

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NEDL TRANSFER
HN 6BXP T

Digitized by Google

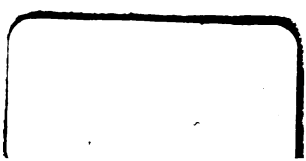
Digitized by Google

Digitized by Google

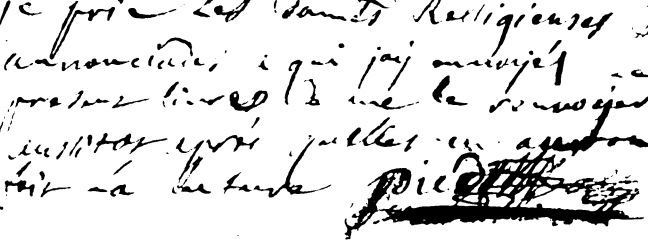

Je prie les Saintes Religieuses des
Annonciades à qui j'ay envoyés ce
present livre de me le renvoyer
aussitost après qu'elles en auront
fait la lecture Pie[illegible]

Digitized by Google

LES

PARALIPOMENES

TRADUITS EN FRANCOIS,

AVEC UNE EXPLICATION

tirée des ſaints Péres & des Auteurs Eccléſiaſtiques.



Sur l'Imprimé,

A PARIS,
Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, ruë ſaint Jacques, à ſaint Proſper & aux trois Vertus, au-deſſus des Mathurins.

M. DC. XCIII.

Avec Approbations, & Privilége de ſa Majeſté.

Digitized by Google

Kc 193

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
JUN 1 1902

53x137

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LEs *Paralipoménes* ſont ainſi nommez d'un mot Grec, qui ſignifie, *choſes omiſes*, ou *oubliées*: & ce nom leur eſt donné, parce qu'on y trouve pluſieurs choſes qui ne ſont point dans les autres livres qui racontent l'hiſtoire des Rois d'Iſraël. Les Hébreux ne font qu'un ſeul livre des Paralipoménes, qu'ils appellent, LE JOURNAL, *Verba dierum*; c'eſt-à-dire, le volume où l'on marquoit chaque jour les actions les plus conſidérables des Princes qui ont gouverné le peuple de

Digitized by Google

Dieu : ce qui peut faire juger que cet ouvrage qui nous eſt reſté, n'eſt qu'un abregé d'un autre plus long que nous n'avons plus. Cependant cet abregé, tel qu'il eſt, n'a pas laiſſé d'être fort conſideré de l'antiquité. Et S. Jerôme l'appelle par excellence, *la Chronique des Chroniques*, parce qu'il contient en racourci l'hiſtoire ſainte, depuis Adam juſquà la captivité de Babylone. Ce Pére en faiſoit une telle eſtime, qu'il dit même, Qu'on ſe rendroit ridicule, ſi on prétendoit paſſer pour habile dans la connoiſſance des Ecritures, ſans bien poſſeder ce livre : *Ut abſque illo, ſi quis ſcientiam ſcripturarum ſibi voluerit arrogare, ſeipſum irrideat.* Et la raiſon qu'il en rend eſt celle-cy, que tous les noms propres qui y ſont marquez, & juſques aux liaiſons mêmes des paroles, ſervent à inſinuer pluſieurs hiſtoires qu'on

Hieron. Epiſt. 103. ad Paulin.

Digitized by Google

omises les livres des Rois, & à éclaircir une infinité de questions qu'on peut faire sur l'Evangile. C'est ce qui fait dire encore au même Saint, Que toute la connoissance des Ecritures est renfermée dans ce volume, pour ce qui regarde l'intelligence de l'histoire, & que plusieurs circonstances qui ne se voyent point en leur propre lieu, ou qui y sont seulement touchées, se trouvent icy éclaircies en peu de mots : *Omnis eruditio scripturarum in hoc continetur, & historiæ, quæ vel prætermissæ sunt in suis locis, vel perstrictæ leviter, hîc per quædam verborum compendia explicantur.* *Id. præfat. in Paral. ad Domn. & Rogat. vel Epist. 108.*

Il faut cependant avoüer que la multitude des noms propres qui rempliſſent les premiers chapitres, & l'obscurité de quelques endroits qu'on trouve dans les suivans, dégoûtent plusieurs personnes. Ainsi il arrive que ces livres, dont saint Jé-

Digitized by Google

rôme nous repreſente la lecture comme neceſſaire pour l'intelligence des autres livres de l'Ecriture, ſont moins lûs que tous les autres. Il eſt vray que ceux qui ne cherchent que la ſimple édification dans les livres ſaints, peuvent ſe paſſer de lire dans les Paralipoménes ces chapitres qui ne contiennent que des noms ; ſans que leur foy ni leur piété en ſoient bleſſées. Mais il eſt bon néanmoins de révérer dans l'Ecriture toutes ſes parties ; non ſeulement celles qui ſont de morale, ou qui traitent des myſtéres, & de l'hiſtoire, mais celles mêmes qui regardent la chronologie, la géographie, & les généalogies. Car dans un tableau, toutes choſes contribuent à en former la beauté ; & les ombres auſſi bien que la lumiére & les couleurs les plus vives y tiennent leur place, & ſervent à en faire le relief. On voit de mê-

Digitized by Google

me, comme le remarque saint Augustin, que dans un luth, ou dans un autre instrument de musique, il ne faut pas seulement regarder ses cordes, qui semblent seules former le son, mais encore toutes ses autres parties, dont les unes servent de soûtien à ces mêmes cordes, d'autres à les bander fortement, d'autres à orner en apparence, & à produire en effet cette harmonie qui plaît à l'oreille.

Figurons-nous donc, soit les généalogies, ou la chronologie des livres saints, comme ces parties d'un instrument de musique, qui paroissent moins considérables, mais sans lesquelles néanmoins l'harmonie ne pourroit s'entendre. Que si d'ailleurs l'on est convaincu que l'Esprit Saint est l'Auteur de l'Ecriture, & qu'il l'a luy-même dictée à ses Ecrivains sacrez, on ne

peut rien négliger d'un ouvrage qui eſt tout entier du Saint-Eſprit. Mais ceux principalement qui ſe trouvent engagez dans une étude particuliére des ſaints livres, ne doivent jamais oublier le jugement que nous avons vû que ſaint Jérôme portoit des Paralipoménes, luy qui s'étoit appliqué avec tant de ſoin à acquerir l'intelligence des Ecritures. Et ils ne peuvent s'imaginer être plus habiles que luy, pour ſe diſpenſer de bien lire & de bien entendre un livre qu'il a regardé comme la clef de tous les autres, à cauſe de ce grand nombre de noms propres qu'on y trouve, & qui ſont trés-neceſſaires, ſelon luy, pour faire connoître parfaitement l'hiſtoire ſainte.

On a tâché dans ce livre, comme dans les autres de l'Ecriture, d'éclaircir autant qu'on a pû les difficultez

Digitized by Google

qui s'y rencontrent, & sur tout les contrariétez qu'on croit quelquefois trouver entre les livres des Rois & ceux des Paralipoménes. Il est bon aussi de remarquer, qu'on y a suivi, comme en tous les livres précédens, le calcul des Hébreux, & non celuy des Septante, qui augmente de plusieurs siécles les premiers âges du monde. Il est vray que quelques Auteurs de ce tems-cy paroissent plus favorables à ce dernier. Mais sans prétendre condamner leur sentiment comme ces sortes de questions sont du rang de celles dont saint Augustin a dit, Qu'elles peuvent être ignorées sans aucun préjudice de la foy : *Salvâ fide quâ christiani sumus*, nous avons crû nous devoir tenir plûtôt au calcul de la langue originale. Aussi quoique le même saint Augustin ait témoigné une grande vénération pour les Septante, qu'il

Augustin. libr. de peccat. origin.

Digitized by Google

regardoit comme ayant été animez de l'Esprit de Dieu, il déclare néanmoins que si l'on doit corriger un texte par l'autre, c'est le Grec qu'il est necessaire de reformer sur l'Hébreu, & la copie sur l'original, mais non pas l'original sur la copie : *Ut ei linguæ potiùs credatur, unde in aliam per interpretes facta est translatio.*

Id. de Doctr. christ. l. 2. n. 22. Id. de Civ. Dei l. 15 c. 14. l. 18. c. 43 44. n. l. 15. c. 13.

Ce qui pourroit néanmoins faire naître sur cela une difficulté considérable, c'est que le texte Samaritain, beaucoup plus ancien que les Septante, marque le même calcul qu'ils ont suivi pour les années, & qu'ainsi il sembleroit que l'Hébreu auroit pû être altéré en ces endroits. Mais il est visible qu'il y a encore plus d'apparence que le Samaritain peut avoir été corrompu, que non pas l'Hébreu. Car en effet, il n'est pas fort étonnant qu'un peuple déja séparé de la Communion des Juifs,

Digitized by Google

ait voulu rentrer dans la voye des Gentils, & ait embrassé leur fabuleuse antiquité, pour étre plus en état de contredire les Juifs mêmes, & de flatter en même-tems la vanité de ces Payens dont ils dépendoient alors. Pour mieux comprendre cecy, il faut remarquer que dés le tems d'Aléxandre, le Gouverneur de Samarie obtint de ce Prince la permission de bâtir un temple sur la montagne de Garizim, semblable à celuy de Jerusalem; qu'il y établit grand sacrificateur Manassés son gendre; & qu'il renversa tous les fondemens de la Religion du vray Dieu, en admettant avec elle le culte des dieux étrangers. Ainsi des peuples qui n'avoient pas craint de violer le précepte du Seigneur touchant l'unité du temple de Jerusalem, & de renoncer à la Religion de leurs péres, purent bien sans doute ne pas faire aussi de diffi-

Digitized by Google

culté de corrompre les Ecritures, en ce qui sembloit les approcher des Gentils, dont ils avoient embrassé les superstitions. Au lieu donc que saint Augustin prouve clairement l'impossibilité de la corruption du texte Hebreu, par le grand nombre des Bibles Hébraïques répandues dans tout le monde, dont quelques unes seroient demeurées necessairement en leur entier, & auroient servi à réformer toutes les autres; il a été au contraire très-facile de changer les exemplaires du Samaritain, puisqu'ils étoient sans comparaison en plus petit nombre, & que ces peuples schismatiques se trouvoiét presque tous renfermez dans un seul canton, & dans une ville.

Quant à l'Auteur des Paralipoménes, quoique tous ne conviennent pas qui il est, il semble qu'en examinant les choses de près on ne puis-

Digitized by Google

ſegueres raiſonnablement en douter. Comme la fin de ce livre, & le commencement de celuy d'Eſdras eſt la même choſe, ſoit pour les paroles ou pour le ſens, il paroît aſſez clairement que celuy qui parle à la fin de l'un, eſt le même que celuy qui parle au commencement de l'autre. Eſdras eſt donc autant qu'on peut juger, l'Auteur des Paralipoménes. Voulant continuer l'hiſtoire ſainte, qui avoit été interrompuë durant la captivité, ce qu'il fait dans le livre qui porte ſon nom, il a jugé qu'il devoit reprendre les choſes de plus haut, & nous donner un abregé de tous les ſiécles précédens. C'eſt pourquoy il nous a tracé dans les Paralipoménes une ſuite des généalogies. Le premier livre commence à Adam & finit à la mort du roy David, l'an du monde deux mille neuf cens nonante, mille quatorze ans avant

Digitized by Google

JESUS-CHRIST. Le ſecond comprend ſeulement l'eſpace de quatre cens ſoixante & dix-neuf ans; c'eſt-à-dire, depuis que le temple de Jéruſalem fut bâti ſous le régne de Salomon, juſques à la liberté donnée aux Juifs par Cyrus, & à leur retour de captivité.

Mais pour faire voir la liaiſon qu'il y a entre les livres des Rois, & ceux des Paralipoménes, on a crû qu'il ne ſeroit pas inutile d'ajoûter icy, comme une eſpece de concorde en abregé des uns & des autres, qui fera voir une ſuite non interrompuë de toute l'hiſtoire des Rois, qui ont gouverné le peuple de Dieu.

Digitized by Google

ALLIANCE DES QUATRE Livres des Rois avec les deux des Paralipoménes.

I. Liv. des Rois.

IL le faut lire entier, & ajoûter à la fin du dernier chapitre les versets 13. & 14. du 10. chap. du 1. liv. des Paralipoménes.

II. Liv des Rois.

Il faut lire de suite les quatre premiers chap. & prendre ensuite le 12. du 1. liv. des Paralipoménes, y mettant en tête les trois premiers versets du 5. chap. du 2. liv. des Rois.

Il faut ensuite revenir à ce 5. chap. vers. 4. *Filius treginta, &c.* jusqu'au vers. 9. après quoy on lira le vers. 6. du chap. 11. du 1. liv. des Paralipoménes, *dixitque : Omnis, &c.* puis reprendre le 9. vers. des Rois : *Ha-*

Digitized by Google

bitavit, &c. & finir au verſ. 20. par ce mot *Baal Pharaſim*; après quoy on lira le verſ. 12. du 14. chap. du 1. liv. des Paralipoménes : *Dereliquerunt que, &c.* puis reprendre au verſ. 22. des Rois : *Et addiderunt, &c.* juſques à la fin du chapitre, auquel on ajoûtera le verſ. 17. du 14. chap. du 1. liv. des Paralipoménes : *Divulgatumque eſt, &c.*

Il faut lire enſuite le 6. chap. du 2. des Rois, en y mettant à la tête les quatre premiers verſets du 13. chap. du 1. liv. des Paralipoménes, qui finiſſent *omni populo*, & continuer les Rois juſqu'à la fin du verſ. 11. *omnem domum ejus.* Après quoy on lira le 1. verſ. du chap. 15. des Paralipoménes : *Fecit &c.* Et reprenant ces paroles du verſ. 12. des Rois : *Nuntiatumque, &c.* continuer le 15. chap. des Paralipoménes verſ. 2. *Tunc dixit, &c.* juſqu'à la fin du verſ. 25. *cum lætitia.*

Digitized by Google

lætitia. De là revenir au 12. verſ. des Rois : *Abiit ergo David, &c.* juſqu'à la fin du 16. *in corde ſuo.* puis venir au 16. chap. du 1. liv. des Paralipoménes : *Attulerunt igitur ; &c.* qu'on lira tout entier. Aprés on reprendra ces paroles du verſ. 20. du 6. chap. des Rois : *Et egreſſa Michol ;* & juſqu'à la fin du chapitre.

Continuer le 7. chap. des Rois, auquel répond le 17. du 1. liv. des Paralipoménes avec peu de différence, & puis le 8. des Rois auquel répond le 18. des Paralipoménes, & enſuite le 9. des Rois juſqu'au 24. au *lieu* duquel on mettra le 21. & 22. des Paralipoménes.

III. Liv. des Rois.

Lire tout le 1. chap. à la fin duquel on mettra les cinq premiers verſ. du 23. chap. du 1. liv. des Paralipoménes, qui finiſſent *ad canendum*, puis tout le 28. des Paralipo-

Juſques s'entend toûjours excluſivement.

Digitized by Google

ménes, & le 29. ſuivant juſqu'au verſ. 20. Revenir de là au 2. chap. des Rois juſqu'au verſ. 10. Reprendre le 29. chap. des Paralipoménes verſ. 20. *Præcepit autem David, &c.* juſqu'à la fin du ch. Venir de là au 2. chap. des Rois v. 12. *Salomon autem, &c.* juſqu'à la fin du ch. Puis continuer le 3. chap. juſqu'au verſ. 4. & inſérer le 2. verſ. du 1. chap. du 2. liv. des Paralipoménes: *Præcepitque Salomon, &c.* juſqu'au 17. verſ. & reprendre les Rois chap. 3. verſ. 5. *Apparuit autem, &c.* juſqu'à la fin du chapitre.

Lire enſuite le 4. chap. des Rois en paſſant les noms propres qui vont juſqu'au 20. verſet.

Continuer le 5. chap. juſqu'au 6. verſ. puis prendre au 2. chap. du 2. liv. des Paralipoménes verſ. 3. *Sicut egiſti, &c.* juſqu'au verſ. 17. & reprendre les Rois chap. 5. verſ. 10. *Itaque*

Digitized by Google

Hiram, *&c.* jusqu'à la fin du chapitre.

Ensuite le 1. vers. du 3. chap. des Paralipoménes avec tout le 6. chap. des Rois, tout le 7. & le 8. jusqu'au vers. 10. d'où l'on passera au vers. 11. du 5. des Paralipoménes : *Egressis autem*, *&c.* jusqu'à la fin du chap.

Continuer le 6. des Paralipoménes jusqu'au v. 40. d'où il faudra retourner au 8. des Rois vers. 51. *Populus enim*, *&c.* jusqu'au vers. 54. De là reprendre le 6. chap. des Paralipoménes vers. 40. *Aperiantur quæsò*, *&c.* jusqu'à la fin du chap. après lequel on rentrera dans le 8. des Rois vers. 54. *Factum est autem* jusqu'au vers. 62.

Prendre là tout le 7. chap. des Paralipoménes, & puis le 9. des Rois commençant au vers. 10. *Expletis autem*, *&c.* jusqu'au vers. 24. d'où l'on ira au 8. chap. des Paralipoménes vers. 11. *Filiam verò*, *&c.* jusqu'à la fin du chap.

Digitized by Google

Lire enſuite le 10.ch.des Rois,ajoûtant aprés ces mots du verſ. 7. *quem audivi*, ceux-cy du 9. chap. des Paralipoménes verſ. 6. *vicisti famam virtutibus tuis*, & au verſ. 13. aprés ces mots *munere regio*, ajoûter ceux-cy des Paralipoménes verſ. 12. *multò plura quàm attulerat ad eum.*

Continuer le chap. 11. des Rois, puis le 12. juſqu'au verſ. 25. & paſſer au chap. 11. du 2. liv. des Paralipoménes verſ. 5. *Habitavit autem, &c.* juſqu'à la fin du ch. d'où l'on rentrera dans le 12. des Rois verſ. 25. *Ædificavit autem, &c.* juſqu'à la fin du chapitre.

Aprés on lira le 13. tout entier, puis le 14. juſqu'au verſ. 19. lequel on paſſera & le 20. auſſi, reprenant le 21. *Porro Roboam, &c.* juſqu'au 25.

De là on ira au chap. 12. des Paralipoménes depuis le verſ. 2. *Anno autem quinto, &c.* juſqu'à la fin du

Digitized by Google

chap. & on lira enſuite le 13. entier; puis avant de commencer le 14. on prendra du 15. des Rois le verſ. 2, *Tribus annis*, *&c.* juſqu'au 6. & aprés les trois premiers verſ. du 14. des Paralipoménes, qui finiſſent *lucoſque ſuccidit*, on inſérera du 15. chap. des Rois depuis le verſ. 11. *Et fecit Aſa rectum*, *&c.* juſqu'au verſ. 16. d'où l'on reprendra le 14. des Paralipoménes verſ. 4. *Et præcepit Judæ*; *&c.* juſqu'à la fin du chapitre.

On continuera le 15. tout entier, & aprés le 1. verſ. du 16. on prendra le 18. verſ. du chap. 15. des Rois: *Tollens itaque Aſa*, *&c.* juſqu'au v. 23. Puis on reprendra le 16. des paralipoménes depuis le v. 7. *In tempore illo*, *&c.* juſqu'à la fin du ch. après lequel on retournera au 15. des Rois verſ. 25. *Nadab verò*, *&c.* juſqu'à la fin du chapitre.

On lira de ſuite les 16. 17. 18. &

Digitized by Google

19. chap. du 3. liv. des Rois, aprés lesquels on lira le 17. des Paralipoménes, qui commence ainsi: *Regnavit autem Josaphat, &c.*

Aprés on lira des Rois les chap. 20. & 21. & du 22. jusqu'à la fin du vers. 32. où aprés ces paroles, *exclamavit Josaphat*, on ajoûtera celles-cy du 18. des Paralipoménes vers. 31. *ad Dominum, & auxiliatus est ei, atque avertit eos ab illo.* Et en reprenant la suite du même chap. des Rois au v. 33: *Intellexeruntque principes*, on continuera jusqu'au vers. 41.

De là on prendra tout le chap. 19. des Paralipoménes & le 20. jusqu'au vers. 34. d'où l'on retournera au 22. ch. des Rois, commençant à ces paroles du vers. 44. *adhuc enim populus, &c.* jusqu'au vers. 49. On passera ensuite au ch. 20. des Paralipoménes vers. 35. *Post hæc iniit, &c.* jusqu'à la fin du ch. d'où l'on reprendra le 22.

Digitized by Google

ch. des Rois depuis le verſ. 50. *Tunc ait Ochozias, &c.* juſqu'à la fin du 3. livre.

IV. Liv. des Rois.

On en lira de ſuite les ſept premiers ch. & puis du 8. juſqu'au verſ. 17. d'où l'on paſſera au 21. ch. du 2. liv. des Paralipoménes, commençant par le verſ. 2. *Qui habuit fratres, &c.* juſqu'à la fin du ch. auquel on joindra le commencement du ſuivant juſqu'au verſ. 7. d'où l'on prendra le 9. ch. des Rois juſqu'au verſ. 28. & de là on retournera au 22. ch. des Paralipoménes verſ. 7. *Voluntatis quippe, &c.* juſqu'à ces paroles du verſ. 9. *ad ſe, occidit*, après leſquelles on reprendra le verſ. 28. du 9. ch. des Rois, *Et impoſuerunt, &c.* juſqu'à la fin du verſ. puis du 9. verſ. du ch. 22. des Paralipoménes, on prendra ces mots, *eò quòd eſſet filius Joſaphat, qui quæſierat Dominum in toto cor-*

Digitized by Google

de suo, pour revenir de là au verſ. 29. du 9. ch. des Rois, *Anno undecimo*, *&c.* juſqu'à la fin du ch.

On lira enſuite tout le ch. 10. des Rois, d'où l'on paſſera à ces mots du 22. ch. des Paralipoménes verſ. 9. *Nec erat ultrà*, *&c.* juſqu'à la fin du ch. auquel on joindra le 23. ſuivant tout entier, puis le 12. des Rois juſqu'au verſ. 17. après quoy l'on prendra le 24. chap. des Paralipoménes verſ. 13. *Egeruntque hi*, *&c.* juſqu'au verſ. 23. dont on prendra ces mots, *cúmque evolutus eſſet annus*, pour y joindre ceux-cy du 12. chap. des Rois verſ. 17. *aſcendit Hazaël rex Syriæ*, & le reſte du verſ. à quoy l'on ajoûtera des Paralipoménes chap. 24. verſ. 23. *& interfecit cunctos principes*, *&c.* Juſqu'à la fin du verſ. 25. Et enſuite on mettra le verſ. 18. du chap. 12. des Rois, pour reprendre le verſ. 25. du 24. chap. des Paralipoménes

Digitized by Google

Et abeuntes, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

Après on lira le 13. chap. des Rois entier, & les quatre premiers versets du chapitre 14. puis on prendra le 25. ch. des Paralipoménes depuis le vers. 2. *Fecitque bonum*, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

On continuera le 26. ch. des Paralipoménes entier, en ajoûtant entre le vers. 4. & le vers. 5. le vers. 4. du 15. ch. des Rois. Aprés ce ch. on reprendra le vers. 23. du 14. ch. des Rois, *Anno quinto decimo*, &c. jusqu'à la fin du ch.

Prendre ensuite le vers. 8. du 15. ch. des Rois, *Anno trigesimo octavo*, &c. jusqu'au vers. 33. puis le ch. 27. des Paralipoménes entier, en mettant aprés le vers. 2. ces mots du 15. ch. des Rois vers. 35. *& adolebat incensum in excelsis*. Continuer le 28. ch. des Paralipoménes jusqu'au vers. 16.

Digitized by Google

Passer au 15. des Rois, vers. 5. *Tunc ascendit, &c.* jusqu'au v. 19. & revenir au 28. des Paralipoménes vers. 17. *Veneruntque Idumæi, &c.* jusqu'à la fin du chapitre.

Reprendre des Rois tout le ch. 17. puis le 18. jusqu'au vers 9. & passer au ch. 29. des Paralipoménes vers. 3. *Ipse anno & mense*, jusqu'à la fin du chapitre.

Continuer les Paralipoménes, en lire les ch. 30. & 31. puis le 18. des Rois, commençant au v. 9. *Anno quarto, &c.* jusqu'à la moitié du v. 17. & finir par ces mots, *cum manu validâ Jerusalem.* Après quoy inférer le 32. ch. des Paralipoménes depuis le v. 2. *Quod cùm vidisset Ezechias, &c.* jusqu'au vers. 10. en ôtant seulement ce dernier mot du v. 9. *dicens*, & faisant suivre ces paroles du 18. ch. des Rois v. 17. *qui cùm ascendissent, &c.* jusqu'au v. 36. Après quoy reprendre le 15. v.

Digitized by Google

du ch. 32. des Paralipoménes, *Nonvos ergo, &c.* jusqu'au v. 20. & revenir au ch. 18. des Rois v. 36. *Tacuit itaque populus, &c.* jusqu'à la fin du chap.

Continuer les Rois, & lire le 19. ch. entier, faire suivre les deux versets 22. & 23. du ch. 32. des Paralipoménes, puis le 20. ch. des Rois jusqu'au v. 12. De là revenir aux Paralipoménes ch. 32. v. 25. *Sed non juxta, &c.* jusqu'au v. 32. & reprendre le 20. ch. des Rois v. 12. *In tempore illo, &c.* jusqu'à la fin du chapitre.

Suivre les Rois ch. 21. jusqu'au v. 17. Là reprendre les Paralipoménes ch. 33. v. 9. *Igitur Manasses, &c.* jusqu'à la fin du ch. & continuer le ch. 34. jusqu'au vers. 8. De là venir au ch. 22. des Rois, depuis le v. 3. *Anno autem, &c.* jusqu'au v. 8. & là mettre cecy qui est pris des Paralipoménes chap. 34. v. 8. & 9. *Saphan igitur filius Eseliæ, & Maasias princeps civitatis, & Joha fi-*

Digitized by Google

lius Ioachaz, à commentariis, venerunt ad Helciam., &c. jusqu'à la fin du chapitre.

Reprendre les Rois chapitre 23. *Et renuntiaverunt, &c.* jusqu'au vers. 21. puis le chapitre 35. des Paralipoménes jusqu'au vers. 20. Revenir aux Rois chapitre 23. vers. 24. *Sed & pythones, &c.* jusqu'au vers. 28. de là aux Paralipoménes chapitre 35. vers. 20. *Postquàm, &c.* jusqu'à la fin du chapitre. Repasser aux Rois chapitre 23. à la moitié du vers. 30. *tulitque populus, &c.* jusqu'à ces derniers mots du chapitre 24. *necessitque Sedecias*, au lieu desquels on mettra ceux-cy des Paralipoménes chapitre 36. vers. 12. *nec erubuit faciem, &c.* jusqu'au verset 17.

Après on lira le 25. chapitre des Rois, puis on reprendra au 17.

Digitized by Google

verſ. du chapitre 36. des Paralipoménes que l'on commencera ainſi: *Adduxit* ergo Dominus *ſuper filios Iſraël regem Chaldæorum, &c.* juſqu'à la fin.



Digitized by Google

APPROBATION.

J'Ay lû la Traduction des Paralipoménes, avec une Explication tirée des saints Péres & des Auteurs Ecclésiastiques. FAIT à Paris le 27. Octobre 1692.

COURCIER,
Théologal de Paris.

Approbation des Docteurs.

COmme il n'appartient qu'au Roy des rois qui régne dans le ciel d'établir les rois de la terre, il n'appartient qu'à luy de les former selon son cœur. David fut sans doute son chef-d'œuvre, & par conséquent le modelle de tous les saints rois. Jamais Prince n'a marqué plus de zele pour la gloire de son Dieu, aussi Dieu n'a jamais porté plus haut la gloire d'un Prince: on ne peut assez admirer les richesses immenses qu'il possédoit, les armées formidables qu'il entretenoit, le nombre des peuples qu'il subjuguoit; mais quelque grand qu'il fût devant les hommes, il ne fut jamais plus grand devant Dieu, que lorsqu'il s'humilia devant luy, & qu'il consacra tous les biens qu'il en avoit reçûs à l'édifice de son temple. Ce fut pour exécuter ce grand dessein, qu'il laissa à son fils toutes les épargnes qu'il avoit faites dans la Judée, toutes

Digitized by Google

les dépoüilles qu'il avoit remportées sur les nations étrangeres, & tous les presens qu'il avoit reçûs de ses voisins. Esdras après avoir renoncé jusqu'à l'origine de David, c'est-à-dire, jusques à Adam Pére de tous les hommes, fait dans les deux livres des Paralipoménes l'histoire de ce grand roy, & des autres rois ses descendans, jusqu'au tems de Zorobabel, & il y trace en racourci l'image de la grandeur & de la puissance que Dieu luy a donnée, pour récompenser des cette vie le zele qu'il avoit pour la manifestation de la grandeur & de la puissance de Dieu. Feu Mr de Sacy a expliqué toutes ces véritez d'une maniére admirable, & comme ces livres des Paralipoménes sont un supplément des livres des Rois, en ce que l'on y explique plus au long certaines circonstances qui avoient été rapportées plus en abregé, il s'est appliqué à donner icy plus d'étenduë & plus d'éclaircissement à certaines véritez qu'il avoit commencé de traiter ailleurs d'une maniére plus abregée & moins claire, mais par tout il paroît le même, n'avançant jamais rien qui ne soit conforme à l'integrité de la foy & à la pureté des mœurs. A Paris ce 25. Octobre 1692.

LE CARON,
Curé de S. Pierre aux Bœufs.

BLAMPIGNON,
Curé de S. Merry.

Digitized by Google

Autre Approbation.

LA Traduction des livres des Paralipoménes, ou des Chroniques, qui ſont partie des livres ſacrez de l'ancien Teſtament, a été par nous Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris ſouſſignez, lûë exactement, avec les Explications. Nous pouvons aſſurer qu'elle eſt conforme au texte déclaré authentique par l'Egliſe, & que tant la Verſion que les Explications, ſont exemtes d'erreurs contraires à la foy Catholique & aux bonnes mœurs. Donné à Paris le 18. Octobre 1692.

T. ROULLAND.

PH. DU BOIS.

LES

Digitized by Google



LES PARALIPOMENES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

1. ADAM, Seth, Enos, 2. Gaïnan, Malaleel, Jared,
3. Henoch, Mathusale, Lamech,
4. Noë, Sem, Cham, & Japheth.
5. Filii Japheth: Gomer, & Magog,

1. ADAM", Seth, Enos,
2. Caïnan, Malaléel, Jared,
3. Hénoch, Mathusalé, Lamech,
4. Noé, Sem, Cham, & Japheth.
5. Les fils de Japhteh, *sont* Gomer, & Magog, & Ma-

v. 1. *Expl.* Il faut sous-entendre le mot *d'engendrer*, à toutes ces personnes, pour marquer qu'ils sont successivement venus les uns des autres. Et si Esdras ne l'a pas mis, c'est qu'il a affecté la briéveté autant qu'il a pû, ne donnant cecy que comme une liste de noms qu'on peut apprendre par cœur.

Digitized by Google

daï, & Javan, Thubal, Mosoch, Thiras.

6. Les fils de Gomer : Ascenez, & Riphath, & Thogorma.

7. Les fils de Javan : Elisa, & Tharsis, Céthim & Dodanim.

8. Les fils de Cham: Chus, & Mesraïm, & Phut, & Chanaan.

9. Les fils de Chus : Saba, & Hévila, Sabatha, & Regma, & Sabathacha. Regma eut aussi pour fils Saba & Dadan.

10. Mais Chus engendra Nemrod ; & celuy-cy commença à être puissant sur la terre [t].

11. Mesraïm engendra Ludim [u] & Anamim, & Laabim & Nephthuim,

12. Phetrusim & Casluim, d'où sont sortis Philistiim & Caphtorim.

13. Chanaan engendra

& Madai, & Javan, Thubal, Mosoch, Thiras.

6. Porrò filii Gomer: Ascenez, & Riphath, & Thogorma.

7. Filii autem Javan: Elisa, & Tharsis, Cethim & Dodanim.

8. Filii Cham: Chus, & Mesraim, & Phut, & Chanaan.

9. Filii autem Chus : Saba, & Hevila, Sabatha, & Regma, & Sabathacha. Porrò filii Regma: Saba, & Dadan.

10. Chus autem genuit Nemrod: iste cœpit esse potens in terra.

11. Mesraim verò genuit Ludim, & Anamim, & Laabim, & Nephtuim,

12. Phetrusim quoque & Casluim : de quibus egressi sunt Philisthiim, & Caphtorim.

13. Chanaam ve-

℣. 10. *Expl.* il commença à affecter la souveraineté, & il établit la premiere Monarchie à Babylone *Genes.* 10.

℣. 11. *Expl. selon les Sept Il faudroit traduire.* Mesraïm engendra les Ludiens, les Anamiens, &c chacun de ces noms étant au plurier, & marquant par consequent non un seul homme mais plusieurs.

Digitized by Google

rò genuit Sidonem primogenitum suum Hethæum quoque,

14. & Jebusæum, & Amorthæum, & Gergesæum,

15 Hevæúmque & Aracæum, & Sinæum.

16. Aradium quoque, & Samaræum, & Hamathæum.

17. Filii Sem: Ælam, & Assur, & Arphaxad, & Lud, & Aram, & Hus, & Hul, & Gether, & Mosoch.

18 Arphaxad autem genuit Sale, qui & ipse genuit Heber,

19. Porrò Heber nati sunt duo filii, nomen uni Phaleg, quia in diebus ejus divisa est terra: & nomen fratris ejus Jectan.

20. Jectan autem genuit Elmodad, & Saleph, & Asarmoth, & Jare,

21. Adoram quoque, & Husal, & Decla,

22. Hebal etiam, & Abimael, & Saba, necnon.

23. & Ophir, &

Sidon son aîné, & ensuite Héthéus,

14. Jébuséus, Amorrhéus, & Gergeseus,

15. Hévéus, Aracéus, Sinéus,

16. Aradius, Samaréus, & Hamathéus.

17. Les fils de Sem, *sont* Elam, Assur, Arphaxad, Lud, Aram, Hus, Hul, Géther & Mosoch.

18. Arphaxad engendra Salé qui fut pere d'Héber.

19. Héber eut deux fils, dont l'un fut nommé Phaleg ", parce que la terre fut divisée " de son tems: & le nom de son frere *est* Jectan.

20. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth, & Jaré,

21. Avec Adoram, Husal & Décla,

22. Comme aussi Hébal, Abimaël & Saba,

23. & encore Ophir, Hé-

℣. 19. *Expl.* c'est-à dire division.
Ibid *Expl.* en des nations & des langues differentes.

Digitized by Google

vila, & Jobab : tous ceux-cy *étoient* fils de Jectan.

Hevila, & Iobab : omnes isti filii Jectan.

24. Sem " *engendra donc* Arphaxad, Salé,

24. Sem, Arphaxad, Sale,

25. Héber, Phaleg, Ragau,

25. Heber, Phaleg, Ragau,

26. Sérug, Nachor, Tharé,

26. Serug, Nachor, Thare,

27. Abram " celuy-cy est le méme qu'Abraham.

27. Abram ; iste est Abraham.

28. Les enfans d'Abraham *sont* Isaac, & Ismaël.

28. Filii autem Abraham, Isaac, & Ismahel.

29. Et voicy leur posterité. Ismaël eut Nabajot l'aîné de tous, Cédar, Adbéel, Mabsam,

29. Et hæ generationes eorum. Primogenitus Ismaelis, Nabajoth, & Cedar, & Adbeel, & Mabsam,

30. Masma, Duma, Massa, Hadad, & Théma,

30. & Masma, & Duma, Massa, Hadad, & Thema,

31. Jetur, Naphis, Cedma ; ce sont là les fils d'Ismaël.

31. Ietur, Naphis, Cedma : hi sunt filii Ismaelis.

32. Mais les enfans qu'eut Abraham de sa seconde femme " Cétura, *furent* Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Iesboc & Sué. Les fils de Iec-

32. Filii autem Ceturæ concubinæ Abraham, quos genuit: Zamran, Iecsan, Madan, Madian, Iesboc, & Sue. Porrò

℣. 24. *Expl.* il reprend les generations de Sem depuis le ℣. 17. pour faire voir comment Abraham est venu de luy.

℣. 27. *Expl* L'un signifie, pere élevé; & l'autre, pere de plusieurs nations.

℣. 32. *Lettr.* concubine.

Digitized by Google

filii Jecſan : Saba, & Dadan. Filii autem Dadan : Aſſurim, & Latuſſim, & Laomim.

33. Filii autem Madian : Epha, & Epher, & Henoch, & Abida, & Eldaa : omnes hi filii Ceturæ.

34 Genuit autem Abraham Iſaac : cujus fuerunt filii, Eſaü, & Iſraël.

35. Filii Eſau : Eliphaz, Rahuel, Jehus, Ihelom, & Core.

36. Filii Eliphaz : Theman, Omar, Sephi, Gathan, Cenez, Thamna, Amalec.

37. Filii Rahuel : Nahath, Zara, Samma, Meza.

38. Filii Seir : Lotan, Sobal, Sebeon, Ana, Diſon, Eſer Diſan.

39. Filii Lotan : Hori, Homan. Soror autem Lotan fuit Thamna.

40. Filii Sobal : Alian, & Manahath, & Ebal, Sephi, & Onam. Filii Sebeon : Aia & Ana. Filii Ana : Diſon.

ſan furent Saba, & Dadan. Ceux de Dadan, Aſſurim, Latuſſim, & Laomim.

35. Les enfans de Madian, *ſont* Epha, Epher, Hénoch, Abida, Eldaa : tous ceux-là étoient deſcendus de Cétura.

34. Abraham engendra *de Sara* Iſaac, qui eut deux fils, Eſaü, & Iſraël, *ou Iacob.*

35. Les fils d'Eſaü, *ſont* Eliphaz, Rahüel, Jéhus, Ihélom, & Coré.

36. Ceux d'Eliphaz : Théman, Omar, Séphi, Gathan, Cénez, Thamma, Amalec.

37. Ceux de Rahüel : Naheth, Zara, Samma, Meza.

38. Les fils de Séïr ", *ſont* Lotan, Sobal, Sébéon, Ana, Diſon, Eſer, Diſan.

37. Ceux de Lotan : Hori & Homam. Or la ſœur de Lotan étoit Thamna.

40. Les enfans de Sobal, *étoient* Alian, Manahath, Ebal, Séphi & Onam. Ceux de Sébéon : Aïa & Ana, Ceux d'Ana, Diſon (*& ſa*

¥.38. *Expl.* qui n'eſt pas Eſaü, mais l'Horréen dont il eſt parlé. *Geneſ.* 36. 20.

Digitized by Google

sœur " Oolibama.)

41. Les fils de Diſon, *étoient* Hamram, Eſéban, Jethran, & Charan.

42. Ceux d'Eſer : Balaan, Zavan, Jacan. Ceux de Diſan : Hus & Aran.

43. Voicy les Rois qui regnerent au païs d'Edom, avant qu'il y eût un Roy établi ſur les enfans d'Iſraël : Balé, fils de Béor, dont la ville s'appelloit Dénaba.

44. Balé étant mort, Jobab fils de Zaré de Boſra regna en ſa place.

45. Aprés la mort de Jobab, Huſam qui étoit du païs de Theman " ſucceda à la couronne.

46. Huſam étant mort auſſi, Adad fils de Badad regna en ſa place. Ce fut luy qui défit les Madianites dans le païs de Moab. Sa ville s'appelloit Avith.

47. Aprés la mort d'Adad, Sémla qui étoit de Maſréca luy ſucceda au royaume.

41. Filii Diſon : Hamram, & Eſeban, & Jethran, & Charan.

42. Filii Eſer : Balaan, & Zavan, & Jacan. Filii Diſan : Hus & Aran.

43. Iſti ſunt reges, qui imperaverunt in terra Edom, antequam eſſet rex ſuper filios Iſraël : Bale filius Beor : & nomen civitatis ejus, Denaba.

44. Mortuus eſt autem Bale, & regnavit pro eo Jobab filius Zare de Boſra.

45. Cúmque & Jobab fuiſſet mortuus, regnavit pro eo Huſam de terra Themanorum.

46. Obiit quoque & Huſam, & regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percuſſit Madian in terra Moab, & nomen civitatis ejus Avith.

47. Cúmque & Adad fuiſſet mortuus, regnavit pro eo Semla de Mareſca.

℣. 40. *Geneſ.* 36. 25.
℣. 45. *Expl.* Capitale des Idumées. *Symph.*

Digitized by Google

48. Sed & Semla mortuus est, & regnavit pro eo Saul de Rohoboth, quæ juxta amnem sita est.

48. Semla étant mort aussi, Saül de Rohoboth, *ville* située sur la riviere *de même nom*, regna aprés luy.

49. Mortuo quoque Saul, regnavit pro eo Balanan filius Achobor.

49. Saül étant mort encore, Balanan fils d'Achobor régna au lieu de luy.

50. Sed & hic mortuus est, & regnavit pro eo Adad: cujus urbis nomen fuit Phau, & appellata est uxor ejus Meetabel filia Matred filiæ Mezaab.

50. Celuy-cy mourut aussi; & Adad regna en sa place; sa ville s'appelloit Phaü, & sa femme se nommoit Méétabel, fille de Matred, qui étoit fille de Mézaab.

51. Adad autem mortuo, duces pro regibus in Edom esse cœperunt: dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,

51. Aprés la mort d'Adad, *le païs d'*Edom n'eut plus de Rois, mais des Gouverneurs *: sçavoir* le Gouverneur Thamna, le Gouverneur Alva, le Gouverneur Jetheth,

52. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

52. le Gouverneur Oolibama, le Gouverneur Ela, le Gouverneur Phuinon,

53. dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,

53. le Gouverneur Cénez, le Gouverneur Théman, le Gouverneur Mabsar,

54. dux Magdiel, dux Hiram: hi duces Edom.

54. le Gouverneur Magdiel, le Gouverneur Hiram, ce furent là les Gouverneurs *du païs d'*Edom.

℣. 51. *Expl.* On peut aussi traduire, *Chefs.*

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. 2. &c. *ADam, Seth, Enos, Cainan, Malaléel, &c.*

Ce premier chapitre des Paralipomenes & les huit suivans ne contiennent que des genealogies. Comme le dessein de celuy qui a composé ce livre a été de raconter l'histoire du Roy David, & des autres Rois ses descendans, jusques au tems de Zorobabel, il a jugé à propos de remonter jusqu'à l'origine de ce Prince & du peuple d'Israël, sur lequel il avoit été établi Roy, c'est-à-dire, jusques à Adam le pere de tous les hommes. Car les Hébreux avoient un grand soin de bien distinguer toutes les familles, tant pour conserver la connoissance exacte des douze Tribus, que pour empêcher qu'on ne se trompât sur le sujet du Messie & du Christ qui devoit naître d'Abraham, & de David, & sortir de la Tribu de Juda. Ainsi ces chapitres ne contenant gueres que des noms propres; de petites nottes marginales suffiront presque par tout pour éclaircir les difficultez qui pourront se rencontrer.

Mais outre cette raison qu'a euë l'Ecrivain sacré, de faire connoître, depuis Adam, tous les ancestres des saints Patriarches, des Rois de Juda, & des enfans d'Israël, on peut dire, que selon l'intention du Saint Esprit, il pouvoit aussi être tres utile à ceux qui vivoient alors, & qui devoient vivre dans la suite, de considerer

Digitized by Google

dans toutes ces races qui les avoient precedez, tant les exemples de pieté qu'on leur proposoit à imiter, que ceux de corruption, d'orgueil, & d'ambition dont ils devoient s'éloigner pour être agréables à Dieu. Car quand par exemple on leur parloit de Nemrod, & qu'on leur disoit; Que *celuy-là commença à être puissant*; on les obligeoit de se souvenir en même tems de la vanité extravagante & de l'orgueil excessif de ces *puissans* de la terre, qui entreprirent d'élever jusques au ciel une tour qui pût les mettre en assurance contre les effets de la justice de Dieu. C'étoit leur dire en un mot, que s'ils pretendoient devenir *puissans*, il ne falloit pas qu'ils imitassent les vaines pensées de ces hommes remplis de folie, s'ils ne vouloient être confondus comme eux par la seule volonté du Tout-puissant; mais qu'ils aspirassent plûtôt à luy demeurer humblement soumis, comme Abraham, Isaac, & Jacob, dont la pieté avoit merité d'être recompensée dés ce monde par une posterité si nombreuse & si puissante, & dont devoit naître le Messie & le Sauveur de tout l'univers.

℣. 10.

Genes. 10. 8. *c.* 11. 4.

℣. 43. *Voicy les Rois qui ont regné dans le païs d'Edom, avant qu'il y eût un Roy établi sur les enfans d'Israël.*

Ce païs *d'Edom*, étoit celuy qui appartenoit aux descendans d'Esaü. Et ce n'est pas sans dessein, que l'Ecriture nous fait remarquer, que ces enfans d'Esaü eurent des Rois, avant ceux de Jacob son frere. Car il étoit juste que ceux que l'on regardoit comme les enfans de Dieu demeurassent dans la dépendance & sous la con-

Digitized by Google

duite de Dieu : au lieu que les autres s'étant éloignez de leur Créateur par leur orgueil, méritoient de perdre leur gloire & leur liberté, en devenant assujettis à la domination des hommes. Ainsi cette reflexion du saint Ecrivain devoit servir à renouveller dans la memoire des Israëlites, le bonheur qu'ils avoient eu d'être autrefois gouvernez par le Seigneur même, & la faute qu'ils avoient commise, en renonçant volontairement à cette gloire, lorsqu'ils avoient demandé d'avoir un Roy comme les autres nations. Car ce fut pour eux le sujet d'une trés-grande confusion, lorsqu'ils se porterent avec le dernier mépris à rejetter le joug du Seigneur, afin qu'il ne regnât plus sur eux, selon le reproche tres-severe qu'il leur en fit par ces paroles qu'il dit à Samuel : *Non enim te abjecerunt, sed me, ne regnum super eos* : Ce n'est pas vous, ô Prophéte, mais c'est moy qu'ils ont rejetté, afin que je ne sois plus leur Roy.

1. Reg. c. 8. §.

Ib. ℣. 7.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

1. Filii autem Israël : Ruben, Simeon, Levi, Juda, Issachar, & Zabulon,

1. OR les fils d'Israël ", *sont* Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, & Zabulon,

2. Dan, Joseph, Beniamin, Nephthali, Gad, & Aser.

2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad & Aser.

3. Filii Juda : Her, Onan, & Sela : hi tres nati sunt ei de filia Sue Chananitide. Fuit autem Her primogenitus Juda, malus coram Domino, & occidit eum.

3. Les fils de Juda ", *sont* Her, Onan, & Séla. Il eut ces trois d'une Chananéenne fille de Sué. Mais Her qui étoit l'aîné de Juda, fut méchant en la presence du Seigneur " & Dieu le frappa de mort ".

4. Thamar autem nurus ejus peperit ei Phares & Zara : omnes ergo filii Juda, quinque.

4. Thamar belle-fille de Juda eut aussi de luy Pharés & Zara. Juda n'eut donc en tout que cinq fils.

5. Filii autem Phares Hesron & Hamul.

5. Pharés eut deux fils; Hesron & Hamuel.

6. Filii quoque Zare, Zamri, & Ethan,

6. Les fils de Zara *furent* aussi au nombre de cinq, ſça-

℣. 1. *Expl.* de Jacob.

℣. 3. *Expl.* Il commence par Juda, tant parce que le droit d'aîneſſe luy étoit échu, à cauſe du crime que commit Ruben avec Bala, femme de ſon pere *Geneſ.* 35. 22. & de l'infidelité cruelle que commirent Siméon & Lévi à l'égard des Sichémites. *Geneſ* 34 que parce que c'eſt de Juda que ſortirent les Rois & JESUS-CHRIST même. Ibid. *Expl.* c'eſt-à-dire, tres-méchant & deteſtable. *Geneſ* 38. 7.

Ibid. *Expl.* De quelque maniere extraordinaire. *Synopſ.*

Digitized by Google

voir Zamri, Ethan, Eman, Chalchal & Dara.

& Eman, Chalchal quoque, & Dara, simul quinque.

7. Charmi n'eut d'enfans qu'Achar *, qui troubla Israël, & pécha par un larcin de l'anathême *.

7. Filii Charmi: Achar, qui turbavit Israël, & peccavit in furto anathematis.

8. Ethan n'eut aussi d'enfans qu'Azarias.

8. Filii Ethan: Azarias.

9. Les fils qu'eut Hesron * sont, Jeraméel, Ram *, & Calubi *.

9. Filii autem Hesron qui nati sunt ei: Jerameel, & Ram, & Calubi.

10. Ram engendra Aminadab: Aminadab engendra Nahasson Prince * des fils de Juda.

10. Porrò Ram genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahasson, principem filiorum Juda.

11. Nahasson engendra aussi Salma *, duquel est venu Booz.

11. Nahasson quoque genuit Salma, de quo ortus est Booz.

12 Or Booz engendra Obed, lequel engendra Isaï.

12. Booz verò genuit Obed, qui & ipse genuit Isai.

13. Isaï eut pour fils aîné Eliab; le second fut Abinadab; le troisiém Simmaa;

13 Isai autem genuit primogenitum Eliab, secundum Abinadab, tertium Simmaa,

14. le quatriéme, Nathanaël; le cinquiéme Raddaï;

14. quartum Nathanael, quintum Raddai.

℣. 7. Il est appellé Achan. *Jos.* 7. 1.

Ibid. *Expl.* en retenant quelque chose du butin contre l'ordre de Dieu qui avoit commandé de consumer tout par le feu.

℣. 9. *Lettr.* Les fils d'Hesron qui sont nez de luy.

Ibid. *Autr.* Aram. *Ruth.* 4. 18. 1b. *Autr.* Caleb. *infr.* ℣. 18.

℣. 10. *Expl.* Le premier, le chef de cette Tribu.

℣. 11. Il est appellé ailleurs Salmon. *Ruth. c.* 4. *v.* 20.

Digitized by Google

15. sextum Asom, septimum David.

16. quorum sorores fuerunt, Sarvia, & Abigail. Filii Sarviæ: Abisai, Joab, & Asael, tres.

17. Abigail autem genuit Amasa, cujus pater fuit Jether Ismaelite.

18. Caleb verò filius Hesron accepit uxorem nomine Azuba, de qua genuit Jerioth: fueruntque filii ejus, Jaser, & Sobab, & Ardon.

19. Cúmque mortua fuisset Azuba, accepit uxorem Caleb, Ephrata: quæ peperit ei Hur.

20. Porro Hur genuit Uri: & Uri genuit Bezeleel.

21. Post hæc ingressus est Hesron ad filiam Machir patris Galaad, & accepit eam cùm esset annorum sexaginta: quæ peperit ei Segub.

22. Sed & Segub genuit Jair, & possedit viginti tres civitates in terra Galaad.

15. le sixiéme, Asom; & le septiéme, David.

16. Leurs sœurs étoient Sarvia & Abigaïl. Les fils de Sarvia *furent* Abisaï, Joab, & Asaël; *c'est à-dire*, trois.

17. Abigaïl fut mere d'Amasa, dont le pere étoit Jéther Ismaëlite.

18. Or Caleb fils d'Hesron épousa une femme qui se nommoit Azuba, dont il eut Jérioth; & ses fils furent Jaser, Sobab, & Ardon.

19. Mais Caleb aprés la mort d'Azuba, épousa Ephrata, dont il eut un fils nommé Hur.

20. Hur engendra Uri; & Uri engendra Béséléel.

21. Ensuite Hesron prit pour femme la fille de Machir ℣ pere de Galaad. Il avoit soixante ans quand il l'épousa, & il eut d'elle Ségub.

22. Ségub eut aussi pour fils Jaïr; & il fut Seigneur de vingt-trois villes dans la terre de Galaad.

℣. 21. *Expl.* Ce Machir, étoit fils de Manassé, & petit fils de Joseph. *Genes.* 50. 22.

Digitized by Google

23. Et il prit Gessur & Aram, villes *de la terre* de Jaïr; comme aussi Canath avec les soixante villages de sa dépendance qui valoient des villes. Tous ces lieux, *dis je* appartenoient aux enfans de Machis " pere de Galaad.

23. Cepitque Gessur, & Aram oppida Jair : & Canath, & viculos ejus sexaginta civitatum : omnes isti, filii Machir patris Galaad.

24. Aprés la mort d'Hesron, Caleb, *son fils*, épousa Ephrata "; mais Hesron avoit eu encore une femme nommée Abia, de laquelle il eut un fils nommé Ashur, qui fut pere de Thécua ".

24. Cùm autem mortuus esset Hesron, ingressus est Caleb ad Ephrata. Habuit quoque Hesron uxorem Abia, quæ peperit ei Ashur patrem Thecuæ.

25. Mais Jéraméel premier-né du même Hesron eut pour fils aîné Ram, & *ensuite* Buna, Aram, Asom, & Achia ".

25. Nati sunt autem filii Jerameel primogeniti Hesron, Ram primogenitus ejus, & Buna, & Aram, & Asom, & Achia.

26. Et Jéraméel épousa encore une autre femme nommée Atara, qui fut mere d'Onam.

26. Duxit quoque uxorem alteram Jerameel, nomine Atara, quæ fuit mater Onam.

℣. 23. *Autr.* Tous ceux-cy, (c'est à-dire, ceux qu'il a nommez, & qui étoient venus du mariage de Hesron avec la fille de Machir) sont censez fils de Machir. Or cét Hesron étoit fils de Pharez, & petit fils de Juda. *Sup. v.* 5.

℣. 24. *Expl.* Comme il a été dit au ℣. 19 & dont il eut plusieurs enfans. *Voy.* 42. *plus bas Autr.* Aprés cela Hesron mourut à la ville de Caleb Ephrata, qui est la même que Bethléhem Ephrata. *Synops.*

Ibid. *Expl.* Patrem Thecuæ, *id est*, conditorem vel principem. *Synops.*

℣ 25 *Autr.* Les ayant eus de *sa premiere femme nommée* Achia.

Digitized by Google

27. Sed & filii Ram primogeniti Jerameel, fuerunt Moos, Jamin, & Achar.

27. Ram fils aîné de Jéraméel, eut auſſi pour fils Moos, Jamin, & Achar.

28. Onam autem habuit filios, Semei, & Jada. Filii autem Semei : Nadab, & Abiſur.

28. Onam eut pour fils Séméï & Jada. Les fils de Séméï, *ſont* Nadab & Abiſur.

29. Nomen verò uxoris Abiſur, Abihail, quæ peperit ei Ahobban, & Molid.

29. Abiſur épouſa une femme nommée Abihaïl, de laquelle il eut deux enfans, Ahobban & Molid.

30. Filii autem Nadab fuerunt, Saled, & Apphaim. Mortuus eſt autem Saled abſque liberis.

30. Nadab fut pere de Saled & d'Apphaïm, dont le premier mourut ſans enfans.

31. Filius verò Apphaim, Jeſi : qui Jeſi genuit Seſan. Porrò Seſan genuit Oholai.

31. Mais Apphaïm eut un fils nommé Jéſi, qui fut pere de Séſan, & Séſan d'Oholaï [y].

32. Filii autem Jadæ fratris Semei : Jether, & Jonathan. Sed & Jether mortuus eſt abſque liberis.

32. Les fils de Jada frere de Séméï *furent* Jéther, & Jonathan. Jéther mourut auſſi ſans enfans.

33. Porrò Jonathan genuit Phaleth, & Ziza iſti fuerunt filii Jerameel.

33. Mais Jonathan eut Phaleth, & Ziza. Voilà quels ont été les fils de Jeraméel.

34. Seſan autem non habuit filios, ſed

34. Pour Séſan, il n'eut point de garçons [z] ; mais

ŷ. 31. *Autr.* Et Séſan eut *une fille nommée* Oholaï. *infr.* 34. 35.

ŷ. 34. *Expl.* Qui luy ſurvécuſſent. Car ſon fils Oholaï, dont il eſt parlé, ŷ. 31. étoit mort de ſon vivant. *Synopſ.*

Digitized by Google

des filles " ; & un Esclave nommé Jéraa,

35. à qui il donna sa fille en mariage : & elle accoucha d'Ethéi.

36. Ethéi fut pere de Nathan ; & Nathan pere de Zabad.

37. Zabad eut pour fils Ophlal ; & Ophlal engendra Obed.

38. Obed engendra Jéhu ; & Jéhu Azarias.

39. Azarias engendra Hellés ; & Hellés Elasa.

40. Elasa engendra Sisamoï & Sisamoï engendra Sellum.

41. Sellum engendra Icamia ; & Icamia Elisama.

42. Or les enfans de Caleb frere de Jéraméel, *furent* Mesa ", son aîné, prince " de Ziph, & les descendans de Marésa " pere d'Hebron.

43. Les fils d'Hebron *fu-*

filias ; & servum Ægyptium nomine Jeraa.

35. Deditque ei filiam suam uxorem : quæ peperit ei Ethei.

36. Ethei autem genuit Nathan, & Nathan genuit Zabad.

37. Zabad quoque genuit Ophlal, & Ophlal genuit Obed.

38. Obed genuit Jehu, Jehu genuit Azariam.

39. Azarias genuit Helles, & Helles genuit Elasa.

40. Elasa genuit Sisamoi, Sisamoi genuit Sellum.

41. Sellum genuit Icamiam, Icamia autem genuit Elisama.

42. Filii autem Caleb fratris Jerameel : Mesa primogenitus ejus, ipse est pater Ziph : & filii Maresa patris Hebron.

43. Porrò filii He-

℣. 34. *Expl.* Une fille *plur. pour singul. Hebraism.* Cette fille est Oholaï, nommée ℣. 31.

℣. 42. *Expl.* Les enfans qu'il avoit eus d'Azuba sont marquez cy-dessus ℣. 18. ainsi ceux dont il est parlé icy semblent être de quelque autre femme.

Ibid. *Lettr.* Pere.

Ibid. *Autr.* Filii, *pour*, filiorum *Hebr.*

Ibid. *Expl.* Mesa étoit souverain dans Ziph, & commandoit à tous les descendans de Marésa dont il va parler.

bron,

Digitized by Google

bon, Core, & Taphua, & Recem, & Samma.

rent Coré, Taphua, Recem & Samma.

44. Samma autem genuit Raham, patrem Iercaam, & Recem genuit Sammai.

44. Samma engendra Raham pere de Jercaam, & Recem engendra Sammaï.

45. Filius Sammai, Maon: & Maon pater Bethsur.

45. Sammaï eut un fils nommé Maon; & Maon *fut* pere de Bethsur.

46. Epha autem concubina Caleb peperit Haran, & Mosa, & Gezez. Porrò Haran genuit Gezez.

46. Or Epha seconde femme " de Caleb, fut mere de Haran, de Mosa, & de Gezez. Et Haran eut un fils *nommé aussi* Gezez.

47. Filii autem Iohaddai, Regom, & Ioathan, & Gesan, & Phalet, & Epha, & Saaph.

47. Les enfans de Johaddaï, *furent* Regom, Joathan, Gesan, Phalet, Epha, & Saaph.

48. Concubina Caleb Maacha, peperit Saber, & Tharana.

48. Maacha, *autre* concubine, *ou femme* de Caleb luy donna *aussi* Saber & Tharana.

49. Genuit autem Saiph pater Madmena, Sue patrem Machbena, & patrem Gabaa. Filia verò Caleb, fuit Achsa.

49. Mais Saaph pere ᵛ de Madmena engendra Sué, pere de Machbena & de Gabaa. Caleb eut aussi une fille nommée Achsa ".

50. Hi erant filii

50. Ceux-cy furent *enco-*

ᵛ ℣. 46. *Letr.* Concubine.

℣ 49. *Autr.* Prince, & de même aux versets suivans.

Ibid. *Expl.* Quelques-uns ont voulu inferer d'icy, que ce Caleb fut celuy qui alla découvrir la terre promise, parce qu'il eut une fille de même nom. Mais il est difficile de se le persuader. Il n'y a rien de plus commun que de voir les mêmes nõs donnez à diverses personnes dans les histoires.

Digitized by Google

re de la posterité de Caleb", étant descendus de Hur fils aîné de *sa femme* Ephratha, *sçavoir* Sobal pere de Cariathiarim,

Caleb, filii Hur primogeniti Ephrata, Sobal pater Cariathiarim,

51. Salma pere de Bethléhé; Hariph, pere de Bethgader.

51. Salma pater Bethlehem, Hariph pater Bethgader.

52. Or Sobal pere de Cariathiarim qui jouïssoit de la moitié du païs où il demeuroit, eut des fils".

52. Fuerunt autem filii Sobal patris Cariathiarim, qui videbat dimidium requietionum.

53. Et des familles qu'ils établirent dans Cariathiarim sont descendus les Jéthréens, les Aphuthéens, les Semathéens, les Maseréens; desquels sont aussi venus les Saraïtes, & les Esthaolites.

53. Et de cognatione Cariathiarim, Jethrei, & Aphuthei, & Semathei, & Maserei. Ex his egressi sunt Saraitæ, & Esthaolitæ.

54. Les enfans de Salma *furent* Bethléhem, & Netophathi, *qui sont* la gloire " de la maison de Joab; & la moitié du païs *que l'on nommoit* le lieu de repos, fut habitée par les descendans de Saraï ".

54. Filii Salma, Bethlehem, & Netophathi, Coronæ domus Joab, & dimidium requietionis Sarai.

℣. 50. *Autr.* Ceux-cy étoient de la posterité d'un *troisiéme* Caleb fils de Hur. *Expl.* Et par consequent petit fils de l'autre Caleb nommé au ℣. 18. & 19.

℣. 52. *Autr.* Eut des fils qui furent Roeh, Tsi, & Menachoth; la Vulgate ayant pris la signification des noms pour les noms mêmes, comme il est encore arrivé ailleurs.

℣ 54 *Lettr* La couronne. Autre. *Sep.* Hæterot; Beth, Joab, Carhsi Manahri, Atsorhi, *noms propres dont la Vulgate a suivi la signification.*

Digitized by Google

55. Cognationes quoque scribarum habitantium in Jabes, Carentes atque Resonantes, & in tabernaculis commorantes. Hi sunt Cinæi, qui venerunt de Calore patris domus Rechab.

55. Il y faut joindre les familles des Docteurs de la Loy, qui demeurent à Jabés, & qui se retirent sous des tentes, où ils s'occupent à loüer Dieu par les concerts de leurs voix & de leurs instrumens. Ce sont eux qu'on nomme Cinéens, qui sont descendus de Calor, chef de la maison de Rechab.

℣. 55. *Autr.* Les Sept. ont pris icy pour noms propres les mots Hebr. qui sont *Tirhathim. Scimathim Suchatim.* Ibid. *Lettr.* de Calore patris. *Hebr.* de Camath patre.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 55. *CE sont là les Cinéens, &c.*

Ces Cinéens ont esté toûjours, comme on l'a marqué ailleurs, tres-celebres parmy le peuple de Dieu, depuis que Moïse eut engagé Hobab fils de Jéthro son beaupere, descendu de ces Cinéens, à suivre Israël. Car ce peuple étoit un de ceux qui avoient été livrez par la justice de Dieu aux Israëlites; & leur païs faisoit une portion de la terre qu'il avoit donnée en heritage à la posterité d'Abraham. Mais l'alliance qu'eut Moïse avec la famille de Jéthro, fit éviter à cette famille le malheur de toute la nation. Ainsi elle s'établit aprés la mort de Moïse, & depuis la ruine de Jéricho, dans le territoire de cette ville qu'on luy donna en partage. Mais ayant changé ensuite de de-

Num. c. 10. 29. *Iudic.* c. 1 16.

Digitized by Google

meure, & s'étant venu établir dans un desert de la Tribu de Juda, elle y devint tres-celebre par l'austerité de vie & l'exactitude de la discipline, dont firent depuis profession ceux qu'on nomma Réchabites, qui étoient de leurs descendans.

On peut juger de leur vertu par l'éloge que Dieu fait luy-même de l'obéïssance qu'ils rendoient avec la derniere fidelité à Jonadab fils de Réchab, l'un de leurs ancêtres, qui prescrivit à tous ceux de sa famille, de se regarder comme étrangers sur la terre, en y demeurant sous des tentes, sans se bâtir des maisons, sans semer de grains, sans planter de vignes, sans boire de vin. Car comme les Israëlites violoient dans le même tems avec le dernier mépris les ordonnances de leur Dieu, il voulut pour les couvrir de confusion, leur representer l'exemple de ces Réchabites par ces paroles qu'il obligea son Prophéte de dire à son peuple : *Le commandement par lequel Ionadab fils de Réchab avoit défendu à ses enfans de boire du vin, a fait une telle impression sur leurs esprits, qu'ils n'en ont point bû jusqu'à present, pour obeïr à cet ordre de leur pere. Mais pour moy, qui suis vôtre Dieu, quoique je vous aye parlé, & que je n'aye point manqué de vous instruire de bonne heure, vous ne m'avez point obéi.*

Jerem. c. 35. 14.

Ces Cinéens, ou Réchabites n'étoient donc pas de la race d'Israël. Mais parce qu'ils s'étoient établis depuis si long tems au milieu d'eux, & que leur exemple avoit servi autrefois à les confondre dans leurs desordres, l'Ecrivain sacré en fait souvenir icy, pour picquer encore le peuple de Dieu d'une sainte émula-

Digitized by Google

tion par la vûë de ces hommes si fidelles & si pieux, à qui le Seigneur avoit promis solemnellement quelque tems avant la ruine de Jerusalem, d'en prendre un soin tout particulier, pour les conserver au milieu de la desolation de tout le Royaume de Juda. *Ib. v. 19.*

CHAPITRE III.

1. DAvid verò hos habuit filios, qui ei nati sunt in Hebron; primogenitum Amnon ex Achinoam Jezrahelitide, secundum Daniel de Abigail Carmelitide,

2. tertium Absalom filium Maacha filiæ Tholmai regis Gessur, quartum Adoniam filium Aggith,

3. quintum Saphatiam ex Abital, sextum Jethraham de Egla uxore sua.

4. Sex ergo nati sunt ei in Hebron, ubi regnavit septem annis, & sex mensi-

1. VOicy les enfans de David, qui luy sont nez pendant qu'il demeuroit à Hébron. L'aîné *fut* Amnon *fils* d'Achinoam de Jézrahel. Le second, Daniel *fils* d'Abigaïl *qui avoit été femme de Nabal* du Carmel.

2. Le troisiéme, Absalom fils de Maacha, *qui étoit* fille de Tholmaï Roy de Gessur. Le quatriéme, Adonias fils d'Aggith.

3. Le cinquiéme, Saphatias fils d'Abital. Le sixiéme, Jéthraham fils d'Egla, ses légitimes épouses *a*.

4. Ainsi David eut six fils pendant qu'il demeura à Hébron, où il regna sept ans &

a ℣. 3. *Lettr. Uxore sua.* singul. pour un plur. Car cela se doit entendre également de toutes celles qu'il a nommées.

Digitized by Google

demy. Mais il regna trente-trois ans à Jeruſalem.

5. Et les enfans qu'il eut à Jeruſalem furent, Simmaa, Sobab, Nathan, Salomon; *tous* quatre fils de Béthſabée fille d'Ammiel.

6. Il eut encore Jébaar & Eliſama,

7. Eliphaleth, Nogé, Népheg & Japhia;

8. Comme auſſi Eliſama, Eliada, Eliphéleth, *c'eſt à dire*, neuf "".

9. Tous ceux-là ſont les fils de David, ſans compter les enfans de ſes concubines "". Et ils eurent une ſœur nommée Thamar.

10. Or Salomon fut pere de Roboam, qui eut pour fils Abia, lequel engendra Aza, duquel eſt venu Joſaphat,

11. pere de Joram, qui engendra Ochozias, d'où eſt venu Joas.

12. Joas eut pour fils Ama-

bus. Triginta autem & tribus annis regnavit in Ieruſalem.

5. Porrò in Ieruſalem nati ſunt ei filii, Simmaa, & Sobab, & Natham, & Salomon, quatuor de Bethſabée filia Ammiel,

6. Jebaar quoque & Eliſama,

7. & Eliphaleth, & Noge, & Nepheg, & Japhia,

8. necnon Eliſama, & Eliada, & Eliphaleth, novem:

9. Omnes hi, filii David, abſque filiis concubinarum: habueruntque ſororem Thamar.

10. Filius autem Salomonis, Roboam: cujus Abia filius genuit Aſa. De hoc quoque natus eſt Joſaphat,

11. pater Joram: qui Joram genuit Ochoziam, ex quo ortus eſt Joas:

12. & hujus Ama-

℣. 8. *Expl.* Qui avec les quatre qu'il eut de Bethſabée ſont treize enfans nez à Jeruſalem. Cependant au 2. R. 5. 14. il n'eſt parlé que d'onze; mais c'eſt qu'il en étoit mort deux jeunes, que Samuël ne compte pas. *Synopſ.*

℣. 9. *Expl.* Femmes du ſecond rang, mais légitimes.

Digitized by Google

fus filius genuit Azariam. Porrò Azariæ filius Ioathan.

zias pere d'Azarias; & le fils d'Azarias fut Joathan,

13. procreavit Achaz patrem Ezechiæ, de quo natus est Manasses.

13. qui engendra Achaz, pere d'Ezechias, qui eut pour fils Manassé.

14. Sed & Manasses genuit Amon patrem Josiæ.

14. Manassé engendra Amon pere de Josias,

15. Filii autem Josiæ fuerunt, primogenitus Johanan, secundus Joakim, tertius Sedecias, quartus Sellum.

15. dont les fils sont Johanan [v] l'aîné; le second Joakim; le troisiéme, Sédecias; le quatriéme, Sellum [v].

[v]. 15. *Expl.* Qui n'est point nommé, 4. *R.* 23. étant mort avant son pere.

Ibid Expl. Surnommé Joachas qui régna le premier aprés son pere & qui étoit son troisiéme fils; mais qui n'est icy marqué que le quatriéme, parce qu'il ne régna que trois mois, & d'une maniere tres-indigne. Ainsi Sédécias étoit le plus jeune de tous, comme l'on peut remarquer dans la table suivante, où les noms propres sont mis selon l'ordre de leur naissance, & les nombres qui sont dessus selon l'ordre qu'ils ont régné.

JOSIAS,
Roy tres-pieux, fut tué par Néchao Roy d'Egypte.
4. *Reg.* 23. 29.

II.		I.	IV.
JOHANAN, qui n'est nommé nulle part qu'icy; ce qui fait croire qu'il est mort avant son pere.	ELIACIM, surnommé aussi *Joakim* par un *K.* 4. *Reg.* 23. 34. & 24. 5.	SELLUM, nommé aussi *Joachas*, qui fut fait Roy au lieu de son pere. 4. *Reg.* 23. 30. & ensuite mené en Egypte par Néchao, où il mourut.	SEDECIAS, nommé aussi *Mathanias*, le plus jeune de tous. 4 *Reg* 23. 31. & 36. *cum* 24. 18. qui fut fait Roy par Nabuchodonosor, au lieu de Joachin son neveu fils d'Eliacim 4 *Reg.* 24. 17.
	III. JOACHIN par un *ch.* surnommé *Iechonias*, *Matt.* 1. 12. *Ier.* 32. 24. mené à Babylone, où il mourut.		

16. De Joakim [v] sont ve-

[v]. 16. *Expl.* ou Eliacim.

Digitized by Google

nus Jéchonias " & Sédécias.

17. Les fils de Jéchonias furent Asir, Salathiel;

18. Melchiram, Phadaïa, Senneser, & Jécémia, Sama, & Nadabia.

19. De Phadaïa sont venus Zorobabel ', & Séméï. Zorobabel engendra Mosolla & Hananie, avec Salomith leur sœur.

20. Et encore ces cinq *autres*, Hazaban, Ohol, Barachias, Hasadias, & Josabhéséd.

21. Hananias eut pour fils, Phaltias, qui fut pere de Jéséïas, dont le fils nommé Raphaïa fut pere d'Arnan, duquel est venu Obdia, qui eut pour fils Séchénias.

22. Le fils de Séchénias fut Séméïa, duquel sont sor-

natus est Jechonias, & Sedecias.

17. Filii Jechoniæ fuerunt, Asir, Salathiel,

18. Melchiram, Phadaia, Senneser, & Jecemia, Sama, & Nadabia.

19. De Phadaia orti sunt Zorobabel & Semei. Zorobabel genuit Mosollam, Hananiam, & Salomith sororem eorum.

20. Hasaban quoque, & Ohol, & Barachian, & Hasadian, Josabhesed, quinque.

21. Filius autem Hananiæ, Phaltias pater Jeseiæ, cujus filius Raphaia; hujus quoque filius, Arnan, de quo natus est Obdia, cujus filius fuit Sechenias.

22. Filius Sechenias, Semeia: cujus

Ib. *V.* 16. *Expl.* ou Joachin.

V. 19. *Expl* Autre que celuy de l'Evangile marqué dans la génealogie de Jesus-Christ *Matth.* 1. 12. puisqu'il n'a ni le même pere, ni le même fils; à moins qu'on ne veuille dire que les uns & les autres ont eu plusieurs noms. Ce qu'on represente ainsi.

Joachin *ou* Jéchonias.	
Salathiel	Phadaia
Zorobabel	Zorobabel
Abiud	Mosolla

Ensorte que Salathiel ait aussi eu nom Phadaïa; ou bien que Phadaia ait été frere de Salathiel, & qu'il ait eu un fils à qui il ait aussi donné le nom de Zorobabel, &c.

Digitized by Google

filii, Hattus, & Jegaal, & Baia, & Naaria & Saphat, ſex numero.

23. Filius Naariæ, Elioenai, & Ezechias, & Ezricam, tres.

24. Filii Elioenai, Oduia, & Eliaſub, & Phaleia, & Accub, & Johanan, & Dalaia, & Anani, ſeptem.

tis Hattus, Jégaal, Baria, Naaria & Saphat, qui ſont ſix".

23. Naarias eut trois fils Elioénaï, Ezéchias & Ezricam.

24. Elioénaï en eut ſept, Oduïa, Eliaſub, Phaléïa, Accub, Johanan, Dalaïa, & Anani.

℣. 22. *Expl.* En y comprenant leur pere, ou ſuppoſant un ſixiéme fils que quelques-uns nomment *Seſa*.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. LEs enfans qu'il eut à Iéruſalem furent, *Simmaa*, *Sobab*, *Nathan*, *Salomon*; tous *quatre fils de Bethſabée*, *&c.*

Salomon ſemble être contraire à cecy, lorſque dans le livre des Proverbes il témoigne qu'il étoit fils unique de ſa mere : *Vnigenitus coram matre meâ.* Mais puiſque l'Ecriture dit formellement en ce lieu ; Que David eut quatre enfans de Bethſabée, qui nâquirent dans Jéruſalem ; & que ſaint Luc, dans la genealogie qu'il fait de JESUS CHRIST, ne parle même que de Nathan l'un de ces quatre fils de Bethſabée que l'on voit icy nommez, il eſt viſible que ce que le Roy Salomon dit de ſoy-même, en s'appellant le fils unique de ſa mere, doit être entendu de l'affection toute particuliere

Prov. c. 4. 3.

Luc. c. 3. 31.

Digitized by Google

. *Reg.* 6. 1. 13. que Bethſabée luy portoit, comme à celuy que David avoit juré de declarer l'heritier de ſa couronne : *Iuraſti mihi ancilla tua, dicens : Salomon filius tuus regnabit poſt me.*

Ainſi ces paroles de Salomon : *Fui unigenitus coram matre meâ*, ne ſignifient pas, qu'il étoit veritablement fils unique de ſa mere, mais qu'elle le regardoit & qu'elle l'aimoit comme s'il l'avoit été. Quant à celuy dont il étoit la figure, le vray Salomon, ce Roy de paix, qui a regné & qui regnera éternellement ſur les vrais enfans d'Iſraël; il a été veritablement le fils unique de ſa ſainte mere, ſelon la chair, comme il l'étoit de toute éternité de ſon Pere, ſelon ſa nature divine.

CHAPITRE IV.

1. LEs deſcendans " de Juda, *ſont* Pharés, Heſron, Charmi, Hur, & Sobal.

1. Filii Juda : Phares, Heſron, & Charmi, & Hur, & Sobal.

2. Raïa fils de Sobal engendra Jahath pere d'Ahumaï & de Laad, d'où les Sarathites ſont ſortis.

2. Raia verò filius Sobal genuit Jahath, de quo nati ſunt Ahumei & Laad. Hæ cognationes Sarathi.

3. Voicy encore la poſterité d'Etam " ; Jézraël, Jéſé-

3. Iſta quoque ſtirps Etam : Jezra-

℣. 1. *Lettr. Filii* Mais le mot de fils comprend toute la poſterité.

℣. 3. *Heb.* Du Prince d'Etam, &c. *Autr.* La genealogie de ceux qui demeurent à Etam, &c.

Digitized by Google

hel, & Jesema, & Jedebos. Nomen quoque sororis eorum, Asalelphuni.

ma, & Jédébos, qui eurent une sœur nommée Asalelphuni.

4. Phanuel autem pater Gedor, & Ezer pater Hosa. Isti sunt filii Hur primogeniti Ephrata patris Bethlehem.

4. Phanuël fut pere " de Gédor, & Ezer pere d'Hosa; ce sont là les descendans d'Hur, fils aîné d'Ephrata " & pere " de Bethléhem.

5. Assur verò patri Thecuæ erant duæ uxores, Halaa, & Naara.

5. Assur pere" de Thécua eut deux femmes, *sçavoir* Halaa, & Naara.

6 Peperit autem ei Naara Oozam, & Hepher, & Themani, & Ahasthari. Isti sunt filii Naara.

6. De Naara il eut Oozam, & Hépher; & les Thémaniens, & les Ahasthariens, qui sont tous descendus de Naara.

7. Porrò filii Halaa, Sereth, Isaar, & Ethnan.

7. Les fils de Halaa, *sont* Séreth, Isaar, & Ethnan.

8. Cos autem genuit Anob, & Soboba, & cognationem Aharehel filii Arum.

8. Cos " engendra Anob & Soboba; & c'est de luy que sont venus tous ceux qui portent le nom d'Aharéhel fils d'Arum.

9. Fuit autem Jabes inclytus præ fratribus suis, & mater ejus vocabit nomen illius Jabes, dicens: Quia peperit eum in dolore.

9. Mais Jabés devint plus illustre que ses freres: & ce fut sa mere qui luy donna le nom de Jabés " en disant: C'est parce que je l'ay mis au

℣. 4. *Austr.* Prince.

Ibid. seconde femme de Caleb. *supr.* 2. 19. laquelle donna aussi son nom à Bethlehem.

Ibid. *Austr.* Prince. Et de même ℣. 5.

℣. 8. *Expl.* Il séble être le même que Cénez. ℣. 13. *Synopſ.*

℣. 9. *Expl.* Erat author unius ex enumeratis familiis Aharehelis. *Synopſ.*

Digitized by Google

monde avec beaucoup de douleur ".

10. Or Jabés invoqua le Dieu d'Iſraël, en diſant: Seigneur, ſi vous vouliez bien répandre ſur moy vos benedictions, & étendre les bornes de mes terres; & ſi vôtre bras m'étoit favorable, en empêchant que je ne ſuccombe ſous la malice des hommes. Et Dieu luy accorda ce qu'il avoit demandé.

10. Invocavit verò Jabes Deum Iſraël, dicens: Si benedicens benedixeris mihi, & dilataveris terminos meos, & fuerit manus tua mecum, & feceris me à malitia non opprimi. Et præſtitit Deus quæ precatus eſt.

11. Caleb frere de Sua engendra Mahir, qui fut pere d'Eſthon.

11. Caleb autem frater Sua genuit Mahir, qui fuit pater Eſthon.

12. Eſthon engendra Bethrapha Pheſſé & Tehinna, qui fut le pere " de la ville de Naas. Ce ſont ceux-cy qui ont peuplé la ville de Récha.

12. Porrò Eſthon genuit Bethrapha, & Pheſſe, & Tehinna patrem urbis Naas: hi ſunt viri Recha.

13. Cénez eut pour fils Othoniel & Saraïa. Othoniel fut pere d'Hathath, & de Maonathi.

13. Filii autem Cenez, Othoniel, & Saraia. Porrò filii Othoniel, Hathath & Maonathi.

14. Maonathi engendra Ophra, Saraïa engendra Ioab, le pere de la vallées des ouvriers. Car c'étoit là qu'on voyoit des gens travailler à toutes ſortes d'ouvrages.

14. Maonathi genuit Ophra, Saraia autem genuit Ioab, patrem Vallis artificum: ibi quippe artifices erant.

15. Les enfans de Caleb,

15. Filii verò Ca-

Ibid. ℣. 9. Ce nom en Hébreu ſignifie *douleur, affliction.*
℣. 12. *Expl.* Prince.

Digitized by Google

lib filii Iephone, Hir, & Ela, & Naham. Filii quoque Ela: Cenez.

fils de Jéphoné, *ſont* Hir, Ela, & Naham. Ela *fut* pere de Cénez.

16. Filii quoque Ialeleel: Ziph, & Zipha, Thiria, & Aſrael.

16. Les fils de Jaléléel, *furẽt* Ziph, Zipha, Tiria, & Aſraël.

17. Et filii Ezra, Jether, & Mered, & Epher, & Jalon, genuitque Mariam, & Sammai, & Jesba patrem Eſthamo.

17. Ceux d'Ezra, *étoient* Jéther, Méred, Epher, & Jalon, Il eut encore Marie", Sammaï & Jesba pere d'Eſthamo.

18 Uxor quoque ejus Judaia, peperit Jared patrem Gedor, & Heber patrem Socho, & Ieuthiel patrem Zanoe. Hi autem filii Bethiæ filiæ Pharaonis, quam accepit Mered.

18. Sa femme" *fut* Judaïe, *qui* engendra Jared pere de Gédor, & Héber pere de Socho, & Iquthiel pere de Zaoné. Et tous ceux-là deſcendent auſſi de Béthie fille de Pharaon qui épouſa Méred.

19. Et filii uxoris Odaiæ ſororis Naham patris Ceila, Garmi, & Eſthamo, qui fuit de Machathi.

19. Et les fils de ſa femme Odaïe ſœur de Naham pere de Ceila, *ſont* Garmi, & Eſthamo qui étoit de Machathi.

20. Filii quoque Simon, Amnon, &

20. Les fils de Simon, *ſont* Amnon & Rinna qu'il eut

℣. 17. *Expl.* Qui n'eſt pas un nom de fille, mais d'un fils. Il ſemble ma quer qu'Eſra eut deux femmes. *Vatabl.*

℣. 18. *Expl.* Ce verſet eſt fort embaraſſé. Le ſens le plus naturel eſt de dire que le mot de *ſa femme*, ſe rapporte à *Eſthamo* nommé immediatement devant : Ce que Toſtat ſemble plus favoriſer. Ainſi quand il eſt dit enſuite que tous ceux-là étoient fils de la fille de Pharaon qui épouſa Méred, ce n'eſt que pour relever davantage leur nobleſſe; non pas qu'ils fuſſent ſes propres enfans, mais parce qu'ils deſcendoient de ce mariage là: au lieu que les autres enfans que ce même Méred eut d'Odaïe nommée au verſet ſuivant tiroient leur nobleſſe d'un autre côté.

Digitized by Google

de Hanan, & Thilon; Et les fils de Jéſi, *ſont* Zoheth & Benzoheth.

Rinna filius Hanan, & Thilon. Et filii Jeſi, Zoheth, & Benzoheth.

21. Les fils de Séla fils de Juda, *ſont* Her, pere de Lécha, & Laada pere de Mareſa; & les familles de ceux qui travaillent aux ouvrages de fin lin dans la maiſon du jurement.

21. Filii Sela, filii Juda: Her pater Lecha, & Laada pater Mareſa, & cognationes domus operantium byſſum in domo juramenti.

22. Et Joachin, & les habitans de Chozéba, & Joas & Saraph, qui commanderent dans Moab, & qui revinrent à Lahem". Or c'eſt ce que nous apprenons de l'ancienne tradition.

22. Et qui ſtare fecit ſolem, virique Mendacii, & Securus, & Incendens, qui principes fuerunt in Moab, & qui reverſi ſunt in Lahem. Hæc autem verba vetera.

23. Ce ſont là les Potiers qui demeuroient à Atharim, & à Gadira" dans les maiſons du Roy, où ils travailloient pour luy, & qui s'y ſont établis".

23. Hi ſunt figuli habitantes in Plantationibus, & in Sepibus, apud regem in operibus ejus, commoratique ſunt ibi.

24. Les fils de Siméon, *ſont* Namuël, Jamin, Jarib,

24. Filii Simeon: Namuel & Jamin,

℣. 21. *Hebr* In domo *Asbéah*. qui ſemble être un nom propre dont la Vulgate a encore ſuivi la ſignification, auſſi bien que dãs le ℣. 22. où Pagnin, Varable & les Septante ont retenu les noms propres. Ce qui paroît plus vrai-ſemblable.

℣. 22. Vulg. *Et celuy qui arrêta le ſoleil & les menteurs & l'intrepide, & celuy qui brûle, &c.*

Ibid. *Autr.* Lehem *expl* Bethléhem.

℣. 23. Vulg. *dans les plans & dans les hayes.* ſignifications pour les noms propres qu'ont retenus les Septante.

Ibid *Expl.* Ce que quelques-uns entẽdent des Juifs qui voulurent demeurer à Babylone aprés le retour de leurs freres.

Digitized by Google

Jarib, Zara, Saül.

Zara, & Saül ".

25. Sellum filius ejus, Mapſam filius ejus, Maſma filius ejus.

25. Dont le fils *fut* Sellum, pere de Mapſam; lequel eut Maſma pour fils.

26. Filii Maſma: Hamuel filius ejus, Zachur filius ejus, Semei filius ejus.

26. Le fils de Maſma, *fut* Hamuël, celuy de Hamuël, *fut* Zachur, & celuy de Zachur, *fut* Séméï.

27. Filii Semei ſedecim, & filiæ ſex: fratres autem ejus non habuerunt filios multos, & univerſa cognatio non potuit adæquare ſummam filiorum Juda.

27. Séméï eut ſeize garçons & ſix fille : mais ſes freres n'eurent pas beaucoup d'enfans : & toute leur poſterité ne put égaler le nombre des enfans de Juda.

28. Habitaverunt autem in Berſabee, & Molada, & Haſarſuhal,

28. Ils s'établirent dans Berſabée, dans Molada, dans Haſarſuhal,

29. & in Bala, & in Aſom, & in Tholad,

29. dans Bala, dans Aſom, dans Tholad,

30. & in Bathuel, & in Horma, & in Siceleg,

30. dans Bathuël, dans Horma, & dans Sicéleg,

31. & in Bethmarchaboth, & in Haſarſuſim, & in Bethberai, & in Saarim: hæ civitates eorum uſque ad regem David.

31. dans Bethmarchaboth, dans Haſarſuſim, dans Bethbéraï, & dans Saarim. Ce ſont les villes qu'ils poſſoderent juſqu'au regne de David ".

32. Villæ quoque eorum : Etam, & Aen, Remmon, &

32. Ils eurent encore des bourgs au nombre de cinq,

℣. 24. *Expl.* Cecy ne ſe rapporte pas juſte avec ce qui eſt en la Gen. 40. ℣. 10. mais apparemment c'eſt que les perſonnes avoient deux noms.

℣. 31. *Expl.* Sous lequel Sicéleg paſſa aux Rois de Juda 1. *Reg.* 27. 6.

Digitized by Google

qui peuvent paſſer pour villes; *ſçavoir*, Etam, Aën, Remmon, Thochen, & Aſan.

Thochem, & Aſan, civitates quinque.

33. Et *avec cela* tous les villages qui ſont aux environs de ces villes, juſques à Baal : Voilà le païs que les deſcendans de Siméon ont habité, & la diſtribution de leurs demeures ".

33. Et univerſi viculi eorum per circuitum civitatum iſtarum uſque ad Baal. Hæc eſt habitatio eorum, & ſedium diſtributio.

34. Moſobab, Jemlech, & Joſa fils d'Amaſias;

34. Moſobab quoque & Jemlech, & Joſa filius Amaſiæ,

35. Joël & Jéhu fils de Joſabia, *qui fut* fils de Saraïa, fils d'Aſiel;

35. & Joel, & Jehu filius Joſabiæ filii Saraiæ filii Aſiel.

36. Elioénaï, Jacóba, Iſuhaïa, Aſaïa, Adiel, Iſmiel, & Banaïa;

36. & Elioenai, & Jacoba, & Iſuhaia, & Aſaia, & Adiel, & Iſmiel, & Banaia,

37. Ziza fils de Séphéi, fils d'Allon, fils d'Idaïa, fils de Semri, fils de Samaïa;

37. Ziza quoque filius Sephei filii Allon filii Idaia filii Semri filii Samaia.

38. Tous ceux là devinrent les chefs célebres de pluſieurs maiſons *de la Tribu de Siméon*; & ils ſe multiplierent extrêmement dans les familles qui ſortirent d'eux.

38. Iſti ſunt nominati principes in cognationibus ſuis, & in domo affinitatum ſuarum multiplicati ſunt vehementer.

39. Ils partirent *de leur païs* pour ſe rendre maîtres

39. Et profecti ſunt ut ingrederen-

℣. 33. *Sept.* La deſcription de leurs genealogies : ce qui a plus de liaiſon avec la ſuite. *Vatabl.*

tur

Digitized by Google

tur in Gador usque ad Orientem vallis, & ut quærerent pascua gregibus suis.

de Gador ", & s'étendre jusqu'à l'Orient de la vallée ", afin de chercher des pâturages à leurs troupeaux.

40. Inveneruntque pascuas uberes, & valde bonas, & terram latissimam, & quietam & fertilem, in qua antè habitaverant de stirpe Cham.

40. Ils en trouverent de fertiles & d'excellens; & une terre trés-spatieuse, paisible & abondante, où quelques gens de la posterité de Cham" s'étoient établis.

41. Hi ergo venerunt, quos suprà descripsimus nominatim, in diebus Ezechiæ regis Juda: & percussérunt tabernacula eorum, & habitatores qui inventi fuerant ibi, & deleverunt eos usque in præsentem diem: habitaveruntque pro eis, quoniam uberrimas pascuas ibidem repererunt.

41. Ceux cy que nous avons nommez plus haut, vinrent donc *les attaquer* sous le regne d'Ezéchias Roy de Juda; ils renverserent leurs tentes, & tuérent ceux qui y habitoient, & ils en sont demeurez jusqu'à present " les maîtres ", s'y étant établis en leur place à cause des pâturages trés-gras qu'ils y trouvérent.

42. De filiis quoque Simeon abierunt in montem Seïr viri quingenti, habentes principes Phaltiam & Naariam & Raphaiam & Oziel filios Jesi:

42. Quelques autres de la même Tribu de Siméon s'étant assemblez au nombre de cinq cens, s'en allerent à la montagne de Seïr sous la conduite de Phaltias, de Naarias, de Raphaïas, & d'Oziel enfans de Jési:

℣ 39 *Autr* Gedor, ville de la Tribu de Juda *supr.* ℣. 4. Ibid *Expl* Proche de Gador. *Synopſ.*

℣ 40. *Expl* Que Noé avoit maudite & proscrite *Synopſ.*

℣ 41. *Expl.* jusqu'au tems où l'autheur à écrit ceci. Ibid. *Expl.* de cette terre.

Digitized by Google

43. Et ayant défait les restes des Amalécites qui avoient pû échapper à Saül & à David *jusques alors*", ils se rendirent maîtres du païs, où ils sont demeurez jusqu'à ce jour".

43. & percusserunt reliquias, quæ evadere potuerant, Amalecitarum, & habitaverunt ibi pro eis usque ad diem hanc.

℣. 43. *Expl* Jusqu'à la captivité. D'où quelques-uns inferent, que ce livre avoit été écrit auparavant.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 10. *Jabés invoqua le Dieu d'Israël en disant : Seigneur, si vous vouliez bien répandre sur moy vos benedictions .... & si vôtre bras m'estoit favorable, en empêchant que je ne sois accablé par la malice des hommes, &c.*

L'Ecriture ayant declaré dans le verset precedent, Que *Jabés devint plus celebre que tous ses freres*, semble en marquer aussi-tôt aprés la raison, lorsqu'elle ajoûte ; Qu'il *invoqua le Dieu d'Israël*. Il est vray que la priere qu'il luy offre, & les demandes qu'il luy fait ne regardent que la vie presente. Les *benedictions* qu'il le conjure de vouloir *répandre sur luy*, sont des benedictions temporelles. Il le supplie seulement *d'étendre les bornes de ses terres*, & de le mettre à couvert *de la malice des hommes*. Mais cependant c'estoit beaucoup, en un tems d'infidelité & de tenebres, où les autres s'attribuoient à eux-mêmes le pouvoir de s'agrandir, & ne reconnoissoient point l'empire suprême de Dieu sur ses creatures, de rendre au moins

Digitized by Google

cet hommage au vray Dieu, de n'attendre que de luy tous les biens que l'on pouvoit esperer. Quelque instruits qu'ayent esté les Juifs, quelque experience qu'ils eussent faite tant de fois de cette grande verité, que le Seigneur de Jacob étoit le maître souverain, à la volonté duquel nul ne pouvoit resister; ils se portoient presque toûjours par un effet de cette étrange inclination qu'ils avoient pour l'idolatrie, à invoquer les faux dieux des nations: & ils regardoient les idoles comme capables de les combler des biens de la terre, & de les proteger contre la puissance de leurs ennemis. Dieu fait donc icy souvenir son peuple de cet exemple de la pieté de Jabés, qui eut la lumiere pour discerner dans un siecle de tenebres la puissance du vray Dieu d'avec l'impuissance des faux dieux; & dont la foy, quoy qu'imparfaite, fut recompensée temporellement par une prosperité, qui l'éleva en gloire au dessus de tous ses freres.

Telle devoit être la recompense proportionnée aux demandes de ces Anciens, qui ne portoient point leur vûë vers les biens celestes. Mais s'il est dit, que Dieu *accorda ainsi à Iabés ce qu'il avoit demandé*, parce qu'il *invoqua le Dieu d'Israël*; que ne doivent point attendre de luy ceux dont les desirs ne se bornant point à la terre, s'élevent continuellement vers le ciel? L'Ecriture ne parle donc en ce lieu & de la priere de Jabés, & de la bonté qu'eut le Seigneur de luy accorder sa demande, qu'afin d'animer la foy des vrais enfans d'Israël, & de les porter à concevoir de plus nobles esperances, par rapport au bonheur suprême de la celeste patrie,

Digitized by Google

dont toute la prosperité d'icy-bas ne peut leur representer qu'une foible image.

v. 27. *Et toute leur posterité ne peut jamais égaler le nombre de ceux de Iuda.*

Genes. c. 34. 25. *c.* 49. 7. Simeon & Levi avoient été maudits par Jacob à cause du crime qu'ils avoient commis à l'égard des Sichimites. Mais il semble que cette malediction fut seulement temporelle & conditionnée ; c'est-à-dire, qu'elle ne devoit subsister qu'à l'égard de ceux qui ne travailleroient point à reparer la faute des chefs de leur race. Car en effet les Levites la reparerent avantageusement, & se releverent en même-tems de cette malediction de Jacob, par les grandes & saintes actions de Moïse, d'Aaron, & de Phinées. Mais la Tribu de Simeon au contraire l'augmenta encore par les déreglemens de Zambri, qui portoit le peuple à la fornication & à l'idolatrie par son exemple, & que Phinées tua de sa propre main. C'est pourquoy cette Tribu n'eut point de part aux benedictions de Moïse.

Num. c. 25. *v.* 6. 7. 8. 14.

Deut. c. 33. *Num. c.* 1. *v* 22. 23. 26. 27 *c.* 26. *v.* 14. 22. Et ce fut sans doute par un effet de la même malediction de Jacob, que *toute la posterité* de Siméon *ne peut* jamais, comme il est marqué icy, *égaler le nombre des enfans de Iuda* ; ce qu'il est aisé de verifier par les denombremens que fait l'Ecriture des differentes Tribus. Car il est bon de se souvenir qu'une nombreuse posterité estoit regardée, principalement au tems de l'ancienne loy, comme une marque toute particuliere de la benediction du Seigneur. Aussi nous voyons dans la Genese, que Dieu promet à Abraham, pour recompense de sa soumission & de sa foy, de *le benir*, & de *multiplier sa race*

Genes. c. 15. 5. *c.* 17. *v.* 2. 4. 5. *c.* 22. 17.

Digitized by Google

comme les étoiles du ciel, & comme le ſable du rivage de la mer : ce qui neanmoins peut trés-bien s'entendre auſſi, non ſeulement du peuple Juif qui ſe multiplia d'une maniere ſi ſurprenante ; mais encore de la vraye race d'Iſraël ; de ceux que ſaint Paul appelle, *l'Iſraël de Dieu*, ou les enfans de Dieu, qui ſont les vrais Iſraëlites, & qu'il oppoſe à ceux qu'il nomme autre part, *les Iſraëlites ſont la chair. Car* comme dit encore le même Apôtre, *tous ceux qui deſcendent d'Iſraël, ne ſont pas pour cela* vrais *Iſraëlites ; & tous ceux qui ſont de la race d'Abraham, ne ſont pas pour cela ſes* vrais *enfans.* *Gal. c. 6. 16.* *1. Cor. c. 10. 18.* *Rom. c. 9. 6.*

Cette multiplication de la poſterité d'Abraham, qui eſt appellé le pere des fidelles, peut donc regarder auſſi tous ceux qui ſe ſont rendu les imitateurs de ſa foy dans le cours de tous les ſiécles qui l'ont ſuivi. Et ainſi la benediction que le Seigneur luy promit étoit en cela bien differente de celle dont parle icy l'Ecriture, lorſqu'elle dit, Que *la poſterité de Simeon ne put égaler le nombre des enfans de Juda* ; à moins que nous n'entendions auſſi d'une maniere ſpirituelle ce qui regardoit cette Tribu de Juda, d'où devoit ſortir le Meſſie, JESUS-CHRIST Fils de Dieu ſelon ſa nature divine, & fils de David ſelon ſa naiſſance temporelle, à qui l'Apôtre ſe glorifioit d'avoir engendré pluſieurs enfans par l'Evangile. *In Chriſto Ieſu per Evangelium ego vos genui.* *1. Cor. c. 4. 15.*

Digitized by Google

CHAPITRE V.

1. VOicy les enfans de Ruben fils aîné d'Israël ; (car c'est luy qui étoit son aîné : mais parce qu'il deshonora le lit nuptial de son pere, son droit d'aînesse fut donné aux enfans de Joseph, qui étoit *aussi* fils d'Israël; & Ruben ne fut plus consideré comme l'aîné.

2. Or Judas étoit le plus vaillant de tous ses freres ; & des Princes sont sortis de sa race. Mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph.)

3. Voicy donc *quels furent* les fils de Ruben, qui étoit l'aîné d'Israël, Enoch, Phallu, Esron, & Carmi.

4. Joël eut pour fils Samaïa, pere de Gog, dont le fils *fut* Séméï ;

5. Micha *fut* fils de Séméï ; Réïa *fut* fils de Micha;

1. FIlii quoque Ruben primogeniti Israël (ipse quippe fuit primogenitus ejus : sed cùm violasset thorum patris sui, data sunt primogenita ejus filiis Joseph filii Israël, & non est ille reputatus in primogenitum.

2. Porrò Judas, qui erat fortissimus inter fratres suos, de stirpe ejurs principes germinati sunt: primogenita autem reputata sunt Joseph.)

3. Filii ergo Ruben primogeniti Israël : Enoch, & Phallu, Esron, & Carmi.

4. Filii Joël : Samaia filius ejus, Gog filius ejus, Semei filius ejus,

5. Micha filius ejus, Reia filius ejus,

℣. 1. *Expl.* De Jacob.

℣. 4. *Expl.* L'Ecriture ne marque point de qui ce Joël fut fils. Les Interpretes croyent qu'il est fils de *Carmi*, nommé immediatement devant; ou même d'Enoch, ainé de Ruben, afin de continuer toûjours la même branche.

Digitized by Google

Baal filius ejus,

6. Beera filius ejus, quem captivum duxit Thelgathphalnasar rex Assyriorum, & fuit princeps in tribu Ruben.

7. Fratres autem ejus, & universa cognatio ejus quando numerabantur per familias suas, habuerunt principes, Jehiel & Zachariam.

8. Porro Bala filius Azaz, filii Samma, filii Joël, ipse habitavit in Aroer, usque ad Nebo & Beelmeon.

9. Contra Orientalem quoque plagam habitavit usque ad introitum eremi, & flumen Euphraten. Multum quippe jumentorum numerum possidebant in Terra Galaad.

10. In diebus autem Saül prœliati sunt contra Agareos, & interfecerunt illos, habitaveruntque pro eis in tabernaculis eorum, in omni pla-

& Baal *fut* fils de Réïa ?

6. Bééra son fils, l'un des chefs de la Tribu de Ruben, fut emmené captif par Thelgathphalnasar Roy des Assyriens.

7. Ses freres & toute sa parenté dans le dénombrement qui en fut fait par familles, se trouvoient avoir pour chefs Jéhiel & Zacharie.

8. Bala fils d'Azaz, qui étoit fils de Samma, fils de Joël, s'établit dans Aroër *y*, & s'étendit jusqu'à Nébo & Béelméon.

9. Il avança sa demeure jusqu'au païs Oriental, jusqu'à l'entrée du desert, & jusques au fleuve de l'Euphrate, à cause de la grande quantité de bestiaux qu'ils possedoient dans la terre de Galaad.

10. Du tems de Saül ils combattirent contre les *Ismaëlites* descendans d'Agar, & les ayant taillez en pieces ils demeurerent dans leurs tentes, & s'établirent dans

y 8. *Expl.* Ville entre la Tribu de Ruben, & celle de Gad, sur le fleuve Arnon.

Digitized by Google

tout le païs qui eſt à l'Orient de Galaad.

ga, quæ reſpicit ad Orientem Galaad.

11. Les enfans de Gad s'établirent vis-à-vis d'eux dans le païs de Baſan juſqu'à Selcha.

11. Filii verò Gad è regione eorum habitaverunt in Terra Baſan uſque Selcha.

12. Joël étoit leur chef; & Saphan tenoit le ſecond rang. Janaï & Saphat commandoient dans *la ville de* Baſan.

12. Joel in capite, & Saphan ſecundus: Janai autem, & Saphat, in Baſan.

13. Leurs freres " *étoient*, Michel, Moſollam, Sebé, Joraï, Jachan, Zié & Héber ", qui ſont ſept en tout, & qui eurent chacun leur maiſon & leur poſterité.

13. Fratres verò eorum ſecundum domos cognationum ſuarum, Michaël, & Moſollam, & Sebe, & Jorai, & Jachan, & Zie, & Heber, ſeptem.

14. Ceux-cy *furent* fils d'Abihaïl, *qui étoit* fils d'Huri, fils de Jara, fils de Galaad, fils de Michel, fils de Jéſeſi, fils de Jeddo, fils de Buz.

14. Hi filii Abihail, filii Huri, filii Jara, filii Galaad, filii Michaël, filii Ieſeſi, filii Jeddo, filii Buz.

15. Leurs freres " furent encore les fils d'Abdiel, fils de Guni qui firent *chacun* une maiſon & une branche.

15. Fratres quoque filii Abdiel, filii Guni, princeps domus in famulis ſuis.

16. Ils s'établirent dans le païs de Galaad, dans Baſan, & les bourgades qui en dépendent, & dans tous les villages de Saron depuis un

16. Et habitaverunt in Galaad, & in Baſan, & in viculis ejus, & in cunctis ſuburbanis Saron, uſque ad terminos.

℣. 13. *Expl.* Ceux de la même Tribu, qui furent Chefs aprés eux d'autres familles *Synopſ.*

℣. 15. *Expl.* Comme au ℣. 13. Ce verſet eſt tres-obſcur.

Digitized by Google

bout jusqu'à l'autre.

17. Omnes hi numerari sunt in diebus Joathan regis Juda, & in diebus Jeroboam regis Israël.

17. Tous ceux-cy se trouvent dans le dénombrement qui fut fait du tems de Joathan Roy de Juda, & de Jeroboam Roy d'Israël.

18. Filii Ruben, & Gad, & dimidiæ tribus Manasse, viri bellatores, scuta portantes & gladios, & tendentes arcum, eruditique ad prælia, quadraginta quatuor millia & septingenti sexaginta procedentes ad pugnam.

18. Les enfans de Ruben, de Gad, & de la demi Tribu de Manassé furent des gens tres-guerriers, qui portoient le bouclier & l'épée, qui sçavoient se servir de l'arc, & qui étoient trés-experimentez au combat. Quand ils marchoient en bataille ils étoient au nombre de quarante-quatre mille sept cens soixante.

19. Dimicaverunt contra Agareos: Ituræi verò, & Naphis, & Nodab,

19. Ils eurent guerre contre les Agaréens [x]; à qui les Ituréens avec ceux de Naphis & de Nodab,

20. præbuerunt eis auxilium. Traditique sunt in manus eorum Agarei, & universi qui fuerant cum eis, quia Deum invocaverunt cùm præliarentur: & exaudivit eos, eò quòd credidissent in eum.

20. donnerent du secours. Et Dieu leur livra entre les mains ces Agaréens avec tous les gens de leur parti, parce qu'ils eurent soin de l'invoquer dans le combat; ainsi il les exauça, parce qu'ils avoient cru en luy [y].

21. Ceperuntque omnia quæ possede-

21. Ils se rendirent donc maîtres de tout ce que pos-

℣. 19 *Expl.* Ismaëlites descendus d'Agar mere d'Ismaël.
℣. 20. *Aust.* Ils avoient mis leur confiance en luy.

Digitized by Google

ſedoient ces peuples ; c'eſt à-dire, de cinquante mille chameaux, de deux cens cinquante mille brebis, & de deux mille ânes, & firent cent mille priſonniers ;

22. ſans compter auſſi un grand nombre de bleſſez qui perirent dans le combat, parce que la bataille fut furieuſe, & *que* le Seigneur y préſidoit ". Et ils demeurerent dans ce païs juſqu'à ce qu'ils en furent transferez ".

23. La demi-Tribu de Manaſſé occupa auſſi toutes les terres qui ſont depuis les extremitez de Baſan juſqu'à Baal, Hermon, & Sanir, & poſſeda même la montagne d'Hermon, parce qu'ils étoient en fort grand nombre.

24. Voicy ceux qui furent chefs de leurs diverſes familles : Epher, Jeſi, Eliel, Ezriel, Jeremie, Odoïa, & Jediel ; tous gens braves & tres-forts, qui acquirent beaucoup de reputation parmi ceux de leur maiſon qu'ils commandoient.

rant, camelorum quinquaginta millia, & ovium ducenta quinquaginta millia, & aſinos duo millia, & animas hominum centum millia.

22. Vulnerati autem multi corruerunt : fuit enim bellum Domini. Habitaveruntque pro eis uſque ad tranſmigrationem.

23. Filii quoque dimidiæ tribus Manaſſé, poſſederunt terram à finibus Baſan uſque Baal, Hermon, & Sanir, & montem Hermon, ingens quippe numerus erat.

24. Et hi fuerunt principes domus cognationis eorum, Epher, & Jeſi, & Eliel, & Ezriel, & Jeremia, & Odoia, & Jediel, viri fortiſſimi & potentes, & nominati duces in familiis ſuis.

℣. 22. *Letr* Car ce fut une guerre du Seigneur. C'eſt une expreſſion familiere à l'Ecriture lorſqu'elle veut marquer quelque choſe de grand & d'extraordinaire.

Ibid *Expl.* Par le Roy des Aſſyriens. *Vat.*

Digitized by Google

25. Reliquerunt autem Deum patrum suorum, & fornicati sunt post deos populorum terræ, quos abstulit Deus coram eis.

25. Cependant ils abandonnerent le Dieu de leurs peres, & commirent un adultere *spirituel* en suivant les dieux de ces peuples, que Dieu même avoit exterminez en leur presence.

26. Et suscitavit Deus Israël spiritum Phul regis Assyriorum, & spiritum Thelgatphalnasar regis Assur: & transtulit Ruben, & Gad, & dimidiam tribum Manasse, & adduxit eos in Lahela, & in Habor, & Ara, & fluvium Gozan, usque ad diem hanc.

26. Mais enfin le Dieu d'Israël fit marcher contr'eux Phul Roy des Assyriens, & Thelgathphalnasar Roy d'Assur [n]; fit enlever la Tribu de Ruben, avec la Tribu de Gad, & la demi Tribu de Manassé, & les emmena à Lahela, à Habor, & à Ara sur le fleuve de Gozan [o], où ils sont toûjours demeurez jusqu'à ce jour.

℣ 26 *Expl* Voyez ce qui a été dit 4 *Reg.* 15. 19 & 19. Ibid. *Expl.* Apparet hic eadem loca exulii Hebræorum attribui facto Thelgathphalnasari quæ 4 *Reg* 17. tribuuntur facto Salmanasari; credo quòd ambo victos à se populos in eas transtulerint regiones quæ ab hominibus vacabant maximè. *Synopſ.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *OR Iudas étoit le plus vaillant de tous ſes freres; & des Princes ſont ſortis de ſa race. Mais le droit d'aîneſſe fut conſervé à Ioſeph.* *Geneſe* 35. 22. & 49. 4.

On peut voir dans le livre de la Geneſe le crime qui fit meriter à l'aîné de tous les enfans

de Jacob, nommé Ruben, de déchoir des droits de l'aîneſſe, & de recevoir la malediction de ſon pere. Or le droit d'aîneſſe conſiſtoit en deux privileges conſiderables. Premierement l'aîné étoit comme le Seigneur de ſes freres, ſelon cette
Ib. c.27. 29. benediction ſi celebre qu'Iſaac donna à Jacob devenu l'aîné d'Eſaü par la vente qu'il luy fit de ſon droit d'aîneſſe : *Soyez, luy* dit-il, *le Seigneur de vos freres ; & que les enfans de vôtre mere s'abaiſſent profondement devant vous.* L'Ecriture nous marque donc obſcurement en ce lieu, & plus clairement ailleurs, que ce premier avantage fut transferé à Juda, auquel ſon pere Jacob prédit en le beniſſant, Que *le ſceptre ne luy ſeroit point ôté*, & qu'*il y auroit toûjours un Prince de ſa race.*

Mais il y avoit encore un autre avantage attaché au droit d'aîneſſe, qui étoit, que ſelon la
Deut. c. 21. 17. Loy du Seigneur, l'aîné devoit avoir une double portion : *Dabitque ei de his quæ habuerit cuncta duplicia ; iſte eſt enim principium liberorum ejus, & huic debentur primogenita.* C'eſtoit l'ordonnance que Dieu avoit faite par la bouche de Moïſe en faveur de ceux qui étoient nez les premiers dans les familles, & à qui ce privilege *étoit dû*, comme il le dit, à cauſe de leur naiſſance. Or ce droit fut transferé, non à Juda, qui eut ſeulement celuy de la dignité & de la Principauté, mais à Joſeph ; c'eſt-à-dire, à ſes enfans, Ephraïm & Manaſſé ; parce qu'au lieu que les autres enfans de Jacob, ne compoſerent chacun qu'une Tribu ; Joſeph ſeul en compoſa deux qui étoient celle d'Ephraïm & de Manaſſé, & par conſequent eut deux portions pour ſon heritage.

Digitized by Google

Que si l'on demande pourquoy Juda, qui eut le droit de Principauté, & d'où devoit naître le Prince suprême de tous les peuples, n'eut point encore celuy d'un double partage; on peut répondre, que c'étoit peut-être pour marquer dés lors, que l'avantage de ceux qui devoient appartenir au Roy de Juda de qui nous parlons, ne seroit point de partager doublement les biens de la terre, mais de posseder une vraye Principauté, en devenant, comme dit saint Pierre, autant de Rois; *Regale sacerdotium*; & vainqueurs du monde avec celuy qui l'a vaincu le premier, & qui leur a merité la grace de le vaincre comme luy: *Confidite; ego vici mundum.* 1. Petr. c. 2. 9. Joan. c. 16. 33.

℣. 25. 26. *Cependant ils abandonnérent le Dieu de leurs peres.... Mais enfin le Dieu d'Israël anima Phul Roy des Assyriens, & Thelgathphalnasar Roy d'Assur, qui vinrent les attaquer, & qui enleverent la Tribu de Ruben, &c.*

Quoique Dieu eût degradé Ruben le fils aîné de Jacob de son droit d'aîneſſe, à cause du crime horrible par lequel il avoit souillé le lit nuptial de son pere, il ne laissa pas d'avoir de la consideration pour luy & ses descendans. Car ils furent les premiers partagez dans la distributions des terres conquises sur les infidelles, & il les fit établir dans le païs le plus fertile au delà du Jourdain. Mais cette prosperité même les corrompit dans la suite, & les fit tomber dans l'idolatrie. Dieu punit donc à la fin leur ingratitude, & leur envoye pour cela des Rois étrangers & idolâtres, qui les pillent & qui les enlevent en d'autres païs. Ils ne voyoient que la main de ces barbares qui les frappoit; & ils ne 4. Reg. c. 15. v. 19. 29.

Digitized by Google

consideroient pas que c'étoit le *Dieu d'Israël* qui *leur suscitoit* ces ennemis pour les châtier de *l'adultére* spirituel auquel ils s'etoient abandonnez, en *quittant le Dieu de leurs péres* & l'Epoux divin de leurs ames, pour courir aprés les dieux des Gentils qu'*il avoit exterminez en leur faveur*. Or ce même Dieu qui anima Phul & Thelgathphalnasar contre Ruben, est celuy qui doit encore, comme il est marqué ailleurs, *armer* un jour *toute la terre pour punir les insensez*; c'est-à-dire, ceux qui renonçant à la vraye sagesse qu'inspire la foy, suivent les égaremens de leur esprit, & la corruption de leur propre cœur: *Et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos.*

Sap. c. 5. 21.

CHAPITRE VI.

1. LEs fils de Lévi *furent* Gerson, Caath & Mérari.

1. Filii Levi: Gerson, Caath, & Merari.

2. Les fils de Caath *sont* Amram, Isaar, Hébron & Oziel.

2. Filii Caath: Amram, Isaar, Hebron, & Oziel.

3. Les fils d'Amram *sont* Aaron, Moïse, & Marie *leur sœur*. Les fils d'Aaron *sont* Nadab, Abiu, Eléazar & Ithamar.

3. Filii Amram: Aaron, Moyses, & Maria: Filii Aaron: Nadab & Abiu, Eleazar & Ithamar.

4. Eléazar engendra Phinées, & Phinées engendra Abisué.

4. Eleazar genuit Phinees, & Phinees genuit Abisue,

Digitized by Google

5. Abisue verò genuit Bocci, & Bocci genuit Ozi.

6. Ozi genuit Zaraiam, & Zaraias genuit Meraioth.

7. Porrò Meraioth genuit Amariam, & Amarias genuit Achitob.

8. Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Achimaas.

9. Achimaas genuit Azariam, Azarias genuit Johanan.

10. Johanan genuit Azariam ipse est qui sacerdotio functus est, in domo quam ædificavit Salomon in Jerusalem.

11. Genuit autem Azarias Amariam, & Amarias genuit Achitob.

12. Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Sellum.

13. Sellum genuit Helciam, & Helcias genuit Azariam:

14 Azarias genuit Saraiam, & Saraias genuit Josedec.

5. Abisué engendra Bocci, & Bocci engendra Ozi.

6. Ozi engendra, Zaraïas, & Zaraïas engendra Mérajoth.

7. Mérajoth engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob.

8. Achitob engendra Sadoc, & Sadoc engendra Achimaas.

9. Achimaas engendra Azarias, & Azarias engendra Johanan.

10. Johanan engendra Azarias. Ce fut luy qui s'acquitta *avec honneur* " des fonctions du Sacerdoce dans le Temple que Salomon fit bâtir à Jesuralem.

11. Or Azarias engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob.

12. Achitob engendra Sadoc, & Sadoc engendra Sellum.

13. Sellum engendra Helcias, & Helcias engendra Azarias.

14. Azarias engendra Saraïas, & Saraïas engendra Josédec.

ỳ 10. *Expl.* Il resista genereusement au Roy Ozias, lorsqu'il voulut mettre la main à l'encensoir. *Voy. cy aprés, liv. 2. chap. 16.*

Digitized by Google

15. Or Josédec sortit du païs, quand le Seigneur transfera *en Babylone la Tribu de* Juda & *le peuple de* Jerusalem par le ministere de Nabuchodonosor.

15. Porrò Josedec egressus est, quando transtulit Dominus Judam & Jerusalem per manus Nabuchodonosor.

16. Les fils de Lévi *furent* donc Gerson, Caath, & Merari.

16. Filii ergo Levi: Gerson, Caath, & Merari.

17. Les fils de Gerson *furent* Lobni & Séméï.

17. Et hæc nomina filiorum Gerson: Lobni, & Semei

18. Les fils de Caath *furent* Amram, Isaar, Hébron, & Oziel.

18. Filii Caath: Amram, & Isaar, & Hebron, & Oziel.

19. Les fils de Mérari *furent* Moholi, & Musi. Mais voicy quelle a été la posterité de Lévi *prise* selon ses differentes familles.

19. Filii Merari: Moholi & Musi. Hæ autem cognationes Levi secundum familias eorum.

20. Gerson eut pour fils Lobni; Le fils de Lobni *fut* Jahath; Le fils de Jahath *fut* Zamma.

20. Gerson, Lobni filius ejus; Jahath filius ejus, Zamma filius ejus,

21. Le fils de Zamma *fut* Joah; Le fils de Joah *fut* Addo; Le fils d'Addo *fut* Zara; Le fils de Zara *fut* Jéthraï.

21. Joah filius ejus, Addo filius ejus, Zara filius ejus, Jethrai filius ejus.

22. Les fils de Caath *sont ceux cy*: Aminadab fils de Caath, Coré fils d'Aminadab; Asir fils de Coré.

22. Filii Caath, Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Asir filius ejus,

℣. 22. *Expl* Qui semble être le même qu'il a nommé Isaar, *supr v.* 2. Or ce qui le fait icy continuer cette branche plus au long, n'est que pour venir à Samuel nommé cy aprés *v.* 27. & 28.

23. Elcana

Digitized by Google

23. Elcana filius ejus, Abiasaph filius ejus, Asir filius ejus.

24. Thahath filius ejus, Uriel filius ejus, Ozias filius ejus, Saül filius ejus.

25. Filii Elcana, Amasai, & Achimoth.

26. & Elcana: Filii Elcana, Sophai filius ejus, Nahath filius ejus.

27. Eliab filius ejus, Jeroham filius ejus, Elcana filius ejus.

28. Filii Samuel, primogenitus Vasseni, & Abia.

29. Filii autem Merari, Moholi: Lobni filius ejus, Semei filius ejus, Oza filius ejus.

30. Sammaa filius ejus, Haggia filius ejus, Ataia filius ejus.

31. Isti sunt quos constituit David super cantores domus Domini ex quo col-

23. Elcana fils d'Asir; Abiasaph fils d'Elcana; Asir fils d'Abiasaph.

24. Thahath fils d'Asir; Uriel fils de Thahath; Ozias fils d'Uriel; Saül fils d'Ozias.

25. Les fils d'Elcana *furent*, Amasaï, Achimoth, & Elcana.

26. Les fils d'Elcana *furent*, Sophaï fils d'Elcana, Nahath fils de Sophaï ".

27. Eliab fils de Nahath, Jéroham fils d'Eliab; Elcana " fils de Jéroham.

28. Les enfans de Samuel *furent* Vasseni, qui étoit l'aîné, & Abia.

29. Les enfans de Mérari *sont*, Moholi; son fils Lobni; Séméï fils de Lobni; Oza fils de Séméï;

30. Sammaa fils d'Oza; Haggia fils de Sammaa; Asaïa fils d'Haggia.

31. Ce sont ceux-cy que David établit pour présider sur les Chantres " de la mai-

℣. 26 *Autr.* Et *Elcana Sophaï, qui eut pour fils Nahath, &c.* Ensorte que *Sophaï* ne soit qu'un surnom pour distinguer ce second Elcana de son pere. *Synops.*

℣. 27. *Expl.* troisiéme du nom, pere de Samuel.

℣. 31. Voy. cy-aprés liv. 2. ch. 35. v. 15.

Digitized by Google

son " du Seigneur, depuis que l'arche eut été placée *dans Jerusalem* ".

locata est arca;

32. Ils accomplissoient leur ministére en chantant devant le Tabernacle de l'alliance, jusqu'à ce que Salomon eût bâti le Temple du Seigneur dans Jerusalem : & ils entroient en Office chacun selon l'ordre de leurs familles ".

32. & ministrabant coram tabernaculo testimonii, canentes donec ædificaret Salomon domum Domini in Jerusalem: stabant autem juxta ordinem suum in ministerio.

33. Or voicy les noms de ceux qui servoient avec leurs enfans. Dans la posterité de Caath, Héman faisoit l'Office de Chantre ". Il étoit fils de Johel, fils de Samuel,

33. Hi verò sunt, qui assistebant cum filiis suis, de filiis Caath, Heman cantor filius Johel, filii Samuel,

34. fils d'Elcana, fils de Jeroham, fils d'Eliel, fils de Thohu,

34. filii Elcana, filii Jeroham, filii Eliel, filii Thohu,

35. fils de Suph, fils d'Elcana, fils de Mahath, fils d'Amasaï,

35. filii Suph, filii Elcana, filii Mahath, filii Amasai,

36. fils d'Elcana, fils de Johel, fils d'Azarias, fils de Sophonias,

36. filii Elcana, filii Johel, filii Azariæ, filii Sophoniæ,

37. fils de Thahath, fils

37. filii Thahath,

℣. 31. *Expl.* le Tabernacle.

Ibid. *Expl.* Voy. 2. *Reg. c.* 6.

℣. 32. *Expl.* Voy. *cy-aprés. ch.* 16. *&* 26.

℣ 33. *Autr.* Composoit les airs des Cantiques, 3. *Reg.* 4. V. *infr. c.* 15. 19. *& c.* 25.

On peut remarquer icy que plusieurs de ces noms compris dans les versets suivans ne ruinent pas tout-à-fait ce qu'il a dit auparavant de la genealogie de Samuel, d'où il faut necessairement conclure que c'est que plusieurs de ces personnes avoient deux noms. *Synopſ.*

Digitized by Google

filii Asir, filii Abiasaph, filii Core,

38. filii Isaar, filii Caath, filii Levi, filii Israël.

39. Et frater ejus Asaph, qui stabat à dextris ejus, Asaph filius Barachiæ, filii Samaa,

40. filii Michaël, filii Basaiæ, filii Melchiæ,

41. filii Athanai, filii Sara, filii Adaia,

42. filii Ethan, filii Zamma, filii Semei.

43. filii Jeth, filii Gersom, filii Levi.

44. Filii autem Merari fratres eorum, ad sinistram, Ethan filius Cusi, filii Abdi, filii Maloch,

45. filii Hasabiæ, filii Amasiæ, filii Helciæ,

46. filii Amasai, filii Boni, filii Somer,

d'Asir, fils d'Abiasaph, fils de Coré,

38. fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Lévi, fils d'Israël.

39. Son frere Asaph" étoit à sa droite; Il étoit fils de Barachias, fils de Samaa,

40. fils de Michel, fils de Basaïa, fils de Melchias,

41. fils d'Athanaï, fils de Zara, fils d'Adaïa,

42. fils d'Ethan, fils de Zamma, fils de Séméï,

43. fils de Jeth, fils de Gersom, fils de Lévi.

44. Les enfans de Mérari leurs freres " , tenoient la gauche, sçavoir Ethan " fils de Cusi, fils d'Abdi, fils de Maloch,

45. fils d'Hasabias, fils d'Amasias, fils d'Helcias,

46. fils d'Amasaï, fils de Boni, fils de Somer,

℣. 39 *Expl.* Frere d'Héman, dont il est parlé au ℣. 33. & dont il n'a fait que continuer la posterité jusques icy.

℣. 44. *Expl.* De la même Tribu.

Ibid. *Expl.* Il y avoit donc trois chœurs de musique, ou présidoient trois Princes ou chefs des maisons de la Tribu de Lévi, sçavoir *Héman* de la maison de Caath, ℣. 33. *Asaph* de celle de Gersom, ℣. 39. *Ethan*, de celle de Mérari dont il est icy parlé.

Digitized by Google

47. fils de Moholi, fils de Musi, fils de Mérari, fils de Lévi.

47. filii Moholi, filii Musi, filii Merari, filii Levi.

48. Les autres Lévites leurs freres étoient destinez à toutes les autres fonctions du ministere du Tabernacle de la maison du Seigneur.

48. Fratres quoque eorum Levitæ, qui ordinati sunt in cunctum ministerium tabernaculi domus Domini.

49. Mais Aaron & ses fils offroient tout ce qui se brûloit " sur l'autel des holocaustes, & sur l'autel des parfums, pour tout ce qui regardoit les fonctions du Sanctuaire ; & ils prioient pour la maison d'Israël, suivant en tout l'ordre que Moïse serviteur de Dieu leur avoit prescrit.

49. Aaron verò, & filii ejus adolebant incensum super altare holocausti & super altare thymiamatis, in omne opus Sancti sanctorum : & ut precarentur pro Israël, juxta omnia, quæ præceperat Moïses servus Dei.

50. Or voicy quels étoient les fils d'Aaron : Eléazar son fils, Phinées fils d'Eléazar ; Abisué fils de Phinées ;

50. Hi sunt autem filii Aaron : Eleazar filius ejus, Phinees filius ejus, Abisue filius ejus,

51. Bocci fils d'Abisué ; Ozi fils de Bocci ; Zarahie fils d'Ozi ;

51. Bocci filius ejus, Ozi filius ejus, Zarahia filius ejus,

52. Mérajoth fils de Zarahie ; Amarias fils de Mérajoth ; Achitob fils d'Amarias ;

52. Meraioth filius ejus, Amarias filius ejus, Achitob filius ejus,

℣. 49. *Lettr. Incensum*, qui ne se prend pas seulement icy pour l'encens & les parfums, mais aussi pour les victimes puisqu'il parle de l'autel des holocaustes. *Synops.*

Digitized by Google

53. Sadoc filius ejus, Achimaas filius ejus.

55. Sadoc fils d'Achitob; Achimaas fils de Sadoc.

54. Et hæc habitacula eorum per vicos atque confinia, filiorum scilicet Aaron: juxta cognationes Caarhitarum: ipsis enim sorte contigerant.

54. Et voicy les lieux où demeuroient ces enfans d'Aaron; sçavoir les bourgades & les environs qui leur échûrent par sort, en commençant par les familles de la branche de Caath.

55. Dederunt igitur eis Hebron in terra Juda. & suburbana eius per circuitum:

55. On leur donna donc Hébron dans la Tribu de Juda, & tous les fauxbourgs qui l'environnent.

56. Agros autem civitatis, & villas, Caleb filio Jephone.

56. Mais les terres qui en relevent avec les villages, furent données à Caleb fils de Jéphoné.

57. Porrò filiis Aaron dederunt civitates ad confugiendum, Hebron, & Lobna & suburbana ejus,

57. On donna aussi aux enfans d'Aaron pour villes de refuge, Hébron & Lobna avec ses fauxbourgs;

58. Jether quoque, & Esthemo cum suburbanis suis, sed & Helon & Dabir cum suburbanis suis,

58. comme aussi Jéther & Esthémo avec leurs fauxbourgs; & même Hélon & Dabir avec leurs fauxbourgs;

59. Asan quoque & Bethsemes & suburbana earum.

59. & encore Asan & Bethsémés avec leurs fauxbourgs.

60. De tribu autem Benjamin, Gabee & suburbana ejus, & Almath cum suburbanis suis, Ana-

60. On leur donna aussi de la Tribu de Benjamin, Gabée avec ses fauxbourgs; Almath avec ses fauxbourgs; comme aussi Anathoth avec

Digitized by Google

ſes fauxbourgs. Toutes les villes qui leur furent ainſi données pour leurs differentes familles, étoient au nombre de treize *;

thoth quoque cum ſuburbanis ſuis : omnes, civitates, tredecim per cognationes ſuas.

61. L'on donna auſſi aux autres qui reſtoient de la poſterité de Caath **, dix villes de la demi-Tribu de Manaſſé pour être leur partage.

61. Filiis autem Caath reſiduis de cognatione ſua, dederunt ex dimidia tribu Manaſſe in poſſeſſionem urbes decem.

62. Les deſcendans de Gerſom diviſez en pluſieurs branches, eurent treize villes de la Tribu d'Iſſachar, de la Tribu d'Azer, de la Tribu de Nethphali, & de la Tribu de Manaſſé dans Baſan.

62. Porrò filiis Gerſom per cognationes ſuas, de tribu Iſſachar, & de tribu Aſer, & de tribu Nephthali, & de tribu Manaſſe in Baſan, urbes tredecim.

63. On donna aux deſcendans de Mérari diviſez en pluſieurs branches, douze villes qui leur échûrent par ſort dans la Tribu de Ruben, dans la Tribu de Gad, & dans la Tribu de Zabulon.

63. Filiis autem Merari per cognationes ſuas, de tribu Ruben, & de tribu Gad, & de tribu Zabulon, dederunt ſorte civitates duodecim.

64. Les enfans d'Iſraël donnérent auſſi aux Lévites diverſes villes avec leurs fauxbourgs;

64. Dederunt quoque filii Iſraël Levitis civitates, & ſuburbana earum :

65. & ces villes leur furent données par ſort dans la Tribu des enfans de Juda,

65. dederuntque per ſortem, ex tribu filiorum Juda, & ex tribu filiorum Si-

v.60 Expl. Cependant on n'en trouve icy qu'onze: Mais il s'en trouve treize dans Joſué. 21. *v.* 13. *& ſuiv.*

v. 61. *Expl.* Mais qui ne deſcendoient point d'Aaron.

Digitized by Google

meon, & ex tribu filiorum Benjamin, urbes has quas vocaverunt nominibus suis,

dans la Tribu des enfans de Simeon, dans la Tribu des enfans de Benjamin ; & ils les nommerent chacun de leurs noms ".

66. & his qui erant de cognatione filiorum Caath, fuerunt que civitates in terminis eorum de tribu Ephraim.

66. Comme aussi on en donna à ceux qui étoient de la famille de Caath ; & il y eut quelques-unes de leurs villes qui étoient de la Tribu d'Ephraïm ".

67. Dederunt ergo eis urbes ad confugiendum, Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, & Gazer cum suburbanis suis,

67. On leur donna donc pour villes de refuge, Sichem avec ses fauxbourgs, dãs la montagne d'Ephraïm; & Gazer avec ses fauxbourgs ;

68. Jecmaan quoque cum suburbanis suis, & Bethoron similiter,

68. Jecmaan aussi avec ses fauxbourgs ; & de même Béthoron ;

69. Necnon & Helon cum suburbanis suis, & Gethremmon in eundem modum.

69. Hélon aussi avec ses fauxbourgs, & encore Gethremmon de la même sorte.

70. Porrò ex dimidia tribu Manasse, Aner & suburbana ejus, Baalam & suburbana ejus : his videlicet, qui de cognatione filiorum Caath

70. On donna de plus dans la demi Tribu de Manassé, Aner avec ses fauxbourgs, & Baalam avec ses fauxbourgs à ceux qui restoient encore de la maison de Caath ",

℣. 65. *Expl.* Villes des Lévites, ou des Caathites, ou des Gersonites, pour les distinguer.

℣. 66 Voy. Josué. ch. 21. ℣. 21.

℣. 70. *Expl.* Mais non de la branche d'Aaron, & qui n'étoient pas prêtres. *Levitæ inferioris gradus*, comme les appelle *Jos. c. 21. 34.*

Digitized by Google

71. Ceux de la branche de Gerſom eurent de même dans la demi Tribu de Manaſſé, Gaulon en Baſan avec ſes fauxbourgs, & Aſtharoth avec ſes fauxbourgs.

72. Dans la Tribu d'Iſſachar ils eurent Cédés avec ſes fauxbourgs, & Dabéreth avec ſes fauxbourgs;

73. comme auſſi Ramoth avec ſes fauxbourgs, & Anem avec ſes fauxbourgs.

74. Dans celle d'Aſer, ils eurent Maſal avec ſes fauxbourgs, & Abdon de même:

75. Hucac auſſi avec ſes fauxbourgs, & Rohob de même avec ſes fauxbourgs.

76. Dans la Tribu de Nephthali ils eurent Cédés en Galilée, & ſes fauxbourgs; Hamon avec ſes fauxbourgs; Cariathaïm & ſes fauxbourgs.

77. Ceux qui reſtoient de la branche de Mérari eurent dans la Tribu de Zabulon Remmono avec ſes fauxbourgs, & Thabor avec ſes fauxbourgs.

78. Au-delà du Jourdain,

reliqui erant.

71. Filiis autem Gerſom, de cognatione dimidiæ tribus Manaſſe, Gaulon in Baſan & ſuburbana ejus, & Aſtharoth cum ſuburbanis ſuis.

72. De tribu Iſſachar, Cedes & ſuburbana ejus, & Dabereth cum ſuburbanis ſuis,

73. Ramoth quoque & ſuburbana ejus, & Anem cum ſuburbanis ſuis.

74. De tribu verò Aſer: Maſal cum ſuburbanis ſuis, & Abdon ſimiliter,

75. Hucac quoque & ſuburbana ejus, & Rohob cum ſuburbanis ſuis.

76. Porrò de tribu Nephthali, Cedes in Galilæa & ſuburbana ejus, Hamon cum ſuburbanis ſuis, & Cariathaim & ſuburbana ejus.

77. Filiis autem Merari reſiduis: de tribu Zabulon, Remmono & ſuburbana ejus, & Thabor cum ſuburbanis ſuis:

78. trans Jorda-

Digitized by Google

hem quoque ex adverso Jericho contra Orientem Jordanis, de tribu Ruben, Bosor in solitudine cum suburbanis suis, & Jassa cum suburbanis suis,

79. Cademoth quoque & suburbana ejus, & Mephaat cum suburbanis suis.

80. Necnon & de tribu Gad, Ramoth in Galaad & suburbana ejus, & Manaim cum suburbanis suis,

81. sed & Hesebon cum suburbanis suis, & Jezer cum suburbanis suis.

vis-à-vis de Jericho, à l'Orient de ce fleuve, ils eurent dans la Tribu de Ruben Bosor qui est dans le desert avec ses fauxbourgs, & Jassa avec ses fauxbourgs;

79. Cademoth aussi avec ses fauxbourgs, & Méphaat avec ses fauxbourgs;

80. comme aussi dans la Tribu de Gad, Ramoth de Galaad, & ses fauxbourgs, & Manaïm avec ses fauxbourgs;

81. & de plus, Hésébon avec ses fauxbourgs, & Jézer avec ses fauxbourgs.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 27. 28. *Elcana fils de Iéroham. Les enfans de Samuel* furent *Vasseni l'aîné, & Abia.*

Cet endroit paroît obscur, puisqu'il est parlé de Samuel, sans qu'il soit marqué qui étoit son pere. Mais nous ne pouvons douter, que ce ne soit *Elcana*, lequel est nommé immediatement auparavant. Car il est dit clairement ailleurs; qu'Elcana eut d'Anne sa femme un fils qu'elle nomma Samuel, à cause, dit l'Ecriture, qu'elle l'avoit demandé au Seigneur.

1. Reg. c. 1. v. 19. 20.

De plus l'aîné des enfans de Samuel, qui est nommé en ce lieu, *Vasseni*, ou *Vasni*, selon d'autres, est nommé *Ioël* dans le premier livre des Rois. Surquoy quelques-uns ont crû, que le fils aîné de Samuel pouvoit avoir ces deux noms. D'autres disent, qu'il faudroit lire dans l'Hebreu, Joël, & traduire ainsi ce verset: *Les enfans de Samuel furent, Ioël son premier né, & le second Abia*: Mais que l'Ecriture a peut-être omis ce nom de Joël comme moins connu. Enfin quelques autres croyent encore, que l'Ecriture ne parle point en ce lieu des Enfans de Samuel, mais de ceux d'Elcana son pere; & qu'ainsi il faut lire cet endroit de cette sorte: *Filii* (supple, hujus Elcanæ) *fuêre Samuel primo genitus, Vasseni, & Abia*: Les enfans d'Elcana, furent Samuel l'aîné, Vasseni, & Abia. Car Anne femme d'Elcana put bien avoir ces deux derniers aprés Samuel.

1. Reg. c. 8. 2.

Digitized by Google

Mais parce que l'Ecriture nous fait connoître que Samuel étoit de la race de Levi, on a crû qu'il seroit utile de faire voir par cette Table de quelle maniere il en descendoit, quoiqu'il ne fût pas enfant d'Aaron.

LEVI.

Gerſon.	Caath.	*Merari.*
Amram.		Aminadab.
Aaron.	Moïſe.	Coré, &c.
		I
Eléazar.		Elcana.
Phinées, &c.		Samuel.

Pluſieurs Peres ont crû, que Samuel étant de la race de Levi, le Sacerdoce a bien pû luy être communiqué par un privilege tout ſingulier, quoiqu'il n'appartinſt de droit qu'à ceux qui étoient de la race d'Aaron. Et ils ſe ſont ſans doute fondez ſur ce qu'il eſt dit dans le premier livre des Rois : qu'Iſraël étant ſaiſi de frayeur par la vûë de l'armée des Philiſtins, s'adreſſa à Samuel en luy diſant : *Ne ceſſez point de crier pour nous au Seigneur nôtre Dieu* ; & que Samuel ayant pris alors un agneau qui tettoit encore, il l'offrit en holocauſte au Seigneur, & qu'il cria au Seigneur pour Iſraël. Mais de ſçavans Interprétes ont ſoûtenu au contraire, que Samuel n'étoit point Prêtre, puiſqu'il paroît même qu'il avoit fait la fonction de portier dans la maiſon du Seigneur, qui étoit la fonction des Levites, & non des enfans d'Aaron. Que ſi Iſraël s'adreſſa à luy & le pria de crier pour eux au Seigneur leur Dieu, c'eſt que ſa grande ſainteté

1. *Reg.* 6. 7. *v.* 8. 9.

Vatabl. & alii.

1. *Reg.* c. 3. 15.

Digitized by Google

leur donna lieu d'esperer, que le Seigneur exauceroit ses prieres, comme il le fit en effet. Et quant à cet holocauste qu'il offrit aussi au Seigneur, les uns disent, qu'il l'offrit, non par luy-même, mais par le ministere des Prêtres; & les autres, qu'il le fit, comme Gédéon, & comme Elie, qui offrirent des sacrifices, sans avoir part au Sacerdoce; c'est-à-dire, qu'il le fit par un pouvoir extraordinaire que Dieu luy donna comme à son Prophete, non seulement de sacrifier, mais encore de sacrer les Rois.

Judic. c. 6. 19. 3. Reg. c. 18. 36.

CHAPITRE VII.

1. LEs enfans d'Issachar, *furent* Thola, Phua, Jasub, & Siméron, *au nombre de* quatre.

1. PORRÒ filii Issachar: Thola, & Phua, Jasub, & Simeron, quatuor.

2. Thola eut pour fils: Ozi, Raphaia, Jériel, Jémaï, Jebsem, & Samuel, *qui furent* tous chefs de diverses branches ou maisons ". Et dans le dénombrement qui fut fait sous David, il se trouva vingt-deux mille six cens hommes de la maison de Thola, tous gens braves & tres-forts.

2. Filii Thola: Ozi & Raphaia, & Jeriel, & Jemai, & Jebsem, & Samuel, principes per domos cognationum suarum. De stirpe Thola viri fortissimi numerati sunt in diebus David viginti duo millia sexcenti.

3. Ozi eut pour fils "

3. Filii Ozi Izra-

℣. 2. *Expl.* Distinguées par leurs noms.
℣. 3. *Lettr. Filii*, plur. pour singul.

Digitized by Google

lia, de quo nati sunt Michaël, & Obadia, & Johel, & Iesia, quinque omnes principes.

Izrahia, duquel sont venus, Michel, Obadia, Johel, & Jésia ; tout cinq distinguez & tres illustres".

4. Cúmque eis per familias & populos suos, accincti ad prælium, viri fortissimi, triginta sex millia: multas enim habuerunt uxores, & filios.

4. Ils eurent avec eux à cause de leurs diverses branches & familles " jusqu'à trente-six mille hommes, tres braves, & toûjours prêts à combattre ; parce qu'ils avoient eu chacun plusieurs femmes, & beaucoup d'enfans ".

5. Fratres quoque eorum per omnem cognationem. Issachar, robustissimi ad pugnandum, octoginta septem millia numerati sunt.

5. Et les parens de ceux-cy, en y comprenant toute la maison d'Issachar, se trouverent monter dans le dénombrement qui en fut fait, jusqu'à quatre-vingt sept mille hommes, tous tres-forts & tres-braves pour le combat.

6. Filii Benjamin: Bela, & Bechor, & Jadiel, tres.

6. Les fils " de Benjamin, *étoient* Béla, Béchor & Jadiel, *au nombre* de trois.

7. Filii Bela: Esbon, & Ozi, & Oziel, & Jerimoth, & Urai, quinque principes familiarum, & ad pu-

7. Béla eut cinq fils; Esbon, Ozi, Oziel, Jérimoth, & Uraï, *qui furent* chefs d'autant de familles, remplies

℣. 3. *Lettr.* principes, *id est*, viri clarissimi. *Vat.*

℣. 4. *Expl.* Au tems du dénombrement de David, lorsque les descendans d'Ozi s'étoient extrêmemét multipliez. Ibid. *Expl.* Qui en eurent aussi plusieurs.

℣. 6. *Expl.* On ne compte icy que trois fils de Benjamin; quoique l'Ecriture en compte ailleurs davantage. *Cap. seq. v. 1. & 2. Num. c. 26. v. 38. 39. Gen. 46. 21.*

Digitized by Google

d'hommes trés-forts pour le combat, dont le nombre se trouva monter à vingt-deux mille trente-quatre.

gnandum robustissimi : numerus autem eorum, viginti duo millia & triginta quatuor.

8. Les fils de Béchor, *furent* Zamira, Joas, Eliézer, Elioénaï, Amri, Jérimoth, Abia, Anathoth, & Almath; tous fils de Béchor.

8. Porrò filii Bechor : Zamira, & Joas, & Eliezer, & Elioenai, & Amri, & Jerimoth & Abia, & Anathoth, & Almath : omnes hi, filii Bechor :

9. Le dénombrement de ceux-cy, selon leurs diverses branches, d'où sont descenduës differentes familles, monta à vingt deux mille deux cens, tous braves & propres à la guerre.

9. Numerati sunt autem per familias suas principes cognationum suarum, ad bella fortissimi, viginti millia & ducenti.

10. Les descendans de Jadihel *sont* Balan; qui eut pour fils Jéhus, Benjamain, Aod, Chanana, Zéthan, Tharsis, & Ahisahar;

10. Porrò filii Jadihel : Balan. Filii autem Balan : Jehus, & Benjamin, & Aod, & Chanana, & Zethan, & Tharsis, & Ahisahar :

11. tous ceux-cy descendent de Jadihel, & sont chefs d'autant de maisons “, remplies d'hommes trés braves, dont le dénombrement monta à dix-sept mille deux cens, lorsqu'ils alloient au combat.

11. omnes hi filii Jadihel, principes cognationum suarum, viri fortissimi; decem & septem millia & ducenti : ad prælium procedentes.

12. Sépham & Hapham *sont* les fils de Hir : & Ha-

12. Sepham quoque & Hapham filii Hir:

℣. 11. *Expl* Portant leur nom.

Digitized by Google

& Hasim filii Aher.

13. Filii autem Nephthali : Jasiel, & Guni, & Jeser, & Sellum, filii Bala.

14. Porrò filius Manasse ; Esriel : concubinaque ejus Syra peperit Machir patrem Galaad.

15. Machir autem accepit uxores filiis suis Happhim & Saphan, & habuit sororem nomine Maacha : nomen autem secundi, Salphaad, natæque sunt Salphaad filiæ :

16. & peperit Maacha uxor Machir filium, vocavitque nomen ejus Phares : Porrò nomen fratris ejus, Sares : & filii ejus, Ulam, & Recen.

17. Filius autem Ulam, Badan : hi sunt filii Galaad, filii Machir, filii Manasse.

sim est fils " d'Aher.

13. Les fils de Nephthali, *furent* Jasiel, Guni, Jéser, & Sellum, qui venoient tous de Bala ".

14. Esriel *fut* fils de Manassé, qui eut encore d'une Syrienne sa concubine, *ou seconde femme*, Machir, pere de Galaad.

15. Machir eut soin de marier ses fils Happhim & Saphan " ; & il eut une sœur nommée Maacha : Salphaad fut son petit-fils " qui n'eut que des filles.

16. Et Maacha femme de Machir accoucha d'un fils qu'elle nomma Pharés ; qui eut aussi un frere nommé Sarés pere d'Ulam & de Récen.

17. Ulam *fut* pere de Badan ; & tous ceux là sont fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé.

℣. 12. *L.* filii. plur. pro singul.

℣. 13. *Expl.* Mere de Nephthali, femme de Jacob *Auct.* avec les autres fils de Bala ; c'est-à-dire, la posterité de Dan qui étoit aussi fils de Bala, mais duquel l'Ecriture semble avoir voulu taire icy le nom pour plusieurs raisons.

℣. 15. *Hebr.* Epousa *luy même* Happhim & Sapham, qui eurent une sœur ou parente nommée Maacha.

Ibid *Lettr* Second fils. *Expl.* fils de ses fils, à la troisiéme generation. *V. Numb.* 26. 33.

Digitized by Google

18. Sa sœur " *qui s'appelloit* Reine ", eut un fils *nommé* le Beau ", & *deux autres nommez* Abiézer & Mohola.

18. Soror autem ejus Regina peperit Virum decorum, & Abiezer, & Mohola.

19. Sémida " fut pere d'Ahin, de Séchem, de Léci, & d'Aniam.

19. Erant autem filii Semida, Ahin, & Sechem, & Leci, & Aniam.

20. D'Ephraïm " sont sortis Suthala, Bared son fils, Thahath son fils, Elada son fils, Thahath son fils, Zabad son fils.

20. Filii autem Ephraim: Suthala, Bared filius ejus, Thahath filius ejus, Elada filius ejus, Thahath filius ejus, hujus filius Zabad.

21. Suthala fils de Zabad, Ezer & Elad fils de Suthala: Mais les habitans de Geth les tuérent tous, parce qu'ils " étoient venu ravager leurs terres.

21. & hujus filius Suthala, & hujus filius Ezer & Elad: occiderunt autem eos viri Geth indigenæ, quia descenderant ut invaderent possessiones eorum

22. C'est pourquoy Ephraïm leur pere les pleura durant plusieurs jours: & ses freres vinrent pour le consoler.

22. Luxit igitur Ephraim pater eorum multis diebus, & venerunt fratres ejus ut consolarentur eum.

℣. 18. *Expl.* La sœur de Galaad. Ibid. *Hebr.* Molechet. Ibid. *Hebr.* Ischod.

℣. 19 *Expl.* Fils de Galaad de la Tribu de Manassé. *Num.* 26 30. 31. & 32

℣. 20. *Expl* Quelques Interprétes veulent que toutes ces personnes nommées au ℣. 20. & 21. soient les propres fils d'Ephraïm. Ce qu'ils prouvent par la douleur qu'il témoigna de leur mort. v. 22. autrement il faudroit qu'Ephraïm eût vécu plus de deux cens ans; ce qui étoit inouï alors.

℣. 21. *Expl.* Les uns rapportent cecy à ceux de Geth; & les autres aux enfans d'Ephraïm.

23. Ingressusque

23. Ingressusque est ad uxorem suam: quæ concepit, & peperit filium, & vocavit nomen ejus Beria, eò quòd in malis domus ejus ortus esset:

23. Ensuite il s'approcha de sa femme ; & elle conçut & eut un fils qu'elle nomma Béria ; parce qu'il étoit né dans l'affliction de sa famille.

24. filia autem ejus fuit Sara, quæ ædificavit Bethoron inferiorem & superiorem, & Ozensara.

24. Ephraïm eut aussi une fille "*nommée* Sara, qui bâtit" la ville-basse & la ville-haute de Béthoron & Ozensara.

25. Porrò filius ejus Rapha, & Reseph, & Thale, de quo natus est Thaan,

25. Il eut encore pour fils Rapha, Réseph, & Thalé duquel est venu Thaan,

26. qui genuit Laadan: hujus quoque filius Ammiud, qui genuit Elisama,

26. qui fut pere de Laadan, dont le fils fut Ammiud, lequel engendra Elizama,

27. de quo ortus est Nun, qui habuit filium Josue.

27. duquel sortit Nun, qui fut pere de Jesué.

28. Possessio autem eorum & habitatio, Bethel cum filiabus suis, & contra Orientem Noram, ac Occidentalem plagam Gazer & filiæ ejus, Sichem quoque cum filiabus suis, usque ad Aza cum filiabus ejus.

28. Leurs possessions & leur demeure *furent* Béthel "avec ses dépendances"; Noran du côté de l'Orient ; & Gazer avec ce qui en releve du côté de l'Occident ; comme aussi Sichem & ses dépendances jusqu'à Aza, & tout ce qui en dépend.

℣. 24. *Expl.* Petite fille. *Synopſ.*

Ibid. *Expl.* Qui rebâtit : car elle étoit plus ancienne. *Joſ* 10.

℣. 28. *Lettr. Eorum.* Ce que quelques-uns rapportent encore à ceux d'Ephraïm qui s'étoient emparez de Béthel, quoyquelle appartint à ceux de Benjamin. *Joſ.* 18.

Ibid. *Lettr.* filiabus.

Digitized by Google

29. *La Tribu d'Ephraïm* fut aussi bornée par celle de Manassé, *du côté du Septentrion*, où il y avoit Bethsan & ses dépendances; Thanach & ses dépendances; Mageddo & ses dépendances; Dor & ses dépendances: ce sont les lieux où demeurerent les fils de Joseph fils d'Israël.

29. Juxta filios quoque Manasse, Bethsan & filias ejus, Thanach & filias ejus, Mageddo & filias ejus, Dor & filias ejus: in his habitaverunt filii Joseph, filii Israël.

30. Les enfans d'Azer *furent* Jemna, Jésua, Jessui & Baria; avec Sara *qui étoit* leur sœur.

30. Filii Aser: Jemna, & Jesua, & Jessui, & Baria, & Sara soror eorum.

31. Les fils de Baria *furent* Héber, & Melchiel; c'est luy qui est pere de Barsaïth.

31. Filii autem Baria: Heber, & Melchiel: ipse est pater Barsaith.

32. Héber engendra Jéphlat, Somer, & Hotham avec Suaa leur sœur.

32. Heber autem genuit Jephlat, & Somer, & Hotham, & Suaa sororem eorum.

33. Les fils de Jéphlat *furent* Phosech, Chamaal & Asoth. Ce sont là les fils de Jéphlat.

33. Filii Jephlath, Phosech, & Chamaal, & Asoth: hi filii Jephlat.

34. Les fils de Somer *sont* Ahi, Roaga, Haba & Aram.

34. Porrò filii Somer: Ahi, & Roaga, & Haba, & Aram.

35. Ceux de Hélem son frere *sont* Supha, & Jemna, Sellés, & Amal.

35. Filii autem Helem fratris ejus: Supha, & Jemna, & Selles, & Amal.

36. Les fils de Supha, *sont* Sué, Harnapher, Sual, Béri, & Jamra,

36. Filii Supha: Sue, Harnapher, & Sual, & Beri, & Jamra,

Digitized by Google

37. Bosor, & Hod, & Samma, & Salusa, & Jethran, & Bera.

38. Filii Jether: Jephone, & Phaspha, & Ara.

39. Filii autem Olla: Aree, & Haniel, & Resia.

40. Omnes hi filii Aser, principes cognationum, electi atque fortissimi duces ducum: numerus autem eorum ætatis quæ apta esset ad bellum, viginti sex millia.

37. Bosor, Hod, Samma, Salusa, Jéthran & Béra.

38. Les fils de Jéther *sont* Jéphoné, Phaspha, & Ara.

39. Les fils d'Olla *sont* Aréé, Haniel, & Résia.

40. Tous ceux-cy sont les descendans d'Aser & chefs d'autant de familles *qui portent leurs noms*, hommes distinguez & considerez comme les plus braves d'entre ceux qui commandoient les armées. Le nombre de ceux qui étoient en âge de porter les armes *sous David*, monta à vingt-six mille.

CHAPITRE VIII.

1. BEnjamin autem genuit Bale primogenitum suum, Asbel secundum, Ahara tertium,

2. Nohaa quartum, & Rapha quintum.

3 Fueruntque filii Bale [1]: Addar, &

1. BEnjamin engendra Balé [1] son aîné; Asbel le second, Ahara le troisiéme,

2. Nohaa le quatriéme, & Rapha le cinquiéme.

3. les fils de Balé furent Addar, Géra & Abiud;

℣. 1. *Autr.* Béla. *chap. preced.* ℣ 6

Digitized by Google

4. Abiſué, Naaman & Ahoé;

5. Comme auſſi Géra, Séphuphan, & Huram.

6. Ceux-cy " ſont fils d'Ahod, & chefs d'autant de familles qui demeurerent en Gabaa, & qui furent tranſportées en Manahath '.

7. Ce furent Naaman & Achia, & Géra luy-même qui les emmenerent : & il * fut pere d'Oza & d'Ahiud.

8. Or Saharaïm " ayant renvoyé " ſes femmes Huſim & Bara, eut des enfans dans le païs des Moabites.

9. Il eut donc de Hodés ſon épouſe, Jobab, Sébia, Moſa & Molchom,

10. avec Jéhus, Séchia & Marma, qui furent tous ſes enfans, & chefs d'autant de familles differentes.

11. Méhuzim engendra Abitob & Elphaal.

12. Les enfans d'Elphaal ſont Héber, Miſaam, & Samer,

Gera, & Abiud,

4. Abiſue quoque & Naaman, & Ahoe,

5. ſed & Gera, & Sephuphan, & Huram.

6. Hi ſunt filii Ahod, principes cognationum habitantium in Cabaa, qui tranſlati ſunt in Manahath.

7. Naaman autem, & Achia, & Gera ipſe tranſtulit eos, & genuit Oza, & Ahiud.

8. Porrò Saharaim genuit in regione Moab, poſtquam dimiſit Huſim & Bara uxores ſuas.

9. Genuit autem de Hodes uxore ſua Jobab, & Sebia, & Moſa, & Molchom,

10. Jehus quoque, & Sechia, & Marma. Hi ſunt filii ejus, principes in familiis ſuis.

11. Mehuſim verò genuit Abitob, & Elphaal.

12. Porrò filii Elphaal: Heber, & Mi-

℣. 6 *Expl.* Nempe vel tres illi verſ. 5. memorati: vel tres illi qui v. 7. *Synopſ.*

Ibid. *Expl* Pour achever de l'habiter. *ſupr.* 2. 54.

℣. 7 *Expl* Gera.

℣. 8. *Expl.* On ne le trouve nommé en aucun autre lieu de l'Ecriture. On croit qu'il étoit de la tribu de Benjamin.

Ibid. *Expl.* Répudié.

Digitized by Google

saam, & Samad : hic ædificavit Ono, & Lod, & filias ejus.

mad, qui bâtit Ono & Lod, avec les lieux qui en dépendent.

13. Baria autem & Sama, principes cognationum habitantium in Aialon: hi fugaverunt habitatores Geth.

13. Baria & Sama *furent* chefs des branches qui s'établirent en Aïlon : *& ce* furent eux qui chasserent les habitans de Geth.

14. Et Ahio, & Sesac, & Jerimoth,

14. Ahio, Sésac, Jérimoth,

15. & Zabadia, & Arod, & Heder,

15. Zabadia, Arod, & Héder,

16. Michaël quoque, & Jespha, & Joha, filii Baria.

16. Michel, Jespha, & Joha, *sont* les enfans " de Baria.

17. Et Zabadia, & Mosollam, & Hezeci, & Heber

17. (Zabadia, Mosollam, Hézéci, & Héber,

18. & Jesamari, & Jezlia, & Jobab, filii Elphaal,

18. Jésamari, Jezlia, & Jobab *sont encore* les enfans d'Elphaal.)

19. & Jacim, & Zechri, & Zabdi,

19. Jacim, Zéchri, Zabdi,

20. & Elioenai, & Selethai, & Ediel,

20. Elioënaï, Séléthaï, Eliel,

21. Adaia, & Baraia, & Samarath, filii Semei.

21. Adaïa, Baraïa & Samarath *sont* les enfans de Séméi ".

22. Et Jespham & Heber, & Eliel,

22. Jespham, Héber, Eliel,

23. & Abdon, & Zechri, & Ha-

23. Abdon, Zéchri, Ha-

℣. 16. *Expl.* Descendans, & ainsi ℣. suivans.

℣. 17. *Expl.* Ces deux ℣. doivent être en parenthése, parce que c'est comme une continuation du ℣ 12 pour reprendre les enfans d'Elphaal qu'il avoit omis. *Vatabl.*

℣. 21. *Expl.* nommé *Sama* cy-dessus. ℣. 13. *Synopſ.*

Digitized by Google

nan,

24. Hanania, Elam, Anathothia,

25. Jephdaïa, & Phanuël *sont* les enfans de Séſac [v],

26. Samſari, Sohoria, Otholia,

27. Jerſia, Elia & Zéchri *sont* les enfans de Jéroham [w].

28. Ce ſont là [x] les premiers peres & les chefs des familles qui s'établirent à Jéruſalem [y].

29. Mais Abigabaon [z] s'établit dans Gabaon; ſa femme ſe nommoit Maacha.

30. Son fils aîné étoit Abdon; & *les autres*, Sur, Cis, Baal, & Nadab;

31. comme auſſi Gédor, Ahio, Zacher, & Macelloth;

32. qui engendra Samaa: & tous ceux-cy s'établirent

nan,

24. & Hanania, & Aelam, & Anathothia,

25. & Iephdaia, & Phanuel, filii Seſac.

26. & Samſari, & Soboria, & Otholia,

27. & Jerſia, & Elia, & Zechri, filii Jeroham.

28. hi patriarchæ, & cognationum principes, qui habitaverunt in Jeruſalem.

29. in Gabaon autem habitaverunt Abigabaon, & nomen uxoris ejus Maacha:

30. filiuſque eius primogenitus Abdon, & Sur, & Cis, & Baal, & Nadab.

31. Gedor quoque, & Ahio, & Zacher, & Macelloth:

32. & Macelloth genuit Samaa: habi-

℣. 25. *Expl.* Qui deſcendoit de Baria, fils d'Elphaal. ℣. 12. & 13.

℣. 27. *Expl.* Ayeul de Samuel. *Supr.* 6. 27.

℣. 28 *Expl.* Ceux qui ſont marquez depuis le ℣. 14.

Ibid *Expl.* dans ſa partie ſeptentrionale qui étoit de la tribu de Benjamin; au lieu que le reſte étoit de la tribu de Juda. *Joſ.* 15. 63. *Judic* 1. 21.

℣. 29. *Expl.* Le Seigneur & le maître de Gabaon. *infr* 9. 35.

Digitized by Google

tuerunt que ex adverso fratrum suorum in Jerusalem cum fratribus suis.

33. Ner autem genuit Cis, & Cis genuit Saül. Porrò Saül genuit Jonathan, & Melchisua, & Abinadab, & Esbaal.

34. Filius autem Jonathan, Meribbaal: & Meribbaal genuit Micha.

35. Filii Micha, Phithon, & Melech, & Tharaa, & Ahaz.

36. & Ahaz genuit Joada: & Joada genuit Alamath, & Azmoth, & Zamri: porrò Zamri genuit Mosa,

37. & Mosa genuit Banaa, cujus filius fuit Rapha, de quo ortus est Elasa, qui genuit Asel.

38. Porrò Asel sex filii fuerunt his nominibus, Ezricam, Bocru, Ismaël, Saria, Obdia, & Hanan, omnes hi filii Asel.

39. Filii autem

à Jerusalem" avec ceux de la même branche à l'opposite de leurs freres".

33. Ner"engendra Cis"; & Cis engendra Saül. Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab & Esbaal.

34. Le fils de Jonathas *fut* Méribbaal"; & Méribbaal fut pere de Micha.

35. Les fils de Micha *furent* Phiton, Mélech, Tharaa, & Ahaz.

36. Ahaz engendra Joada: Joada engendra Alamath, Azmoth & Zamri: Zamri engendra Mosa,

37. Mosa engendra Banaa; dont le fils fut Rapha, duquel est venu Elasa qui engendra Asel.

38. Asel eut six fils; dont voicy les noms, Ezricam, Bocru, Ismaël, Saria, Obdia & Hanan, tous fils d'Asel.

39. Les enfans d'Esec son

℣. 32. Il paroît par le 1. livre des Rois que la famille de Saül demeuroit à Gabaon; mais c'est qu'ils changeoient quelquefois de lieu. *Abulens.*

Ibid. *Expl.* Qui étoient d'une autre branche.

℣. 33. Il est appellé Abiel. 1. R. 9. 1.

Ibid. *Expl.* Il eut aussi un autre fils appellé Ner, comme luy qui fut pere d'Abner 1. *Reg.* 14. 50.

℣. 34. *Expl.* nommé aussi Miphiboseth 2. *Reg.* 4. 4.

Digitized by Google

frere, *étoient* Ulam l'aîné *de tous*; Jéhus le second; & Eliphalet le troisiéme.

40. Les enfans d'Ulam furent des hommes tres-robustes, & qui avoient une grande force pour tirer de l'arc ". Ils eurent un grand nombre de fils & de petits fils, jusqu'à cent cinquante. Tous ceux-là sont de la posterité de Benjamin.

Esec fratris ejus, Ulam primogenitus, & Jehus secundus, & Eliphalet tertius.

40. Fueruntque filii Ulam viri robustissimi, & magno robore tendentes arcum: & multos habentes filios ac nepotes, usque ad centum quinquaginta. Omnes hi, filii Benjamin.

℣.40 *Expl.* Arcus chalybeis magno robore tenduntur. *Synops.*

CHAPITRE IX.

1. VOilà donc le dénombrement de tout Israël. Et le nombre auquel il se montoit a été écrit dans le Livre des Rois d'Israël & de Juda. Et ils furent transportez à Babylone à cause de leurs pechez.

2. " Or ceux qui s'établirent les premiers " dans leurs

1. UNiversus ergo Israël dinumeratus est: & summa eorum scripta est in Libro regum Israël, & Juda: translatique sunt in Babylonem propter delictum suum.

2. Qui autem habitaverunt primi in

℣. 2. *Autr. Sept* Et ceux qui avant cela demeuroient en ce païs dans les villes d'Israël sont les Prêtres, &c. *Autr.* Voicy les premiers qui s'établirent en ce païs, tant du peuple d'Israël que des Prêtres. *Vatab.*

Ibid. *Expl.* Il appelle premiers habitans du païs ceux qui s'y étoient établis les premiers, & qui y revinrent aussi les premiers. *Vatab. Vid. Esd.* 2. *ch* 11. Priscorum Judæorum quatuor sunt classes, popularis, sacerdotalis, levitica, & dedititia. *Synops.*

Digitized by Google

possessionibus, & in urbibus suis : Israël, & Sacerdotes, & Levitæ, & Nathinæi.

biens & dans leurs villes furent les Israëlites, les Prêtres, les Lévites, & les Nathinéens *.

3. Commorati sunt in Jerusalem de filii Juda, & de filiis Benjamin, de filiis quoque Ephraim, & Manasse.

3. Il s'en établit donc plusieurs à Jerusalem de la Tribu de Juda, de la Tribu de Benjamin, & même des Tribus d'Ephraïm & de Manassé.

4. Othei filius Ammiud, filii Amri, filii Omrai, filii Bonni, de filiis Phares filii Juda.

4. * Othéi fils d'Ammiud, fils d'Amri, fils d'Omraï fils de Bonni, fils de Pharés fils de Juda :

5. Et de Siloni : Asaia primogenitus, & filii ejus.

5. Asaïa fils aîné de Siloni *, & ses autres fils :

6. De filius autem Zara : Jehuel, & fratres eorum, sexcenti nonaginta.

6. Jéhuel l'un des enfans de Zara, & les autres de la même maison, montant au nombre de six cens quatre vingt-dix.

7. Porrò de filius Benjamin : Salo filius Mosollam, filii Oduia, filii Asana :

7. De la Tribu de Benjamin, Salo fils de Mosollam, fils d'Oduïa, fils d'Asana ;

8. & Jobania filius Joroham : & Ela filius Ozi, filii Mochori : & Mosollam filius Saphatiæ filii Rahuel, filii Jebaniæ,

8. & Jobania fils de Jéroham, avec Ela fils d'Ozi, fils de Mochori ; & Mosollam fils de Saphatias, fils de Rahuel, de Jébanias :

9. & fratres eo-

9. & encore tous les pa-

℣. 2. *Expl. Nathinéens* signifie, *donnez*. Il entend les Gabaonites qui étoient comme les esclaves du temple. *Vid. Jos.* 9.

℣. 4. *Expl.* Il nomme ceux qui s'établirent à Jerusalem.

℣. 5. *Expl.* Descendu de Pharès.

Digitized by Google

rens de ceux-cy diviſez en diverſes branches, juſqu'au nombre de neuf cens cinquante-ſix; tous ceux-cy *furent* chefs de diverſes branches, dans les maiſons dont ils étoient deſcendus.

rum per familias ſuas, nongenti quinquaginta ſex. Omnes hi, principes cognationum per domos patrum ſuorum.

10. De la famille ſacerdotale; il y eut Jédaïa, Joïarib, & Jachin:

10. De ſacerdotibus autem: Jedaia, Joiarib, Jachim.

11. comme auſſi Azarias fils d'Helcias, fils de Moſollam, fils de Sadoc, fils de Maraïoth, fils d'Achitob, pontife " de la maiſon du Seigneur.

11. Azarias quoque filius Helciæ, filii Moſollam, filii Sadoc, filii Maraioth, filii Achitob, pontifex domus Dei.

12. Adaïa qui étoit fils de Jéroham, fils de Phaſſur, fils de Melchias: & Maaſaï qui étoit fils d'Adiel fils de Jézra, fils de Moſollam, fils de Moſollamith, fils d'Emmer,

12. Porrò Adaias filius Jeroham, filii Phaſſur, filii Melchiæ: & Maaſai filius Adiel, filii, Jezra, filii Moſollam, filii Moſollamith, filii Emmer.

13. avec encore leurs parens " qui ont été chefs de pluſieurs autres branches ou familles, montant au nombre de mille ſept cens ſoixante, tous hommes forts & robuſtes pour s'acquitter des fonctions de leur miniſtere dans la maiſon " de Dieu.

13. fratres quoque eorum principes per familias ſuas, mille ſeptingenti ſexaginta, fortiſſimi robore ad faciendum opus miniſterii in domo Dei.

℣. 11. *Expl.* Cela ſe rapporte à Azarias.
℣. 13. *Lettr.* Freres.
Ibid. *Expl.* le temple.

Digitized by Google

14. De Levitis autem : Semeia filius Hassub, filii Ezricam, filii Hasebia, de filiis Merari.

15. Bacbacar quoque carpentarius, & Galal, & Mathania filius Micha, filii Zechri, filii Asaph :

16. & Obdia filius Semeiæ, filii Galal, filii Idithun : & Barachia filius Asa, filii Elcana, qui habitavit in atriis Netophati.

17. Janitores autem Sellum, & Accub, & Telmon, & Ahimam, & frater eorum Sellum princeps,

18. usques ad illud tempus, in porta regis ad Orientem observabant per vices suas de filiis Levi.

14 Des Lévites", il y eut Séméïa fils d'Hassub, fils d'Ezricam, fils d'Asébia l'un des fils de Mérari;

15. Bacbacar charpentier", Galal & Mathania, fils de Micha, fils de Zéchi, fils d'Asaph :

16. avec Obdia fils de Séméias, fils de Galal, fils d'Idithum : & Barachia fils d'Asa, fils d'Elcana, qui avoit choisi sa demeure dans les fauxbourgs" de Nétophati".

17. Les portiers *étoient* Sellum, Accub, Telmon, & Ahiman ; & leur frere Sellum qui étoit le chef.

18. Jusqu'à ce tems-là", la porte *du Temple qu'on nommoit la porte* du Roy", & qui étoit à l'Orient avoit toûjours été gardé par des portiers de la Tribu de Lévi, qui faisoient cet office chacun à leur tour.

℣. 14. *Expl.* Qui s'établirent à Jérusalem.

℣. 15. *Expl.* Les Lévites n'exerçoient point de métiers. Ainsi le mot de Charpentier est icy ou comme le surnom de Bacbacar ; ou pour marquer qu'il étoit comme l'Intendant des charpentiers du temple. *Abulens.*

℣. 16. *Expl.* On a suivi l'Hébreu. *Vulg. in atriis.*

Ibid. *Expl.* Ville de la Tribu de Juda.

℣. 18. *Expl.* Nempe à prima janitatorum institutione usque ad eversum templum.

Ibid. *Expl.* Par laquelle le Roy entroit. *Vatabl.*

Digitized by Google

19. Sellum fils de Coré, fils d'Abiasaph, fils du *vieux* Coré", *étoit là* avec ses freres & toute la maison de son pere; c'est à-dire, les Corites établis sur les ouvrages qui regardent le ministere, ayant la garde des portes " du tabernacle, que chaque famille gardoit à son tour, comme on fait dans les armées, pour défendre l'entrée de la maison du Seigneur.

19. Sellum verò filius Core, filii abiasaph, filii Core, cum fratribus suis, & domo patris suis, hi sunt Coritæ super opera ministerii, custodes vestibulorum tabernaculi: & familiæ eorum per vices castrorum Domini custodientes introitum.

20 Or Phinées fils d'Eléasar " étoit leur chef dans ce ministere, dont il s'acquittoit devant le Seigneur".

20. Phinees autem filius Eleazari, erat dux eorum coram Domino.

21. Zacharie fils de Mosollamia étoit particulierement chargé de la porte du Tabernacle " du témoignage.

21. Porrò Zacharias filius Mosollamia, janitor portæ tabernaculi testimonii.

22. Tous ces Officiers destinez à la garde des portes du Temple étoient au nombre de deux cens douze, couchez chacun sur le rôlle de leur ville. David & le prophéte Samuel les établirent

22. Omnes hi electi in ostiarios per portas, ducenti duodecim: & descripti in villis propriis quos constituerunt David & Samuel Videns, in fide sua,

℣. 19 *Expl.* Qui excita la sedition contre Moïse. *Num.* 16. Ibid. *Lettr.* Vestibus.

℣. 20 *Expl.* Descendans de Phinées & d'Eléazar de qui ils portoient les noms. *Synopſ.* Ibid. *Expl.* Dans le temple.

℣. 21. *Expl.* Le tabernacle avoit été fait par Moïse; mais icy on entend le sanctuaire qui luy avoit succedé. *Menoch.*

Digitized by Google

par un effet de la lumiere de leur foy ",

23. tam ipsos, quàm filios eorum, in ostiis domus Domini, & in tabernaculo, vicibus suis.

23. tant eux que leurs enfans, afin de garder chacun à leur tour les portes de la maison du Seigneur, & celles de son sanctuaire ".

24 Per quatuor ventos erant ostiarii: id est ad Orientem, & ad Occidentem, & ad Aquilonem, & ad Austrum.

24. Les portiers " étoient logez selon le regard des quatre-vents, c'est-à dire, à l'Orient, à l'Occident, au Septentrion, & au Midi.

25. Fratres autem eorum in viculis morabantur, & veniebant in sabbatis suis de tempore usque ad tempus.

25. Et leurs freres demeuroient dans leurs bourgades: mais ils venoient chacun à leur tour les jours de Sabbat pour faire leur office, depuis le commencement de la semaine jusqu'à la fin.

26. His quatuor Levitis creditis erat omnis numerus janitorum, & erant super exedras, & thesauros domus Domini.

26. Ces quatre Lévites " avoient l'intendance sur tous les portiers: & ils étoient *encore* chargez du soin de toutes les chambres du tresor de la maison du Seigneur

27. Per gyrum quoque templi Domini morabantur in custodiis suis: ut cùm

27. Ils demeuroient au tour du Temple du Seigneur chacun dans leur départe-

℣. 22. *Lettr. In fide sua.* Autr. *étant assurez de leur fidelité*, rapportant, *sua*, aux Levites Autr. *à perpetuité*, laissant ces charges à leur disposition. *Vatabl* Nous voyons par là que ce que David executa ensuite *chap.* 16. & 23. avoit été premierement reglé & disposé par Samuel.

℣. 23. *Lettr.* Tabernacle.

℣. 24. *Expl.* Chefs des portiers. *Vid.* 26.

℣. 51 *Expl.* Ou chefs des portiers, dôt il est parlé ℣. 24.

Digitized by Google

ment, afin que quand l'heure étoit venuë, ils en ouvrissent eux mêmes les portes dés le matin.

tempus fuisset ; ipsi manè aperirent fores.

28. Il y avoit aussi quelques-uns de leurs freres qui avoient soin de toutes les choses qui servoient au ministere " *du Temple.* Car on apportoit toutes ces choses par compte, & on les remportoit de même.

28. De horum genere erant & super vasa ministerii : ad numerum enim & inferebantur vasa, & efferebantur.

29. C'étoit d'entre ceux qui avoient en garde tout ce qui servoit au sanctuaire, qu'on en prenoit quelques-uns pour avoir soin de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens, & des aromates ".

29. De ipsis & qui credita habebant utensilia sanctuarii, præerant similæ, & vino, & oleo, & thuri, & aromatibus.

30. Mais ceux qui étoient de la famille sacerdotale composoient les parfums de plusieurs aromates mêlez ensemble.

30. Filii autem sacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant.

31. Le Lévite Mathathias fils aîné de Sellum descendant de Coré, avoit l'intendance sur tout ce qu'on faisoit frire " dans la poële.

31. Et Mathathias Levites primogenitus Sellum Coritæ, præfectus erat eorum, quæ in sartagine frigebantur.

32. Quelques uns de la branche de Caath leurs fré-

32. Porrò de filiis Caath fratribus eo-

℣. 28. *Lettr.* Vasa ministerii *id est*, instrumenta cultus divini. *Synopſ.*

℣. 29. *Expl.* Destinez pour les sacrifices.

℣. 31. *Expl.* Dans les sacrifices. *Levit. c. 6. v. 20. 21.*

Digitized by Google

num, super panes erant propositionis, ut semper novos per singula sabbata præpararent.

res [v] avoient la charge des pains qu'on exposoit devant le Seigneur, afin d'en preparer toûjours de nouveaux tous les jours de Sabbat.

33. Hi sunt principes cantorum per familias Levitarum, qui in exedris morabantur, ut die ac nocte jugiter suo ministerio deservirent.

33. C'étoient les premiers d'entre les Chantres des familles des Lévites, qui demeuroient prés du Temple, afin de pouvoir plus librement remplir jour & nuit les fonctions de leur ministere.

34. Capita Levitarum, per familias suas principes, manserunt in Jerusalem.

34. Les chefs des Lévites, qui étoient *comme* les princes dans leurs familles, demeurerent à Jerusalem.

35. In Gabaon autem commorati sunt, pater Gabaon Jehiel, & nomen uxoris ejus Maacha.

35. Mais Jéhiel [w] demeura dans Gabaon dont il étoit prince [x]; sa femme se nommoit Maacha.

36. Filius primogenitus ejus Abdon, & Sur, & Cis, & Baal, & Ner, & Nadab,

36. Abdon son fils aîné, Sur, Cis, Baal, Ner, & Nadab;

37. Gedor quoque, & Ahio, & Zacharias, & Macelloth.

37. comme aussi Gédor, Ahio, Zacharie, & Macelloth,

38. Porrò Macelloth genuit Samaan: isti habitave-

38. qui fut pere de Samaan. Tous ceux-cy demeurerent à Jerusalem, eux & ceux de

[v] 32. *Expl.* Cousins.

[x] 33. *Lettr.* In exedris *id est*, in cubiculis & aulis templo annexis.

[w] 35. *Expl.* Voy. cy-dessus, 8. 29.

Ibid. *Lettr.* Pere.

Digitized by Google

leur maiſon, vis-à-vis de leurs autres freres.

39. Ner fut pere de Cis; & Cis pere de Saül; Saül engendra Jonathas, Melchiſua, Abinadab, & Esbaal.

40. Jonathas eut pour fils Méribbaal [x], qui fut pere de Micha.

41. Les fils de Micha *furent* Phiton, Mélech, Tharaa, & Ahaz.

42. Ahaz engendra Jara, & Jara engendra Alamath, Azmoth, & Zamri; Zamri engendra Moſa.

43. Moſa engendra Banaa, dont le fils *nommé* Raphaïa, engendra Elaſa, duquel eſt ſorti Aſel.

44. Aſel eut ſix fils dont voicy les noms, Ezricam, Bocru, Iſmahel, Saria, Obdia, Hanan; ce ſont là les fils d'Aſel.

runt è regione fratrum ſuorum in Hieruſalem, cum fratribus ſuis.

39. Ner autem genuit Cis: & Cis genuit Saül: & Saül genuit Jonathan, & Melchiſua, & Abinadab, & Esbaal.

40. Filius autem Jonathan, Meribbaal: & Meribbaal genuit Micha.

41. Porrò filii Micha, Phiton, & Melech, & Tharaa, & Ahaz.

42. Ahaz autem genuit Iara, & Iara genuit Aramath, & Azmoth, & Zamri: Zamri autem genuit Moſa.

43. Moſa verò genuit Banaa: cujus filius Raphaia, genuit Elaſa: de quo ortus eſt Aſel.

44. Porrò Aſel ſex filios habuit his nominibus, Ezricam, Bocru, Iſmahel, Saria, Obdia, Hanan, hi ſunt filii Aſel.

[x] 40. *Autr.* Miphiboſeth.

SENS

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 22. TOus ces Officiers destinez à garder les portes du Temple, montoient au nombre de deux cens douze, couchez chacun sur le rôle de leur ville. David & le Prophete Samuel les établirent par un effet de la lumiere de leur foy.

Cet ordre qui se gardoit entre les Officiers du Temple dans les fonctions de leur ministere, fut établi, selon l'Ecriture, par le Roy David & par le Prophete Samuel : c'est-à-dire, comme l'expliquent de sçavans Interprétes, que Samuel en fut le premier auteur ; & que David executa le dessein de Samuel. Mais en cela l'un & l'autre ne se conduisirent point par leur propre esprit : ils suivirent la lumiere de leur foy, & de l'inspiration divine : *In fide suâ.* Car en effet dans des choses qui regardoient le service de la maison du Seigneur, il étoit bien juste que ce fût l'Esprit de Dieu qui reglât tout, & non la sagesse de l'esprit humain.

D'autres Interprétes rapportent cecy ; non seulement à David & à Samuel, mais encore à ceux qu'ils établissoient portiers de la maison consacrée à Dieu : c'est-à-dire, que selon leur sentiment, ces deux grands hommes eurent égard dans l'ordre qu'ils établirent pour la garde de la maison du Seigneur, à la pieté & à la foy, ou à la fidelité de ceux qu'ils chargerent de ces fonctions. Car en effet, pour choisir de

Digitized by Google

saints Ministres, il faut que la foy soit veritable dans ceux qui les établissent : & elle ne le peut être, s'ils ne regardent aussi dans ceux qu'ils choisissent les caracteres de cette foy & de cette fidelité, qui est, comme le declare saint
1. Cor. c. 4. 2. Paul, si necessaire aux saints Ministres : *Hic jam queritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.*

Mais qui ne sera dans l'étonnement, en considerant cette multitude si surprenante de portiers, destinez uniquement pour la garde des differentes portes de la maison de priere ; & de tous ces autres Ministres du Seigneur, qui bien qu'ils fussent des personnes qualifiées, comme étant Lévites, & occupant le second rang, ne tenoient point à déshonneur d'estre appliquez aux plus basses fonctions du saint ministere, telle qu'étoit de faire du pain, & de frire ce qui regardoit les sacrifices ? Chacun se tenoit alors dans son état, & n'aspiroit point à de plus hautes fonctions que celles que l'ordre de Dieu luy avoit marquées. Comme c'est regner en quelque sorte, selon un saint Pere, que d'être enrôlé au service d'un si grand maître : *Cui servire, regnare est :* ils se regardoient aussi comme possedant une espece de royauté, lorsqu'ils se voyoient admis aux moindres Offices qui les engageoient à son service. Ils jugeoient de ces fonctions, par rapport, non à elles-mêmes, mais à la grandeur de celuy à qui ils avoient l'honneur d'appartenir.

Tel est encore aujourd'huy le vray sentiment des dignes Ministres de JESUS-CHRIST. L'exemple d'un Dieu qui est venu dans le monde

Digitized by Google

pour servir les hommes : *Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare* ; cet exemple, dis je, leur inspire avec beaucoup plus de raison le desir des'abaisser jusqu'aux moindres choses qui regardent le service qui luy est dû. Et l'on ne s'étonne plus, aprés un si grand prodige d'humilité, de voir en la personne de saint Paulin, un des plus grands seigneurs Romains, se reduire pour l'amour de JESUS CHRIST, à balayer l'Eglise de saint Félix dans Nole, & regarder ce ministere si rabaissé en apparence, comme une chose tres-glorieuse pour luy. Si les plus grands Saints en ont jugé de la sorte, c'est qu'ils ont approché de plus prés des vrais sentimens du Fils de Dieu, qui étant semblable à Dieu son Pere, s'est luy-méme aneanti, comme dit saint Paul, jusqu'à prendre la forme d'un serviteur, & à se rendre semblable aux hommes. Il est donc bien raisonnable, que puisque Dieu méme s'est si prodigieusement abaissé pour servir les hommes, les hommes s'abaissent aussi avec joye dans le service qu'il luy rendent ; quoiqu'ils ne s'abaissent pas proprement, mais qu'ils se relevent en le servant, & en deviennent plus grands.

Matth.c. 20 28.

Phil.c.2. 6.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

An du monde. 2949. avant J. C. 1055.

1. OR il se donna une bataille entre les Philistins & les Israëlites : & les Israëlites fuirent devant les Philistins " ; & un grand nombre d'entr'eux furét tuez sur la montagne de Gelboé.

1. PHilisthum autem pugnabant contra Israel, fugerunteque viri Israel Palæsthinos, & ceciderunt vulnerati in monte Gelboe.

2. Les Philistins étant venu fondre sur Saül & sur ses enfans, ils tuérent Jonathas, Abinadab & Melchisua, enfans de Saül.

2. Cúmque appropinquarent Philisthæi persequentes Saül, & filios ejus, percussérunt Jonathan, & Abinadab, & Melchisua, filios Saül.

3. Enfin tout le fort du combat tomba sur Saül même : Les Archers le reconnurent & le percerent de leurs fléches.

3. Et aggravatum est prælium contra Saül, invenerunteque eum sagittarii, & vulneraverunt jaculis.

4. Saül dit alors à son Ecuyer : Tire ton épée & tuë moy, de peur que ces incirconcis ne viennent me faire insulte. Son Ecuyer épouvanté & tout effrayé, ne le voulut point faire. Ainsi Saül prit luy-même son épée, & il se jetta dessus.

4. Et dixit Saül ad armigerum suum: Evagina gladium tuum, & interfice me : ne fortè veniant incircumcisi isti, & illudant mihi. Noluit autem armiger ejus hoc facere, timore perterritus : arripuit ergo Saül ensem, & irruit in eum.

¥. 1 *Lettr.* Palæsthinos.

Digitized by Google

5. Quod cùm vidisset armiger ejus, videlicet mortuum esse Saül, irruit etiam ipse in gladium suum, & mortuus est.

5. Ce que son Ecuyer ayant vû, & regardant Saül comme mort, il se jetta aussi de même sur sa propre épée, & il mourut.

6. Interiit ergo Saül, & tres filii ejus, & omnis domus illius pariter concidit.

6. Telle fut la mort de Saül, & de ses trois fils, & toute sa maison tomba avec luy *".

7. Quod cùm vidissent viri Israël, qui habitabant in campestribus, fugerunt: & Saül ac filiis ejus mortuis, dereliquerunt urbes suas, & huc illucque dispersi sunt: veneruntque Philisthiim, & habitaverunt in eis.

7. Or les Israëlites qui demeuroient à la campagne ayant vû la défaite de l'armée, s'enfuirent: & comme Saül étoit mort aussi bien que ses enfans, ils abandonnerent leurs villes, se dispersant de tous côtez. Ainsi les Philistins y vinrent & s'y établirent,

8. Die igitur altero detrahentes Philisthiim spolia cæsorum, invenerunt Saül, & filios ejus jacentes in monte Gelboe.

8. Le jour d'aprés *la défaite*, les Philistins dépoüillant les morts trouverent Saül & ses fils étendus *parmy les autres* sur la montagne de Gelboé.

9. Cúmque spoliassent eum, & amputassent caput, armisque nudassent, miserunt in terram suam, ut circumferretur, & ostendere-

9. Et l'ayant *aussi* dépoüillé luy-même, ils luy coupe-rent la tête, prirent ses armes, & les envoyerent en leur païs, pour les faire voir de tous côtez, & les expo-

* 6. *Expl.* Omnis domus, *i.e.* viri domus, *hoc est*, nobiles. *Vatab.* Strenuissimi quique milites. *Syr.* Omnis domus *id est*, Regnum & majestas, vel fere tota domus. *Sa.*

Digitized by Google

ser à la vûë du peuple dans les Temples de leurs idoles.

tur idolorum templis, & populis:

10. Ils consacrerent ses armes dans le Temple de leur dieu *Astaroth*", & attacherent sa tête dans le Temple de Dagon.

10. arma autem ejus consecraverunt in fano dei sui, & caput affixerunt in templo Dagon.

11. Quand les habitans de Jabés de Galaad eurent appris le traitement *si indigne* que les Philistins avoient fait à Saül,

11. Hoc cùm audissent viri Jabes Galaad, omnia scilicet quæ Philisthiim fecerant super Saül,

12. les plus courageux d'entreux s'étant assemblez s'en allerent enlever les corps" de Saül & de ses enfans, & les apporterent à Jabés. Ils enterrerent leurs os sous le chesne qui étoit à Jabés; & jeûnerent pendant sept jours.

12. consurrexerunt singuli virorum fortium, & tulerunt cadavera Saül & filiorum ejus, attuleruntque ea in Jabes, & spelierunt ossa eorum subter quercum, quæ erat in Jabes, & jejunaverunt septem diebus.

13. Saül mourut donc *de cette sorte*, à cause de ses iniquitez, parce qu'il avoit violé le commandement que le Seigneur luy avoit fait, sans se mettre en peine de le garder; Qu'il avoit de plus consulté une femme qui avoit un esprit de divination";

13. Mortuus est ergo Saül propter iniquitates suas, eò quòd prævaricatus sit mandatum Domini quod præceperat, & non custodierit illud: sed insuper etiam pythonissam consuluerit,

¥. 10 *Expl* Voyez le 1. des Rois ch. 31. 10.

¥. 12. *Expl.* Que les Philistins avoient pendus aux murs de Bethsan. 1. *Reg.* 31. 10.

¥. 13. *Antv.* Une magicienne. *Lettv.* Une Pythonisse,

Digitized by Google

14. nec speravetit in Domino, propter quod interfecit eum, & transtulit regnum ejus ad David filium Isaï.

14. & qu'il n'avoit point esperé au Seigneur. C'est pour cela que Dieu le tua, & qu'il transfera son Royaume à David fils d'Isaï.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *CE que son Ecuyer ayant vû, & regardant Saül comme mort, il se jetta aussi luy même sur son épée, & il mourut.*

On a remarqué dans les explications du second livre des Rois, que Théodoret avec plusieurs Interprétes ont crû, que tout le recit que l'Amalécite fit à David de la mort du Roy Saül, étoit une chose inventée, & qu'il espera se faire un merite auprés de ce Prince, en luy déclarant que c'étoit luy-même qui avoit contribué à ôter la vie à son ennemi, quoiqu'il ne l'eût pas fait. Il semble effectivement qu'une circonstance si considerable n'auroit pas été omise ni dans le premier livre des Rois, ni dans cet endroit des Paralipomenes, où la mort tragique de Saül est racontée dans le détail, & d'une maniere toute semblable. 2. Reg. c. 1. 9. 1. Reg. 31. v. 4. 5.

Quoiqu'il en soit, il paroît quelque chose de si effrayant dans cette mort, qu'on ne sçauroit s'empêcher de remonter jusqu'à la cause d'un si terrible évenement. Il ne faut point la chercher ailleurs que dans les versets suivans, où le Saint Esprit l'a marquée exprés pour nous donner de la crainte de ce qui a fait tomber ce Prince dans

Digitized by Google

un malheur si déplorable. Saül mourut de la
v. 13. sorte, dit l'Ecriture, *à cause de ses iniquitez.* Il étoit donc coupable de plusieurs. Mais on peut dire, qu'elles naissoient toutes comme d'une même racine ; c'est-à-dire, de l'orgueil secret qui l'avoit porté d'abord à *violer le commandement que le Seigneur luy avoit fait, & à ne se mettre point en peine*, selon qu'il est dit icy, *de*
1. *Reg. c.* *le garder.* Car le Prophete Samuel luy avoit don-
15. 3. né cet ordre de la part de Dieu, de tuer tous les Amalécites, leurs bœufs, leurs brebis, & tous leurs autres bestiaux, sans en épargnez aucun. Et pour luy faire connoître plus vivement avec quelle fidelité il se devoit acquitter de ce precepte, il l'avoit fait souvenir en même tems, que celuy qui le luy donnoit, étoit le même qui l'avoit fait Roy. Car c'est ce qui semble être
Ib. v. 1. renfermé dans la force de ces paroles. *Samuel vint dire à Saül : Le Seigneur m'a envoyé pour vous sacrer Roy sur son peuple d'Israël : Ecoutez donc ce qu'il vous commande :* Ce qui est de même que s'il luy eût dit : Souvenez-vous, ô Prince, que si Dieu vous a établi pour commander *sur son peuple d'Israël*, vous en êtes d'autant plus obligé vous-même *d'écouter ce qu'il vous commande*, & d'y obéïr.

C'est donc de ce commandement du Seigneur dont il est parlé icy, lorsqu'il est dit ; Que *Saül mourut de la sorte pour avoir violé le commandement que le Seigneur luy avoit donné, & ne s'être point mis en peine de le garder.* Or il ne l'avoit violé que d'une maniere qui pouvoit paroître legere, en épargnant seulement Agag le roy d'Amalec, & en souffrant que le peuple

Digitized by Google

prît des brebis & des bœufs pour les immoler au Seigneur. Mais parce que *l'obéissance est meilleure que les victimes*, comme Samuel le luy déclara, & que *c'est se rendre coupable d'une espece d'idolatrie; de ne se soumettre pas à la volonté de Dieu*, il fut *rejetté* de luy dés ce moment : & l'on connut dans la suite par les excés effroyables où Saül se precipita, dequoy est capable un homme que Dieu a abandonné à luy-même. *1b. v. 22.*

Qu'on ne s'étonne donc plus de ce que ce Prince persecuta avec une si grande fureur le jeune David; de ce qu'il commit un si horrible carnage en la personne de tant de Prêtres consacrez au Dieu d'Israël; de ce qu'étant effrayé par la multitude des Philistins qui le venoient attaquer, il consulta une magicienne, luy qui avoit publié auparavant des ordres tres-rigoureux contre tous les magiciens & tous les devins qui étoient dans ses Etats; & de ce qu'enfin il mourut en desesperé, *n'ayant plus aucune esperance au Seigneur*, selon qu'il est dit icy. Toutes ces choses étoient seulement des rejettons malheureux de cette premiére tige de l'orgueil d'un Prince, qui *n'ayant pas voulu obéir à* celuy qui l'avoit fait Roy, éprouva par une funeste experience ce qu'il étoit capable de faire étant separé & rejetté de son Dieu. *1. Reg. c. 28.*

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

An du monde 2956.

1. TOut le peuple d'Iſraël vint donc trouver David à Hébron, & luy dit; Nous ſommes vos os & vôtre chair [1].

2. Et cy-devant même [2], lorſque Saül régnoit encore, c'étoit vous qui meniez Iſraël au combat & le rameniez. Car c'eſt à vous que le Seigneur vôtre Dieu a dit: Vous ſerez le paſteur de mon peuple d'Iſraël, & vous en ſerez le Prince.

3. Tous les anciens d'Iſraël vinrent donc trouver le Roy à Hébron; & le Roy fit alliance avec eux devant le Seigneur: & ils le ſacrérent Roy ſur Iſraël, ſuivant la parole que le même Seigneur avoit dite par la bouche [3] de Samuel.

An du monde 2957.

David accompagné de tout Iſraël marcha enſuite

1. COngregatus eſt igitur omnis Iſraël ad David in Hebron, dicens: Os tuum ſumus, & caro tua.

2. Heri quoque, & nudiuſtertius, cùm adhuc regnaret Saül; tu eras qui educebas, & introducebas Iſraël: tibi enim dixit Dominus Deus tuus: Tu paſces populum meum Iſraël, & tu eris princeps ſuper eum.

3. Venerunt ergo omnes majores natu Iſraël ad regem in Hebron, & iniit David cum eis fœdus coram Domino: unxerúntque eum regem ſuper Iſraël, juxta ſermonem Domini, quem locutus eſt in manu Samuel.

4. Abiit quoque David & omnis Iſ-

℣. 1. *Expl.* De même ſang & du même peuple que vous.
℣. 2. *Lettr.* Heri quoque & nudiuſtertius.
℣. 3. *Lettr.* Par la main de Samuel.

Digitized by Google

rael, in Hierusalem. Hæc est Jebus, ubi erant Jebusæi habitatores terræ.

5. Dixerúntque qui habitabant in Jebus ad David : Non ingredieris huc. Porrò David cepit arcem Sion, quæ est Civitas David,

6. dixítque : Omnis qui percusserit Jebusæum in primis, erit princeps & dux. Ascendit igitur primus Joab filius Sarviæ, & factus est princeps.

7. Habitavit autem David in arce, & idcirco appellata est Civitas David.

8. Ædificavítque urbem in circuitu à Mello usque ad gyrum, Joab autem reliqua urbis extruxit.

9. Proficiebátque David vadens & crescens, & Dominus

vers Jerusalem, nommée autrement Jébus, dont les Jébuséens s'étoiét rendu'maîtres.

5. Ceux qui demeuroient dans Jébus dirent alors à David : Vous n'entrerez point icy. Neanmoins David prit la forteresse de Sion, qui *depuis* fut appellée la Cité de David.

6. Car il fit publier, que quiconque battroit le premier les Jébuséens deviendroit le chef & le General *de l'armée*. Ainsi Joab fils de Sarvia monta le premier *à l'assaut*, & fut fait General.

7. David prit son logement dans la citadelle ; & c'est ce qui la fit appeller la ville de David.

8. Il fit ensuite bâtir tout au tour de la ville " , depuis Mello " , & d'un bout jusqu'à l'autre : & Joab fit réparer le reste de la ville.

9. David faisoit tous les jours de nouveaux progrés, s'avançant & croissant de

℣. 4. *Expl.* Jerusalem avoit été prise d'abord par Josué: Mais il semble que les Jébuséens avoient trouvé moyen d'y rentrer, au moins dans la citadelle qui est icy appellée Sion.

℣. 8. *Expl.* L'environnant de murs. *Synops.*

Ibid. *Expl.* Platea insignis, in qua fiebant coetus. *Synops.*

Digitized by Google

plus en plus : & le Seigneur des armées étoit avec luy.

exercituum erat cum eo.

10. Voicy, les premiers d'entre les braves de David, qui l'ont aidé à se faire reconnoître Roy sur tout Israël, suivant la declaration que Dieu en avoit faite luy-même au peuple d'Israël.

10. Hi principes virorum fortium David, qui adjuverunt eum ut rex fieret super omnem Israël, juxta verbum Domini, quod locutus est ad Israël

11. Et voicy le dénombrement des plus vaillans hommes de David ; Jesbaam fils d'Hachamoni, prince ou chef de trente *autres*". C'est lui qui ayant pris sa lance en blessa trois cens tout en une fois ".

11. Et iste numerus robustorum David : Jesbaam filius Hachamoni princeps inter triginta: iste levavit hastam suam super trecentos vulneratos una vice.

12. Aprés luy Eléazar Ahohites fils de Dodi " étoit entre les trois plus vaillans ".

12. Et post eum Eleazar filius patrui ejus Ahohites, qui erat inter tres potentes.

13. C'est luy qui se trouva avec David à Phesdomim, quand les Philistins s'y assemblerent pour donner bataille. La campagne étoit en ce lieu toute semée d'orge; & le peuple s'étoit enfui de devant les Philistins.

13. Iste fuit cum David in Phesdomim, quando Philisthiim congregati sunt ad locum illum in prælium : & erat ager regionis illius plenus hordeo, fugerátque populus à facie Philistinorum.

℣. 11. *Expl.* Voy. la note sur le 2. *Reg.* c. 23. 24. Ibid. *Expl.* Il est dit au 2. *Reg* 23. 8. qu'il en tua 8. cens, c'est-à-dire, 300. d'abord tout en une fois, & les autres ensuite.

℣. 12. *Vulg.* Fils de son oncle, ou il semble que l'on ait pris la signification pour le nom propre.

Ibid. *Expl.* Le troisiéme n'est pas icy nommé, mais il l'est 2. *Reg.* 23. 11.

Digitized by Google

14. Hi steterunt in medio agri, & defenderunt eum: cúmque percussissent Philisthæos, dedit Dominus salutem magnam populo suo.

14. Mais ceux-cy firent ferme au milieu du champ, & le défendirent *genereusement*; & aprés qu'ils eurent battu les Philistins, Dieu donna une grande victoire à son peuple.

15. Descenderunt autem tres de triginta principibus ad petram, in qua erat David, ad speluncam Odollam, quando Philisthiim fuerant castrametati in valle Raphaim.

15. Ce furent trois de ces trente braves *, qui vinrent trouver David sur cette roche, où il étoit prés de la caverne d'Odollam, quand les Philistins vinrent camper dans la vallée de Raphaïm *.

16. Porrò David erat in præsidio, & statio Philisthinorum in Bethlehem.

16. David étant donc ainsi dans son fort, & les Philistins ayant mis des gens dans Bethléhem;

17. Desideravit igitur David, & dixit: O si quis daret mihi aquam de cisterna Bethlehem, quæ est in porta.

17. Il se trouva pressé de la soif, & il dit; O si quelqu'un me pouvoit donner de l'eau de la citerne de Bethléhem, qui est prés de la porte.

18. Tres ergo isti per media castra Philisthinorum perrexerunt, & hauserunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat in porta, & attulè-

18. A l'heure même ces trois hommes percerent le camp des Philistins; puisérent de l'eau dans la citerne qui étoit à la porte de Bethléhem; & ils l'apporterent à

¥. 15. *Expl.* Les trois qui étoient les premiers entre les trente. 2. *Reg* c. 23. 13.

Ibid. *Expl.* Des geans. 2. *Reg.* 23. 14.

Digitized by Google

David, afin qu'il en bût; mais il ne voulut jamais *en boire*, & il aima mieux l'offrir au Seigneur,

runt ad David ut biberet: qui noluit, sed magis libavit illam Domino,

19. en disant: A Dieu ne plaise que je fasse *cette faute* en sa presence, & que je boive le sang de ces hommes, qui m'ont apporté cette eau au peril de leur vie. Ainsi cette raison l'empêcha d'en boire. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

19. dicens: Absit ut in conspectu Dei mei hoc faciam, & sanguinem istorum virorum bibam: quia in periculo animarum suarum attulerunt mihi aquam. Et ob hanc causam noluit bibere. Hæc fecerunt tres robustissimi.

20. Abisaï frere de Joab étoit le premier des trois *seconds*. Ce fut luy qui combattit avec une lance [y] contre trois cens hommes qu'il tua. Et il étoit fort renommé entre les trois.

20. Abisai quoque frater Joab ipse erat princeps trium, & ipse levavit hastam suam contra trecentos vulneratos, & ipse erat inter tres nominatissimus,

21. On le regardoit comme le plus illustre de ces trois seconds, & comme leur chef & leur prince. Néanmoins il n'égaloit pas encore la valeur des trois premiers.

21. & inter tres secundos inclytus, & princeps eorum: verumtamen usque ad tres primos non pervenerat.

22. Banaïas de Cabséel [y] fils de Joïda, qui fut un homme tres-vaillant, se signala par plusieurs grandes actions. Il tua les deux

22. Banaias filius Joiadæ viri robustissimi, qui multa opera perpetrarat, de Cabseel: ipse percussit duos ariel Moab:

[y] 20. *Lettr.* Il leva la lance contre 3. cens hommes qu'il blessa

[y] 22. *Expl.* Ville de la Tribu de Juda. *Synops.*

Digitized by Google

& ipse descendit, & interfecit leonem in media cisterna tempore nivis.

23. Et ipse percussit virum Ægyptium, cujus statura erat quinque cubitorum, & habebat lanceam ut luciatorium texentium: descendit igitur ad eum cum virga, & rapuit hastam, quam tenebat manu, & interfecit eum hastâ suâ.

24. Hæc fecit Banaias filius Joiadæ, qui erat inter tres robustos nominatissimus,

25. inter triginta primus, verumtamen ad tres usque non pervenerat: posuit autem eum David ad auriculam suam.

26. Porò fortissimi viri in exercitu, Asahel frater Joab,

Ariel [1] de Moab; & étant descendu dans une citerne en un tems de neiges, il tua un lion *qui s'y étoit retiré.*

25. Ce fut luy aussi qui tua un Egyptien haut de cinq coudées [2] qui portoit une lance *forte* comme ces grands bois des tisserans [3]. Il l'attaqua n'ayant qu'une baguette à la main: & luy ayant arraché la lance qu'il tenoit en sa main, il le tua de cette lance même.

24. Voilà ce que fit Banaïas fils de Joïada. Il étoit aussi tres-illustre entre les trois seconds,

25. & le premier entre les trente. Neanmoins il n'égaloit pas encore les trois *premiers.* David l'admit dans son conseil secret [4].

26. Mais les plus braves de ceux qui étoient dans le

[1] ℣. 22 *Expl.* Ariel est un mot composé de deux dont l'un signifie *Lion*, & l'autre signifie *Fort.* Icy ce peut être un nom que l'on donne à des hommes courageux comme des lions.

[2] ℣. 23 *Expl.* C'est prés de neuf pieds, en donnant à la coudée un pied $\frac{1}{4}$.

Ibid. *Expl.* Luciatorium, *Gall.* Un ensouple, c'est ce bois long & rond au tour duquel le tisserand roule sa toile.

[3] ℣. 25. *Lettr* Il le mit à son oreille. *Autr.* Il le prit pour l'executeur de ses commandemens. Car c'estoit la fonction du Capitaine des Gardes tel qu'estoit Banaïas. 2. *Reg* 20. 23.

Digitized by Google

reſte de l'armée *étoient* Aſahel frere de Joab, & Elchanan de Bethléhem fils de l'oncle paternel d'Aſahel,

& Elchanan filius patrui ejus de Bethlehem,

27. Sammoth d'Arori, & Hellés de Phaloni,

27. Sammoth Arorites, Helles Phalonites,

28. Ira de Thécua fils d'Accés, Abiézer d'Anathoth.

28. Ira filius Accès Thecuites, Abiezer Anathothites,

29. Sobbochaï d'Huſathi, Ilaï d'Ahoh,

29. Sobbochai Huſathites, Ilai Ahohites,

30. Maharaï de Nétophath, Héled fils de Baana auſſi de Nétophath,

30. Maharai Netophathites, Heled filius Baana Netophathites,

31. Ethaï fils de Ribaï de Gabaath, de la Tribu de Benjamin, Banaïa de Pharathon,

31. Ethai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin, Banaia Pharathonites,

32. Huraï du torrent de Gaas, Abiel d'Arbath, Azmoth de Baurami, Eliaba de Salaboni.

32. Hurai de Torrente Gaas, Abiel Arbathites, Azmoth Bauramites, Eliaba Salabonites.

33. De la maiſon d'Aſſem Gézonite, *il y avoit* Jonathan fils de Sagé d'Arari,

33. Filii Aſſem Gezonites, Jonathan filius Sage Ararites,

34. Ahiam fils de Sachar *auſſi* d'Arari,

34. Ahiam filius Sachar Ararites,

35. Eliphal fils d'Ur,

35. Eliphal filius Ur,

36. Epher de Méchérath, Ahia de Phéloni,

36. Hepher Mecherathites, Ahia Phelonites,

37. Heſro du Carmel, Naaraï fils d'Asbaï,

37. Heſro Carmelites, Naarai filius Aſbai,

38. Joël frere de Na-

38. Joel frater Nathan,

Digitized by Google

Nathan, Mibahar filius Agarai,

39. Selec Ammonites, Naarai Berothites armiger Joab filii Sarviæ,

40. Ira Jethræus, Gareb Jethræus,

41. Urias Hethæus, Zabad filius Oholi,

42. Adina filius Siza Rubenites princeps Rubenitarum, & cum eo triginta;

43. Hanan filius Maacha, & Josaphat Mathanites,

44. Ozia Astarothites, Samma & Jehiel filii Hotham Aroritæ,

45. Jedihel filius Samri, & Joha frater ejus Thosaites,

46. Eliel Mahumites, & Jeribai & Josaia filii Elnaëm, &

than", Mibahar fils d'Agaraï;

39. Sélec d'Ammoni, Naaraï de Béroth, Ecuyer de Joab fils de Sarvia,

40. Ira de Jéthri, Careb *aussi* de Jéthri,

41. Urie Héthéen, Zabad fils d'Oholi,

42. Adina fils de Siza de la Tribu de Ruben, & chef de cette Tribu, lequel on avoit encore trente avec luy;

43. Hanan fils de Maacha, & Josaphat de Mathani,

44. Ozia d'Astaroth, Samma & Jéhiel fils d'Hotham d'Arori,

45. Jédihel fils de Samri, & Joha son frere qui étoient de Thosa,

46. Eliel de Mahumi, avec Jéribai, & Josaïa, en-

℣. 38. *Expl.* 2. *Reg* 23. 36. Il est appellé *fils de Nathan*; mais si nous prenons *frere*, pour *parent*, & *fils* pour *descendant*, nous verrons que cela ne veut dire autre chose, sinon qu'il étoit de la maison de Nathan. Ou bien nous pouvons dire qu'il étoit frere de Nathan par la naissance, & son fils par adoption, ou par le soin qu'il prit de le faire bien élever. *Synops.*

℣. 42. *Expl.* Les 37. hommes de marque dont il a été parlé. 2. *Reg.* 23. finissent à Urie. Ainsi ceux qui suivent icy, font comme une autre branche, qui n'a point été touchée par Samuel; sçavoir de ceux qui demeuroient delà le Jourdain, comme on peut voir par les places qui sont icy nommées. Il en a déja été parlé cy-dessus. ch. 5. ℣. 10. *Synops.*

Digitized by Google

fans d'Elnaëm, & Jéthma de Moab, Eliel & Obel, & Jasiel de Hasobia.

Jethma Moabites, Eliel, & Obel, & Jasiel de Masobia.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *Tout le peuple d'Israël vint donc trouver David à Hébron, & luy dit : Nous sommes vos os & vôtre chair. Et cy-devant même, lorsque Saül regnoit encore, c'étoit vous qui meniez Israël au combat & le rameniez &c.*

Ce concours de tout Israël, qui vient rendre ses hommages à David comme à leur Roy legitime, ne se fit pas aussi-tôt aprés la mort de Saül. Car Dieu permit que David à qui il avoit promis le Royaume d'Israël, en fût encore privé quelque tems, voulant luy faire connoître de plus en plus que ce seroit luy qui l'établiroit quand il luy plairoit, chef de tout son peuple. Nous voyons donc dans le second livre des Rois, que Saül ayant fini une vie tres-criminelle par une mort tres-funeste, David fut reconnu Roy par la seule Tribu de Juda; & qu'Abner ayant fait conduire Isboseth fils de Saül dans tout le camp, l'établit Roy sur toutes les autres Tribus. On y voit encore la trahison dont usa Joab pour tuer Abner : & ensuite la cruauté avec laquelle deux Officiers d'Isboseth l'assassinerent lâchement lorsqu'il dormoit sur son lit.

2. Reg. c. 2. v. 4. 8. Ib. c. 3. 27. c. 4. v. 5. 6. 7. 8.

Ce fut donc alors qu'on vit arriver ce qui est

Digitized by Google

marqué icy ; Que *tout Israël s'assembla à Hébron*, où étoit David, & luy parla de cette sorte : *Nous sommes vos os & vôtre chair, &c.* C'est-à dire, nous sommes unis à vous par les liens les plus étroits de la nature, ne composant avec vous que comme un seul corps ; puisque nous sommes du même sang, & tous enfans de Jacob, qui se nommoit *Israël*. Comment donc refuserions-nous de vous reconnoître pour nôtre Roy, maintenant que Saül est mort, & que son fils Isboseth a esté tué ; puisque sous le regne même de ce Prince, *vous nous meniez* au combat, *& vous nous en rameniez* ; c'est à dire, qu'étant établi dés lors nôtre chef par Saül même, qui vous donnoit le commandement sur ses troupes, vous faisiez paroître un si grand courage & une telle sagesse, que vous nous rameniez toûjours victorieux de nos ennemis. *C'est à vous*, ajoûtent-ils, *que le Seigneur vôtre Dieu a dit : Vous ferez le Pasteur & le Prince de mon peuple d'Israël.* Ainsi est juste que nous nous soumettions à la volonté de celuy qui s'est montré par tant de marques singulieres *vôtre Dieu*, vôtre protecteur, *& vôtre Seigneur* ; & il est en même-tems tres-avantageux pour nous de reconnoître pour *nôtre Prince*, celuy à qui il a declaré qu'il seroit *nôtre Pasteur*. 1. Reg. c. 18. 5. c. 1. 19. 8.

Dieu faisoit voir à son peuple d'Israël par ces paroles ; Qu'il leur donnoit pour *Pasteur*, celuy qu'il établissoit leur *Prince*. Et ces deux titres étant joints ensemble, exprimoient admirablement la bonté, la vigilance, & la sagesse toute pleine de douceur avec laquelle ce Roy, qui etoit veritablement selon le cœur de Dieu,

Digitized by Google

conduiroit ſon peuple ; & avec laquelle tous les autres Rois du monde devoient auſſi conduire les peuples qu'il ſoumettoit à leur puiſſance, en ſe ſouvenant toûjours, ſelon qu'il eſt dit icy ; Qu'ils *ſont leurs os & leur chair* ; & par conſequent, qu'ils ſont obligez de les traiter en quelque ſorte comme leurs membres.

Mais d'où vient que ces Tribus ayant ſçû dés auparavant que Dieu avoit declaré à David, qu'il ſeroit le Prince & le Paſteur de ſon peuple, elle- avoient neanmoins refuſé de le reconnoître pour leur Roy aprés la mort de Saül ? On en peut rendre pluſieurs raiſons, & entr'autres celle-cy ; Que Saül ayant un fils, il ſembloit qu'il fût dans l'ordre que les peuples le reconnuſſent pour le legitime ſucceſſeur de ſa Couronne, juſqu'à ce que Dieu ſe fût declaré d'une maniere plus éclatante pour David, qui attendoit paiſiblement les ordres de ſa providence, & qui ne faiſoit aucune démarche en cette occaſion ſi importante, ſans l'avoir auparavant conſulté, comme il eſt marqué expreſſement au ſecond livre des Rois.

2. Reg. c. 2. 1.

De plus on peut ajoûter, que ce n'étoit pas aſſez à ce peuple d'Iſraël de connoître la volonté de ſon Dieu, pour l'accomplir. C'étoit même le defaut de l'ancienne loy, comme on l'oſe dire aprés ſaint Paul, de faire connoître au peuple de Dieu ce que le Seigneur deſiroit de luy, ſans luy donner neanmoins la force de l'accomplir. Ils pouvoient bien donc connoître dés auparavant quelle étoit la volonté du Seigneur ſur le ſujet de David : mais ils ne furent en état de s'y ſoumettre, que lorſqu'il leur ar-

Rom. c. 9. 10.

Digitized by Google

riva la même choſe à l'égard de ce nouveau Prince, que l'Ecriture nous marque ailleurs être arrivée à ceux qui reconnurent Saül pour leur Roy, &c. dont elle dit expreſſément, que Dieu leur avoit touché le cœur : *Quorum tetigerat Deus corda.* 1. Reg. c. 9. v. 31. 32. c. 10. 26.

C'eſt ce qu'on doit dire avec beaucoup plus de raiſon de tous ceux qui ont le bonheur de ſe ſoumettre à celuy dont David étoit la figure ; à JESUS-CHRIST né de David ſelon la chair, pour devenir d'une maniere toute particuliere *le Prince & le Paſteur de ſon peuple d'Iſraël*, ou de *l'Iſraël de Dieu*, comme l'appelle ſaint Paul ; c'eſt-à-dire, des enfans de Dieu, & des vrais Iſraëlites. Tant de témoignages éclatans qu'il nous a donnez de l'excés de ſon amour, depuis qu'il s'eſt incarné pour nous ſauver, nous donnent droit de luy dire, mais d'une maniere plus excellente, ce que ces peuples diſoient à David : *Vous êtes nos os & nôtre chair*, ayant bien voulu vous rabaiſſer juſqu'à vous faire homme comme nous. Et il eſt viſible, que *c'eſt à vous que le Seigneur nôtre Dieu* a declaré ; Que *vous ſeriez le Paſteur & le Prince de ſon peuple.* Mais pour nous ſoumettre à vous comme à nôtre vray Paſteur, il eſt neceſſaire que nous ſoyons du nombre de ceux *de qui vous avez touché le cœur* : puiſque vous avez declaré ſi hautement dans l'Evangile ; Que *nul ne peut venir à vous, ſi vôtre Pere, qui vous a envoyé, ne l'attire* à luy par un attrait interieur de ſon amour, luy faiſant vouloir ce qu'il ne vouloit pas auparavant : comme l'explique ſaint Auguſtin : *Nolite cogitare te invitum trahi : trahitur animus & amore.* Galat. 6. 16. Ioan. c. 6. 44. Aug. in Ioan. Tract. 62.

Digitized by Google

C'eſt dans ce divin David que les qualitez de *Prince* & de *Paſteur* ſe remarquent d'une maniere éminente. Il eſt nôtre Prince, puiſque c'eſt luy-même qui parle par la bouche de ſon Prophete, lorſqu'il dit : *I'ay eſté établi Roy par le Seigneur ſur Sion ſa ſainte montagne* ; & que l'humiliation infinie de ſa mort l'a élevé en effet, comme dit ſaint Paul, à une ſouveraine grandeur, en ſorte que *tout genou doit fléchir dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers ſous ſon* ſaint *Nom*. Mais il ſe plaît beaucoup plus à ſe nommer nôtre *Paſteur*, & à nous conſiderer comme ſes brebis. Car c'eſt le nom qu'il ſe donne pluſieurs fois dans l'Evangile, voulant ſans doute que la frayeur que nous peut cauſer la vûë d'une puiſſance ſi redoutable, qui menace de *gouverner les nations avec une verge de fer, & de les briſer comme le vaiſſeau du potier*, ſoit temperée par la vûë de cette autre qualité ſi aimable d'un Paſteur rempli de bonté, qui *connoît*, comme il le dit, *ſes brebis*, & qui *eſt auſſi connu d'elles*; qui *marche devant*, & *en eſt ſuivi, parce qu'elles connoiſſent ſa voix* ; qui les conduit dans d'excellens *pâturages* : & qui *donne* enfin *ſa vie pour elles, afin qu'elles ayent la vie, & qu'elles l'ayent abondamment*.

Pſ. 2. 6.
Phil. c. 2. v. 8. 9.
Ioan. c. 10. v. 11. &c.
Pſ. 2. 9.
Ioan. c. 10. v. 4. 5. 10. 11. 14. 16.

℣. 5. *Ceux qui habitoient dans Iébus dirent donc à David : Vous n'entrerez point icy, &c.*

Comme tout le reſte de ce chapitre, ſoit ce qui regarde la priſe de Jeruſalem, ſoit ce qui eſt dit de ces vaillans hommes qui accompagnoient David, a eſté déja traité dans les explications du cinquiéme & du vingt-troiſiéme chapitre du ſecond livre des Rois, nous nous con-

Digitized by Google

tentons d'y renvoyer, pour éviter une repetition inutile des mêmes choſes.

CHAPITRE XII.

1. HI quoque venerunt ad David in Siceleg, cùm adhuc fugeret Saül filium Cis, qui erant fortiſſimi & egregii pugnatores;

1. CEux-cy vinrent auſſi trouver David à Siceleg, lorſqu'il étoit encore obligé de fuir Saül fils de Cis; c'étoient des hommes tres forts & tres-braves pour la guerre; An du monde 2948. avant J. C. 1056.

2. tendentes arcum, & utraque manu fundis ſaxa jacientes, & dirigentes ſagittas: de fratribus Saül ex Benjamin.

2. qui tiroient de l'arc, & qui ſe ſervoient également des deux mains pour jetter des pierres avec la fronde, ou pour tirer des fléches. Ils étoient parens de Saül, & de la Tribu de Benjamin.

3. Princeps Ahiezer, & Ioas, filii Samaa Gabaarhites, & Jaziel, & Phallet filii Azmoth, & Baracha, & Jehu Anathotites;

3. Le premier *d'entr'eux étoit* Ahiézer, & *enſuite* Ioas, *tous deux* fils de Samaa de Gabaath; Jaziel & Phallet fils d'Azmoth, Baracha & Jéhu d'Anathot;

4. Samaias quoque Gabaonites fortiſſimus inter triginta & ſuper triginta; Jeremias, & Jeheziel, & Johanan, & Jezabad Gaderothites;

4. Samaïas de Gabaon le plus brave d'entre les trente, & celuy qui les commandoit; Jérémie, Jéhéziel, Johanan, & Jéſabad de Gaderoth;

Digitized by Google

5. Eluzaï, Jérimuth, Baalia, Samaria, & Saphatia d'Haruphit;

6. Elcana, Jésia, Azaréel, Joézer, & Jesbaam de Caréhim;

7. Joéla & Zabadia fils de Jéroham qui étoit de Gédor.

8. Il y eut aussi des hommes tres-forts & tres-braves de la ville de Gaddi, qui vinrent se retirer prés de David, lorsqu'il étoit caché dans le desert. Ils étoient tres-vaillans dans le combat, se servant du bouclier & de la lance; ils avoient un visage de lion, & ils étoient aussi vîtes que les chévres *qui sautent* sur les montagnes.

9. le premier *d'entr'eux étoit* Ezer, le second Obdias, le troisiéme Eliab,

10. Le quatriéme Masmana, le cinquiéme Jérémie,

11. Le sixiéme Ethi, le septiéme Eliel,

12. Le huitiéme Johanan, le neuviéme Elzébad,

13. Le dixiéme Jérémie, l'onziéme Machbanaï.

5. & Eluzai & Jerimuth, & Baalia, & Samaria, & Saphatia Haruphites;

6. Elcana, & Jesia, & Azareel, & Joezer, & Jesbaam de Carehim:

7. Joela quoque, & Zabadia, filii Jeroham de Gedor.

8. Sed & de Gaddi transfugerunt ad David, cùm lateret in deserto, viri robustissimi, & pugnatores optimi, tenentes clypeum & hastam: facies eorum quasi facies leonis, & veloces quasi capreæ in montibus:

9. Ezer princeps, Obdias secundus, Eliab tertius,

10. Masmana quartus, Jeremias quintus,

11. Ethi sextus, Eliel septimus,

12. Johanan octavus, Elzebad nonus,

13. Jeremias decimus, Machbanai undecimus.

Digitized by Google

14. Hi de filiis Gad principes exercitus : noviſſimus centum militibus præerat, & maximus, mille.

14. Tous ceux-cy *étoient* de la Tribu de Gad, & avoient commandement dans l'armée. Le moindre *d'entr'eux* commandoit à cent ſoldats; & le plus grand en avoit mille ſous ſa conduite.

15. Iſti ſunt qui tranſierunt Jordanem menſe primo, quando inundare conſuevit ſuper ripas ſuas : & omnes fugaverunt qui morabantur in vallibus ad Orientalem plagam, & Occidentalem.

15. Ce furent eux qui paſſerent le Jourdain au premier mois ", lorſqu'il a accoûtumé de ſe déborder & d'inonder la compagne ; & qui mirent en fuite tous ceux qui demeuroient dans les vallées, tant à l'Orient qu'à l'Occident.

16. Venerunt autem & de Benjamin, & de Juda, ad præſidium in quo morabatur David.

16. Pluſieurs auſſi de la Tribu de Benjamin & de la Tribu de Juda vinrent trouver David dans la forteresſe où il s'étoient retiré ".

17. Egreſſuſque eſt David obviam eis, & ait : Si pacifice lenietis ad me ut auxiliemini mihi, cor meum jungatur vobis, ſi autem inſidiamini mihi pro adverſariis meis, cùm ego iniquitatem in manibus non habeam, videat Deus

17. Et luy étant ſorti audevant d'eux, leur dit : Si vous venez avec un eſprit de paix pour me ſecourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous : mais ſi vous venez de la part de mes ennemis pour me ſurprendre, quoique je n'ay fait aucun mal, que le Dieu de nos pe-

℣. 15. *Expl.* Appellé Niſan, qui répond en partie au mois de Mars.

℣. 16. *Expl.* Dans la place que luy avoit donné le Roy de Moab. 1. *Reg.* 22.

Digitized by Google

res qui voit *le fond de nos cœurs* en soit luy-même le juge.

18. Alors Amasaï, qui étoit le premier entre trente *autres*, se sentant tout transporté en luy-même " luy répondit : Nous sommes à vous ô David; & nous ne nous separerons jamais de vous ô fils d'Isaï. Que la paix soit toûjours avec vous, & qu'elle soit aussi avec ceux qui prennent vôtre défense : car il est visible que vôtre Dieu vous a pris en sa protection. David les reçut donc avec joye, & leur donna commandement dans ses troupes.

19. Il y en eut de même de Manassé qui se retirerent *aussi* vers David, lorsqu'il marchoit avec les Philistins contre Saül ; quoyqu'il ne combattît pas avec eux ; parce que les Princes des Philistins ayant tenu conseil le renvoyerent, en disant : Il fera sa paix à nos dépens, & s'en retournera vers Saül son maître en nous trahissant.

patrum nostrorum ; & judicet.

18. Spiritus verò induit Amasai principem inter triginta, & ait : Tui sumus ô David, & tecum fili Isai : pax, pax tibi, & pax adjutoribus tuis ; te enim adjuvat Deus tuus. Suscepit ergo eos David, & constituit principes turmæ.

19. Porrò de Manasse transfugerunt ad David, quando veniebat cum Philisthiim adversus Saül, ut pugnaret : & non dimicavit cum eis ; quia inito consilio remiserunt eum principes Philisthinorum, dicentes : Periculo capitis nostri reverteretur ad dominum suum Saül.

℣. 18. *Expl.* D'un saint zele pour témoigner sa fidelité à David.

Ibid. *Autr.* Etant rempli de l'esprit d'enhaut. *Synops. Judic. c. 6. 34.*

Digitized by Google

20. Quando igitur reversus est in Siceleg, transfugerunt ad eum de Manasse, Ednas, & Jozabad, & Jedihel, & Michaël, & Ednas, & Jozabad, & Eliu, & Salathi, principes millium in Manasse.

20. Ce fut donc lorsqu'il revint à Sicéleg " que quelques-uns *de la Tribu* de Manassé se retirerent vers luy; sçavoir Ednas, Jozabad, Jédihel, Michel, Ednas, Jozabad, Eliu, & Salathi, qui avoient mille hommes de cette Tribu sous leur conduite:

21. Hi præbuerunt auxilium David adversus latrunculos: omnes enim erant viri fortissimi, & facti sunt principes in exercitu.

21. Et ce furent eux qui donnerent du secours à David pour arrêter les voleurs". Car ils étoient tous des homme tres-braves; & David leur donna commandement dans son armée.

22. Sed & per singulos dies veniebant ad David ad auxiliandum ei, usque dum fieret grandis numerus, quasi exercitus Dei.

22. Enfin il venoit tous les jours un si grand nombre de personnes se joindre à ses troupes, que son armée devint tres-puissante".

23. Iste quoque est numerus principum exercitus, qui venerunt ad David, cùm esset in Hebron, ut transferrent regnum Saül ad eum juxta verbum Domini.

23. Voicy le nombre des chefs de l'armée qui vinrent trouver David à Hébron, pour luy transferer la Couronne de Saül, suivant la parole du Seigneur.

24. Filii Iuda por-

24. Ceux de la Tribu de

Ỳ. 20. *Expl.* Qui étoit alors aux Philistins.

Ỳ. 21. *Expl.* Les Amalecites qui avoient brûlé Siceleg en son absence. 1. *Reg. c.* 30.

Ỳ. 22. *Lettr. Quasi exercitus Dei.* Mais les Hébreux usent ainsi du mot de *Dieu*, lorsqu'ils veulent marquer quelque chose de grand.

Digitized by Google

Juda portant le bouclier & la lance, montoient au nombre de six mille huit cens, tous gens prêts à combattre.

tantes clypeum & hastam, sex millia octingenti expediti ad prælium.

25. Ceux de la Tribu de Simeon, qui étoient *aussi* tres-braves dans le combat, montoient à sept mille cent.

25. De filiis Simeon, virorum fortissimorum ad pugnandum, septem millia centum.

26. De la tribu de Lévi il y en avoit quatre mille six cens.

26. De filiis Levi, quatuor millia sexcenti.

27. Joïada Prince *& chef* de la race d'Aaron, amena avec lui trois mille sept cés hõmes.

27. Joiada quoque princeps de stirpe Aaron, & cum eo tria millia septingenti.

28. Sadoc jeune homme d'un naturel excellent " y vint avec toute la maison de son pere, où il y avoit vingt-deux chefs de famille.

28. Sadoc etiam puer egregiæ indolis, & domus patris ejus, principes viginti duo.

29. Il y vint aussi trois mille hommes de la Tribu de Benjamin, d'où étoit Saül luy-même; quoique la plûpart des autres suivissent encore la maison de ce Prince.

29. De filiis autem Benjamin fratribus Saül, tria millia: magna enim pars eorum adhuc sequebatur domum Saül.

30. De la Tribu d'Ephraïm, il y en eut vintg mille huit

30. Porrò de filiis Ephraim viginti

℣. 28. *Hebr. Fortis robore.* Sadoc étoit fils d'Achitob. 2. *Reg.* 8. 17. Et par consequent frere d'Achimélech, que Saül fit tuer par Doëg. 1. *R.* 22. 20. C'est pourquoy il paroît qu'il vint icy en qualité de Prêtre se donner à David. *Voy. cy-après, ch.* 17. 11. Il étoit alors fort jeune; & il vivoit encore sous Salomon, qui le fit Pontife à la place d'Abiathar son neveu deposé ou relegué pour avoir favorisé le parti d'Adonias. 3. *Reg.* 1. 26. *cum* 2. 27. Ainsi Sadoc fut toûjours fidelle à Dieu & à son Prince.

Digitized by Google

millia octingenti, fortissimi robore, viri nominati in cognationibus suis.

cens, tous gens tres-robustes, qui s'étoient acquis beaucoup de reputation dans leur Tribu.

31. Et ex dimidia tribu Manasse, decem & octo millia, singuli per nomina sua venerunt ut constituerunt regem David.

31. Il y en eut dix-huit mille de la Tribu de Manassé " qui vinrent en se joignant chacun avec ceux de leur maison ; afin d'établir David sur le trône.

32. De filiis quoque Issachar viri eruditi, qui noverant singula tempore ad præcipiendum quid facere deberet Israël, principes ducenti: omnis autem reliqua tribus, eorum consilium sequebatur.

32. Il en vint aussi de la Tribu d'Issachar qui étoient des hommes sages & experimentez, capables de discerner & de remarquer tous les tems, afin d'ordonner à Israël ce qu'il devoit faire ". Les principaux de ceux-cy étoient au nombre de deux cens ; & tout le reste de cette Tribu suivoit leur conseil.

33. Porrò de Zabulon qui egrediebantur ad prælium, & stabant in acie instructi armis bellicis, quinquaginta millia venerunt in auxilium, non in corde duplici.

33. Ceux de Zabulon qui étoient gens aguerris, & qui demeuroient fermes dans le combat étant bien armez, vinrent au nombre de cinquante mille offrir leur service à David, sans aucune duplicité de cœur.

℣. 31. *Expl.* De la moitié qui étoit deça le Jourdain ; l'autre moitié étant comprise cy-aprés.

℣. 32 *Expl.* Sçavoient prevoir la pluye & le beau-tems, comme font encore quelquefois les bonnes gens de village. *Abul.* Ou bien les fêtes & observations de la loy, dont quelques-unes dépendoient de la connoissance des Lunes. *Hieron.*

Digitized by Google

34. Mille Officiers de la Tribu de Nephthali, suivis de trente sept mille hommes armez de lances & de boucliers *y vinrent de même.*

34. Et de Nephthali, principes mille: & cum eis instructi clypeo & hastâ, triginta & septem millia.

35. Comme aussi vingt-huit mille six cens de la Tribu de Dan, tous gens guerriers.

35. De Dan etiam præparati ad prælium, viginti octo millia sexcenti.

36. Et quarante mille de celle d'Aser, marchant en bataille, & toûjours prêts d'aller attaquer l'ennemi.

36. Et de Aser egredientes ad pugnam, & in acie provocantes; quadraginta millia.

37. Il en vint encore six vingt mille d'au-delà du Jourdain; tant des deux Tribus de Ruben & de Gad, que de la demi-Tribu de Manassé, qui étoient tous bien armez.

37. Trans Jordanem autem de filiis Ruben, & de Gad, & dimidia parte tribus Manasse, instructi armis bellicis, centum viginti millia.

38. Tous ces braves guerriers qui ne demandoient qu'à combattre, vinrent avec un cœur parfait " trouver David à Hébron, pour l'établir Roy sur tout Israël. Enfin tout le reste d'Israël conspiroit d'un même cœur à faire déclarer David leur Roy.

38. Omnes isti viri bellatores expediti ad pugnandum, corde perfecto venerunt in Hebron; ut constituerent regem David super universum Israël: sed & omnes reliqui ex Israël, uno corde erant, ut rex fieret David.

39. Ils demeurerent là *tous* trois jours durant prés

39. Fuerúntque ibi apud David tribus

℣. 38. *Expl* Dans une grande union, & avec une pleine volonté de luy obéïr.

Digitized by Google

diebus comedentes & bibentes ; præparaverant enim eis fratres sui.

40. Sed & qui juxta eos erant, usque ad Isſachar & Zabulon, & Nephthali, afferebant panes in asinis, & camelis, & mulis, & bobus, ad vescendum: farinam, palathas, uvam passam, vinum, oleum, boves, arietes, ad omnem copiam. Gaudium quippe erat in Israël.

de David, mangeant & bûvant ce que leurs freres qui étoient déja avec luy, leur avoient preparé.

40. Mais de plus, tous les peuples des environs juſques aux Tribus d'Iſſachar, de Zabulon, & de Nephthali, apportoient des vivres ſur des ânes, des chameaux, des mulets, & des bœufs pour les nourrir. Ils apportoient de la farine, des figues, des raiſins ſecs, du vin, & de l'huile: & ils amenoient auſſi des bœufs, & des moutons, afin qu'ils euſſent toutes choſes en abondance. Car c'étoit une réjoüiſſance generale en Iſraël.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *CEux-cy vinrent auſſi trouver David à Sicéleg, lorſqu'il étoit encore obligé de fuir Saül ..... Ils étoient parens de Saül, & de la Tribu de Benjamin.*

C'étoit un miracle de la divine providence, de voir les proches du Roy Saül ſe déclarer pour celuy qu'il perſecutoit ſi cruellement. Et il falloit que Dieu leur touchât le cœur d'une maniere bien puiſſante, pour les faire ainſi re-

Digitized by Google

noncer au ſang & à leur fortune, & fouler aux pieds la crainte de choquer un Roy qui n'épargnoit pas ceux qu'il haïſſoit. Mais qui pourra s'étonner de ce prodige, s'il conſidere que le fils même de Saül, Jonathas cet ami incomparable, abandonnoit les interêts de ſon propre pere, & les ſiens propres, pour défendre ceux de David? Ils en uſoient tous ainſi, & par l'admiration où ils étoient de ſon grand cœur, & de ſa profonde ſageſſe, & par l'aſſurance qu'ils avoient que Dieu qui avoit abandonné Saül, étoit avec luy. C'étoit la plus grande conſolation de ce Prince perſecuté, & la preuve la plus ſenſible qu'il pût recevoir de la protection toute puiſſante de Dieu dans ſa fuite.

℣. 17. *Si vous venez avec un eſprit de paix pour me ſecourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous. Mais ſi vous venez de la part de mes ennemis, &c.*

David avoit lieu d'appréhender quelque trahiſon de la part de ceux qui venoient ainſi le chercher où il s'étoit retiré: car il ſçavoit que Saül n'oublioit rien pour le perdre. Et quoiqu'il fût aſſuré que le Seigneur l'avoit choiſi pour être le prince de ſon peuple, il ne croyoit pas être diſpenſé d'uſer de ſageſſe, afin de ſe mettre à couvert des ſurpriſes de ſes ennemis. C'étoit Dieu même qui inſpiroit à David d'en uſer ainſi, pour l'empêcher de ſe confier legérement à toutes ſortes de perſonnes. Ou au moins il le permettoit, pour affermir encore plus la fidelité de ceux qui venoient s'offrir à luy. Car en effet l'Ecriture nous donne lieu de juger que ces braves hommes qui étoient venu trouver David, n'en

Digitized by Google

n'en devinrent que plus ardens pour le servir, & pour luy faire connoître la sincerité de leur cœur. *Nous sommes à vous* luy dirent-ils avec force, *& nous ne nous separerons jamais d'avec vous &c.*

C'est la disposition que celuy dont David étoit l'image, demande à tous ceux qui se viennent enrôler à son service. Quoique JESUS-CHRIST soit maintenant dans le ciel, il est neanmoins encore comme exilé, à l'exemple de David, & persecuté sur la terre dans son Eglise, qui est toûjours exposée aux insultes de ses ennemis. Il demande donc à ceux qui le suivent un *esprit de paix*, un cœur sincere & éloigné de toute intelligence avec ceux qui le haïssent. *Quel accord*, leur dit il par la bouche de saint Paul, *peut-il y avoir entre* JESUS-CHRIST *& Bélial?* 2. Cor. 6. 15. *Quelle societé entre le fidelle & l'infidelle? Quel rapport entre le Temple de Dieu & les idoles?* Quelle liaison entre les tenebres & la lumiere? Comme le peché a rompu la paix entre Dieu & l'homme; *l'esprit de paix* qu'il demande à ceux qui veulent le suivre, est un esprit de pieté qui s'éloigne de tout ce que Dieu hait, & qui embrasse tout ce qu'il aime. Car c'est par ce seul moyen qu'il *aura*, comme dit David, *un même cœur avec eux.* Que s'ils pretendent tromper Dieu en quelque sorte, en venant à luy avec un cœur double & un esprit dissimulé, ce sont eux-mêmes qui se trompent; & *Dieu est leur juge.*

✱. 38. *Enfin tout le reste du peuple conspiroit aussi dans ce dessein, & ils vouloient tous l'avoir pour Roy.*

Digitized by Google

Il eſt étonnant par combien de divers degrez il a fallu, ſelon l'ordre de la divine providence, que David ait paſſé avant qu'il fût reconnu Roy par tout Iſraël. Aprés l'avoir fait ſacrer du vivant même de Saül, il luy fait mener long-tems une vie errante & expoſée tous les jours à mille dangers. Il le ſoûtient cependant d'une maniere toute divine au milieu de ſes plus grandes perſecutions, & luy inſpire une douceur preſque incroyable envers celuy qui ne cherchoit que ſa mort. Le changement qui arrive enſuite dans l'Etat par la mort du roy Saül, ne change rien de la diſpoſition de ſon cœur. Dieu le fait d'abord reconnoître Roy à Hébron par la Tribu de Juda. Il n'eſt point ému de ce qu'il eſt rejetté par la plus grande partie d'Iſraël, & que les promeſſes du Seigneur tardoient tant à s'accomplir à ſon égard. Il attend avec une patience étonnante les momens de Dieu. Et c'eſt enfin pour recompenſer cette humble attente d'un homme ſoumis ſi parfaitement à ſa volonté, qu'il inſpire à tous les peuples ce *cœur parfait*, avec lequel l'Ecriture nous declare qu'ils viennent tous le trouver & le reconnoître pour leur Roy.

Telle a eſté la figure qui a precedé long-tems la verité. Il a fallu, ſelon l'Ecriture, que Jesus fils de David ait paſſé auſſi par bien des degrez d'humiliations & de ſouffrances, avant que d'entrer dans ſa gloire : *Oportuit pati Chriſtum, & ita intrare in gloriam ſuam.* Combien d'oppoſitions eut-il à ſouffrir de la part des princes des Juifs, des Phariſiens, & des Docteurs de la loy pendant le cours de la vie humble, pauvre, &

Luc. c. 24. 26.

Digitized by Google

penitente qu'il menoit au milieu d'eux ? Que si quelques-uns figurez par ceux de la Tribu de Juda, reconnurent ce divin David pour leur Roy, aprés qu'il se fut assis sur son trône dans le ciel ; combien d'autres demeurerent encore opiniâtres à refuser de luy rendre leurs hommages comme à leur Dieu ? Et par combien de miracles a-t-il fallu que le Seigneur ait ébranlé les infidelles, figurez par toutes ces autres Tribus obstinées, pour les amener enfin à leur Sauveur, & les faire entrer dans cette *unité de cœur* dont il est parlé icy, & qui est tres-expressément marquée dans les Actes des Apôtres ? Car c'est ce que l'Esprit saint a bien pû nous figurer dans ce grand dénombrement qu'il fait faire à l'Ecrivain Canonique, de toutes les troupes qui vinrent de chaque Tribu avec *un seul cœur*, & *un cœur parfait*, pour reconnoître & établir David roy sur tout Israël ; puisque cette union & cette perfection des cœurs convient d'une maniere toute singuliere à la grace de la loy nouvelle, qui exclut des vrais Chrétiens la *duplicité de cœur*, que l'Ecriture nous declare ne s'être point trouvée dans ceux qui vinrent alors offrir leurs services à David : *Venerunt in auxilium, non in corde duplici.*

Act. c. 4. 32. *v. 38.* *v. 38.*

Il est aussi remarquable, que le soin qu'a eu l'Ecrivain sacré de dire en parlant de tous ces détachemens des differentes Tribus, que c'étoient des *hommes tres forts & tres-courageux, bien armez*, & toûjours *prêts à combattre*, pouvoit tendre à nous faire concevoir aussi que ceux qui voudroient s'enrôler dans la milice toute sainte de JESUS-CHRIST fils de David, *se-*

v. 21. 24. 25. 30. 31. &c.

Digitized by Google

roient de même remplis de courage, & tout cou-
Ephes. c. 6. v. 11. verts *des armes de Dieu*, selon que parle S. Paul, pour combattre & pour repousser les puissances ennemies : *Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli. Accipite armaturam Dei ut possitis resistere in die malo.*

Tels ont esté les premiers Chrétiens, & les saints Martyrs, qui ont paru veritablement, selon l'expression litterale de l'Ecriture, comme l'armée de Dieu : *Quasi exercitus Dei.* Dieu ne reçoit point dans son armée ou au moins il ne reconnoît point pour ses vrais soldats ceux qui sont lâches & timides dans son service ; ceux dont *le cœur étant double*, n'est point *parfait*, ni établi dans *l'unité* de son Esprit & de son amour, pour le reconnoistre uniquement en qualité de *leur Roy*, & de leur Dieu. C'est ainsi qu'il nous est
Aug. in Psalm. 31. permis, selon l'excellente reflexion de S. Augustin, de chercher dans ces anciennes figures des livres sacrez les saintes delices des veritez salutaires qu'elles renferment ; puisque les joyes toutes spirituelles que l'on goûte dans la recherche & l'intelligence de ces veritez figurées dans les histoires de l'ancienne loy, sont plus solides sans comparaison que celles que cherchent les gens du siecle dans l'or & l'argent, dans la bonne chere, & dans tous les vains divertissemens du monde : *Et hæc gaudia spiritualia undè erant adhuc ambulantibus super terram, nisi ex divinis eloquiis, ex verbo Dei, ex parabolâ aliquâ scripturarum scrutatâ & investigatâ, ex dulcedine inventionis, quam præcessit labor inquisitionis?*

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

1. INiit autem consilium David cum tribunis, & centurionibus, & universis principibus,

2. & ait ad omnem cœtum Israël: Si placet vobis: & à Domino Deo nostro egreditur sermo, quem loquor: mittamus ad fratres nostros reliquos in universas regiones Israël, & ad Sacerdotes, & Levitas, qui habitant in suburbanis urbium, ut congregentur ad nos,

3. & reducamus arcam Dei nostri ad nos: non enim requisivimus eam in diebus Saül.

4. Et respondit universa multitudo ut ita fieret: placuerat enim sermo omni populo.

1. OR David tint conseil avec les Tribuns, les Centéniers & tous les principaux de sa Cour,

2. & parla *ainsi* à toute l'assemblée d'Israël: Si vous êtes de cet avis, & si ce que j'ay à vous proposer vient du Seigneur nôtre Dieu; envoyons à nos autres freres dans tout le païs d'Israël; aux Prêtres, & aux Lévites qui demeurent dans les fauxbourgs des villes, afin qu'ils s'assemblent prés de nous;

3. & que nous ramenions l'Arche de nôtre Dieu chez nous [*] ; parce que nous ne nous sommes point assez mis en peine de l'honorer [**] pendant le régne de Saül.

4. Toute l'assemblée répondit en témoignant le desir qu'ils en avoient: car cette proposition avoit fort plu à tout le peuple.

℣. 3. *Expl.* Dans la forteresse de Sion.
Ibid. *Lettr.* La recherche.

Digitized by Google

5. David fit donc assembler tout Israël ; depuis *le torrent de* Sihor *qui separe* l'Egypte, jusqu'à *la ville* d'Emath, *qui est au pied du Liban*, afin que l'on ramenât l'Arche de Cariathiarim *où elle étoit*.

5. Congregavit ergo David cunctum Israël, à Sihor Ægypti, usque dum ingrediaris Emath, ut adduceret arcam Dei de Cariathiarim.

6. Et David suivi de tout Israël prit le chemin de la coline de Cariathiarim qui est dans *la Tribu de* Juda, pour aller querir l'Arche du Seigneur Dieu assis sur les Chérubins, où l'on a invoqué son Nom ".

6. Et ascendit David, & omnis vir Israël, ad collem Cariathiarim, qui est in Juda, ut afferret inde arcam Domini Dei sedentis super Cherubim, ubi invocatum est nomen ejus.

7. On mit donc l'Arche de Dieu sur un chariot neuf *pour l'amener* de la maison d'Abinadab ; Oza & son frere " conduisoient le chariot.

7. Imposueruntque arcam Dei super plaustrum novum, de domo Abinadab : Oza autem, & frater ejus, minabant plaustrum.

8. Or David & tout Israël témoignoient leur joye devant l'Arche ' en chantant de toute leur force des Cantiques, & joüant des harpes, des lyres, des tambours, des tymbales, & des trompettes.

8. Porrò David, & universus Israël, ludebant coram Deo omni virtute in canticis, & in citharis, & psalteriis, & tympanis, & cymbalis, & tubis.

℣. 6. 2. *Reg.* c. 6. 2. Arcam Domini super quam invocatum est nomen, &c.

Ibid. *Antr.* Qui luy est consacrée, qui porte son nom.

℣. 7. *Expl.* Oza & Son frere Ahio, tous deux enfans d'Abinadab. 2. *R.* 6. 3.

℣. 8. *Lettr.* Devant Dieu.

Digitized by Google

9. Cùm autem perveniſſent ad Aream Chidon, retendit Oza manum ſuam, ut ſuſtentaret arcam: bos quippe laſciviens paululùm inclinaverat eâ.

9. Mais lorſqu'on fut arrivé prés de l'aire de Chidon *v*, Oza qui vit qu'un des bœufs avoit fait un peu pancher l'Arche en regimbant, étendit ſa main pour la ſoûtenir.

10. Iratus eſt itaque Dominus contra Ozam, & percuſſit eum, eò quòd tetigiſſet arcam: & mortuus eſt ibi coram Domino.

10. Alors le Seigneur irrité contre Oza, le frappa pour avoir touché l'Arche; & il tomba mort devant le Seigneur.

11. Contriſtatuſque eſt David, eò quòd diviſiſſet Dominus Ozam: vocavitque locum illum: Diviſio Ozæ, uſque in præſentem diem.

11. David s'affligea beaucoup de ce que le Seigneur l'avoit frappé *v*; & il appella ce lieu; La playe d'Oza, comme on le nomme encore aujourd'huy *v*.

12. Et timuit Deum tunc temporis, dicens: Quomodo poſſum ad me introducere arcam Dei?

12. Il eut donc alors une grande crainte du Seigneur, & il dit: Comment pourray-je entreprendre de faire venir l'Arche de Dieu chez moy?

13. Et ob hanc cauſam non adduxit eam ad ſe, hoc eſt, in Civitatem David, ſed avertit in domum Obededom Gethæi.

13. C'eſt la raiſon pour laquelle il ne voulut point la faire venir chez luy; c'eſt-à-dire, dans la ville de David: mais il la fit détourner & conduire en la maiſon d'Obédedom de Geth.

v. 9. *Autr.* De Nachon. 2. *R.* 6. 6. Il pouvoit avoir deux noms. *Synopſ.*

v. 11. *Lettr.* Diviſiſſet. *i. e.* ſeparaſſet animam à corpore. *Vatab.*

Ibid. *Expl.* Quand l'auteur écrivoit cecy.

Digitized by Google

14. L'Arche de Dieu demeura donc dans la maison d'Obédedom pendant trois mois ? Et le Seigneur benit sa maison & tout ce qui luy appartenoit.

14. Mansit ergo arca Dei in domo Obededom tribus mensibus : & benedixit Dominus domui ejus, & omnibus quæ habebat.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *Si vous estes de cet avis, & si ce que j'ay à vous proposer vient du Seigneur notre Dieu ; envoyons à nos autres freres dans tout le pais d'Israël, &c.*

La pieté & l'humilité de David éclatent également dans la proposition qu'il fait icy aux principaux d'Israël. Dieu venoit de l'établir Roy sur tout son peuple ; & il en veut aussi-tôt témoigner à Dieu sa reconnoissance. Depuis que l'Arche du Seigneur avoit été prise par les Philistins, & qu'ils l'eurent renvoyée aux Israëlites, elle étoit demeurée dans la maison d'Abinadab à Gabaa, que l'on croit avoir été une coline de la ville de Cariathiarim. Saül qui avoit été élevé à la royauté, & que son orgueil rendit digne d'être abandonné de Dieu, ne s'étoit guetes mis en peine de luy rendre ce qu'il luy devoit, & de songer à placer son arche en un lieu qui luy fût plus convenable. C'est ce qu'il semble que David veut marquer icy, lorsqu'il dit à cette assemblée des Grands d'Israël : *Nous ne nous sommes point mis en peine de rechercher*, ou d'honorer *l'Arche du Seigneur pendant*

1. Reg. 6. & 7.

le regne de Saül. Il s'en accuſe luy-même, comme s'il en avoit été coupable, quoique la haine que Saül avoit conçûë contre luy, l'eût mis tout-à-fait dans l'impuiſſance d'y ſonger. Mais c'eſt la coûtume des ames ſaintes, de ſe confondre avec les pecheurs, & de s'attribuer la faute des autres, pour fléchir plus facilement la divine juſtice par l'humilité de leur cœur. Il ſonge donc de bonne heure à reparer par ſa pieté la negligence du Roy Saül, & à reconnoître en même-tems toutes les faveurs de Dieu à ſon égard.

Mais il craint de ſe conduire dans cette affaire importante par ſa lumiere. C'eſt pourquoy ſans conſiderer qu'il étoit Roy, il conſulte tous les Grands de ſon Etat; il leur propoſe ſa penſée avec une humilité auſſi capable de les édifier que ſa pieté; & il veut abſolument ne rien faire qu'avec le conſentement de tout Iſraël, qu'il ſemble icy regarder comme une marque de la volonté de Dieu qu'il devoit ſuivre : *Si vous l'agréez*, leur dit-il, *& ſi la propoſition que je vas vous faire vient du Seigneur nôtre Dieu.* Exemple admirable de modeſtie & de ſageſſe dans un Souverain, qui n'a en vûë que de s'unir à ſes peuples dans le ſervice qu'il deſire rendre à Dieu, & qui ne veut exécuter un deſſein quoiqu'il tende uniquement à la pieté, s'il n'eſt aſſuré par une approbation generale, que Dieu le demande!

℣. 5. *David fit donc aſſembler tout Iſraël, &c.*

Quoique le conſeil que David tint ſur ce ſujet, & l'execution de ce qui fut reſolu par toute

Digitized by Google

cette assemblées, se suivent immediatement en ce lieu, il se passa neanmoins du tems entre-deux ; & il arriva même dans cet entre-tems diverses choses assez remarquables, qui sont rapportées en leur rang dans le second livre des Rois. Ainsi il faut supposer que ces personnes que David avoit consultées s'en retournerent chez elles, & qu'il fut besoin de prendre du temps pour *envoyer*, selon qu'il est dit icy, dans les provinces avertir *tous les autres Israëlites* de *s'assembler*, & pour prendre toutes les mesures necessaires pour l'execution du dessein du Roy, qui étoit d'aller solemnellement avec tout le peuple transporter l'Arche du Seigneur de Cariathiarim à Jerusalem. Ce fut donc pendant ce temps, que ce qui est dit d'Hiram dans la suite arriva ; que David fit toutes les nouvelles alliances dont parlera l'Ecriture ; & qu'il combattit & vainquit les Philistins, qui sur le bruit qu'ils apprirent qu'il avoit été sacré Roy de tout Israël, vinrent l'attaquer avec toutes leurs troupes. Et c'est aussi pour cette raison, comme on l'a dit, que tous ces évenemens sont rapportez avant le retour de l'Arche dans le second livre des Rois.

1. Reg. c. 6. On peut voir au même lieu l'explication de tout le reste de ce chapitre.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

1. MIsit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David, & ligna cedrina, & artifices parietum, lignorumque: ut ædificarent ei domum.

2. Cognovitque David quòd confirmasset eum Dominus in regem super Israël, & sublevatum esset regnum suum super populum ejus Israël.

3. Accepit quoque David alias uxores in Jerusalem: genuitque filios, & filias.

4. Et hæc nomina eorum, qui nati sunt ei in Jerusalem: Samua, & Sobad, Nathan & Salomon,

5. Jebahar, & Elisua, & Eliphalet,

6. Noga quoque, & Napheg, & Japhia,

7. Elisama, & Baaliada, & Eliphalet.

1. HIram Roy de Tyr envoya aussi des ambassadeurs à David, avec des bois de cedre, des Massons, & des Charpentiers pour luy bâtir une maison.

2. Et David reconnut que Dieu l'avoit confirmé Roy sur Israël, & qu'il l'avoit élevé en autorité sur le peuple d'Israël.

3. Et il épousa encore d'autres femmes à Jerusalem, dont il eut des fils & des filles.

4. Voicy les noms des enfans qu'il eut à Jerusalem: Samua, Sobad, Nathan, & Salomon,

5. Jébahar, Elisua, & Eliphalet,

6. Noga, Napheg, & Japhia,

7. Elisama, Baaliada, & Eliphalet.

Digitized by Google

An du monde 2917. Avant J. C. 1047.

8. Or les Philistins ayant appris que David avoit été sacré Roy sur tout Israël ; s'assemblerent tous pour le venir attaquer. Ce que David ayant sçû, il marcha au-devant d'eux.

8. Audientes autem Philisthiim eô quòd unctus esset David in regem super universum Israël, ascenderunt omnes ut quærerent eum : quod cùm audisset David, egressus est obviam eis.

9. Les Philistins s'avançant se répandirent dans la vallée de Raphaïm ".

9. Porrò Philisthiim venientes, diffusi sunt in Valle Raphaim.

10. David consulta alors le Seigneur en luy disant : Iray-je contre les Philistins, & me les livrerez vous entre les mains ; Et le Seigneur luy dit : Allez, & je les livreray entre vos mains.

10. Consuluitque David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philisthæos, & si trades eos in manu mea ? Et dixit ei Dominus : Ascende, & tradam eos in manu tua.

11. Les ennemis étant donc venus à Baalpharasim, David les y attaqua, & les défit ; & il dit : Le Seigneur s'est servi de moy pour dissiper mes ennemis, comme les eaux se répendent & se dissipent " *en un moment* Et c'est pour cette raison que ce lieu fut appellé Baalpharasim ".

11. Cúmque illi ascendissent in Baalpharasim, percussit eos ibi David, & dixit : Divisit Deus inimicos meos per manum meam, sicut dividuntur aquæ : & idcircò vocatum est nomen illius loci Baalpharasim.

12. Les Philistins ayant

12. Derelique-

℣. 9. *Expl.* Des Géans *ou* des Medecins.

℣. 11. *Expl.* Quæ uno impetu effusæ disperguntur & evanescunt. *Synops.*

Ibid. *Expl.* La plaine de division.

Digitized by Google

runeque ibi deos suos, quos David jussit exuri.

laissé là leurs dieux, David commanda qu'on les brûlât.

13. Aliâ etiam vice Philisthiim irruerunt, & diffusi sunt in valle.

13. Mais les Philistins revinrent encore une autrefois pour l'attaquer, & se répandirent dans la vallée [v].

14. Consuluitque rursum David Deum, & dixit ei Deus: Non ascendas post eos, recede ab eis, & venies contra illos ex adverso pyrorum.

14. David consulta donc Dieu de nouveau; & Dieu luy dit: N'allez pas directement les attaquer [a]; éloignez-vous d'eux plûtôt; & vous tournerez contr'eux quand vous serez vis-à-vis des poiriers [b].

15. Cúmque audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc egredieris ad bellum. Egressus est enim Deus ante te, ut percutiat castra Philisthiim.

15. Ainsi quand vous entendrez au haut [c] de ces poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, alors vous ferez avancer vos troupes pour combattre. Car *vous connoîtrez par là que* le Seigneur marche devant vous, pour renverser l'armée des Philistins.

16. Fecit ergo David sicut præceperat ei Deus, & percussit castra Philisthinorum, de Ga-

16. David fit donc ce que Dieu luy avoit commandé; & il battit les Philistins depuis Gabaon jusqu'à Gazer.

℣. 13. *Expl* La même dont il a parlé auparavant. 2 R. 5. 22.

℣. 14. *Lettr.* Non ascendas post eos *i. e.* contra eos, nimirum directa fronte. *Synops.* Ibid. *Sept.* Des meuriers.

℣. 15. *Austr.* A l'entrée; *in cacumine.* Car *cacumen* se peut prendre icy pour *caput*, qui signifie souvent, l'entrée, le commencement. *Synops.*

Digitized by Google

baon usque Gazera.

17. Ainſi la reputation de David devint celebre parmi tous les peuples ; & le Seigneur rendit ſon nom redoutable à toutes les nations.

17. Divulgatúmque eſt nomen David in univerſis regionibus, & Dominus dedit pavorem ejus ſuper omnes gentes.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *ET David reconnut que le Seigneur l'avoit confirmé Roy ſur Iſraël, qu'il l'avoit élevé en autorité ſur ſon peuple.*

Hiram Roy de Tyr envoye des ambaſſadeurs à David, pour faire alliance avec luy, & des bois de cedre avec toutes ſortes d'ouvriers pour luy bâtir un palais. Et l'Ecriture ajoûte auſſitôt ; Que *David reconnut que le Seigneur l'avoit confirmé Roy ſur Iſraël, &c.* Les Interprêtes diſent, qu'il le reconnut par l'honneur même que les Rois voiſins luy rendoient, & par le conſentement unanime de tout le peuple à le reconnoître pour leur Roy. Mais diſons de plus, que tous ces honneurs qu'il recevoit ne purent point élever ſon cœur ; & qu'alors même *il reconnut* par le ſentiment d'une gratitude proportionnée aux graces qu'il avoit reçûës, que ce n'étoit ni ſon eſprit, ni ſa force, ni ſa ſageſſe, qui l'avoient placé en ce haut rang où il ſe voyoit; mais que c'étoit Dieu veritablement qui l'avoit fait Roy d'Iſraël, & affermi ſur le trône. Il y avoit tres-long-tems qu'il luy avoit fait rece-

Digitized by Google

voir par Samuel l'onction royale, sous le regne de Saül. Et depuis la mort de Saül, il l'avoit fait reconnoître Roy par la Tribu de Juda. Mais lorsque tout Israël se fut déclaré en sa faveur, & que les Princes voisins luy envoyoient leurs ambassadeurs, il sentit veritablement que la main de Dieu avoit agi pour *l'élever en autorité sur son peuple*, & il *reconnut que le Seigneur l'avoit affermi* sur le trône d'Israël, non comme Saül, qu'il en avoit rejetté dés le commencement, mais comme celuy à qui il avoit promis qu'il seroit le Pasteur & le Prince de son peuple : *Tibi dixit Dominus Deus tuus : Tu pasces populum meum Israël, & tu eris princeps super eum.* 1. Paral. c. 11. 2.

℣. 8. *Or les Philistins ayant appris que David avoit été sacré Roy sur tout Israël, s'assemblerent pour le venir attaquer, &c.*

Nous avons vû dans le 1. livre des Rois que David étoit devenu la terreur des Philistins, depuis qu'il eut terrassé ce géant fameux nommé Goliath, dont la vûë & les menaces avoient effrayé tout Israël ; & qu'en effet lorsqu'il se fut retiré chez Achis Roy de Geth, pour éviter la fureur du Roy Saül, les princes des Philistins ne voulurent point souffrir qu'il se trouvât avec eux dans la derniere bataille où Saül perit ; disant à Achis : *N'est ce pas là ce David, à qui ceux qui dansoient disoient dans leurs chants de réjoüissance : Saül en a tué mille ; & David dix mille ?* Il ne faut donc pas s'étonner si *lorsqu'ils apprirent qu'il avoit été sacré Roy sur tout Israël*, ils se hâterent de luy declarer la guerre. La haine qu'ils luy portoient comme à l'un de leurs plus grands 1. Reg. c. 17. v. 11. 50. 51. c. 18. 27. Ibid. c. 3. 29. 5.

Digitized by Google

ennemis, & les grandes esperances qu'ils avoient conçûës par la défaite & la consternations des Israëlites], & par la mort de Saül & de ses enfans, les firent marcher avec ardeur, pour combattre ce nouveau Roy, & son peuple qu'ils avoient déja vaincu. Mais ces infidelles raisonnoient bien vainement, & s'égaroient tout-à-fait dans les pensées qu'ils avoient sur ce sujet. David étoit à la verité le successeur de Saül qui avoit peri dans le combat. Et Israël étoit ce peuple qu'il avoient défait, & dont ils avoient taillé en piéces un fort grand nombre. Mais ce David même étoit celuy qui *ayant marché au Nom du Seigneur des armées*, avoit coupé autrefois la tête, étant encore fort jeune au plus fort d'entr'eux, & mis en fuite toutes leurs troupes. Et Israël étoit le peuple de Dieu, qu'il avoit toûjours protegé, tant qu'il l'avoit invoqué, & regardé comme son Seigneur. Ainsi David ayant mis sa confiance en Dieu qui venoit de le placer sur le trône malgré tous ses ennemis, & prenant de luy ses ordres comme de son souverain de qui il vouloit dépendre absolument, il tailla en pieces par deux fois les Philistins avec une facilité étonnante; ce qui répandit sa terreur par tout, *le Seigneur ayant rendu*, comme le dit l'Ecriture, son nom *redoutables à toutes les nations.*

Ib. c. 31. v. 1. 7.

Rien ne nous rend donc plus formidables à nos ennemis, que la dépendance dans laquelle nous vivons à l'égard de Dieu. Quelque affermi que l'on soit à l'exemple de David, il ne faut pas s'assurer comme si l'on n'avoit plus d'ennemis à craindre. Il reste toûjours des Philistins & des

Digitized by Google

des ennemis de nôtre salut, preparez pour nous attaquer. Mais ces ennemis ne sont redoutables qu'à ceux qui ne suivent pas la conduite de ce saint Roy, & qui prétendent pouvoir les ℣. 10. vaincre sans consulter la volonté de celuy qu'il regardoit comme l'auteur principal de ses victoires. Ainsi qu'on ne s'imagine pas, comme le croyent les gens du monde, que la vraye devotion rende les hommes timides; puisqu'elles en fait au contraire comme des lions en les soumettant à Dieu, & les élevant en même-tems au-dessus des autres hommes. Ce Roy si soumis à Dieu qu'il consultoit en toutes rencontres, & en même-tems si formidable à ses ennemis, en est un exemple que les Grands du siécle sont forcez de respecter, & que les petits doivent regarder comme un vray sujet de consolation pour eux.

CHAPITRE XV.

1. Fecit quoque sibi domos in Civitate David: & ædificavit locum arcæ Dei, tetenditque ei tabernaculum.

1. DAvid se bâtit aussi des maisons [1] dans la ville qui portoit son nom: & il prepara un lieu pour y placer l'Arche du Seigneur; & il luy dressa un Tabernacle [2].

℣. 1. *Expl.* Parce qu'il avoit plusieurs femmes & plusieurs enfans, il avoit aussi besoin de plusieurs palais pour les loger.

Ibid. *Expl.* Autre que celuy qu'avoit fait faire Moïse, qui demeura à Gabaon. *infr.* 16. 39.

I

Digitized by Google

2. Il dit enſuite : Il n'eſt permis à perſonne de porter l'Arche de Dieu, ſinon aux Lévites ᵛ que le Seigneur a choiſis pour la porter, & pour le ſervir à jamais dans leur miniſtere.

2. Tunc dixit David: Illicitum eſt ut à quocumque portetur arca Dei niſi à Levitis, quos elegit Dominus ad portandum eam, & ad miniſtrandum ſibi uſque in æternum.

3. Et il aſſembla tout Iſraël à Jeruſalem, afin de faire apporter l'Arche de Dieu au lieu qu'il luy avoit preparé.

3. Congregavitque univerſum Iſraël in Jeruſalem, ut afferretur arca Dei in locum ſuum, quem præparaverat ei.

4. Il fit auſſi venir les enfans d'Aaron & les Lévites ᵛ:

4. Nocnon & filios Aaron, & Levitas:

5. Uriel étoit chef des deſcendans de Caath, & avoit *ſous luy* ſix-vingt de ſes freres ᵛ.

5. de filiis Caarh, Uriel princeps fuit & fratres ejus centum viginti.

6. Aſaïa étoit chef des deſcendans de Mérari, & avoit *ſous luy* deux cens vingt de ſes freres ᵛ.

6. De filiis Merari, Aſaia princeps; & fratres ejus ducenti viginti.

7. Joël étoit chef des deſcendans de Gerſom, & avoit *ſous luy* cent trente de ſes freres.

7. De filiis Gerſom, Joël princeps; & fratres ejus centum triginta.

8. Séméïas étoit chef des deſcendans d'Eliſaphan, & avoit *ſous luy* deux cens de

8. De filiis Eliſaphan, Semeias princeps; & fratres ejus

℣. 2. *Expl.* Suivant ce qui eſt ordonné. *Num.* 4.

℣. 4. *Expl.* Aaron deſcendoit auſſi de Lévi par Caath. Mais le Sacerdoce étoit particulierement attaché à ſa famille. Au lieu que le nom de Lévite convenoit generalemẽt à tous ceux qui décendoiẽt de Lévi. *Voy cy deſſus. ch.* 6.

℣. 5. *Autr.* parens.

Digitized by Google

ducenti.

9. De filiis Hebron, Eliel princeps; & fratres ejus octoginta.

9. Eliel étoit chef des descendans d'Hébron, & avoit *sous luy* quatre-vingt de ses freres.

10 De filiis Oziel, Aminadab princeps; & fratres ejus centum duodecim.

10. Aminadab étoit chef des descendans d'Oziel, & avoit *sous luy* cent douze de ses freres.

11. Vocavitque David Sadoc & Abiathar Sacerdotes, & Levitas, Uriel, Asaiam, Joël, Semeiam, Eliel, & Aminadab,

11. David appella donc Sadoc, & Abiathar ℣ Prêtres, avec les Lévites, Uriel, Asaïa, Joël, Séméïa, Eliel, & Aminadab;

12. & dixit ad eos: Vos qui estis principes familiarum Leviticarum, sanctificamini cum fratribus vestris, & afferte arcam Domini Dei Israël, ad locum qui ei præparatus est:

12. & il leur dit: Vous qui êtes les chefs des familles de Lévi, purifiez-vous avec vos freres, & portez l'Arche du Seigneur le Dieu d'Israël au lieu qui luy a été preparé;

13. ne ut à principio, quia non eratis præsentes, percussit nos Dominus; sic & nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus.

13. de peur que comme le Seigneur nous frappa d'abord, parce que vous n'étiez pas presens, il ne nous arrive même malheur, si nous faisons quelque chose de contraire à ses loix.

14. Sanctificati sunt ergo Sacerdotes, & Levitæ, ut por-

14. Les Prêtres se purifierent donc avec les Lévites, afin de porter l'Arche

℣. 11. *Expl.* Abiathar étoit fils d'Achimélech, & neveu de Sadoc. *Voy. chap.* 12. 28.

Digitized by Google

du Seigneur le Dieu d'Israël.

15. Et les enfans de Lévi prirent *ensuite* l'Arche de Dieu sur leurs épaules avec des leviers, selon l'ordre que Moïse en avoit donné, aprés l'avoir reçû du Seigneur.

16. David dit aussi aux *mêmes* chefs des Lévites, d'établir quelques-uns de leurs freres pour faire la fonction de Chantres, & joüer de toutes sortes d'instrumens de musique, comme de la lyre, de la guitarre, des tymbales; afin de faire retentir bien haut le bruit de leur joye.

17. Ils choisirent donc plusieurs Lévites; sçavoir Héman fils de Joël; & entre ses freres Asaph fils de Barachias; entre les fils de Mérari & leurs freres, Ethan fils de Casaïa;

18. & leurs freres avec eux: & au second rang, Zacharie, Ben, Jaziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Banaïa, Maasia, Mathathias, Eliphalu, Macénias, Obed-

tarent arcam Domini Dei Israël.

15. Et tulerunt filii Levi arcam Dei, sicut præceperat Moyses juxta verbum Domini, humeris suis, in vectibus.

16. Dixitque David principibus Levitarum, ut constituerent de fratribus suis cantores in organis musicorum, nablis videlicet, & lyris, & cymbalis, ut resonaret in excelsis sonitus lætitiæ.

17. Constituerúntque Levitas: Hemam filium Joël, & de fratribus ejus, Asaph filium Barachiæ: de filiis verò Merari, fratribus eorum, Ethan filium Casaiæ.

18. Et cum eis fratres eorum: in secundo ordine, Zachariam, & Ben, & Jaziel, & Semiramoth, & Jahiel, & Ani, Eliab, & Banaiam, &

℣. 17. *Expl.* Parens.

Digitized by Google

Maasiam, & Mathathiam, & Eliphalu, & Maceniam, & Obededom, & Jehiel, janitores.

edom, & Jéhiel, qui étoient portiers.

19. Porrò cantores, Hemam, Asaph, & Ethan, in cymbalix æneis concrepantes.

19. Or les Chantres Héman, Asaph & Ethan joüoiét des tymbales d'airain.

20. Zacharias autem, & Oziel, & Semiramoth, & Jahiel, & Ani, & Eliab, & Maasias, & Banaias, in nablis arcana cantabant.

20. Mais Zacharie, Oziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Maasias & Banaïas chantoient sur un autre instrument" des airs sacrez & mysterieux.

21. Porrò Mathathias, & Eliphalu, & Maccenias, & Obededom, & Jehiel, & Ozaziu, in citharis pro octava canebant epinicion.

21. Mathathias, Eliphalu, Macénias, Obededom, Jéhiel, & Ozaziu chantoient des châts de victoires & d'actions de graces sur des guitarres à huit cordes".

22. Chonenias autem princeps Levitarum, prophetiæ præerat, ad præcinendam melodiam: erat quippe valde sapiens.

22. Chonénias chef des Levites presidoit à toute cette musique", pour commencer le premier cette *sainte* symphonie, parce qu'il étoit tres sage & tres-éclairé.

℣. 20. *Lettr. Nablis.* On ne sçait point le vray nom de cet instrument.

℣. 21. *Expl.* Hebræi & Chaldæus interpres musicum instrumentum putant octo cordarum. *Menoch.*

℣. 22. *Lettr. Prophetiæ præerat.* La Musique étoit souvent honorée du nom de prophétie, parce que les Chantres doivent être remplis de l'Esprit de Dieu comme les Prophétes. D'autres prennent icy *prophetiæ*, pour Onus, & ils expliquent *prophetiæ præerat*, du soin qu'il avoit de ce qu'on devoit porter.

Digitized by Google

23. Barachias & Elcana faiſoient la fonction d'Huiſſiers" à l'égard de l'Arche.

23. Et Barachias & Elcana, janitores, arcæ.

24. Sébénias, Joſaphat, Nathanaël, Amaſai, Zacharie, Banaïas, & Eliézer qui étoient Prêtres, ſonnoient des trompettes devant l'Arche de Dieu; Obededom & Jéhias faiſoient *encore* la fonctions d'Huiſſiers" à l'égard de l'Arche.

24. Porrò Sebenias, & Joſaphat, & Nathanaël, & Amaſai, & Zacharias, & Banaias, & Eliezer, ſacerdotes, clangebant tubis coram arca Dei: & Obededom, & Jehias, erant janitores arcæ.

25. Ainſi David & tous les anciens d'Iſraël, & les Officiers de l'armée s'en allerent pour tranſporter l'Arche de l'alliance du Seigneur de la maiſon d'Obededom *à Ieruſalem*, dans de *ſaints* tranſport de joye.

25. Igitur David & omnes majores natu Iſraël, & tribuni, ierunt ad deportandam arcam fœderis Domini de domo Obededom, cum lætitia

26. Et comme *on vit que* Dieu avoit aſſiſté les Levites qui portoient l'Arche de l'alliance du Seigneur, on immola ſept taureaux, & ſept beliers.

26. Cúmque adjuviſſet Deus Levitas, qui portabant arcam fœderis Domini immolabantur ſeptem tauri, & ſeptem arietes.

27. Or David étoit revêtu d'une robe de fin lin"; auſſi bien que tous les Levites qui portoient l'Arche, & les

27. Portò David erat indutus ſtolâ byſſinâ, & univerſi Levitæ qui portabant arcam, cantoreſque,

℣. 23. *Lettr.* Portiers.

℣. 24. *Expl.* Deux marchoient devant, & deux aprés. Ou bien ils ſervoient tour à tour. *Vatabl.*

℣ 27 *Expl.* Ephod, brevior veſtis ex ſubtiliſſimo & candidiſſimo lino. *Synopſ.*

Digitized by Google

& Chonenias princeps prophetiæ inter cantores : David autem etiam indutus erat ephod lineo.

Chantres, & Chonénias qui étoit le maître de la musique & du Cœur des Chantres : mais David avoit de plus un éphod de fin lin.

28. Universusque Israël deducebant arcam fœderis Domini in jubilo, & sonitu buccinæ, & tubis, & cymbalis, & nablis, & citharis concrepantes.

28. tout Israël conduisoit donc l'Arche de l'alliance du Seigneur, avec de grandes acclamations, au son des trompettes, des hauts-bois, des tymbales, des guittarres, & des autres instrumens de musique.

29. Cúmque perveniſſet arca fœderis Domini usque ad Civitatem David, Michol filia Saül prospiciens per fenestram, vidit regem David saltantem atque ludendem, & despexit eum in corde suo.

29. Et l'Arche de l'alliance du Seigneur étant arrivée jusqu'à la ville de David, Michol fille de Saül regardant par la fenêtre, vit le Roy David qui sautoit & qui dansoit, & elle le mépriſa dans son cœur.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 12. 13. *VOus qui estes les chefs des familles de Lévi, purifiez-vous avec vos freres, & portez l'Arche du Seigneur.... de peur qu'il ne nous arrive ce qui est arrivé d'abord, parce que vous n'étiez pas presens, & que Dieu ne nous frappe comme il fit alors, &c.*

David déclare au second verset de ce chapitre, qu'il n'étoit permis qu'aux seuls Levites de

Digitized by Google

porter l'arche, & que le Seigneur les avoit choisis en partie pour ce ministere. Et nous voyons
Num. c.4. en effet au livre des Nombres, que Dieu s'étoit declaré sur ce sujet en parlant à Moïse & à Aaron. Aussi il semble, selon la remarque de
1.Paral. c.13. Theodoret, que David attribuë icy au moins en partie la punition d'Oza, dont il a été parlé dans le treiziéme chapitre, à la faute qu'il avoit faite de mettre l'Arche sur un chariot, au lieu qu'elle devoit être portée sur les épaules des Lévites. Et peut-être aussi qu'il avoit manqué encore à se *purifier* pour se rendre digne d'approcher de la chose la plus sainte qui fût alors dans le monde, & qui n'étoit neanmoins qu'une foible image de la sainteté de l'Auguste Sacrement de nos Autels. Cette purification consistoit, quant aux ceremonies legales, à laver ses vétemens, &
Exod. c. 19.v.10 15. à s'abstenir de l'usage du mariage, selon qu'il paroît par un autre endroit de l'Ecriture. Mais, selon l'esprit de la Loy nouvelle, elle consiste beaucoup plus dans la pureté d'un cœur dégagé de tous les desirs charnels, & des œuvres du peché, qui sont proprement les seules choses, se-
Math.c. 15.v.19. lon JESUS-CHRIST, qui peuvent rendre l'homme impur.
20. ℣. 20. *Mais Zacharie, Oziel, Sémiramoth, &c. chantoient sur la lyre des chants mysterieux.*

Il y a dans la lettre de la Vulgate, *arcana* & dans l'Hébreu, *pro occultis*. Quelques-uns prennent cecy pour les premiers mots par où commençoient les airs spirituels qui furent chantez par l'ordre du roy David. D'autres entendent par ces paroles, les jeunes filles qu'on tenoit toûjours cachées, comme nos Religieu-

Digitized by Google

ſes ; & qui ſont nommées *tympaniſtria* dans le Pſeaume 67. Ainſi dans ce ſens ce ſeroit de même que ſi l'Ecriture vouloit dire, que les Cantiques de ces Chantres étoient ſemblables à ceux de ces jeunes filles ; ou qu'ils étoient faits pour être chantez par elles.

On peut neanmoins dire auſſi en s'atachant à l'expreſſion litterale de nôtre Vulgate, que rien n'empêche de prendre le mot d'*arcana*, pour les ſecrets & les merveilles de Dieu qui ſont élevées au-deſſus des penſées des hommes. David qui étoit un grand Prophete, & tout rempli d'admiration pour la Majeſté & la puiſſance du Seigneur, ſelon qu'il le fait paroître dans tous ſes Pſeaumes, fit donc ſans doute chanter dans cette Fête ſi celebre de la tranſlation de l'Arche, les loüanges qui étoient dûës à ſa divine bonté, pour tant de merveilles qu'il avoit faites en ſa faveur, & pour tant de ſecrets reſſorts par leſquels ſa providence l'avoit conduit juſques ſur le trône, aprés l'avoir fait paſſer par un ſi grand nombre d'épreuves & d'Afflictions differentes. Car c'eſt le propre des vrais ſerviteurs de Dieu, de conſiderer ſouvent & d'adorer avec un humble reſpect ces myſteres, pour parler ainſi, de ſa conduite toute miſericordieuſe ſur ſes élûs; qui ſont en effet des myſteres & des *ſecrets* pour les gens charnels, quoiqu'ils ſoient l'objet de la devotion continuelle des juſtes.

℣. 26. *Et comme* on vit que *Dieu avoit aſſiſté les Lévites, qui portoient l'Arche de l'alliance du Seigneur, on immola ſept taureaux & ſept beliers.*

Digitized by Google

On peut dire veritablement de cette Arche du Seigneur, ce qui a esté dit depuis de JESUS-CHRIST quelle figuroit : *Portabat, à quo portabatur* : Elle étoit portée par les Lévites sur leurs épaules : mais les Lévites étoient eux-mêmes comme portez & soûtenus par le Seigneur de cette Arche qu'ils portoient. Ils furent donc *assistez de Dieu* visiblement, selon que l'expliquent les Interprétes, soit parce qu'il les soûtint d'une maniere toute divine sous ce fardeau d'ailleurs tres pesant, en le leur faisant porter sans fatigue & avec joye ; soit parce qu'il témoigna agréer cette translation, en ne frappant aucun d'eux, comme l'exemple d'Oza sembloit donner à David quelque sujet de l'apprehender. C'est pourquoy dans les saints transports de leur humble reconnoissance, ils immolerent à Dieu sept taureaux & sept beliers ; soit que ce fussent les Lévites mêmes qui les immolassent, outre les victimes qu'offroit le Roy, comme un Interprete
2. Reg. c. 6. 13. l'a crû ; soit que ce soient les mêmes victimes dont il est parlé dans le second livre des Rois, lorsqu'il est dit ; Que *lorsque ceux qui portoient l'Arche avoient fait six pas, David immoloit un bœuf & un belier* : ce qui put bien arriver sept fois depuis la maison d'Obededom, jusqu'au lieu où on la plaça.

On peut voir dans l'explication de cet endroit ce qu'on y a dit de la disposition de Michol, qui se mocqua de David, comme il est marqué dans la suite, lorsqu'elle le vit danser devant l'Arche. Nous ajoûterons seulement icy ; que ce que l'on vit alors s'est vû depuis, & se verra dans toute la suite des siecles. Tandis

Digitized by Google

qu'un grand Roy devenu victorieux de ses ennemis, s'applique tout entier avec son peuple, à en rendre à Dieu de publiques actions de graces, & à relever sa grandeur, en s'humiliant de toutes ses forces en sa presence; une femme vaine met sa gloire à mépriser comme une bassesse cette action de ce Prince : elle ne songe point que celuy devant qui David s'humilie, est le Seigneur d'Israël qui a rejetté son propre pere Saül, à cause de son orgueil, & élevé sur le trône David son mary, à cause de l'humble abaissement de son cœur. C'est ainsi que la vraye pieté sera exposée dans tous les siecles à la raillerie des esprits vains & superbes, qui ne peuvent point comprendre que c'est être grand de s'abaisser devant Dieu; & qu'il n'y a même aucune grandeur solide qui n'ait cette noble humiliation pour fondement. Tant qu'il y aura des David qui *se mépriseront eux-mêmes, & qui feront gloire de paroître vils* & petits aux yeux de Dieu; il y aura des Michol, vrayes filles & heritieres de l'orgueil de Saül, qui n'auront que du mépris de cet humble abaissement. Mais qu'elles soient assurées, que cet orgueil, même qui les porte à mépriser la pieté de David, les rendra *steriles* aussi-bien que cette Princesse, mais d'une sterilité malheureuse & éternelle. *lb. v. 22.* *lb. v. 23.*

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

1. L'Arche de Dieu fut donc apportée & placée au milieu du Tabernacle " que David luy avoit fait dresser, l'on offrit des holocaustes & des sacrifices d'actions de graces en la presence de Dieu ".

1. Attulerunt igitur arcam Dei, & constituerunt eam in medio tabernaculi, quod tetenderat ei David : & obtulerunt holocausta, & pacifica coram Deo.

2. Quand David eut achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices d'actions de graces, il benit le peuple au nom du Seigneur.

2. Cúmque complesset David offerens holocausta, & pacifica, benedixit populo in nomine Domine.

3. Et il distribua à chacun en particulier tant aux hommes qu'aux femmes une portion de pain & un morceau de bœuf rôti, avec de la farine frite à l'huile.

3. Et divisit universis per singulos, à viro usque ad mulierem, tortam panis, & partem assæ carnis bubalæ, & frixam oleo similam.

4. Il établit des Levites pour servir devant l'Arche du Seigneur ; pour le glorifier, & luy rendre de continuelles actions de graces de toutes ses merveilles; & pour

4. Constituitque coram arca Domini de Levitis, qui ministrarent, & recordarentur operum ejus, & glorificarent, atque laudarent Do-

℣. 1. *Expl.* Different de celuy de Moïse qui étoit demeuré à Gabaon. *Voy.* ℣. 39.

Ibid. *Expl.* Devant l'Arche. 2. *Reg* 6. 18.

Digitized by Google

mimum Deum Israël :

chanter les loüanges du Seigneur le Dieu d'Israël ; *ſçavoir.*

5. Asaph principem ; & ſecundum eius Zachariam : Porrò Iahiel , & Semiramoth , & Iehiel , & Mathathiam, & Eliab, & Banaiam , & Obededom : Iehiel ſuper organa pſalterii , & lyras : Asaph autem ut cymbalis perſonaret ;

5. Asaph le premier de tous ; Zacharie le ſecond ; & enſuite Jahiel , Semiramoth , Jéhiel , Mathathias , Eliab , Banaïa , & Obededom. Jéhiel fut chargé de toucher l'orgue , le pſaltérion , & la lyre ; & Asaph de jouër des cymbales.

6. Banaiam verò & Iaziel ſacerdotes , canere tubâ jugiter coram arca fœderis Domini.

6. Mais Banaïas & Jaziel qui étoient Prêtres, devoient ſonner continuellement de la trompette devant l'Arche de l'alliance du Seigneur.

7. In illo die fecit David principem ad confitendum Domino Asaph , & fratres ejus.

7. Ce fut *donc* en ce jourlà que David établit Asaph premier Chantre , & tous ceux de ſa maiſon *ſous luy*, pour chanter les loüanges du Seigneur *en diſant :*

8. Confitemini Domino, & invocate nomen ejus : notas facite in populis adinventiones ejus.

8. Loüez le Seigneur , & invoquez ſon Nom ; publiez ſes œuvres dans tous les peuples.

9. Cantate ei , & pſallite ei : & narrate omnia mirabilia ejus.

9. Chantez ſes loüanges : chantez-les ſur les inſtrumens ; annoncez toutes ſes merveilles.

10. Laudate nomen ſanctum ejus :

10. Glorifiez ſon ſaint Nom : que le cœur de ceux

Digitized by Google

qui cherchent le Seigneur, soit dans la joye.

11. Cherchez le Seigneur & la force qui vient de luy : cherchez sans cesse à voir son visage.

12 Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ses prodiges, & des jugemens qui sont sortis de sa bouche,

13. Vous qui êtes les descendans d'Israël son serviteur ", & les enfans de Jacob son élû ".

14. Il est le Seigneur nôtre Dieu ; il exerce ses jugemens dans toute la terre.

15. Souvenez-vous à jamais de son alliance, & de la promesse qu'il a faite pour tous les âges avenir,

16. qu'il a contractée avec Abraham, & du serment qu'il a fait à Isaac ;

17. qu'il a confirmé à Jacob pour être une loy inviolable, & à Israël pour une alliance éternelle ;

18. en disant : Je vous donneray la terre de Chanaan

lætetur cor quærentium Dominum.

11. Quærite Dominum, & virtutem ejus : quærite faciem ejus semper.

12. Recordamini mirabilium ejus, quæ fecit : signorum illius, & judiciorum oris ejus.

13. Semen Israël servi ejus : filii Jacob electi ejus.

14. Ipse Dominus Deus noster : in universa terra judicia ejus.

15. Recordamini in sempiternum pacti ejus : sermonis, quem præcepit in mille generationes.

16. Quem pepigit cum Abraham : & juramenti illius cum Isaac.

17. Et constituit illud Jacob in præceptum : & Israël in pactum sempiternum.

18. Dicens : Tibi dabo terram Cha-

℣. 13. *Antv.* Et ses serviteurs. *i. e.* de Dieu. Ibid. *Antv.* Qu'il a choisis. *Bellarm.*

Digitized by Google

paan, funiculum hereditatis vestræ.

pour vôtre heritage ".

19. Cùm essent pauci numero, parvi & coloni ejus.

19. *Et le disant*, lorsqu'ils étoient en petit nombre, peu considerables, & étrangers sur la terre ".

20. Et transierunt de gente in gentem, & de regno ad populum alterum.

20. Et ils passerent d'une maison à une autre, & d'un royaume à un autre peuple.

21. Non dimisit quemquam calumniari eos, sed increpavit pro eis reges.

21. Il ne permit pas que qui que ce soit leur fît insulte, mais il châtia même des Rois à cause d'eux,

22. Nolite tangere christos meos: & in prophetis meis nolite malignari.

22. *en leur disant* : Gardez-vous bien de toucher à mes oints, & ne faites point de mal à mes Prophetes.

23. Cantate Domino omnis terra: annunciate ex die in diem salutare ejus.

23. Chantez des hymnes au Seigneur, vous tous qui habitez sur la terre. Annoncez tous les jours le salut qu'il vous a donné.

24. Narrate in gentibus gloriam ejus: in cunctis populis mirabilia ejus.

24. Publiez sa gloire parmi les nations, & ses merveilles parmi tous les peuples.

25. Quia magnus Dominus, & laudabilis nimis: & horribilis super omnes deos.

25. Car le Seigneur est grand, & merite des loüanges infinies : il est *sans comparaison* plus redoutable que tous les dieux.

℣. 18. Lettr. *Pour la corde de vôtre heritage.* Il fait allusion au cordeau des Arpenteurs.

℣. 19. *Expl.* Lorsqu'ils allerent en Egypte.

Digitized by Google

26. Tous les dieux des peuples ſont des idoles: mais c'eſt le Seigneur qui a fait les cieux.

26. Omnes enim dii populorum, idola Dominus autem cælos fecit.

27. Il eſt tout environné de gloire & de majeſté ". La force & la joye ſe trouvent dans le lieu où il habite.

27. Confeſſio & magnificentia coram eo : fortitudo & gaudium in loco ejus.

28. Peuples *venez* avec toutes vos familles offrir *vos dons* au Seigneur. Offrez au Seigneur la gloire & la puiſſance.

28. Afferte Domino familiæ populorum : afferte Domino gloriam & imperium.

29. Offrez au Seigneur la gloire *qui eſt dûë* à ſon nom : apportez des hoſties, & preſentez-vous devant luy : adorez le Seigneur dans un ſaint reſpect.

29. Date Domino gloriam, nomini ejus, levate ſacrificium, & venite in conſpectu ejus : & adorate Dominum in decore ſancto.

30. Que toute la terre tremble devant ſa face : car c'eſt luy qui l'a affermie ſur ſes fondemens.

30. Commoveatur à facie ejus omnis terra : ipſe enim fundavit orbem immobilem.

31. Que les cieux ſe réjoüiſſent ; que la terre treſſaille de joye ; & que l'on publie dans les nations : Le Seigneur eſt entré dans ſon Royaume.

31. Lætentur cæli, & exultet terra: & dicant in nationibus Dominus regnavit.

32. Que la mer & tout ce qu'elle renferme faſſe reten-

32. Tonet mare, & plenitudo ejus :

℣. 27. Lettr. *Confeſſio* pour *argumentum confeſſionis.* Expl. Tout ce qui l'environne nous porte à le glorifier & luy rendre des actions de graces.

exultent

Digitized by Google

exultent agri, & omnia quæ in eis sunt.

tir *son allegresse*. Que les campagnes & tout ce qu'elles contiennent soient dans la joye.

33. Tunc laudabunt ligna saltus coram Domino : quia venit judicare terram.

33. Les arbres des forêts chanteront alors les loüanges du Seigneur en sa presence ; parce qu'il est venu pour juger la terre.

34. Confitemini Domino, quoniam bonus : quoniam in æternum misericordia ejus.

34. Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa misericorde est éternelle.

35. Et dicite : Salva nos Deus salvator noster : & congrega nos, & erue de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, & exultemus in carminibus tuis.

35. Et dites-luy : Sauvez-nous, ô Dieu qui êtes nôtre Sauveur. : rassemblez-nous, & retirez-nous du milieu des nations, afin que nous rendions gloire à vôtre saint Nom, & que nous témoignions nôtre joye par de saints Cantiques ".

36. Benedictus Dominus Deus Israël ab æterno usque in æternum : & dicat omnis populus : Amen, & hymnum Domino.

36. Que le Seigneur le Dieu d'Israël soit beni dans la suite de tous les siécles ; & que tout le peuple dise : *Amen* ; & chante les loüange du Seigneur.

37. Reliquit itaque ibi coram arca fœderis Domini, A-

37. David laissa donc en ce lieu devant l'Arche de l'alliance du Seigneur, Asaph

¥. 35. *Lettr.* In carminibus tuis. *i. e.* à spiritu sancto dictatis. *Synops.*

Digitized by Google

& ſes freres", afin qu'ils ſerviſſent continuellement en la preſence de l'Arche, en s'acquittant tous les jours de leur miniſtere chacun à leur tour.

ſaph & fratres ejus, ut miniſtrarent in conſpectu arcæ jugiter, per ſingulos dies, & vices ſuas.

38. Il établit Obededom & ſes freres" qui étoient *au nombre de* ſoixante & huit; & Obededom fils d'Idithun, avec Hoſa pour portiers.

38. Porrò Obededom, & fratres ejus ſexaginta octo: & Obededom filium Idithun, & Hoſa conſtituit janitores.

39. Il établit auſſi Sadoc" & ceux de ſa maiſon pour faire les fonctions de Prêtres devãt le Tabernacle du Seigneur ſur le lieu élevé de Gabaon";

39. Sadoc autem ſacerdotem, & fratres ejus ſacerdotes, coram tabernaculo Domini in excelſo, quod erat in Gabaon,

40. afin d'y offrir continuellement des holocauſtes au Seigneur ſur l'autel deſtiné à ces ſortes de ſacrifices, tant le matin que le ſoir, ſuivant tout ce qui eſt ordonné dans la loy que le Seigneur a preſcrite à Iſraël.

40. ut offerrent holocauſta Domino ſuper altare holocautomatis jugiter, manè & veſperè, juxta omnia quæ ſcripta ſunt in lege Domini, quam præcepit Iſraëli.

41. Aprés Sadoc, étoit Héman" & Idithun, avec les

41. Et poſt eum Heman, & Idithun,

℣. 37. *Expl.* Ceux de la même maiſon.

℣. 38 *Expl.* Ceux de ſa maiſon.

℣. 39. *Expl.* Sadoc étoit fils d'Achitob & frere d'Achimélech, dont le fils Abiathar exerçoit alors l'office de Pontife. Ainſi Sadoc n'eſt pas encore établi comme Pontife: ce qui n'arriva que ſous Salomon; mais comme Prêtre pour avoir ſoin du culte qui ſe rendoit là à Dieu.

Ibid. *Expl.* Où étoit demeuré le Tabernacle que Dieu avoit fait faire par Moïſe.

℣. 41. *Expl.* Qui conduiſoit la muſique. *ſupr.* 15. 17.

Digitized by Google

& reliquos electos, unumquemque vocabulo suo ad confitendum Domino : quoniam in æternum misericordia ejus.

autres choisis *pour cela*, chacun selon qu'ils étoient marquez pour chanter les loüanges du Seigneur, *en disant*, Que sa misericorde est éternelle.

42. Heman quoque & Idithun cæteros tubâ, & quatientes cymbala, & omnia musicorum organa, & canendum Deo : filios autem Idithun fecit esse portarios.

42. Héman & Idithun joüoient aussi de la trompette, touchoient les tymbales, & tous les autres instrumens de musique pour chanter les loüanges de Dieu. Mais pour le fils d'Idithun *le Roy* les établit portiers.

43. Reversusque est omnis populus in domum suam: & David, ut benediceret etiam domui suæ.

43. Ensuite chacun s'en retourna en sa maison : & David *se retira aussi* pour faire part à sa famille de la benediction *de ce jour*.

℣. 43. *Expl.* Se réjoüir & faire festin avec ceux de sa maison.

SENS LITERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *Quand David eut achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices d'actions de graces, il benit le peuple au Nom du Seigneur.*

Quoi qu'il n'appartienne proprement qu'aux Prêtres & qu'aux Pontifes du Seigneur, de benir les peuples ; les Rois neanmoins le faisoient aussi en vertu de l'onction royale qu'ils avoient reçûë, & qui les rendoient comme les peres de ces peuples. Aussi nous voyons que ce que Da-

Digitized by Google

vid fait icy lorſqu'aprés avoir achevé d'offrir les holocauſtes & les ſacrifices d'actions de graces, que ſa parfaite gratitude envers Dieu le preſſoit particulierement de luy offrir, *il benit le peuple au Nom du Seigneur* ; Salomon ſon fils le fit aprés luy dans une ſemblable occaſion, & à la ſolemnité de la dedicace du Temple de Jeruſalem. Car il eſt marqué dans l'Ecriture ; *Qu'étant debout, il benit toute l'aſſemblée d'Iſraël à haute voix, en diſant : Que le Seigneur ſoit beni, luy qui a donné la paix à ſon peuple ; & qui ſans manquer à accomplir aucunes des paroles qu'il avoit dites, l'a comblé de tous les biens qu'il avoit promis par la bouche de Moïſe ſon ſerviteur. Que le Seigneur nôtre Dieu ſoit avec nous, comme il a été avec nos peres. Qu'il ne nous abandonne point & ne nous rejette pas. Mais qu'il faſſe pancher nos cœurs vers luy, afin que nous marchions dans toutes ſes voyes, & que nous gardions ſes commandemens.*

1. Reg. c. 8. v. 55. 56.

Telle étoit la benediction que ces grands Princes inſpirez de Dieu donnoient, ou pour mieux dire, ſouhaitoient à Iſraël ; une benediction non terreſtre, mais ſpirituelle, qui tendoit à les rendre dignes d'avoir le Seigneur preſent avec eux, *ainſi qu'il l'avoit été avec leurs peres*, c'eſt-à-dire, avec Abraham, Iſaac, & Jacob ; & à leur faire accomplir avec ſon ſecours ſes divins preceptes, dont le plus grand, ſans comparaiſon, étoit de l'aimer de tout leur cœur, comme JESUS-CHRIST l'a luy-même declaré dans l'Evangile.

Matth. c. 22. 38.

Ce que David fit enſuite lorſqu'il diſtribua à tout le peuple une portion du ſacrifice, mar-

Digitized by Google

quoit en figure la part que les fidelles devoient avoir au grand & auguſte ſacrifice de la loy nouvelle, dont ces anciens n'étoient que des ombres ; eſtant d'autant plus multipliez & diverſifiez, qu'ils étoient plus incapables de repreſenter par eux-mêmes l'adorable majeſté de ce ſacrifice unique & divin de la chair de JESUS-CHRIST.

℣. 8. *Rendez graces au Seigneur, & invoquez ſon Nom, &c.*

Comme ce Cantique eſt la même choſe que le Pſeaume cent quatre, avec tres peu de difference, il ſuffit de renvoyer aux explications de ce Pſeaume, qui ſerviront à éclaircir celuy-cy.

℣. 23. *Chantez des Hymnes au Seigneur, vous tous qui habitez ſur la terre, &c.*

Ce Cantique étant encore le même à peu prés, que le Pſeaume nonante & cinq, il eſt inutile d'ajoûter icy d'autres explications que celles que l'on peut voir ſur ce Pſeaume.

℣. 35. *Sauvez nous, ô Dieu, qui êtes nôtre Sauveur : raſſemblez nous, & nous retirez du milieu des nations, afin que nous rendions gloire à vôtre ſaint Nom, &c.*

Ces paroles, ſelon le premier ſens litteral qui ſe preſente à l'eſprit, nous marquent ſans doute le deſir qu'avoit David, & la priere qu'il faiſoit à Dieu, & qu'il vouloit que tout le peuple fit avec luy, qu'il plût à ſa divine bonté de les raſſembler tous en un ſeul corps, & de réunir avec eux ceux de leurs freres qui pouvoient être diſperſez parmi les nations infidelles, afin qu'ils ſe joigniſſent tous enſemble dans un même eſprit pour rendre gloire à ſon ſaint Nom. Mais

Digitized by Google

ce Prince qui étoit un grand Prophete, & qui a particulierement enviſagé le Meſſie dans ſes
Luc. c. 24.44. Pſeaumes, comme JESUS-CHRIST le dit luy-même, pouvoit bien auſſi en parlant à Dieu de cette ſorte, avoir en vûë l'avenement de celuy qui devoit eſtre le veritable *Sauveur* de ſon peuple; & qui devoit *raſſembler* en un ſeul corps tous les vrais enfans d'Iſraël diſperſez parmi *les nations*.

Or cette priere que David mettoit dans la bouche de tout ce peuple, doit eſtre encore aujourd'uy dans le cœur de tous les Chrétiens, qui ſentent par l'experience continuelle de leur foibleſſe & de la force de leurs ennemis, le beſoin qu'ils ont de dire ſans ceſſe à l'auteur de leur ſalut: *Sauvez-nous, ô Dieu, qui eſtes nôtre Sauveur*; parce que ſi vous ne nous ſauvez à tous momens par un effet tout puiſſant de vôtre grace, nous perirons. *Raſſemblez-nous*, en nous uniſſant étroitement par les liens de vôtre Eſprit & de vôtre amour; & *nous retirez* continuellement *du milieu des nations*, en nous éloignant de la vanité de leurs deſirs, & de la corruption de leurs mœurs. Vous nous avez com-
2. Cor. c. 6. 17. mandé de nous en ſeparer, & de prendre garde de ne pas toucher à ce qui eſt impur. *Exite de medio eorum, & ſeparamini, dicit Dominus, & immundum ne tetigeritis*. Mais le ſentiment de noſtre foibleſſe nous fait recourir à vous, Seigneur, & vous dire avec le ſaint roy David: Sauvez-nous, vous qui êtes nôtre Sauveur, & nous retirez du milieu des nations: *Salva nos Deus ſalvator noſter..... & erue de gentibus*: afin que nous rendions gloire à la ſainteté de

Digitized by Google

vôtre nom, & à la puissance de vôtre grace: *Ut confiteamur nomini sancto tuo.*

CHAPITRE XVII.

1. CUm autem habitaret David in domo sua, dixit ad Nathan prophetam: Ecce ego habito in domo cedrina: arca autem fœderis Domini sub pellibus est.

2. Et ait Nathan ad David: Omnia, quæ in corde tuo sunt, fac: Deus enim tecum est.

3. Igitur nocte illâ factus est sermo Dei ad Nathan, dicens:

4. Vade, & loquere David servo meo: Hæc dicit Dominus: Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum.

5. Neque enim mansi in domo, ex eo tempore quo eduxi Israël, usque ad diem hanc: sed fui semper mutans loca taberna-

1. DAvid étant établi dans son palais, il dit au Prophete Nathan: Me voicy logé dans une maison de cédre: & l'Arche de l'alliance du Seigneur est encore sous des *tentes de* peaux *de bêtes.* An du monde. 2969. avant J. C. 1044.

2. Nathan répondit à David: Faites tout ce que vous avez dans le cœur; car Dieu est avec vous.

3. Mais la nuit suivante Dieu parla à Nathan, & luy dit:

4. Allez trouver mon serviteur David, & dites-luy: Voicy ce que dit le Seigneur: Vous ne me bâtirez point de maison pour y faire ma demeure.

5. Car je n'ay point eu de maison ni de demeure, depuis le tems que j'ay tiré Israël de l'Egypte jusqu'à present: mais j'ay été sous

Digitized by Google

des tentes, changeant toûjours de lieux où l'on dreſſoit mon pavillon.

culi, & in tentorio.

6. quand je demeurois avec tout le peuple d'Iſraël. Ay-je jamais parlé à aucun des Juges d'Iſraël, à qui j'avois commandé d'avoir ſoin de mon peuple; & luy ay-je dit: D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maiſon de cédre?

6. manens cum omni Iſraël. Numquid locutus ſum saltem uni judicum Iſraël, quibus præceperam ut paſcerent populum meum, & dixi: Quare non ædificaſtis mihi domum cedrinam?

7. Vous direz donc maintenant à mon ſerviteur David: Voicy ce que dit le Seigneur des armées: Je vous ay pris lorſque vous ſuiviez les troupeaux dans les pâturages, pour vous établir chef de mon peuple d'Iſraël;

7. Nunc itaque ſic loquêris ad ſervum meum David: Hæc dicit Dominus exercituum: Ego tuli te, cùm in paſcuis ſequereris gregem, ut eſſes dux populi mei Iſraël.

8. & j'ay été avec vous par tout où vous marchiez; j'ay exterminé tous vos ennemis devant vous; & j'ay rendu vôtre nom illuſtre comme celuy de ces grands hommes qui ſont celebres dans le monde.

8. Et fui tecum quocúmque perrexiſti: & interfeci omnes inimicos tuos coram te, feciſque tibi nomen quaſi unius magnorum, qui celebrantur in terra.

9. J'ay donné un lieu à mon peuple d'Iſraël: il y ſera affermi; & il y demeurera ſans être ébranlé à l'avenir: & les enfans d'iniquité ne l'affligeront plus

9. Et dedi locum populo meo Iſraël: plantabitur, & habitabit in eo, & ultrà non commovebitur: nec filii iniquitatis atterent eos, ſicut à

Digitized by Google

principio,

10. ex diebus quibus dedi judices populo meo Israël, & humiliavi universos inimicos tuos. Annuntio ergo tibi, quòd ædificaturus sit tibi Dominus domum.

11. Cúmque impleveris dies tuos ut vadas ad patres tuos, suscitabo semen tuum post te, quod erit de filiis tuis: & stabiliam regnum ejus.

12. Ipse ædificabit mihi domum, & firmabo solium ejus usque in æternum.

13. Ego ero ei in patrem, & ipse erit mihi in filium: & misericordiam meam non auferam ab eo, sicut abstuli ab eo qui ante te fuit.

14. Et statuam eum in domo mea, & in regno meo, usque in sempiternum: & thronus ejus erit firmissimus in perpetuum.

15. Juxta omnia

comme ils ont fait auparavant,

10. depuis le tems que j'ay donné des Juges à mon peuple d'Israël, & que j'ay humilié tous vos ennemis *devant vous*. Je vous déclare donc, que le Seigneur doit établir vostre maison.

11. Et lorsque vos jours seront accomplis pour aller avec vos peres, j'éleveray sur le trône aprés vous un de vôtre race & de vos enfans; & j'affermiray son régne.

12. Ce sera luy qui me bâtira une maison; & j'établiray son trône pour jamais.

13. Je luy tiendray lieu de pere, & il me tiendra lieu de fils, & je ne retireray point ma misericorde de dessus luy, comme je l'ay retirée de dessus vôtre predecesseur.

14. Je l'établiray dans ma maison & dans mon royaume pour jamais; & son trône sera tres-ferme pour toûjours.

15. Nathan parla *donc*

Digitized by Google

dans ces mêmes termes à David, & luy rapporta tout ce que Dieu luy avoit fait entendre dans cette vision.

verba hæc, & juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.

16. Ensuite le Roy David étant venu devant le Seigneur [v], & s'y étant arrêté [w], luy dit; Qui suis-je, ô Seigneur *mon* Dieu, & qu'elle est ma maison pour vous porter à me faire de si grandes graces?

16. Cúmque venisset rex David, & sedisset coram Domino, dixit: Quis ego sum Domine Deus, & quæ domus mea, ut præstares mihi talia?

17. Mais cela vous a encore paru peu de chose: c'est pourquoy vous avez voulu assurer vôtre serviteur de l'établissement de sa maison même pour les siécles avenir: & vous m'avez rendu plus considerable que tous les autres hommes, ô Seigneur *mon* Dieu.

17. Sed & hoc parum visum est in conspectu tuo, ideóque locutus es super domum servi tui etiam in futurum: & fecisti me spectabilem super omnes homines, Domine Deus.

18. Aprés cela quelle reconnoissance assez grande peut témoigner David, en voyant ce que vous avez fait pour relever vôtre serviteur, & que vous vous étes souvenu de luy *pour le combler de tant de biens?*

18. Quid ultrà addere potest David, cùm ita glorificaveris servum tuum, & cognoveris eum?

19. *Oui*, Seigneur, c'est

19. Domine pro-

[v] *Ibid. Expl.* l'Arche.

[w] *Ibid. Lettr. S'étant assis.* Mais les Docteurs Hébreux soûtiennent qu'on étoit toûjours debout quand on prioit, & qu'ainsi le mot de *sedere* se doit prendre icy pour *manere*; demeurer quelque tems en prieres. *Synops.*

Digitized by Google

pter famulum tuum juxta cor tuum feciſti omnem magnificentiam hanc, & nota eſſe voluiſti univerſa magnalia.

pour l'amour de vôtre ſerviteur, & parce qu'il vous a plû d'agir ainſi, que vous en avez uſé envers luy d'une maniere ſi magnifique ; & que vous avez voulu *en même tems* que tant de grandes choſes que vous avez faites fuſſent connuës de tout le monde.

20. Domine, non eſt ſimilis tui : & non eſt alius Deus abſque te, ex omnibus, quos audivimus auribus noſtris.

20. Seigneur, nul n'eſt ſemblable à vous, & il n'y a point d'autre Dieu que vous entre tous ceux dont nous avons entendu parler.

21. Quis enim eſt alius, ut populus tuus Iſraël, gens una in terra, ad quam perrexit Deus, ut liberaret, & faceret populum ſibi, & magnitudine ſuâ atque terroribus ejiceret nationes à facie ejus, quem de Ægypto liberarat ?

21. En effet y a-t-il encore un autre *peuple* ſemblable à vôtre peuple d'Iſraël, qui eſt la ſeule nation ſur la terre de laquelle Dieu a daigné s'approcher pour la délivrer de captivité, & en faire un peuple qui luy fût particulierement conſacré ; & pour chaſſer par ſa puiſſance & par la terreur *de ſon Nom* toutes les nations de devant ce peuple qu'il avoit tiré d'Egypte ?

22. Et poſuiſti populum tuum Iſraël tibi in populum uſque in æternum, & tu Domine factus es

22. Ainſi, Seigneur, vous avez établi vôtre peuple d'Iſraël pour être à jamais vôtre peuple : & vous avez

Digitized by Google

bien voulu être son Dieu.

23. Maintenant donc, Seigneur, que la parole que vous avez prononcée en faveur de vôtre serviteur & de sa maison, soit confirmée pour jamais : & faites ce que vous avez promis.

24. Que vôtre Nom demeure & soit glorifié éternellement ; Qu'on dise *par tout* : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël ; & la maison de David son serviteur subsiste toûjours devant luy.

25. Car c'est vous, Seigneur mon Dieu, qui avez revelé à vôtre serviteur que vous vouliez luy établir sa maison : & c'est pour cela que vôtre serviteur est rempli de confiance" pour vous offrir sa priere.

26. *Le reconnois* " donc maintenant, Seigneur, *que* vous êtes Dieu. Et c'est à vôtre serviteur que vous avez fait ces grandes promesses.

27. Vous avez déja commencé à benir la maison de

Deus ejus.

23. Nunc igitur Domine, sermo, quem locutus es famulo tuo, & super domum ejus, confirmetur in perpetuum, & fac sicut locutus es.

24. Permaneatque & magnificetur nomen tuum usque in sempiternum : & dicatur : Dominus exercituum Deus Israël, & domus David servi ejus permanens coram eo.

25. Tu enim Domine Deus meus revelasti auriculam servi tui, ut ædificares ei domum : & idcircò invenit servus tuus fiduciam, ut oret coram te.

26. Nunc ergo Domine, tu es Deus : & locutus est ad servum tuum tanta beneficia.

27. Et cœpisti benedicere domui servi

℣. 25. *Lettr.* A trouvé de la confiance.
℣. 26. *Expl.* Vous le faites veritablement paroître.

Digitized by Google

tui, ut sit semper coram te : te enim Domine benedicente, benedicta erit in perpetuum.

vôtre serviteur, afin qu'elle subsiste éternellement devant vous. Et quand vous la benirez, Seigneur, elle sera benie pour jamais.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣.6. *Ay-je jamais parlé à aucun des Juges de mon peuple, à qui j'avois commandé d'avoir soin de luy, & luy ay je dit : D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maison de cédre ?*

Si Dieu refusa d'écouter David dans le desir qu'il avoit de luy bâtir une maison, c'est-à-dire, un Temple, ce n'étoit pas proprement qu'il n'eût agréé cet ouvrage de sa main, pour le moins autant que de celle de Salomon, puisqu'il regarda toûjours David comme *son* vray *serviteur*. Mais il semble qu'il avoit dessein principalement de faire entendre par là, que la maison où il vouloit habiter ne seroit point une maison ordinaire, une maison bâtie par la main des hommes ; (*car Dieu n'habite point*, comme dit saint Paul, *dans des Temples bâtis par les hommes*) mais une maison vraiment digne du Seigneur, qui seroit bâtie par celuy qui étant né de la race de David selon la chair, seroit neanmoins Dieu comme luy. Car il est tres-remarquable qu'il ne nomme point icy Salomon, en parlant de celuy qui luy bâtiroit ce Temple ; & que la maniere même dont il en parle

Act. c. 17. 24.

Digitized by Google

ne sçauroit s'entendre bien exactement de ce Prince, que par rapport au Sauveur dont il étoit la figure : *l'en susciteray*, dit-il à David, *un aprés vous qui sera de vôtre race & de vos enfans ; & j'établiray son régne. Celuy là me bâtira une maison : & j'affermiray son trône pour l'éternité .... Et je ne retireray point ma misericorde de dessus luy, comme je l'ay retirée de dessus celuy qui a regné avant vous.*

Lors donc que Dieu fait dire à David par son Prophéte Nathan ; Qu'il *ne luy bâtiroit point une maison où il pût faire sa demeure* ; & qu'il luy fait demander ensuite ; *Si jamais il s'étoit plaint à quelqu'un des Juges qui avoient gouverné son peuple, de ce qu'ils ne luy avoient point bâti de maison de cédre* ; il veut sans doute luy faire comprendre que ce n'étoit point une maison de cette nature qu'il demandoit ; & que l'unique maison qu'il envisageoit principalement ne luy seroit point bâtie par des hommes, mais par celuy dont le trône seroit éternel, & en qui il trouveroit éternellement comme dans son Fils unique ses divines complaisances. Or cette maison n'étoit autre que la sainte Egliſe, qui a été veritablement l'ouvrage de ce divin Salomon, & de ce vray fils de David ; cette Egliſe bâtie de pierres vivantes, qui sont les fidelles, dont des cœurs purifiez par son Saint-Esprit, sont ses dignes Temples.

On peut voir sur ce sujet, & sur la réponse que Nathan fit à David, & sur tout le reste de ce chapitre, les explications du chapitre septiéme du second livre des Rois, où les mêmes choses sont rapportées à peu prés, com-

Digitized by Google

me en celuy-cy, avec des éclairciſſemens conſiderables.

CHAPITRE XVIII.

1. FActum eſt autem poſt hæc, ut percuteret David Philiſthiim, & humiliaret eos, & tolleret Geth, & filias ejus, de manu Philiſthiim,

2. percuteretque Moab, & fierent Moabitæ ſervi David, offerentes ei munera.

3. Eo tempore percuſſit David etiam Adarezer regem Soba regionis Hemath, quando perrexit ut dilataret imperium ſuum uſque ad flumen Euphratem.

4. Cepit ergo David mille quadrigas

1. APrés cela David battit les Philiſtins. Il les humilia, & retira Geth avec ſes dépendances d'entre leurs mains. An du monde. 2960.

2. Il deffit auſſi les Moabites, & ſe les aſſujettit, & les obligea de luy payer un tribut ".

3. En ce même-tems David battit encore Adarézer roy de Soba dans le païs d'Hémath ", lorſqu'il marcha pour étendre ſon Empire juſqu'au fleuve de l'Euphrate ".

4. David luy prit donc mille chariots ", & ſept mil-

℣. 1. *Lettr.* Ses filles; C'eſt-à-dire, les bourgades qui en dépendoient.

℣. 2. *Expl.* Offerentes ei munera. *i. e.* tributum annuum; ut verſ. 6. *Synopſ.* 2. *Reg. c.* 8. 2.

℣. 3. *Expl.* Dans la Syrie, dont Hémath, qui fut depuis appellée Antioche, étoit la capitale.

Ibid. *Expl.* C'étoit les bornes qui avoient été promiſes à la poſterité d'Abraham. *Geneſ.* 15. 18. *Deut* 11. 24. *& Joſué* 1. 3. mais qui n'ont été poſſedées que par David & par Salomon. *i. R.* 4. 21.

℣. 4. *Lettr.* Chevaux de chariot. *Synopſ.*

Digitized by Google

les hommes de cheval, avec vingt mille hommes d'infanterie. Il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, hormis cent attelages qu'il reserva pour son service.

ejus, & septem millia equitum, ac viginti millia virorum peditum, subnervavitque omnes equos curruum, exceptis centum quadrigis, quas reservavit sibi.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézer roy de Soba; mais David en deffit vingt-deux mille.

5. Supervenit autem & Syrus Damascenus, ut auxilium præberet Adarezer regi Soba: sed & hujus percussit David viginti duo millia virorum.

6. Il mit garnison dans Damas pour s'assurer la Syrie, & se la rendre tributaire. Et le Seigneur l'assista dans toutes les guerres qu'il entreprenoit.

6. Et posuit milites in Damasco, ut Syria quoque serviret sibi, & offerret munera. Adjuvitque eum Dominus in cunctis, ad quæ perrexerat.

7. David prit aussi les carquois " d'or des soldats d'Adarézer, & il les porta à Jerusalem.

7. Tulit quoque David pharetras aureas, quas habuerant servi Adarezer, & attulit eas in Jerusalem.

8. Il enleva encore une grande quantité d'airain des villes de Thébath, & de Chun, sujettes du roy Adarézer, dont Salomon fit faire cette grande mer d'airain, avec les colomnes & les vases du même métail ".

8. Necnon de Thebath & Chun, urbibus Adarezer, æris plurimum, de quo fecit Salomon mare æneum, & columnas & vasa ænea.

℣. 7. *Hebr.* Les boucliers. ℣. 8. *Lettr.* D'airain.

9. Quod

Digitized by Google

9. Quod cùm audisset Thou rex Hemath, percussisse videlicet David omnem exercitum Adarezer regis Soba,

9. Thoü Roy d'Hémath, ayant appris que David avoit défait toute l'armée d'Adarézer Roy de Soba,

10. misit Adoram filium suum ad regem David, ut postularet ab eo pacem, & congratularetur ei, quòd percussisset & expugnasset Adarezer: adversarius quippe erat Thou Adarezer.

10. envoya Adoram " son fils à ce Prince pour luy demander son Alliance ' ; & luy témoigner sa joye de ce qu'il avoit défait & vaincu entierement Adarézer : car Thoü étoit ennemi d'Adarézer.

11. Sed & omnia vasa aurea, & argentea, & ænea, consecravit David rex Domino, cum argento & auro, quod tulerat ex universis gentibus, tam de Idumæa, & Moab, & filiis Ammon, quàm de Philisthiim & Amalec.

11. Le Roy David consacra au Seigneur tous les vases d'or, d'argent & d'airain, avec l'or & l'argent qu'il avoit pris à toutes les nations, tant aux Iduméens, aux Moabites, & aux Ammonites, qu'aux Philistins, & aux Amalécites.

12. Abisai verò filius Sarviæ percussit Edom in Valle Salinarum, decem & octo millia:

12. Abisaï fils de Sarvia défit aussi dix-huit mille Iduméens dans la vallée des Salines.

13. & constituit in Edom præsidium, ut serviret Idumæa David: salvavitque

13. Il mit garnison dans l'Idumée " pour tenir cette province dans l'obéïssance

℣. 10. *Antr.* Joram. 2. *Reg.* 8. 10.

Ibid. *Lettr.* La paix.

℣. 13. *Expl.* C'est alors qu'on vit accomplir la prédiction faite à Rébecca *Genes.* 15. *Maior serviet minori*: car les Iduméens venoient d'Esaü, & David venoit de Jacob par Juda.

Digitized by Google

de David : & le Seigneur conserva toûjours David dans toutes les expeditions qu'il entreprit.

Dominus David in cunctis, ad quæ perrexerat.

14. David régna donc sur tout Israël : & dans les jugemens qu'il rendoit, il faisoit justice à tout son peuple.

14. Regnavit ergo David super universum Israël, & faciebat judicium atque justitiam cuncto populo suo.

15. Joab fils de Sarvia étoit General de ses armées : & Josaphat fils d'Ahilud avoit la charge des Requêtes.

15. Porrò Joab filius Sarviæ erat super exercitum, & Josaphat filius Ahilud à commentariis.

16. Sadoc fils d'Achitob & Ahimélec [a] fils d'Abiathar, étoient Grands-Prêtres. Susa [b] étoit Sécretaire.

16. Sadoc autem filius Achitob, & Ahimelec filius Abiathar, sacerdotes : & Susa, scriba.

17. Banaïas fils de Joïada commandoit les Céréthiens & les Phélêthiens [c]. Mais les fils de David étoient les premiers auprés du Roy [d].

17. Banaias quoque filius Joiadæ super legiones Cerethi, & Phelethi : porrò filii David, primi ad manum regis.

[a] ℣. 16. *Amr* Achimélech. 2. *Reg.* 8. 17.

Ibid. *Amr* Saraïas 2. *Reg.* 8. 17.

℣. 17 *Expl.* On croit que c'étoient les gardes du Roy.

Ibid Letr *Ad manum regis. Expl.* surpassoient tous les autres en dignité, & etoient toûjours prêts à tous. Dans le livre des Rois il y a *Sacerdotes.* C'est à-dire, les plus considerables, honorez & respectez comme les Prêtres; de même qu'il est dit de Jéthro *Exod* 2. qu'il étoit *Prêtre de Madian* : C'est-à-dire, la premiere personne de ce lieu là.

Ce chapitre & le suivant ont été déja expliquez dans le second livre des Rois, outre qu'ils sont tres-clairs par eux-mêmes, & qu'ils n'ont besoin que de quelques reflexions qu'on trouvera en cet autre livre de l'Ecriture.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

1. ACcidit autem ut moreretur Naas rex filiorum Ammon, & regnaret filius ejus pro eo.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas : præstitit enim mihi pater ejus gratiam. Misitque David nuntios ad consolandum eum super morte patris sui. Qui cùm pervenissent in terram filiorum Ammon, ut consolarentur Hanon,

3. dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon : Tu forsitan putas quòd David honoris causâ in patrem tuum miserit qui consolentur te : nec animadvertis, quòd ut explorent, & investigent, & scrutentur terram tuam, venerint ad te servi ejus.

1. NAas Roy des Ammonites étant mort, & son fils régnant en sa place, An du monde. 2967. Avant J. C. 1037.

2. David dit ; Je veux témoigner de l'affection à Hanon fils de Naas ; parce que son pere m'a obligé. Il envoya donc des Ambassadeurs pour le consoler de la mort de son pere. Mais quand ils furent arrivez sur les terres des Ammonites pour consoler Hanon,

3. les principaux du païs dirent à ce Prince : Vous croyez peut-être que ce soit pour rendre quelque honneur à la mémoire de vôtre pere, que David a envoyé icy des Ambassadeurs pour vous consoler ; & vous ne voyez pas qu'ils n'y sont venus que pour reconnoître vôtre païs, pour y découvrir tout, & pour remar-

Digitized by Google

quer jusqu'aux moindres choses.

4. Hanon fit donc raser la tête & la barbe " aux serviteurs de David, leur fit couper leurs robes depuis le haut des cuisses jusqu'aux pieds, & les renvoya ensuite.

4. Igitur Hanon pueros David decalvavit, & rasit, & præcidit tunicas eorum à natibus usque ad pedes, & dimisit eos.

5. Lorsqu'ils s'en furent allez, & qu'ils eurent fait sçavoir à David ce qui étoit arrivé, il envoya au devant d'eux à cause de ce grand outrage qu'ils avoient reçû, & leur otdonna de demeurer à Jéricho " jusqu'à ce que leur barbe fût crue, & de revenir ensuite.

5. Qui cùm abiissent, & hoc mandassent David, misit in occursum eorum (grandem enim contumeliam sustinuerant) & præcepit ut manerent in Iericho, donec crescerent barba eorum, & tunc revetterentur.

6. Mais les Ammonites voyant bien qu'ils avoient offensé David, envoyerent tant de la part d'Hanon, que de celle de tout le peuple, mille talens " d'argent pour lever dans la Mesopotamie & de la Syrie de Maacha " & de Soba, des chariots de guerre & de la cavalerie.

6 Videntes autem filii Ammon, quòd injuriam fecissent David, tam Hanon, quàm reliquus populus, miserunt mille talenta argenti, ut conducerent sibi de Mesopotamia, & de Syria, Maacha, & de Soba, currus & equites.

℣. 4. Dans les Rois *Liv.* 2. 10. 4. Il y a qu'il leur fit raser la moitié de la barbe.

℣. 5. *Expl.* Eloigné de quelques six lieuës de Ierusalem.

℣. 6. *Expl.* Qui montent à plus de quatre millions six cens mille livres de nôtre monnoye.

Ibid. *Expl.* On voit au 2. *des Rois* 8. 10. 6. que le roy de Maacha leur donna alors mille hommes.

Digitized by Google

7. Conduxerunt-que triginta duo millia currium, & regem Maacha cum populo ejus. Qui cùm veniſſent, caſtrametati ſunt è regione Medaba. Filii quoque Ammon congregati de urbibus ſuis, venerunt ad bellum.

7. Ils aſſemblerent donc trente-deux mille chariots" & engagerent le Roy de Maacha avec ſes ſujets dans leur parti. Tous ces gens s'étant mis en marche, vinrent camper vis-à-vis de Médaba. Et les Ammonites s'étant auſſi aſſemblez de toutes leurs villes, ſe preparerent à la guerre.

8. Quod cùm audiſſet David, miſit Joab, & omnem exercitum virorum fortium:

8. Lorſque David eut été informé de tous ces préparatifs, il envoya Joab avec toutes ſes meilleures troupes.

9. egreſſique filii Ammon, direxerunt aciem juxta portam civitatis: reges autem, qui ad auxilium ejus venerant, ſeparatim in agro ſteterunt.

9. Les Ammonites s'étant avancez pour le combattre, rangerent leur armée en bataille prés de la porte de la ville". Et les Rois qui étoient venus à leur ſecours camperent ſeparément dans la plaine.

10. Igitur Joab, intelligens bellum ex adverſo & poſt tergum contra ſe fieri, elegit viros fortiſſimos de univerſo Iſraël, & perrexit con-

10. Ainſi Joab ayant remarqué qu'on ſe preparoit à le combattre, & de front & par derriere, choiſit les plus braves hommes de toutes les troupes d'Iſraël, &

℣. 7. *Expl.* Quand il n'y auroit eu que dix hommes ſur chaque chariot, cela feroit toûjours trois cens vingt mille hommes.

℣. 9. *Expl.* Ou de Rabba capitale des Ammonites, ou de Maacha, dont le Roy étoit dans le parti des Ammonites.

Digitized by Google

marcha contre les Syriens.

11. Il donna le reste de l'armée à Abisaï son frere, pour marcher " contre les Ammonites;

12. & il luy dit : Si les Syriens ont de l'avantage sur moy, vous viendrez à mon secours : & si les Ammonites en ont sur vous, j'iray *aussi* pour vous secourir.

13. Agissez en homme de cœur, & combattons genereusement pour nôtre peuple, & pour les villes de nôtre Dieu : & le Seigneur ordonnera de tout comme il luy plaira.

14. Joab marcha donc contre les Syriens avec les troupes qu'il commandoit : il les battit & les mit en fuite.

15. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent aussi eux-mêmes de devant son frere Abisaï, & se retirerent dans la ville ". Et Joab s'en retourna à Jerusalem.

tra Syrum.

11. Reliquam autem partem populi dedit sub manu Abisai fratris sui; & perrexerunt contra filios Ammon.

12. Dixitque : Si vicerit me Syrus, auxilio eris mihi : si autem superaverint te filii Ammon, ero tibi in præsidium.

13. Confortare, & agamus viriliter pro populo nostro, & pro urbibus Dei nostri : Dominus autem, quod in conspectu suo bonum est, faciet.

14. Perrexit ergo Joab, & populus qui cum eo erat, contra Syrum ad prælium : & fugavit eos.

15. Porrò filii Ammon videntes quòd fugisset Syrus, ipsi quoque fugerunt Abisai fratrem ejus, & ingressi sunt civitatem : reversusque est etiam Joab in Jerusalem.

℣. 11. *Lettr.* Et ils marcherent contre, &c. Mais on a crû devoir l'entendre principalement d'Abisaï comme il est marqué. 2. *Reg.* c. 10. 10.

℣. 15. *Expl.* Ce que les uns entendent de Rabba, & les autres de Médaba comme au ℣. 7. cy-dessus.

Digitized by Google

16. Videns autem Syrus quòd cecidisset coram Israël, misit nuncios, & adduxit Syrum, qui erat trans fluvium: Sophach autem princeps militiæ Adarezer, erat dux eorum.

16. Lorsque les Syriens eurent vû que leur armée n'avoit pû soûtenir devant Israël, ils envoyerent solliciter les autres qui étoient au delà du fleuve", & les engagerent à venir à leur secours. Sophac General de l'armée les commandoit.

17. Quod cùm nuntiatum esset David, congregavit universum Israël, & transivit Jordanem, irruitque in eos, & direxit ex adverso aciem, illis contrà pugnantibus.

17. David en ayant reçû nouvelle, assembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, & vint fondre tout d'un coup sur eux, en les attaquant de front avec son armée rangée en bataille, & eux soûtenant de leur côté ce rude choc.

18. Fugit autem Syrus Israël: & interfecit David de Syris septem millia currum, & quadraginta millia peditum, & Sophach exercitus principem.

18. Mais les Syriens prirent la fuite devant Israël: & David tailla en pieces sept mille" de leurs chariots, & quarante mille hommes d'infanterie" avec Sophac le General de cette armée.

19. Videntes autem servi Adarezer se ab Israël esse su-

19. Alors tous les sujets & alliez d'Adarézer se

℣. 16. *Expl.* L'Euphrate. *Synops.*

℣. 18. *Autr.* Sept cens. 2. *Reg.* 10.

Ibid. Expl *Septem millia hominum currum.* Les sept mille hommes des chariots, supposant dix hommes à chaque chariot.

Ibid. *Expl.* Il y a dans le livre des Rois, quarante mille chevaux, il pouvoit y avoir autant d'infanterie que de cavalerie. *Vatabl.*

Digitized by Google

voyant vaincus par les Israëlites, passerent dans le parti de David, & luy furent assujettis. Et depuis ce tems les Syriens ne voulurent plus donner du secours aux Ammonites.

peratos, transfugerunt ad David, & servierunt ei: noluitque ultrà Syria auxilium præbere filiis Ammon.

An du monde. 2968. avant l'Ere de J. C. 1036.

Voyez les explications du dixiéme chapitre du second livre des Rois, où toutes choses sont presque semblables.

CHAPITRE XX.

An du monde. 2969 avant J. C. 1035.

1. UN an aprés, au tems que les Rois ont accoûtumé d'aller à la guerre, Joab assembla une armée composée de l'élite de toutes les troupes, & ravagea le païs des Ammonites: puis s'avançant il mit le siége devant Rabba [1]. Or David demeura à Jerusalem pendant que Joab fit battre Rabba: & y étant allé, il la fit détruire [2].

1. FActum est autem post anni circulum, eo tempore, quo solent reges ad bella procedere, congregavit Joab exercitum, & robur militiæ, & vastavit terram filiorum Ammon; perrexitque & obsedit Rabba: porrò David manebat in Jerusalem, quando Joab percussit Rabba, & destruxit eam.

2. Alors David prit la couronne de dessus la tête de

2. Tulit autem David coronam Mel-

℣. 1. *Expl.* Capitale de ces peuples.

Ibid. *Expl.* La ville étant sur le point d'être prise, David y alla avec de nouvelles troupes, la prit, & la détruisit. 2. *Reg.* 12. 29.

Digitized by Google

chom de capite ejus, & invenit in ea auri pondo talentum, & pretiosissimas gemmas, fecitque sibi inde diadema : manubias quoque urbis plurimas tulit :

Melchom", & il y trouva un talent d'or" pesant, & des pierreries tres-precieuses dont il se fit un diadème; sans parler de plusieurs autres dépouilles qu'il remporta de cette ville.

3. populum autem, qui erat in ea, eduxit : & fecit super eos tribulas, & trahas, & ferrata carpenta transire, ita ut dissecarentur, & contererentur : sic fecit David cunctis urbibus filiorum Ammon : & reversus est cum omni populo suo in Ierusalem

3. Il en fit sortir aussi tout le peuple qui y étoit, & il fit passer sur eux des traîneaux" & des chariots armez de fers & de tranchans, pour les briser, & les mettre en pieces. Il en usa de la même sorte dans toutes les villes des Ammonites ; & il s'en revint ensuite à Ierusalem avec tout son peuple".

4. Post hæc initum est bellum in Gazer adversum Philisthæos: in quo percussit Sobochai Husathites Saphai de genere Raphaim, & humiliavit eos.

4. Aprés cela on fit la guerre à Gazer" contre les Philistins, ou Sobochai" de Husathi tua Saphaï qui étoit de la race des géants", & les humilia *extrémement*.

℣. 2. *Expl.* leur Roy. 2. *Reg* 12. 30.

Ibid. *Expl.* Ce qui reviendroit à prés de 65. mille livres de nôtre monnoye.

℣. 3. *Expl.* Vid. 2. *Reg* 12.

Ibid *Expl.* Toute son armée. 2. *Reg.* 12. 31.

℣ 4. *Antr.* Gob. 2. *Reg.* 22. 18. que l'on appelloit aussi *Gazer.*

Ibid. *Expl* L'un des braves de David. *supr.* 11. 29.

Ibid. *Lettr.* Raphaim.

℣. 5 *Hebr.* Elhanan Benjaïe. La Vulgate a mis la signification des noms Hébreux, au lieu des noms mêmes.

Digitized by Google

5. On fit encore une autre guerre contre les Philiſtins, où Adéodat fils de la Forêt " qui étoit de Bethléhem, tua un frere de Goliath de Geth, dont la hampe de la lance étoit comme le grand bois des tiſſerans ".

5. Aliud quoque bellum geſtum eſt adverſus Philiſthæos, in quo percuſſit Adeodatus filius Saltus Bethlehemites fratrem Goliath Gethæi, cujus haſtæ lignum erat quaſi liciatorium texentium.

6. Il y eut encore une autre guerre que l'on fit à Geth, où il ſe trouva un homme extrémement grand, qui avoit ſix doigts aux pieds & aux mains; c'eſt-à-dire, vingt-quatre en tout; & qui étoit auſſi luy-méme de la race des géants.

2. Reg. 21. 20.

6. Sed & aliud bellum accidit in Geth, in quo fuit homo longiſſimus, ſenos habens digitos, id eſt, ſimul viginti quatuor: qui & ipſe de Rapha fuerat ſtirpe generatus.

7. Celuy-cy outrageoit inſolemment les Iſraëlites: & Jonathan fils de Samaa frere de David le tua. Ce ſont-là les enfans des géants qui ſe trouverent à Geth, & qui furent tuez par David & par ſes gens.

7. Hic blaſphemavit Iſraël: & percuſſit eum Jonathan filius Samaa fratris David. Hi ſunt filii Rapha in Geth, qui ceciderunt in manu David & ſervorum ejus.

℣. 5. Vid. 1. *Reg.* 17. 7.
℣. 7. Vid. 2. *Reg.* 21. 22.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *AV tems où les Rois ont accoûtumé d'aller à la guerre, Ioab assembla une armée, & l'élite des troupes, ravagea le païs des Ammonites, & alla ensuite assieger Rabba. Mais David demeura à Ierusalem, &c.*

Les Ammonites avoient déja été défaits & mis en fuite par les troupes de David. Mais tout le poids de cette premiere guerre étoit tombé principalement sur les Syriens, qui étoit venus à leur secours, dont il y eut, selon les Paralipomenes, quarante mille hommes de pied, & encore quarante mille chevaux, selon l'histoire des Rois, de taillez en pieces. Il n'eût donc pas esté juste; que ceux qui étoient les plus coupables, & qui avoient fait un si grand outrage au Roy David en la personne de ses Ambassadeurs, demeurassent en quelque sorte impunis, lorsque ceux qu'ils avoient engagez dans leur parti en avoient esté si severement châtiez. C'est ce qui porta David à envoyer de nouveau Joab contre ces peuples pour ravager leur païs. 1. *Paral.* c. 19. 18. 2. *Reg.* c. 10. 18. *Estius in* 1. *Paral.* 19. 18.

Ce n'est pas sans une grande raison que l'Ecriture marque en ce lieu; Que *c'étoit au tems où les Rois avoient accoûtumé d'aller à la guerre.* Car l'une des causes du crime dans lequel David tomba durant cette guerre, & qui est décrit fort au long dans le second livre des Rois, quoiqu'il n'en soit point parlé icy, fut que ce Prince au lieu de marcher avec ses troupes, ainsi 2. *Reg.* c. 11.

Digitized by Google

qu'il avoit accoûtumé, s'arrêta dans la ville de Jerusalem. Ce fut dans cet entre-tems que se donnant du repos, & menant une vie molle & oisive, il apperçut lorsqu'il se promenoit sur la terrasse de son palais, une femme qui étoit fort belle, nommée Bethsabée, dont le mari s'appelloit Urie; que l'ayant vûë, il conçut un mauvais desir pour elle; & qu'ayant commis le crime, il passa d'un adultere à un homicide. Comme on a parlé dans l'explication des Rois de cette chute qui fait trembler les plus justes, nous nous contentons de marquer icy qu'elle arriva dans le tems de cette guerre contre les Ammonites, & avant la prise & la destruction de la ville de Rabba, au siege de laquelle Urie fut tué.

CHAPITRE XXI.

An du Monde. 2987. avant I. C. 1017.

1. OR le démon s'éleva contre Israël, & il excita David à faire le dénombrement d'Israël.

1. Onsurrexit autem Satan contra Israël: & concitavit David ut numeraret Israël.

2. David dit donc à Joab & aux premiers d'entre le peuple: Allez, & comptez tout Israël depuis Bersabée jusques à Dan; & m'en apportez le rôlle, afin que je sçache *à quoy il se montera.*

2. Dixitque David ad Joab, & ad principes populi: Ite, & numerate Israël à Bersabee usque Dan: & afferte mihi numerum ut sciam.

3. Joab luy répondit; Je prie le Seigneur de multiplier son peuple au centuple

3. Respondítque Joab: Augeat Dominus populum suum

Digitized by Google

centuplum, quàm sunt : nonne domine mi rex, omnes servi tui sunt ? quare hoc quærit dominus meus, quod in peccatum reputetur Israëli ?

4. Sed sermo regis magis prævaluit: egressusque est Joab, & circuivit universum Israël : & reversus est Jerusalem :

5. Deditque David numerum eorum, quos circuerat, & inventus est omnis numerus Israël, mille millia & centum millia virorum educentium gladium: de Juda autem quadringenta septuaginta millia bellatorum.

6. Nam Levi, & Benjamin non numeravit : eò quòd Joab invitus exequeretur regis imperium.

de ce qu'il est maintenant; mon Seigneur, & mon Roy, tous ne sont-ils pas vos serviteurs ? Pourquoy *donc* recherchez-vous une chose qui sera imputée à peché " à Israël ?

4. Néanmoins le commandement du Roy l'emporta. Joab partit donc, & fit tout le tour des terres d'Israël ; & il s'en revint à Jerusalem.

5. Il donna à David le denombrement de tous ceux qu'il avoit comptez. Et il se trouva onze cens mille " hommes d'Israël, tous gens capables de porter les armes; & quatre cens soixante & dix mille " hommes de guerre de Juda.

6. Joab ne fit point le denombrement de la Tribu de Levi, ni de celle de Benjamin ", parce qu'il n'exe-

℣. 3. *Expl.* In damnum & perniciem. *Vatabl.* Le peuple fut peut être trop complaisant au desir du Roy. *Synops.*

℣. 5. Autr. 2. *Reg.* 24. 9. huit cens mille. *Expl.* Des plus braves, & le reste des soldats ordinaires.

Ib. *Autr.* Cinq cens mille 2. *Reg.* 24. 9. *Expl.* Ce qui semble avoir été pris là par compte rond ; au lieu que l'on met icy la chose plus juste.

℣. 6. *Expl.* C'est pourquoy nul de ces deux Tribus ne fut frappé de la peste. La Tribu de Levi étoit consacrée à Dieu, & il étoit resté fort peu de monde de celle de Benjamin, depuis ce qui se passa au sujet de la femme du Levite. *Judic.* 19. C'est pourquoy il fut plus aisé à Joab de les obmettre.

Digitized by Google

eutoit qu'à regret l'ordre du Roy.

7. En effet ce commandement déplut à Dieu ; & il fut cause de la playe dont Dieu frappa Israël.

7. Displicuit autem Deo quod jussum erat ; & percussit Israël.

8. Mais David dit à Dieu : J'ay commis une grande faute d'avoir fait faire ce dénombrement : Je vous prie Seigneur, d'ôter *de devant vos yeux* l'iniquité de vôtre serviteur, parce que j'ay fait une folie.

8. Dixitque David ad Deum : Peccavi nimis ut hoc facerem : obsecro auferas iniquitatem servi tui, quia insipienter egi.

9. Alors le Seigneur parla à Gad Prophéte de David [1], & luy dit ;

9. Et locutus est Dominus ad Gad Videntem Davidis, dicens.

10. Allez trouver David, & dites luy : Voicy ce que dit le Seigneur : Je vous donne le choix de trois choses ; choisissez celle que vous voudrez ; & je suivray vôtre choix.

10. Vade, & loquere ad David, & dic ei : Hæc dicit Dominus : Trium tibi optionem do ; unum, quod volueris, elige, & faciam tibi.

11. Lors donc que Gad fut venu trouver David, il luy dit ; Voicy ce que dit le Seigneur : Choisissez celuy que vous voudrez *de ces trois fleaux* ;

11. Cúmque venisset Gad ad David, dixit ei : Hæc dicit Dominus : Elige quod volueris :

12. ou qu'il y ait une famine durant trois

12. aut tribus annis famen : aut tribus

[1] *v. 9. Expl.* Que David avoit coûtume de consulter.

Digitized by Google

mensibus te fugere hostes tuos, & gladium eorum non posse evadere : aut tribus diebus gladium Domini, & pestilentiam versari in terra, & angelum Domini interficere in universis finibus Israël : nunc igitur vide quid respondeam ei, qui misit me.

ans" ; ou que vous soyez obligé de fuïr devant vos ennemis durant trois mois, sans pouvoir éviter leur épée; ou que l'épée du Seigneur soit tirée durant trois jours, la peste étant dans vos Etats, & l'Ange du Seigneur tuant les peuples dans toutes les terres d'Israël. Voyez donc ce que vous voulez que je réponde à celuy qui m'a envoyé.

13. Et dixit David ad Gad : Et omni parte me angustiæ premunt : sed melius mihi est, ut incidam in manus Domini, quia multæ sunt miserationes ejus quàm in manus hominum.

13. David répondit à Gad. De quelque côté que je me tourne, je me vois pressé par de grandes extremitez. Cependant il m'est plus avantageux de tomber entre les mains du Seigneur, sçachant qu'il est plein de misericorde, que non pas en celles des hommes.

14. Misit ergo Dominus pestilentiam in Israël : & ceciderunt de Israël septuaginta millia virorum.

14. Le Seigneur envoya donc la peste en Israël ; & il mourut soixante & dix mille Israëlites.

℣. 12. *Aut.* Sept ans. 2. *Reg.* 24. 13. Mais il semble que ce soit une faute ; puisque nous voyons icy que toutes les punitions vont par le nombre de trois. Et que les Septante n'ont que trois ans non plus qu'icy. Quelques-uns croyent néanmoins qu'on propose icy trois ans de famine, en y comprenant les quatres années qui avoient déja affligé Israël, à cause du meurtre des Gabaonites. 2. *Reg* 21. Mais l'Ecriture marque expressement là que cette famine ne dura que trois ans, & non pas quatre.

Digitized by Google

15. Il envoya auſſi ſon Ange à Jeruſalem pour la ravager. Et comme la ville étoit toute pleine de morts, le Seigneur la regarda, & il fut touché de compaſſion d'une playe ſi terrible. Il dit dont à l'Ange exterminateur: C'en eſt aſſez, & arrêtez vôtre main. Or l'Ange du Seigneur étoit alors prés de l'aire d'Ornan Jebuſéen.

15. Miſit quoque angelum in Jeruſalem, ut percuteret eam: cúmque percuteretur, vidit Dominus, & miſertus eſt ſuper magnitudine mali: & imperavit angelo, qui percutiebat: Sufficit, jam ceſſet manus tua. Porrò angelus Domini ſtabat juxta aream Ornam Jebuſæi.

16. Et David levant les yeux vit l'Ange du Seigneur qui étoit entre le ciel & la terre, & qui tenoit en ſa main une épée nuë & tournée contre Jeruſalem. A l'heure-même luy & les anciens qui étoient avec luy couverts de cilices ſe proſternerent en terre.

16. Levanſque David oculos ſuos, vidit angelum Domini ſtantem inter cælum & terram, & evaginatum gladium in manu ejus, & verſum contra Jeruſalem: & ceciderunt, tam ipſe quàm majores natu veſtiti ciliciis, proni in terram.

17. Et David dit à Dieu: N'eſt-ce pas moy qui ay commandé de faire ce denombrement du peuple? C'eſt moy qui ay peché; c'eſt moy qui ay commis tout le mal: mais pour ce troupeau qu'a-t-il merité? Tournez donc je vous ſupplie, Seigneur mon Dieu, vôtre main contre moy, & contre la mai-

17. Dixitque David ad Deum: Nonne ego ſum, qui juſſi ut numeraretur populus? Ego, qui peccavi, ego, qui malum feci: iſte grex quid commeruit? Domine Deus meus, vertatur obſecro manus tua in me, & in domum patris mei:

populus

populus autem tuus non percutiatur.

18. Angelus autem Domini præcepit Gad, ut diceret Davidi ut ascenderet, extrueretque altare Domino Deo in area Ornan Jebusæi.

19. Ascendit ergo David juxta sermonem Gad, quem locutus ei fuerat ex nomine Domini.

20 Porrò Ornan cùm suspexisset, & vidisset angelum, quatuorque filii ejus cum eo, absconderunt se: nam eo tempore terebat in area triticum.

21. Igitur cùm veniret David ad Ornan, conspexit eum Ornan, & processit ei obviam de area, & adoravit eum pronus in terram.

22. Dixitque ei David: Da mihi locum aræ tuæ, ut ædificem in ea altare Domino: ita ut quantum valet argenti accipias, & cesset plaga à populo.

son de mon pere: mais épargnez vôtre peuple.

18. Alors l'Ange du Seigneur commanda à Gad de dire à David de venir, & de dresser un Autel au Seigneur le Dieu *d'Israël*, dans l'aire d'Ornan Jébuséen.

19. David s'y transporta donc suivant l'ordre que Gad luy en avoit signifié de la part de Dieu.

20. Mais Ornan ayant levé les yeux & vû l'Ange, qui fut vû aussi de ses quatre fils, ils se cacherent, parce que c'étoit le tems où ils battoient leurs grains dans leur aire.

21. Lors donc que David approchoit, Ornan l'apperçut, & sortant de son aire pour aller au devant de luy, il luy fit une profonde reverence " en se baissant jusqu'en terre.

22. David luy dit: Donnez-moy la place qu'occupe vôtre aire, afin que j'y dresse un Autel au Seigneur, & que je fasse cesser cette playe de dessus le peuple: & je vous en payeray le prix qu'elle vaut.

℣. 21. *Latin.* Il l'adora.

Digitized by Google

23. Ornan répondit à David : Le Roy mon seigneur n'a qu'à la prendre, & à en faire ce qu'il luy plaira. Je luy donneray aussi les bœufs pour l'holocauste, des traînoirs * au lieu de bois, & le bled qui est necessaire pour le sacrifice. Je luy donneray toutes ces choses avec joye.

23. Dixit autem Ornam ad David : Tolle, & faciat dominus meus rex quodcumque ei placet : sed & boves do in holocaustum, & tribulas in ligna, & triticum in sacrificium : Omnia libens præbebo.

24. Le Roy David luy répondit ; Je ne puis pas en user ainsi, mais je vous en payeray le prix. Car je ne dois pas vous ôter ce qui vous appartient, pour offrir en holocauste au Seigneur ce que l'on m'auroit donné.

24. Dixitque ei rex David : Nequaquam ita fiet, sed argentum dabo quantum valet : neque enim tibi auferre debeo, & sic offerre Domino holocausta gratuita.

25. David donna donc à Ornan pour la place six cens sicles d'or d'un poids tres-juste *.

25. Dedit ergo David Ornan pro loco siclos auri justissimi ponderis sexcentos.

26. Et il dressa là un Autel au Seigneur, & il y offrit des holocaustes & des pacifiques. Il invoqua le Seigneur. Et le Seigneur l'exauça, en faisant descendre le feu du ciel sur l'Autel de l'holocauste.

26. Et ædificavit ibi altare Domino : obtulitque holocausta, & pacifica, & invocavit Dominum, & exaudivit eum igne de cœlo super altare holocausti.

℣ 23. *Expl.* On se servoit de ces traînoirs de bois pour faire sortir les grains de l'épi, avant l'invention des fleaux. *Virgil.*

℣. 25. *Expl.* Qui reviendroient environ à treize mille livres.

Digitized by Google

27. Præcepitque Dominus angelo: & convertit gladium suum in vaginam.

27. Alors le Seigneur commanda à l'Ange de remettre son épée dans le fourreau; ce qu'il fit.

28. Protinus ergo David, videns quod exaudisset eum Dominus in area Ornan Jebusæi, immolavit ibi victimas,

28. Et à l'heure même, David voyant que le Seigneur l'avoit exaucé dans l'aire d'Ornan Jébuséen, luy immola des victimes.

29. Tabernaculum autem Domini, quod fecerat Moyses in deserto, & altare holocaustorum, eâ tempestate erat in excelso Gabaon.

29. Le Tabernacle du Seigneur que Moïse avoit fait dans le desert, & l'Autel des holocaustes, étoient alors au haut lieu de Gabaon.

30. Et non prævaluit David ire ad altare, ut ibi obsecraret Deum: nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium angeli Domini.

30. Et David n'eut pas la force d'aller jusques-là pour y offrir sa priere à Dieu; parce qu'il avoit été frappé d'une trop grande frayeur, en voyant l'épée de l'Ange du Seigneur.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *OR Satan s'éleva contre Israël ; & il excita David à faire le dénombrement d'Israël.*

Il est bon de remarquer qu'au lieu qu'il est dit icy ; Que *Satan s'éleva contre Israël* ; il est
2. Reg. c. 24. 1. dit au second livre des Rois, où la même histoire est rapportée ; Que *la colere du Seigneur s'alluma contre Israël.* Et ce qui est attribué encore icy au demon, lorsque l'Ecriture ajoûte ; Qu'il *excita David à faire le dénombrement* du peuple ; la même Ecriture l'attribuë en cet autre endroit à Dieu même, lorsqu'elle dit ; Que *le Seigneur irrité contre Israël poussa David à donner ordre que l'on comptât tout le peuple d'Israël & de Iuda.* Ces sortes d'expressions qui peuvent d'abord surprendre, & donner lieu même aux libertins de se justifier en quelque façon dans leurs crimes, comme si Dieu les poussoit à faire le mal, lorsque c'est leur propre corruption qui les emporte, ont besoin d'être expliquées pour n'être point un sujet de scandale aux simples & aux ignorans. Or l'on peut dire, que celle dont l'Ecriture se sert icy, non seulement n'est point contraire à celle du livre des Rois ; mais qu'elle est même tres-propre pour en donner la veritable intelligence. Il faut donc premierement être tres-persuadé de cette importante verité dont on a parlé ailleurs, & que
Iacob. c. 1. 13. l'Apôtre saint Jacques a enseignée à toute l'E-

Digitized by Google

gliſe par ces paroles : *Que nul ne diſe, lorſqu'il eſt tenté : Que c'eſt Dieu qui le tente. Car Dieu eſt incapable de tenter pour pouſſer au mal ; & il ne tente jamais perſonne* de cette ſorte. *Mais chacun eſt tenté par ſa propre concupiſcence, qui l'emporte & qui l'attire dans le mal.*

Cette verité étant établie comme inconteſtable, on peut expliquer l'expreſſion dont l'Ecriture ſe ſert dans le ſecond livre des Rois; lorſqu'elle dit : Que *le Seigneur irrité contre Iſraël pouſſa David à donner ordre qu'on fît le dénombrement*, par cette autre qu'elle employe icy ; Que *le démon excita David à faire ce dénombrement.* Car ces deux expreſſions de l'Ecriture s'éclairciſſant en quelque façon l'une par l'autre, nous font concevoir que Dieu étant irrité contre un peuple, ou contre un particulier; par un effet de ſes juſtes jugemens, retire de luy ſa protection & le ſecours de cette main favorable qui le ſoûtenoit auparavant, & l'abandonne par conſequent à la malice du démon; qui n'étant plus arrêté alors comme par le frein de la puiſſance du Seigneur ; ſe joüe aiſément de l'homme, comme il ſe joüa alors de David, & *le pouſſa* dans le mal. L'Ecriture ayant donc dit dans les Rois ; Que *le Seigneur excita David* à donner ordre qu'on fît le dénombrement ; *Et addidit furor Domini iraſci contra Iſraël, commovitque David* ; s'explique icy en diſant ; Que *ſatan s'éleva contre Iſraël, & qu'il excita David à faire compter le peuple.* Car c'eſt de même que ſi elle eût dit ; Que ſatan n'eut le pouvoir de faire tomber David dans ce crime, que parce que Dieu s'étoit éloigné de luy. Le Sei-

Digitized by Google

gneur ne le pouſſa pas dans le mal ; parce *qu'il eſt incapable*, comme dit ſaint Jacques, *de tenter quelqu'un* de cette ſorte : mais n'oppoſant point ſa puiſſance à la malice de ſatan, il luy laiſſe faire ce qu'il vouloit, & permit ainſi qu'il pouſſât ce Prince à s'abandonner à ſon orgueil. Car nous ſçavons, & JESUS-CHRIST nous l'a declaré tres-expreſſement en parlant à ſes Apoſtres ; Que nous ne pouvons rien faire de bien ſans luy : *Sine me nihil poteſtis facere.*

Joan. c. 15. 5.

Mais d'où vient donc que l'Ecriture ayant dit ; *Que ſatan s'éleva contre Iſraël* ; elle ajoûte ; Qu'il *excita David à faire le dénombrement* ? Si le démon s'éleve contre le peuple de Dieu par un effet de *la colere du Seigneur* ; pourquoy s'attaque-t-il à David ? C'eſt ſans doute qu'il ſçavoit que s'il pouvoit le faire tomber dans le peché qu'il luy inſpiroit, la punition en retomberoit ſur tout le peuple ; étant aſſez ordinaire que les peuples ſoient punis à cauſe de leurs Princes ; quoiqu'ils ayent d'ailleurs merité ſouvent cette même punition pour leurs propres crimes.

Enfin on peut demander en quoy conſiſtoit principalement la faute que commit David, puiſque nous ne voyons point que le Seigneur eût défendu formellement de faire compter les peuples ; & qu'il paroît même qu'il en a fait faire pluſieurs fois le dénombrement. Son crime fut de ce que ſe voyant victorieux de ſes ennemis, il commença inſenſiblement à s'élever en luy-même, à ſe regarder comme le maître d'un grand royaume ; & à vouloir ſe donner la ſatisfaction de connoître à quoy ſe pouvoit mon-

Digitized by Google

ter la multitude de tous ces peuples sur lesquels il avoit l'autorité. Son crime fut un oubli de la grandeur & de la bonté de celuy qui luy avoit mis la couronne sur la teste ; une vaine complaisance en sa propre force & grandeur ; un mépris des conseils que luy donnerent les ministres de sa Cour pour le détourner de cette entreprise ; & un scandale qu'il ne craignit pas de causer par cette vaine ostentation de sa puissance.

Ce qui peut nous étonner davantage en cette rencontre, est de voir qu'un homme tel que Joab tout couvert de crimes, & le plus superbe Officier qui fût alors, ait apperçû cette illusion de David, lorsque ce Prince si éclairé & si pieux n'y vouloit pas faire d'attention ; & qu'il ait eu même la force de luy en parler dans ces termes si touchans : *Pourquoy mon Seigneur cherche-t-il à faire une chose qui sera imputée à peché à tout Israël ?* lorsque ce Prince luy-même n'en put point estre touché. Est-ce que Joab estoit meilleur que David ? Non sans doute. Mais c'est que les plus grands Saints sont capables de tomber par le mouvement d'un orgueil secret, dans des fautes qui peuvent estre visibles mêmes aux gens possedez par l'esprit du monde. C'est que l'on ne peut trop craindre l'état d'élevation où étoit David, qui est par luy-même si éblouissant, qu'il est capable de faire déchoir du plus haut degré de vertu.

On peut voir tout ce qui regarde cette chute de David, dans les explications du vingt-quatriéme chapitre du second livre des Rois, où l'on a eu soin de suppléer même à ce qui y manque

quoit, en le prenant de cet endroit des Paralipomenes.

℣. 25. *David donna donc à Ornan pour cette place six cens ſicles d'or, d'un poids tres juſte.*

Il paroît en cet endroit une grande difference entre le livre des Rois & celuy des Paralipomenes que nous expliquons; puiſqu'il eſt dit là; Que *David donna pour l'aire & pour les bœufs, cinquante ſicles d'argent*, qui ne font pas quatre-vingt livres; & qu'au contraire il eſt dit icy; Qu'il *donna pour cette place ſix cens ſicles d'or*, qui font prés de treize mille francs. Mais peut-étre qu'en examinant de prés le texte de l'Ecriture, on accordera aiſément ces deux contrarietez apparentes. Car s'il eſt dit dans les Rois; Que ce Prince ne donna que cinquante ſicles d'argent; ce fut ſeulement pour l'aire & les bœufs, dont il eſt parlé en cet endroit: *Emit ergo David aream & boves argenti ſiclis quinquaginta.* Mais les ſix cens ſicles d'or qui ſont marquez dans les Paralipomenes, furent donnez pour tout le lieu; *pro loco*; qui comprenoit la montagne de Moria, ſur laquelle Abraham avoit voulu immoler ſon fils Iſaac. Car comme Dieu fit connoître à David, qu'il choiſiſſoit cet endroit pour le Temple qui devoit luy eſtre bâti, ſelon qu'il eſt dit expreſſément ailleurs, il reſolut d'acquerir toute cette montagne où étoit l'aire d'Ornan. Le livre des Rois ne parle donc que de la premiere acquiſition. Et les Paralipomenes joignent enſemble les deux.

Eſtius in hũc loc.

2. *Paral.* 3. 1.

L'Autel que David bâtit ſur cette montagne par un ordre expres de Dieu, & les victimes

1. *Paral.* 21. 18.

Digitized by Google

pacifiques qu'il offrit dessus & qui engagerent le Seigneur à *faire remettre l'épée de l'Ange dans son fourreau*, aprés qu'elle eut fait un effroyable carnage dans Israël, figuroient admirablement l'Autel de la croix, où l'hostie de paix & la victime de la reconciliation generale de l'univers devoit s'immoler, pour arrêter par sa mort l'épée vengeresse de la Justice divine, qui depuis le crime des premiers hommes faisoit un ravage universel parmi toutes les nations abandonnées à l'idolatrie, & à tous les déreglemens de leur cœur. C'étoit dans la vûë de ce sacrifice de son propre Fils, que Dieu agreoit tous ces autres sacrifices, incapables par eux-mêmes d'appaiser sa juste colere contre les hommes. C'est pourquoy nous ne devons point non plus les envisager d'une autre sorte; puisqu'il est indigne du culte tout spirituel que nous rendons à nôtre Dieu, d'arrêter nôtre regard sur ces bœufs & sur cette aire d'Ornan, qui n'étoient qu'une figure des plus grands mysteres. lib. 1. 27.

℣. 30. *Mais David n'eut pas la force d'aller jusques là pour y offrir sa priere à Dieu, parce qu'il avoit été frappé d'une extrême crainte, &c.*

L'Ecriture semble icy répondre à une question qu'on auroit pû faire, en demandant pourquoy David offrit au Seigneur des sacrifices en cet endroit, & n'alla pas luy sacrifier au lieu où étoit le Tabernacle de Moïse. Elle en rend donc la raison en faisant entendre que ce Tabernacle étoit en un lieu éloigné, c'est-à-dire, à Gabaon; & qu'ainsi David effrayé par la vûë de l'épée de la justice de Dieu, n'eut point la force

Digitized by Google

de se transporter jusqu'au Tabernacle. Mais de plus elle a dit expressément, que ce fut par l'ordre de Dieu, que ce Prince luy fit dresser un Autel dans l'aire d'Ornan; & qu'aprés qu'il y eut offert des holocaustes, Dieu fit connoître qu'il l'exauçoit, en faisant descendre sur cet Autel même le feu du ciel, qui en étoit la marque ordinaire. Il est bon de dire icy en passant avec un sçavant homme, qu'il paroît par cet endroit de l'Ecriture que Gabaon n'étoit pas, comme il semble que saint Augustin l'a cru, un de ces hauts-lieux où Dieu avoit défendu qu'on luy offrît des sacrifices; puisque l'ancien Tabernacle de Moïse y étoit, & que l'Ecrivain sacré ayant eu soin de rendre raison pourquoy David n'alla point alors y offrir à Dieu sa priere, fait assez connoître qu'il auroit dû y aller sans cette raison.

CHAPITRE XXII.

An du monde. 2988.

1. DAvid dit ensuite: C'est icy la maison de Dieu [a]. Et c'est-là l'Autel qui doit servir pour les holocaustes à Israël [b].

1. Dixitque David: Hæc est domus Dei, & hoc altare in holocaustum Israël.

2. Il commanda qu'on assemblât tous les prosély-

2. Et præcepit ut congregarentur om-

¥. 1. *Expl.* Le lieu où elle doit être bâtie.

Ibid. *Expl.* Parce qu'Isaac y avoit déja été immolé en figure.

Digitized by Google

nes proselyti de Terra Israël, & constituit ex eis latomos ad cædendos lapides & poliendos, ut ædificaretur domus Dei.

tes *, qui se trouvoient dans la terre d'Israël : & il en prit pour tirer les pierres & les marbres des carriéres, pour les tailler, & pour les polir, afin que l'on commençât à disposer les choses pour la construction du Temple.

3. Ferrum quoque plurimum ad clavos januarum, & ad commissuras atque juncturas præparavit David : & æris pondus innumerabile.

3. David fit aussi provision de fer, pour les clous & les pentures des portes, & pour joindre *les ais ou les pierres* ensemble. Il fit même amasser quantité d'airain, dont le poids étoit innombrable.

4. Ligna quoque cedrina non poterant æstimari, quæ Sidonii & Tyri deportaverant ad David.

4. Ceux de Tyr & de Sidon luy apportoient aussi des bois de cédre, qu'on ne pouvoit estimer.

5. Et dixit David : Salomon filius meus puer parvulus est & delicatus ; domus autem, quam ædificari volo Domino, talis esse debet ut in cunctis regionibus nominetur : præparabo ergo ei necessaria. Et ob hanc causam ante mortem suam omnes præparavit im-

5. Et David dit : Mon fils Salomon est encore jeune, & d'une complexion foible & délicate : & la maison que je desire que l'on bâtisse au Seigneur doit être telle qu'on en parle *avec admiration* dans tous les païs. Je veux donc luy preparer toutes les choses necessaires *pour cet ouvrage*. Et c'est pour cette

* 2. *Expl.* Les étrangers qui avoient embrassé la religion des Juifs.

Digitized by Google

raiſon qu'avant ſa mort il voulut diſpoſer tout ce qui pouvoit contribuer à une ſi grande entrepriſe.

pensas.

6. Enſuite il appella Salomon, & luy ordonna de s'employer à bâtir un Temple au Seigneur le Dieu d'Iſraël.

6. Vocavitque Salomonem filium ſuum: & præcepit ei ut ædificaret domum Domino Deo Iſraël.

7. Il luy dit donc : Mon fils, j'avois conçû le deſſein de bâtir un Temple en l'honneur du Seigneur qui eſt mon Dieu ;

7. Dixitque David ad Salomonem : Fili mi, voluntatis meæ fuit ut ædificarem domum nomini Domini Dei mei,

8. Mais Dieu me parla & me dit ; Vous avez répandu beaucoup de ſang, & vous vous êtes trouvé en quantité de batailles. Ainſi vous ne pourrez point bâtir un Temple à mon Nom, aprés tant de ſang répandu en ma preſence.

8. ſed factus eſt ſermo Domini ad me, dicens : Multum ſanguinem effudiſti, & plurima bella bellaſti : non poteris ædificare domum nomini meo, tanto effuſo ſanguine coram me :

9. *Il ajoûta :* Vous aurez un fils dont la vie ſera plus tranquille, & que je feray regner en paix, ſans qu'elle ſoit troublée par aucuns ennemis qui vous environnent. C'eſt pour cette raiſon qu'il ſera appellé Pacifique [*]. Je le feray vivre en repos, & luy donneray la paix durant

9. filius, qui naſcetur tibi, erit vir quietiſſimus : faciam enim eum requieſcere ab omnibus inimicis ſuis per circuitum : & ob hanc cauſam Pacificus vocabitur : & pacem & otium dabo in Iſraël cunctis diebus ejus.

[*] *V. 9. Expl.* C'eſt ce que ſignifie *Salomon* en Hébreu.

Digitized by Google

tout ſon régne.

10. Ipſe ædificabit domum nomini meo, & ipſe erit mihi in filium, & ego ero illi in patrem: firmaboque ſolium regni ejus ſuper Iſraël in æternum.

10. Ce ſera luy qui bâtira un Temple à mon Nom. Il ſera mon fils, & moy je ſeray ſon Pere, & j'affermiray le trône de ſon regne ſur tout Iſraël pour l'éternité.

11. Nunc ergo fili mi, ſit Dominus tecum, & proſpera te, & ædifica domum Domino Deo tuo, ſicut locutus eſt de te:

11. Maintenant donc mon fils, que le Seigneur ſoit avec vous, qu'il vous rende heureux: & édifiez une maiſon au Seigneur vôtre Dieu, comme il a predit que vous deviez faire.

12. Det quoque tibi Dominus prudentiam & ſenſum, ut regere poſſis Iſraël, & cuſtodire legem Domini Dei tui.

12. Qu'il vous donne auſſi la ſageſſe & le bon ſens, afin que vous puiſſiez conduire Iſraël & garder fidellement la loy du Seigneur vôtre Dieu.

13. Tunc enim proficere poteris, ſi cuſtodieris mandata & judicia, quæ præcepit Dominus Moyſi ut doceret Iſraël: confortare & viriliter age, ne timeas, neque paveas.

13. Car vous ne pourrez être heureux qu'en ſuivant ſes ordres, & en obſervant les loix qu'il a commandé à Moïſe d'enſeigner à tout Iſraël: Fortifiez-vous *donc mon fils*, agiſſez en homme de cœur, ne craignez rien, ne vous étonnez de rien.

14. Ecce ego in paupertate mea præparavi impenſas do-

14. Vous voyez que dans ma pauvreté j'ay preparé dequoy fournir à la dépenſe

Digitized by Google

du bâtiment de la maison du Seigneur; *sçavoir*, cent mille talens " d'or, & un millions de talens " dargent, avec une quantité d'airain & de fer, dont on ne peut dire le poids ni le nombre, sans parler du bois & des pierres que j'ay preparées pour les employer à tout ce qui sera necessaire.

mus Domini, auri talenta centum millia, & argenti mille millia talentorum; æris verò & ferri non est pondus, vincitur enim numerus magnitudine: ligna & lapides præparavi ad universa impendia.

15. Vous avez aussi quantité d'ouvriers; des Tailleurs de pierre, des Maçons, des ouvriers qui sont habiles dans les ouvrages de bois, & des gens qui excellent dans toutes sortes *d'autres* ouvrages,

15. Habes quoque plurimos artifices, latomos, & cæmentarios, artificesque lignorum, & omnium artium ad faciendum opus prudentissimos,

16. soit en or, ou en argent, en cuivre, ou en fer, dont on ne peut dire le nombre. Mettez-vous donc en état de travailler, & le Seigneur sera avec vous.

16. in auro & argento & ære & ferro, cujus non est numerus. Surge igitur, & fac, & erit Dominus tecum.

17. David commanda en même-tems à tous les chefs d'Israël, d'assister son fils Salomon dans cette entreprise.

17. Præcepit quoque David cunctis principibus Israël, ut adjuvarent Salomonem filium suum.

18. Vous voyez, leur dit-il, que le Seigneur vôtre Dieu est avec vous, & qu'il vous a établis dans une

18. Cernitis, inquiens, quòd Dominus Deus vester vobiscum sit, & dede-

℣.14. Expl Qui font prés de six mille cinq cens millions. *Ibid. Exp.* Qui font plus de quatre mille six cens millions.

Digitized by Google

fit vobis requiem per circuitum, & tradiderit omnes inimicos vestros in manus vestras, & subjecta sit terra coram Domino, & coram populo ejus.

19. Præbete igitur corda vestra & animas vestras, ut quæratis Dominum Deum vestrum : & consurgite, & ædificate sanctuarium Domino Deo, ut introducatur arca fœderis Domini, & vasa Domino consecrata, in domum, quæ ædificatur nomini Domini.

profonde paix de tous côtez, en livrant tous vos ennemis entre vos mains ; & que la terre est assujettie devant le Seigneur, & devant son peuple.

19. Disposez donc vos cœurs & vos ames pour chercher le Seigneur vostre Dieu. Levez-vous, & bâtissez un sanctuaire au Seigneur *vôtre* Dieu ; afin que l'Arche de l'alliance du Seigneur, & les vases qui sont consacrez au Seigneur soient transportez dans cette maison qu'on va bâtir à son Nom.

℣. 18. *Expl.* Tous les peuples des environs.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. ET *David dit* : *Mon fils Salomon est encore jeune, & d'une complexion foible & délicate : & la maison que je desire que l'on bâtisse au Seigneur, doit être telle qu'on en parle* avec admiration *dans tous les païs. Je veux donc luy preparer toutes les choses necessaires* pour cet ouvrage, *&c.*

Quoique Dieu eût declaré à David ; Que ce ne seroit point luy qui luy bâtiroit un Temple, ℣. 8.

Digitized by Google

mais son fils, il ne laisse pas en se soumettant à l'ordre de Dieu, de contribuer autant qu'il étoit en son pouvoir au dessein de ce grand ouvrage, ne prenant pour luy que la peine de préparer tous les matériaux qui y serviroient, & en laissant toute la gloire à Salomon. Il envisagea ce Temple comme un ouvrage d'une tres-grande entreprise, non tant par rapport à l'ouvrage même, qu'à la majesté de celuy pour lequel il le destinoit. C'est pourquoy considerant que Salomon étoit jeune, c'est-à-dire, âgé seulement de dix-sept ans ou environ, & qu'il étoit même d'une complexion délicate, il voulut luy épargner une partie de la peine, & se hâta pour cela de luy amasser toutes les choses necessaires avant sa mort.

C'est ainsi que Dieu se plaît à partager le merite de l'execution de ses ouvrages entre plusieurs de ses serviteurs, tant pour empêcher que chacun d'eux en particulier ne s'attribuë une gloire qui ne luy est point dûë, que pour leur donner moyen de faire tous éclater leur zele pour son honneur. Car qui doute que David n'ait eu devant Dieu autant de part à la construction de son saint Temple, que Salomon même? Il avoit eu la volonté de bâtir ce Temple. Et l'ordre seul de celuy en l'honneur duquel il avoit dessein de le bâtir, l'en ayant empêché, il contribua au moins tout de ce qu'il put à l'execution d'un si saint ouvrage. Ainsi il arrive tres-souvent que dans la structure du saint Temple du vray Salomon qui est l'Eglise, ceux mêmes qui ne font, pour le dire ainsi, qu'amasser les matériaux, y ont une part tres-considerable.

Dieu

Digitized by Google

Dieu regarde principalement le cœur & l'ardeur de la volonté dans les hommes ; & c'eſt à luy de les appliquer comme il luy plaît, aux differentes fonctions qui tendent toutes au même deſſein de former le corps, & de bâtir le Temple tout divin de ſon Egliſe.

℣. 8. *Vous avez répandu beaucoup de ſang, & vous vous êtes trouvé en quantité de batailles. Ainſi vous ne pourrez point bâtir un Temple à* la gloire de *mon Nom, après tant de ſang répandu en ma preſence.*

Quelques-uns ont crû que cette double repetition du ſang répandu par le roy David, ne marquoit pas ſeulement celuy des ennemis du peuple de Dieu, mais encore celuy d'Urie qu'il répandit d'une maniere ſi criminelle. Cependant le texte de l'Ecriture ne ſouffre gueres qu'on l'explique de la ſorte ; & d'ailleurs même on ne voit pas, ſelon la reflexion d'un ſçavant Auteur, que l'on puiſſe rapporter ce que Dieu dit à David en cet endroit à un autre tems qu'à celuy où nous avons vû auparavant, que Nathan luy declara la volonté du Seigneur ſur le ſujet de ce Temple qu'il avoit deſſein de luy bâtir. Or il paroît que David n'avoit point encore alors répandu le ſang innocent d'Urie. C'eſt pourquoy il eſt aſſez naturel d'entendre cecy ſeulemect du ſang répandu dans tant de guerres differentes où s'étoit trouvé David. Mais on ne peut s'empêcher d'admirer la profonde humilité de ce Prince, qui dans l'ardeur de ce zele dont il brûloit pour la gloire de ſon Dieu, s'étant vû tout d'un coup arrêté par cette défenſe qu'il luy fait de bâtir luy-même le Temple qu'il

Hieron. quæſt. ſeu tradition Hebr. in Paral. l. 1. c. 22.

Eſtius.

C. 17. & 2. Reg. 7.

Digitized by Google

avoit dessein d'élever à son honneur, obéir aveuglement sans écouter ce que la raison humaine auroit pû luy inspirer en cette rencontre. Il ne luy répondit point ; Que tant de sang répandu dans les guerres differentes où sa providence l'avoit engagé, pouvoit être regardé plûtôt comme une marque singuliere de son zele pour sa gloire & pour le bien de son peuple, que comme une tache qui eût souillé en quelque façon sa pureté ; puisqu'il n'avoit combattu que contre ses ennemis, & par ses ordres. Il ne luy dit point que le zele de Phinées qui éclata par la mort de deux personnes tres-criminelles qu'il avoit tuées d'un seul coup, bien loin de le rendre impur, luy fit meriter de détourner la colere du Seigneur de dessus son peuple, & le rendit digne luy-même d'obtenir le sacerdoce pour toute sa posterité, selon cette declaration solemnelle que Dieu luy fit faire par Moïse : *Erit tam ipsi, quàm semini ejus pactum sacerdotii sempiternum, quia zelatus est pro Deo suo.* Il luy suffit donc de connoître la volonté de son Dieu en cette rencontre. Et sçachant qu'elle ne pouvoit être que tres-juste, il l'adora dans l'instant, & s'y soumit sans murmure. Nous avons touché ailleurs la raison de cette conduite de Dieu à son égard ; c'est pourquoy nous nous dispensons d'en parler icy de nouveau.

Numer. c. 25.

3. Reg. c. 5. v. 3. 4.

℣. 10. *Il sera mon fils, & moy je seray son pere : & j'affermiray le trône de son regne sur tout Israël pour l'éternité.*

Il paroît tres clairement que cecy n'est dit du roy Salomon qu'en figure : mais que la verité s'est seulement accomplie dans la personne de

Digitized by Google

JESUS-CHRIST. Auſſi l'Apôtre rapporte directement ces mêmes paroles au Fils de Dieu devenu homme, comme ſi elles n'avoient eſté dites que pour luy ſeul. C'eſt ce qui fait aſſurer à ſaint Auguſtin ; Que ceux-là ſe trompent groſſierement, qui s'imaginent qu'une promeſſe ſi magnifique a eu ſon accompliſſement en la perſonne de Salomon : *Hanc ergo tam grandem promiſſionem, qui putat in Salomone fuiſſe completam, multùm errat.* Et le même Pere nous fait remarquer, que la chute ſi honteuſe de Salomon ſeduit par les femmes, & tombé dans l'idolatrie, eſt une preuve manifeſte que c'étoit principalement un autre & non luy que cette prediction ſi avantageuſe regardoit ; puiſqu'elle n'auroit point eſté veritable à ſon égard ; & qu'il ne nous eſt pas permis de penſer, que le Dieu de verité ait pû prédire & promettre ce qui ne devoit point s'accomplir : *Attendat ergo & aſpiciat Salomonis domum plenam mulieribus alienigenis colentibus deos falſos, & ipſum ab eis regem, aliquando ſapientem, in eandem idololatriam ſeductum atque dejectum : & non audeat exiſtimare Deum, vel hoc promiſiſſe mendaciter, vel talem Salomonem, domumque ejus futuram, non potuiſſe præſcire.* *Hebr. c. 1. §.*

Aug. de Civ. Dei l. 17. c. 8.

¶. 14. *Vous voyez que dans ma pauvreté, j'ay preparé dequoy fournir à la dépenſe du bâtiment de la maiſon du Seigneur ; ſçavoir cent mille talens d'or, & un million de talens d'argent, &c.*

Les Auteurs diſent, que David parloit de *ſa pauvreté*, ou par modeſtie, ou comme pour s'excuſer en quelque ſorte, de ce que donnant tout *Synopſ.*

Digitized by Google

à Dieu, il ne laiſſoit preſque rien à ſes heritiers; ou parce qu'il ſe regardoit veritablement comme pauvre par luy-même, ayant tout reçû de Dieu; ou parce qu'enviſageant la grandeur de Dieu, il ne pouvoit ſe conſiderer que comme un pauvre, en comparaiſon de cet Etre tout-puiſſant & infini, qui daignoit bien agréer ce don qu'il oſoit luy offrir de ſa pauvreté. Qui pourra donc ſe flater de preſenter quelque choſe de conſiderable à Dieu, s'il fait un peu de reflexion ſur ces paroles d'un grand Roy, qui en offrans au Seigneur pour la dépenſe du bâtiment de ſon Temple une ſomme preſque incroyable, ſçavoir cent mille talens d'or, c'eſt à dire, prés de ſix mille cinq cens millions; & un million de talens d'argent, c'eſt-à dire, plus de quatre mille ſix cens millions, ſans l'airain, le fer, les bois & les pierres les plus rares, vouloit bien encore ſe conſiderer comme un pauvre en ſa preſence; Mais ce qui doit conſoler également & les pauvres & les riches, c'eſt que Dieu regarde le cœur de l'homme & juge du prix de ſon offrande par la diſpoſition de ce cœur: ce qui a fait dire à JESUS-CHRIST, lorſqu'il voyoit les offrandes que l'on faiſoit dans le Temple, cette parole ſi celebre; Que la veuve qui n'avoit donné que deux petites pieces de la valeur d'un liard, avoit plus donné que tous les autres; parce qu'elle avoit donné de ſa pauvreté tout ce qu'elle avoit; au lieu que les autres avoient donné de leur abondance.

Marc. c. 12. 43.

℣. 19. *Diſpoſez donc vos cœurs & vos ames, pour chercher le Seigneur vôtre Dieu, &c,*

Le Saint-Eſprit nous dit encore en un autre

Digitized by Google

endroit par la bouche de Salomon ; Que *c'eſt à l'homme à preparer ſon ame.* Mais ni l'un ni l'autre de ces deux paſſages ne détruit pas le beſoin que nous avons de ſa grace, pour *preparer nôtre cœur à chercher ſincerement le Seigneur nôtre Dieu* ; puiſque ſaint Paul nous declare que de nous-mêmes nous ne ſommes point capables de former aucune bonne penſée, comme de nous-mémes ; & que c'eſt Dieu qui nous en rend capables. Ces paroles de nôtre texte nous apprennent donc ſeulement que nous devons faire de nôtre part tout ce qui dépend de nous, pour chercher Dieu de tout noſtre cœur, en travaillant à le purifier de tout ce qui peut s'oppoſer à un ſi grand bien. Quand un avare, un ambitieux, ou un voluptueux veulent ſatisfaire leur volupté, leur ambition, leur avarice, ils n'ont pas beſoin qu'on les excite à rechercher tous les moyens de contenter leur paſſion. La pente ſeule de leur cœur les y porte aſſez, ſans qu'on les y pouſſe. Il ſemble donc qu'il devroit auſſi ſuffire au Chrétien qui deſire de *chercher Dieu*, & qui en connoît l'importance, de ſçavoir que pour le faire comme il le faut, il a beſoin que Dieu prepare luy-méme ſon cœur & le rende digne de cette heureuſe recherche. Car ce deſir méme le porteroit à luy demander ce qui luy eſt neceſſaire, pour ſe donner tout entier à cette occupation ſi importante, & à travailler en méme tems de ſon côté à lever tous les obſtacles qui l'en pourroient empécher.

Prov. 16. 1.

2. Cor. 3. 5.

On peut dire cependant qu'il y en a peu qui *donnent* ainſi *leurs cœurs & leurs ames* à un employ ſi divin. La plûpart *cherchent* toute autre

Digitized by Google

chose que *le Seigneur nôtre Dieu*. Tous cherchent,
Philip. c. 2. 21. disoit autrefois saint Paul, leurs interêts propres, & non ceux de JESUS-CHRIST. *Levez vous* donc, nous prie le saint Roy en cet endroit, *& bâtissez un sanctuaire au Seigneur vôtre Dieu.* Ne rampez plus sur la terre ; ou, Ne vous tenez plus dans ce repos léthargique, qui vous rend comme engourdis à l'égard de toutes les choses de vôtre salut. Levez-vous enfin pour travailler à un aussi saint ouvrage, qu'est celuy de bâtir au Seigneur vôtre Dieu un sanctuaire, non tel que celuy dont il s'agissoit alors, qui devoit être détruit par le feu des Babyloniens, mais un sanctuaire vraiment spirituel au fonds de vos cœurs ; *où l'Arche de l'alliance du Seigneur* ; non l'ancienne de Moïse, qui n'étoit que l'ombre & la figure de la veritable ; mais JESUS-CHRIST même, cette Arche vraiment divine de la nouvelle alliance, soit établie pour toûjours.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

1. IGitur David senex & plenus dierum, regem constituit Salomonem filium suum super Israël.

2. Et congregavit omnes principes Israël, & Sacerdotes atque Levitas.

3. Numeratique sunt Levitæ à trigínta annis, & supra: & inventa sunt triginta octo millia virorum.

4. Ex his electi sunt, & distributi in ministerium domus Domini, viginti quatuor millia: præpositorum autem & judicum sex millia.

5. Porrò quatuor millia janitores: & totidem psaltæ canentes Domino in organis, quæ fecerat

1. DAvid étant donc fort âgé & plein de jours [1], établit son fils Salomon Roy sur Israël. An du monde 1988.

2. Et il assembla tous les Princes [2] d'Israël, avec les Prêtres & les Lévites.

3. Le rôlle des Lévites qui avoient trente ans & au-dessus, monta à trente-huit mille hommes:

4. Desquels on choisit vingt-quatre mille, qui furent distribuez dans les divers offices de la maison du Seigneur. Et ceux qui faisoient la fonction de Chefs & de Juges montoient encore au nombre de six mille.

5. Il y avoit quatre mille Portiers, & autant de Chantres qui chantoient les loüanges du Seigneur, en tou-

[1] ℣. 1. *Expl.* Il avoit alors 70. ans; & étoit dans la 40. de son régne.

℣. 2. *Expl.* Les chefs ou des familles, ou de l'armée.

Digitized by Google

chant les instrumés que David avoit fait faire pour ce sujet.

ad canendum.

6. David les distribua tous pour servir chacun à son tour, selon les diverses maisons de la Tribu de Lévi; sçavoir celles de Gerson, de Caath, & de Mérari.

6. Et distribuit eos David per vices filiorum Levi, Gerson videlicet, & Caath, & Merari.

7. Les enfans de Gerson sont Léédan & Séméï.

7. Filii Gerson: Leedan, & Semei.

8. Les enfans de Léédan sont trois; *sçavoir* Jahiel l'aîné, Zéthan & Joël.

8. Filii Leedan: princeps Jahiel, & Zethan, & Joël, tres.

9. Les enfans de Séméï " *sont aussi* trois; Salomith, Hosiel, & Aran. Ce sont-là les chefs des familles qui descendent de Léédan.

9. Filii Semei: Salomith, & Hosiel, & Aran, tres: isti principes familiarum Leedan.

10. Les enfans de Séméï " sont Léheth, Ziza, Jaüs, & Baria. Ce sont-là les quatre " enfans de Séméï:

10. Porrò filii Semei, Leheth, & Ziza, & Jaüs, & Baria: isti filii Semei, quatuor.

11. Léheth étoit donc l'aîné; Ziza le second. Or Jaüs & Baria n'eurent pas beaucoup d'enfans. C'est pourquoy on les comprit sous une seule famille & une seule maison ".

11. Erat autem Leheth prior, Ziza secundus: porrò Jaüs & Baria non habuerunt plurimos filios, & idcircò in ūna familia, unaque domo, computati sunt.

℣. 9. *Expl.* Fils de Joël.

℣. 10. *Expl.* Fils de Gerson.

Ibid. *Expl.* L'on voit donc que ce n'est pas le même Séméï du ℣. 9. qui n'avoit que trois enfans. L'autre étoit petit-neveu de celuy-cy.

℣. 11. *Expl.* Dans le dénombrement qui en fut fait.

Digitized by Google

12. Filii Caath : Amram, & Isaar, Hebron, & Oziel, quatuor.

12. Les fils de Caath sont au nôbre de quatre; *sçavoir* Amram, Isaar, Hébron, & Oziel.

13. Filii Amram: Aaron, & Moïses: Separatusque est Aaron ut ministraret in Sancto sanctorum, ipse & filii ejus in sempiternum, & adoleret incensum Domino secundum ritum suum, ac benediceret nomini ejus in perpetuum.

13. Ceux d'Amram furent Aaron & Moïse. Aaron fut choisi & separé pour servir à jamais luy & ses enfans dans le sanctuaire ", pour offrir l'encens au Seigneur selon les ceremonies qu'il avoit ordonnées ; & pour benir éternellement son *saint* Nom.

14. Moysi quoque hominis Dei filii annumerati sunt in tribu *Levi*.

14. Les enfans de Moïse qui étoit l'homme de Dieu, furent aussi compris dans la Tribu de Levi ".

15. Filii Moysi : Gersom & Eliezer.

15. Les enfans de Moïse furent Gerson & Eliézer.

16. Filii Gersom: Subuel primus.

16. Gerson eut pour fils, Subuel, qui étoit l'aîné ".

17. Fuerunt autem filii Eliezer : Rohobia primus : & non erant Eliezer filii alii. Porrò filii Rohobia multiplicati

17. Eliézer eut pour fils Rohabia, qui fut un chef de famille ". Et Eliézer n'eut point d'autres fils. Mais Rohobia eut un fort grand nom-

℣. 13. Lettr. *Saint des Saints*. Où il n'y avoit que le grand Prêtre qui eut permission d'entrer une fois l'an.

℣. 14. *Expl.* Comme ils en étoient en effet. Ainsi ils eurent part au ministere, mais non pas au Sacerdoce, qui fut bien communiqué à Moïse selon S. Augustin. *qu.* 23. *in Levit.* & selon la parole du Prophete, *Moyses & Aaron in sacerdotibus eius*. Mais non pas à ses enfans.

℣. 16. *Expl.* Il ne nomme point les autres. *Autr.* Unique. *Menoch.*

℣. 17. *L.* Primus. *Expl.* Princeps, dux, primarius. *Synopf.*

Digitized by Google

bre d'enfans.

18. Isaar eut pour fils Salomith, qui étoit l'aîné ".

19. Les enfans d'Hébron furent Jériau l'aîné, Amarias le second, Jahaziel le troisiéme, Jecmaam le quatriéme.

20. Les fils d'Oziel étoient Micha l'aîné, & Jésia le second.

21. Les fils de Mérari étoient Moholi & Musi. Les fils de Moholi étoient Eléazar & Cis.

22. Eléazar mourut sans avoir de fils : & il ne laissa que des filles qui furent mariées aux fils de Cis leurs cousins-germains ".

23. Les fils de Musi furent trois, Moholi, Eder, & Jérimoth.

24. Voilà les fils de Lévi selon leurs branches & leurs familles ; qui comme les chefs *servoient* à leur tour avec un nombre de particuliers *qui étoient sous eux*, & qui s'acquittoient des differens ministéres dans la mai-

sunt nimis.

18. Filii Isaar : Salomith primus.

19. Filii Hebron : Jeriau primus, Amarias secundus, Jahaziel tertius, Jecmaam quartus.

20. Filii Oziel : Micha primus, Jesia secundus.

21. Filii Merari : Moholi : & Musi. Filii Moholi : Eleazar, & Cis.

22. Mortuus est autem Eleazar, & non habuit filios, sed filias : acceperuntque eas filii Cis fratres earum.

23. Filii Musi, Moholi, & Eder, & Jerimoth, tres.

24. Hi fuit Levi in cognationibus & familiis suis, principes per vices, & numerum capitum singulorum, qui faciebant opera ministerii domus Domini, à vigenti annis & supra.

℣. 18. *Autr.* Unique.

℣. 22. *Expl.* C'est ce que signifie icy le mot de fréres, comme souvent encore ailleurs dans l'Ecriture.

Digitized by Google

son du Seigneur, *étant pris* depuis l'âge de vingt ans & au-dessus".

25. Dixit enim David : Requiem dedit Dominus Deus Israël populo suo, & habitationem Jerusalem usque in æternum.

25. David dit donc ; Le Seigneur le Dieu d'Israël a donné la paix à son peuple, & l'a établi dans Jerusalem pour jamais.

26. Nec erit officii Levitarum ut ultrà portent tabernaculum, & omnia vasa ejus ad ministrandum.

26. Les Levites ne seront plus obligez de transporter en differens lieux le Tabernacle avec tous les vases destinez pour son ministere.

27. Juxta præcepta quoque David novissima, supputabitur numerus filiorum Levi à viginti annis & suprà.

27. On comptera aussi à l'avenir le nombre de ces enfans de Levi, en les prenant depuis l'âge de vingt ans & au-dessus, suivant les dernieres Ordonnances de David.

28. Et erunt sub manu filiorum Aaron in cultum domus Domini, in vestibulis, & in exedris, & in loco purificationis, & in sanctuario, & in universis operibus ministerii templi Domini.

28. Et ils seront soumis au fils d'Aaron " pour tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur, soit dans les vestibules, ou dans les chambres" du Temple; soit dans le lieu de la purification ', ou dans le sanctuaire : soit enfin dans toutes les

℣. 24. *Expl.* Auparavant on ne les prenoit que depuis l'âge de 30. ans ; parce que le travail étoit plus grand, étant obligez de porter des fardeaux fort pesans, toutes les fois qu'on décampoit.

℣. 28. *Expl.* Prêtres. *Ibid.* Lettr. *Exedris.*

Ibid. *Expl.* Auquel les Prêtres venoient se laver eux & leurs victimes.

Digitized by Google

differentes fonctions qui regardent le ministere du Temple du Seigneur.

29. Mais les Prêtres auront l'intendance sur la pains exposez devant le Seigneur *: sur le sacrifice qui se fait de la fleur de la farine, sur les baignets de pâte sans levain, sur *ce qu'on frit dans* les poëles, sur les *premices des épics* que l'on rôtit sur le feu ; & sur tous les poids & toutes les mesures.

29. Sacerdotes autem, super panes propositionis, & ad similæ sacrificium, & ad lagana azyma, & sartaginem, & ad torrendum, & super omnem pondus atque mensuram.

30. Les Levites seront aussi obligez de se trouver dés le matin pour chanter les loüanges du Seigneur ; & ils le feront aussi le soir,

30. Levitæ verò, ut stent manè ad confitendum & canendum Domino : similiterque ad vesperam,

31. tant aux sacrifices des holocaustes qu'on offre au Seigneur, qu'aux jours de Sabbat, aux premiers jours des mois, & aux autres solemnitez, en observant toûjours le nombre qui leur est prescrit, & les ceremonies que l'on doit garder en chaque chose, se tenant continuellement en la presence du Seigneur.

31. tam in oblatione holocaustorum Domini, quàm in sabbatis & Calendis & solemnitatibus reliquis, juxta numerum, & ceremonias uniuscujusque rei, jugiter coram Domino.

32. Et ils observeront avec soin les ordonnances qui

32. Et custodiant observationes taber-

* 29. Lettr. *Panes propositionis.*

aculi fœderis, & ritum sanctuarii, & observationem filiorum Aaron fratrum suorum, ut ministrent in domo Domini.

sont prescrites touchant le Tabernacle de l'alliance", & le culte du sanctuaire, & rendront une respectueuse obéïssance aux *Prêtres* enfans d'Aaron, qui sont leurs freres, pour s'acquitter comme ils le doivent de leur ministere dans la maison du Seigneur.

℣. 32. *Hébr.* La garde du Temple.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 29. *Les Prêtres auront l'intendance ..... sur tous les poids & sur toutes les mesures.*

Il est remarquable qu'entre les choses qui sont confiées au soin & à la garde des Prêtres, se trouvent les poids & les mesures, non pas seulement du Temple, mais en general toutes les mesures & tous les poids : *Super omne pondus atque mensuram.* Il n'y a rien en effet qui doive être plus religieusement gardé dans le monde. Et il n'y en avoit point de deux sortes ni parmi les Juifs, ni parmi les autres peuples : ce qui n'eût servi qu'à troubler le commerce dans chaque Etat. Aussi parce qu'on a toûjours regardé ces mesures & ces poids comme quelque chose de sacré & d'inviolable, selon la parole d'un Ancien, on en conservoit ordinairement les originaux dans le Temple de Jerusa- *Cassiodor.*

Digitized by Google

lem, de même que les Romains gardoient les leurs dans le Capitole, afin d'y avoir recours dans le besoin. Et c'étoient les Prêtres qui étoient chargez d'en répondre.

Lors donc que l'on nous rappelle si souvent au poids du sanctuaire, ce n'est pas pour nous en proposer un plus fort ni une mesure plus grande, mais seulement une plus juste, afin d'y rendre les autres conformes. Car en effet s'il y avoit eu de deux sortes de poids & de mesures, de quoy auroit-il servi de donner la garde des uns aux Prêtres, tandis que les autres auroient esté en usage parmi le peuple.

Que si le poids & la mesure dont on se sert dans le commerce ordinaire des hommes, doit être si inviolable, que l'on en confioit la garde aux Prêtres mêmes; combien les balances qui sont destinées pour le commerce tout spirituel de l'Eglise de JESUS-CHRIST, combien les poids & les mesures de sa sainte discipline doivent-elles être gardées plus inviolablement par ses saints Ministres, s'ils ne veulent entendre prononcer contr'eux cet arrêt du Saint-Esprit: *Prov. c. 20. 10.* Que le *double poids & que la double mesure est abominable devant Dieu?* Il y a, selon les Peres, *Aug. de Baptism. contr. Donat. c. 6.* un poids & une mesure qui nous marque les coûtumes, ou les opinions des hommes. Et il y a un poids & une mesure, qui est celle de la loy de Dieu & de sa sainte parole. Gardons-nous bien, dit saint Augustin, de nous servir de la mesure trompeuse de nôtre caprice & de nôtre volonté. Mais mesurons & pesons les choses dans les balances toutes divines des Ecritures, & travaillons à y reconnoître ce qui est vrai-

Digitized by Google

ment conforme aux poids & à la mesure du Seigneur : *Non afferamus stateras dolosas, ubi appendamus quod volumus, & quomodo volumus ..... sed afferamus divinam stateram de scripturis sanctis, & ..... appensa à Domino recognoscamus.*

CHAPITRE XXIV.

1. PORRÒ filiis Aaron hæ partitiones erant: Filii Aaron: Nadab, & Abiu, & Eleazar, & Ithamar.

1. OR voicy les *diverses* classes & distributions de la posterité d'Aaron. Les fils d'Aaron sont Nadab, Abiu, Eléazar, & Ithamar.

2. Mortui sunt autem Nadab & Abiu ante patrem suum absque liberis: sacerdotioque functus est Eleazar, & Ithamar.

2. Mais Nadab & Abiu moururent avant leur pere [1] sans laisser d'enfans : Ainsi Eléazar & Ithamar firent toutes les fonctions sacerdotales [2].

3. Et divisit eos David, id est, Sadoc de filiis Eleazari, & Ahimelech de filiis Ithamar, secundum vices suas & ministerium.

3. David divisa donc la famille de Sadoc, qui venoit d'Eléazar ; & celle d'Ahimélech qui descendoit d'Ithamar ; afin qu'elles servissent alternativement, & s'acquittassent chacun de leur ministere.

[1] 2 *Expl.* Par un jugement de Dieu parce qu'ils offrirent un feu étranger dans le desert. *Vid. num.* 3.4.

[2] Ibid. *Expl* Du vivant même de leur pere: mais aprés sa mort Eléazar fut Grand Prêtre.

Digitized by Google

4. Mais il se trouva beaucoup plus de chefs de familles descendus d'Eléazar que d'Ithamar : & il distribua les descendans d'Eléazar en seize familles, chaque famille ayant son Prince ; & ceux d'Ithamar en huit seulement.

4. Inventique sunt multò plures filii Eleazar in principibus viris, quàm filii Ithamar. Divisit autem eis, hoc est filiis Eleazar, principes per familias sedecim : & filiis Ithamar per familias & domos suos octo.

5. il distribua encore les diverses fonctions de l'une & l'autre famille par le sort : car les enfans d'Eléazar & ceux d'Ithamar étoient les Princes du sanctuaire & les Princes de Dieu ".

5. Portò divisit utrasque inter se familias sortibus: erant enim principes sanctuarii, & principes Dei, tam de filiis Eleazar, quam de filiis Ithamar.

6. Séméïas fils de Nathanaël, de la Tribu de Lévi enregistra le rôlle, comme Sécretaire, en presence du Roy & des Princes, de Sadoc Prêtre, & d'Ahimélech fils d'Abiathar, & devant tous les chefs des familles sacerdotales & Lévitiques ; prenant d'une part la maison d'Eléazar qui étoit comme la souche de plusieurs branches; & d'autre part celle d'Ithamar qui en avoit plusieurs autres sous elle.

6. Descripsitque eos Semeias filius Nathanaël scriba Levites, coram rege & principibus, & Sadoc sacerdote, & Ahimelech filio Abiathar, principibus quoque familiarum sacerdotalium & Leviticarum : unam domum, quæ cæteris præerat, Eleazar : & alteram domum, quæ sub se habebat cæteros Ithamar.

7. Ainsi le premier sort

7. Exivit autem

℣. 5. *Expl.* Etoient établis pour avoir soin des choses divines & sacrées.

échut ".

Digitized by Google

sors prima Joiarib, secunda Jedei,

8. tertia Harim, quarta Seorim,

9. quinta Melchia, sexta Maiman,

10. septima Accos, octava Abia,

11. nona Jesua, decima Sechenia,

12. undecima Eliasib, duodecima Jacim,

13. tertiadecima Hoppha, decimaquarta Isbaab,

14. decimaquinta Belga, decimasexta Emmer,

15. decimaseptima Hezier, decimaoctava Aphses,

16. decimanona Phetheia, vigesima Hezechiel,

17. vigesimaprima Jachin, vigesima secunda Gamul,

18. vigesimatertia Dalaiau, vigesimaquarta Maaziau.

19. Hæ vices eo-

échut " à Joïarib; le second à Jédéï;

8. le troisiéme à Harim; le quatriéme à Séorim;

9. le cinquiéme à Melchia; le sixiéme à Maïman;

10. le septiéme à Accos; le huitiéme à Abia;

11. le neuviéme à Jésua; le dixiéme à Séchenia;

12. l'onziéme à Eliasib; le douziéme à Jacim;

13. le treiziéme à Hoppha; le quatorziéme à Isbaab;

14. le quinziéme à Belga; le seiziéme à Emmer;

15. le dix septiéme à Hézir; le dix-huitiéme à Aphsés;

16. le dix-neuviéme à Phetéia; le vingtiéme à Hézéchiel;

17. le vingt & uniéme à Jachin; le vingt-deuxiéme à Gamul;

18. le vingt-troisiéme à Dalaïau; le vingt-quatriéme à Maaziau.

19. Voilà quelle fut leur

℣. 7. Letter. *Exiit sors, supp. ex urna*: du vase dont on les tiroit. *Vatabl.*

Digitized by Google

distribution selon les differentes fonctions de leur ministere ; afin qu'ils pussent chacun à leur tour être employez dans le Temple, en gardant les ceremonies accoûtumées ; sous la conduite *du Grand Prêtre successeur* d'Aaron, qui étoit leur pere à tous, comme le Seigneur le Dieu d'Israël l'avoit commandé.

rum secundum ministeria sua, ut ingrediantur domum Domini, & juxta ritum suum sub manu Aaron patris eorum : sicut præceperat Dominus Deus Israël.

20. Or les autres enfans de Lévi desquels on n'a point parlé *, sont Subaël descendant d'Amram ; & Jéhédéïa, descendant de Subaël.

20. Porrò filiorum Levi, qui reliqui fuerant, de filiis Amram erat Subaël, & de filiis Subaël, Jehedeia.

21. Entre les enfans de Rohobia, le chef étoit Jésias ;

21. De filiis quoque Rohobiæ princeps Jesias.

22. Salémoth étoit fils d'Isaar ; & Jaath étoit fils de Salémoth *.

22. Isaari verò filius Salemoth, filiusque Salemoth Jahath ;

23. Le fils aîné de Jahath fut Jériau ; le second Amarias ; le troisiéme Jahaziel ; le quatriéme Jecmaan.

23. filiusque ejus Jeriau primus, Amarias secundus, Jahaziel tertius, Jecmaan quartus.

24. Le fils d'Oziel † fut Micha ; le fils de Micha fut Samir.

24. Filius Oziel, Micha : filius Micha, Samir.

25. Jésia étoit frere de Mi-

25. Frater Mi-

*. 20. *Expl.* Parce qu'on n'a marqué que les Prêtres.
*. 22. *Autr.* Salomith. *chap.* 23. *v.* 18.
*. 24. *Expl.* Quatriéme fils de Caath. *supp.* 23. 12.

Digitized by Google

cha, Jesia : filiusque Jesiæ, Zacharias.

26. Filii Merari : Moholi & Musi. Filius Oziau : Benno.

27. Filius quoque Merari, Oziau & Soam & Zachur & Hebri.

28. Porrò Moholi filius : Eleazar, qui non habebat liberos.

29. Filius verò Cis, Jerameel.

30. Filii Musi : Moholi, Eder, & Jerimoth. Isti filii Levi secundum domos familiarum suarum.

31. Miseruntque & ipsi sortes contra fratres suos filios Aaron, coram David rege, & Sadoc, & Ahimelech, & principibus familiarum Sacerdotalium & Leviticarum, tam majores, quàm minores. Omnes sors æqualiter dividebat.

cha ; & Zacharie étoit fils de Jésia.

26. Les enfans de Mérari sont Moholi & Musi. Oziau eut un fils nommé Benno.

27. Mais Mérari eut encore *depuis* Oziau, Soam, Zachur & Hébri.

28. Moholi eut un fils nommé Eléazar qui n'eut point d'enfans.

29. Jéraméel étoit fils de Cis.

30. Les fils de Musi, sont Moholi, Eder, & Jérimoth. Ce sont là les enfans de Lévis pris selon leurs diverses familles.

31. Et ceux-cy jetterent aussi au sort contre leurs freres enfans d'Aaron, en la presence du Roy David, de Sadoc, d'Ahimélech, & des chefs des familles sacerdotales & Lévitiques. Ainsi tout se jettoit au sort, pour diviser également les Offices, soit entre les anciens, ou les plus jeunes.

℣. 26. *Expl.* Ce qui a été dit auparavant regardant la famille de Caathion passe icy à celle de Mérari, sans rien dire de celle de Gerson.

℣. 30. *Expl.* Qui se nommoit comme son oncle. ℣. 26. plus haut.

℣. 31. *Expl.* Se mettant autant de Lévites d'un côté, qu'il y avoit de Prêtres de l'autre.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. &c. *OR voicy les classes & les distributions de la posterité d'Aaron, &c.*

Quoique ces chapitres qui ne contiennent presque que des noms propres, puissent paroître ennuyeux, Dieu ne laisse pas d'en faire tirer un avantage considerable à l'Eglise, en luy faisant regarder toutes ces genealogies si nettement distinguées en divers endroit des livres saints, comme un témoignage tres-puissant de la verité des histoires qu'ils contiennent. Car il n'y a rien dont les nobles soient plus jaloux, que de faire voir d'où ils descendent. Et les Juifs y paroissoient d'autant plus interessez, que d'une part la naissance leur donnoit entrée à plusieurs Charges, & au Sacerdoce même; & que de l'autre, il étoit tres-important, comme on l'a dit plusieurs fois, de s'assurer par la verité des genealogies, de la verité de la naissance du Messie, que l'on attendoit avec tant d'ardeur. Ainsi un peuple aussi attaché que celuy-là à sa propre gloire, à ses propres interêts, & à toutes les appartenances de sa Religion, n'auroit jamais pû souffrir la moindre faute qu'un Ecrivain auroit commise en ces sortes de relations qui leur étoient si importantes. Et de là on tire des inductions qui sont de la derniere consequence. Car si ces genealogies sont veritables, celle de JESUS-CHRIST rapportée dans l'Evangile

Digitized by Google

l'eſt auſſi, puiſqu'elle eſt priſe des mêmes ſources, quoique rapportée en deux manieres differentes par les deux Evangeliſtes qui en parlent; ce qui ne ſert qu'à donner une plus grande conviction de la verité, en faiſant voir qu'ils n'ont rien pris l'un de l'autre, & qu'ainſi leurs témoignages ſe fortifient l'un par l'autre. Que ſi la genealogie de JESUS-CHRIST eſt certaine, elle luy donne les vrais caracteres & les marques viſibles du Meſſie, en le faiſant naître de la Tribu de Juda & de la poſterité de David: & ce nombre prodigieux de miracles qui ſont arrivez à ſa naiſſance, & qu'il a depuis operez dans le cours de ſes prédications, augmentent ſi fort l'evidence de cette preuve, qu'ils ne laiſſent aux eſprits un peu raiſonnables aucun ſujet d'en douter.

Si donc il paroît conſtant par cette genealogie de JESUS-CHRIST, confirmée par tant de prodiges, qu'il étoit vraiment le Meſſie, non ſeulement les Juifs, au milieu deſquels il a fait tous ces miracles, & qui conſervent encore avec tant de ſoin toutes ces anciennes genealogies, ſont inexcuſables d'en attendre tous les jours un autre que celuy que les Ecritures leur ont marqué ſi viſiblement; mais les payens & les libertins ont dû reconnoître ſa divinité, & embraſſer les maximes qu'il nous a appriſes: & perſonne ne peut plus douter raiſonnablement de la verité de la Religion qu'il a établie, puis qu'elle porte tous les caracteres marquez par les ſaints Prophétes, & que luy-même ſe trouve ſi clairement deſigné par leurs prophéties.

Digitized by Google

CHAPITRE XXV.

1. DAvid avec les principaux Officiers de l'armée " choisirent donc pour remplir les fonctions *de Chantres*, les enfans d'Asaph ", d'Héman ", & d'Idithun ", afin qu'ils touchassent les guitarres, & les harpes, & les tymbales; s'employant chacun à leur tour à remplir les Offices qui leur étoient destinez à proportion de leur nombre.

1. IGitur David & magistratus exercitus, segregaverunt in ministerium filios Asaph, & Heman, & Idithun: qui prophetarent in citharis, & psalteriis, & cymbalis secundum numerum suum dedicato sibi officio servientes.

2. Des enfans d'Asaph il y avoit Zacchur, Joseph, Nathania, & Azaréla, tous fils d'Asaph. qui les conduisoit & les faisoit chanter ", suivant ce que le Roy ordonnoit.

2. De filiis Asaph: Zacchur, & Ioseph, & Nathania, & Asarela, filii Asaph: sub manu Asaph prophetantis juxta regem.

3. Pour ce qui est d'Idi-

3. Porrò Idithun:

℣. 1. *Expl.* Magistratus exercitus. *i. e.* principes tam politici quàm Ecclesiastici. *Tirin.*

Ibid. *Expl.* De la branche de Gersom. *supr. 6.* 43.

Ibid. *Expl.* De celle de Caath. 38.

Ibid. *Expl.* Dont on ne sçait point la maison.

℣. 2. Lect. *Prophetantis juxta regem*: id est *cantantis juxta regis imperium*: selon ce que le Roy avoit reglé & arrêté. *Vatabl.*

Digitized by Google

filii Idithun, Godolias, Sori, Jeseias, & Hasabias, & Matthathias, sex, sub manu patris suis Idithun, qui in cithara prophetabat super confitentes & laudantes Dominum.

thun", ses enfans étoient, Idithun, Godolias, Sori, Jéseïas, Hasabias, Mathathias, qui sont six. Le pere conduisoit ses enfans & chantoit sur la harpe, présidant sur eux lorsqu'ils faisoient retentir les loüanges du Seigneur.

4. Heman quoque: filii Heman, Boccian, Mathaniau, Oziel, Subuel, & Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, & Romemthiezer, & Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth:

4. Quant à Héman; ses fils sont Boccian, Mathaniau, Oziel, Subuel, Jérimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, Romemthiezer, Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth.

5. omnes isti filii Heman Videntis re-

5. Tous ceux-là étoient fils d'Héman, lequel étoit

¶. 3. *Expl.* Ce verset souffre beaucoup de difficultez. Les uns lisent; *Porro Idithun*, en mettant là la ponctuation, & continuant ensuite *filii Idithun Godolias, Sori*, &c. Et parce qu'il n'y en a que cinq: ils disent que quand l'Ecriture ajoûte qu'ils étoient six, c'est qu'elle compte le pere avec les enfans. Mais outre que ce sens est un peu forcé, puisque le mot de *sex*, se rapporte naturellement à celuy de *filii*, marquant même qu'ils étoient tous six sous la conduite de leur pere, on peut encore ajoûter, que si vous ne donnez que cinq enfans à Idithun, vous n'aurez pas 24. chefs pour les 24. classes qu'il distingue ensuite. Car les interprétes remarquent constamment que les chefs de toutes ces classes étoient les enfans de ces trois cy: c'est à dire, Asaph, Héman, & Idithun, quoique nous voyions dans la suite que leurs noms soient un peu changez. Il y en avoit donc 4. d'Asaph, 14. d'Héman & 6. d'Idithun. Et ainsi pour trouver ce compte il semble que l'on doive lire icy. *Porro Idithun filii*, en mettant là la ponctuation; & puis continuer, *Idithun, Godolias*, &c. en sorte que le second mot d'Idithun ne soit pas une répetition du nom de pere, ce qui sembleroit fort inutile: mais celuy de son fils aîné, qui portoit son nom, comme il arrive souvent dans les familles.

Digitized by Google

Musicien " du Roy, pour chanter les loüanges de Dieu, & relever sa puissance "; Dieu ayant donné quatorze fils à Héman avec trois filles.

gis in sermonibus Dei, ut exaltaret cornu : dedítque Deus Heman filios quatuordecim, & filias tres.

6. Ces enfans d'Asaph, d'Idithun, & d'Héman avoient donc été tous distribuez sous la conduite de leur pere pour chanter dans le Temple du Seigneur, en joüant des tymbales, des harpes, & des guitarres, & pour remplir les *divers* ministeres de la maison du Seigneur selon l'ordre prescrit par le Roy.

6. Universi sub manu patris sui ad cantandum in templo Domini distributi erant, in cymbalis & psalteriis, & citharis, in ministeria domus Domini juxta regem : Asaph videlicet, & Idithun, & Heman.

7. Or le nombre de ceux-cy avec leurs freres qui étoient habiles dans l'art, & qui montroient aux autres à chanter les loüanges du Seigneur, alloit à deux cens quatre-vingt-huit ".

7. Fuit autem numerus eorum cum fratribus suis, qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo.

8. Et ils jetterent au sort dans chaque classe, sans faire

8. Miseruntque sortes per vices suas,

℣. 5 Lettr. *Videntis*, qui signifie proprement un Prophete. Mais nous avons déja remarqué que le mot de Prophete dans l'Ecriture, se prenoit aussi pour les Chantres.

Ibid. Lettr. *Ut exaltaret cornu*, pour élever la corne. *Expl.* Exalter la puissance ou de Dieu, ou du Roy. *Autr.* pour prendre en main les instrumens de musique, qui étoient ordinairement de corne.

℣. 7. *Expl.* Y en ayant douze dans chaque classe.

Digitized by Google

ex æquo tam major quàm minor, doctus pariter, & indoctus.

acception des personnes *, soit jeunes ou vieux, soit habilles ou moins habiles.

9. Egressaque est sors prima Joseph, qui erat de Asaph. Secunda Godoliæ, ipsi & filiis ejus, & fratribus ejus duodecim.

9. Le premier sort échut à Joseph, qui étoit de la maison d'Asaph * : Le second à Godolias, tant pour luy que pour ses fils & ses freres, qui étoient au nombre de douze.

10. Tertia Zachur, filiis & fratribus ejus duodecim.

10. Le troisiéme à Zachur, pour luy, ses fils & ses freres, qui étoient au nombre de douze.

11. Qurta Isari, filiis & fratribus ejus duodecim.

11. Le quatriéme à Isari, à ses fils & à ses freres qui étoient au nombre de douze.

12. Quinta Nathaniæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

12. Le cinquiéme à Nathanias, à ses fils & à ses freres qui étoient au nombre de douze.

13. Sexta Bocciau, filiis & fratribus ejus duodecim.

13. Le sixiéme à Bocciau, à ses fils, & à ses freres qui étoient au nombre de douze.

14. Septima Isreela, filiis & fratribus ejus duodecim.

14. Le septiéme à Isréela, à ses fils & à ses freres au nombre de douze.

15. Octava Jesaiæ, filiis & fratri-

15. Le huitiéme à Jésaïa, à ses fils & à ses freres au

℣. 8. *Expl.* Sorte decretum est quo ordine in templo adesse & canere deberent. *Men.*

℣. 9. *Expl.* Il faut sous-entendre ; *avec ses fils & ses freres, qui sont douze* ; comme il est par tout dans la suite. Autrement le nombre de 288. marqué au ℣. 7. ne s'y trouvera pas.

Digitized by Google

nombre de douze.

16. Le neuviéme à Mathanias, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

17. Le dixiéme à Séméïa, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

18. L'onziéme à Azaréel, ſes fils & ſes freres au nombre de douze,

19. Le douziéme, à Haſabias, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

20. Le treiziéme à Subaël, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

21. Le quatorziéme à Mathathias, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

22. Le quinziéme à Jerimoth, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

23. Le ſeiziéme à Hananias, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

24. Le dix-ſeptiéme à Jeſbacaſſa, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

25. Le dix-huitiéme à Hanani, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

26. Le dix-neuviéme à

bus ejus duodecim.

16. Nona Mathaniæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

17. Decima Semeiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

18. Undecima Azareel, filiis & fratribus ejus duodecim.

19. Duodecima Haſabiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

20. Tertiadecima Subaël, filiis & fratribus ejus duodecim.

21. Quartadecima Mathathiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

22. Quintadecima Jerimoth, filiis & fratribus ejus duodecim.

23. Sextadecima Hananiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

24. Septimadecima Jeſbacaſſæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

25. Octavadecima Hanani, filiis & fratribus ejus duodecim.

26. Nonadecima

Digitized by Google

Mellothi, filiis & fratribus ejus duodecim.

27. Vigesima Eliatha, filiis & fratribus ejus duodecim.

28. Vigesimaprima Othir, filiis & fratribus ejus duodecim.

29. Vigesimasecunda Geddelthi, filiis & fratribus ejus duodecim.

30. Vigesimatertia Mahazioth, filiis & fratribus ejus duodecim.

31. Vigesimaquarta Romemthiezer, filiis & fratribus ejus duodecim.

Mellothi, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

27. Le vingtiéme à Eliatha, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

28. Le vingt & uniéme à Othir, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

29. Le vingt-deuxiéme à Geddelthi, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

30. Le vingt-troiſiéme à Mahazioth, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

31. Le vingt-quatriéme à Romemthiezer, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *&c.* *David choiſit donc avec les principaux Officiers de l'armée, pour remplir les fonctions* de Chantres, *les enfans d'Aſaph & d'Héman, &c.*

Quelqu'un peut-être demandera par quelle puiſſance le roy David entreprit de faire tous les reglemens dont il eſt parlé dans ce chapitre & dans les deux précedens, ſoit touchant les Prêtres & les Lévites, ſoit touchant les Chantres de la maiſon du Seigneur. Mais on peut

Eſtius. in c. 29. ℣. 6.

Digitized by Google

c.28. v. 3. &c. 19. répondre avec un celebre Theologien, que de même que le Seigneur l'avoit averti que ce seroit Salomon son fils qui luy bâtiroit un Temple, & que même il luy avoit marqué & le lieu où il le devoit bâtir, & le modelle qu'on suivroit en le bâtissant; il est à croire qu'il se conduisit aussi par l'ordre du même Dieu dans ce qu'il regla par avance touchant le rang & les fonctions differentes de ses saints ministres. Car on a dit plusieurs fois ce que l'on est obligé de dire encore en ce lieu, que David ne doit pas estre seulement consideré comme un roy, mais comme un prophete, & comme un homme tout rempli de l'esprit de Dieu. Et neanmoins dans ces mêmes reglemens qu'il fit à l'égard des ministres de son saint Temple, il eut soin comme il est marqué au chapitre precedent, d'agir de concert avec le grand Prêtre, & avec les chefs des familles sacerdotales & des Levites, afin sans doute que ce que Dieu luy avoit fait connoître sur ce sujet fût confirmé par l'autorité à laquelle il sembloit que ces reglemens appartenoient legitimement. Aussi il est remarquable que de tout ce que David établit alors, nul n'osa jamais depuis en rien changer; mais que les choses qu'il regla demeurerent fixes pour toûjours.

cap. 24. 6.

℣. 8. *Et ils jetterent au sort dans chaque classe sans faire acception des personnes; soit jeunes, ou vieux; soit habiles, ou moins habiles.*

Quoique David eût choisi les trois chefs des Chantres, *Asaph*, *Héman*, & *Idithun*, il voulut, pour éloigner tout sujet de jalousie, & toute sorte d'acception de personnes, soit pour

Digitized by Google

l'âge ou pour la science, que tous les autres tirassent au sort. C'est ce qui s'étant souvent pratiqué parmi les Juifs, le fut encore par les Apôtres dans cette celebre élection de celuy qui devoit succeder à l'Apostolat de Judas. Car aprés avoir nommé & presenté deux personnes, il est marqué qu'ils les tirerent ensuite au sort, en priant & en demandant à Dieu qu'il luy plût de leur montrer celuy qu'il avoit choisi; & qu'ainsi le sort tomba sur Matthias qui fut associé aux onze Apôtres. Le Sage nous apprend aussi; Que lorsque l'on tire au sort, ce qui sembleroit être l'effet du hazard, l'est au contraire du choix du Seigneur qui y préside: *Sortes mittuntur in sinum: sed à Domino temperantur.*

Act. c. 1. v. 23. 26

Prov. c. 16. 33.

CHAPITRE XXVI.

1. Divisiones autem janitorum: de Coritis Meselemia, filius Core, de filiis Asaph.

1. CEux qui gardoient les portes furent ainsi *choisis &* distribuez. Dans la maison de Coré, Méshélémia fils de Coré d'entre les fils d'Asaph.

2. Filii Meselemiæ: Zacharias primogenitus, Jadihel secundus, Zabadias tertius, Jathanaël quartus,

2. Les enfans de Méshélémia *furent* Zacharie son aîné, Jadihel le second, Zabadias le troisiéme, Jathanaël le quatriéme.

3. Ælam quintus, Johanan sextus, E-

3. Elam le cinquiéme, Johanan le sixiéme, Elioënaï

Digitized by Google

le septiéme.

4. Les enfans d'Obededom *furent* Séméïas l'aîné, Jozabad le second, Joaha le troisiéme, Sachar le quatriéme, Nathanaël le cinquiéme.

5. Ammiel le sixiéme, Issachar le septiéme, & Phollathi le huitiéme : parce que le Seigneur le benit ".

6. Séméï son fils eut plusieurs enfans, qui furent tous chefs d'autant de familles, *dans cette fonction de portiers*, parce qu'ils étoient des hommes forts & robustes.

7. Les fils de Séméï *furent* donc Othni, Raphaël, Obed, Elzabad, & ses freres qui étoient des hommes tres-forts ; comme encore Eliu & Samachias.

8. Ils étoient tous de la maison d'Obededom, eux, leurs fils, & leurs freres, ayant tous beaucoup de force pour s'acquitter de leur employ. *Ils étoient donc* soixante & deux de la maison d'Obededom.

lioenai septimus.

4. Filii autem Obededom : Semeias primogenitus, Jozabad secundus, Joaha tertius, Sachar quartus, Nathanaël quintus,

5. Ammiel sextus, Issachar septimus, Phollathi octavus : quia benedixit illi Dominus.

6. Semei autem filio ejus nati sunt filii, præfecti familiarum suarum : erant enim viri fortissimi.

7. Filii ergo Semeiæ : Othni, & Raphaël, & Obed, Elzabad, fratres ejus viri fortissimi : Eliu quoque, & Samachias.

8. Omnes hi, de filiis Obededom : ipsi, & filii, & fratres eorum fortissimi ad ministrandum, sexaginta duo de Obededom.

℣. 5. *Expl.* Dieu benit Obededom, en luy donnant nombre d'enfans, tous Officiers, à cause qu'il avoit reçû l'arche chez luy. 2. *Reg.* 16. 11.

Digitized by Google

9. Porrò Meſelemiæ filii, & fratres eorum robuſtiſſimi, decem & octo.

9. Les enfans de Méſélémias, & leurs freres qui faiſoient le nombre de dix-huit, étoient auſſi tres-robuſtes.

10. De Hoſa autem, id eſt, de filiis Merari: Semri princeps (non enim habuerat primogenitum, & idcircò poſuerat eum pater ejus in principem.)

10. Mais d'Hoſa [1] qui deſcendoit de Mérari, ſont venus Semri, qui étoit le chef: car il n'y avoit point d'aîné [1], & ſon pere luy avoit donné le premier lieu.

11. Helcias ſecundus, Tabelias tertius, Zacharias quartus. Omnes hi filii, & fratres Hoſa, trodecim.

11. Helcias étoit le ſecond, Tabélias le troiſiéme, Zacharie le quatriéme. Ces enfans d'Hoſa joints avec ſes freres faiſoient le nombre de treize.

12. Hi diviſi ſunt in janitores, ut ſemper principes cuſtodiarum ſicut & fratres eorum, miniſtrarent in domo Domini.

12. Voilà qu'elle étoit la diſtribution des portiers, en ſorte que les chefs de familles, comme leurs freres [1], ſervoient toûjours dans la maiſon du Seigneur.

13. Miſſæ ſunt ergo ſortes ex æquo, & parvis, & magnis, per familias ſuas, in unamquamque portarum.

13. L'on jetta donc au ſort avec une égalité entiere chaque famille, ſoit grands ou petis, pour connoître ceux qui entreroient en garde à chaque porte.

℣. 10. *Expl.* Tous ceux qu'il a nommez auparavant venoient de Coré: maintenant ceux qu'il va nommer deſcendent de Mérari par cet Hoſa.

Ibid. *Expl.* Qui fût capable de cette fonction. *Eſtius.*

℣. 12. *Autr.* Hebr. *étant vis-vis de leurs freres. Expl.* Faiſant leurs fonctions tour à tour comme leurs freres.

Digitized by Google

14. Celle d'Orient échut à Sélémias. Zacharie son fils qui étoit un homme tres-sage & fort habile eut celle du Septentrion.

14. Cecidit ergo sors Orientalis, Selemiæ. Porrò Zachariæ filio ejus, viro prudentissimo, & erudito, sortitò obtigit plaga Septentrionalis.

15. Obededom avec ses fils, fut chargé de celle du Midi, où étoit aussi le Conseil des anciens.

15. Obededom verò & filiis ejus ad Austrum: in qua parte domus erat seniorum concilium.

16. Séphim & Hosa furent placez à l'Occident prés de la porte qui conduit au chemin par où l'on monte *. Et ces corps-de-garde ** se répondoient l'un à l'autre.

16. Sephim & Hosa ad Occidentem, juxta portam, quæ ducit ad viam ascensionis: custodia contra custodiam.

17. La porte d'Orient étoit gardée par six Levites; & celle du Septentrion par quatre, que l'on changeoit tous les jours. Il y en avoit aussi quatre par jour pour celle du Midi; & là où se tenoit le Conseil, ils servoient deux à deux.

17. Ad Orientem verò Levitæ sex: & ad Aquilonem quatuor per diem: atque ad Meridiem similiter in die quatuor: & ubi erat concilium, bini & bini.

18. ¶ Il y en avoit aussi quatre au logis des portiers à l'Occident, sur le chc-

18. In cellulis quoque janitorum ad Occidentem qua-

v. 16. *Expl.* Ou de la ville au temple, ou du temple à la citadelle de Sion. L'Hebreu l'appelle *porta projectionis*; c'est-à-dire, par où l'on jettoit toutes les ordures.

Ibid. Autr. *Et il y avoit là deux corps de garde l'un contre l'autre*: c'est-à-dire, l'un à la porte du temple, & l'autre à celle du vestibule, tant à cause que c'étoit la partie du temple la plus riche par le dedans, que parceque c'étoit là où étoit le sanctuaire.

tuor

Digitized by Google

tuor in via, binique per cellulas.

19. Hæ sunt divisiones janitorum, filiorum Core & Merari.

20. Porrò Achias erat super thesauros domus Dei, & vasa sanctorum.

21. Filii Ledan, filii Gersonni: de Ledan principes familiarum, Ledan, & Gersoni, Jehieli.

22. Filii Jehieli: Zathan, & Ioël fratres ejus, super thesauros domus Domini.

23. Amramitis, & Isaritis, & Hebronitis, & Oziheli-tis.

24. Subaël autem filius Gersom, filii Moysi, præpositus thesauris.

25. Fratres quoque ejus Eliezer, cujus filius Rahabia, & hujus filius Isaias,

min"; deux à chaque châbre.

19. Voilà de quelle maniere on partagea les fonctions des portiers, qui étoient tous descendus de Coré & de Mérari.

20. Achias avoit la garde des tresors de la maison de Dieu, & des vases sacrez.

21. Les fils de Lédan sont fils de Gersonni". Et de Lédan viennent ces chefs de famille, Lédan, Gersonni, & Jéhieli.

22. Les fils de Jéhieli, sont Zathan, & Joël son frere", qui gardoient les tresors de la maison du Seigneur.

23. Ceux de la famille d'Amram", d'Isaar, d'Hébron, & d'Ozihel, *eurent la garde des tresors.*

24. Subaël qui descendoit de Gersom fils de Moïse, étoit un des tresoriers;

25. Eliezer son proche parent" eut pour fils Rahabia, qui fut pere d'Isaïe; &

℣. 18. *Expl.* Duquel on a parlé au ℣. 16.

℣. 21. *Expl.* Sont de la posterité de Gerson fils de Levi.

℣. 22. L'Hebreu porte son frere.

℣. 23. *Expl.* Vertendum Amramitæ, &c. *supl.* præfecerunt thesauris. *Vatabl.*

℣. 25. *Lettr.* Son frere.

Digitized by Google

Isaïe le fut de Joram ; Joram de Zéchri ; & Zéchri de Sélémith.

& hujus filius Joram, hujus quoque filius Zecri, & hujus filius Selemith.

26. Sélémith & ses frères étoient encore Officiers du tresor des choses saintes, que le roy David, les Princes des familles, les Tribus, les Centeniers, & les chefs de l'armée avoient consacrées à Dieu" ;

26. Ipse Selemith, & fratres ejus, super thesoros sanctorum, quæ sanctificavit David rex, & principes familiarum, & tribuni, & centuriones, & duces exercitus ;

27. *c'est à dire*, des dépouilles remportées dans les guerres & dans les combats, qu'ils avoient consacrées pour la restauration du Temple", & pour faire tous les vaisseaux, & les autres choses qui y servoient.

27. de bellis, & manubiis præliorum, quæ consecraverant ad instaurationem, & supellectilem templi Domini.

28. Le prophete Samuel y consacra donc toutes ces choses, aussi bien que Saül fils de Cis, Abner fils de Ner, & Joab fils de Sarvia. Or tous ceux qui offroient quelques presens les mettoient entre les mains de Sélémith, & de ses freres, *qui en avoient soin.*

28. Hæ autem universa sanctificavit Samuel Videns, & Saul filius Cis, & Abner filius Ner, & Joab filius Sarviæ : omnes, qui sanctificaverant ea per manum Selemith, & fratrum ejus.

29. Ceux de la famille d'Isaar" étoient presidez par

29. Isaaritis verò præerat Chonenias,

℣. 26. *Expl.* Partâ victoriâ aliquid consecrabant Domino de manubiis. *Sym.*

℣. 27. *Hebr.* Ad fortificandum domum Domini. *Synopſ.*

℣. 29. *Expl.* Qui descendoient de Gaath. *Arab.*

Digitized by Google

& filii ejus, ad opera forinsecus super Israël, ad docendum & judicandum eos.

Chonénias & ſes enfans; & ils avoient ſoin des choſes de dehors qui regardoient Iſraël; c'eſt à-dire, de les inſtruire, & de juger leurs differends.

30. Porrò de Hebronitis Hasabias, & fratres ejus viri fortissimi, mille septingenti, præerant Israëli trans Jordanem contra Occidentem, in cunctis operibus Domini, & in ministerium regis.

30. Haſabias de la famille d'Hébron, & ſes freres qui étoient tous des hommes tres forts, au nombre de mille ſept cens gouvernoient les Iſraëlites qui étoient au-delà du Jourdain vers l'Occident; ſoit dans les choſes qui regardoient le ſervice du Seigneur, ou dans celles qui regardoient le ſervice du Roy.

31. Hebronitarum autem princeps fuit Jéria, secundùm familias & cognationes eorum. Quadragesimo anno regni David recensiti sunt, & inventi sunt viri fortissimi in Jazer Galaad,

31. Jéria fut un des chefs de la poſterité d'Hébron, diviſée ſelon ſes diverſes familles en diverſes branches. La quarantiéme année [y] du regne de David on en fit le denombrement à Jazer de Galaad, & l'on trouva.

32. fratresque ejus robustioris ætatis, duo millia septingenti principes familiarum. Præposuit autem eos David rex Rubenitis, & Gaditis, & dimidiæ tribui

32. qu'eux & leurs freres qui étoient tous gens de cœur, & dans la force de leur âge, faiſoient le nombre de deux mille ſept cens chefs de familles. Or David les établit ſur la Tribu de

y. 31. *Expl.* La derniére année de ſon regne.

Digitized by Google

Ruben, sur celle de Gad, & sur la demi-Tribu de Manassé ", pour presider dans toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu & le service du Roy.

Manasse, in omne ministerium Dei, & regis.

¥.32. Qui étoit au-delà du Jourdain.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥.6. *Semei son fils eut aussi plusieurs enfans, qui furent tous chefs d'autant de familles* dans cette fonction de portiers; *parce qu'ils étoient des hommes forts & robustes.*

Estius in hæc loc. L'Ecriture parle plusieurs fois de la force de ceux que l'on destinoit à la garde des portes du Temple. Car il étoit necessaire qu'ils fussent tres forts, à cause que ces portes étoient tres-grandes & tres pesantes. Aussi Joseph l'historien témoigne en parlant de celles du dernier Temple de Jerusalem, qu'il falloit vingt hommes pour les ouvrir, ou pour les fermer. C'est pourquoy lorsque l'Ecriture dit ensuite; ¥.10. Qu'*Hosa n'avoit point d'aîné, & qu'il donna le premier rang à Semri*; elle n'entend pas, selon Estius, qu'Hosa n'avoit point effectivement d'aîné, puisque l'aîné étant mort, le second luy succedoit naturellement: mais elle veut dire que l'aîné s'étant trouvé trop foible pour la fonction de portier, un autre plus fort que luy fut mis en sa place.

Cette fonction ne demandoit pas seulement

Digitized by Google

une grande force de corps, mais elle étoit d'ailleurs fort considerable ; parce que les portiers de la maison du Seigneur gardoient les tresors du Temple & ceux du Roy, & avoient soin de toutes les reparations, comme aujourd'huy les Intendans des bâtimens ; ce qui leur donnoit l'autorité sur tous les ouvriers qui y travalloient. Et de plus même ils exerçoient les fonctions de Juges & de Docteurs de la loy.

C'étoit une ombre & une image d'une autre fonction infiniment plus relevée & plus sainte que JESUS-CHRIST confia depuis à Saint Pierre & aux Apôtres, à qui les clefs de l'Eglise de la terre & de celle même du ciel ont esté données, pour les ouvrir ou pour les fermer selon les regles toutes divines qu'il leur a preserites. Cette fonction apostolique demande vraiment des *hommes tres-forts*, non de la force du corps mais de celle de la vertu. Et il est besoin souvent que leurs forces s'unissent ensemble, soit pour fermer, ou pour ouvrir ces portes divines aux pecheurs & aux penitens. C'est ce qu'on a vû autrefois dans la convocation des Conciles, où toutes les forces, pour le dire ainsi, de ces portiers apostoliques se rassembloient, selon les necessitez differentes de l'Eglise, ou pour resister à la violence des pecheurs qui pretendoient les forcer de les admettre avant le tems à sa Communion, dont leurs crimes les avoient exclus, comme on le voit si souvent dans saint Cyprien ; ou au contraire pour y admettre les vrais penitens à qui la dureté des Novatiens en vouloit absolument fermer la porte, comme on

Cyprian. Epist. 22. 26. 27. 31. 52.

Digitized by Google

le peut voir auſſi dans les ouvrages du même Saint.

Ce ſont eux encore qui ſont chargez de la garde de ſes treſors, comme étant les Miniſtres de JESUS-CHRIST, & les diſpenſations des divins myſteres, ſelon que le dit S. Paul. Ce ſont eux enfin qui ſont veritablement la fonction de Juges & de Docteurs, étant établis pour juger ceux qui appartiennent à l'Egliſe, & pour enſeigner les peuples avec une pleine autorité; ce que ces anciens Miniſtres du Temple ne pouvoient faire que d'une maniere fort imparfaite.

1. Cor. 6. 4. 1.

℣. 28. *Le prophete Samuel conſacra toutes ces choſes, auſſi bien que Saül fils de Cis, Abner fils de Ner, & Ioab fils de Servia : tous ceux qui offroient quelques preſens les mettoient entre les mains de Sélémith, & de ſes freres, &c.*

Eſtius. Ces paroles ne marquent pas que Samuel ait conſacré tout ce que David avoit offert de ſes differentes victoires; puiſque Samuel étoit mort alors. Mais le ſens de ce paſſage eſt que chacun de ceux qui ſont nommez en ce lieu, reſerva quelque partie des dépouilles des ennemis qu'il avoit vaincus, pour la deſtiner à l'uſage du Tabernacle, ou du Temple qu'on devoit bâtir enſuite; ſçavoir Samuel en ſon tems; Saül au ſien, & ainſi des autres. Car Samuel fut un des Juges d'Iſraël, l'ayant gouverné ſous la conduite de Dieu, juſqu'à ce que ce peuple luy demanda à avoir un Roy comme les autres nations.

1. Reg. c. 7. 15. c. 8. 5.

Or cette conduite des Juges & des Princes d'Iſraël, qui offroient ainſi une partie des dépouilles de leurs ennemis à la gloire du Sei-

Digitized by Google

gneur, & qui atteſtoient par là hautement qu'ils ſe ſentoient redevables de leurs victoires à ſa bonté, eſt repreſentée dans les livres ſaints, pour ſervir, comme dit ſaint Paul, à l'inſtruction de tous les fidelles. Elle pouvoit bien avoir pour fondement l'exemple du ſaint patriarche Abraham, qui aprés avoir défait pluſieurs Rois, offrit, ſelon la remarque du même Apôtre, à Melchiſedech roy de Salem, & Prêtre du Dieu tres-haut, la dixme de tout ce qu'il avoit pris. Mais elle apprend à tous ceux que Dieu rend victorieux des ennemis de leur ſalut, ou en general des ennemis de l'Egliſe, à reconnoiſtre par un hommage ſemblable, que c'eſt au Seigneur ſuprême qu'appartient la gloire de leurs victoires; qu'ils n'en ont eſté que de foibles inſtrumens, & que s'il veut bien qu'ils ne luy offrent qu'une partie des biens de ce monde, pour marque qu'ils les tiennent de luy ſeul, il les oblige de ſe donner eux-mêmes tout entiers à lûy, ſans aucun partage.

Rom. 6. 15. 4.

Hebr. 7. v. 1. 2.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

1. OR le nombre des enfans d'Israël qui entroient successivement par troupes au service du Roy, & qu'on relevoit tous les mois de l'année, suivant le partage qu'on en avoit fait, étoit de vingt quatre mille hommes à chaque fois : chaque troupe ayant *ses Generaux* ou Princes des familles ; ses Tribuns " ; ses Centéniers ° ; & ses Préfets ".

1. Filii autem Israël secundùm numerum suum, principes familiarum, tribuni, & centuriones, & præfecti, qui ministrabant regi juxta turmas suas, ingredientes & egredientes per singulos menses in anno, viginti quatuor millibus singuli præerant.

2. La premiere troupe qui entroit en service au premier mois ", étoit commandée par Jesboam fils de Zabdiel, qui avoit vingt-quatre mille hommes sous luy.

2. Primæ turmæ in primo mense Iesboam præerat filius Zabdiel, & sub eo viginti quatuor millia.

3. Il étoit de la maison de Pharés °°, & le premier entre tous les autres Princes *ou Generaux* °°, commandant,

3. De filiis Phares, princeps cunctorum principum in exercitu mense primo.

℣. 1. *Expl.* Mestres de Camp. Ibid. *Expl.* Capitaines. Ibid. *Expl.* Lieutenans.

℣. 2 *Expl.* Ce premier mois étoit le mois de Nisan, qui répond en partie au mois de Mars.

℣. 3. *Expl.* Et par consequent de la Tribu de Juda comme David.

Ibid. *Expl.* Dépendans neanmoins toûjours de Joab Generalissime.

Digitized by Google

comme on l'a dit, au premier mois.

4. Secundi mensis habebat turmam Dudia Ahohites, & post se alter nomine Macelloth, qui regebat partem exercitus viginti quatuor millium.

4 Dudia qui étoit d'Ahohi [v] commandoit les troupes du second mois; & il avoit sous luy Macelloth, qui commandoit une partie de cette armée, qui étoit *encore* de ving-quatre mille hommes.

5. Dux quoque turmæ tertiæ in mense tertio, erat Banaias filius Joiadæ sacerdos: & in divisione sua viginti quatuor millia.

5. Le chef de la troisiéme troupe étoit Banaïas [v] Prêtre, fils de Joïada; & il avoit *aussi* sous luy vingt-quatre mille hommes.

6. Ipse est Banaias fortissimus inter triginta, & super triginta. Præerat autem turmæ ipsius Amizabad filius ejus.

6. C'est ce même Banaïas qui étoit le plus courageux d'entre les trente, & qui les surpassoit tous: Son fils Amizabad commandoit *aussi* l'armée sous luy.

7. Quartus, mense quarto, Asahel frater Joab, & Zabadias filius ejus post eum: & in turma ejus viginti quatuor millia.

7. Le quatriéme General pour les troupes du quatriéme mois étoit Azahel frere de Joab: & Zabadias son fils commandoit aprés luy. Le nombre de ses troupes étoit *aussi* de vingt-quatre mille hommes.

8. Quintus, mense quinto, princeps

8. Le cinquiéme chef pour le cinquiéme mois étoit Sa-

[v] 4. *Expl.* Dans la Tribu de Juda.

[v] 5. *Expl.* L'un des braves de David. 2. *Reg.* 23. 20.

Digitized by Google

maoth de Jézer : & ſon armée étoit de *même* de vingt-quatre mille hommes.

Samaoth Iezerites : & in turma ejus viginti quatuor millia.

9. Le ſixiéme pour le ſixiéme mois étoit Hira " fils d'Accés, de la ville de Thécua ; & il avoit *auſſi* vingt-quatre mille hommes dans ſes troupes.

9. Sextus, menſe ſexto, Hira filius Aces Thecuites : & in turma ejus viginti quatuor millia.

10. Le ſeptiéme pour le ſeptiéme mois étoit Hellés de Phaloni " de la Tribu d'Ephraïm ; ſon armée étoit *auſſi* de vingt-quatre mille hommes.

10. Septimus, menſe ſeptimo, Helles Phallonites de filiis Ephraïm : & in turma ejus viginti quatuor millia.

11. Le huitiéme pour le huitiéme mois étoit Sobochaï de Huſathi, de la race de Zarahi, qui avoit *de même* vingt-quatre mille hommes ſous luy.

11. Octavus, menſe octavo, Sobochai Huſathites de ſtirpe Zarahi : & in turma ejus viginti quatuor millia.

12. Le neuviéme pour le neuviéme mois étoit Abiézer d'Anathoth, des enfans de Jémini ", qui commandoit *encore* vingt-quatre mille hommes.

12. Nonus : menſe nono, Abiezer Anathothites, de filiis Jemini : & in turma ejus viginti quatuor millia.

13. Le dixiéme pour le dixiéme mois étoit Marai de Nétophath, qui deſcendoit de Zaraï. Il avoit *de même* vingt-

13. Decimus, menſe decimo, Marai, & ipſe Netophathites de ſtirpe Zarai : & in turma ejus viginti

℣. 9. *Expl.* L'un des braves de David. 2. *Reg.* 23. 26.
℣. 10. *Auctr.* De Phalti. 2. *Reg.* 23. 26.
℣. 12. *Expl.* Benjamin. *Synopſ.*

Digitized by Google

quatuor millia.

14. Undecimus, menſe undecimo, Banaias Pharathonites de filiis Ephraim : & in turma ejus viginti quatuor millia.

15. Duodecimus, menſe duodecimo, Holdai Netophathites, de ſtirpe Gothoniel : & in turma ejus viginti quatuor millia.

16. Porrò tribubus præerant Iſraël, Rubenitis, dux Eliezer filius Zechri : Simeonitis, dux Saphatias filius Maacha :

17. Levitis, Haſabias filius Camuel : Aaronitis, Sadoc :

18. Juda, Eliu, frater David : Iſſachar, Amri filius Michaël.

19. Zabu'oniris,

quatre mille hommes ſous luy.

14. L'onziéme pour l'onziéme mois étoit Banaïas de Pharathon de la Tribu d'Ephraïm, dont les troupes faiſoient *encore* vingt-quatre mille hommes.

15. Le douziéme pour le douziéme mois étoit Holdaï [1] de Netophathi, qui deſcendoit de Gothoniel [2] : & ſes troupes étoient *encore* de vingt-quatre mille hommes.

16. Or les premiers [3] de chaque Tribu d'Iſraël étoient ceux-cy ; dans celle de Ruben, Eliezer fils de Zéchri : dans celle de Siméon Saphatias fils de Maacha.

17. Dans celle de Lévi, Haſabias fils de Camuel : dans la branche d'Aaron [4], Sadoc.

18. Dans celle de Juda, Eliu frere de David : dans celle d'Iſſachar, Amri fils de Michel.

19. Dans celle de Zabu-

℣. 15 Hébr. *Cheldai*, nommé cy-deſſus. *Cheled.* 11. 30. Ibid *Expl* Frere de Caleb, de la Tribu de Juda.

℣. 16. *Expl.* Selon l'ordre de la naiſſance : au lieu que les Charges de la milice ne ſe donnoient qu'au merite. *Synopſ.*

℣. 17. *Expl.* Qui étoit auſſi de Lévi.

Digitized by Google.

lon, Jesmaïas fils d'Abdias : dans celle de Nephthali, Jérimoth fils d'Ozriel.

Jesmaias filius Abdiæ : Nephthalitibus, Jerimoth filius Ozriel :

20. Dans celle d'Ephraïm Osé fils d'Ozaziu : dans la demi-Tribu de Manassé, Joël fils de Phadaïa :

20. filiis Ephraïm, Osee filius Ozaziu : dimidiæ tribui Manasse, Joël filius Phadaiæ :

21. & dans l'autre moitié de la Tribu de Manassé en Galaad, Jaddo fils de Zacharie : dans la Tribu de Benjamin, Jasiel fils d'Abner.

21. & dimidiæ tribui Manasse in Galaad, Iaddo filius Zachariæ : Benjamin autem, Jasiel filius Abner.

22. Dans celle de Dan Ezrihel fils de Jéroham. Voilà ceux qui étoient les premiers parmi les enfans d'Israël.

22. Dan verò, Ezrihel filius Jeroham : hi principes filiorum Israël.

23. Or David ne voulut point compter ceux qui étoient au-dessous de vingt ans (a), parce que le Seigneur avoit dit, qu'il multiplieroit les enfans d'Israël comme les étoiles du firmament.

23. Noluit autem David numerare eos à viginti annis inferiùs : quia dixerat Dominus ut multiplicaret Israël quasi stellas cæli.

An du monde. 2987.

24. Joab fils de Sarvia avoit commencé à faire le dénombrement. Mais il ne l'acheva pas ; parce que cette entrepriſe avoit attiré la colere *de Dieu* ſur Iſraël : &

24. Joab filius Sarviæ cœperat numerare, nec complevit : quia super hoc ira irruerat in Israël : & idcircò numerus eorum qui fuerant recensiti,

℣. 23. *Expl.* Sçachant qu'ils étoient comme innombrables. *Synopſ.*

Digitized by Google

non est relatus in fastos regis David.

c'est pour cela que le nombre de ceux qu'on avoit déja comptez n'est pas écrit dans les Fastes du roy David.

25. Super thesauros autem regis fuit Azmoth filius Adiel. His autem thesauris, qui erant in urbibus, & in vicis, & in turribus, præsidebat Jonathan filius Oziæ.

25. Le Surintendant des Finances du Roy étoit Azmoth, fils d'Adiel; mais l'Intendant des revenus particuliers des villes, des villages & des châteaux, étoit Jonathan fils d'Ozias.

26. Operi autem rustico, & agricolis qui exercebant terram, præerat Ezri filius Chelub:

26. Ezri fils de Chélub avoit l'Intendance sur les ouvrages de l'agriculture, & sur les Laboureurs qui travailloient à la campagne.

27. vinearúmque cultoribus, Semeias Romathites: cellis autem vinariis, Zadbias Aphonites.

27. Séméias de Romathi avoit l'autorité sur ceux qui travailloient aux vignes: Zabdias d'Aphoni sur les caves & sur les celliers:

28. Nam super oliveta & ficeta, quæ erant in campestribus, Balanam Gederites: super apotheeas autem olei, Joas.

28. Balanam de Géder sur les oliviers & les figuiers de la campagne; & Joas sur les magasins d'huile.

29. Porrò armentis, quæ pascebantur in Saron, præpositus fuit Setrai Saronites: & super boves in vallibus Saphat filius Adli:

29. Les troupeaux que l'on faisoit paître sur la montagne de Saron étoient sous la charge de Sétraï le Saronite: & Saphat fils d'Adli étoit prepose sur les bœufs qu'on nourrissoit dans les vallées:

Digitized by Google

30. mais Obil Ismahélite avoit la charge des chameaux: Jadias de Méronath celle des ânes:

31. & Jaziz Agaréen celle des brebis. Tous ceux-là avoient l'Intendance sur les Biens du Roy David.

32. Mais Jonathan oncle de David, qui étoit un homme sage & sçavant, étoit un de ses Conseillers. Luy & Jahiel fils d'Achamon, étoient prés des enfans du Roy".

33. Achitophel étoit aussi du Conseil du Roy; & Chusaï Arachite étoit son favori.

34. Joiada fils de Banaïas, & Abiathar étoient aprés Achitophel". Mais le Generalissime de toute l'armée royale étoit Joab.

30. super camelos vero, Obil Ismahelites: & super asinos, Iadias Meronathites:

31. Super oves quoque Iaziz Agareus. Omnes hi, principes substantiæ regis David.

32. Jonathan autem patruus David, consiliarius, vir prudens & litteratus: Ipse & Jahiel filius Hachamoni erant cum filiis regis.

33. Achitophel etiam consiliarius regis, & Chusaï Arachites amicus regis.

34. Post Achitophel fuit Ioiada filius Banaiæ, & Abiathar. Princeps autem exercitus regis erat Joab.

℣. 32. *Expl.* Comme Gouverneurs ou Precepteurs.

℣. 34. *Expl.* Soit à raison de l'autorité & du rang; soit à raison du tems, n'étant peut-être entrez en Charge qu'aprés luy. *Autr* furent de son Conseil aprés la mort d'Achitophel. *Synops.*

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *OR le nombre des enfans d'Israël, qui entroient successivement par troupes au service du Roy, & qu'on relevoit tous les mois, suivant le partage qu'on en avoit fait, étoit de vingt-quatre mille hommes à chaque fois, &c.*

Aprés que David s'eſt appliqué à regler ce qui regardoit le ſervice de la maiſon du Seigneur, il ſonge à regler ce qui regarde la ſienné. Et l'Ecriture nous fait voir icy en peu de mots une image racourcie de la grandeur, & de la puiſſance, dont il avoit plû à Dieu de combler ce Prince, comme pour recompenſer dés cette vie l'ardeur qu'il faiſoit paroître pour relever ſa divine gloire aux yeux de tous ſes ſujets. Car on peut juger par ce ſeul endroit, combien David ſurpaſſoit tous les autres rois du monde en grandeur & en puiſſance, puiſque le nombre des ſoldats deſtinez à le garder ſe montoit à prés de trois cens mille hommes. Mais ſa ſageſſe toute pleine de bonté éclatoit autant que ſa puiſſance dans ce reglement qu'il fit au ſujet de ceux qu'il choiſit pour eſtre employez à la garde de ſa perſonne ſacrée. Un roy auſſi reſpecté & aimé de ſes ſujets qu'étoit David, & redouté également de ſes ennemis, n'avoit pas beſoin ſans doute de ce nombre ſi prodigieux de Gardes, afin d'eſtre en ſûreté. L'affection de ſon peuple, & la protection toute-puiſſante du Dieu d'Iſraël luy tenoit lieu d'un

Digitized by Google

bouclier invincible contre tous ſes ennemis ; &
Pſ.19.8. laiſſant aux infidelles, comme il dit luy-même, la vaine confiance qu'ils avoient dans leurs chariots & dans leurs chevaux, il mettoit pour luy principalement ſa force dans le Nom de Dieu qu'il invoquoit. Mais il étoit de la ſageſſe conſommée de ce grand roy, & de la bonté paternelle de ce vray pere de la patrie, de connoître ſes ſujets, & d'eſtre auſſi connu d'eux ; de les empêcher de tomber dans une molle oiſiveté qui eſt la mere de tous les vices, & de les tenir toûjours pour cela dans l'exercice & la diſcipline militaire ; d'inſpirer à ſes ennemis la frayeur d'un peuple conſacré à Dieu, en leur faiſant voir qu'il étoit toûjours preparé au combat ; & d'uſer enfin des moyens les plus propres à ce deſſein, & qui fuſſent en même-tems le moins à charge à ceux qu'il aimoit comme ſes enfans.

Quoiqu'il eut donc toûjours vingt-quatre mille hommes dans ſes Gardes, il y établit cet ordre admirable, qu'ils ſe relevoient de mois en mois, enſorte que chaque Tribu ſervoit à ſon tour. Ainſi un homme pouvant aiſément s'abſenter de ſa maiſon pendant un mois, nul n'eſtoit incommodé d'un tel ſervice ; tous au contraire s'y portoient avec ardeur par la joye qu'ils reſſentoient de garder leur Prince & d'être connus de luy : & ainſi le peuple & les grands devenant tres-aguerris, formoient en tout tems une armée tres-redoutable de prés de trois cens mille hommes, accoûtumez à porter les armes pour la garde de leur Prince & de leur patrie,

Digitized by Google

patrie, & attachez particuliérement à son service.

Qui ne considérera qu'humainement cette conduite du roy David, y trouvera tous les caractéres d'un Prince éclairé, grand politique, & vray pére de ses sujets. Mais si l'on veut regarder ce Prince comme l'image de nôtre divin David, né, selon la chair, de son sang royal, on y trouvera encore quelque chose de plus relevé & de plus digne de la majesté de celuy qu'il figuroit. Car ces vingt-quatre mille hommes de chaque Tribu, tous aguerris & attachez à la garde de leur Prince, nous figurent admirablement les vrais Chrétiens appliquez à une milice toute sainte, & à garder, pour le dire ainsi, JESUS-CHRIST; soit dans eux-mêmes, s'ils sont seulement du nombre des simples fidelles; soit dans les autres, s'ils sont élevez au rang des pasteurs & des autres saints ministres de l'Eglise. C'est un Dieu qui n'a pas besoin pour être gardé, du secours des hommes, luy qui est le Tout-puissant. Mais en qualité d'Homme Dieu, & de chef de son Eglise, il veut que ses membres foibles soient gardez par les plus forts : *Mandavit illi unicuique de proximo suo* : Il a ordonné à chacun d'eux d'avoir soin de son prochain. Ce ministére auquel particuliérement les plus robustes sont appellez, demande une grande vigilance, pour empêcher que les lions rugissans qui tournent sans cesse, comme dit saint Pierre, autour des ames encore foibles & des membres de JESUS-CHRIST, ne viennent à en dévorer quelqu'une. Ce que ces Gardes du roy David faisoient seulement par intervalle, en se

Eccli. 6. 17. 18.

1. Petr. 5. 8.

Digitized by Google

relevant les uns les autres; ceux du divin fils de David le doivent faire sans relâche, étant toûjours appliquez à un ministére d'où dépend leur propre salut & celuy des autres. Mais néanmoins il est vray de dire aussi qu'ils s'entre-soulagent, & s'entr'aident mutuellement à porter ce fardeau que la charité de JESUS-CHRIST leur a imposé.

℣. 24. *Ioab fils de Sarvia avoit commencé d'en faire le dénombrement: mais il ne l'acheva pas, parce que cette entrepriſe avoit attiré la colére* de Dieu *ſur Iſraël, &c.*

On a vû auparavant que Ioab tout ſcelérat qu'il étoit, s'oppoſa autant qu'il put au deſſein du roy David, lorſqu'il voulut faire le dénombrement du peuple; Qu'il luy dit même que cela ſeroit imputé à péché à Iſraël; qu'enfin forcé par le commandement de ce Prince, il ne l'exécuta qu'à regret: & qu'ainſi le dénombrement de la Tribu de Lévi ni de celle de Benjamin ne fut point fait. C'eſt ce que le Saint-Eſprit nous marque icy de nouveau en diſant; Que *Ioab n'acheva pas le dénombrement qu'il avoit commencé; parce que* le fleau de *la* divine *colére étoit tombé ſur Iſraël*: c'eſt-à-dire, que comme Ioab ne ſe portoit qu'à regret à executer l'ordre de David, & qu'ainſi il ne le faiſoit que lentement; la juſtice ſi rigoureuſe que Dieu exerça contre Iſraël en punition du péché du Roy, arrêta le dénombrement que l'on avoit commencé. Ce fut donc cette raiſon qui empêcha, ſelon qu'il eſt dit enſuite, que *le nombre de ceux qui avoient été déja comptez ne fût marqué dans les faſtes du régne de David*; parce

Cap. 21. v. 3. 6.

Digitized by Google

qu'outre que le dénombrement étoit imparfait, il paroît par le fleau que Dieu envoya, combien il étoit irrité contre ce Prince : ainſi ce qu'il avoit fait contre ſon ordre ne devoit pas être mis dans les régiſtres publics, mais effacé de la mémoire des hommes.

CHAPITRE XXVIII.

1. CONvocavit igitur David omnes principes Iſraël, duces tribuum, & præpoſitos turmarum, qui miniſtrabant regi : tribunos quoque & centuriones, & qui præerant ſubſtantiæ & poſſeſſionibus regis, filioſque ſuos cum eunuchis, & potentes, & robuſtiſſimos quoſque in exercitu Jeruſalem.

1. DAvid appella donc tous les Princes d'Iſraël, les chefs des Tribus, & les Généraux des troupes qui étoient à ſon ſervice ; les Tribuns & les Centéniers & tous les Officiers du Domaine du Roy. Il fit venir auſſi ſes enfans, les principaux Officiers de ſon palais *, avec les plus puiſſans & les plus braves de l'armée, & les aſſembla tous à Jéruſalem. An du monde 2989.

2. Cumque ſurrexiſſet rex, & ſteriſſet, ait : Audite me fratres mei, & popu-

2. Et s'étant levé ; il ſe tint debout, & leur dit : Ecoutez-moy vous qui êtes mes

V. 1. Letter. Cum eunuchis. Tradunt Hebræi in hoc loco illos vocari eunuchos, qui ab omnibus actibus ſeculi alieni, orationi tantùm & lectioni vacabant : & uxores non causâ libidinis, ſed ſuſcipiendæ prolis gratiâ habebant, quos Joſephus, ſecundum eorum hæreſim, Eſſenos vocat. *Hieron. Quæſt. Hebr. in Paralipom.*

Digitized by Google

frères & mon peuple. J'avois eu la pensée de bâtir un Temple pour y faire reposer l'Arche de l'alliance du Seigneur, qui est *comme* le marche-pied de nôtre Dieu, & j'ay préparé tout *ce qui étoit nécessaire* pour la construction de cet édifice ;

lus meus: Cogitavi ut ædificarem domum in qua requiesceret arca fœderis Domini, & scabellum pedum Dei nostri : & ad ædificandum, omnia præparavi.

3. mais Dieu m'a dit : Vous ne bâtirez point & ne *consacrerez* point une maison à mon Nom, parce que vous êtes un homme de guerre, & que vous avez répandu le sang.

3. Deus autem dixit mihi: Non ædificabis domum nomini meo, eò quòd sis vir bellator, & sanguinem fuderis.

4. Mais le Seigneur le Dieu d'Israël a bien voulu me choisir dans toute la maison de mon pére, pour me faire Roy à jamais sur Israël. Car c'est de la Tribu de Juda qu'il a déterminé de tirer vos Princes. Il a choisi la maison de mon pére dans cette Tribu ; & entre tous les enfans de mon pére, il luy a plu de jetter les yeux sur moy pour me faire Roy de tout Israël.

4. Sed elegit Dominus Deus Israël me de universa domo patris mei, ut essem rex super Israël in sempiternum : de Juda enim elegit principes: porrò de domo Juda, domum patris mei : & de filiis patris mei, placuit ei ut me eligeret regem super cunctum Israel.

5. De plus, comme le Seigneur m'a donné beaucoup d'enfans, il a aussi choisi entre mes enfans Salomon

5. Sed & de filiis meis (filios enim mihi multos dedit Dominus) elegit Salomonem filium

meum, ut sederet in throno regni Domini super Israël,

mon fils pour le faire seoir sur le trône du royaume du Seigneur, en l'établissant sur Israël,

6. dixitque mihi: Salomon filius tuus ædificabit domum meam, & atria mea: ipsum enim elegi mihi in filium, & ego ero ei in patrem.

6. & il m'a dit: Ce sera Salomon vôtre fils qui me bâtira une maison avec ses parvis: car je l'ay choisi pour mon fils, & je luy tiendray lieu de pére.

7. Et firmabo regnum ejus usque in æternum, si perseveraverit facere præcepta mea, & judicia, sicut & hodie.

7. Et j'affermiray son régne à jamais, pourvû qu'il persévére dans l'observance de mes préceptes & de mes jugemens, comme il fait presentement.

8. Nunc ergo coram universo cœtu Israël, audiente Deo nostro, custodite, & perquirite cuncta mandata Domini Dei nostri: ut possideatis terram bonam, & relinquatis eam filiis vestris post vos usque in sempiternum.

8. Maintenant donc que tout Israël se trouve icy assemblé, & que Dieu entend ce que nous disons; *Je vous conjure* de garder ses commandemens, & de rechercher à les connoître, afin que vous possediez cette terre qui est remplie de biens, & que vous la laissiez pour jamais à vos enfans aprés vous.

9. Tu autem Salomon fili mi, scito Deum patris tui, & servito ei corde perfecto, & animo voluntario: omnia enim corda scrutatur

9. Et vous mon fils Salomon, appliquez vous à connoître le Dieu de vôtre pére, & le servez avec un cœur parfait & une pleine volonté: car le Seigneur

Digitized by Google

sonde tous les cœurs, & il pénétre toutes les pensées des esprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez : mais si vous l'abandonnez, il vous rejettera pour jamais.

Dominus, & universas mentium cogitationes intelligit. Si quæsieris eum, invenies : si autem dereliqueris eum, projiciet te in æternum.

10. Puis donc que le Seigneur vous a choisi pour bâtir la maison de son sanctuaire, fortifiez-vous, & accompliſſez *son ouvrage*.

10. Nunc ergo quia elegit te Dominus ut ædificares domum Sanctuarii, confortare, & perfice.

11. Or David donna à son fils Salomon le dessein du vestibule, celuy du Temple, des garde-meubles, des chambres-hautes destinées pour y manger*, des chambres secrettes & du propitiatoire*.

11. Dedit autem David Salomoni filio suo descriptionem porticus, & templi, & cellariorum, & cœnaculi, & cubiculorum in adytis, & domus propitiationis,

12. Il y ajoûta celuy de tous les parvis qu'il vouloit faire, & des logemens qui devoient être tout au tour, pour garder les trésors de la maison du Seigneur, & toutes les choses consacrées au Temple.

12. necnon & omnium quæ cogitaverat atriorum, & exedrarum per circuitum in thesauros domus Domini, & in thesauros sanctorum,

13. Il luy donna aussi l'ordre & la distribution des Prêtres & des Lévites pour remplir toutes les fonctions de la maison du Seigneur : & il

13. divisionumque Sacerdotalium & Leviticarum, in omnia opera domus Domini, & in universa vasa ministerii

† 11. Lettr. *Cœnaculi.*
Ibid. Lettr. *Domus propitiationis* : du sanctuaire.

Digitized by Google

templi Domini.

luy marqua tous les vaiſ-ſeaux qui devoient être employez dans le Temple du Seigneur.

14. Aurum in pondere per ſingula vaſa miniſterii. Argenti quoque pondus pro vaſorum & operum diverſitate,

14. Il luy ſpécifia le poids que devoient avoir tous les différens vaſes d'or, & le poids que devoient avoir auſſi ceux d'argent, ſelon les divers emplois où ils étoient deſtinez.

15. Sed & in candelabra aurea, & ad lucernas eorum, aurum pro menſura uniuſcujuſque candelabri & lucernarum. Similiter & in candelabra argentea, & in lucernas eorum: pro diverſitate menſuræ, pondus argenti tradidit.

15. Il donna encore l'or qu'il falloit pour les chandeliers d'or, avec leurs lampes; & l'argent qu'il falloit pour les chandeliers d'argent avec leurs lampes, à proportion de leurs différentes grandeurs,

16. Aurum quoque dedit in menſas propoſitionis pro diverſitate menſarum: ſimiliter & argentum in alias menſas argenteas.

16. Il donna de même de l'or pour faire les tables qui ſervoient à expoſer les pains, ſelon les meſures qu'elles devoient avoir: & donna auſſi de l'argent pour en faire d'autres tables d'argent.

17. Ad fuſcinulas quoque, & phialas, & thuribula, ex auro puriſſimo, & leunculos aureos, pro

17. Il donna encore pour faire les fourchettes, les coupes, & les encenſoirs d'un or très-pur; & pour les pe-

Digitized by Google

tits lions d'or, déterminant le poids de chacun de ces petis lions selon sa grandeur ; & donnant aussi de l'argent pour les lions qui devoient être d'argent, selon la mesure de chacun d'eux.

qualitate mensuræ pondus distribuit in leunculum & leunculum. Similiter & in leones argenteos diversum argenti pondus separavit.

18. Il donna du plus pur or pour faire l'autel des parfums ; & ces quatre chérubins qui formoient la ressemblance d'un char, & qui étendant leurs aîles couvroient l'Arche de l'alliance du Seigneur.

18. Altari autem, in quo adolerur incensum, aurum purissimum dedit: ut ex ipso fieret similitudo quadrigæ cherubim, extendentium alas, & velantium arcam fœderis Domini.

19. Toutes ces choses, leur dit le Roy, m'ont été données écrites de la main de Dieu, afin que j'eusse l'intelligence de tous les ouvrages suivant le modelle.

19. Omnia, inquit, venerunt scripta manu Domini ad me, ut intelligerem universa opera exemplaris.

20. David dit encore à son fils Salomon : Agissez en homme de cœur, prenez une forte résolution, & accomplissez *l'ouvrage de Dieu.* Ne craignez rien, & ne vous étonnez de rien : car le Seigneur mon Dieu sera avec

20. Dixit quoque David Salomoni filio suo : Viriliter age, & confortare, & fac : ne timeas, & ne paveas : Dominus enim Deus meus tecum erit, & non dimittet te, nec derelinquet, donec per-

℣. 17. Hebr. *Les coupes.* Parce qu'il y avoit peut-être de petits lions dessous. Ou bien parce que le mot qui signifie un lion, & celuy qui signifie une coupe sont si semblables qu'on a pu facilement prendre l'un pour l'autre.

Digitized by Google

ficias omne opus ministerii domus Domini.

vous ; il ne vous abandonnera point, que vous n'ayez achevé tout ce qui est nécessaire pour le service de la maison du Seigneur.

21. Ecce divisiones Sacerdotum & Levitarum, in omne ministerium domus Domini assistunt tibi, & parati sunt, & noverunt tam principes quàm populus facere omnia præcepta tua.

21. Voilà les Prêtres & Lévites divisez par bandes, lesquels seront toûjours avec vous dans tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur ; les voilà tout prêts : & les Princes aussi bien que le peuple sont tous disposez à exécuter tous vos ordres.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *ET s'étant levé il se tint debout, & leur dit : Ecoutez moy, mes fréres ; & mon peuple, &c.*

C'est un roy qui parle à ses Officiers & à ses sujets. Mais c'est de la part de Dieu qu'il leur parle ; & il respecte la majesté de celuy de la part duquel il leur porte la parole. Etant donc auparavant sur un lit de repos à cause de son grand âge, il se leve & leur donne à tous comme un pére ses derniéres instructions. Il les appelle & ses *fréres* & son *peuple*, se regardant tellement comme leur roy, qu'il se souvenoit en même-tems qu'ils avoient tous un pére commun qui étoit Dieu, & qu'ils étoient tous en-

fans de Jacob. Mais de quoy leur parle-t-il ? Eſt-ce des victoires qu'il a remportées ſur ſes ennemis, ou de la grandeur de ſes Etats, ou de ſes richeſſes, ou de ſa gloire & de l'affermiſſement de ſon régne ? Il avoit l'eſprit trop rempli de Dieu pour ſe repaître de ces vains objets qui n'avoient jamais occupé ſon cœur. Il ne parle donc que de la gloire du Seigneur de tous les Princes, & du deſſein qu'il avoit eu d'y contribuer plus que jamais, en luy bâtiſſant un Temple proportionné à la majeſté de ſon Nom. Il ne craint pas de s'humilier devant tous les Grands de ſon royaume, en leur déclarant que Dieu ne l'a pas jugé digne de bâtir luy-méme ce Temple, à cauſe du ſang que ſes mains avoient répandu dans tant de guerres. Mais il reconnoît en même-tems la bonté qu'il avoit euë de choiſir dans la Tribu de Juda la maiſon ſeule de ſon pére ; & dans toute cette maiſon le dernier de tous pour le faire roy d'Iſraël. C'étoit s'humilier profondement dans ſa perſonne, & ſe relever néanmoins dans la vuë de ce choix de la bonté du Seigneur, qui avoit daigné le preférer à tant d'autres pour le placer en un rang ſi élevé parmi les hommes. Car la vraye humilité doit être reconnoiſſante, & elle prend même un nouvel accroiſſement par cette reconnoiſſance des dons de Dieu, dont la vûë luy eſt un ſujet de s'anéantir de plus en plus.

℣. 7. *Et j'affermiray ſon régne à jamais, pourvû qu'il perſévére dans l'obſervance de mes préceptes & de mes jugemens, comme il fait preſentement.*

Dieu fait de grandes promeſſes à Salomon

Digitized by Google

Mais il faut bien remarquer qu'il y met toûjours des conditions ; de même qu'en promettant autrefois aux Israëlites de grands biens par la bouche de Moïse, il ne manquoit point d'y ajoûter cette condition si nécessaire ; Qu'ils persévéreroient dans son service & dans la fidélité à observer ses préceptes. Dieu voyoit dès lors la chûte effroyable de Salomon ; comme il avoit vû aussi le déreglement de son peuple très-longtems avant qu'il y fût tombé. Nous ne voyons point que dans les promesses qu'il fait souvent à David, il en ait usé de même, & qu'il y ait ajoûté ces conditions dont il parle icy à son fils. Car quoique David soit tombé, il s'est relevé de sa chute d'une maniére qui l'a rendu digne que Dieu l'ait toûjours nommé son fidelle serviteur David. Ainsi les promesses du Seigneur à son égard ont eu leur entier effet.

¶. 8. 9. *Gardez & recherchez à connoître tous les commandemens du Seigneur vôtre Dieu. ..... Et vous Salomon, mon fils, appliquez-vous à connoître le Dieu de vôtre pére, & le servez avec un cœur parfait, &c.*

Que tous les petits, que tous les grands, & que tous les Princes apprennent de la bouche d'un grand Roy ce qui doit faire leur principale occupation. Il n'est pas besoin de dire à un Gouverneur de province, que sa fortune dépend du soin qu'il aura d'exécuter les ordres du Roy son maître ; & que pour cela il doit *s'appliquer à connoître* tous les devoirs de sa Charge. Le desir qu'il a de se maintenir dans un poste si avantageux & si honorable luy fait rechercher avec ardeur tous les moyens de plaire à son Prince,

Digitized by Google

Il n'y a que pour Dieu seul qu'on témoigne une indifférence qui tient quelque chose de la folie. Il semble qu'on le regarde comme s'il ne pouvoit rien pour nous rendre heureux. On le néglige presque entiérement, & l'on ne s'attache qu'à plaire à ceux qui paroissent avoir du Crédit pour procurer une fortune temporelle parmi les hommes; c'est-à-dire, que l'on considére de très foibles créatures préférablement au créateur tout-puissant. C'est pour prévenir ou pour arrêter un si grand desordre, que David donne cet avis si important à tous les Grands du royaume, aussi bien qu'à tous les peuples, de *garder & de rechercher à connoître* de plus en plus *les préceptes du Seigneur*, s'ils desiroient être heureux, *& posseder pour toûjours cette terre remplie de biens*, où ils étoient établis; & qui n'étoit néanmoins qu'une ombre de cette autre *terre* vraiment *bonne*, de cette terre des vivans destinée pour les élus, qui doivent l'avoir éternellement pour leur partage.

L'avis qu'il donna en particulier à Salomon est aussi de très-grande conséquence. Car en luy disant; Qu'il *s'appliquât à connoître le Dieu de son pére*, il luy donnoit lieu de comprendre que tout ce qu'un Roy avoit à craindre, étoit de se laisser ébloüir insensiblement par l'éclat de cette pompe extérieure qui l'environnoit; & de perdre enfin la connoissance de son néant, & de la grandeur infinie de Dieu. Ce fut aussi ce qui arriva à Salomon même, qui après avoir donné des marques d'une si grande sagesse, tomba peu à peu par un effet de son orgueil dans le dernier abandonnement. Il oublia de *connoître*,

Digitized by Google

comme il devoit, *le Dieu de son pére*, c'est-à dire, ce Dieu tout puissant qui avoit daigné élever son pére sur le trône, & que son pére avoit toûjours regardé & honoré comme son Dieu.

Ce n'est donc pas sans grande raison que David recommandant à son fils de *servir Dieu avec un cœur parfait*, ajoûte aussi-tôt; Que ce Dieu *sonde tous les cœurs, & pénétre toutes les pensées*: & qu'il le menace enfin, que *s'il abandonne le Seigneur, le Seigneur le rejettera pour toûjours*. Car l'Esprit de Dieu faisant parler ce saint Roy, prédisoit visiblement par sa bouche ce qui devoit arriver un jour, lorsque Salomon ayant en effet abandonné le Dieu de David son pére, pour courir après les dieux des nations, mérita d'être *rejetté de luy*. Le Seigneur *sondoit* dés lors *le cœur* de ce Prince, qui n'étoit peut-être pas *parfait*, c'est-à-dire, humble devant luy; & pénétrant les plus secrettes *pensées de son esprit*, il y découvrit les semences de cet orgueil qui le précipite enfin dans l'idolatrie.

℣. 20. *Et il dit encore à son fils Salomon: Agissez en homme de cœur. Prenez une forte résolution: & accomplissez* l'ouvrage de Dieu. *Ne craignez rien, &c.*

Il est étonnant combien David recommande à Salomon le courage & la fermeté pour accomplir le dessein de Dieu dans l'ouvrage de son Temple. Mais ce bâtiment étoit-il donc quelque chose qui demandât un si grand cœur & une si grande force: Et David n'avoit-il pas préparé luy-même l'or & l'argent, les marbres & les bois les plus précieux qui devoient servir à son

Digitized by Google

fils pour bâtir cette maison du Seigneur ? Il est vray que Salomon étant encore fort jeune, & n'ayant aucune expérience par luy-même, pouvoit bien être étonné de se voir ainsi tout d'un coup à son avénement à la Couronne, chargé de l'exécution d'une entreprise qui paroissoit grande. On peut dire même que c'étoit quelque chose d'extraordinaire pour un jeune Prince, de renoncer aux plaisirs & aux divertissemens qu'une pleine autorité luy presentoit, pour ne s'appliquer qu'à un ouvrage aussi pénible qu'étoit celuy de ce Temple, dans la structure duquel il devoit suivre très-exactement toutes les mesures & toutes les régles que David son pére luy prescrivoit, après les avoir reçûës luy-même de la propre main de Dieu.

Mais disons plûtôt que ce grand courage & cette fermeté extraordinaire que David demandoit à Salomon, regardoit sans comparaison davantage un autre édifice, dont le Temple de Jérusalem n'étoit qu'un foible crayon. Il a fallu en effet une résolution toute divine dans celuy que Salomon figuroit, dans JESUS-CHRIST fils de David, pour entreprendre de bâtir un Temple à la gloire du Seigneur; mais un Temple qui fût digne véritablement de luy. Combien luy a-t-il fallu souffrir, & en sa personne, & en celle de ses Apôtres; & combien faut-il qu'il souffre encore tous les jours dans la personne de tous ses membres, pour accomplir ce grand & pénible ouvrage de l'édifice si admirable de son Eglise ? Depuis que le Chef a souffert la mort pour son établissement, tous les membres qui ont dessein de prendre part à cet

Digitized by Google

édifice sont de même destinez à plusieurs souffrances. On n'entend point dans ce Temple les coups de marteau qui servent à tailler ces pierres ; parce qu'une souveraine paix régne dans la céleste Jérusalem, qui est le lieu propre de ce Temple tout divin. Mais c'est icy-bas que l'on travaille ces pierres vivantes à coups de marteau, & que l'on taille tous ces bois précieux qui doivent entrer dans sa structure.

Il est donc très-véritable qu'on a besoin d'un grand cœur & d'une ferme résolution pour s'appliquer comme il faut à l'ouvrage de ce saint édifice de l'Eglise de JESUS-CHRIST. Chacun y travaille en sa maniére, & selon son don. Les Apôtres & les Martyrs ont commencé les premiers à y travailler, & de la maniére la plus excellente. Mais on doit se souvenir que nul ne peut s'exemter de souffrance en y travaillant, & par conséquent qu'il faut de la fermeté & du cœur ; puisqu'il a fallu que JESUS-CHRIST ait souffert, selon qu'il le dit luy-même, afin d'entrer dans sa gloire ; & que l'on ne participera à cette gloire, selon saint Paul, qu'autant qu'on aura participé à ses souffrances. *Luc. c. 24. 26. Rom. 8. 17.*

On a vû auparavant que David faisoit remarquer à Salomon, qu'il avoit dans sa pauvreté amassé de grands trésors pour pouvoir fournir à la dépense de ce Temple qui devoit être si magnifique. Ce qu'il disoit se peut appliquer avec beaucoup plus de vérité à JESUS-CHRIST même, figuré aussi bien par David que par Salomon ; puisqu'il est vray que le Fils de Dieu s'étant fait homme & rendu pauvre pour l'amour de son Eglise qu'il vouloit former,

Digitized by Google

ç'a été dans cet état de pauvreté qu'il a amassé des trésors immenses, non d'or & d'argent, comme David, mais de graces, de mérites, & de dons célestes qui ont servi, & qui serviront jusques à la fin des siécles à sa divine sagesse pour se bâtir cette maison toute sainte dans le cœur des hommes. Et nous pouvons dire aussi que chacun de ceux qui travaillent à bâtir & à enrichir cet édifice spirituel, ne le font qu'à proportion qu'il sont pauvres comme JESUS-CHRIST, & qu'ils ont le cœur détaché des richesses de la terre.

CHAPITRE XXIX.

1. ENsuite le Roy adressa la parole à toute cette assemblée, & leur dit : Dieu a bien voulu choisir mon fils Salomon entre tous les autres, quoiqu'il soit encore jeunes & délicat; & que l'entreprise dont il s'agit soit grande, puisque ce n'est pas pour un homme, mais pour Dieu *même* que nous voulons préparer une maison.

An du monde. 2989. avant J. C. 1015.

1. LOcutusque est David rex ad omnem cœtum : Salomonem filium meum unum elegit Deus, adhuc puerum & tenellum : opus namque grande est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo.

2. Pour moy je me suis employé de toutes mes forces à amasser ce qui étoit nécessaire pour fournir à la

2. Ego autem totis viribus meis præparavi impensas domus Dei mei. Aurum ad vasa aurea,

Digitized by Google

& argentum in argentea, æs in ænea, ferrum in ferrea, ligna ad lignea: & lapides onychinos, & quasi stibinos, & diversorum colorum, omnemque pretiosum lapidem, & marmor Parium abundantissimè:

dépense de la maison de mon Dieu: de l'or pour les vases d'or, & de l'argent pour ceux d'argent; du cuivre pour les ouvrages de cuivre; du fer pour ceux de fer; & du bois pour ceux de bois: J'ay aussi préparé des pierres d'Onix *, des pierres blanches comme l'albâtre; du jaspe de diverses couleurs: toutes sortes de pierres précieuses; & quantité de marbre le plus fin & le plus beau *.

3. & super hæc, quæ obtuli in domum Dei mei de peculio meo aurum & argentum, do in templum Dei mei, exceptis his, quæ præparavi in ædem sanctam.

3. Outre toutes ces choses que j'ay offertes pour la maison de mon Dieu, j'ay encore ménagé de mon propre bien de l'or & de l'argent que je donne pour le Temple de mon Dieu, sans parler de ce que j'ay préparé pour bâtir son sanctuaire.

4. Tria millia talenta auri de auro Ophir: & septem millia talentorum argenti probatissimi, ad

4. J'ay donc amassé trois mille talens * d'or d'Ophir & sept mille talens d'argent très-fin & très pur pour en

℣. 2. *Expl.* Des pierres luisantes comme l'Onix.

Ibid *Expl.* L'Hébreu ne marque point de quelle espéce étoit ce marbre: mais les Septante pour en relever l'espéce ont ajoûté, *de Paros*: Paros est une île de l'Archipelage d'où venoit le plus beau marbre, & le marbre blanc.

℣. 4. *Expl.* Le talent d'or valoit plus de soixante quatre mille sept cens quatre-vingt livres.

Digitized by Google

révétir les murailles du Temple ".

deaurandos * parietes templi.

5. En sorte que par tout où il en sera besoin, les ouvriers puissent faire d'or pur les ouvrages d'or; & d'argent ceux qui doivent être d'argent. Mais si quelqu'un veut encore offrir quelque chose de luy-même au Seigneur, qu'il emplisse aujourd'huy ses mains ", & qu'il offre au Seigneur ce qu'il luy plaira.

5. Et ubicumque opus est aurum de auro, & ubicumque opus est argentum de argento, opera fiant per manus artificum: & si quis sponte offert, impleat manum suam hodie, & offerat quod voluerit Domino.

6. Les chefs des maisons, & les plus considérables de chaque Tribu promirent donc d'offrir leurs presens aussi bien que les Tribuns, les Centéniers, & les Intendans du Domaine du Roy.

6. Polliciti sunt itaque principes familiarum, & proceres tribuum Israël, tribuni quoque, & centuriones, & principes possessionum regis.

7. Et ils donnérent pour les ouvrages de la maison de Dieu cinq mille talens d'or", & dix mille solides ", dix mille talens d'argent ", dix-huit mille talens de cuivre,

7. Dederuntque in opera domus Dei auri talenta quinque millia, & solidos decem millia: argenti talenta decem millia, & æris talenta decem & octo millia:

℣. 4.* *Hébr.* Ad obducendos.

Ibid. *Expl* Les murailles du Temple étoient revétuës de lames d'or, & celles des autres édifices voisins de lames d'argent. *Synopſ.*

℣. 5. Lettr. *Impleat manum ſuam*: Ce qui peut s'entendre des presens qu'il veut offrir. Vid. *Judic.* c. 17. 5.

℣. 7. *Expl.* Qui font plus de trois cens milions de livres.

Ib. *Expl.* Qui sont prés de soixante & douze mille livres.

Ibid. *Expl.* Qui font plus de quarante-six milions.

Digitized by Google

ferri quoque centum millia talentorum :

8. Et apud quemcumque inventi sunt lapides, dederunt in thesauros domus Domini, per manum Jahiel Gersonitis.

9. Lætatusque est populus, cùm vota sponte promitterent: quia corde toto offerebant ea Domino: sed & David rex lætatus est gaudio magno.

10. Et benedixit Domino coram universa multitudine, & ait : Benedictus es Domine Deus Israël patris nostri ab æterno in æternum.

11. Tua est Domine magnificentia, & potentia, & gloria, atque victoria: & tibi laus: cuncta enim quæ in cælo sunt, & in terra tua sunt: tuum Domine regnum, & tu es super omnes principes.

12. Tuæ divitiæ, & tua est gloria: tu

& cent mille talens de fer.

8. Tous ceux qui avoient quelques pierres *precieuses* les donnérent aussi pour être mises au trésor de la maison du Seigneur, sous la charge de Jahiel de la famille de Gersõ.

9. Et tout le monde témoigna une grande joye en faisant ces offrandes volontaires, parce qu'ils les offroient de tout leur cœur au Seigneur. Et le roy David étoit aussi tout transporté de joye.

10. C'est pourquoy il commença à loüer Dieu devant toute cette multitude, & il dit : Seigneur qui étes le Dieu d'Israël nôtre pére, vous étes beni dans tous les siécles.

11. C'est à vous Seigneur qu'appartient la grandeur, la puissance, la gloire, & la victoire : Et c'est à vous que sont dûës les loüanges. Car tout ce qui est dans le ciel & sur la terre est à vous. L'Empire vous appartient, & vous étes élevé au-dessus de tous les Princes.

12. Les richesses & la gloire sont à vous. C'est vous qui

Digitized by Google

avez la souveraine puissance sur toutes les créatures. La force & l'autorité sont entre vos mains ; vous possédez la grandeur & le commandement sur tous les hommes.

dominaris omnium ; in manu tua virtus & potentia : in manu tua magnitudo, & imperium omnium.

13. Maintenant donc nous vous rendons nos hommages, *vous reconnoissant pour* nôtre Dieu & nous donnons à vôtre saint Nom les loüanges qui luy sont dûës.

13. Nunc igitur Deus noster confitemur tibi, & laudamus nomen tuum inclytum.

14. Mais qui suis-je moy, & qui est mon peuple pour *oser* vous offrir toutes ces choses ? Tout est à vous, & nous ne vous avons presenté que ce que nous avons reçû de vôtre main.

14. Quis ego, & quis populus meus, ut possimus hæc tibi universa promittere ? Tua sunt omnia : & quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi.

15. Car nous sommes *comme* des étrangers & des voyageurs devant vous, ainsi que l'ont été tous nos péres. Nos jours passent comme l'ombre sur la terre, & nous n'y demeurons qu'un moment.

15. Peregrini enim sumus coram te, & advenæ, sicut omnes patres nostri. Dies nostri quasi umbra super terram, & nulla est mora.

16. Seigneur nôtre Dieu, toutes les grandes richesses que nous avons amassées

16. Domine Deus noster, omnis hæc copia, quam paravi-

℣. 15. *Expl.* Nous ne sommes point propriétaires des biens que nous vous donnons. C'est de vous-même que nous les avons reçûs.

Digitized by Google

mus ut ædificaretur domus nomini sancto tuo, de manu tua est, & tua sunt omnia.

pour bâtir une maison à *la gloire de* vôtre saint Nom sont venuës de vôtre main, & toutes choses sont à vous.

17. Scio Deus meus quòd probes corda, & simplicitatem diligas, unde & ego in simplicitate cordis mei lætus obtuli universa hæc: & populum tuum, qui hic repertus est, vidi eum ingenti gaudio tibi offerre donaria.

17. Je sçay, mon Dieu, que c'est vous qui sondez les cœurs, & que vous aimez la simplicité. C'est pourquoy je vous ay aussi offert toutes ces choses dans la simplicité de mon cœur, & avec joye, & j'ay été ravi de voir aussi tout ce peuple rassemblé en ce lieu vous offrir de même ses presens.

18. Domine Deus Abraham, & Isaac, & Israël, patrum nostrorum custodi in æternum hanc voluntatem cordis eorum, & semper in venerationem tui mens ista permaneat.

18. Seigneur qui êtes le Dieu de nos péres Abraham, Isaac, & Israël[a], conservez éternellement cette volonté dans leur cœur, & faites qu'ils demeurent toûjours fermes dans cette résolution de vous rendre toute la vénération & le culte qu'ils vous doivent.

19. Salomoni quoque filio meo da cor perfectum, ut custodiat mandata tua, testimonia tua, & cerimonias tuas, & faciat universa: & ædificet ædem, cujus impensas paravi.

19. Donnez aussi à mon fils Salomon un cœur parfait, afin qu'il garde vos commandemens & vos paroles, & qu'il observe vos cérémonies, & accomplisse tous vos ordres; qu'il bâtisse vôtre maison, pour laquelle

[a] ℣. 18. *Expl.* Jacob.

Digitized by Google

j'ay préparé toutes les choſes néceſſaires.

20. David dit enſuite à toute l'aſſemblée : Beniſſez le Seigneur nôtre Dieu. Et toute l'aſſemblée benit le Seigneur le Dieu de leurs péres : & ſe proſternant ils adorérent Dieu, & rendirent enſuite leur hommage au Roy [c].

20. Præcepit autem David univerſæ eccleſiæ : Benedicite Domino Deo noſtro. Et benedixit omnis eccleſia Domino Deo patrum ſuorum : & inclinaverunt ſe, & adoraverunt Deum, & deinde regem.

21. Ils immolérent en même-tems des victimes au Seigneur : & le lendemain ils luy offrirent en holocauſte mille taureaux, mille beliers, & mille agneaux, avec leurs offrandes de liqueurs [d], & tout ce qui étoit preſcrit : ce qui fut trés-ſuffiſant pour tout Iſraël [e].

21. Immolaverunt quæ victimas Domino : & obtulerunt holocauſta die ſequenti, tauros mille, arietes mille, agnos mille, cum libaminibus ſuis, & univerſo ritu abundantiſſimè in omnem Iſraël.

22. Ainſi ils mangérent & ils burent ce jour là en la preſence du Seigneur avec de grandes réjouiſſances. Ils ſacrérent une ſeconde fois [f] Salomon fils de David. Ils

22. Et comederunt & biberunt coram Domino in die illo cum grandi lætitia. Et unxerunt ſecundò Salomonem filium David. Unxe-

℣. 20. Expl. *Et ſe tournant enſuite vers le Roy*, dit Joſeph, *ils luy rendirent de très-humbles actions de graces, de tous les biens qu'ils avoient reçûs durant ſon regne.*

℣. 21. *Expl.* Ces offrandes ſe faiſoient avec du vin, de l'huile, de la plus pure farine, & du ſel, & l'on en proportionnoit la quantité à la grandeur de la victime qui devoit être immolée. *Vid. Num.* 15.

Ibid. *Expl.* Scilicet ad epulandum. *Synopſ.*

℣. 22. *Expl.* Parce qu'il l'avoit déja été une fois par Sadoc & par Nathan. 3. *Reg.* 1. 39.

Digitized by Google

runt autem eum Domino, in principem, & Sadoc in Pontificem.

le sacrérent par l'ordre du Seigneur, pour être Roy, & Sadoc pour être Pontife ".

23, Sedítque Salomon super solium Domini in regem pro David patre suo, & cunctis placuit: & paruit illi omnis Israël.

23. Ainsi Salomon fut mis sur le trône du Seigneur ", pour régner au lieu de David son pére. Il fut agréable à tous, & tout Israël luy rendit obéissance.

24. Sed & universi principes, & potentes, & cuncti filii regis David dederunt manum, & subjecti fuerunt Salomini regi.

24. Tous les Princes mêmes, les Grands du Royaume, & les fils du roy David vinrent rendre leurs hommages, & se soûmettre à Salomon *comme à leur Roy.*

25. Magnificavit ergo Dominus Salomonem super omnem Israël: & dedit illi gloriam regni, qualem nullus habuit ante eum rex Israël.

25. Dieu éleva donc Salomon sur tout Israël; & il combla son régne d'une telle gloire, que nul *autre* Roy d'Israël n'en avoit eu avant luy de semblable.

26. Igitur David filius Isaï regnavit super universum Israël.

26. David fils d'Isaï régna donc sur tout le peuple d'Israël.

27. Et dies, quibus regnavit super Israël, fuerunt quadraginta annis: in Hebron regnavit septem annis, & in Jerusa-

27. Et la durée de son régne sur Israël fut de quarante ans; il régna sept ans à Hébron, & trente-trois à Jérusalem.

℣. 22. *Expl.* A la place d'Abiathar, que Salomon avoit déja résolu de dégrader, ou d'éloigner. *Synops.*

℣. 23. *Expl.* L'autorité des Princes est celle de Dieu même, & c'est par luy que les Rois régnent sur les peuples. Per me reges regnant. *Prov. c. 8. 16.*

Digitized by Google

lem annis triginta tribus.

28. Il mourut dans une heureuse vieillesse comblé d'années, de biens, & de gloire: & Salomon son fils régna en sa place.

28. Et mortuus est in senectute bona, plenus dierum, & divitiis, & gloriâ. Et regnavit Salomon filius ejus pro eo.

29. Or toutes les actions du roy David tant les premiéres que leur derniéres sont écrites dans le livre du prophéte Samuel, & dans le livre du prophéte Nathan, & dans celuy du prophéte Gad "",

29. Gesta autem David regis priora, & novissima, scripta sunt in Libro Samuelis Videntis, & in Libro Nathan prophetæ, atque in volumine Gad Videntis:

30. avec tout ce qui s'est passé sous son régne, & les grands événemens que l'on vit alors, soit dans le Royaume d'Israël, soit dans tous les autres royaumes de la terre "".

30. universique regni ejus, & fortitudinis, & temporum, quæ transierunt sub eo, sive in Israël, sive in cunctis regnis terrarum.

℣. 29. *Expl.* Nous n'avons plus ces livres là. On croit que les livres des Rois en sont l'abregé.

℣. 30. *Expl.* Des païs voisins de la Palestine, *i. e.* des Philistins, & des Moabites, &c. *Synopsis.*

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 5. 6. 7. *Mais si quelqu'un veut encore offrir quelque chose de luy-même au Seigneur ; qu'il empliſſe aujourd'huy ſes mains, & qu'il offre au Seigneur ce qu'il luy plaira ..... Et ce qu'ils offrirent ..., montoit à cinq mille talens d'or.*

Il étoit de la piété d'un Prince rempli de zele pour la gloire du Seigneur, tel qu'étoit David, d'inſpirer à ſes ſujets quelque choſe de ce zele tout divin dont il étoit embraſé luy-même. C'eſt pourquoy après leur avoir montré l'exemple en s'appauvriſſant, pour le dire ainſi, afin d'enrichir le Temple de Dieu ; il leur témoigne que ſi quelqu'un d'eux deſiroit offrir auſſi quelque choſe pour contribuer à ce ſaint ouvrage, il falloit que l'offrande dont ils *empliroient leurs mains*, vint de la plénitude de leur cœur & de leur bonne volonté ; parce que Dieu ne veut point d'offrandes qui ſoient forcées : Que chacun donne, diſoit autrefois ſaint Paul, *ce qu'il aura réſolu en luy-même de donner, non avec triſteſſe, ni comme par force : car Dieu aime celuy qui donne avec joye.* Ainſi David en diſant à toutes les perſonnes qui l'écoutoient, *d'offrir au Seigneur ce qu'il leur plairoit*, regardoit plus l'avantage qui leur reviendroit à eux-mêmes de ces offrandes que celuy du Temple, pour lequel il ſemble qu'il auroit pû ſe contenter des tréſors

2. Cor. 9. 7.

Digitized by Google

immenſes qu'il avoit eu ſoin d'amaſſer de ſon
V. 3. *propre bien*, comme il le dit, s'il n'eût ſouhaité leur faire auſſi prendre part à un ouvrage ſi ſaint. Car on peut dire certainement, qu'il étoit à leur égard dans la même diſpoſition, où S. Paul
Philipp. témoignoit depuis qu'il étoit à l'égard des Chré-
c. 4. 17. tiens de la ville de Philippes, lorſqu'il leur diſoit : Ce n'eſt pas que je deſire le don que vous me faites ; mais je deſire le fruit que vous en tirez, qui augmentera le compte que Dieu tient de vos bonnes œuvres : *Non quia quæro datum : ſed requiro fructum abundantem in ratione veſtra.*

Les offrandes volontaires que David reçut alors, étant jointes à celles qu'il fit luy-même, compoſérent une ſomme ſi prodigieuſe, que quelques Auteurs ont douté ſi l'on doit entendre dans l'Ecriture par le talent d'or ou d'argent, ce qu'il ſignifie ordinairement dans l'antiquité. Car
Voy. Bibl. de Vitré. Chronol ſi l'on veut faire un calcul exact de toutes ces
p. 85. 86 ſommes marquées icy & au vingt-deuxiéme chapitre, on trouvera que ce que David laiſſa à ſon fils pour l'édifice du Temple, montoit à onze mille ſix cens ſoixante-neuf millions, ſix cens ſoixante & huit mille, trois cens cinquante-neuf livres, ſept ſols ſix deniers. C'eſt-à-dire que ce qui fut deſtiné dès lors pour le Temple du Seigneur en or & en argent, ſans compter un nombre infini de pierres précieuſes, de marbres, de porphyres, & de bois rares, & tout ce que Salomon y joignit depuis, ſurpaſſoit tous les tréſors des Rois de la terre. Cecy toutefois n'eſt point incroyable, ſi l'on conſidére que le païs où Dieu avoit établi ſon peuple étoit le plus

Digitized by Google

riche de tout l'Univers ; Que David avoit beaucoup étendu ſes Etats, & ſubjugué pluſieurs nations dont il avoit remporté de grandes dépoüilles ; & que Dieu voulant comme tracer aux yeux des hommes charnels & groſſiers un crayon de ſa haute Majeſté & de ſa divine magnificence, dans la ſtructure de ce Temple ſi magnifique, y fit exprès amaſſer & prodiguer des tréſors immenſes. Il eſt vray qu'il n'en avoit aucun beſoin pour luy-même ; puiſque, comme dit S. Paul, *celuy qui a fait le monde, & tout ce qui eſt dans le monde, étant le Seigneur du ciel & de la terre, n'habite point dans les Temples bâtis par les hommes* ; c'eſt-à-dire, qu'il n'en a pas de beſoin, comme il dit enſuite : mais il vouloit s'en ſervir pour attacher plus fortement à ſon culte un peuple porté naturellement à l'idolatrie. *Act. c. 17. 24.*

℣. 11. 12. *C'eſt à vous, Seigneur, qu'appartient la grandeur, la puiſſance . . . C'eſt à vous qu'il appartient de régner . . . & vous êtes élevé au-deſſus de tous les Princes, &c.*

Un Roy n'eſt jamais plus grand devant Dieu que lorſqu'il s'abaiſſe ſous ſa grandeur infinie. Car il n'eſt pas moins vray de dire des Princes, que de tous les peuples, cette parole de JESUS-CHRIST ; Que *celuy qui s'humilie ſera élevé.* David étoit très-ſçavant dans ce myſtére de l'humilité Chrétienne, que l'Eſprit de Dieu luy fit comprendre avant le tems du Chriſtianiſme. Ainſi il étoit uniquement appliqué à enviſager *la grandeur* ſuprême, *la ſouveraine puiſſance*, & *la gloire* incomparable de celuy de qui il avoit reçû la ſienne. Ayant ſans ceſſe gravée dans le *Luc. c. 14. 11.*

Digitized by Google

cœur cette verité si importante, qu'il n'avoit rien que Dieu ne le luy eût donné, il étoit très-éloigné de s'en glorifier. Que tous les hommes rougissent donc de s'élever de quelques marques de grandeur, lorsqu'ils entendent ce Roy si puissant, si riche & si magnifique parler de soy-même & se regarder comme un néant en la presence de Dieu. Qu'ils soient couverts de confusion toutes les fois qu'ils osent vanter quelques offrandes qu'ils luy font, ou dans ses Eglises, ou en la personne des pauvres, lorsqu'ils entendent David luy protester, Que *tout est à luy*, & qu'il *ne luy a rien offert que ce qu'il a reçû de sa main*, après qu'il luy a consacré plusieurs mille de millions d'or & d'argent. Il déclare tout Roy qu'il est, qu'il ne se regarde que comme étranger à l'égard du Royaume & de tous les biens qu'il possede : Nous ne sommes, dit-il à Dieu, *que des étrangers devant vous* : Synopſ. c'est-à-dire, selon l'explication des Interprétes ; nous ne sommes point propriétaires des biens que vous nous avez donnez ; mais nous en sommes seulement comme les fermiers & les œconômes. *Nous sommes des voyageurs, & nos jours passent comme l'ombre* : C'est-à-dire, que nous n'avons qu'un très-court usage de toutes ces choses dans le peu de tems que nous vivons comme étrangers sur la terre.

Que doivent donc dire les petits, si les Rois qui sont vraiment éclairez des lumiéres de la foy parlent de la sorte ? Mais qu'il est à souhaiter, que les Grands même du siécle considérent avec un peu d'attention cette grandeur

Digitized by Google

étonnante d'un roy d'Israël, & le mépris qu'il en a fait ! Car comme Dieu nous ordonne en général de considérer le ciel, afin d'apprendre par là à mépriser toute la terre : aussi la considération particuliére de cette gloire de David serviroit à leur faire voir que tout ce qu'il y a de plus éclatant dans le monde, n'approche point de la gloire dont Dieu comble quand il luy plaît ceux qui sont fidelles à son service. Et la vûë de ce mépris très-sincére qu'il a fait d'une gloire si éclatante les porteroit à concevoir comme luy une plus sainte ambition pour des biens plus élevez & pour une gloire plus solide.

Il suffit de lire toute cette priére de David, pour en être pénétré. Et les explications qu'on en donneroit ne serviroient en quelque façon qu'à l'affoiblir. Tout y est grand, parce que tout est humble dans le cœur & dans les paroles de ce saint Roy. Tout ce qu'il dit ne respire que la grace de la nouvelle alliance, qui est cette gratitude envers Dieu, comme envers l'auteur de tout le bien dont il luy est redevable. C'est en cela qu'on peut assurer que consistoit principalement la sagesse de David ; de même que saint Augustin témoigne aussi que c'étoit-là ce qui discernoit les vierges sages des vierges folles ; Qu'elles portoient au fond de leurs cœurs l'intelligence de la grace de leur Dieu, comme l'huile toute céleste qui faisoit brûler leurs lampes : *Oleum in vasis, hoc est, intelligentiam gratiæ Dei portant in cordibus suis.* Aussi ce Prince, selon la remarque qu'en fait un Auteur, atteste très-hautement dans cette

Aug. epist. 120 c. 37.

Eftius in hunc loc.

Digitized by Google

même priére, que la bonne volonté même vient de Dieu, & ne se peut conserver sans l'assistance de Dieu, lorsqu'il dit : *Seigneur, qui êtes le Dieu*
℣. 18. *de nos péres, Abraham, Isaac, & Israël, conservez éternellement cette volonté dans leur cœur ; & faites qu'ils demeurent toûjours fermes dans cette résolution de vous rendre toute la vénération & le culte qu'ils vous doivent.*

Digitized by Google

LES PARALIPOMENES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

1. ONFORTATUS est ergo Salomon filius David in regno suo, & Dominus Deus ejus erat cum eo, & magnificavit eum in excelsum.

1. LE régne de Salomon fils de David fut donc afermi : & le Seigneur son Dieu étoit avec luy ; & il l'éleva à un très-haut degré de puissance. An du monde 2990. avant J. C. 1014.

2. Præcepitque Salomon universo Israëli, tribunis & centurionibus, & ducibus, & judicibus omnis Israël, & principibus familiarum :

2. Ce Prince donna ses ordres à tout Israël ; aux Colonels, aux Capitaines, & aux autres Officiers ; aux Magistrats, & aux chefs de toutes les familles.

3. & abiit cum universa multitudine in Excelsum Gabaon, ubi erat tabernaculum fœderis

3. Et il s'en alla avec toute cette multitude au lieu haut de Gabaon *, où étoit le Tabernacle de l'alliance

℣. 3. *Expl.* Gabaon étoit de la Tribu de Benjamin.

Digitized by Google

de Dieu, que Moïse son serviteur luy avoit dressé dans le desert.

Dei, quod fecit Moyses famulus Dei in solitudine.

4. Or David avoit déja fait venir l'Arche de Dieu, de la ville de Cariathiarim, au lieu qu'il luy avoit préparé, & où il luy avoit élevé un Tabernacle; c'est-à-dire, à Jérusalem.

4. Arcam autem Dei adduxerat David de Cariathiarim, in locum quem præparaverat ei, & ubi fixerat illi tabernaculum, hoc est, in Jerusalem.

5. L'autel d'airain qu'avoit fait Béseléel fils d'Uri, fils de Hur, étoit là " devant le Tabernacle du Seigneur: & Salomon accompagné de toute cette multitude l'y alla chercher.

5. Altare quoque æneum, quod fabricatus fuerat Beseleel filius Uri filii Hur; ibi erat coram tabernaculo Domini: quod & requisivit Salomon, & omnis ecclesia.

6. Il monta à cet autel d'airain qui étoit devant le Tabernacle de l'alliance; & il immola dessus mille victimes.

6. Ascenditque Salomon ad altare æneum, coram tabernaculo fœderis Domini, & obtulit in eo mille hostias.

7. Or il arriva que la nuit même Dieu luy apparut, & luy dit: Demandez-moy ce que vous voulez que je vous donne.

7. Ecce autem in ipsa nocte apparuit ei Deus, dicens: Postula quod vis, ut dem tibi.

8. Alors Salomon dit à Dieu: Vous avez fait éclater la grandeur de vôtre miséricorde envers David mon pére, & vous avez bien voulu m'établir Roy en sa place.

8. Dixitque Salomon Deo: Tu fecisti cum David patre meo misericordiam magnam: & constituisti me regem pro eo.

" 5. Expl. Au lieu haut de Gabaon.

9. Nunc

Digitized by Google

9. Nunc ergo Domine Deus impleatur sermo tuus, quem pollicitus es David patri meo: tu enim me fecisti regem super populum tuum multum, qui tam innumerabilis est, quàm pulvis terræ.

9. *Qu'il vous plaise donc*, Seigneur *mon* Dieu, d'accomplir maintenant vôtre parole, & la promesse que vous avez faite à David mon pére. Puisque vous m'avez établi Roy sur vôtre grand peuple qui est aussi innombrable que la poussiére de la terre;

10. Da mihi sapientiam & intelligentiam, ut ingrediar & egrediar coram populo tuo: quis enim potest hunc populum tuum dignè, qui tam grandis est, judicare?

10. donnez moy la sagesse & l'intelligence, afin que je sçache comment je me dois conduire " à l'égard de vôtre peuple. Car qui pourroit gouverner " dignement un si grand peuple?

11. Dixit autem Deus ad Salomonem: Quia hoc magis placuit cordi tuo, & non postulasti divitias, & substantiam, & gloriam, neque animas eorum qui te oderant, sed nec dies vitæ plurimos: petisti autem sapientiam & scientiam, ut judicare possis populum meum super quem constituí te regem.

11. Alors Dieu répondit à Salomon: Puisque vôtre cœur a préféré ces choses *à toutes les autres*; que vous ne m'avez point demandé des richesses ni de grands biens, ni de la gloire, ni la vie de ceux qui vous haïssent, ni même une vie longue; & que vous m'avez demandé la sagesse & la science, afin que vous puissiez gouverner mon peuple sur lequel je vous ay établi Roy:

℣. 10. *Lettr.* Que j'entre & je sorte. *Hébraïsm.* Ibid. *Lettr.* Juger.

Digitized by Google

12. Je vous accorde la sagesse & la science dès ce moment : & je vous donneray de plus tant de biens, tant de richesses, & tant de gloire, que nul Roy devant & après vous ne vous sera égal.

12. Sapientia & scientia data sunt tibi: divitias autem & substantiam & gloriam dabo tibi, ita ut nullus in regibus nec ante te nec post te fuerit similis tui.

13. Salomon descendit donc de ce lieu haut de Gabaon ; & s'en revint de devant le Tabernacle de l'alliance à Jérusalem, & il régna sur Israël.

13. Venit ergo Salomon ab Excelso Gabaon in Jerusalem coram tabernaculo fœderis, & regnavit super Israël.

14. Il amassa un grand nombre de chariots de guerre & de cavalerie. Il eut mille quatre cens chariots*, & douze mille hommes de cavalerie. Il en fit mettre une partie dans les villes destinées à loger les équipages, & le reste à Jérusalem près de sa personne.

14. Congregavitque sibi currus & equites, & facti sunt ei mille quadringenti currus, & duodecim millia equitum: & fecit eos esse in urbibus quadrigarum, & cum rege in Jerusalem.

15. Il rendit l'or & l'argent aussi commun dans Jérusalem que les pierres, & il y fit voir de même tant de cédres, qu'ils étoient communs comme les sicomores

15. Præbuitque rex argentum & aurum in Jerusalem quasi lapides, & cedros quasi sycomoros, quæ nascuntur in campestribus mul-

* ℣. 14. *Expl.* Cet endroit est fort difficile à accorder avec les autres qui y ont rapport. Au. 3. *Reg.* 10 16. Il n'est parlé que de mille quatre cens non plus qu'icy. Mais dans le ch. 9 de ce 2. l. des Paralipomenes il est marqué 40. mille. Peut-être que ces 40. mille comprennent tout le nombre en général: & ces mille quatre cens, ceux qui étoient particulierement destinez pour être auprès de la personne du Roy.

Digitized by Google

titudine magnâ.

16. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, & de Coa, à negotiatoribus regis, qui ibant, & emebant pretio,

16. Les Marchands qui trafiquoient pour ce Prince luy amenoient des chevaux d'Egypte & de Coa *. Ils y alloient & en achetoient à certain prix;

17. quadrigam equorum sexcentis argenteis, & equum centum quinquaginta: similiter de universis regnis Hethæorum, & à regibus Syriæ, emptio celebrabatur.

17. L'attelage de quatre chevaux revenoit à six cens sicles d'argent: & un cheval à cent cinquante. Et l'on en achetoit ainsi de tous les rois des Héthéens, & de ceux de Syrie.

*. 16. *Expl.* Les uns prennent ce mot de *Coa*, pour une Isle ou une province voisine de la Grece. Et les autres expliquent le mot Hébreu par celuy *d'Assemblée*, pour dire simplement, que les Marchands s'assembloient par troupes pour aller querir ces chevaux. *Synops.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*. 9. 10. *VOus m'avez établi Roy sur vôtre peuple, dont la multitude est innombrable comme la poussiére de la terre. Donnez moy donc la sagesse & l'intelligence, &c.*

Nous avons déja remarqué en expliquant le troisiéme chapitre du troisiéme livre des Rois, ce que les saints Péres & les Interprétes ont dit sur la demande que Salomon fit à Dieu, de cette *sagesse* qui luy étoit nécessaire pour gouverner un si grand peuple; & sur la réponse que

Digitized by Google

Dieu luy fit : c'eſt pourquoy nous ne le repetons point icy. Nous ajouterons ſeulement que Salomon commença bien-tôt à s'écarter de cette
V. 14. même ſageſſe qu'il avoit reçûë de Dieu, lors qu'il *aſſembla*, comme il eſt marqué dans ce chapitre que nous expliquons, *un grand nombre de chariots de guerre, & beaucoup de cavalerie.* Car Dieu avoit déclaré expreſſément en
Deut. c. 17. v. 15. 16. parlant à Iſraël par la bouche de Moïſe ; Que *lorſqu'il auroit choiſi un de leurs frères pour l'établir Roy ſur ſon peuple, il n'amaſſeroit point un grand nombre de chevaux* ; de peur ſans doute qu'il n'y mît trop ſa confiance, & que ſon cœur ne s'en élevât au lieu de s'appuyer ſur le bras du Dieu d'Iſraël. Ainſi Salomon viola manifeſtement ce précepte du Seigneur, qui ſembloit le regarder plus que tous les autres Rois ſes ſucceſſeurs ; puiſque nul Prince du peuple de Dieu ne ſongea jamais à amaſſer un plus grand nombre de chevaux que luy, comme on le verra dans les chapitres ſuivans. Ce péché qui ne frappoit pas les ſens, comme celuy du déréglement où il s'abandonna enſuite, en fut néanmoins peut-être la premiére cauſe ; puiſque l'orgueil qui en étoit le principe, devoit être conſidéré comme la tige malheureuſe qui produiſit à la fin de ſi grands deſordres.

Nous ne devons pas cependant paſſer ſous ſilence une vérité importante qui ſe trouve dans ſa priére, & dont on n'a point parlé dans l'explication du livre des Rois. Il eſt bon de remarquer que Salomon ne demanda au Seigneur qu'il luy donnât la ſageſſe pour gouverner un ſi grand peuple, qu'après avoir reconnu en ſa

Digitized by Google

preſence que c'étoit luy-même qui l'avoit choiſi & *établi Roy ſur ce peuple.* C'eſt à dire, que la confiance avec laquelle il oſa demander à Dieu qu'il luy accordât cette grace, étoit fondée ſur l'aſſurance qu'il avoit que c'étoit Dieu même qui avoit voulu qu'il fût chargé du gouvernement d'Iſraël. Qu'on ne s'y trompe donc point, & qu'on ne s'imagine pas qu'après qu'on s'eſt ingéré ſoy-même dans la conduite du peuple de Dieu, on a droit de luy demander, comme Salomon, les graces dont on a beſoin pour cette conduite des ames. Or qui ſont ceux qui oſeront dire comme ce Prince? C'eſt vous, Seigneur, qui avez voulu que je m'engageaſſe dans ce miniſtére ſi important. Donnez-moy donc ce que vous ſçavez qui m'eſt néceſſaire pour m'en acquitter d'une maniére digne de vous. Je ne vous demande point ni des *richeſſes*, ni de la *gloire*, ni *la vengeance de mes ennemis*, ni une *vie longue.* Mais je vous demande la *ſageſſe*; non celle du ſiécle, mais celle qui eſt ſelon vous; une ſageſſe qui m'apprenne à me mépriſer moy-même, à regarder comme une folie tout ce qui ne ſe rapporte point à la divine doctrine de vôtre Evangile, à vôtre gloire, à mon ſalut, & à celuy de toutes les ames qui me ſont confiées. Mais comment ceux de qui Dieu a dit par la bouche de ſon Prophéte; Qu'ils courent d'eux-mêmes, ſans qu'il les ait envoyez; *Non mittebam prophetas, & ipſi currebant*; comment, dis-je, ces perſonnes pourroient-elles faire une ſemblable priére à Dieu, elles qui ſouvent n'ont enviſagé que les *richeſſes*, & que *la gloire* temporelle dans les emplois où leur propre choix *Jerem. c. 23. 21.*

Digitized by Google

plûtôt que celuy de Dieu les a placées? Prions donc, comme JESUS-CHRIST nous l'a ordonné, & ne nous lassons point de prier *le Seigneur* & *le maître de la moisson*, qu'il *envoye* luy-même *des ouvriers* pour travailler *à la* divine *moisson* de *son* Eglise; ou selon la force du mot Grec, qu'il *les y pousse* & les y fasse aller; ce qui exprime encore mieux la sainte violence qu'on leur doit faire, pour les engager dans un ministére si redoutable.

Luc. 10. 2.

CHAPITRE II.

1. SAlomon résolut donc de bâtir un Temple à la gloire * du Seigneur, & un palais pour luy.

2. Et il fit compter soixante & dix mille hommes pour porter *les fardeaux* sur leurs épaules, & quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes: & il en établit trois mille six cens * pour être inspecteurs.

3. Salomon envoya aussi vers Hiram roy de Tyr, & donna ordre qu'on luy dît

1. Decrevit autem Salomon ædificare domum nomini Domini, & palatium sibi.

2. Et numeravit septuaginta millia virorum portantium humeris, & octoginta millia qui cæderent lapides in montibus; præpositosque eorum tria millia sexcentos.

3. Misit quoque ad Hiram regem Tyri, dicens: Sicut

* 1. *Lettr.* Au nom.

* 2. *Expl.* Au 3. *Reg.* 5. 15. il n'y en a que trois mille trois cens. Mais on croit que les trois autre cens qui sont icy de plus, étoient comme les maîtres des maîtres mêmes.

Digitized by Google

egisti cum David patre meo, & misisti ei ligna cedrina ut ædificaret sibi domum, in qua & habitavit:

de sa part : Faites-moy la même grace que vous avez faite à David mon pére, luy ayant envoyé des bois de cédre pour bâtir le palais où il a demeuré *depuis* ;

4. sic fac mecum, ut ædificem domum nomini Domini Dei mei, ut consecrem eam ad adolendum incensum coram illo, & fumiganda aromata, & ad propositionem panum sempiternam, & ad holocaustomata manè, & vesperè, sabbatis quoque, & neomeniis, & solemnitatibus Domini Dei nostri in sempiternum, quæ mandata sunt Israëli.

4. afin que je puisse bâtir un Temple à la gloire du Seigneur mon Dieu, & le luy dédier pour y brûler de l'encens en sa presence, y consumer des parfums, & y exposer toûjours des pains *devant luy* ; comme aussi pour offrir des holocaustes, le matin & le soir, ainsi qu'il a été ordonné pour toûjours à Israël, les jours du Sabbat, les premiers jours des mois & dans les autres solemnitez du Seigneur.

5. Domus enim, quam ædificare cupio, magna est: magnus est enim Deus noster super omnes deos.

5. Car le Temple que j'ay dessein de bâtir doit être grand, parce que nôtre Dieu est grand au-dessus de tous les dieux.

6. Qui ergo poterit prævalere, ut ædificet ei dignam domum? si cælum, & cæli cælorum capere eum nequeunt: quantus ego sum, ut possim ædificare ei domum? sed ad hoc

6. Qui pourra donc se croire capable de luy bâtir une maison digne de luy ; Si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent le contenir, qui suis-je moy pour entreprendre de luy bâtir une maison? Mais aussi ce n'est seulement

Digitized by Google

que pour faire brûler de l'encens en sa presence.

7. Envoyez-moy donc un homme habile qui sçache travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en ouvrages de pourpre, d'écarlatte, & d'hyacinthe; & qui sçache faire toutes sortes de sculptures & de cizelures, pour l'employer avec les ouvriers que j'ay auprès de moy dans la Judée & à Jerusalem, & que David mon pére avoit choisis.

8. Envoyez-moy aussi des bois de cédre, de sapin", & des pins du Liban. Car je sçay que vos sujets sont adroits à couper les arbres du Liban; & les miens travailleront avec les vôtres:

9. afin que l'on me prépare quantité de bois, parce que la maison que je desire de bâtir doit être très-grande & très-magnifique.

10. Je donneray pour la nourriture de vos gens qui seront occupez à la coupe de

tantùm, ut adolearent incensum coram illo.

7. Mitte ergo mihi virum eruditum, qui noverit operari in auro, & argento, ære, & ferro, purpurâ, coccino, & hyacintho, & qui sciat sculpere cælaturas, cum his artificibus, quos mecum habeo in Judæa & Jerusalem, quos præparavit David pater meus.

8. Sed & ligna cedrina mitte mihi, & arceutina, & pinea, de Libano: scio enim quòd servi tui noverint cædere ligna de Libano, & erunt servi mei cum servis tuis,

9. ut parentur mihi ligna plurima. Domus enim, quam cupio ædificare, magna est nimis, & inclyta.

10. Præterea operariis, qui cæsuri sunt ligna, servis tuis

" ℣. 8. Lettr. *Arceutina*: On ne sçait point assurément ce que c'est que ce bois-là. Les uns le prennent pour du sapin, les autres pour du buis, d'autres pour du genièvre qui est encore fort estimé en ces païs-là.

Digitized by Google

dabo in cibaria tritici coros viginti millia, & hordei coros totidem, & vini viginti millia metretas, olei quoque sata viginti millia.

ces bois, vingt mille sacs « de froment, & autant d'orge, avec vingt mille barils « de vin, & vingt mille bariques « d'huile.

11. Dixit autem Hiram rex Tyri per litteras, quas miserat Salomoni: Quia dilexit Dominus populum suum, idcirco te regnare fecit super eum.

11. Hiram roy de Tyr écrivit à Salomon, & luy manda: Parce que le Seigneur a aimé son peuple, il vous en a établi roy.

12. Et addidit, dicens: Benedictus Dominus Deus Israël, qui fecit cælum & terram, qui dedit David regi filium sapientem & eruditum & sensatum atque prudentem, ut ædificaret domum Domino, & palatium sibi.

12. Et il ajoûta: Que le Seigneur, le Dieu d'Israël qui a fait le ciel & la terre, soit beni, d'avoir donné au roy David un fils si sage, si habile, si plein d'esprit & de prudence pour bâtir un Temple au Seigneur, & un palais pour soy.

13. Misi ergo tibi virum prudentem & scientissimum Hiram, patrem meum,

13. Je vous envoye donc un homme fort sage & d'une très-grande capacité. *Il s'appelle* Hiram, *& je l'honore comme* mon pére «.

℣. 10. Lettr. *Coros*. Le *Corus* étoit une mesure Hébraïque qui tenoit près de deux septiers de bled, mesure de Paris.

Ibid. Lettr. Metretes; c'étoit une mesure qui contenoit près de 28, pintes, mesure de Paris.

Ibid. Vulg. *Sata*. Hébr. *Batos*. Mais le *batus* comprenoit trois *Sata*, & revenoit à la metrete Grecque dont nous venons de parler.

℣. 13. *Hebr.* Qui avoit déja servi Hiram mon pére. *Autr.* Qui s'appelle *Hiram Abi*. Le nom propre ayant été pris dans une signification commune.

Digitized by Google

14. Sa mére eſt *de la ville* de Dan ", & ſon pére eſt Tyrien. Il ſçait travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, & méme en pourpre, en hyacinthe, en fin lin, & en écarlate. Il ſçait encore graver toutes ſortes de figures: & il a un génie merveilleux pour inventer tout ce qui eſt néceſſaire dans ſa profeſſion. *Il travaillera* avec vos ouvriers & avec ceux de David mon ſeigneur vôtre pére.

14. filium mulieris de filiabus Dan, cujus pater fuit Tyrius, qui novit operari in auro, & argento, ære, & ferro, & marmore, & lignis, in purpura quoque, & hyacintho, & byſſo, & coccino, & qui ſcit cælare omnem ſculpturam, & adinvenire prudenter quodcumque in opere neceſſarium eſt, cum artificibus tuis, & cum artificibus domini mei David patris tui.

15. Envoyez donc, mon ſeigneur, à vos ſerviteurs, le bled, l'orge, l'huile, & le vin que vous leur avez promis.

15. Triticum ergo, & hordeum, & oleum, & vinum, quæ pollicitus es, domine mi, mitte ſervis tuis.

16. Nous ferons couper dans le Liban tout le bois dont vous aurez beſoin, & nous le ferons charger ſur des barques pour le rendre à Joppé, d'où vous donnerez ordre qu'on le porte à Jéruſalem.

16. Nos autem cædemus ligna de Libano, quot neceſſaria habueris, & applicabimus ea ratibus per mare in Joppe: tuum autem erit transferre ea in Jeruſalem.

¥. 14. *Lettr.* De filiabus Dan: ce que les Interprétes rapportent à la ville, non à la Tribu. En effet dans le troiſiéme des Rois 7. 14. il eſt dit que cet Hiram étoit fils d'une veuve de la Tribu de Nephtali: Ce qui fait croire que ſon pére en étoit auſſi. Car les Tribus ne ſe confondoient point. Et s'il eſt appellé Tyrien, ce n'eſt pas par rapport à ſon extraction, mais à ſa demeure.

Digitized by Google

17. Numeravit igitur Salomon omnes viros proselytos, qui erant in terra Israël, post dinumerationem, quam dinumeravit David pater ejus, & inventi sunt centum quinquaginta millia, & tria millia sexcenti.

17. Salomon fit faire un dénombrement de tous les étrangers qui étoient dans la terre d'Israël, depuis le dénombrement qu'en avoit fait faire David son pére ; & il s'en trouva cent cinquante trois mille six cens.

18. Fecitque ex eis septuaginta millia, qui humeris onera portarent, & octoginta millia, qui lapides in montibus cæderent : tria autem millia & sexcentos præpositos operum populi.

18. Il en choisit soixante & dix mille, pour porter les fardeaux sur leurs épaules, & quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, & trois mille six cens pour conduire les ouvriers.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 6. *Qui pourra donc présumer être capable de luy bâtir une maison digne de luy ? Si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent le contenir, qui suis-je moy, pour entreprendre de luy bâtir une maison ? Mais c'est aussi seulement pour faire brûler de l'encens en sa presence.*

On a déja expliqué dans le troisiéme livre des Rois, tout ce qui regarde cette union des ouvriers du roy Hiram avec ceux de Salomon, & ce nombre presque incroyable de personnes destinées pour travailler aux ouvrages différens du Temple. Mais on ne peut se lasser de considé-

3. *Reg.* c. 5.

Digitized by Google

rer & d'admirer en même-tems cette humble disposition où Salomon se trouvoit alors en entreprenant un si saint ouvrage, & où doivent être ceux dont il étoit la figure ; c'est-à-dire, tous les ouvriers Apostoliques qui travaillent à bâtir le Temple de Dieu dans les ames des fidelles. *Templum Dei sanctum est, quod estis vos.* 1. Cor. c. 3. v 9. *Dei ædificatio estis.* Qui *pourra donc présumer*, 17. dit ce grand Prince, *être capable de bâtir une maison digne de Dieu* ? C'est luy cependant de qui Dieu même avoit dit en parlant au Roy son 1. Paral. c. 22. 10. & 3. Reg. c. 5. père : *Vôtre fils que je feray seoir en vôtre place sur vôtre trône, sera celuy qui bâtira une maison à* la gloire de *mon nom.* Mais dans la profonde admiration où il étoit de la majesté infinie de Dieu, il ne laisse pas de s'écrier : *Qui peut entreprendre de luy bâtir une maison digne de luy ?* C'est donc la premiére disposition nécessaire pour travailler à l'édifice du Temple de Dieu, de s'en croire très-incapable & très-indigne, lors même qu'on a tout sujet de croire qu'il nous a choisis pour cela.

C'en est une encore de considérer avec une humble frayeur que celuy qui *ne peut être contenu dans* toute la vaste étenduë du *ciel* & des *cieux des cieux*, veut bien néanmoins habiter d'une maniére toute singuliére dans l'Eglise, comme dans son Temple, & même dans le fond du cœur de chaque fidelle, comme dans une maison qui luy est propre. Car s'il y a en effet dans le monde un lieu qui soit digne de sa souveraine Majesté, c'est ce cœur d'un vray fidelle, purifié par le Saint Esprit, & rendu par la charité capable de devenir la demeure de la

Digitized by Google

sainte Trinité : *Si quis diligit me, sermonem meum servabit : & Pater meus diliget eum : & ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus.* Joan. 6. 14. 23.

Enfin la troisiéme disposition nécessaire aux saints ouvriers Evangéliques, est d'être très-convaincus, comme Salomon, que quelque bien appellez qu'ils soient à cet auguste ministére, ils ne peuvent faire autre chose par tous leurs travaux, que préparer au Seigneur une maison où l'on puisse continuellement *faire brûler de l'encens en sa presence* : c'est-à-dire, que tous leurs travaux doivent tendre non pas à leur propre gloire, mais uniquement à celle de Dieu. C'est donc pour rendre soy-même & pour faire rendre par tous les autres à la Majesté du Dieu très haut les hommages qui luy sont dûs, qu'on doit s'appliquer à l'ouvrage figuré par l'édifice du Temple de Salomon. Toute autre fin est indigne du Seigneur. Et c'est travailler en vain, que de travailler dans une autre vûë à cet ouvrage.

V. 7. Envoyez-moy donc un homme habile, qui puisse travailler en or & en argent, en cuivre, en fer, en pourpre, en écarlate, &c.

Il faut que ceux qui sont destinez à travailler à l'édifice spirituel des Temples vivans qui composent l'Eglise de JESUS-CHRIST, ayent l'habileté de cet ouvrier dont parle icy Salomon. Il faut qu'ils puissent aussi bien que luy quoique d'une maniére sans comparaison plus excellente, *travailler sur l'or, sur l'argent, sur le fer, sur le cuivre, &c.* c'est-à-dire, se proportionner & se faire tout à tous, afin de les ren-

Digitized by Google

dre chacun ſelon leur portée une partie du Temple de Dieu. Car tous ne ſont pas appellez à un état auſſi relevé les uns que les autres. Chacun a ſon don ; & chacun même eſt ſujet à ſes foibleſſes. Mais il eſt beſoin que l'ouvrir qui travaille au Temple de Dieu, ſçache ménager les divers talens des fidelles, & porter les foibles comme les forts, pour les rendre dignes d'entrer chacun en ſon rang dans la ſtructure admirable de ce Temple auguſte, & d'y occuper la place que Dieu luy a deſtinée, ſelon l'exemplaire tout divin qu'il en a donné luy-méme à ſon Fils, lorſqu'il l'a rendu dans ſa ſainte humanité comme la pierre angulaire de cette ſainte maiſon, ou comme le Chef adorable du corps myſtique de ſon Egliſe. Car cet exemplaire fut ſans
1. *Paral.* 28. 19. doute figuré par celuy du Temple de Salomon ;
2. *Cor.* c. 2. 16. que Dieu même ; ſelon l'Ecriture, donna à David. Mais qui eſt capable, s'écrie ſaint Paul ; d'un miniſtére ſi difficile ? *Et ad hac quis tam idoneus ?* Ce qu'il diſoit pour marquer que le nombre de ces dignes ouvriers eſt beaucoup plus rare qu'on ne peut croire.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

1. ET cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem in monte Moria, qui demonstratus fuerat David patri ejus, in loco, quem paraverat David in area Ornan Jebusæi.

2. Cœpit autem ædificare mense secundo, anno quarto regni sui.

3. Et hæc sunt fundamenta, quæ jecit Salomon, ut ædificaret domum Dei, longitudinis cubitos in mensura prima sexaginta, latitudinis cubitos viginti.

4. Porticum verò ante frontem, quæ

1. SALomon commença donc à bâtir le Temple du Seigneur à Jérusalem sur la montagne de Moria " , qui avoit été montrée à David son pére, & au lieu même que David avoit disposé, dans l'aire d'Ornan Jébuséen. An du monde 2992. avant J. C. 1012.

2. Il commença cet édifice le second mois de la quatriéme année de son régne.

3. Et voicy les dimensions " que suivit ce Prince pour construire cette maison du Seigneur. La longueur étoit de soixante coudées, suivant la premiére & principale mesure " ; la largeur de vingt coudées.

4. Le vestibule qui étoit devant, dont la longueur

℣. 1. *Expl.* C'est-à-dire, *montagne de vision*, lieu où Abraham offrit son fils Isaac.

℣. 3. Lettr. *Vulg.* Fundamenta, *i. e.* Fundamentorum mensuræ. *Synopſ.*

Ibid. *Lettr.* In mensura prima : *C'est-à-dire*, celle qui avoit deja été suivie dans le Tabernacle, pour montrer qu'il n'y avoit point encore de changement dans les mesures : *ou une mesure principale*, c'est-à-dire, à laquelle rien n'étoit comparable pour son exactitude & sa justesse.

Digitized by Google

répondoit à la largeur du Temple, étoit auſſi de vingt coudées. Mais ſa hauteur ce étoit de ſix-vingt. Et Salomon le fit tout dorer par dedans, d'un or très fin & très-pur.

tendebatur in longum juxta menſuram latitudinis domus, cubitorum viginti: porrò altitudo centum viginti cubitorum erat: & deauravit eam intrinſecus auro mundiſſimo.

5. Il fit auſſi lambriſſer la partie la plus grande ce du Temple de bois de ſapin, & fit appliquer ſur tout ce lambris des lames d'or le plus pur. Et il y fit graver des palmes, & comme de petites chaînes qui étoient enlaſſées les unes dans les autres.

5. Domum quoque majorem texit tabulis ligneis abiegnis, & laminas auri obrizi affixit per totum: ſculpſitque in ea palmas, & quaſi catenulas ſe invicem complectentes.

6. Il fit paver le Temple d'un marbre très-précieux, dont les compartimens faiſoient un très-grand ornement.

6. Stravit quoque pavimentum templi pretioſiſſimo marmore, decore multo.

7. L'or des lames dont il fit couvrir le lambris de cet édifice, les poutres, les pilaſtres, les murailles & les portes, étoit très-fin. Et il fit auſſi repreſenter des Chérubins ſur les murailles.

7. Porrò autem erat probatiſſimum, de cujus laminis texit domum, & trabes ejus, & poſtes, & parietes, & oſtia: & cælavit cherubim in parietibus.

℣. 4. *Expl.* Soit celle du veſtibule, ou celle du Temple. Ainſi quand il eſt dit, 3. *Reg.* 6. que le Temple avoit trente coudées de haut, il faut l'entendre du bas juſqu'au premier étage.

℣. 5. *Expl.* Le *Sanctum* qui étoit trois fois plus grand que le *Sancta Sanctorum*: à peu près comme la nef de nos Egliſes par rapport au chœur & à l'autel.

S. Feciſt

8. Fecit quoque domum Sancti sanctorum : longitudinem juxta latitudinem domus, cubitorum viginti : & latitudinem similiter viginti cubitorum : & laminis aureis texit eam, quasi talentis sexcentis.

8. Il fit encore le sanctuaire "; sa longueur qui répondoit à la largeur du Temple, étoit de vingt coudées ; sa largeur avoit pareillement vingt coudées : il le couvrit tout de lames d'or, qui pouvoient monter à six cens talens ".

9. Sed & clavos fecit aureos, ita ut singuli clavi sicios quinquagenos appenderent: cœnatula quoque texit auro.

9. Il fit aussi tous les clous d'or massif, dont chacun pesoit cinquante sicles ". Les châbres des étages d'enhaut étoient aussi revêtuës d'or.

10. Fecit etiam in domo Sancti sanctorum cherubim duos, opere statuario : & texit eos auro.

10. Outre cela il fit faire encore dans le sanctuaire deux statuës de Chérubins ; qu'il couvrit toutes d'or.

11. Alæ cherubim viginti cubitis extendebantur, ita ut una ala haberet cubitos quinque, & tangeret parietem domus ; & altera quinque cubitos habens, alam tangeret alterius cherub.

11. L'étenduë des aîles de ces Chérubins étoit de vingt coudées ; de sorte qu'une de ces aîles avoit cinq coudées, & touchoit la muraille du Temple ; & que l'autre qui avoit encore cinq coudées, touchoit l'aîle du second Chérubin.

12. Similiter cherub alterius ala, quinque habebat cubitos,

12. De même une des aîles de ce second Chérubin, de cinq coudées étenduë ;

℣. 8. *Letir.* Le Saint des Saints, c'est à dire, le lieu le plus saint.

Ibid. Expl. Qui reviennent à prés de dix-neuf millions de nôtre monnoye.

℣. 9. *Expl.* Qui font plus de mille francs.

Digitized by Google

touchoit la muraille ; & son autre aîle qui étoit auſſi de cinq coudées, venoit joindre l'aîle du premier.

13. Les aîles de ces deux Chérubins étoient donc déployées, & avoient vingt coudées d'étenduë. Et ces Chérubins étoient repreſentez droits ſur leurs pieds, & leurs faces tournées vers le Temple extérieur [e].

14. Il fit auſſi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, & de fin lin, ſur lequel il fit encore repreſenter des Chérubins.

15. *Il fit de plus* deux colomnes devant la porte du Temple, de trente-cinq coudées de haut [f], & leurs chapiteaux étoient de cinq coudées.

16. Il fit auſſi des chaînes comme il y en avoit dans le ſanctuaire : & il les mit ſur les chapiteaux des

& tangebat parietem : & ala ejus altera quinque cubitorum, alam cherub alterius contingebat.

13. Igitur alæ utriuſque cherubim expanſæ erant, & extendebantur per cubitos viginti : ipſi autem ſtabant erectis pedibus, & facies eorum erant verſæ ad exteriorem domum.

14. Fecit quoque velum ex hyacintho, purpura, cocco, & byſſo : & intexuit ei cherubim.

15. Ante fores etiam templi duas columnas, quæ triginta & quinque cubitos habebant altitudinis : porrò capita earum, quinque cubitorum.

16. Necnon & quaſi catenulas in oraculo, & ſuperpoſuit eas capitibus co-

℣. 13. *Expl.* Vers l'entrée du ſanctuaire, de ſorte que l'Arche étoit entr'eux & la porte du ſanctuaire.

℣. 15 *Expl.* Les deux colomnes enſemble étoient de 35. coudées & chacune étoit de 17. coudées & demi, ce qui s'accorde aſſez avec le chap. 7. du 3. l. des Rois qui donne 18. coudées à chaque colomne. *Synopſ.*

℣. 16 *Expl.* 3. *Reg.* 7. 20. Il eſt marqué qu'il y avoit deux cens de ces grenades. Mais c'eſt qu'il y eſt parlé de deux ordres ; au lieu qu'icy il ne parle que d'un. Or chaque ordre en comprenoit cent.

Digitized by Google

lumnarum: malogranata etiam centum, quæ catenulis interposuit.

17. Ipsas quoque columnas posuit in vestibulo templi, unam à dextris, & alteram à sinistris: eam, quæ à dextris erat, vocavit Jachin; & quæ ad lævam, Booz.

colomnes; & cent « grenades qui étoient entrelassées dans ces chaînes.

17. Il fit mettre ces colomnes dans le vestibule du Temple; l'une à droit, l'autre à gauche. Il appella celle qui étoit du côté droit « Jachin, & celle qui étoit du côté gauche « Boos.

℣. 17. Expl. *Jachin*; c'est à dire, *il établira & affermira*, *Boos* signifie, *en luy est la force*; c'est à dire, en Dieu; pour montrer que les plus grandes entrepriſes, mêmes extérieures, ne peuvent ſubsister ni réüſſir ſans Dieu.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ET Salomon commença à bâtir la maiſon du Seigneur dans Iéruſalem ſur la montagne de Moria, &c.*

Comme on s'est fort étendu dans l'explication littérale & ſpirituelle de tout ce que l'Ecriture marque icy touchant le Temple de Salomon, lorſque l'on a éclairci le cinquiéme & le ſixiéme chapitre du troiſiéme livre des Rois, on ſe diſpenſe de le répéter en ce lieu, & on ſe contente d'y renvoyer ceux qui ſouhaiteront d'en voir l'éclairciſſement.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

1. SAlomon fit enſuite un autel d'airain de vingt coudées de long, de vingt de large, & de dix de haut.

1. FEcit quoque altare æneum viginti cubitorum longitudinis, & viginti cubitorum latitudinis, & decem cubitorum altitudinis.

2. Et une mer " de fonte, qui avoit dix coudées d'un bord à l'autre, & qui étoit toute ronde. Elle avoit cinq coudées de haut; & un cordon de trente coudées entouroit ſa circonférence.

2. Mare etiam fuſile decem cubitis à labio uſque ad labium, rotundum per circuitum: quinque cubitos habebat altitudinis, & funiculus triginta cubitorum ambiebat gyrum ejus.

3. Au-deſſous *du bord* de cette mer, il y avoit des figures de bœufs, & elle étoit environnée au-dehors de deux rangs de conſoles, y en ayant dix dans l'eſpace de chaque coudée ". Or ces bœufs avoient été jettez en fonte *avec la mer même.*

3. Similitudo quoque boum erat ſubter illud, & decem cubitis quædam extrinſecus cælaturæ, quaſi duobus verſibus alvum maris circuibant. Boves autem erant fuſiles:

4. Cette mer étoit poſée ſur douze bœufs, trois deſquels regardoient le Septen-

4. & ipſum mare ſuper duodecim boves impoſitum erat,

℣. 2. *Expl.* Cuve d'une grandeur extraordinaire.
℣. 3. On a ſuivi l'Hébreu.

Digitized by Google

quorum tres respiciebant ad Aquilonem, & alii tres ad Occidentem : porrò tres alii Meridiem, & tres qui reliqui erant, Orientem, habentes mare superpositum : posteriora autem boum erant intrinsecus sub mari.

5. Porrò vastitas ejus habebat mensuram palmi, & labium illius erat quasi labium calicis, vel repandi lilii : capiebatque tria millia metretas.

6. Fecit quoque conchas decem : & posuit quinque à dextris, & quinque à sinistris, ut lavarent in eis omnia, quæ in holocaustum oblaturi erant : porrò in mari sacerdotes lavabãtur.

7. Feçit autem & candelabra aurea decem, secundum speciem quâ jussa erant fieri : & posuit ea in

trion, trois l'Occident, trois le Midi, & les trois autres l'Orient. Cette mer étoit posée sur ces bœufs, & le derriére du corps de ces bœufs étoit caché sous cette mer.

5. L'épaisseur de ce vaisseau étoit d'un palme *, & son bord étoit fait comme celuy d'une coupe, ou comme la feuille d'un lis courbée en dehors ; & il contenoit trois mille métreres *.

6. Il fit aussi dix bassins, & il en mit cinq à droit, & cinq à gauche, pour y laver tout ce qui devoit être offert en holocauste : au lieu que les Prêtres se lavoient * dans cette mer.

7. Il fit encore dix chandeliers d'or, selon la forme en laquelle il avoit été ordonné * qu'on les fit. Et il

℣. 5. *Expl.* De quatre doigts.

Ibid *Expl.* L'Hébreu porte *batos*, qui est une mesure égale à celle que les Grecs nomment *Métrete*, revenant à prés de 28. pintes de Paris. De sorte que ces trois mille métretes feroient prés de quatre-vingt quatre mille pintes, & reviendroient à prés de deux cens quatre-vingt muids de nôtre mesure de Paris. *Voyez* 3. *Reg. c.* 7 *v.* 24. 25.

℣. 6. *Expl.* Lavoient leurs pieds & leurs mains.

℣. 7. *Expl.* Soit par David. *Paral.* 1. 2. *v.* 16. soit par Dieu même. *Exod.* 25. 32.

Digitized by Google

les mit dans le Temple, cinq d'un côté, & cinq de l'autre.

templo, quinque à dextris, & quinque à sinistris.

8. Il fit aussi dix tables, & les mit dans le Temple, cinq à droit, & cinq à gauche; & cent phioles d'or.

8. Necnon & mensas decem: & posuit eas in templo, quinque à dextris, & quinque à sinistris: phialas quoque aureas centum.

9. Il fit aussi le parvis des Prêtres, & un grand lieu destiné pour la priére [e], où il y avoit des portes qui étoient couvertes de cuivre.

9. Fecit etiam atrium sacerdotum, & basilicam grandem: & ostia in basilica, quæ texit ære.

10. Or il mit la mer au côté droit [e], vis-à-vis l'Orient vers le Midi.

10. Porrò mare posuit in latere dextro contra Orientem ad Meridiem.

11. Hiram fit aussi des chaudieres, des fourchettes, & des phioles. Et il acheva tout l'ouvrage que le Roy avoit entrepris de faire dans le Temple de Dieu:

11. Fecit autem Hiram lebetes, & creagras, & phialas: & complevit omne opus regis in domo Dei:

12. c'est-à-dire, les deux colomnes; les cordons qui étoient dessus [e], & leurs chapiteaux, avec une espéce de rets qui couvroit les chapiteaux par dessus les cordons.

12. hoc est, columnas duas, & epistylia, & capita, & quasi quædam retiacula, quæ capita tegerent super epistylia.

℣. 9. *Expl.* Qui environnoit l'autre, & étoit à découvert, où le peuple s'assembloit pour prier.

℣. 10. *Expl.* C'étoit le côté droit à l'égard du Temple en soy, mais le côté gauche à l'égard de ceux qui entroient. Car l'entrée du Temple étoit à l'Orient.

℣. 12. Lettr. *Epistylia.* Il se peut prendre pour cette forme de lis, dont il est parlé. 3. *Reg.* 7. 22.

Digitized by Google

13. Malogranata quoque quadringenta, & retiacula duo, ita ut bini ordines malogranatorum singulis retiaculis jungerentur, quæ protegerent epistylia, & capita columnarum.

13. Il fit encore quatre cens grenades, & deux rets; de sorte qu'il y avoit deux rangs de ces grenades à chaque rets, jointes ensemble par autant de petites chaînes faites en forme de rets, qui couvroient les cordons & les chapiteaux des colomnes.

14. Bases etiam fecit, & conchas, quas superposuit basibus:

14. Il fit aussi des socles "*d'airain* & des bassins qu'il mit dessus:

15. mare unum, boves quoque duodecim sub mari.

15. une mer", & douze bœufs, qui la soûtenoient;

16. Et lebetes, & creagras, & phialas. Omnia vasa fecit Salomoni Hiram pater ejus in domo Domini ex ære mundissimo.

16. Les chaudiéres, les fourchettes, & les phioles. Enfin Hiram fit à Solomon *qui l'aimoit comme* son pére", toutes sortes de vases pour la maison du Seigneur, de l'airain le plus pur.

17. In regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sochot & Saredatha.

17. Le Roy les fit jetter en fonte dans de la terre d'argile en une plaine *proche* du Jourdain, entre Sochot & Saredatha".

18. Erat autem multitudo vasorum

18. Or la multitude de ces vases étoit innombrable,

¥.14. *Autr.* Des bases.

¥.15. *Expl.* Une grande cuve.

¥.16. *Expl.* A cause de sa grande habileté & de son singulier mérite, *voy. cy-devant chap.* 2, 13.

¥.17. *Expl.* De la Tribu de Gad, au-delà du Jourdain.

Digitized by Google

& l'on ne peut sçavoir le poids du métail qui y entra.

19. Ainsi Salomon fit faire tous les vaisseaux du Temple du Seigneur, avec l'autel d'or, & les tables sur lesquelles on mettoit les pains qu'on exposoit *devant le Seigneur.*

20. Il fit encore d'un or très-pur les chandeliers, avec leurs lampes pour les faire brûler devant l'Oracle, selon la coutume.

21. Il y avoit aussi des feüillages, ou espeçes de fleurs, avec des lampes, & des pincettes d'un or très-pur.

22. Les cassolettes, les encensoirs, les coupes, les mortiers étoient de même d'un or très-pur. Les portes du Temple intérieur " étoient toutes ciselées : & les portes du Temple étoient d'or par le dehors. Et ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avoit entrepris de faire pour la maison du Seigneur.

inæstimabilis, ita ut ignoraretur pondus æris.

19. Fecitque Salomon omnia vasa domus Dei, & altare aureum, & mensas, & super eas panes propositionis;

20. candelabra quoque cum lucernis suis, ut lucerent ante oraculum juxta ritum ex auro purissimo;

21. & florentia quædam, & lucernas, & forcipes aureos : omnia de auro mundissimo facta sunt.

22. Thymiateria quoque, & thuribula, & phialas, & mortariola, ex auro purissimo. Et ostia cælavit templi interioris, id est, in Sancta sanctorum : & ostia templi forinsecus aurea. Sicque completum est omne opus, quod fecit Salomon in domo Domini.

" ℣. 22. *Expl.* Du sanctuaire.

On peut voir dans l'explication du septiéme

Digitized by Google

chapitre du troisieme livre des Rois, l'éclaircissement de ce qui est rapporté dans celuy-cy, où les mêmes choses à peu près sont representées.

CHAPITRE V.

1. INtulit igitur Salomon omnia quæ voverat David pater suus, argentum, & aurum, & universa vasa posuit in thesauris domus Dei.

2. Post quæ congregavit majores natu Israël, & cunctos principes tribuum, & capita familiarum de filiis Israel in Jerusalem, ut adducerent arcam fœderis Domini de Civitate David, quæ est Sion.

3. Venerunt itaque ad regem omnes viri Israël in die solemni mensis septimi.

4. Cúmque venissent cuncti senio-

1. SAlomon fit donc apporter dans le Temple tout ce que David son pére y avoit voüé ; & mit l'or, l'argent, & tous les vases dans les trésors du Temple.

2. Aprés cela il assembla à Jérusalem tous les anciens d'Israël, tous les Princes des Tribus, & les chefs des familles des enfans d'Israël, pour transporter l'Arche de l'alliance du Seigneur, de la ville de David, c'est-à-dire, de Sion. An du monde 3001. avant J. C. 1003.

3. Ainsi tout Israël se rendit auprés du Roy le jour solemnel du septimé mois. 3. Reg. 8. 2.

4. Et tous les anciens d'Israël étant venus, les Lévites

¶ 4. *Expl.* 3. *Reg.* 8. 3. Il est dit que ce furent les Prêtres qui portérent l'Arche ; c'est-à-dire, les Prêtres qui peuvent être appellez Levites, parce qu'ils étoient de Levi : ou bien parce que les Lévites la portérent jusques à l'entrée du Temple, où les Prêtres la prirent pour la porter dans le sanctuaire. *Synopſ.*

Digitized by Google

prirent l'Arche,

5. & ils la portérent dans le Temple, avec toutes les ſuites & dépendances du Tabernacle. Or les Prêtres & les Lévites portérent tous les vaſes du ſanctuaire qui étoient dans le Tabernacle.

6. Le roy Salomon & tout le peuple d'Iſraël, & généralement tous ceux qui s'étoient aſſemblez marchoient devant l'Arche; & ils immoloïent des moutons « & des bœufs ſans nombre, tant étoit grande la multitude des victimes.

7. Les Prêtres portérent l'Arche de l'alliance du Seigneur, au lieu qui luy avoit été deſtiné; c'eſt-à-dire, prés de l'Oracle « du Temple dans le Saint des Saints, ſous les aîles des Chérubins;

8. de ſorte que les Chérubins étendoient leurs aîles ſur le lieu où l'Arche avoit été miſe, & la couvroient « toute entiére avec les bâtons qui y tenoient.

9. Et parce que ces bâtons

rum Iſraël, portaverunt Levitæ arcam,

5. & intulerunt eam, & omnem paraturam tabernaculi. Porrò vaſa ſanctuarii, quæ erant in tabernaculo, portaverunt Sacerdotes cum Levitis.

6. Rex autem Salomon, & univerſus cœtus Iſraël, & omnes qui fuerunt congregati ante arcam, immolabant arietes, & boves abſque ullo numero: tanta enim erat multitudo victimarum.

7. Et intulerunt Sacerdotes arcam fœderis Domini in locum ſuum, id eſt, ad oraculum templi, in Sancta ſanctorum ſubter alas cherubim:

8. ita ut cherubim expanderent alas ſuas ſuper locum, in quo poſita erat arca, & ipſam arcam tegerent cum vectibus ſuis.

9. Vectium au-

V. 6 1 etr. Des beliers. *Hebr.* dans l'oracle, *c'eſt-à-dire*, dans le plus interieur du Temple, *qu'il appelle enſuite* le Saint des Saints.

V. 8. Expl. L'un d'une aîle, & l'autre d'une autre.

Digitized by Google

tem, quibus portabatur arca, quia paululum longiores erant, capita parebant ante oraculum: si verò quis paululum fuisset extrinsecus, eos videre non poterat. Fuit itaque arca ibi usque in præsentem diem.

avec lesquels on portoit l'Arche étoient un peu longs, on en voyoit l'extrémité de devant le sanctuaire: mais si l'on étoit un peu dehors ", on ne pouvoit plus les voir. Et l'Arche a toûjours été là jusqu'à present.

10. Nihilque erat aliud in arca, nisi duæ tabulæ, quas posuerat Moyses in Horeb, quando legem dedit Dominus filiis Israël egredientibus ex Ægypto.

10. Il n'y avoit dans l'Arche que les deux tables, qui y furent mises par Moïse à Horeb, lorsque le Seigneur donna sa loy aux enfans d'Israël, à leur sortie d'Egypte.

11. Egressis autem Sacerdotibus de sanctuario (omnes enim Sacerdotes, qui ibi potuerant inveniri, sanctificati sunt: nec adhuc in illo tempore vices, & ministériorum ordo inter eos divisus erat)

11. Lors donc que les Prêtres furent sortis du sanctuaire (car tous les Prêtres qui se purent trouver là, furent sanctifiez ". Et jusques alors " les fonctions & l'ordre des ministéres n'avoient point encore été établis *ni* distribuez entr'eux;)

12. tam Levitæ quàm cantores, id est, & qui sub Asaph erant, & qui sub Eman, & qui sub Idithun, filii, & fratres eorum, vestiti

12. Tant les Lévites que les Chantres; c'est-à-dire, ceux qui étoient sous Asaph, sous Eman, sous Idithun avec leurs enfans & leurs parens revétus de lin, faisoient

℣. 9. *Expl.* Dans la partie du Temple nommée le Saint.

℣. 12. *Expl.* Purifiez & mis en état d'entrer dans le sanctuaire, & de servir.

Ibid. Expl. 1. *Paral.* 24. David établit ces fonctions & ces ministéres.

Digitized by Google

retentir leurs tymbales, leurs psaltérions", & leurs guitarres, & étoient à l'Orient de l'autel", avec six vingt Prêtres qui sonnoient de leurs trompettes.

byssinis, cymbalis, & psalteriis, & citharis concrepabant, stantes ad Orientalem plagam altaris : & cum eis Sacerdotes centum viginti, canentes tubis.

13. Tous chantant donc en un même tems, avec des trompettes, des voix, des tymbales, des orgues, & diverses autres sortes d'instrumens de musique, & faisant retentir leurs voix fort haut, ce bruit s'entendoit de bien loin. Et quand ils eurent commencé à loüer le Seigneur, & à entonner *ce Cantique : Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, & parce que sa misericorde est éternelle*, la maison de Dieu fut remplie d'une nuée :

13. Igitur cunctis pariter, & tubis, & voce, & cymbalis, & organis, & diversi generis musicorum concinentibus, & vocem in sublime tollentibus, longe sonitus audiebatur, ita ut cùm Dominum laudare cœpissent & dicere : Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus, impleretur domus Dei nube,

14. ensorte que les Prêtres ne pouvoient y demeurer, ni faire aucune fonction de leur ministére à cause de la nuée" ; la gloire du Seigneur ayant rempli la maison de Dieu.

14. nec possent Sacerdotes stare & ministrare propter caliginem. Compleverat enim gloria Domini domum Dei.

℣. 12. *Expl.* Instrumens de musique à dix cordes.

Ibid. *Expl.* Devant l'autel.

℣. 14. *Expl.* Cette même nuée qui marquoit la presence de Dieu, est appellée la gloire du Seigneur.

Ce chapitre est encore le même que le commence-

Digitized by Google

ment du huitieme chapitre du troiſiéme livre des Rois, qui a été expliqué.

CHAPITRE VI.

1. TUnc Salomon ait: Dominus pollicitus eſt ut habitaret in caligine:

2. ego autem ædificavi domum nomini ejus, ut habitaret ibi in perpetuum.

3. Et convertit rex faciem ſuam, & benedixit univerſæ multitudini Iſraël (nam omnis turba ſtabat intenta) & ait:

4. Benedictus Dominus Deus Iſraël, qui quod locutus eſt David patri meo, opere complevit, dicens:

5. A die, quâ eduxi populum meum de terra Ægypti, non elegi civitatem de cunctis tribubus Iſraël, ut ædificaretur in ea domus nomini

1. ALors Salomon dit: Le Seigneur avoit promis qu'il habiteroit dans une nuée *.

2. Et moy j'ay bâti une maiſon à ſon Nom, afin qu'il y pût demeurer à jamais.

3. Et le Roy tournant le viſage, ſouhaita les benedictions du ciel à toute l'aſſemblée d'Iſraël. Car toute cette multitude étoit debout attentive; & il dit:

4. Beni ſoit le Seigneur le Dieu d'Iſraël, qui a accompli ce qu'il avoit fait entendre à David mon pére lors qu'il luy dit:

5. Depuis le jour que j'ay fait ſortir mon peuple de la terre d'Egypte, je n'ay point choiſi de ville de toutes les Tribus d'Iſraël, pour y bâtir une maiſon à mon Nom. Et le

* 1. *Levitic.* 16. 2.

Digitized by Google

n'ay point non plus choisi d'autre homme pour luy donner la conduite de mon peuple d'Israël :

6. mais j'ay choisi Jérusalem pour être le lieu où mon Nom soit honoré. Et j'ay élû David pour l'établir *Roy* sur mon peuple d'Israël.

7. Et lorsque mon pére eut formé le dessein de bâtir une maison au Seigneur le Dieu d'Israël ;

8. le Seigneur luy dit : Quand vous avez eu la volonté de bâtir une maison à mon Nom, vous avez bien fait d'avoir cette volonté :

9. mais ce ne sera pas vous néanmoins qui bâtirez cette maison. Vôtre fils qui sortira de vous, sera celuy qui bâtira une maison à mon Nom.

10. Ainsi le Seigneur a accompli la parole qu'il avoit dite. C'est moy qui ay succédé à David mon pére. Je suis assis sur le trône d'Israël comme le Seigneur l'avoit dit, & j'ay bâti une maison au *saint* Nom du Seigneur le Dieu d'Israël.

meo : neque elegi quemquam alium virum, ut esset dux in populo meo Israël,

6. sed elegi Jerusalem, ut sit nomen meum in ea, & elegi David, ut constituerem eum super populum meum Israël.

7. Cúmque fuisset voluntatis David patris mei, ut ædificaret domum nomini Domini Dei Israël,

8. dixit Dominus ad eum : Quia hæc fuit voluntas tua, ut ædificares domum nomini meo, benè quidem fecisti hujusmodi habere voluntatem :

9. sed non tu ædificabis domum, verùm filius tuus, qui egredietur de lumbis tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

10. Complevit ergo Dominus sermonem suum, quem locutus fuerat : & ego surrexi pro David patre meo, & sedi super thronum Israël, sicut locutus est Dominus, & ædificavi domum nomini Domini Dei Israël.

Digitized by Google

11. Et posui in ea arcam, in qua est pactum Domini, quod pepigit cum filiis Israël.

11. J'y ay fait apporter l'Arche, où est l'alliance que le Seigneur a faite avec les enfans d'Israël [v].

12. Stetit ergo coram altari Domini ex adverso universæ multitudinis Israël, & extendit manus suas.

12. Salomon se tint donc devant l'autel du Seigneur [w] à la vûë de toute l'assemblée d'Israël, & il étendit ses mains.

13. Siquidem fecerat Salomon basim æneam, & posuerat eam in medio basilicæ, habentem quinque cubitos longitudinis, & quinque cubitos latitudinis, & tres cubitos altitudinis: stetitque super eam: & deinceps flexis genibus contra universam multitudinem Israël, & palmis in cælum levatis,

13. Car il avoit fait faire une espéce d'estrade [x] d'airain de cinq coudées de long, d'autant de large, & de trois de haut, qu'il avoit fait mettre au milieu du Temple: il s'y tint *quelque tems* debout; puis il se mit à genoux, tourné vers toute cette multitude [y], & les mains élevées au ciel;

14. ait: Domine Deus Israël, non est similis tui Deus in

14. Et il dit: Seigneur, Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu semblable à vous, ni

V. 11. *Expl.* Les deux tables de la loy. *Voy. ch.* 5. *plus haut v.* 10.

V. 12. *Expl.* L'Autel des holocaustes, qui étoit dans le parvis.

V. 13. *Lettr.* Basim.

Ibid. Expl. Qui par conséquent étoit aussi à genoux; quoy qu'au 3. *R.* 8. 14. où il est parlé de la même chose, il soit dit: *Omnis enim Ecclesia Israël stabat.* Mais *stare*, le plus souvent ne signifie, qu'être, ou être present. Ce n'est pas qu'il ne fût aussi permis d'être debout dans ce parvis. Mais les Rabins remarquent que l'on n'y pouvoit point être assis.

Digitized by Google

dans le ciel, ni sur la terre. Vous qui conservez l'alliance & la miséricorde que vous avez promise à vos serviteurs, qui marchent devant vous de tout leur cœur:

15. Qui avez exécuté la promesse que vous aviez faite à David mon pére vôtre serviteur, & qui avez mis en effet la parole que vous luy aviez donnée, ainsi que nous le voyons aujourd'huy [*].

16. Accomplissez donc maintenant, Seigneur, Dieu d'Israël, en faveur de David mon pére vôtre serviteur, tout ce que vous luy avez promis en *luy* disant: Vous ne manquerez point d'héritiers qui seront assis devant moy sur le trône d'Israël; pourvû toutefois que vos enfans demeurent fermes dans leur voye, & qu'ils marchent dans l'observance de ma loy, comme vous avez marché en ma presence. Faites voir presentement, Seigneur Dieu d'Israël, la vérité

17. & l'effet de la parole

cæ o & in terra: qui custodis pactum & misericordiam cum servis tuis, qui ambulant coram te in toto corde suo:

15. Qui præstitisti servo tuo David patri meo quæcumque locutus fueras ei: & quæ ore promiseras, opere complesti, sicut & præsens tempus probat.

16. Nunc ergo, Domine Deus Israël, imple servo tuo patri meo David quæcumque locutus es, dicens: Non deficiet ex te vir coram me, qui sedeat super thronum Israël: ita tamen si custodierint filii tui vias suas, & ambulaverint in lege mea, sicut & tu ambulasti coram me.

17. Et nunc, Do-

[*] *Lettr.* Comme le tems present le prouve.

mine

mine Deus Israël, firmetur sermo tuus, quem locutus es servo tuo David.

que vous avez donnée à David vôtre serviteur.

18. Ergone credibile est ut habitet Deus cum hominibus super terram? Si cælum & cæli cælorum non te capiunt, quanto magis domus ista, quam ædificavi?

18. Est-il donc croyable que Dieu habite avec les hommes sur la terre? Car si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent vous contenir; combien moins cette maison que j'ay bâtie?

19. Sed ad hoc tantùm facta est, ut respicias orationem servi tui, & obsecrationem ejus, Domine Deus meus: & audias preces, quas fundit famulus tuus coram te:

19. Aussi n'a-t-elle été faite que pour vous porter, Seigneur mon Dieu, à regarder favorablement l'oraison de vôtre serviteur, & ses humbles demandes; & à exaucer les prières qu'il fera en vôtre presence;

20. ut aperiès oculos tuos super domum istam diebus ac noctibus, super locum, in quo pollicitus es ut invocaretur nomen tuum,

20. afin que jour & nuit vous ayez les yeux ouverts sur cette maison, en laquelle vous avez promis qu'on invoqueroit vôtre Nom;

21. & exaudires orationem, quam servus tuus orat in eo: & exaudias preces famuli tui, & populi tui Israël. Quicumque oraverit in loco isto; exaudi de habitaculo tuo, id est, de cælis, & propitiare.

21. Que vous écouteriez l'oraison qu'y feroit vôtre serviteur, & exauceriez ses prières, & celles de vôtre peuple d'Israël. Ecoutez donc, Seigneur, de vôtre demeure qui est dans le ciel; tous ceux qui feront icy leurs prières; & faites-leur

V. 18. *Expl.* Le plus haut des cieux.

Digitized by Google

misericorde.

22. Lorsque quelqu'un aura péché contre son prochain, & qu'il se presentera pour prêter serment contre luy, & qu'il se sera dévoüé à la malédiction *en jurant* dans cette maison devant vôtre autel;

22. Si peccaverit quispiam in proximum suum, & jurare contra eum paratus venerit, seque maledicto* constrinxerit coram altari in domo ista:

23. vous écouterez du ciel, & vous ferez justice à vos serviteurs; vous ferez retomber la perfidie du coupable sur sa tête; & vous vengerez le juste, & le traiterez favorablement selon sa justice.

23. tu audies de cælo, & facies judicium servorum tuorum, ita ut reddas iniquo viam suam in caput proprium, & ulciscaris justum, retribuens ei secundùm justitiam suam.

24. Lorsque le peuple d'Israël aprés avoir péché contre vous, sera vaincu par ses ennemis; & que rentrant en luy-même, il fera pénitence; il invoquera vôtre Nom, il viendra faire ses priéres en ce lieu-cy;

24. Si superatus fuerit populus tuus Israël ab inimicis (peccabunt enim tibi) & conversi egerint pœnitentiam, & obsecraverint nomen tuum, & fuerint deprecati in loco isto,

25. vous l'exaucerez du ciel, vous pardonnerez le péché de vôtre peuple d'Israël, & le ramenerez dans la terre que vous leur avez donnée, à eux, & à leurs péres.

25. tu exaudies de cælo, & propitiare peccato populi tui Israël, & reduc eos in terram, quam dedisti eis, & patribus eorum.

℣. 22. *Expl.* Maledicto. *Hebraïs.* juramento, scilicet, execratorio. *Sa.*

Digitized by Google

26. Si clauſo cælo pluvia non fluxerit propter peccata populi, & deprecati te fuerint in loco iſto, & confeſſi nomini tuo, & converſi à peccatis ſuis, cùm eos afflixeris,

26. Lorſque le ciel ſera fermé, & qu'il ne tombera point de pluye à cauſe des péchez de vôtre peuple; & que venant faire ſes priéres dans ce lieu-cy, il rendra gloire à vôtre Nom, ſe convertiſſant & faiſant pénitence de ſes péchez, à cauſe de l'affliction où vous l'aurez réduit;

27. exaudi de cælo, Domine, & dimitte peccata ſervis tuis & populi tui Iſraël, & doce eos viam bonam, per quam ingrediantur: & da pluviam terræ, quam dediſti populo tuo ad poſſidendum.

27. exaucez-le du ciel, Seigneur, & pardonnez les péchez de vos ſerviteurs, & de vôtre peuple d'Iſraël: enſeignez leur une voye droite par laquelle ils marchent, & répandez la pluye ſur la terre que vous avez donnée à vôtre peuple pour être leur poſſeſſion & leur héritage.

28. Fames ſi orta fuerit in terra, & peſtilentia, ærugo, & aurugo, & locuſta, & bruchus, & hoſtes, vaſtatis regionibus, portas obſederint civitatis, omniſque plaga & infirmitas preſſerit:

28. Lorſqu'il viendra ſur la terre une famine, une peſte, de la niéle, ou quelque maligne humeur, des ſauterelles, & des chenilles; ou que l'ennemi aprés avoir ravagé tout le païs, viendra aſſieger les portes de la ville, & que le peuple ſe trouvera preſſé de toutes ſortes de maux & de maladies:

29. ſi quis de populo tuo Iſraël fuerit

29. Si quelqu'un de vôtre peuple d'Iſraël, reconu-

Digitized by Google

noissant ses blessures & ses maladies, vient étendre ses mains vers vous en cette maison;

deprecatus, cognoscens plagam & infirmitatem suam, & expanderit manus suas in domo hæc,

30. vous l'exaucerez du ciel, & du lieu élevé de vôtre demeure, & vous luy serez favorable, & vous rendrez à chacun selon ses œuvres, & selon les dispositions que vous voyez dans son cœur; puisqu'il n'y a que vous seul qui connoissiez les cœurs des enfans des hommes:

30. tu exaudies de cælo, de sublimi scilicet habitaculo tuo, & propitiare, & redde unicuique secundùm vias suas, quas nosti cum habere in corde suo: (tu enim solus nosti corda filiorum hominum:)

31. afin qu'ils vous craignent, & qu'ils marchent dans vos voyes, tant qu'ils vivront sur la face de la terre, que vous avez donnée à nos péres.

31. ut timeant te, & ambulent in viis tuis cunctis diebus, quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.

32. Si même un étranger qui ne sera point de vôtre peuple vient d'un païs éloigné, attiré par la grandeur de vôtre Nom, par la force de vôtre main, & par la puissance de vôtre bras, & qu'il vous adore dans ce Temple;

32. Externum quoque, qui non est de populo tuo Israël, si venerit de terra longinqua, propter nomen tuum magnum, & propter manum tuam robustam, & brachium tuum extentum, & adoraverit in loco isto,

33. vous l'exaucerez du ciel, qui est vôtre demeure ferme & inébranlable, & vous accorderez à cet étran-

33. tu exaudies de cælo firmissimo habitaculo tuo, & facies cuncta, pro quibus invocaverit te il-

Digitized by Google

le peregrinus : ut sciant omnes populi terræ nomen tuum, & timeant te sicut populus tuus Israël, & cognoscant, quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.

ger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses priéres, afin que tous les peuples de la terre apprennent à connoître vôtre Nom, & qu'ils vous craignent comme fait vôtre peuple d'Israël, & qu'ils reconnoissent que vôtre Nom a été invoqué sur cette maison que j'ay bâtie.

34. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra adversarios suos per viam in qua miseris eos, adorabunt te contra viam, in qua civitas hæc est, quam elegisti, & domus, quam ædificavi nomini tuo :

34. Si vôtre peuple sort pour aller à la guerre contre ses ennemis ; & que marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyez, il vous adore la face tournée vers la ville que vous avez choisie, & vers la maison que j'ay bâtie à vôtre Nom ;

35. tu exaudies de cælo preces eorum, & obsecrationem, & ulciscaris.

35. vous exaucerez du ciel leurs oraisons & leurs priéres, & vous les vengerez *de leurs ennemis.*

36. Si autem peccaverint tibi (neque enim est homo, qui non peccet) & iratus fueris eis, & tradideris hostibus, & captivos duxerint eos in terram longinquam, vel certè quæ juxta est,

36. Que s'ils viennent à pécher contre vous, (car il n'y a point d'homme qui ne péche,) & qu'étant en colére contr'eux, vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, & que ces ennemis les emmenent captifs dans une terre éloignée, ou qui soit proche ;

Digitized by Google

37. & qu'étant véritablement touchez dans le cœur, ils faſſent pénitence dans le païs où ils auront été emmenez captifs ; & que dans cette captivité ils ayent recours à vous, & vous diſent: Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, & nous avons fait des actions injuſtes :

37. & converſi in corde ſuo, in terra, ad quam captivi ducti fuerant, egerint pœnitentiam & deprecati te fuerint in terra captivitatis ſuæ, dicentes: Peccavimus, iniquè fecimus, injuſtè egimus :

38. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame dans le lieu de leur captivité, où ils ont été emmenez, & qu'ils vous adorent la face tournée vers la terre que vous aviez donnée à leurs péres, vers la ville que vous avez choiſie, & le Temple que j'ay bâti à vôtre Nom ;

38. & reverſi fuerint ad te in toto corde ſuo, & in tota anima ſua, in terra captivitatis ſuæ, ad quam ducti ſunt, adorabunt te contra vitam terræ ſuæ, quam dediſti patribus eorum, & urbis, quam elegiſti, & domus, quam ædificavi nomini tuo :

39. vous exaucerez du ciel, c'eſt-à-dire, de vôtre demeure ſtable, leurs priéres: vous ferez juſtice *de leurs ennemis*, & vous ferez grace à vôtre peuple, quoi-qu'il ait péché :

39. tu exaudies de cœlo, hoc eſt, de firmo habitaculo tuo, preces eorum, & facias judicium, & dimittas populo tuo, quamvis peccatori :

40. car vous êtes mon Dieu : Que vos yeux ſoient ouverts, je vous en conjure, & que vos oreilles ſe rendent favorables aux priés-

40. tu es enim Deus meus : aperiantur, quæſo, oculi tui, & aures tuæ intentæ ſint ad orationem quæ fit in loco iſto.

Digitized by Google

res qui se feront en ce lieu-cy.

41. Nunc igitur consurge Domine Deus in requiem tuam, tu & arca fortitudinis tuæ: Sacerdotes tui, Domine Deus, induantur salutem, & sancti tui lætentur in bonis.

41. Maintenant donc, ô Seigneur *mon* Dieu, levez-vous pour établir icy vôtre repos, vous & l'Arche par laquelle vous signalez vôtre puissance. Que vos Prêtres, ô Seigneur *mon* Dieu, soient secourus & protégez " par vous, & que vos Saints jouïssent de vos biens avec joye.

42. Domine Deus, ne avertatis faciem christi tui: memento misericordiarum David servi tui.

42. Seigneur *mon* Dieu, ne rejettez point la priére, de vôtre christ " : souvenez-vous de toutes les bontez que vous avez eües pour David vôtre serviteur.

℣. 41. *Lettr.* Soient revêtus de salut ; *Expl.* Soit celuy dont vous les protégez & les secourez, ou celuy qu'ils procurent aux autres, en les assistant & les instruisant.

℣. 42. *Lettr.* La face de vôtre christ.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *Depuis le jour que j'ay fait sortir mon peuple de la terre d'Egypte, je n'ay point choisi de ville de toutes les Tribus d'Israël, afin que l'on y bâtît une maison à mon Nom. Et je n'ay point non plus choisi un autre homme pour luy donner la conduite de mon peuple.*

Tout ce qui n'est point dans l'élection éternelle de Dieu, est regardé devant luy comme

Digitized by Google

n'étant point. Il avoit eu de toute éternité la ville de Jérusalem en vûë, comme le lieu où il devoit établir le centre de la Religion Judaïque, & où se devoient jetter ensuite les fondemens de l'Eglise de JESUS-CHRIST, *la* vraye *maison*, & le vray Temple *du Seigneur*. Jusqu'à ce qu'il eût donc fait connoître aux hommes ce choix qu'il faisoit de la ville de Jérusalem pour le lieu où l'on devoit luy bâtir un Temple, le Tabernacle & l'Arche d'alliance étoient toûjours comme en un lieu étranger, n'étant point encore dans celuy que son éternelle providence leur avoit choisi. Il avoit de même eu en vûë avant tous les siécles la personne de David, comme de celuy qui devoit non seulement le servir avec une grande fidelité, mais encore être le pere, selon la chair, de son Fils unique, de l'Homme Dieu, qui est si souvent nommé le fils de David dans l'Ecriture, & qui devoit être, comme dit saint Paul, l'aîné entre plusieurs fréres, *primogenitus in multis fratribus:* ou selon qu'il l'exprime encore ailleurs, *le chef de l'Eglise, qui est son corps.*

Matth c.15.22. c 20.30. *Marc.*10 47. & c.12 35. *Luc.* 1. 32. *Rom.* c.8 29. *Ephes c.* 1.v.22. 23. *Hebr. c.* 11.v 30. 32. 33. 34.

Ainsi l'on peut dire qu'il n'a point arrêté ses divins regards sur Saül, quoiqu'il l'ait choisi & donné pour Roy à son peuple d'Israël, parce qu'il le rejetta à cause de son orgueil. Les Juges mêmes qui ont gouverné ce peuple avec tant de piété, & à qui saint Paul a donné de si grands éloges, n'étoient point encore ceux qu'il avoit choisis en cette maniere singuliére dont nous parlons, parce qu'ils devoient passer, & que ce n'étoit point de leur race que devoit naître le Messie, de qui il est dit particulierement,

Digitized by Google

selon que les Princes mêmes des Princes & les Docteurs du peuple Juif l'ont reconnu ; Qu'il seroit *le chef qui conduiroit le peuple d'Israël.* Disons encore que ce n'étoit point non plus sur Salomon même qui prioit alors dans le Temple, que le Seigneur avoit arrêté ses yeux, mais qu'il n'envisagea dans ce choix de son élection éternelle, ainsi qu'il le dit luy-même, que le seul David comme son fidelle serviteur, de qui devoit naître, selon sa sainte humanité, le Fils du Tres-haut, *auquel le Seigneur Dieu*, comme l'Ange le déclara à la sainte Vierge, *devoit donner le trône de David son pére.*

Matth. c. 2. v. 6.

Luc. c. 1. 32.

Il seroit donc bien important & bien nécessaire à tous ceux qui ont le bonheur d'être appellez les *enfans de Dieu*, d'imiter en quelque sorte cette conduite de Dieu leur pére celeste, & de n'arrêter aussi les yeux de leur cœur, que sur ce qu'il a jugé digne de ses divins regards ; c'est-à-dire, sur ce qui a du rapport au royaume de son Fils. Que de pensées vagues, inutiles & extravagantes seroient étouffées par cette seule considération ! Que de vains & ambitieux projets seroient arrêtez par là vûë de ce grand & unique objet des Chrétiens ! Que de differends seroient terminez, & que de contestations appaisées par cet intérêt uniquement important à tous les hommes ! Mais l'excés de leurs passions, & *l'ensorcellement des niaiseries* de ce siécle, selon le langage de l'Ecriture, les précipite dans une conduite toute opposée : & perdant de vûë tout ce que Dieu envisage, ils ne voyent, ils ne pensent, ils ne desirent que ce qu'il rejette de devant ses yeux, ce qu'il mépriſe,

Joan. c. 1. 12.

Sap. c. 4. 12.

Digitized by Google

& ce qu'il condamne. Le régne éternel de son Fils, pour lequel il a tout fait dans le monde, leur paroît comme un phantôme. Et ils ne travaillent qu'à régner eux-mêmes autant qu'ils le peuvent sur la terre. Guérissez, Seigneur, par la vertu de vôtre grace, cet aveuglement de l'homme, & cette espece de fureur qui luy fait haïr son plus grand bien, & rechercher avec ardeur sa propre perte. Rappellez toutes les pensées de son esprit, & tous les mouvémens de son cœur à l'unité de cet objet qui a mérité d'occuper éternellement vôtre amour; puisque vous avez mis avant tous les siécles vos divines complaisances dans ce Fils unique; & que depuis le péché d'Adam, vous avez voulu que tous les hommes le regardassent dans son Incarnation, dans sa Mort, & dans sa Résurrection, comme le principe & l'auteur de leur salut.

℣. 7. *Mon pére ayant formé le dessein de bâtir une maison au Seigneur le Dieu d'Israël, &c.*

Tout le reste de ce chapitre étant la même chose, & presque par tous les mêmes paroles du huitiéme chapitre du troisiéme livre des Rois, nous nous contentons d'y renvoyer ceux qui en voudront voir les explications.

CHAPITRE VII.

1. CUmque complesset Salomon fundens preces, ignis descendit de cælo, & devoravit holocausta & victimas: & majestas Domini implevit domum.

1. SAlomon ayant achevé sa priére, le feu descendit du ciel & consuma les holocaustes & les victimes; & la Majesté de Dieu ✠ remplit *toute* la maison.

2. Nec poterant sacerdotes ingredi templum Domini, eò quòd implesset majestas Domini templum Domini.

2. De sorte que les Prêtres mêmes ne pouvoient entrer dans le Temple du Seigneur, parce que sa Majesté avoit rempli son Temple.

3. Sed & omnes filii Israël videbant descendentem ignem & gloriam Domini super domum: & corruentes proni in terram super pavimentum stratum lapide, adoraverunt, & laudaverunt Dominum: Quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.

3. Tous les enfans d'Israël virent descendre le feu & la gloire du Seigneur sur ce Temple: ils se prosternérent la face contre terre sur le pavé qui étoit de pierres, ils adorérent le Seigneur & le loüérent parce qu'il est bon, & que sa misericorde est éternelle.

4. Rex autem, & omnis populus, im-

4. Le Roy & tout le peuple immoloient donc des

✠. 1. *Expl.* Une nuée qui étoit un signe de la presence de Dieu. *Vat.*

victimes devant le Seigneur.

molabant victimas coram Domino.

5. Le roy Salomon sacrifia vingt-deux mille bœufs, & six vingt mille moutons: & le Roy avec tout le peuple fit la dédicace de la maison du Seigneur.

5. Mactavit igitur rex Salomon hostias, boum viginti duo millia, arietum centum viginti millia: & dedicavit domum Dei rex, & universus populus.

6. Les Prêtres étoient appliquez chacun à leurs fonctions: & les Lévites touchoient les instrumens & faisoient retentir les hymnes du Seigneur, que le roy David a composées pour loüer le Seigneur, *telles que celle-cy*: Parce que sa miséricorde est éternelle. Ils chantoient *ainsi* les hymnes de David sur les instrumens qu'ils touchoient. Or les Prêtres qui étoient devant eux sonnoient de la trompette, & tout le peuple étoit present & de bout.

6. Sacerdotes autem stabant in officiis suis: & Levitæ in organis carminum Domini, quæ fecit David rex ad laudandum Dominum; Quoniam in æternum misericordia ejus, hymnos David canentes per manus suas: porrò Sacerdotes canebant tubis ante eos, cunctusque Israël stabat.

7. Le Roy consacra aussi le milieu du parvis qui étoit devant le Temple du Seigneur *: car il avoit offert là les holocaustes, & la graisse des victimes pacifiques;

7. Sanctificavit quoque Salomon medium atrii ante templum Domini: obtulerat enim ibi holocausta & adipes pacificorum: quia altare

v. 7. Expl. Le parvis intérieur, où se devoient mettre les Prêtres, qui étoit le plus proche du Temple.

Digitized by Google

æneum, quòd fecerat, non poterat sustinere holocausta & sacrificia & adipes,

parce que l'autel d'airain qu'il avoit fait ne pouvoit suffire pour les holocaustes, les sacrifices, & les graisses *des hosties pacifiques.*

8. Fecit ergo Salomon solemnitatem in tempore illo septem diebus, & omnis Israël cum eo, ecclesia magna valdè, ab introitu Emath usque ad Torrentem Ægypti.

8. Salomon fit dans le même-tems une fête solemnelle pendant sept jours; & tout Israël la fit avec luy : cette assemblée fut fort grande, parce que l'on y vint en foule depuis l'entrée d'Emath, " jusqu'au torrent de l'Egypte".

9. Fecitque die octavo collectam, eò quòd dedicasset altare septem diebus, & solemnitatem celebrasset diebus septem.

9. Le huitiéme jour, il célébra *la fête de* l'assemblée solemnelle ", à cause qu'il avoit employé sept jours à la dédicace de l'autel, & sept jours à la fête des Tabernacles.

10. Igitur in die vigesimo tertio mensis septimi dimisit populos ad tabernacula sua, lætantes atque gaudentes super bono, quod fecerat Dominus Davidi, & Salomoni, & Israël populo suo.

10. Ainsi le vingt troisiéme jour " du premier mois, il renvoya le peuple à ses tentes; tout le monde étoit rempli de joye & de reconnoissance des graces que le Seigneur avoit faites à David, à Salomon, & à son peuple d'Israël.

℣. 8. *Expl.* Emath, dite aussi Rebla, appellée depuis Antioche de Syrie, bornoit la Judée au Septentrion.

Ibid. *Expl.* Qui bornoit la Judée au Midi.

℣. 9. *Expl.* Voy. les expl. du 23. *chap. du Leviticq.*

℣. 10. *Expl.* Le huitiéme jour de la fête des Tabernacles, qui étoit le 22. du mois comme il est porté 3. R. 8. 66. il leur donna congé, & ils partirent le 23.

Digitized by Google

11. Salomon acheva donc la maison du Seigneur, & le palais du Roy ; & il réüssit dans tout ce qu'il s'étoit proposé de faire, tant dans la maison du Seigneur que dans son palais.

11. Complevitque Salomon domum Domini, & domum regis, & omnia quæ disposuerat in corde suo, ut faceret in domo Domini, & in domo sua; & prosperatus est.

12. Or le Seigneur luy apparut la nuit, & luy dit ; J'ay exaucé vôtre priére, & j'ay choisi pour moy ce lieu pour en faire une maison de sacrifice.

12. Apparuit autem ei Dominus nocte, & ait: Audivi orationem tuam & elegi locum istum mihi in domum sacrificii.

13. S'il *arrive que* je ferme le ciel, & qu'il ne tombe point de pluye, ou que j'ordonne & que je commande aux sauterelles de ravager la terre, & que j'envoye la peste parmi mon peuple ;

13. Si clausero cælum, & pluvia non fluxerit, & mandavero & præcepero locustæ, ut devoret terram, & misero pestilentiam in populum meum :

14. & que mon peuple sur qui mon Nom a été invoqué se convertisse, qu'il me *vienne* prier, qu'il recherche mon visage “, & qu'il fasse pénitence de sa mauvaise vie “, je l'exauceray du ciel, & je luy pardonneray ses péchez, & purifieray la terre où il fait sa demeure.

14. convertsus autem populus meus, super quos invocatum est nomen meum deprecatus me fuerit, & exquisierit faciem meam, & egerit pœnitentiam à viis suis pessimis, & ego exaudiam de cælo, & propitius ero peccatis eorum, & sanabo terram eorum.

℣. 14. *Expl.* Cherche à se réconcilier avec moy. *Ibid. Lettr.* De ses mauvaises voyes.

Digitized by Google

15. Oculi quoque mei erunt aperti, & aures meæ erectæ ad orationem ejus, qui in loco isto oraverit.

15. Mes yeux seront ouverts, & mes oreilles attentives à la priére de celuy qui m'invoquera en ce lieu.

16. Elegi enim, & sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum, & permaneant oculi mei, & cor meum, ibi cunctis diebus.

16. Parce que j'ay choisi ce lieu, & que je l'ay sanctifié, afin que mon Nom y soit à jamais, & que mes yeux & mon cœur y demeurent toûjours.

17. Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit David pater tuus, & feceris juxta omnia quæ præcepi tibi, & justitias meas judiciaque servaveris:

17. Et vous même si vous marchez en ma presence, ainsi que David vôtre pere y a marché, si vous agissez en tout selon les ordres que je vous ay donnez, & si vous gardez mes préceptes & mes ordonnances,

18. suscitabo thronum regni tui, sicut pollicitus sum David patri tuo, dicens: Non auferetur, de stirpe tua vir, qui sit princeps in Israël.

18. je conserveray le trône de vôtre régne *à vôtre race*, ainsi que je l'ay promis à David vôtre pére, lorsque je luy dis. Vous aurez toûjours des successeurs de vôtre race, qui seront Princes en Israël.

19. Si autem aversi fueritis, & dereliqueritis justitias meas, & præcepta mea, quæ proposui vobis, &

19. « Mais si vous & *vos enfans*, vous vous détournez de moy; si vous abandonnez les loix & les ordonnances

℣. 19. *Expl.* Il y a au troisiéme livre des Rois, chap. 9. v. 6. *Si aversi fueritis vos & filii vestri.*

Digitized by Google

que je vous ay proposées ; & si vous courez après les dieux étrangers, si vous les servez & les adorez,

abeuntes servieritis diis alienis, & adoraveritis eos,

20. je vous extermineray de la terre qui est à moy, & que je vous ay donnée ; je rejetteray loin de moy ce Temple que j'ay consacré à mon Nom ; & je le rendray la fable du monde, & je feray en sorte qu'il serve d'exemple à tous les peuples de la terre.

20. evellam vos de terra mea, quam dedi vobis : & domum hanc, quam sanctificavi nomini meo, projiciam à facie mea, & tradam eam in parabolam, & in exemplum cunctis populis.

21. Et cette maison deviendra comme un proverbe " à tous ceux qui passeront devant, & qui frappez d'étonnement diront : Pourquoy le Seigneur a-t-il traité ainsi cette terre & cette maison ?

21. Et domus ista erit in proverbium universis transeuntibus, & dicent stupentes : Quare fecit Dominus sic terræ huic ; & domui huic ?

22. Et on répondra : C'est qu'ils ont abandonné le Seigneur & Dieu de leurs péres, qui les avoit retirez de la terre d'Egypte, qu'ils ont pris des dieux étrangers, & qu'ils les ont adorez & révérez. Voilà ce qui a attiré tous ces maux sur eux.

22. Respondebuntque : Quia dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxit eos de terra Ægypti, & apprehenderunt deos alienos, & adoraverunt eos, coluerunt : idcircò venerunt super eos universa hæc mala.

¥.21. *Expl.* Voy. les Expl. du 9. *chap. du* 3. *liv. des Rois. v.* 8. 9

SENS

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. 2. *Et la Majesté de Dieu remplit toute la maison, de sorte que les Prêtres mêmes ne pouvoient entrer dans le temple du Seigneur, &c.*

Il est visible que ce que la sainte Ecriture appelle icy, *la Majesté du Seigneur*, est la même chose, que ce qu'elle appelle ailleurs, *la gloire du Seigneur*. Or cette gloire & cette majesté du Dieu d'Israël étoit couverte en quelque façon par *la nuée* qui remplit le temple, & qui attestoit sa presence dans cette sainte maison. Que si l'on desire de connoître les raisons par lesquelles Dieu voulut ainsi montrer & cacher en même tems sa gloire à son peuple, on le peut voir dans les explications du huitiéme chapitre du troisiéme livre des Rois.

3. Reg. cap. 8. v. 10. 11. 2. Paral. cap. 5. v. 13. 14.

v. 6. *Les Lévites touchoient les instrumens pour chanter les hymnes du Seigneur, que le roy David avoit composées pour louer le Seigneur, &c.*

On ne songe guéres, quand on parle des *Hymnes* ou des Pseaumes *de David*, à les regarder d'une autre maniére, que comme l'ouvrage d'un saint prophéte. Et peut-être qu'on fait trés-peu de réflexion à cette autre qualité de *Roy* qu'il avoit en même tems. C'est sans doute qu'on n'a guéres accoûtumé de joindre ensemble l'idée de la sainteté avec celle de la royauté, & que regardant les Princes comme occupez entiérement de la conduite politique de leurs

Digitized by Google

Etats, où des guerres qu'ils ſont obligez de ſoûtenir contre tous leurs ennemis, on les croit peu en état de ſonger à ce qui regarde la Religion & la gloire du Seigneur. Mais on ſe trompe d'en juger toujours ainſi. Et l'on a vû dans tous *les ſiecles* de ſaints Rois faire en effet leur principale occupation du gouvernement de leurs Royaumes; mais ſonger en même-tems à procurer par toutes ſortes de voyes l'accroiſſement de la Religion du vray Dieu. David en ſon tems, & ſaint Louïs dans le ſien ont fait voir par leur exemple, que le vray moyen de bien gouverner les peuples, eſt de rendre au ſouverain Maître de tous les Princes toute la gloire qui luy eſt dûë.

Les *Hymnes* ou les Pſeaumes, que *David a compoſez*, comme il eſt marqué icy, *pour* faire *loüer le Seigneur*, & pour relever *ſon éternelle miſericorde*, étoient très-digne d'un grand Prince comme luy, pénétré juſques au cœur de l'infinie miſericorde, dont il avoit plû à Dieu d'uſer d'une maniere ſi éclatante à ſon égard. Bien loin d'oublier ces graces dont il ſe ſentoit ſi redevable à ſa bonté, il voulut comme en dreſſer un monument éternel dans ces ſaints cantiques; & il ne crut pas qu'il fût indigne de luy de compoſer ces Cantiques ſpirituels pour être chantez à la gloire de ce Dieu ſi bon dans la ſuite de tous les âges. Qu'on regarde donc dans ces hymnes de David le caractere d'un Prince vraiment humble & plein de reconnoiſſance. Qu'on y liſe quel fut l'objet de ſon cœur dans toute ſa vie. Il chantoit & faiſoit chanter à tout ſon peuple *la miſericorde*, non paſſagére,

Digitized by Google

mais *éternelle* de son Dieu. Et quoique Dieu ne luy permit point de bâtir luy-même un temple à sa gloire, comme il l'avoit souhaité, non seulement il en amassa tous les matériaux avant sa mort, & offrit tous les trésors dont on a parlé, pour fournir à cette grande dépense ; mais il mérita de le dédier en quelque sorte par ses saints cantiques qu'on y chanta avec tant de solemnité, aprés que son fils en eut achevé le bâtiment. Telle est la gloire du saint roy David, le plus humble de tous les Princes, & devenu par ses Pseaumes le plus célébre de tous les Prophétes.

℣. 16. *I'ay choisi & sanctifié ce lieu, afin que mon Nom y soit à jamais, &c.*

Comment est-il vray que le Nom du Seigneur devoit éclater éternellement dans ce temple, puisque sous le régne de Nabuchodonosor il fut brûlé ; & que depuis ayant été rétabli sous Cyrus, il fut encore tout-à-fait détruit par les Empereurs Romains ? On peut répondre premiérement, que selon le sens littéral, tout ce que Dieu promettoit à Salomon étoit seulement conditionel, selon qu'il le marque aussi-tôt aprés : ℣. 20. & qu'ainsi il étoit vray qu'il *avoit choisi & sanctifié ce lieu, afin que* la majesté de *son Nom y éclatât pour toûjours* : mais à condition néanmoins que son peuple ne le profaneroit pas par ses crimes : de même qu'il déclara à ce Prince, Qu'il *affermiroit son trône*, selon la promesse qu'il en avoit faite à son pére ; mais à cette condition, qu'il *marcheroit en sa presence, comme David y avoit marché*.

Secondement on peut dire encore, qu'en pré-

Digitized by Google

nant même la promesse du Seigneur, comme absoluë à l'égard de ce saint lieu qu'il avoit choisi, *afin d'y faire éclater éternellement son Nom*, elle s'accomplit réellement, non dans la figure, qui étoit ce temple des Juifs, mais dans la verité figurée par ce temple, c'est-à-dire, dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, dont le temple de Jerusalem n'a été qu'une foible image: car c'est proprement dans cette Eglise, que le Nom, la Majesté & la Puissance de nôtre Dieu s'est fait & se fera admirer dans la suite de tous les siécles, sans que jamais cette maison sainte qu'il *a choisie pour y arrêter*, comme il dit, *ses* divins *regards*, *& pour y mettre son cœur*, puisse cesser d'être sa maison, parce qu'il *l'a sanctifiée* véritablement *pour toûjours*.

CHAPITRE VIII.

An du monde. 3012.

1. APrés vingt années que Salomon employa à bâtir le Temple du Seigneur & son palais ",

1. EXpletis autem viginti annis, postquam ædificavit Salomon ✝ domum Domini & domum suam:

2. il fit bâtir *&* fortifier les villes que Hiram luy avoit données, & y établir les enfans d'Israël.

2. civitates, quas dederat Hiram Salomoni, ædificavit, & habitare ibi fecit filios Israël.

3. Il s'en alla aussi à E-

3. Abiit quoque

℣. 1. *Expl.* Le Temple fut sept ans à bâtir, & le palais en fut treize.

Digitized by Google

in Emath Suba, & obtinuit eam.

4. Et ædificavit Palmiram in deserto, & alias civitates munitissimas ædificavit in Emath.

5. Extruxitque Bethoron superiorem, & Bethoron inferiorem, civitates muratas habentes portas & vectes, & seras.

6. Balaath etiam & omnes urbes firmissimas, quæ fuerunt Salomonis, cunctasque urbes quadrigarum, & urbes equitum: omniaque cumque voluit Salomon atque disposuit, ædificavit in Jerusalem & in Libano, & in universa terra potestatis suæ.

7. Omnem populum qui derelictus fuerat de Hethæis, & Amorrhæis, & Pherezæis, & Hevæis, & Jebusæis, & qui non erant de stirpe Israël:

8. de filiis eorum,

math Suba, & en prit possession.

4. Il fit bâtir & bien fortifier Palmire dans le desert, & encore plusieurs autres villes dans le païs d'Emath",

5. Il bâtit aussi Béthoron, tant la haute que la basse, qui étoient des villes murées & qui avoient de bonnes portes garnies de barres & de serrures.

6. Il en fit de même à Balaath, & à toutes les meilleures places qui étoient à luy, & à toutes les villes des chariots" & de la cavalerie. Enfin Salomon fit & bâtit tout ce qu'il luy plut tant dans Jérusalem que sur le Liban, & dans toute l'étenduë de ses Etats.

7. Il soumit aussi son à Empire tous les peuples qui étoient restez des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens, & des Jébuséens, qui n'étoient point de la race d'Israël;

8. mais qui étoient les en-

℣. 4. Autr. *Amatha* ville de la Tribu de Nephtali, au pied du Liban.

℣. 6 *Expl.* Destinées pour les chariots & pour le grand nombre de chevaux qu'avoit Salomon. 2. *Paral.* 6. 9, 25.

Digitized by Google

fans ou les descendans de ceux que les Israelites n'avoient point fait mourir; Salomon se les rendit tributaires, comme ils le sont encore aujourd'huy.

& de posteris, quos non interfecerant filii Israël, subjugavit Salomon in tributarios, usque in diem hanc.

9. Il ne voulut point que les enfans d'Israël fussent assujettis à travailler à ses ouvrages : mais il s'en servit pour la guerre, & leur donna le commandement de ses armées, de sa cavalerie & de ses chariots.

9. Porrò de filiis Israël non posuit ut servirent operibus regis : ipsi enim erant viri bellatores, & duces primi, & principes quadrigarum & equitum ejus.

10. Or tous les principaux Officiers de l'armée du roy Salomon, montoient au nombre de deux cens cinquante *, qui avoient le commandement & le gouvernement du peuple *.

10. Omnes autem principes exercitus regis Salomonis fuerunt ducenti quinquaginta, qui erudiebant populum.

11. Ensuite il fit passer la fille de Pharaon de la ville de David dans la maison qu'il luy avoit bâtie. Et il dit : Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David roy d'Israël, parce qu'elle a été sanctifiée par le séjour que l'Arche du Seigneur y a fait.

11. Filiam verò Pharaonis transtulit de Civitate David, in domum quam ædificaverat ei. Dixit enim rex : Non habitabit uxor mea in domo David regis Israël, eò quòd sanctificata sit : quia ingressa est in eam arca Domini.

℣. 10. *Expl.* Il en est marqué cinq cens cinquante. 3. *Reg.* 9. 23. Les principaux sont peut-être comptez icy ; & dans les Rois, tous sont marquez. *Vatabl.*

Ibid. Lettr. *Erudiebant populum.*

Digitized by Google

12. Tunc obtulit Salomon holocausta Domino super altare Domini, quod extruxerat ante porticum,

12. Alors Salomon offrit des holocaustes au Seigneur sur l'autel qu'il luy avoit élevé devant le vestibule

13. ut per singulos dies offerretur in eo juxta præceptum Moysi in sabbatis & in calendis, & in festis diebus, ter per annum, id est, in solemnitate azymorum, & in solemnitate hebdomadarum, & in solemnitate tabernaculorum.

13. pour y offrir chaque jour des sacrifices selon l'ordonnance de Moïse, les jours du Sabbat, les premiers jours du mois *, les trois grandes fêtes de l'année; sçavoir celle des Azymes *, celle des Semaines *, & celle des Tabernacles *.

14. Et constituit juxta dispositionem David patris sui, officia Sacerdotum in ministeriis suis: & Levitas in ordine suo, ut laudarent, & ministrarent coram Sacerdotibus, juxta ritum uniuscujusque diei: & janitores in divisionibus suis per portam & portam: sic enim præceperat David homo Dei.

14. Il ordonna aussi que les Prêtres s'acquittassent de leurs devoirs dans leur ministére, selon l'ordre prescrit par David son pére; & que les Lévites gardassent leur rang pour chanter les loüanges de Dieu, & pour servir devant les Prêtres, observant les cérémonies propres à chaque jour: & que les portiers fissent aussi leur devoir aux portes dont la garde leur avoit été donnée, selon la di-

℣. 13. *Les* Calendes.

Ibid. *Expl.* Pain sans levain. C'est celle de Pâques. C'est celle de la Pentecôte. Celle des tentes, fête instituée comme pour remercier Dieu de ce qu'il les avoit conservez 40. ans dans le desert: & aussi pour la recolte des nouveaux fruits. *Voyez l'Exod.* 23. *& les Nombr.* 28.

Digitized by Google

stribution que David l'homme de Dieu " en avoit faite a chacun d'eux.

15. Les Prêtres ni les Lévites n'omirent rien, & ne firent aussi rien au-delà de tout ce que le Roy avoit ordonné, & de ce qui regardoit la garde du trésor.

15. Nec prætergressi sunt de mandatis regis, tam Sacerdotes quàm Levitæ, ex omnibus quæ præceperat, & in custodiis thesaurorum.

16. Salomon avoit préparé dequoy fournir à la dépense de toutes choses, depuis le jour qu'il commença à jetter les fondemens du Temple, jusqu'au jour qu'il y mit la derniere main.

16. Omnes impensas præparatas habuit Salomon, ex eo die quod fundavit domum Domini, usque in diem quo perfecit eam.

17. Ensuite il alla " à Asiongaber, & à Aïlath, qui sont sur le bord de la mer rouge, qui est dans la terre d'Edom.

17. Tunc abiit Salomon in Asiongaber, & in Ailath ad oram maris rubri, quæ est in Terra Edom.

18. Hiram luy avoit envoyé par ses sujets des vaisseaux, & des matelots expérimentez & bons hommes de mer, qui s'en allérent avec des serviteurs de Salomon à Ophir " , d'où ils rapportérent au roy Sa-

18. Misit autem ei Hiram per manus servorum suorum naves, & nautas gnaros maris, & abierunt cum servis Salomonis in Ophir, tuleruntque indequadringenta quinqua-

℣. 14. *Expl.* L'homme dont Dieu s'étoit servi pour faire tous ces reglemens. 1. *Paral. c* 28. 19 *Estius.*

℣. 17. *Expl.* Envoya sa flotte. 3. *Reg. c.* 9. *v.* 26. 27. 28.

℣ 18. *Expl.* Païs vers l'Orient à l'égard de la Judée, ainsi nommé d'Ophir fils de Jectan. *Genes.* 10. Joseph remarque qu'on l'appelloit la terre de l'or. Et quelques-uns croyent que c'est l'île de Sumatra.

Digitized by Google

ginta talenta auri, & attulerunt ad regem Salomonem.

lomon quatre cens cinquante talens d'or &c.

℣. 18. *Expl.* Qui font de nôtre monnoye prés de trente millions. Il n'y a que 420. talens 3. *Reg. c.* 9. 28. Mais les trente de surplus qui sont marquez en ce lieu, pouvoient bien ne point venir dans les coffres de Salomon, & être employez pour la dépense de la flotte. *Synopf.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *Il fit fortifier les villes que Hiram luy avoit données, & y établit les enfans d'Israël.*

L'histoire des Rois nous apprend, que Salomon donna à Hiram roy de Tyr vingt villes dans la Galilée. Et nous voyons au contraire dans cet endroit, que Hiram en avoit donné à Salomon. Mais ces deux choses s'accordent fort bien ensemble, si l'on considére qu'il se fit une espece de commerce & d'échange mutuel entre ces deux Princes, que le bâtiment du temple de Jérusalem avoit fort unis. Salomon ayant donc donné vingt villes au roy de Tyr, pour reconnoître sans doute le zele que ce Prince avoit fait paroître en contribuant de tout son pouvoir au bâtiment de la maison du Seigneur, & à celuy du palais des rois d'Israël, Hiram ne fut pas moins généreux en ce point que Salomon, puisqu'il luy donna aussi des villes de ses Etats pour y établir des Israëlites. On peut voir dans les explications du troisiéme livre des Rois ce qu'on y a dit touchant ces villes que Salomon

3. *Reg. c.* 9. 11.

Synopf.

Digitized by Google

donna à Hiram, & la faute qu'il a pû faire en cela.

℣. 11. *Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David roy d'Israël, parce qu'elle a été sanctifiée lorsque l'arche du Seigneur y est entrée.*

Ce respect que témoigna Salomon pour un lieu où l'Arche avoit reposé, doit inspirer à tous les Chrêtiens un terrible éloignement de profaner dans eux-mêmes, non pas seulement par des impuretez légales, mais par des crimes réels, un cœur qui est devenu un lieu consacré par la presence, non de l'Arche ancienne des Juifs, mais du corps même de JESUS-CHRIST. Ce Prince eût été heureux, s'il avoit sçû conserver jusques à la fin ce cœur que l'Esprit de Dieu avoit aussi sanctifié par sa presence, lorsqu'il s'étoit apparu à luy plusieurs fois, & qu'aprés l'avoir rempli de sagesse, il luy avoit déclaré de
c. Paral. c. 7. 12. nouveau que sa priére étoit exaucée.

L'on peut dire cependant, que s'il a peu d'imitateurs dans cette premiére vénération qu'il témoigna pour un lieu que la seule presence de l'ancienne Arche avoit rendu saint en quelque sorte, il en a au contraire un très-grand nombre dans cette profanation qu'il fit à la fin de son propre cœur, qui avoit été auparavant consacré à Dieu par la presence & par l'onction du Saint-Esprit. On est saisi de frayeur, lorsqu'on voit ce Prince témoigner presentement un si grand respect pour la majesté du Dieu d'Israël, & un si fidelle attachement à faire observer toutes les cérémonies du culte divin, prescrites par la bouche de Moïse, & les réglemens qu'avoit
℣. 13. 14.

Digitized by Google

faits David ſon pére, qui eſt appellé icy *l'homme de Dieu*, & lorſqu'on ſonge que ce même Prince embraſſera dans la ſuite le culte impie des idoles des nations, pour plaire à des femmes infidelles, comme s'il n'eût pas connu auparavant le Dieu de ſes péres. Ainſi, qui oſeroit s'appuyer ſur ſa piété & ſur ſa ſageſſe preſente, puiſqu'un tel exemple peut convaincre tous les hommes de la vérité de cet avis ſi néceſſaire que nous donne le ſaint Apôtre : *Que celuy qui ſe regarde comme affermi, doit bien prendre garde de ne pas tomber ?*

CHAPITRE IX.

1. REgina quoque Saba, cùm audiſſet famam Salomonis, venit ut tentaret eum in ænigmatibus in Jeruſalem, cum magnis opibus, & camelis qui portabant aromata, & auri pondus plurimum, gemmáſque pretiosas. Cùm que veniſſet ad Salomonem, locuta eſt ei quæcúmque erant in corde ſuo.

1. LA Reine de Saba [a], ayant entendu parler de la grande réputation de Salomon, vint à Jéruſalem pour le tenter, & luy propoſa *des queſtions obſcures* & des énigmes : elle avoit avec elle de grandes richeſſes & des chameaux qui portoient des aromats, & une grande quantité d'or, & des pierres précieuſes. Elle vint trouver Salomon, & luy expoſa

[a] *Expl* Province du Midi. *Matth.* 12. ainſi nommée de Saba fils de Chus *Geneſ.* 10. 7. Ce que quelques-uns prennent pour les Abyſſins, & d'autres pour les Arabes avec plus d'apparence de vérité.

Digitized by Google

tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

2. Et Salomon luy expliqua tout ce qu'elle luy avoit proposé : & il n'y eut rien qu'il ne luy éclaircît entiérement.

3. Après que cette Reine eut vû la sagesse de Salomon, & la maison " qu'il avoit bâtie,

4. les mets de sa table, les logemens de ses Officiers, & le bel ordre avec lequel ils le servoient, la magnificence de leurs habits, ses Echansons, les victimes qu'il immoloit dans la maison du Seigneur, elle en fut tellement étonnée, qu'elle paroissoit toute hors d'elle-même.

5. Et elle dit au Roy : Ce qu'on m'avoit dit dans mon royaume de vôtre mérite & de vôtre sagesse est bien véritable.

6. Je ne voulois point croire néanmoins ce qu'on m'en rapportoit, jusqu'à ce que je fois venuë moy-même, & que j'aye vû de mes propres

2. Et exposuit ei Salomon omnia quæ proposuerat : nec quidquam fuit, quod non perspicuum ei fecerit.

3. Quæ postquam vidit, sapientiam scilicet Salomonis, & domum quam ædificaverat,

4. necnon & cibaria mensæ ejus, & habitacula servorum, & officia ministrorum ejus, & vestimenta eorum, pincernas quoque & vestes eorum, & victimas quas immolabat in domo Domini : non erat præ stupore ultrà in ea spiritus.

5. Dixitque ad regem : Verus est sermo, quem audieram in terra mea de virtutibus, & sapientia tua.

6. Non credebam narrantibus, donec ipsa venissem, & vidissent oculi mei, & probassem vix medietatem sapientiæ

℣. 3. *Expl.* Quelques Interprétes croyent que par la maison, il faut entendre le Temple du Seigneur, & le palais de Salomon. Nombre singulier pour un pluriel.

Digitized by Google

tuæ mihi fuisse narratam : vicisti famam virtutibus tuis.

yeux, & que j'aye reconnu qu'on ne m'avoit pas dit la moitié de ce que je vois de vôtre sagesse. Vôtre mérite & vôtre vertu va au-delà de tout ce que publie la renommée.

7. Beati viri tui, & beati servi tui, qui assistunt coram te omni tempore, & audiunt sapientiam tuam.

7. Heureux sont ceux qui sont à vous, heureux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous, & qui écoutent vôtre sagesse.

8. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare super thronum suum, regem Domini Dei tui. Quia diligit Deus Israël, & vult servare eum in æternum, ideircò posuit te super eum regem, ut facias judicia atque justitiam.

8. Beni soit le Seigneur vôtre Dieu, qui a voulu vous faire asseoir sur son trône, & vous établir Roy pour tenir la place du Seigneur vôtre Dieu. Comme Dieu aime Israël & qu'il veut le conserver à jamais, aussi il vous a établi Roy pour le gouverner & pour rendre la justice avec tout sorte d'équité.

9. Dedit autem regi centum viginti talenta auri, & aromata multa nimis, & gemmas pretiosissimas : non fuerunt aromata talia uthæc, quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

9. Ensuite la Reine de Saba presenta au Roy six vingt talens * d'or, & une quantité prodigieuse de parfums & de pierres tres-précieuses. On n'a jamais vû depuis à Jerusalem des parfums si excellens que ceux dont la Rei-

* 9. *Expl.* Qui sont près de huit millions de nôtre monnoye.

Digitized by Google

ne de Saba fit present à Salomon.

10. Les sujets de Hiram, avec les sujets de Salomon apportérent aussi de l'or d'Ophir, & d'une espece de bois trés-rare * & des pierres trés-précieuses.

11. Et le Roy fit faire de ces bois les degrez de la maison du Seigneur, & ceux de la maison du Roy, les harpes & les lyres pour les Musiciens. On n'avoit jamais vû jusqu'à lors de ces sortes de bois dans la terre de Juda.

12. Or le Roy Salomon donna à la Reine de Saba tout ce qu'elle put desirer, & ce qu'elle demanda, & beaucoup plus qu'elle ne luy avoit apporté. Et la Reine s'en retourna dans son Royaume avec toute sa suite.

13. Le poids de l'or qu'on apportoit tous les ans à Salomon, étoit de six cens soixante & six talens d'or *;

10. Sed & servi Hiram cum servis Salomonis attulerunt aurum de Ophir, & ligna thyina & gemmas pretiosissimas:

11. de quibus fecit rex, de lignis scilicet thyinis, gradus in domo Domini, & in domo regia, citharas quoque & psalteria cantoribus: nunquam visa sunt in Terra Juda ligna talia.

12. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba cuncta quæ voluit, & quæ postulavit, & multò plura quàm attulerat ad eum: quæ reversa, abiit in terram suam cum servis suis.

13. Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per singulos annos, sexcenta sexaginta sex talenta auri:

14. sans compter ce qu'a-

14. exceptâ eâ

* 10. Lettr. *Ligna thyina*, sorte de bois inconnu, qui ressembloit à de l'ébéne & du bresil; mais qui étoit odoriferant *de θύω, suffio.*

* 13. *Expl.* Qui font plus de quarante-trois millions.

Digitized by Google

summâ, quam legati diversarum gentium, & negotatiores afferre consueverant, omnesque reges Arabiæ, & satrapæ terrarum, qui comportabant aurum & argentum Salomoni.

15. Fecit igitur rex Salomon ducentas hastas aureas de summa sexcentorum aureorum, qui in singulis hastis expendebantur:

16. trecenta quoque scuta aurea trecentorum aureorum, quibus tegebantur singula scuta: posuitque ea rex in armamentario, quod erat constitum nemore.

17. Fecit quoque rex solium eburneum grande, & vestivit illud auro mundissimo.

18. Sex quoque gradus, quibus ascendebatur ad solium, & scabellum aureum,

voient accoûtumé de luy apporter les députez de diverses nations, les Marchands, tous les Rois de l'Arabie, & tous les Gouverneurs des provinces", qui apportoient tous de l'or & de l'argent à Salomon.

15. Le roy Salomon fit donc faire deux cens picques" d'or du poids de six cens ficles", qu'il donnoit pour chacune.

16. Il fit faire aussi trois cens boucliers de trois cens ficles d'or" chacun, que l'on employoit à les couvrir. Et le Roy les mit dans son arcenac, qui étoit planté de bois".

17. Le Roy fit aussi un grand trône d'yvoire, qu'il revétit d'un or très-pur.

18. Les six degrez par lesquels on montoit au trône & le marche-pied, étoient

℣. 14. Lettr. *Satrapæ terrarum.*

℣ 15. Lettr. *Hastas*, qui signifie proprement des picques: mais le livre des Rois a traduit *scuta* des boucliers: & c'est aussi le sens de l'Hébreu.

Ibid. *Expl.* Qui font plus de douze mille livres de nôtre monnoye.

℣. 16. Qui font près de six cens livres. Ibid. *Expl.* Dans la maison du bois du Liban, 3. *Reg.* 10. 17.

Digitized by Google

d'or, avec deux bras ¶ qui le tenoient de chaque côté, & deux lions près de ces deux bras.

& brachiola duo altrinsecus, & duos leones stantes juxta brachiola,

19. Et douze autres petits lions posez sur les degrez de côté & d'autre : de sorte qu'il n'y a jamais eu de trône semblable dans tous les royaumes du monde.

19. sed & alios duodecim leunculos stantes super sex gradus ex utraque parte : non fuit tale solium in universis regnis.

20. Tous les vases de la table du Roy étoient d'or, & toute la vaisselle de la maison du bois du Liban étoit aussi d'un or très-pur. Car l'argent étoit alors regardé comme rien.

20. Omnia quoque vasa convivii regis erant aurea, & vasa domus saltus Libani ex auro purissimo. Argentum enim in diebus illis pro nihilo reputabatur.

21. Parce que la flotte du Roy faisoit voile de trois ans en trois ans, & alloit avec celle de Hiram en Tharsis ¶ : & elles apportoient de là de l'or, de l'argent, de l'yvoire, des singes & des paons.

21. Siquidem naves regis ibant in Tharsis cum servis Hiram, semel in annis tribus : & deferebant inde aurum & argentum, & ebur, & simis, & pavos.

22. Ainsi le roy Salomon surpassa tous les Rois du monde en richesses & en gloire.

22. Magnificatus est igitur Salomon super omnes reges terræ præ divitiis & gloria.

23. De sorte que tous les Rois de la terre desiroient de voir le visage de Salo-

23. Omnesque reges terrarum desiderabant videre faciem

¶. 18. *Expl.* Dans le 10. ch. du 3. livre des Rois. Deux mains, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre, tenoient chacune le siege.

¶. 21. *Expl.* Ce mot signifie icy une aîle dans l'Océan Occidental. *Vatabl.*

Salomonis.

Digitized by Google

Salomonis, ut audirent sapientiam, quam dederat Deus in corde ejus:

24. & deferebant ei munera, vasa argentea, & aurea, & vestes, & arma, & aromata, equos & mulos, per singulos annos.

25. Habuit quoque Salomon quadraginta millia equorum in stabulis, & curruum equitumque duodecim millia constituitque eos in urbibus quadrigarum, & ubi erat rex in Jerusalem.

26. Exercuit etiam potestatem super cunctos reges, à flumine Euphrate usque ad terram Philisthinorum, & usque ad terminos Ægypti.

27. Tantamque copiam præbuit argenti in Jerusalem quasi lapidum; & cedrorum tantam multitudinem velut sycomorum, quæ

mon, & d'entendre la sagesse que Dieu avoit répanduë dans son cœur.

24. Et chacun luy faisoit present tous les ans de vases d'or & d'argent, d'étoffes *précieuses*, d'armes, de parfums, de chevaux & de mulets.

25. Salomon eut aussi quarante mille chevaux dans ses écuries [e], douze mille chariots & douze mille hommes de cheval: & il les distribua dans les villes qui étoient destinées à les loger [f] & dans Jérusalem auprés de sa personne.

26. Sa puissance s'étendit [g] même sur tous les Rois qui étoient depuis l'Euphrate jusqu'à la terre des Philistins, & jusques aux frontiéres d'Egypte.

27. Et il fit que de son tems l'argent devint aussi commun à Jérusalem que les pierres, & qu'on y vit autant de cédres qu'il y a de sycomores qui naissent dans

℣. 25. *Expl.* Voy. le 3. *livre des Rois chap.* 4 26. *& Expl.* Ibid. *Lettr.* in urbibus quadrigarum.

℣. 26. *Expl.* Voy. le 11. *chap. du Deutéron. v.* 24. *& l'explication.*

Digitized by Google

la campagne.

28. On luy amenoit aussi des chevaux d'Egypte & de tous les autres païs.

29. Mais le reste des actions de Salomon, tant les premiéres que les derniéres, sont écrites dans les livres du prophéte Nathan, dans ceux du prophéte Ahias, qui étoit de Silo, & dans les prédictions du prophéte Addon " contre Jéroboam de de Nabat.

30. Salomon régna quarante ans à Jérusalem, & sur tout Israël.

31. Et il s'endormit avec ses péres, & fut enseveli en la ville de David, & Roboam son fils régna en sa place.

gigonntur in campestribus.

28. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, cunctisque regionibus.

29. Reliqua autem operum Salomonis priorum & novissimorum, scripta sunt in verbis Nathan Prophetæ, & in libris Ahiæ Silonitis, in visione quoque Addo Videntis, contra Jeroboam filium Nabat.

30. Regnavit autem Salomon in Jerusalem super omnem Israël quadraginta annis.

31. Dormivitque cum patribus suis, & sepelierunt eum in Civitate David: regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

¥. 29. *Expl.* Tous ces livres ne se trouvent plus.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 17. 18. 19. *IL étoit grand, tout d'yvoire, & revétu d'un or tres-pur, &c.*

Tout ce chapitre étant le même que le dixiéme chapitre du troisiéme livre des Rois, & conçû presque dans les mêmes termes, nous nous contentons de faire icy seulement une réflexion sur le trône si magnifique que Salomon roy d'Israël fit élever, afin d'y rendre ses jugemens. *Il étoit grand*, dit le sacré Texte, *tout d'yvoire, & revétu d'un or tres-pur. Il y avoit six degrez par lesquels on y montoit, & un marche-pied d'or, avec deux bras qui le tenoient de chaque côté, & deux lions prés de ces deux bras: & douze autres petits lions posez sur les six degrez de part & d'autre*, sçavoir six de chaque côté. L'Ecriture ajoûte; *Qu'il n'y eut jamais de trône semblable dans tous les royaumes du monde:* & l'on peut juger effectivement par tout ce qu'elle remarque de la magnificence de Salomon, que son trône surpassoit ceux de tous les autres Princes de l'univers, non seulement par la richesse de la matiere, mais encore par la disposition & par le travail si admirable de cet ouvrage. Tous les peuples étoient donc dans l'étonnement en voyant ce trône si magnifique du roy le plus riche & le plus sage qui fût alors. Et cependant JESUS-CHRIST nous declare dans l'Evangile; Que *Salomon dans toute sa magnificence n'a jamais été vétu comme un lys des champs.*

v. 17. 18. 19.

Matth. 6. v. 28. 29.

Digitized by Google

D'où vient que d'une part le Saint-Esprit releve si fort la magnificence de tous les ouvrages de ce Prince, & que de l'autre JESUS-CHRIST l'a rabaissée d'une maniére si surprenante? On en peut dire plusieurs raisons. Premiérement, on doit remarquer avec saint Jean Chrysostome, qu'autant que la vérité surpasse ce qui n'en est que l'image; autant la beauté naturelle des fleurs l'emporte au-dessus de la beauté artificielle des ouvrages de la main des hommes. Secondement, JESUS-CHRIST vouloit par là détacher nos yeux & nôtre cœur de tout ce qui peut leur paroître le plus charmant, puisque comparant toute la magnificence du Roy le plus riche qui fut jamais, à *une herbe qui est aujourd'huy*, comme il le dit, *& qui demain sera jettée dans le four*, & la mettant même au-dessous de cette herbe, il nous fait voir quel jugement nous devons porter de tout ce qu'il y a de plus magnifique dans le siécle, & quelle est l'extravagance d'un Chrétien de s'y attacher.

Chrysost. hom. 11.

Que si nous voulons considérer dans ce trône de Salomon si magnifique, & en même-tems si terrible, la vérité qu'il pouvoit nous figurer, nous reconnoîtrons sans doute que la figure a été infiniment au-dessous de la vérité. On a déja remarqué ailleurs, que ce Prince dans cet état de sa gloire a été l'image de JESUS-CHRIST glorieux & triomphant de ses ennemis. Ce trône de Salomon nous represente donc fort bien celuy du Sauveur devenu le roy d'Israël par le triomphe de sa mort. Son trône est vraiment très-*grand*, soit par rapport à l'étenduë infinie de sa puissance, soit par rapport à tous les hom-

Digitized by Google

mes de tous les siécles, qui doivent y comparoître pour subir son jugement. *L'yvoire* dont il est fait, peut nous marquer la parfaite pureté de la parole de Dieu, comparée aussi ailleurs à un argent trés-purifié, sur laquelle tous les arrêts que doit prononcer le divin Salomon de dessus le trône de sa gloire seront formez. *L'or tres-pur*, dont il est tout revétu, & qui est dans l'Ecriture le symbole de la charité, signifie que ce sera effectivement cette vertu souveraine qui décidera du sort éternel de tous les hommes, selon que leur vie y aura été ou conforme, ou opposée, parce que c'est uniquement dans les deux branches de la charité, dont l'une regarde Dieu & l'autre le prochain, que se trouvent les fruits de la vie & du salut : *In his duobus mandatis universa lex pendet & prophetæ.* *Psa.* 11. 7. *Matth.* 22. 40.

Ces *deux lions* principaux qui accompagnoient les deux bras du trône de Salomon, peuvent nous marquer la force invincible des jugemens qui sortiront de ce trône, comme des divins rugissemens de ce lion de la Tribu de Juda, selon qu'il est appellé dans l'Ecriture. Enfin les *douze petits lions* posez sur les six degrez par lesquels on montoit au trône, figuroient peut-être les douze Apôtres de JESUS-CHRIST, qui jugeront avec luy les douze tribus d'Israël, ainsi qu'il le déclare : *Je vous prépare*, leur disoit-il, *le royaume, comme mon Pére me l'a préparé, afin que vous . . . . . soyez assis sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël.* *Apocal.* *cap.* 5. 5. *Luc.* *cap.* 22. *v.* 29. 30.

Il est donc très-vray de dire avec l'Ecriture ; *Qu'il n'y eut jamais un tel trône dans tous les royaumes* de la terre : car ce sera la justice qui y

Digitized by Google

régnera souverainement, & avec une puissance à laquelle nulle force ne sera capable de resister. Mais cette justice & cette puissance seront revétus de *l'or trés-pur* de la charité, qui sera la divine régle de tous ses arrêts. Hâtons-
Hebr. c. nous donc, selon l'avis que nous en donne l'A-
4. 16. pôtre, de *nous presenter* maintenant *devant le trône de la grace* de JESUS-CHRIST, *afin d'y recevoir misericorde, & d'y trouver grace pour être secourus dans nos besoins*, parce que nous le pouvons faire presentement *avec confiance*. Mais n'attendons pas à demander misericorde, que nous paroissions devant cet autre trône de sa justice. Jugeons nous nous mêmes, afin de n'être point jugez; & travaillons à nous rendre dignes de ne point craindre la vûe de ce trône si redoutable, en nous revétant de la double charité, qui étant parfaite, selon saint Jean,
1. Ioan. chasse la crainte: *Perfecta charitas foras mittit*
c. 4. 18. *timorem.*

CHAPITRE X.

1. ROboam vint alors à Sichem, parce que tout Israël s'y étoit assemblé pour l'établir Roy.

1. Profectus est autem Roboam in Sichem: illuc enim cunctus Israël convenerat ut constituerent eum regem.

2. Mais Jéroboam fils de Nabat qui s'étoit enfui en

2. Quod cùm audisset Jeroboam fe-

Digitized by Google

lius Nabat, qui erat in Ægypto (fugerat quippe illuc ante Salomonem) statim reversus.

Egypte par la crainte de Salomon, ayant appris cette nouvelle, revint aussi-tôt.

3 Vocaveruntque eum, & venit cum universo Israël, & locuti sunt ad Roboam, dicentes.

3. Le peuple d'Israël députa vers luy pour le faire venir, il se rendit au lieu où ils étoient tous assemblez, & il vint avec tout ce peuple trouver Roboam, & ils luy dirent :

4. Pater tuus durissimo jugo nos pressit, tu leviora impera patre tuo, qui nobis imposuit gravè servitutem, & paululùm de onere sublevа, ut serviamus tibi.

4. Vôtre pére nous a tenu opprimez sous un joug trés-dur, traitez-nous plus favorablement que vôtre pére, qui nous avoit soumis à une si pesante servitude, & diminuez quelque chose de ce poids, afin que nous puissions vous servir.

5. Qui ait : Post tres dies revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

5. Il leur dit ; Revenez me trouver dans trois jours. Et aprés que le peuple se fut retiré,

6. iniit consilium cum senibus, qui steterant coram patre ejus Salomone dum adhuc viveret, dicens : Quid datis consilii ut respondeam populo ?

6. Roboam tint conseil avec les vieillards, qui avoient été du Conseil de Salomon son pére pendant sa vie, & il leur dit ; Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Qui dixerunt ei : Si placueris populo huic, & leniveris eos verbis cle-

7. Ils luy dirent. Si vous témoignez de la bonté à ce peuple, & si vous l'appaisez

Digitized by Google

par des paroles douces, ils s'attacheront pour toûjours à vôtre service.

mentibus, servient tibi omne tempore.

8. Mais Roboam n'approuva point le conseil des vieillards, & consulta les jeunes gens qui avoient été nourris avec luy, & qui l'accompagnoient toûjours;

8. At ille reliquit consilium senum, & cum juvenibus tractare cœpit, qui cum eo nutriti fuerant, & erant in comitatu illius.

9. & il leur dit: Que vous semble de tout cecy? Et que dois-je répondre à ce peuple, qui m'est venu dire: Adoucissez le joug que vôtre pére nous a imposé?

9. Dixitque ad eos: Quid vobis videtur? vel respondere quid debeo populo huic, qui dixit mihi: Subleva jugum quod imposuit nobis pater tuus?

10. Ils luy répondirent comme de jeunes gens qui avoient été nourris avec luy dans les délices, & ils luy dirent: Voicy la réponse que vous devez faire à ce peuple qui vous est venu dire: Vôtre pére a rendu nôtre joug très-pesant; nous vous supplions de le rendre leger & supportable; & vous luy parlerez en ces termes: Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'étoit le dos de mon pére.

10. At illi respondérunt ut juvenes, & nutriti cum eo in deliciis, atque dixerunt: Sic loquêris populo, qui dixit tibi: Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu subleva: & sic respondebis ei: Minimus digitus meus grossior est lumbis patris mei.

11. Mon pére, *dites-vous*, vous a imposé un joug pesant; & *je vous déclare que*

11. Pater meus imposuit vobis grave jugum, & ego ma-

Digitized by Google

jus pondus apponam: pater meus cecidit vos flagellis, ego verò cædam vos scorpionibus.

je le rendray encore plus pesant. Mon pére vous a frappez avec des verges; & moy je vous frapperay avec des foüets armez de fer en forme de scorpions ".

12. Venit ergo Jeroboam, & universus populus, ad Roboam die tertio, sicut præceperat eis.

12. Jéroboam & tout le peuple vint donc trouver Roboam le troisiéme jour, selon l'ordre qu'il leur avoit donné.

13. Responditque rex dura, derelicto consilio seniorum;

13. Et le Roy ne fit point de cas du conseil des vieillards, & fit une réponse dure.

14. locutusque est juxta juvenum voluntatem: Pater meus grave vobis imposuit jugum, quod ego gravius faciam: pater meus cecidit vos flagellis, ego verò cædam vos scorpionibus.

14. Il leur parla selon le conseil des jeunes gens: Mon père, *leur dit-il*, vous a imposé un joug trés-pesant, & moy je vous le rendray encore plus pesant. Mon pére vous a frappez avec des verges, & moy je vous frapperay avec des foüets armez de fer en forme de scorpions.

15. Et non acquievit populi precibus: erat enim voluntatis Dei, ut compleretur sermo ejus, quem locutus fuerat per manum Ahiæ Silonitis ad Jeroboam filium Nabat.

15. Ainsi il ne se rendit point aux priéres du peuple, parce que Dieu avoit résolu d'accomplir la parole qu'il avoit dite à Jéroboam fils de Nabat, par le ministére d'Ahias Silonite.

" 11. Lett. *scorpionibus*.

Digitized by Google

16. Mais tout le peuple se voyant traité si durement par le Roy, luy répondit : Nous n'avons aucun intérêt à la maison de David, ni aucun héritage à espérer du fils d'Isaï. Israël, retirez-vous dans vos tentes, & vous, David, prenez soin de vôtre maison". Et ainsi Israël se retira dans ses tentes".

16. Populus autem universus, rege duriora dicente, sic locutus est ad eum; Non est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isaï. Revertere in tabernacula tua Israël, tu autem pasce domum tuam David. Et abiit Israël in tabernacula sua.

17. Roboam régna donc dans les villes de Juda sur tous les enfans d'Israël qui y demeurérent.

17. Super filios autem Israel, qui habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

18. Le roy Roboam envoya ensuite Adura, Surintendant de ses tributs : mais les enfans d'Israël le lapidérent, & il mourut. Roboam monta aussi-tôt sur son char, & s'enfuit à Jérusalem.

18. Misitque rex Roboam Aduram, qui præerat tributis, & lapidaverunt eum filij Israël, & mortuus est : porrò rex Roboam in currum festinavit ascendere, & fugit in Jerusalem.

19. Ainsi Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'huy.

19. Recessitque Israël à domo David, usque ad diem hanc.

℣. 16. *Expl.* Faites chacun ce que vous voudrez.
Ibid. *Expl.* Chacun prit son parti, & donna ordre à ses affaires.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 2. 3. Jeroboam fils de Nabat, qui s'étoit enfui en Egypte par la crainte de Salomon, ayant appris cette nouvelle revint aussi-tôt. Et le peuple d'Israël ayant deputé vers luy, il se rendit au lieu où ils étoient tous assemblez.

L'Ecriture nous marque ailleurs la raison qui obligea Jéroboam de s'enfuir en Egypte. Les femmes avoient corrompu le cœur de Salomon, pour luy faire suivre & adorer les dieux étrangers. Et il se porta jusqu'à cet excès, de bâtir vis-à-vis de Jérusalem un Temple profane à l'idole des Moabites, & à l'idole des enfans d'Ammon, luy qui avoit signalé auparavant sa piété en bâtissant d'une maniére si magnifique ce Temple fameux consacré au Dieu d'Israël. Le Seigneur s'étant donc mis en colére contre ce Prince, luy déclara qu'il feroit un schisme & une division dans son royaume après sa mort, & qu'ils donneroit une partie de ce royaume à un de ses serviteurs. Ce serviteur fut Jéroboam, à qui Salomon avoit donné l'intendance de tous les tributs qui se levoient sur les terres d'Ephraim & de Manassé. Dieu luy fit connoître par le prophéte Ahias, qu'il luy donneroit dix Tribus du royaume de Salomon, parce que ce Prince l'avoit abandonné pour adorer la Déesse des Sidoniens, & d'autres dieux étrangers. Et Jéroboam fut obligé de s'enfuir en Egypte, pour éviter la colére de Salomon qui vouloit le faire mourir.

3. Reg. c. 11. v. 4. 7. 9. v. 11. v. 26. &c.

Digitized by Google

Ce fut là que la nouvelle de la mort de ce Prince luy fut apportée. Ainſi s'aſſurant ſur la déclaration que le prophéte du Seigneur luy avoit faite, il ſe hâta de revenir en Judée. Et Dieu avoit diſpoſé déja ſans doute les eſprits des peuples à le reconnoître pour leur Roy, leur inſpirant de luy mander qu'il vint à Sichem, où tout Iſraël s'étoit aſſemblé après la mort du roy Salomon. On a vû dans le douziéme chapitre du troiſiéme livre des Rois la faute que le prince Roboam ſon fils commit, & qui luy fit perdre les dix Tribus d'Iſraël. C'eſt la même hiſtoire qui eſt rapportée dans ce chapitre, & dans les propres termes. Ainſi les éclairciſſemens qu'on a déja donnez ſur les Rois ſuffiront pour celuy-cy.

CHAPITRE XI.

An du monde 3030. avant J. C. 974.

1. ROboam étant arrivé à Jéruſalem, aſſembla toute la Tribu de Juda & la Tribu de Benjamin, & marcha à la tête de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choiſis, pour combattre contre Iſraël, & pour le remettre ſous ſon obéiſſance.

1. VEnit autem Roboam in Jeruſalem, & convocavit univerſam domum Juda & Benjamin centum octoginta millia electorum atque bellantium, ut dimicaret contra Iſraël, & converteret ad ſe regnum ſuum.

2. Mais le Seigneur adreſſa ſa parole à Séméias hom-

2. Factuſque eſt ſermo Domini ad

Digitized by Google

Semeiam hominem Dei, dicens.

3. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, & ad universum Israël, qui est in Juda & Benjamin:

4. Hæc dicit Dominus: Non ascendetis, neque pugnabitis contra fratres vestros: revertatur unusquisque in domum suam, quia mea hoc gestum est voluntate. Qui cùm audissent sermonem Domini, reversi sunt, nec perrexerunt contra Ieroboam.

5. Habitavit autem Roboam in Ierusalem, & ædificavit civitates muratas in Juda.

6. Extruxitque Bethlehem, & Etam, & Thecue,

7. Bethsur quoque, & Socho, & Odollam,

8. necnon & Geth, & Maresa, & Ziph;

me de Dieu, & luy dit:

3. Allez-vous en trouver Roboam fils de Salomon roy de Juda, & tout le peuple d'Israël qui est dans la Tribu de Juda & de Benjamin, & *dites leur*:

4. Voicy ce que dit le Seigneur: Vous ne vous mettrez point en campagne, & vous ne combattrez point contre vos frères. Que chacun s'en retourne en sa maison; car cela ne s'est fait que par ma volonté. Après qu'ils eurent entendu la parole du Seigneur, ils s'en retournérent, & n'avancérent pas davantage contre Jéroboam.

5. Ainsi Roboam établit sa demeure à Jérusalem, & fortifia *plusieurs* villes dans la Tribu de Juda.

6. Il bâtit aussi Bethléhem & Etam, & Thécué,

7. comme encore Bethsur, Socho, Odolla,

8. avec Jeth, Maréza, & Ziph,

℣. 3. *Lettr.* Loquere.
℣. 5. *Lettr.* Il bâtit des villes fermées de murailles.

Digitized by Google

9. & même Adura, Lachis, & Azéca.

9 sed & Aduram, & Lachis, & Azeca,

10. Saraa, Aïalon, Hébron, qui étoient dans Juda & Benjamin, & étoient toutes des places tres-fortes.

10. Saraa quoque, & Aialon, & Hebron, quæ erant in Juda & Benjamin, civitates munitissimas.

11. Et quand il les eut fermées de murailles, il y mit des Gouverneurs & y fit des magasins de vivres, c'est-à-dire, d'huile & de vin.

11. Cúmque clausisset eas muris, posuit in eis principes, ciborúmque horrea, hoc est; olei, & vini:

12. Il établit dans chaque ville un arcenac qu'il fit remplir de boucliers & de picques, & fit fortifier ces places avec grand soin. Ainsi il régna sur la Tribu de Juda & de Benjamin.

12. Sed & in singulis urbibus fecit armamentarium scutorum & hastarum: firmavitque eas summâ diligentiâ, & imperavit super Judam & Benjamin.

13. Or les Prêtres & les Lévites qui étoient dans tout Israël quittérent leurs demeures, & vinrent se rendre auprés de sa personne.

13. Sacerdotes autem & Levitæ, qui erant in universo Israël, venerunt ad eum de cunctis sedibus suis,

14. Ils abandonnérent les fauxbourgs & les biens qui leur avoient été donnez, se retirérent dans Juda & à Jérusalem ✠, parce que Jéroboam & ses enfans les a-

14. relinquentes suburbana & possessiones suas, & transeuntes ad Judam, & Jerusalem: eò quòd abjecisset eos Jeroboam, & posteri e-

✠. 14. *Expl.* On voit icy la figure de ce qu'ont fait encore les hérétiques de nôtre tems. Ainsi leurs Ministres ne sont non plus véritables Prêtres ou Ministres que ceux de Jéroboam. Les vrais serviteurs de Dieu au contraire, abandonnent tout pour se rejoindre à l'Eglise & se renfermer dans Jérusalem.

Digitized by Google

jus ; ne sacerdotio Domini fungerentur.

15. Qui constituit sibi sacerdotes excelsorum, & dæmoniorum, vitulorúmque quos fecerat.

16. Sed & de cunctis tribubus Israël, quicúmque dederant cor suum ut quærerent Dominum Deum Israël, venerunt in Jerusalem ad immolandum victimas suas coram Domino Deo patrum suorum.

17. Et roboraverunt regnum Juda, & confirmaverunt Roboam filium Salomonis per tres annos : ambulaverunt enim in viis David & Salomonis, annis tantùm tribus.

18. Duxit autem Roboam uxorem Mahalath, filiam Jerimoth, filii David : Abihail quoque filiam Eliab filii Isai,

19. quæ peperit ei filios, Jehus, & Somoriam, & Zoom.

voient chassez, afin qu'ils n'exerçassent aucune fonction du Sacerdoce du Seigneur.

15. Il se fit luy-même des prêtres pour des hauts lieux, pour les démons & pour les veaux d'or qu'il avoit fait faire.

16. Tous ceux aussi qui dans toutes les Tribus d'Israël s'étoient appliquez de tout leur cœur à chercher le Seigneur le Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem pour immoler leurs victimes en la presence du Seigneur le Dieu de leurs péres.

17. Ainsi ils affermirent le royaume de Juda, & ils soûtinrent Roboam fils de Salomon durant trois ans. Car ils ne marchérent dans les voyes de David & de Salomon que durant ces trois premiéres années.

voyez le commencement du ch. suivant.

18. Roboam épousa Mahalath fille de Jérimoth, fils de David : & encore Abihaïl fille d'Eliab, fils d'Isaï,

19. de laquelle il eut Jéhus & Somoria & Zoom.

Digitized by Google

20. Aprés celle-cy il épousa encore Maacha fille d'Absalom " dont il eut Abia, Ethaï, Ziza, & Salomith.

20. Post hanc quoque accepit Maacha filiam Absalom, quæ peperit ei Abia, & Ethai, & Ziza, & Salomith.

21. Or Roboam aima Maacha fille d'Absalom plus que toutes ses autres femmes & concubines. Car il eut dix-huit femmes, & soixante concubines, & il eut vingt-huit fils & soixante filles.

21. Amavit autem Roboam Maacha filiam Absalom, super omnes uxores suas, & concubinas: nam uxores decem & octo duxerat, concubinas autem sexaginta: & genuit viginti octo filios, & sexaginta filias.

22. Il établit Abias fils de Maacha le Chef & le Gouverneur de tous ses fréres, dans le dessein qu'il avoit de le faire régner aprés luy,

22. Constituit vero in capite, Abiam filium Maacha, ducem super omnes fratres suos: ipsum enim regem facere cogitabat,

23. parce qu'il étoit plus sage, & qu'il s'étoit rendu plus puissant que tous ses *autres* enfans dans toute l'étenduë de Juda & de Benjamin, & dans toutes les villes murées où il leur donnoit de quoy vivre dans l'abondance, & leur faisoit épouser plusieurs femmes.

23. quia sapientior fuit, & potentior super omnes filios ejus, & in cunctis finibus Juda, & Benjamin, & in universis civitatibus muratis: præbuitque eis escas plurimas, & multas petivit uxores.

¥. 20. *Expl.* D'un autre Absalom que de celuy qui étoit fils de David. *Voyez cy-aprés ch.* 13. *v.* 2.

¥. 23. Ce verset est fort obscur dans l'Hébreu, aussi-bien que dans les autres langues.

SENS

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 4. 5. *EUx ayant entendu la parole du Seigneur, s'en retournérent ..... Ainſi Roboam établit ſa demeure à Iéruſalem, &c.*

On a déja expliqué le commencement de ce chapitre en éclairciſſant le douziéme du troiſiéme livre des Rois, qui contient les mêmes choſes. On peut ajoûter icy ſeulement une réflexion ſur cette facilité étonnante avec laquelle Dieu renverſe tout d'un coup les deſſeins des plus puiſſans Princes, quand il veut les humilier. Salomon avoit regardé, pour parler ainſi, comme un jeu, de s'abandonner à tous ſes plaiſirs, & de quitter le Dieu de ſes péres, pour s'attacher aux faux dieux des nations. Il croyoit ſon trône bien affermi, & s'élevoit en luy-même de la multitude de ſes tréſors, & du nombre prodigieux de ſes chariots & de ſes chevaux. Mais il entend tout d'un coup que Dieu luy prononce cet arrêt; Que ſon royaume ſera diviſé après ſa mort, & la plus grande partie donnée à un de ſes Officiers. Salomon meurt: & Dieu ôtant ou ne donnant point à ſon fils la ſageſſe qui luy eût pû faire mériter de régner ſur tout Iſraël, il ne craint point de choquer d'abord un peuple dont il auroit dû plûtôt ſe concilier l'affection. Dix Tribus ſe ſéparent tout d'un coup; parce que c'étoit la volonté du Seigneur, qu'il avoit même déclarée à Salomon: & le reſte demeure fidelle à Roboam; parce

3. Reg. c. 11. 11.

Digitized by Google

que le même Dieu avoit encore déclaré au roy son pére ; Qu'*en considération de David son serviteur, & de Iérusalem qu'il avoit choisie*, il ne luy ôteroit pas le royaume tout entier.

Roboam juge cependant de tous ces évenemens par des vûës humaines ; & se flattant de pouvoir réduire sous son obéissance les dix Tribus séparées, il se prépare à les combattre avec une armée de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis. Mais Dieu ne fait que parler ; & la seule déclaration qu'il fait faire à Roboam, & aux deux Tribus de Juda & de Benjamin, Que *c'est par sa volonté que toutes ces choses sont arrivées*, arrête dans un instant toute cette armée si formidable, fixe pour toûjours la séparation des deux royaumes de Juda & d'Israël, & rend même ce jeune Prince soumis à un ordre si sensible & si contraire à son ambition. Qui osera donc s'assurer sur sa puissance, après cette épreuve que fit un si puissant roy de sa foiblesse contre les desseins de Dieu ?

℣. 13. *&c. Or les Prêtres & les Lévites qui étoient dans tout Israël vinrent de tous côtez se donner à luy, abandonnant même les fauxbourgs qui leur avoient été donnez, &c.*

3. Reg. c. 12. v. 28. 31. L'Histoire des Rois nous apprend encore que Jéroboam par la plus grande de toutes les extravagances, voulut s'affermir le royaume, dont l'héritier de Salomon avoit été dépoüillé à cause de son idolatrie, en portant luy-même Israël à adorer les idoles, & leur défendant d'aller adorer le vray Dieu dans le Temple de Jérusalem. Ce fut donc alors que les Lévites, qui n'avoient point comme les autres Tribus d'Is-

Digitized by Google

raël, de partage particulier, mais qui étoient répandus dans toutes ces autres Tribus, ne pouvant plus s'acquitter de leurs divines fonctions, & ne voulant pas consentir à l'impiété de Jéroboam, aimérent mieux se voir chassez, & dépouillez de leurs demeures & de leurs biens. Mais comme Dieu ne retire pas entiérement sa miséricorde de dessus son peuple, il se réserva aussi plusieurs personnes de toutes les Tribus d'Israël, qui rejettérent l'adoration des veaux d'or de Jéroboam, & qui malgré les défenses de ce roy impie, *allérent à Jérusalem pour immoler des victimes en la presence du Seigneur.* C'étoient ceux, dit le sacré texte, *qui avoient donné leur cœur au Dieu de leurs péres, pour le chercher*, le suivre & l'aimer; c'est-à-dire, que le cœur des autres n'étoit point à Dieu, ni appliqué à la recherche & à l'amour de sa volonté: Car comme le Fils de Dieu l'a déclaré dans l'Evangile, il n'y a que *ceux qui vont à luy, qui écoutent ses paroles, & qui les pratiquent*, dont *la maison n'est point renversée*, lorsque *les fleuves se sont débordez, & que les vents* des persécutions *ont soufflé & sont venu fondre sur cette maison.* Il n'est donc pas étonnant que des peuples dont le cœur n'étoit point à Dieu, quoiqu'ils l'adorassent à l'extérieur, ayent été tout d'un coup renversez par cette tempête de la persécution de Jéroboam. Mais ce qui doit étonner & faire trembler ceux mêmes qui sont à Dieu, comme ces personnes dont nous venons de parler y étoient alors, c'est ce que la sainte Ecriture ajoûte aussi-tôt après :

Matth. c. 7. v. 24 25. Luc. c. 6. v. 47. 48.

v. 17. *Ils fortifiérent le royaume de Juda, &*

Digitized by Google

ils soûtinrent Roboam fils de Salomon durant trois ans. Car ils ne marcherent dans les voyes de David & de Salomon, que durant ces trois premiéres *années.*

C'eſt-à-dire, que ces fidelles ſerviteurs de Dieu, qui s'étoient refugiez à Jéruſalem pour ne pas abandonner la véritable Religion, contribuérent à affermir le royaume de Roboam fils de Salomon durant les trois premiéres années de ſon régne : mais que l'exemple de ce Prince, qui abandonna Dieu dans la ſuite, comme on le verra dans le chapitre ſuivant, les fit eux-mêmes tomber avec luy, & les rendit dignes d'être abandonnez du Seigneur, & aſſujettis à leurs ennemis. Tant il eſt vray que la chûte des perſonnes que leur dignité éleve au-deſſus des autres, eſt une terrible tentation pour la piété de ceux qui leur ſont ſoumis.

On eſt ſans doute ſurpris de ce que la ſainte Ecriture dit de ces perſonnes ; Qu'*elles ne marchérent plus dans les voyes de David & de Salomon*, comparant en quelque façon ces deux Princes pour la piété, comme ſi le roy Salomon n'étoit pas tombé luy-même dans l'idolatrie, & que Dieu n'eût pas dépouillé ſon fils du royaume des dix Tribus d'Iſraël à cauſe de ſon infidélité. Auſſi quelques-uns inférent de ce paſſage, que Salomon ſe releva de ſa chûte avant ſa mort par la pénitence ; & ils diſent que l'Auteur de ce livre Canonique ne l'auroit pas repreſenté avec le ſaint roy David ſon pére, comme un modelle de piété, lorſqu'il étoit déja mort, s'il ne fût mort effectivement dans la pénitence. D'autres croyent que lorſqu'il eſt joint icy avec

Digitized by Google

David, l'Ecriture parle seulement du tems où il témoigna un si grand zele pour la gloire & le culte du Seigneur. On peut voir dans l'avertissement qui est à la tête des explications de l'Ecclésiaste ce qu'on y a rapporté, & des passages de l'Ecriture, & des sentimens des saints Péres au sujet de Salomon. Il seroit à souhaiter que cet endroit que nous expliquons pût détruire les autres preuves qu'il semble qu'on a du contraire. Mais enfin laissant la décision de ce point au jugement de celuy à qui le secret des cœurs est connu, contentons-nous de nous humilier beaucoup à la vûë de ces exemples étonnans de la misére & de la fragilité de nôtre nature, qu'un penchant continuel vers le péché tient à toute heure comme sur le bord du précipice, & que l'assistance si nécessaire du bras de Dieu soûtient & empêche de tomber.

CHAPITRE XII.

1. Cumque roboratum fuisset regnum Roboam & confortatum, dereliquit legem Domini, & omnis Israël cum eo.

2. Anno autem quinto regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem (quia pec-

1. LE royaume de Jéroboam ayant été fortifié & affermi, il abandonna la loy du Seigneur, & tout Israël suivit son exemple. An du monde 3033. avant J. C. 971.

2. Mais la cinquiéme année du régne de Roboam, Sésac roy d'Egypte vint contre Jérusalem, parce que les

Digitized by Google

Iuifs avoient péché contre le Seigneur.

3. Il avoit avec luy douze cens chariots de guerre, & soixante mille hommes de cavalerie : & le petit peuple qui étoit venu d'Egypte avec luy ne se pouvoit compter ; ils étoient tous Libyens, Troglodytes, & Ethiopiens.

4. Et il se rendit maître des plus fortes places du royaume de Juda, & avança jusques devant Jérusalem.

5. Alors le prophéte Séméïas vint trouver le roy & les princes de Juda, qui s'étoient retirez à Jérusalem pour ne pas tomber entre les mains de Sésac, & il leur dit : Voicy ce que dit le Seigneur : Vous m'avez abandonné, & je vous ay aussi abandonnez entre les mains de Sésac.

6. Alors les princes d'Israël & le roy fort consternez, dirent : Le Seigneur est juste.

7. Et lorsque le Seigneur les vit humiliez, il fit entendre sa parole à Séméïas, & luy dit : Puisqu'ils se sont humiliez, je ne les extermi-

caverant Domino)

3. cum mille ducentis curribus, & sexaginta millibus equitum : nec erat numerus vulgi quod venerat cum eo ex Ægypto, Libyes scilicet, & Troglodytæ, & Æthiopes.

4. Cepitque civitates munitissimas in Juda, & venit usque in Jerusalem.

5. Semeias autem propheta ingressus est ad Roboam, & principes Juda, qui congregati fuerant in Jerusalem, fugientes Sesac, dixitque ad eos : Hæc dicit Dominus : Vos reliquistis me, & ego reliqui vos in manu Sesac.

6. Consternatique principes Israël & rex dixerunt : Justus est Dominus.

7. Cúmque vidisset Dominus, quòd humiliati essent, factus est sermo Domini ad Semeiam, dicens : Quia

Digitized by Google

humiliati sunt, non disperdam eos, daboque eis pauxillum auxilii, & non stillabit furor meus super Jerusalem per manum Sesac.

neray point, je leur donneray quelque secours, & je ne feray point tomber ma fureur sur Jérusalem par les mains de Sésac.

8. Verumtamen servient ei, ut sciant distantiam servitutis meæ, & servitutis regni terrarum.

8. Mais ils luy seront assujettis, afin qu'ils apprennent par là quelle différence il y a entre me servir & servir les rois de la terre.

9. Recessit itaque Sesac rex Ægypti ab Jerusalem, sublatis thesauris domus Domini, & domus regis, omniaque secum tulit, & clypeos aureos, quos fecerat Salomon,

9. Sésac roy d'Egypte se retira donc de Jérusalem, après avoir enlevé les trésors de la maison du Seigneur & ceux du palais du roy, & il emporta tout avec luy, & même les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire;

10. pro quibus fecit rex æneos, & tradidit illos principibus scutariorum, qui custodiebant vestibulum palatii.

10. au lieu desquels le roy en fit faire d'autres d'airain, & les donna aux Officiers de ceux qui les portoient, & qui gardoient la porte du palais.

11. Cúmque introiret rex domum Domini, veniebant scutarii, & tollebant eos: iterumque referebant eos ad armamentarium suum.

11. Et lorsque le roy entroit dans la maison du Seigneur, ceux qui portoient les boucliers venoient prendre ceux-cy, & les reportoient ensuite dans le magasin.

12. Verumtamen quia humiliati sunt,

12. Et parce qu'ils s'étoient humiliez, Dieu dé-

Digitized by Google

tourna sa colére de dessus eux, & ils ne furent pas entiérement exterminez; parce qu'il trouva encore quelques bonnes œuvres dans Juda.

13. Ainsi le roy Roboam se fortifia dans Jérusalem, & y régna. Il avoit quarante & un an quand il commença à régner, & il régna dix-sept ans à Jérusalem, cette ville que le Seigneur avoit choisie entre toutes celles des Tribus d'Israël pour y établir *la gloire de* son Nom. Sa mére s'appelloit Naama, & elle étoit Ammonite.

14. Ce Prince fit le mal & ne prépara point son cœur pour chercher le Seigneur.

15. Or les actions de Roboam, tant les premiéres que les derniéres, sont écrites dans les livres du prophéte Séméias, & du prophéte Addon où elles sont rapportées avec soin. *Ces deux princes*, Roboam, & Jéroboam se firent la guerre durant toute leur vie.

16. Et Roboam dormit avec ses péres. Il fut enseveli dans la ville de David.

aversa est ab eis ira Domini, nec deleti sunt penitus: siquidem & in Juda inventa sunt opera bona.

13. Confortatus est ergo rex Roboam in Jerusalem, atque regnavit: quadraginta autem & unius anni erat cùm regnare cœpisset, & decem & septem annis regnavit in Jerusalem, urbe, quam elegit Dominus, ut confirmaret nomen suum ibi, de cunctis tribubus Israël: nomen autem matris ejus Naama Ammanitis.

14. Fecit autem malum, & non præparavit cor suum ut quæreret Dominum.

15. Opera verò Roboam prima & novissima, scripta sunt in libris Semeiæ prophetæ, & Addo Videntis, & diligenter exposita: pugnaveruntque adversùm se Roboam & Jeroboam cunctis diebus.

16. Et dormivit Roboam cum patribus suis, sepultusque

Digitized by Google

est in Civitate David. Et regnavit Abia filius ejus pro eo.

Et son fils Abia régna en sa place.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LE royaume de Roboam ayant été fortifié & affermi, il abandonna la loy du Seigneur, & tout Israël suivit son exemple.*

Etrange & bizarre raisonnement d'un cœur gâté & corrompu par l'orgueil! Effet terrible, & infiniment disproportionné à sa cause en apparence! Roboam se voit *affermi dans le royaume* de Juda, après que son imprudence & l'idolâtrie de son pére luy ont fait perdre les dix Tribus d'Israël. Et il y est affermi par la volonté de Dieu, qui a de la considération pour la race de David son serviteur, & par la fidélité de tous les Lévites & des plus pieux d'entre Israël, qui viennent tous augmenter le nombre de ses sujets par l'attache qu'ils avoient au service du vray Dieu. Qui n'eût crû que c'eût été là un puissant motif pour rendre ce Prince beaucoup plus fidelle au Dieu d'Israël, qui le protegeoit si visiblement. Mais ce n'est pas de la sorte que raisonne le cœur superbe de l'homme, qui fait gloire d'être indépendant de Dieu.

Roboam est donc *affermi dans son royaume*: Et c'en est assez pour le porter à s'élever contre le Dieu de ses péres, en *abandonnant sa loy*, & en la faisant abandonner à tout son peuple. C'est ainsi que Lucifer le premier de tous les anges, se voyant créé dans l'état d'une gloire très-subli-

Digitized by Google

me, en prit sujet de se complaire en luy-même, de s'élever insolemment contre Dieu son créateur, & d'attirer après luy un nombre infini d'anges apostats. C'est ainsi qu'Adam ayant reçû du même Dieu tout ce qu'il falloit pour être heureux, se porta à violer son précepte, & engagea par sa desobéïssance toute sa postérité dans la mort. C'est ainsi que dans tous les siécles l'on a vû les hommes superbes tomber comme sous le poids des graces de Dieu, dans la derniére ingratitude, & faire servir à la revolte de leur esprit contre luy, tout ce qui devoit les humilier davantage en sa presence. Que les Princes & les Grands tremblent donc à la vûë de cet exemple de Roboam, que la chûte de son pére & sa propre expérience ne pûrent point rendre sage. Que les petits & les humbles s'humilient encore davantage, & se glorifient dans l'abaissement où Dieu les a mis, puisque *le royaume* du Seigneur ne *sera* jamais plus *affermi* dans leurs cœurs, que lorsque le régne de l'humilité y sera plus parfaitement établi.

℣. 5. *Voicy ce que vous mande le Seigneur : Vous m'avez abandonné ; & je vous ay aussi abandonné entre les mains de Sésac, &c.*

Ce qui se passa alors visiblement, lorsque Dieu abandonna Roboam avec ses sujets à la fureur de ce roy d'Egypte, se passe à toute heure d'une maniere invisible dans les méchans. Ils *abandonnent le Seigneur* en violant ses préceptes ; *& le Seigneur les abandonne aussi* à leur ennemi d'une maniére d'autant plus funeste, que souvent même ils ne s'en apperçoivent pas. C'est ce qui met une terrible différence entre l'état

Digitized by Google

de leur ame, & celuy où se trouvérent alors les princes de Jérusalem. Car ceux-cy sentant leur misére par la victoire du roy d'Egypte qui triomphoit d'eux, *s'humiliérent* devant Dieu, & reconnurent que *le Seigneur étoit juste* lorsqu'il les traitoit de la sorte à cause de leurs péchez : au lieu que ceux-là se réjouïssent souvent d'autant plus, qu'ils sont plus absolument assujettis à leur ennemi, qui les trompe par une vaine apparence de bonheur, lorsqu'ils sont les plus misérables de tous les hommes.

℣. 8. *Ils ne laisserent pas de luy être assujettis, afin qu'ils apprennent par là quelle difference il y a entre la servitude où l'on vit sous moy, & celle où l'on vit sous les rois de la terre.*

L'humiliation du roy & des princes de Juda, quoiqu'elle ne fût apparemment qu'extérieure, & un effet de leur seule crainte, ne laissa pas de fléchir un peu la colére du Seigneur. Ainsi il ne voulut pas *les exterminer*, ni les livrer entiérement à la fureur de Séfac : mais il *les assujettit* néanmoins à sa domination. Et la raison qu'il en dit luy-même par la bouche de son prophéte Séméias est très-remarquable : *Afin*, leur dit le Seigneur, *qu'ils connoissent la différence de ma servitude, d'avec celle des rois de la terre* : ce qui est de même que s'il leur eût dit : Ils sentiront par expérience, combien ils se sont trompez, lorsqu'ils ont secoüé le joug bien-heureux de mon service, en se bâtissant des autels, & se faisant des statuës pour les adorer.

C'est ainsi que Dieu a permis souvent que ses serviteurs qui étoient tombez dans le péché, & qui avoient quitté son service, demeurassent 3. Reg. c. 14. 23.

Digitized by Google

long-tems *assujettis* aux suites funestes de leur péché, depuis même qu'ils s'étoient humiliez devant luy, & qu'ils avoient reconnu la vengeance de *sa justice*. Il en usoit de la sorte, afin qu'ils *sentissent* plus vivement *la différence de son joug, d'avec celuy* de leur ennemi, & que plus ils le sentoient, plus ils desirassent de rentrer dans l'heureuse servitude du Seigneur. L'exemple du roy David en est une preuve qui subsistera dans ses Pseaumes durant tous les siécles. Et l'on peut dire, que l'Eglise est plus édifiée sans comparaison, & plus affermie dans une solide piété par les sentimens d'une pénitence aussi vive qu'a été celle de ce saint roy, qu'elle n'est scandalisée par sa chûte quoique si énorme. Tous les Pseaumes qu'il a composez depuis son péché ne respirent autre chose que les regrets d'une ame percée de douleur, par le sentiment qu'elle a de cette infinie différence dont il est parlé icy, qui se trouvera toûjours entre la douceur du joug bienheureux de nôtre Dieu, & la dureté du joug si cruel de nos passions & du démon.

3. *Reg. cap.* 14. *v.* 28. *&c.* On peut voir l'éclaircissement du reste de ce chapitre dans les explications du troisiéme livre des Rois.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

1. Anno octavodecimo regis Jeroboam, regnavit Abia super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem, nomenque matris ejus Michaia filia Uriel de Gabaa: & erat bellum inter Abiam & Jeroboam.

3. Cúmque iniisset Abia certamen, & haberet bellicosissimos viros, & electorum quadringenta millia: Jeroboam instruxit contrà aciem octingenta millia virorum, qui & ipsi electi erant, & ad bella fortissimi.

4. Stetit ergo Abia super montem Semeron, qui erat in Ephraim, & ait: Audi Jeroboam, &

1. LA dix-huitiéme année du régne de Jéroboam Abia régna en Juda. An du monde 3046. avant J. C. 958

2. Il régna trois ans dans Jérusalem, & sa mére s'appelloit Michaïa*, & étoit fille d'Uriel de Gabaa: & il y eut guerre entre Abia & Jéroboam.

3. Abia se mit en état de donner combat. Il avoit de très-braves gens, & quatre cens mille hommes choisis; Jéroboam mit aussi son armée en bataille. Elle étoit de huit cens mille hommes tous gens choisis & très-vaillans.

4. Abia s'en alla camper sur la montagne de Séméron, qui étoit dans la Tribu d'Ephraïm, & il dit: Ecoutez

*v.2. Expl. Elle est appellée ch.11.20. plus haut, Maacha, & est fille d'Absalom: mais cet Absalom n'est pas le fils de David, puisqu'il n'eut qu'une fille nommée Thamar, 2. Reg. 14. 27. & qu'il n'étoit pas de Gabaa comme celuy-cy surnommé Uriel; mais d'Hébron. 2. Reg. 3.3. C'est pourquoy celuy-cy, 3. Reg. 15. 2. est nommé Abessalom, & non Absalom.

Digitized by Google

Jéroboam, & que tout Israël écoute.

5. Ignorez-vous que le Seigneur le Dieu d'Israël a donné à David & à ses descendans, la souveraineté pour toûjours sur Israël, par un pact inviolable *y* ?

6. que Jéroboam fils de Nabat, sujet de Salomon fils de David, s'est élevé & revolté contre son seigneur ;

7. & qu'une multitude de gens de néant, vrais enfans de Bélial, se sont joints à luy ; & se sont rendu plus forts que Roboam fils de Salomon, parce qu'il étoit homme sans expérience & sans cœur, & incapable de leur résister ?

8. Osez donc dire aujourd'huy que vous serez assez forts pour resister au royaume du Seigneur, qu'il possede par les descendans de David ; & que vous avez une grande multitude de peuple, & des veaux d'or que Jéroboam vous a faits

omnis Israël.

5. Num ignorâsti quòd Dominus Deus Israël dederit regnum David super Israël in sempiternum, ipsi & filiis ejus in pactum salis ?

6. Et surrexit Jeroboam filius Nabat, servus Salomonis filii David, & rebellavit contra dominum suum.

7. Congregatique sunt ad eum viri vanissimi, & filii Belial : & prævaluerunt contra Roboam filium Salomonis : porrò Roboam erat rudis, & corde pavido, nec potuit resistere eis.

8. Nunc ergo vos dicitis quòd resistere possitis regno Domini, quod possidet per filios David, habetisque grandem populi multitudinem, atque vitulos aureos, quos fecit vobis Jeroboam in deos.

y. 5. *Lettr.* Un pact de sel, c'est-à-dire, incorruptible, & inviolable, *ou bien*, saint & solemnel, confirmé par les sacrifices où il entroit toûjours du sel. *Menoch.*

Digitized by Google

9. Et ejeciſtis Sacerdotes Domini, filios Aaron, atque Levitas : & feciſtis vobis Sacerdotes ſicut omnes populi terrarum : quicúmque venerit, & initiaverit manum ſuam in tauro de bobus, & in arietibus ſeptem, fit ſacerdos eorum qui non ſunt dii.

pour vos dieux.

9. Vous avez chaſſé les Prêtres du Seigneur qui ſont enfans d'Aaron, & les Lévites ; & vous vous êtes fait vous-mêmes des Prêtres comme font les autres peuples de la terre. Quiconque vient & conſacre ſa main par l'immolation d'un jeune taureau & de ſept beliers, eſt fait Prêtre de ceux qui ne ſont point dieux.

10. Noſter autem Dominus, Deus eſt, quem non relinquimus, Sacerdoteſque miniſtrant Domino de filiis Aaron, & Levitæ ſunt in ordine ſuo:

10. Mais nôtre Seigneur eſt véritablement Dieu, & nous ne l'avons point abandonné. Les Prêtres qui le ſervent ſont de la race d'Aaron, & les Lévites ſervent chacun à leur rang.

11. Holocauſta quoque offerunt Domino per ſingulos dies manè & veſperè, & thymiama juxta legis præcepta confectum, & proponuntur panes in menſa mundiſſima, eſtque apud nos candelabrum aureum, & lucernæ ejus, ut accendantur ſemper ad veſperam : nos quippe cuſtodimus præcepta Domini Dei noſtri, quem vos reliquiſtis.

11. On offre chaque jour ſoir & matin des holocauſtes au Seigneur, & des parfums compoſez ſelon que la loy l'ordonne. On expoſe auſſi les pains ſur une table très-nette. Nous avons le chandelier d'or garni de ſept lampes qu'on doit toûjours allumer au ſoir. Car nous gardons fidellement les ordonnances du Seigneur nôtre Dieu, que vous avez abandonné.

Digitized by Google

12. Ainsi le chef de nôtre armée, c'est Dieu même; & ses Prêtres sonnent des trompettes, dont le son retentit contre vous. Vous donc, enfans d'Israël, prenez garde de ne pas combattre contre le Seigneur le Dieu de vos péres, de crainte qu'il ne vous en arrive du mal".

12. Ergo in exercitu nostro dux Deus est, & Sacerdotes ejus, qui clangunt tubis; & resonant contra vos: filii Israël nolite pugnare contra Dominum Deum patrum vestrorum, quia non vobis expedit.

18. Comme il parloit ainsi, Jéroboam tâchoit de le surprendre par derriere: & étant campé vis-à-vis des ennemis, il enfermoit Juda sans qu'il s'en apperçût.

13. Hæc illo loquente, Jeroboam retrò moliebatur insidias. Cúmque ex adverso hostium staret ignorantem Judam suo ambiebat exercitu.

14. Mais Juda ayant tourné tête, reconnut qu'on alloit fondre sur luy par devant & par derriere; il cria en même-tems au Seigneur, les Prêtres commencérent à sonner de la trompette.

14. Respicienséque Judas vidit instare bellum ex adverso & post tergum, & clamavit ad Dominum: ac Sacerdotes tubis canere cœperunt.

15. Toute l'armée de Juda fit de grands cris. Et comme ils crioient ainsi, Dieu jetta l'épouvante dans Jéroboam & dans toute l'armée d'Israël qui étoit vis-à-vis d'Abia & de Juda.

15. Omnesque viri Juda vociferati sunt: & ecce illis clamantibus, perterruit Deus Jeroboam, & omnem Israël qui stabat ex adverso Abia & Juda.

16. Ainsi les enfans d'Is-

16. Fugerunteque

y. 12. *Litt.* Parce que cela ne vous seroit pas avantageux.

filii

filii Israël Judam, & tradidit eos Deus in manu eorum.

17. Percussit ergo eos Abia, & populus ejus, plagâ magnâ: & corruerunt vulnerati ex Israël quingenta millia virorum fortium.

18. Humiliatique sunt filii Israël in tempore illo, & vehementissimè confortati filii Juda, eò quòd speràssent in Domino Deo patrum suorum.

19. Persecutus est autem Abia fugientem Jeroboam, & cepit civitates ejus, Bethel & filias ejus, & Jesana cum filiabus suis, Ephron quoque & filiis ejus:

20. nec valuit ultrà resistere Jeroboam in diebus Abia: quem percussit Dominus, & mortuus est.

raël prirent la fuite devant Juda, & Dieu les leur livra entre les mains.

17. Abia & ses gens en défirent donc une grande partie, & il y eut cinq cens mille hommes des plus braves tuez ou blessez du côté d'Israël.

18. De sorte que dans cette conjoncture Israël fut fort humilié: & Juda reprit de nouvelles forces & un nouveau courage, parce qu'il avoit mis sa confiance dans le Seigneur le Dieu de ses péres.

19. Abia poursuivit Jéroboam dans sa fuite, & il prit plusieurs de ses villes, *comme* Béthel & toutes ses dépendances *a*, Jésana & ses dépendances, avec Ephron & ses dépendances.

20. Et depuis cela Jéroboam ne fut plus en état de faire aucune résistance durant tout le régne d'Abia. Enfin Dieu le frappa *b* & il

¥.19. Lettr. Ses filles, *& de même dans la suite.*

¥.20. Expl. Ce que les uns entendent d'Abia comme n'ayant pas été reconnoissant de la grace que Dieu luy avoit faite. Et les autres l'entendent de Jéroboam même lequel cependant on prouve fort bien avoir survécu Abia de quelques années. *Synopf.*

Digitized by Google

mourut.

21. Abia voyant donc son royaume affermi, épousa quatorze femmes, dont il eut vingt-deux fils, & seize filles.

21. Igitur Abia, confortato imperio suo, accepit uxores quatuordecim: procreavitque viginti duos filios, & sedecim filias.

22. Or le reste des paroles, des mœurs, & des actions d'Abia, a été très-exactement écrit dans le livre du prophète Addon.

22. Reliqua autem sermonum Abia viarumque & operum ejus, scripta sunt diligentissimè in libro Addo prophetæ.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 5. 6. &c. *VOus n'ignorez pas, que le Seigneur, le Dieu d'Israël a donné à David & à ses descendans la souveraineté pour toûjours sur Israël, par un pacte inviolable, &c.*

Les Interprétes sont fort en peine de justifier Abia sur cette guerre qu'il fit à Jéroboam, parce, disent-ils, qu'il n'ignoroit pas que c'étoit Dieu même qui avoit ôté les dix Tribus d'Israël à Roboam son propre pére; & qui les avoit données à Jéroboam pour les raisons que l'on a marquées. Mais il semble qu'on peut dire, qu'Abia ayant trouvé la guerre allumée entre le Prince son pére & Jéroboam, lorsqu'il parvint à la couronne, il ne fit que continuer ce qui étoit commencé. D'ailleurs, quoique Dieu eût déclaré, que ç'avoit été par sa volonté que les dix

1. Paral. 12. 15.

Digitized by Google

Tribus s'étoient soumises à Jéroboam, ce Prince ingrat avoit depuis oublié, comme on l'a vû, le Dieu qui luy avoit mis la couronne sur la tête : & ayant fait élever des veaux d'or aux deux extrémitez de son royaume, il s'efforçoit de retirer tout Israël de la sainte Religion de leurs péres. Ainsi Abia pouvoit bien le regarder comme étant alors déchû en quelque façon de son droit à un royaume, dont l'idolâtrie de Salomon avoit dépoüillé son fils.

Mais enfin il est assez inutile de se mettre beaucoup en peine de justifier Abia touchant cette guerre, puisque l'Ecriture marquant ailleurs, que ce Prince imita son pére dans tous les péchez qu'il avoit commis avant luy, il n'est pas fort étonnant qu'il ait encore suivi son exemple dans cette guerre contre Israël. Que si Dieu se déclara en sa faveur contre Jéroboam, ce n'étoit peut-être pas que la justice fût plûtôt de son côté que de l'autre, puisqu'ils étoient l'un & l'autre très-criminels devant luy ; mais c'est que, selon les regles secrettes & adorables de sa providence, il résolut de punir l'un par l'autre, & de se servir d'Abia, quoique coupable devant ses yeux, pour faire sentir à Jéroboam combien il s'étoit rendu criminel en sa presence, par l'horrible ingratitude dont il paya le don qu'il luy avoit fait d'un royaume.

C'est ce que Dieu luy fit entendre par la bouche d'Abia même, lorsqu'avant que de luy donner combat, il luy cria; *Qu'il n'ignoroit pas que le Seigneur le Dieu d'Israël avoit donné à David & à ses descendans la souveraineté pour toûjours sur Israël.* Car en effet le royaume d'Israël

Digitized by Google

n'appartenoit pas de droit à Jéroboam ; & il eût été assuré à toute la postérité de David, si ses enfans n'avoient point péché. Mais leur péché même n'empêcha pas l'accomplissement de cette divine promesse, puisque JESUS-CHRIST Fils de David a régné & régnera éternellement sur tout Israël, c'est-à-dire, sur les vrais Israëlites, qui sont les enfans de la piété & de la foy d'Abraham & de Jacob. Mais c'est ce qu'Abia ne comprenoit pas, n'étant pas digne de pénétrer dans ce mystére, qui regardoit le régne tout spirituel du Messie.

Plusieurs Interprétes ont crû, qu'il pouvoit bien y avoir quelque faute de copiste en cet endroit, où il est parlé des deux armées de Juda & d'Israël ; dont la premiére se montoit à quatre cens mille hommes, & la seconde à huit cens mille ; & ils croyent qu'au lieu de *quadringenta millia, & octingenta millia*, que nous lisons dans la Vulgate, il faudroit lire ; *quadraginta millia, & octoginta millia* ; c'est-à-dire, quarante mille, & quatre-vingt mille. Mais, outre qu'il paroîtroit d'une dangereuse conséquence d'admettre aisément dans l'Ecriture ces sortes de fautes de copistes, qu'on pourroit étendre sur beaucoup d'autres endroits, on ne doit point regarder comme une chose incroyable, qu'Abia ait eu quatre cens mille hommes de guerre choisis dans son armée ; puisque du tems de David Joab compta dans la seule Tribu de Juda cinq cens mille combattans. Ainsi la Tribu de Benjamin y étant encore jointe, avec un grand nombre d'Israëlites des autres Tribus, qui vinrent, selon l'Ecriture, fortifier le royaume de

1. Reg. c. 24. v. 9.

Supra. c. 11. v. 14. 16.

Digitized by Google

Roboam, pour ne pas prendre de part à l'impiété de Jéroboam; il n'étoit pas difficile qu'Abia trouvât dans ces deux Tribus de Juda & de Benjamin, & dans tous ces autres Israëlites réfugiez au milieu de ses Etats, dequoy composer une armée de quatre cens mille hommes choisis.

D'ailleurs, nous voyons encore dans la suite de ce chapitre que nous expliquons, que Dieu s'étant déclaré pour Abia, *il y eut jusqu'à cinq cens mille hommes des plus forts, tuez du côté d'Israël*, dans cette sanglante bataille. Il faudroit donc dire encore, qu'il se trouveroit une nouvelle faute de copiste en cet endroit; ce qu'on ne peut croire avec fondement. ℣. 17.

Mais enfin l'on voit dans le chapitre suivant, que le roy Asa fils d'Abia avoit dans son armée trois cens mille hommes de la Tribu de Juda portant des lances & des boucliers; & deux cens quatre-vingt mille hommes de la Tribu de Benjamin qui portoient des boucliers, ou qui tiroient des fléches. Ainsi ne regardons plus ce que l'Ecriture dit en ce lieu, comme incroyable; mais admirons plûtôt ces effets terribles de la justice de Dieu, qui pour punir l'ingratitude & l'idolatrie de Jéroboam & de ses peuples, livre jusqu'à cinq cens mille de ces impies à l'épée du roy de Iuda; faisant voir par cette conduite si effrayante, combien une multitude infinie de criminels est peu de chose devant ses yeux, & quel est l'égarement de ces personnes qui témoignent s'appuyer en quelque sorte sur le grand nombre de ceux qu'ils imitent dans leur impiété, s'imaginant que ce nombre même ℣. 2.

Digitized by Google

de tant d'impies aura le pouvoir de leur procurer l'impunité dont ils se flattent.

℣. 10. 11. 12. *Nous avons un Seigneur qui est Dieu, & nous ne l'avons point abandonné .... On ne manque point d'offrir tous les jours le matin & le soir des holocaustes au Seigneur .... Enfin nous gardons les ordonnances du Seigneur nôtre Dieu, &c.*

On a de la peine à accorder ces paroles du roy de Juda, avec ce que l'Ecriture dit de luy
1. Reg. c. 15. 3. en un autre endroit dont on a déja parlé ; Qu'il *imita* Roboam *son pére dans tous les pechez qu'il avoit commis avant luy*: car puisqu'il est dit d'une
2. Paral. c. 12. 1. part ; Que *Roboam abandonna la loy du Seigneur, & que tout son peuple l'abandonna comme luy,*
3. Reg. c. 14. 23. *s'étant même bâti des autels & fait des statuës* pour les adorer ; & que de l'autre il est marqué, que le prince dont nous parlons marcha sur toutes les traces du roy son pére, & commit les mêmes péchez que luy ; comment ose-t-il dire icy tant de luy-même, que de son peuple, Qu'ils *n'ont point abandonné le vray Dieu, & qu'ils gardoient fidellement les ordonnances du Seigneur?* N'est-ce point qu'Abia demeura d'abord fidelle à Dieu, à l'exemple de son pére, & qu'il s'écarta ensuite, comme Roboam, de sa sainte loy ? Mais c'est ce qu'on ne voit point dans l'Ecriture, qui ne parle de son régne que comme d'un régne assez court, n'ayant duré que trois ans ; & qui ne dit autre chose de la conduite de ce prince, sinon qu'il marcha sur les traces de son pére, & commit tous les mêmes péchez que luy.

Disons donc que c'est icy peut-être un des

Digitized by Google

plus terribles exemples de l'aveuglement d'un cœur corrompu par le péché, qui croit observer la loy de Dieu lorsqu'il la viole manifestement. Abia se fioit sans doute sur ce qu'il avoit le temple du Dieu d'Israël dans ses Etats; Qu'il commandoit dans la ville de Jérusalem, où le Seigneur avoit bien voulu choisir sa demeure parmi son peuple; Qu'il étoit petit fils & héritier légitime du roy David; Que *les Prêtres qui servoient au temple étoient de la race d'Aaron*; & que *les Lévites y servoient* aussi *chacun à leur rang*; Que *l'on offroit tous les jours matin & soir des holocaustes au Seigneur*. Et il croyoit avoir droit par là de dire, Qu'ils *gardoient les ordonnances de leur Dieu*, à cause qu'ils observoient ainsi une partie de l'extérieur de sa Religion, quoiqu'ils violassent sa sainte loy en d'autres choses très-essentielles, lorsqu'ils *dressoient des autels profanes*, & *se faisoient des statuës* pour les adorer: mêlant ainsi d'une maniére d'autant plus inexcusable le culte de Dieu avec celuy des idoles, qu'ils se vantoient de *garder les ordonnances du Seigneur*, dans le tems même qu'ils accusoient les autres Tribus de *les avoir abandonnées*. 1. Reg. c. 14. 23. f. 15. 3.

On n'ose presque faire l'application de cette terrible figure à un grand nombre de Chrétiens, qui possédant le vray Temple & le légitime Sacerdoce dans la vraye Eglise, & gardant scrupuleusement les ordonnances extérieures de la loy nouvelle, se font dans le même-tems plusieurs idoles au fond de leurs cœurs par un effet de leur avarice, de leur impudicité & de leur ambition, & dressent, pour le dire ainsi, des autels secrets au démon, à la chair & au monde;

Digitized by Google

lors même qu'ils font une profession extérieure *d'offrir à Dieu*, non des holocaustes de bêtes brutes, comme ces anciens Israëlites, mais le corps adorable de JESUS-CHRIST. Car il y a, dit saint Augustin, plus d'une maniére de sacrifier aux anges prévaricateurs; & ce n'est pas seulement en leur offrant de l'encens, ou leur immolant des victimes, comme les payens, qu'on leur rend hommage: *Non enim una modo sacrificatur transgressoribus angelis.*

℣. 14. 15. *Il commença à crier au Seigneur. Et en même-tems les Prêtres sonnérent de la trompette. Toute l'armée de Juda jetta aussi-tôt de grands cris. Et comme ils crioient ainsi, Dieu épouvanta Iéroboam, &c.*

La victoire n'est pas toûjours une marque de la piété des victorieux. Ainsi quoique ce qu'on vient de dire fasse connoître clairement, qu'Abia étoit par luy-même très-indigne de l'assistance de Dieu; néanmoins *à cause de David*, selon l'expression de l'Ecriture, le Seigneur eut de la considération pour luy. Et comme d'ailleurs ce prince témoignoit alors *avoir de la confiance en son secours*, & non aux idoles, il l'écouta luy & son peuple, lorsqu'ils *criérent vers luy*; *il jetta dans* le cœur de *Iéroboam* & de *toute son armée l'épouvante*, & livra ainsi ces impies & ces schismatiques à l'épée du roy de Juda, qui fut alors véritablement l'épée de la divine justice destinée pour venger l'ingratitude si criminelle & l'idolatrie, tant du roy que du peuple d'Israël. Qu'on ne se vante donc point des grands avantages qu'on a remportez sur ses ennemis. C'est le Seigneur des batailles qui fait

3. *Reg.* c. 15. 4. ℣. 18.

Digitized by Google

pancher la balance comme il luy plaît, & qui pour humilier les superbes lorsqu'ils osent se glorifier dans leurs forces, *les épouvante*, comme il fit Jéroboam, *& les met en fuite*. Mais ne craignons point non plus la multitude des ennemis qui nous attaquent. Celuy qui combat au Nom du Seigneur ne doit non plus apprehender une armée de huit cens mille hommes, que celuy qui se confie sur son propre bras, ne doit pas mépriser le plus petit nombre.

CHAPITRE XIV.

1. Dormivit autem Abia cum patribus suis, & sepelierunt eum in Civitate David: regnavitque Asa filius ejus pro eo, in cujus diebus quievit terra annis decem.

1. Après cela Abia dormit avec ses péres, & ils l'ensevelirent dans la ville de David, & son fils Asa régna en sa place: & sous son régne " la terre fut en paix pendant dix années. An du monde. 3049. avant J. C. 955.

2. Fecit autem Asa quod bonum & placitum erat in conspectu Dei sui, & subvertit altaria peregrini cultus, & excelsa,

2. Or Asa fit ce qui étoit juste & agréable aux yeux de son Dieu, il détruisit les autels d'un culte étranger, & les hauts-lieux.

3. & confregit statuas, lucosque succidit:

3. Il brisa les statuës & il abattit les bois des faux-dieux.

4. & præcipit Ju-

4. Il commanda à Juda

" 1. *Lettr.* In diebus ejus.

Digitized by Google

de chercher le Seigneur le Dieu de leurs péres, & d'observer la loy & tout ce qui étoit ordonné.

5. Il ôta aussi les autels & les temples de toutes les villes de Juda, & il régna en paix.

6. Il fit réparer les murailles des villes dans Juda, parce qu'il étoit tranquille " , qu'il n'avoit point alors de guerre, & que le Seigneur lui donnoit la paix.

7. C'est pourquoy il dit au peuple de Juda : Travaillons à réparer ces villes, fortifions-les de murailles, & y ajoûtons des tours, avec des portes & des serrures, pendant que nous n'avons point de guerre ; parce que nous avons cherché le Seigneur le Dieu de nos péres, & qu'il nous a donné la paix avec tous nos voisins. Ils se mirent donc à bâtir & fortifier les places, & personne ne les empêcha.

8. Or Asa leva dans Juda une armée de trois cens mille hommes qui portoient des boucliers & des picques, & dans Benjamin deux cens

dæ ut quæreret Dominum Deum patrum suorum, & faceret legem, & universa mandata :

5. & abstulit de cunctis urbibus Juda aras, & fana, & regnavit in pace.

6. Ædificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, & nulla temporibus ejus bella surrexerant, pacem Domino largiente.

7. Dixit autem Judæ : Ædificemus civitates istas, & vallemus muris, & roboremus turribus, & portis, & seris, donec à bellis quieta sint omnia, eò quòd quæsierimus Dominum Deum patrum nostrorum, & dederit nobis pacem per gyrum. Ædificaverunt igitur, & nullum in extruendo impedimentum fuit.

8. Habuit autem Asa in exercitu suo portantium scuta & hastas de Juda trecenta millia, de Benjamin verò scutario-

¥. 6. *Hébr.* Parce que la terre étoit en repos.

Digitized by Google

rum & sagittariorum ducenta octoginta millia, omnes isti viri fortissimi.

quatre-vingt mille hommes qui portoient aussi des boucliers & qui tiroient des fléches, tous gens de cœur & d'exécution.

9. Egressus est autem contra eos Zara Æthiops cum exercitu suo, decies centena millia, & curribus trecentis: & venit usque Maresa.

9. Zara roy d'Ethiopie [a] vint les attaquer avec une armée d'un million d'hommes, & trois cens chariots *de guerre*, & s'avança jusqu'à Maréſe [a].

10. Porrò Asa perrexit obviam ei, & instruxit aciem ad bellum in valle Sephata, quæ est juxta Maresa:

10. Asa marcha au-devant de luy, & rangea son armée en bataille dans la vallée de Séphate, près de Maréſe:

11. & invocavit Dominum Deum, & ait: Domine, non est apud te nulla distantia, utrum in paucis auxilieris, an in pluribus. Adjuva nos Domine Deus noster: in te enim, & in tuo nomine habentes fiduciam, venimus contra hanc multitudinem. Domine, Deus noster tu es, non prævaleat contra te homo.

11. & il invoqua le Seigneur *son* Dieu, & dit: Seigneur, c'eſt une même choſe à vôtre égard de nous ſecourir avec un petit nombre comme avec un grand. Secourez-nous donc, Seigneur, vous qui êtes nôtre Dieu: car c'eſt parce que nous nous confions en vous & en vôtre Nom, que nous ſommes venus contre cette multitude. Seigneur, vous êtes nôtre Dieu: Ne permettez pas que l'homme l'emporte ſur vous.

℣. 9. *Expl.* roy d'Egypte. *Vatabl.* Et d'autres Interprétes. Ibid. *Expl.* Ville de la Tribu de Iuda. *Adrich.*

Digitized by Google

12. Ainſi le Seigneur jetta l'épouvante parmi les Ethiopiens qui étoient en preſence d'Aſa & de Juda ; & les Ethiopiens prirent la fuite.

12. Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Aſa & Iuda : fugerunt-que Æthiopes.

13. Aſa & tout le peuple qui étoit avec luy les pourſuivit juſqu'à Gérare, & les Ethiopiens furent défaits, ſans qu'il en reſtât un ſeul, parce que c'étoit le Seigneur qui les tailloit en pieces pendant que ſon armée combattoit. Ainſi les Juifs remportérent de grandes dépouilles.

13. Et perſecutus eſt eos Aſa, & populus qui cum eo erat uſque Gerara : & ceciderunt Æthiopes uſque ad interneçionem, quia Domino cædente contriti ſunt, & exercitu illius prælliante. Tulerunt ergo ſpolia multa,

14. Ils ravagérent toutes les villes qui étoient aux environs de Gérare, parce que l'épouvante avoit ſaiſi tout le monde ; de ſorte qu'ils pillérent les villes & en emportérent un grand butin.

14. & percuſſerunt civitates omnes per circuitum Geraræ : grandis quippe cunctos terror invaſerat : & diripuerunt urbes, & multam prædam aſportaverunt.

15. Ils ravagérent encore les bergeries & les étables des troupeaux, & ils emmenérent une multitude de moutons & de chameaux, & s'en revinrent à Jéruſalem.

15. Sed & caulas ovium deſtruentes, tulerunt pecorum infinitam multitudinem, & camelorum ; reverſique ſunt in Ieruſalem.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 2. *OR Asa fit ce qui étoit juſte & agréable aux yeux du Seigneur. Il détruiſit les autels d'un culte étranger, & les hauts-lieux.*

Il ſemble que ce paſſage ſoit entiérement contraire à cet autre du troiſiéme livre des Rois, où il eſt dit du même Prince; *Qu'il ne détruiſit point les hauts-lieux.* Mais pour concilier le ſens de ces deux paſſages, il ſuffit de remarquer qu'il y avoit deux ſortes de *hauts-lieux*; les uns conſacrez au Dieu d'Iſraël, & les autres deſtinez pour ſacrifier aux idoles. Ces premiers furent permis pendant quelque tems; c'eſt-à-dire, avant que l'Arche eût été placée en un lieu ſtable. Mais lorſque le Temple de Jéruſalem eut été bâti, la loy de Dieu ne permettoit plus que l'on y offrît des ſacrifices. C'eſt de ces hauts-lieux qu'il eſt dit au troiſiéme livre des Rois; qu'Aſa ne les détruiſit point. Et ils furent en effet tolérez par quelques Princes, quoique pieux, dans le deſſein d'éviter un plus grand mal; c'eſt-à-dire, d'empêcher que le peuple ne ſe portât plus facilément à l'idolatrie, n'ayant plus ces lieux où il pût offrir des ſacrifices au vray Dieu. Quant à ces autres *hauts-lieux*, que le roy Aſa *détruiſit*, comme il eſt marqué icy, c'étoient ceux où l'on avoit élevé *des autels d'un culte étranger*, comme les appelle l'Ecriture; c'eſt-à-dire, des autels profanes, & *étrangers* à l'égard d'un peuple conſacré au ſervice du vray

Eſtius. 3. Reg. c. 15. 14.

Digitized by Google

Dieu. Or nul Prince vraiment pieux ne pouvoit ni ne devoit laisser subsister ces lieux que l'impiété des rois & des peuples avoit destinez à l'idolatrie, puisqu'ils étoient un sujet perpétuel de scandale à Israël, & directement contraires à la gloire de son Dieu.

2. Paral. c. 14. 2. c. 15. 17. 3. Reg. c. 15. 14. Or quoique le roy Asa n'eût point détruit les premiers dont on a parlé, l'Ecriture ne laisse pas de luy rendre ce témoignage, Qu'*il fit ce qui étoit bon & agréable aux yeux du Seigneur*; & que *son cœur étoit parfait devant luy*; parce que ce fut sans doute le desir de ménager la foiblesse de son peuple, qui empêcha qu'il ne fit ce qu'il auroit souhaité; & qu'ainsi cette disposition où il étoit fut acceptée devant Dieu. C'est encore la maniére dont les saints Ministres de JESUS-CHRIST sont obligez d'en user souvent dans l'Eglise même, où s'étant glissé divers abus contraires à la discipline, ils se voyent contraints de les tolérer sans les approuver, afin de *ne pas briser*, comme parle l'Ecriture, *le roseau qui est cassé*, & de *ne pas achever* Isai. c. 42. 3. *d'éteindre la méche qui fume encore.* On peut voir dans les explications du quinziéme chapitre du troisiéme livre des Rois, l'éclaircissément qu'on y a donné sur la conduite d'Asa.

℣. 11. *Secourez-nous donc, Seigneur, vous qui êtes nôtre Dieu: car c'est parce que nous nous confions en vous & en vostre Nom, que nous sommes venus contre toute cette multitude.*

2. Paral. c. 12. Nous n'en usons pas, Seigneur, comme Roboam, qui ayant abandonné vôtre loy, & l'ayant fait abandonner à vôtre peuple, n'eut pas le courage d'aller au-devant du roy d'E-

Digitized by Google

gypte lorſqu'il le vint attaquer, parce qu'il ſentit que vous-même l'aviez auſſi abandonné & livré à ſon ennemi. Pour nous, Seigneur, vous reconnoiſſant véritablement pour nôtre Dieu, nous ne craignons point de *venir contre cette* effroyable *multitude* d'ennemis; parce que ce n'eſt nullement en nous, mais *en vous, & en vôtre Nom, que nous avons mis vôtre confiance,* & que nous ſommes très-convaincus, que *le grand ou le petit nombre vous eſt égal*, pour faire pancher la victoire de quel côté il vous plaît. Il s'agit donc maintenant de vôtre cauſe, *Seigneur*, puiſque *vous êtes nôtre Dieu.* Ainſi ne permettez pas que *l'homme* ſe glorifie *d'avoir eu ſur vous l'avantage*, en le remportant ſur ceux qui ſont tout à vous.

Il n'y a point d'ennemis ni viſibles ni inviſibles qui ſoient capables de réſiſter à une ſi excellente priére, lorſqu'elle part d'un *cœur parfait* & parfaitement ſoumis à Dieu, tel qu'étoit alors celuy d'Aſa. Car il faut bien remarquer que la confiance qu'il avoit en Dieu, n'avoit pas pour fondement une frayeur paſſagére: mais qu'elle étoit appuyée ſur ſon humble piété, & ſur le zele qu'il avoit fait juſqu'alors paroître pour le culte du vray Dieu, non ſeulement en montrant l'exemple d'un grand attachement à ſa ſainte loy, mais même en uſant de toute ſon autorité pour obliger ſes ſujets à l'obſervation exacte des divins préceptes. C'eſt ce que la ſainte Ecriture a eu ſoin de repreſenter au commencement de ce chapitre, où elle dit de ce Prince; Qu'*il commanda à Juda de chercher* ſincérement *le Seigneur, le Dieu de leurs péres*, ℣. 4.

Digitized by Google

d'observer sa loy & tous ses préceptes. Car il est besoin souvent que les Princes n'exhortent pas seulement les peuples à la pieté ; mais même qu'ils *la leur commandent*, pour le dire ainsi, par la sévérité de leurs ordonnances, puisqu'il est encore plus vray de dire des Princes Chrétiens, ce que saint Paul disoit dès son tems des Princes payens ; Que *les Princes sont à craindre, non lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais lors qu'on en fait de mauvaises . . . . parce qu'ils sont les ministres du Seigneur . . . & que ce n'est pas en vain qu'ils portent l'épée . . . étant établis pour punir celuy qui fait mal.*

Rom. c. 13. v. 3. 4.

CHAPITRE XV.

1. ALors Azarias fils d'Oded fut rempli de l'Esprit de Dieu.

2. Il alla au-devant d'Asa, & luy dit : Ecoutez-moy, Asa, & vous tous *peuples de* Juda & *de* Benjamin. Le Seigneur vous a assistez, parce que vous vous étes tenu attachez à luy. Si vous le cherchez, vous le trouverez : & si vous le quittez, il vous abandonnera.

3. Il se passera beaucoup de tems pendant lequel Is-

1. AZarias autem filius Oded, facto in se spiritu Dei,

2. egressus est in occursum Asa, & dixit ei : Audite me, Asa, & omnis Iuda & Benjamin : Dominus vobiscum, quia fuistis cum eo. Si quæsieritis eum, invenietis : si autem dereliqueritis eum, derelinquet vos.

3. Transibunt autem multi dies in Is-

Israël

raël absque Deo vero, & absque sacerdote doctore, & absque lege.

4. Cúmque reversi fuerint in angustia sua ad Dominum Deum Israël, & quæsierint eum, reperient eum.

5. In tempore illo non erit pax egredienti, & ingredienti, sed terrores undique in cunctis habitatoribus terrarum:

6. pugnabit enim gens contra gentem, & civitas contra civitatem, quia Dominus conturbabit eos in omni angustia.

7. Vos ergo confortamini, & non dissolvantur manus vestræ: erit enim merces operi vestro.

8. Quod cùm audisset Asa, verba scilicet & prophetiam Azariæ filii Oded prophetæ, confortatus est, & abstulit idola de omni terra Juda, & de Benjamin, & ex urbibus,

raël sera sans vray Dieu *, sans Prêtre, sans Docteur, & sans loy *.

4. Mais lorsque dans leur affliction ils reviendront au Seigneur le Dieu d'Israël, & qu'ils le chercheront, ils le trouveront.

5. Dans ce tems ils ne pourront point aller & venir surement. La terreur sera de toutes parts dans les habitans de la terre.

6. Une nation se soulevera contre une nation, & une ville contre une ville; parce que le Seigneur jettera le trouble parmi eux, & les réduira à la derniére extrémité.

7. Vous donc demeurez fermes: que vos mains ne s'affoiblissent point, & vôtre persévérance sera récompensée.

8. Asa ayant entendu ce discours & ces prédictions du prophéte Azarias fils d'Oded, sentit en luy de nouvelles forces. Il extermina les idoles de toute la terre de Juda & de Benjamin, &

* 3. *Expl.* Sans rendre le culte dû au vray Dieu.
Ibid. Expl. Sans Prêtre qui l'instruise de la loy.

Digitized by Google

des villes du Mont Ephraïm, qu'il avoit prises "; & il rétablit & dédia l'autel du Seigneur " qui étoit devant le portique du Seigneur.

quas ceperat, montis Ephraim, & dedicavit altare Domini quod erat ante porticum Domini.

9. Il assembla tous *ses sujets de la Tribu de* Juda & *de* Benjamin, & avec eux plusieurs étrangers des Tribus d'Ephraïm, de Manassé & de Siméon : car beaucoup d'Israëlites s'étoient venu rendre à luy, voyant que le Seigneur son Dieu étoit avec luy.

9. Congregavitque universum Judam & Benjamin, & advenas cum eis de Ephraim, & de Manasse, & de Simeoni plures enim ad eum confugerant ex Israël, videntes quòd Dominus Deus illius esset cum eo.

10. Et lorsqu'ils se furent rendus à Jérusalem le troisiéme mois ", & l'an quinziéme du régne d'Asa,

10. Cúmque venissent in Jerusalem mense tertio, anno decimoquinto regni Asa,

11. ils immolérent au Seigneur en ce jour-là, sept cens bœufs & sept mille moutons ", des dépouilles & du butin qu'ils avoient emmené.

11. immolaverunt Domino in die illa, de manubiis & præda quam adduxerant, boves septingentos, & arietes septem millia.

12. Et le Roy entra selon la coûtume pour confirmer l'alliance, & *promettre de nouveau* de chercher le Dieu

12. Et intravit ex more ad corroborandum fœdus, ut quærerent Dominum Deum patrum suo-

¥. 8. *Expl.* Sur Baasa roy d'Israël.

Ibid. *Expl.* L'autel des holocaustes qui étoit dans le parvis, devant le portique du Temple, & ce portique faisoit la premiére partie du Temple, luy servant de vestibule.

¥. 10. *Expl.* Qui répond en partie à nôtre mois de May. C'étoit donc apparemment pour la Pentecôte qu'ils étoient venus à Jérusalem.

¥. 11. *Letr.* Arietes.

Digitized by Google

rum in toto corde, & in tota anima sua.

de leurs péres de tout leur cœur & de toute leur ame.

13. Si quis autem, inquit, non quæsierit Dominum Deum Israël, moriatur, à minimo usque ad maximum, à viro usque ad mulierem.

13. Et si quelqu'un, ajoûta-t-il, ne cherche pas le Seigneur le Dieu d'Israël, qu'il soit puni de mort, grands ou petits, hommes ou femmes sans exception.

14. Juraverunt que Domino voce magna in jubilo, & in clangore tubæ, & in sonitu buccinarum,

14. Ils firent donc serment au Seigneur avec de grandes exclamations & des cris de joye au son des trompettes & des haut-bois.

15. omnes qui erant in Juda cum execratione: in omni enim corde suo juraverunt, & in tota voluntate quæsierunt eum, & invenerunt: præstititque eis Dominus requiem per circuitum.

15. Tous ceux qui étoient dans la Judée accompagnérent ce serment d'exécration *: car ils jurérent de tout leur cœur, & ils cherchérent Dieu de toute la plénitude de leur volonté; aussi ils le trouvérent: & le Seigneur leur donna le repos & la paix avec tous leurs voisins.

16. Sed & Maacham matrem Asa regis ex augusto deposuit imperio, eò quòd feciſſet in luco simulachrum Priapi: quod omne contrivit, & in frusta commi-

16. Il ôta aussi l'autorité souveraine * à Maacha sa mére *, parce qu'elle avoit élevé dans un bois une idole à Priape, laquelle il détruisit entiérement, la mit en pieces, & la brûla *dans le* tor-

*. 15. *Expl.* Souhaitant qu'il leur arrivât du mal, s'ils y manquoient.

*. 16. *Expl.* Le gouvernement du Royaume.

Ibid. *Expl.* Ou à sa propre mére, femme d'Abia; ou à sa grand' mére, & mére d'Abia. Car il y a eu deux Reines de ce nom.

Digitized by Google

tent de Cédron ".

nuens combuſſit id torrente Cedron.

17. Cependant il y eut encore quelques hauts-lieux dans Iſraël : mais le cœur d'Aſa fut néanmoins parfait tous les jours de ſa vie ".

17. Excelſa autem derelicta ſunt in Iſraël : attamen cor Aſa erat perfectum cunctis diebus ejus.

18. Et il porta dans la maiſon du Seigneur ce que ſon pére & luy avoient fait vœu d'y donner ; l'argent, l'or, & les vaſes de différentes ſortes.

18. Eaque quæ voverat pater ſuus, & ipſe, intulit in domum Domini, argentum, & aurum, vaſorumque diverſam ſupellectilem.

19. Et il n'y eut point de guerre juſqu'à la trente-cinquiéme année du régne d'Aſa ".

19. Bellum verò non fuit uſque ad trigeſimum quintum annum regni Aſa.

℣. 16. *Expl.* Ou ſur le bord du torrent, ou dans le lit même de ſon cours où il n'y avoit pas toûjours de l'eau.

℣ 17. *Voy.* l'explication du ℣. 2. du chapitre précédent.

℣. 19. C'eſt-à-dire, du royaume de Juda, qu'Aſa tenoit alors, étant dans la quinziéme année de ſon régne.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. 4. &c. *OR il arrivera qu'Iſraël durant une longue ſuite de tems ſera ſans connoiſſance du vray Dieu, ſans Prêtre qui les inſtruiſe, & ſans loy, &c.*

Le ſecours ſi miraculeux que Dieu venoit de donner au roy Aſa contre le roy d'Ethiopie, devoit l'affermir ſans doute, avec ſon peuple dans la véritable Religion. Mais il voulut ſe

Digitized by Google

servir encore d'un autre moyen, qui fut de luy envoyer un prophéte nommé Azarias, pour luy déclarer les grands malheurs qui arriveroient à Israël, lorsqu'*abandonnant le Seigneur*, ils mériteroient *d'être abandonnez de luy*. Car la crainte de ces maux funestes dont ils étoient menacez, étoit capable d'inspirer au roy & à ses sujets un plus ferme attachement au service du vray Dieu. Il est difficile d'assurer de quel tems précis ce prophéte parloit alors; si c'étoit du tems present, où les dix Tribus du royaume d'Israël vivoient déja, comme elles vécurent depuis, dans l'éloignement du vray Dieu, & privez de *l'instruction des Prêtres* & des Lévites, qui s'étoient refugiez dans le royaume de Juda; ou bien si c'étoit du tems de la captivité de Babylone, qui n'arriva que long-tems depuis; ou enfin du tems de la désolation entiére des Juifs, qui arriva sous les Romains, & qui durera jusques à la fin des siécles. Peut-être même que tous ces événemens différents sont compris dans les paroles du prophéte, Dieu réünissant tous les tems comme en un seul point par son éternelle prescience, à laquelle toutes choses sont toûjours presentes.

Mais ce doit être un sujet d'une très-grande consolation pour les pécheurs, de ce que Dieu a toûjours soin de faire dire à son peuple; Que lorsqu'ils l'auroient quitté, & que *dans leur affliction ils reviendroient au Seigneur & le chercheroient, ils le trouveroient*. Ce n'est pas que cette promesse si avantageuse leur doive inspirer une vaine présomption, & les rendre plus hardis à l'offenser, par cette assurance qu'il leur

Digitized by Google

donne de sa bonté ; mais c'est qu'il prévient le desespoir où pourroient tomber ceux à qui leur conscience reprocheroit une ingratitude & une infidélité semblable à celle des Juifs, qui le quittérent après qu'il les eut comblez de toutes sortes de biens. Il ne veut donc pas qu'on desespére jamais de sa miséricorde. Mais il promet qu'il se laissera *trouver à ceux qui le chercheront*, non pas superficiellement ni des lévres ; mais de la maniére dont le Roy luy-même s'engagea avec tout son peuple par une promesse solemnelle à *chercher le Dieu de leurs peres* ;
℣. 12. c'est-à-dire, *de toute leur ame, & de tout leur cœur.* Car il est certain que si Dieu déclare que ceux qui le chercheront de cette sorte le trouveront, il fait connoître au contraire par plusieurs passages de l'Ecriture, que beaucoup de gens le chercheront à la fin, comme Antiochus l'a cherché en apparence, & ne le trouveront pas ; parce qu'ils ne le chercheront point avec cette plénitude de cœur, qui en suppose le changement.

℣. 17. *Cependant il y eut encore quelques hauts-lieux dans Israël : mais le cœur d'Asa étoit néanmoins parfait dans tout le tems qu'il vécut.*

On a expliqué auparavant ce qui est marqué icy touchant ces hauts-lieux qu'Asa ne détruisit point ; c'est pourquoy nous ne nous y arrêtons point. Mais comment doit-on entendre ce qu'ajoûte l'Ecriture ; Que *le cœur d'Asa étoit néanmoins parfait dans tout le tems qu'il vécut ?* Ne voyons-nous pas au contraire dans le chapitre suivant qu'il commit de grandes fautes, soit en se confiant plûtôt au secours des infidelles, qu'au

Digitized by Google

Nom du Seigneur, comme Dieu même le luy reprocha par son prophéte ; soit en prenant les tréfors du temple, pour les envoyer à un roy payen, dont il imploroit l'assistance ? Et l'Ecriture ne marque-t-elle pas aussi au même endroit, que ce Prince en étant repris par le prophéte du Seigneur, luy fit mettre les fers aux pieds, & fit mourir plusieurs personnes d'entre le peuple ? Enfin n'est-il pas encore dit au même lieu ; Que l'infirmité où il tomba ne le porta point à *chercher*, comme il auroit dû, *le Seigneur*, c'est à-dire, à luy demander & à attendre de luy son soulagement ; *mais qu'il se confia davantage dans la science des médecins* ? Comment donc expliquera-t-on ce que la même écriture déclare icy ; Que *le cœur d'Asa fut parfait dans tout le tems de sa vie* ?

Nous avons déja donné l'éclaircissement de cette difficulté, en expliquant le quinziéme chapitre du troisiéme livre des Rois : & l'on y a dit, que cette *perfection de cœur*, que les livres saints attribuent à Asa, ne consistoit que dans le culte du vray Dieu, dont ce Prince ne s'écarta point, comme ses péres, Abia, Roboam & Salomon avoient fait, n'ayant jamais sacrifié, comme eux aux idoles, mais s'étant toûjours tenu attaché à la Religion du Dieu d'Israël. Mais cela n'a pas empêché qu'il n'ait commis de trés-grandes fautes, en manquant de confiance en celuy qu'il adoroit ; en livrant les tréfors sacrez à des profanes ; en empriſonnant un prophéte qui luy parloit de la part de Dieu ; en faisant mourir injustement un grand nombre de ses sujets, & en témoignant à sa mort même, qu'il ℣. 17. 18 &c.

Digitized by Google

s'appuyoit principalement sur le bras de chair, sans se souvenir de l'assistance miraculeuse qu'il avoit reçûe de Dieu, lorsque le roy d'Ethiopie étant venu le combattre avec un million d'hommes, & trois cens chariots de guerre, il les tailla tous en piéces.

Cap. 14. v. 9. 12. 13.

Asa étoit donc parfait, quant au culte exterieur qu'il rendit toûjours à Dieu. Mais ces mêmes avantages qu'il remporta sur les Ethiopiens, contribuérent sans doute à luy élever le cœur. Et sans s'écarter extérieurement de la vraye Religion, il dégenera tout-à-fait de la pieté que l'on avoit remarquée au commencement de son régne : peut-être, parce que la grande prosperité est plus à craindre que l'affliction, & que la victoire expose ceux qui l'ont remportée à être vaincus eux-mêmes, s'ils n'ont une extrême vigilance pour s'humilier, & pour prier avec d'autant plus d'ardeur qu'ils se voyent élevez.

CHAPITRE XVI.

1. MAis l'an trente-six de son régne * Baasa roy d'Israël vint en Juda, & y fortifia Rama d'une muraille tout-au-tour, afin que

1. ANno autem trigesimo sexto regni ejus, ascendit Baasa rex Israël in Judam, & muro circumdabat Rama.

* v. 1. *Expl.* De la monarchie de Juda qu'Asa avoit rendu si puissante, & dont il faut commencer à compter les années depuis la division des deux Etats. Car il paroît 3. *Reg.* 15. 33. que Baasa est mort l'an 27. d'Asa.

Digitized by Google

ut nullus tutè posset egredi & ingredi de regno Asa.

nul du royaume d'Asa ne pût surement ni entrer ni sortir.

2. Protulit ergo Asa argentum & aurum de thesauris domus Domini, & de thesauris regis, misitque ad Benadad regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens :

2. Alors Asa prit l'or & l'argent qui étoit dans les trésors de la maison du Seigneur, & dans les trésors du Roy, & les envoya à Bénadad roy de Syrie, qui demeuroit à Damas, & luy fit dire de sa part :

3. Fœdus inter me & te est, pater quoque meus & pater tuus habuêre concordiam : quam ob rem misi tibi argentum & aurum, ut rupto fœdere, quod habes cum Baasa rege Israël, facias eum à me recedere.

3. Il y a une alliance entre-vous & moy, comme mon pére & le vôtre ont toûjours vécu en bonne intelligence. C'est pourquoy je vous ay envoyé de l'argent & de l'or, afin que vous rompiez l'alliance que vous avez faite avec Baasa roy d'Israël, & que vous l'obligiez de se retirer de mes Etats.

4. Quo comperto, Benadad misit principes exercituum suorum ad urbes Israël : qui percusserunt Ahion, & Dan, & Abelmaim, & universas urbes Nephthali muratas.

4. Benadad n'eut pas plûtôt reçû cette nouvelle, qu'il envoya ses Généraux d'armée contre les villes d'Israël, qui prirent Ahion, Dan, Abelmaïm, & toutes les villes murées de Nephthali.

5. Quod cùm audisset Baasa, desiit ædificare Rama, & intermisit opus suum.

5. Ce que Baasa ayant appris, il cessa de bâtir Rama, & laissa son ouvrage

Digitized by Google

imparfait.

6. Alors le roy Asa prit ce qu'il y avoit de monde dans Juda, & fit enlever de Rama toutes les pierres & tout le bois que Baasa avoit préparé pour la bâtir, & il les employa à bâtir Gabaa, & Maspha.

6. Porrò Asa rex assumpsit universum Judam, & tulerunt lapides de Rama, & ligna quæ ædificationi præparaverat Baasa, ædificavitque ex eis Gabaa, & Maspha.

7. En ce même-tems le prophéte Hanani vint trouver le roy Asa, & luy dit: Parce que vous avez mis vôtre confiance dans le roy de Syrie, & non pas dans le Seigneur vôtre Dieu, l'armée du roy de Syrie pour cette raison s'est échappée de vos mains.

7. In tempore illo venit Hanani propheta ad Asa regem Juda, & dixit ei: Quia habuisti fiduciam in rege Syriæ, & non in Domino Deo tuo, idcircò evasit Syriæ regis exercitus de manu tua.

8. Les Ethiopiens & les Libyens n'avoient-ils point une armée plus nombreuse en chariots, en cavalerie, & en une multitude prodigieuse? Et parce que vous mîtes vôtre confiance en Dieu, Dieu vous les livra entre les mains.

8. Nonne Æthiopes & Libyes multò plures erant, quadrigis & equitibus, & multitudine nimiâ: quos, cùm Domino credidisses, tradidit in manu tua?

9. Car les yeux du Seigneur contemplent toute la terre, & inspirent de la force à ceux qui croyent en luy d'un cœur parfait *. Vous

9. Oculi enim Domini contemplantur universam terram, & præbent fortitudinem his, qui corde perfecto cre-

* 9. *Expl.* Qui mettent toute leur confiance en luy.

Digitized by Google

dunt in eum. Stultè igitur egisti, & propter hoc ex præsenti tempore adversum te bella consurgent.

avez donc agi follement, & à cause de cela des guerres vont s'élever dès-à-présent contre vous.

10. Iratusque Asa adversus Videntem, jussit eum mitti in nervum; valdè quippe super hoc fuerat indignatus: & interfecit de populo in tempore illo plurimos.

10. Asa en colére contre le prophéte, commanda qu'on le mît en prison: car la remontrance de ce prophéte l'avoit irrité au dernier point. Et dans ce même-tems il en fit mourir plusieurs d'entre le peuple *.

11. Opera autem Asa prima & novissima, scripta sunt in libro regum Juda & Israël.

11. Or toutes les actions d'Asa, depuis les premiéres jusques aux derniéres, sont écrites dans le livre * des Rois de Juda & d'Israël.

12. Ægrotavit etiam Asa anno trigesimo nono regni sui, dolore pedum vehementissimo, & nec in infirmitate sua quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est.

12. Asa tomba aussi malade la trente-neuviéme année de son régne, d'une très-violente douleur aux pieds; & cependant il n'eut point recours au Seigneur dans son mal, mais il mit plûtôt sa confiance dans la science des médecins.

13. Dormivitque cum patribus suis: & mortuus est anno quadragesimo primo regni sui.

13. Et il dormit avec ses péres, & mourut la quarante & uniéme année de son régne *.

℣. 10. *Expl.* Parce qu'ils se montroient favorables au prophéte.

℣. 11. *Expl.* Autre que ceux que nous avons maintenant, & qui étoit bien plus ample.

℣. 22. *Expl.* A la fin de cette année, l'an du monde 3090.

Digitized by Google

14. Il fut enterré dans le ſepulcre qu'il s'étoit fait faire en la ville de David, & on le mit ſur ſon lit tout rempli d'odeurs & de parfums les plus excellens ", où les parfumeurs avoient employé toute leur ſcience ; & ils les brûlérent ſur luy avec beaucoup de faſte & de vanité.

14. Et ſepelierunt eum in ſepulchro ſuo quod foderat ſibi in Civitate David : poſueruntque eum ſuper lectum ſuum, plenum aromatibus & unguentis meretriciis, quæ erant pigmentariorum arte confecta, & combuſſerunt ſuper eum ambitione nimiâ.

℣. 14. Lettr. *Unguentis meretriciis*, de parfums de courtiſanes.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 9. *LEs yeux du Seigneur contemplent toute la terre, & inſpirent de la force à ceux qui croyent en luy avec un cœur parfait. Vous avez donc agi follement, & à cauſe de cela, des guerres vont s'élever dés-à-preſent contre vous de tous côtez.*

Les regards de Dieu ſont bien différens de ceux des hommes. Un homme a beau regarder un autre homme, ce regard luy eſt inutile, & ne le rend point plus fort. Dieu au contraire regarde ſur la terre qui ſont *ceux qui croyent en luy* par la foy humble *d'un cœur parfait*, c'eſt-à-dire, d'un cœur qui n'eſt point partagé entre luy & les créatures ; & ſon regard favorable, qui eſt celuy de ſa grace, *les rend forts* contre tous leurs ennemis. Si nous étions attentifs à

Digitized by Google

cette grande verité, Que *les yeux de Dieu regardent* sans ceſſe *toute la terre*, & qu'ils *rempliſſent de force ceux qui croyent en luy*, comme ils le doivent; nous craindrions de nous rendre indignes de ce regard ſi ſalutaire, & nous ſerions en état de ne rien craindre, ayant Dieu pour protecteur.

C'eſt donc une vraye *folie*, comme parle le prophéte, de manquer à *croire* & à ſe confier *en luy*. C'en eſt une de n'avoir point ce *cœur parfait*, qui nous attire les regards de nôtre Dieu. Et cette folie conſiſte en ce qu'on s'appuye ſur un foible roſeau, & qu'on ſe prive volontairement de l'appuy du tout puiſſant. Elle conſiſte en ce que les enfans du ſiécle ſont plus prudens & plus éclairez, que ne le ſont les enfans de Dieu, lorſqu'ils comptent pour beaucoup d'être regardez des rois de la terre, & qu'ils veillent pour ne rien faire qui puiſſe choquer leurs yeux: au lieu que ceux qui ſont appellez enfans de lumiére, comptent pour rien d'être regardez de Dieu, & en attendent beaucoup moins, que ces autres n'eſpérent des princes, dont ils cherchent à s'attirer les regards.

Voicy donc l'arrêt qu'un prophéte vient prononcer de la part de Dieu au roy Aſa: *Vous avez agi follement, & c'eſt pour cela que des guerres vont s'élever dés-à-preſent contre vous de tous côtez.* Vôtre folie, ô roy de Juda, conſiſte en ce que vous avez crû vous délivrer de vos ennemis, en mettant vôtre confiance dans les hommes. Mais vous connoîtrez bien-tôt par une funeſte expérience, que ce moyen même que vous avez pris pour éteindre cette guerre

Digitized by Google

qui s'eſt allumée contre vous, ſera une ſource de nouvelles guerres qui s'allumeront de tous côtez en punition de vôtre folie. Le ſecours que je vous avois donné contre un million d'Ethiopiens, que j'ay tous livrez à vôtre épée, parce que *vous aviez eſperé en moy*, devoit augmenter vôtre ſageſſe, en augmentant vôtre confiance en vôtre Dieu : mais parce que vous avez agi avec la derniére folie, en mépriſant mon ſecours, & en implorant l'aſſiſtance du roy de Syrie, vous devez vous imputer à vous-même la perte de la victoire que je vous aurois donnée, non ſeulement contre le roy d'Iſraël, mais encore contre ce prince étranger, s'il l'eût fait venir à ſon ſecours : & c'eſt vous qui par vôtre faute, vous attirez toutes les guerres qui vont s'élever contre vous : *Idcircò evaſit Syria regis exercitus de manu tua .... Et propter hoc ex præſenti tempore adverſum te bella conſurgent.* ℣. 7. 9.

℣. 12. *Aſa fut auſſi malade en la trente-neuviéme année de ſon régne, d'une très-violente douleur des pieds ; & cependant ſa maladie ne fut point capable de le porter à avoir recours au Seigneur, mais il mit plûtôt ſa confiance dans l'habileté des médecins.*

Eſtius. Un Auteur nous fait remarquer, que ce fut très-juſtement que le roy Aſa fut tourmenté par cette douleur des pieds, luy qui avoit très-injuſtement fait mettre les pieds du prophéte du Seigneur dans les fers, à cauſe qu'il luy avoit dit la vérité. Ainſi Dieu permit qu'il fût puni dès ce monde par la même voye par laquelle il avoit péché. Ce que l'Ecriture ajoûte, lorſqu'elle le blâme *d'avoir mis ſa confiance dans*

Digitized by Google

l'habileté des médecins, n'eſt pas une condamnation de la médecine : car le Saint-Eſprit nous ordonne ailleurs, *d'honorer le médecin à cauſe de la néceſſité* que nous en avons. Mais nous pouvons remarquer qu'au même endroit où il nous oblige d'honorer les médecins, il nous fait voir la vraye raiſon pour laquelle Aſa pécha devant Dieu, en ſe confiant trop dans leur art & dans leur habileté : car il nous dit auſſi-tôt ; Que *c'eſt le Très-haut qui a créé le médecin* ; Que *toute la médecine vient de Dieu* ; Que *c'eſt le Très-haut qui a produit de la terre tout ce qui guérit, & qui a fait connoître aux hommes la vertu des ſimples.* Et il ajoûte ces excellentes paroles : *Mon fils ne vous mépriſez pas vous-même dans vôtre infirmité, mais priez le Seigneur, & luy même vous guérira. Détournez-vous du péché, redreſſez vos mains, & purifiez vôtre cœur de toutes ſes fautes.* C'eſt donc de même que s'il nous diſoit : Lorſque vous tombez malade, ne vous abandonnez pas au découragement : mais ſongez que le péché eſt la cauſe des maladies, & par conſéquent, que vous devez travailler avant toutes choſes à purifier vôtre cœur de tous ſes péchez. Regardez Dieu comme vôtre médecin ſuprême, qui a créé les médecins de vôtre corps, de qui vient toute la médecine, qui a produit de la terre tout ce qui guérit les hommes, & qui leur a fait connoître la vertu des ſimples, *afin qu'ils l'honorent dans ſes merveilles.* C'eſt pourquoy *priez le Seigneur, & luy-même vous guérira.* Eccli. c. 38. 1.

Ainſi il eſt très-viſible par ces paroles de l'Ecriture, que le roy Aſa offenſa Dieu, non en

Digitized by Google

honorant les médecins, & en eſtimant la véritable médecine que Dieu a donnée aux hommes pour les guérir ; mais en négligeant de faire réflexion ſur les péchez qu'il avoit commis, & de travailler à purifier ſon cœur de ſes fautes ; en ne priant point le Seigneur de guérir premiérement ſon ame, & ſon corps enſuite ; & en mettant au contraire toute ſa confiance dans l'art de ſes médecins ; au lieu de conſidérer que c'eſt Dieu même qui nous guérit, & qui veut être honoré dans la guériſon que nous procurent les médecins de la terre : *Dedit hominibus ſcientiam Altiſſimus, honorari in mirabilibus ſuis.*

Ibid. ut ſupra v. 6.

CHAPITRE XVII.

An du monde 3090. avant J. C. 914.

1. JOſaphat ſon fils régna en ſa place, & il eut *toûjours* l'avantage ſur Iſraël.

2. Il mit garniſon dans toutes les villes de Juda fermées de murailles, & il diſtribua ſes troupes dans la terre de Juda, & dans les villes d'Ephraïm qu'Aſa ſon pére avoit priſes.

3. Le Seigneur fut avec Joſaphat, parce qu'il marcha dans les premiéres voyes

1. REgnavit autem Joſaphat filius ejus pro eo, & invaluit contra Iſraël.

2. Conſtituitque militum numeros in cunctis urbibus Juda, quæ erant vallatæ muris. Præſidiaque diſpoſuit in terra Juda, & in civitatibus Ephraim, quas ceperat Aſa pater ejus.

3. Et fuit Dominus cum Joſaphat, quia ambulavit in

viis

viii David patris sui primis: & non speravit in Baalim,

de David " son ayeul ", & qu'il ne mit point sa confiance dans les idoles ",

4. sed in Deo patris sui, & perrexit in præceptis illius, & non juxta peccata Israël.

4. mais dans le Dieu de son pére, & il marcha fidellement dans la voye de ses préceptes; & ne suivit point les déréglemens d'Israël.

5. Confirmavitque Dominus regnum in manu ejus, & dedit omnis Juda munera Josaphat: factæque sunt ei infinitæ divitiæ, & multa gloria.

5. Ainsi Dieu affermit le royaume dans sa main "; & tous ceux de Juda vinrent luy faire des presens. De sorte qu'il se trouva comblé d'une infinité de richesses & d'une très-grande gloire.

6. Cúmque sumpsisset cor ejus audaciam propter vias Domini, etiam excelsa & lucos de Juda abstulit.

6. Comme son cœur étoit plein de force & de zele pour l'observation des préceptes du Seigneur, il fit abattre dans Juda les hauts-lieux & les bois *consacrez aux idoles.*

7. Tertio autem anno regni sui, misit de principibus suis Benhail, & Obdiam, & Zachariam, & Nathanaël, & Michæam, ut docerent in civitatibus Juda:

7. La troisiéme année de son régne, il envoya des premiers seigneurs de sa Cour; sçavoir Benhaïl, Obdias, Zacharie, Nathanaël, & Michée, pour instruire dans les villes de Juda.

An du monde. 3092. avant J. C. 912.

8. & cum eis Levitas, Semeiam, &

8. Il joignit à eux les Lévites Séméias, Nathanias,

¥. 3 *Expl.* Où il marcha avant son péché.
Ibid. *Lettr.* Son pére.
Ibid. *Lettr.* In Baalim.
¥. 5. *Autr.* Par sa main, c'est-à-dire, celle de Dieu.

Digitized by Google

& Zabadias, Asaël, Sémiramoth, & Jonathan, Adonias, Thobias, & Thobadonias, *tous* Lévites; & les prêtres Elisama & Joram:

Nathaniam, & Zabadiam, Asaël quoque, & Semiramoth, & Jonathan, Adoniamque & Thobiam, & Thobadoniam, Levitas, & cum eis Elisama & Joram sacerdotes,

9. & ils instruisoient tout le peuple de Juda, & portoient avec eux le livre de la loy du Seigneur: & ils alloient dans toutes les villes de Juda, & y enseignoient le peuple.

9. docebantque populum in Juda, habentes librum legis Domini, & circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum.

10. Ainsi la terreur du Nom de Dieu se répandit dans tous les royaumes qui étoient aux environs de Juda; de sorte qu'ils n'osoient prendre les armes contre Josaphat.

10. Itaque factus est pavor Domini super omnia regna terrarum, quæ erant per gyrum Juda, nec audebant bellare contra Josaphat.

11. Les Philistins mêmes venoient faire des presens à Josaphat, & ils luy payoient un tribut d'argent. Les Arabes luy amenoient des troupeaux, sept mille sept cens moutons & autant de boucs.

11. Sed & Philisthæi Josaphat munera deferebant, & vectigal argenti, Arabes quoque adducebant pecora, arietum septem millia septingenta, & hircorum totidem.

12. De sorte que Josaphat devint puissant, & s'éleva jusqu'à un très-haut point de grandeur: & il bâtit des

12. Crevit ergo Josaphat, & magnificatus est usque in sublime: atque ædi-

℣. 10. *Lettr.* Regna terrarum.

Digitized by Google

ficavit in Juda domos ad instar turrium, urbesque muratas.

13. Et multa opera paravit in urbibus Juda : viri quoque bellatores, & robusti erant in Jerusalem,

14. quorum iste numerus per domos atque familias singulorum : in Juda principes exercitus, Ednas dux, & cum eo robustissimi viri trecenta millia.

15. Post hunc Johanan princeps, & cum eo ducenta octoginta millia.

16. Post istum quoque Amasias filius Zechri, consecratus Domino, & cum eo ducenta millia virorum fortium.

17. Hunc sequebatur robustus ad prælia Eliada, & cum eo tenentium arcum & clypeum ducenta millia.

fortereſſes dans Juda, en forme de tours, & des villes fermées de murailles.

13. Et il fit de grandes choſes dans toutes les villes de Juda. Et il avoit auſſi des gens aguerris & vaillans dans Jéruſalem,

14. dont voicy le dénombrement ", ſelon les maiſons & les familles de chacun. Dans Juda les principaux Officiers de l'armée étoient, Ednas qui en étoit le Général, & qui avoit avec luy trois cens mille hommes très-vaillans.

15. Après luy, le premier étoit Johanan, qui avoit avec luy deux cens quatre-vingt mille hommes.

16. Après celuy-cy étoit Amaſias conſacré au Seigneur ", & avec luy deux cens mille hommes fort braves.

17. Il étoit ſuivi d'Eliada redoutable dans les combats, qui commandoit deux cens mille hommes armez d'arcs & de boucliers.

℣. 14. *Hébr.* Et voicy les chefs de famille qui les commandoient.

℣. 16. *Expl.* Qui s'étoit luy-même offert pour ſervir dans l'armée du Seigneur.

Digitized by Google

18. Après luy étoit aussi Jozabad, qui étoit à la tête de quatre-vingt mille hommes, tous gens de tête & de main.

18. Post istum etiam Jozabad, & cum eo centum octoginta millia expeditorum militum.

19. Toutes ces troupes étoient près de la personne du Roy *, sans compter les autres qu'il avoit mis dans les villes murées par tout le royaume de Juda.

19. Hi omnes erant ad manum regis, exceptis aliis, quos posuerat in urbibus muratis, in universo Juda.

* 19. *Hébr.* Servoient le Roy.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

* 7. 8. 9. *Il envoya des premiers seigneurs de sa Cour pour instruire les peuples dans les villes de Juda, &c.*

Ces principaux de la Cour de Josaphat, qui sont envoyez pour procurer l'instruction des peuples dans tout son royaume, le firent, partie par eux-mêmes, comme on a vû autrefois Origenes étant laïque, instruire les peuples; partie par les Lévites & par les Prêtres qu'on leur joignit, comme étant ceux à qui ce ministére appartenoit principalement. Et ces seigneurs les soutenoient en même-tems & les appuyoient de toute leur autorité. Estius. Josaphat ne fit donc rien en cela par une entreprise qui préjudiciât aux droits des Ministres du Seigneur: car s'il appartient à ceux-cy d'instruire les peuples de toutes les choses qui regardent la Religion; i

Digitized by Google

de du devoir des Princes d'ôter les obstacles extérieurs qui se pourroient opposer à cette instruction des peuples, & de faciliter aux saints Ministres par tous les moyens raisonnables & légitimes l'exécution de leur ministére.

Il y a même, comme on l'a dit, des exemples dans l'Eglise, qui font voir que quelques laïques, par un privilége particulier, ont été très-utilement employez sous l'autorité des Evêques à enseigner les fidelles, ou à défendre la vérité, lorsqu'on remarquoit en eux des talens extraordinaires qui pouvoient les rendre utiles aux autres, & que d'ailleurs leur humilité les faisoit tenir dans le dernier rang avec les peuples. Outre Origene, qui en usa de la sorte avant qu'il fût élevé aux Ordres sacrez, on a toûjours regardé avec admiration saint Prosper, qui étant selon la commune opinion, un simple laïque, ne laissa pas de défendre avec toute la lumiére & toute la piété d'un vray disciple de saint Augustin, la doctrine de l'Eglise touchant la grace de JESUS-CHRIST; ensorte qu'un célébre Cardinal de ces derniers tems n'a pas craint de dire, que saint Augustin le regardoit ainsi qu'un autre luy-même. *Cardin. du Perr. Repliq. liv. 1. ch. 30. p. 177.*

℣. 10. *Ainsi la terreur du Nom de Dieu se répandit sur tous les royaumes des terres qui étoient aux environs de Iuda.*

On n'admire point assez comment la vraye piété & l'observance de la loy de Dieu rend les peuples redoutables à leurs ennemis. On a vû auparavant, que le royaume de Roboam ayant paru entiérement affermi, ce prince ingrat abandonna la loy du Seigneur, & qu'il se trou- *cap. 12.*

Digitized by Google

va ensuite exposé aux ravages d'une armée victorieuse, qui étoit celle du roy d'Egypte. On voit icy au contraire le roy Josaphat ne se mettre en peine que de ce qui regardoit le culte de Dieu, s'appliquer uniquement à ôter de son royaume tous les scandales qui pouvoient être un sujet de chûte à son peuple, & à le faire bien instruire de sa sainte loy. Et l'Ecriture ajoûte aussi-tôt, Que *la terreur du Nom de Dieu se répandit sur tous les royaumes qui étoient aux environs de Juda*, & que *personne n'osoit déclarer la guerre à Josaphat.* C'étoit l'accomplissement de
Prov. 18. 10. cette excellente parole de Salomon; Que *le Nom du Seigneur est une très-forte tour*; Que *le juste y court* comme à son refuge, & qu'il *y trouve son élevation* & son assurance contre tous ses ennemis. Toute autre assurance n'est donc que vaine & trompeuse. Et ce grand nombre de rois de Juda & d'Israël, qui se confiérent témérairement en d'autres appuis qu'en celuy du Nom du Seigneur, en ont été des exemples éclatans, non seulement parce qu'ils ne pûrent trouver *leur élevation* véritable dans l'évenement funeste de leur orgueil, mais parce qu'ils y trouvérent en effet leur abaissement & leur perte.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

1. FUit ergo Iosaphat dives & inclytus multùm, & affinitate conjunctus est Achab.

2. Descenditque post annos ad eum in Samariam : ad cujus adventum mactavit Achab arietes & boves plurimos, ipsi, & populo qui venerat cum eo : persuasitque illi ut ascenderet in Ramoth Galaad.

3. Dixitque Achab rex Israël ad Iosaphat regem Juda : Veni mecum in Ramoth Galaad. Cui ille respondit : Ut ego, & tu : sicut populus tuus, sic & populus meus : tecumque erimus in bello.

1. IOsaphat fut donc très-riche & acquit beaucoup de gloire, & il contracta alliance * avec Achab ".

2. Quelques années après ", il l'alla voir à Samarie : & Achab à son arrivée fit immoler beaucoup de bœufs & de moutons en sa considération, & la considération de tout le monde qui étoit venu avec luy, & il luy persuada de venir avec luy à Ramoth de Galaad.

3. Achab roy d'Israël dit donc à Josaphat roy de Juda : Venez avec moy à Ramoth de Galaad. Et Josaphat luy répondit : Vous pouvez disposer de moy comme de vous ; mon peuple est vôtre peuple, & nous vous accompagnerons à cette guerre.

℣. 1. *Expl.* Parce que Joram son fils épousa Athalia fille d'Achab.

Ibid. Voy. les explic. du 2. ℣. du 22. chap. du 3. liv. des Rois.

℣. 2. *Expl.* La troisiéme année de son régne. 3. *Reg.* 22. l'an du monde 3107. avant J. C. 897.

Digitized by Google

4. Et Josaphat dit au roy d'Israël : Consultez, je vous prie, aujourd'huy la volonté du Seigneur.

4. Dixitque Josaphat ad regem Israël : Consule obsecro impræsentiarum sermonem Domini.

5. Le roy d'Israël assembla donc quatre cens prophétes : & il leur dit : Dois-je aller faire la guerre à Ramoth de Galaad, ou me tenir en paix ? Et eux répondirent : Allez, & Dieu livrera la ville entre les mains du Roy.

5. Congregavit igitur rex Hrael prophetarum quadringentos viros, & dixit ad eos : In Ramoth Galaad ad bellandum ire debemus aq quiescere ? At illi, Ascende, inquiunt, & tradet Deus in manu regis.

6. Josaphat luy dit : N'y a-t-il point icy quelque prophéte du Seigneur, afin que nous le consultions aussi.

6. Dixitque Josaphat : Numquid non est hîc prophetes Domini, ut ab illo etiam requiramus ?

7. Et le roy d'Israël dit à Josaphat : Il y a icy un homme par qui nous pouvons rechercher la volonté du Seigneur : mais je le hay, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, & qu'il ne me prédit que du mal. C'est Michée * fils de Jemla. Josaphat répondit : O Roy, ne parlez pas ainsi.

7. Et ait rex Israël ad Josaphat : Est vir unus, à quo possumus quærere Domini voluntatem : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum omni tempore : est autem Michæas filius Jemla. Dixitque Josaphat : Ne loquaris, rex, hoc modo.

8. Le roy d'Israël fit donc venir un de ses Eunuques, &

8. Vocavit ergo rex Israël unum ce

* 7. Ce n'est pas celuy qui est entre les petits prophétes, qui n'a commencé à paroître que sous Joatham, celuy-cy est de 130. ans plus vieux.

Digitized by Google

eunuchis, & dixit ei: Voca cito Michæam filium Jemla.

luy dit : Faites-moy venir tout presentement Michée fils de Jemla.

9. Porrò rex Israël, & Josaphat rex Juda, uterque sedebat in solio suo, vestiti cultu regio: sedebant autem in area juxta portam Samariæ, omnesque prophetæ vaticinabantur coram eis.

9. Or le roy d'Israël & Josaphat roy de Juda, étoient assis chacun dans un trône avec des habits & une magnificence royale: & ils étoient assis dans une place près la porte de Samarie, & tous les prophétes prophétisoient devant eux.

10. Sedecias verò filius Chanaana fecit sibi cornua ferrea, & ait: Hæc dicit Dominus: His ventilabis Syriam, donec conteras eam.

10. Et Sédécias fils de Chanaana, se fit des cornes de fer" & dit : Voicy ce que dit le Seigneur: Vous secoüerez & vous frapperez avec ces cornes la Syrie jusqu'à ce que vous l'ayez détruite.

11. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, atque dicebant: Ascende in Ramoth Galaad, & prosperaberis, & tradet eos Dominus in manu regis.

11. Les autres prophêtes prophétisoient tous la même chose, & disoient au Roy: Allez contre Ramoth de Galaad, vous aurez un succés heureux, & le Seigneur la livrera entre les mains du Roy.

12. Nuntius autem, qui ierat ad vocandum Michæam,

12. Mais celuy qui avoit été envoyé pour faire venir Michée, luy dit : Voilà que

℣. 10. *Expl.* Il étoit assez ordinaire aux prophétes de joindre l'action à la parole pour faire plus d'impression sur les hommes. De sorte que pour entendre cecy, il faut s'imaginer que Sédécias qui faisoit le prophéte, s'agitoit comme un taureau furieux, & frappoit avec ces cornes qu'il s'étoit fait faire.

Digitized by Google

tous les prophétes prédiſent tous d'une voix un bon ſuccés au Roy : Je vous prie donc que vos paroles ne ſoient point differentes des leurs, & que vôtre prédiction ſoit favorable.

ait illi : En verba omnium prophetarum uno ore bona regi annuntiant : quæſo ergo te ut & ſermo tuus ab eis non diſſentiat, loquariſque proſpera.

13. Michée luy répondit : Vive le Seigneur, je diray tout ce que mon Dieu m'aura ordonné de dire.

13. Cui reſpondit Michæas : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Deus meus, hoc loquar.

14. Michée vint donc devant le Roy ; & le Roy luy dit : Michée, devons-nous aller contre Ramoth de Galaad pour l'aſſiéger, ou demeurer icy en paix ? Michée luy répondit : Allez, toutes choſes vous réüſſiront heureuſement *", & les ennemis vous ſeront livrez entre les mains.

14. Venit ergo ad regem. Cui rex ait : Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad bellandum, an quieſcere ? Cui ille reſpondit : Aſcendite : cuncta enim proſpera evenient, & tradentur hoſtes in manus veſtras.

15. Le Roy ajoûta : Je vous conjure inſtamment * de ne me parler que ſelon la verité, & au Nom du Seigneur.

15. Dixitque rex : Iterùm atque iterùm te adjuro, ut mihi non loquaris niſi quod verum eſt, in nomine Domini.

16. Michée *alors* luy dit : J'ay vû tout Iſraël diſperſé dans les montagnes comme

16. At ille ait : Vidi univerſum Iſraël diſperſum in

℣. 14. *Expl.* Ce qu'il ne diſoit que par ironie : & le Roy l'entendit bien, comme il paroît par ce qui ſuit. Voyez ce qui a été dit 3. *Reg.* 22. 15.

℣. 15. *Lettr.* Iterùm atque iterùm te adjuro. *Hébr.* Je vous conjure au nom de Dieu. *Parabl.*

Digitized by Google

montibus, ſicut oves abſque paſtore : & dixit Dominus : Non habent iſti dominos : revertatur unuſquiſque in domum ſuam in pace.

des brebis ſans paſteur ; & le Seigneur a dit ; Ces gens-là n'ont point de chef ; que chacun retourne en paix dans ſa maiſon.

17. Et ait rex Iſraël ad Joſaphat : Nonne dixi tibi, quòd non prophetaret iſte mihi quidquam boni, ſed ea quæ mala ſunt ?

17. Auſſi-tôt le Roy dit à Joſaphat : Ne vous ay-je pas bien dit, que cet homme ne me prophétiſe jamais rien de bon, mais ſeulement des malheurs ?

18. At ille, Idcirco, ait, audite verbum Domini : Vidi Dominum ſedentem in ſolio ſuo, & omnem exercitum cæli aſſiſtentem ei à dextris & à ſiniſtris.

18. Et Michée repliqua : Ecoutez donc la parole du Seigneur : J'ay vû le Seigneur aſſis ſur ſon trône, & toute l'armée du ciel autour de luy à droit & à gauche.

19. Et dixit Dominus : Quis decipiet Achab regem Iſraël, ut aſcendat & corruat in Ramoth Galaad ? Cúmque diceret unus hoc modo, & alter alio :

19. Et le Seigneur a dit : Qui ſéduira Achab roy d'Iſraël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, & qu'il y periſſe ? Comme l'un répondoit d'une façon, & l'autre d'une autre",

20. proceſſit ſpiritus, & ſtetit coram Domino, & ait : Ego decipiam eum. Cui Dominus, In quo, inquit, decipies ?

20. l'eſprit " s'avança, & ſe preſenta devant le Seigneur & luy dit : C'eſt moy qui le ſéduiray. Le Seigneur ajoûta : Comment le ſéduiras-tu ?

℣. 19. *Expl.* Innuit varios providentiæ Dei modos, quibus decreta ſua ad exitum perducit. *Synopſ. in* 3. *Reg.* 6, 22. 29.

℣. 20. *Expl.* Malin.

Digitized by Google

21. Et cet esprit répondit: J'iray, & je seray un esprit menteur en la bouche de tous ses prophétes. Le Seigneur dit: Tu le séduiras & tu en viendras à bout; va & fais ce que tu dis.

21. At ille respondit: Egrediar, & ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Dixitque Dominus: Decipies, & prævalebis: egredere, & fac ita.

22. Maintenant donc le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophétes; & le Seigneur a prononcé des malheurs contre vous.

22. Nunc igitur, ecce Dominus dedit spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, & Dominus locutus est de te mala.

23. Or Sédécias fils de Chanaana s'approcha de Michée, & le frappa sur la joüe, & dit: Par où l'esprit du Seigneur a-t-il passé & s'en est-il allé de moy pour te parler?

23. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, & percussit Michææ maxillam, & ait: Per quam viam transivit Spiritus Domini à me, ut loqueretur tibi?

24. Michée répondit: Vous le verrez vous-même le jour que vous passerez d'une chambre dans une autre pour vous cacher".

24. Dixitque Michæas: Tu ipse videbis in die illo, quando ingressus fueris cubiculum de cubiculo ut abscondaris.

25. Le roy d'Israël donna ses ordres, & dit: Prenez Michée, & le menez à Amon gouverneur de la ville, & à Joas fils d'Amelech,

25. Præcepit autem rex Israël, dicens: Tollite Michæam, & ducite eum ad Amon principem civitatis, & ad Joas filium Amelech.

¥. 24. *Expl.* Et vous échapper de la fureur des Officiers du Roy, qui vous chercheront pour vous punir de l'avoir trompé.

Digitized by Google

26. Et dicetis : Hæc dicit rex : Mittite hunc in carcerem, & date ei panis modicum, & aquæ paxillum, donec revertar in pace.

26. & dites leur: Voicy ce que le Roy a ordonné : Mettez cet homme dans la prison, & qu'on ne luy donne qu'un peu de pain & un peu d'eau, jusqu'à ce que je revienne en paix.

27. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus Dominus in me. Et ait : Audite omnes populi.

27. Michée repartit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par ma bouche". Et il ajoûta : Peuples écoutez tous *ce que je dis.*

28. Igitur ascenderunt rex Israël & Josaphat rex Juda in Ramoth Galaad.

28. Le roy d'Israël, & Josaphat roy de Juda, marchérent donc contre Ramoth de Galaad.

29. Dixitque rex Israël ad Josaphat : Mutabo habitum, & sic ad pugnam vadam, tu autem induere vestibus tuis. Mutatoque rex Israël habitu, venit ad bellum.

29. Et le roy d'Israël dit à Josaphat : J'iray au combat après avoir changé d'habit. Mais pour vous prenez vos habits *ordinaires.* Ainsi le roy d'Israël changea d'habit, & vint au combat.

30. Rex autem Syriæ præceperat ducibus equitatus sui, dicens : Ne pugnetis contra minimum, aut contra maximum, nisi contra solum regem Israël.

30. Mais le roy de Syrie donna ses ordres aux Officiers qui commandoient la cavalerie, & leur dit : Ne combattez contre aucun, ni petit ni grand, mais seulement contre le roy d'Israël.

31. Itaque cùm

31. Ainsi lorsque ceux qui

¥. 27. *Lettr.* N'a point parlé en moy.

Digitized by Google

commandoient la cavalerie apperçûrent Josaphat, ils dirent: C'est le roy d'Israël. Ils l'environnérent de tous côtez, & commencerent à le charger: mais ce prince poussa des cris au Seigneur qui le secourut, & les écarta tous de luy.

vidissent principes equitatus Josaphat, dixerunt: Rex Israël est iste. Et circumdederunt eum dimicantes: at ille clamavit ad Dominum, & auxiliatus est ei, atque avertit eos ab illo.

32. Car comme ces chefs de la cavalerie virent que ce n'étoit point le roy d'Israël, ils le laissérent.

32. Cùm enim vidissent duces equitatus, quòd non esset rex Israel, reliquerunt eum.

33. Il arriva qu'un homme * du peuple " tira une fléche au hazard, & qu'il en frappa le roy d'Israël entre le coû & les épaules ". Il dit aussi-tôt à son cocher: Tourne bride, & tire-moy du combat, car je suis blessé.

33. Accidit autem ut unus è populo sagittam in incertum jaceret, & percuteret regem Israël inter cervicem & scapulas. At ille aurigæ suo ait: Converte manum tuam, & educ me de acie, quia vulneratus sum.

34. Ainsi la guerre fut terminée en ce jour ". Cependant le roy d'Israël demeura dans son chariot jusqu'au soir tournant face contre les Syriens " , & mourut au coucher du soleil.

34. Et finita est pugna in die illo: porrò rex Israël stabat in curru suo contra Syros usque ad vesperam, & mortuus est occidente sole.

℣. 33. Desunt hæc verba in hebræo.

Ibid. *Expl.* Il est dit au 3. *R.* 22. 34. que la fléche le vint frapper entre le poumon & l'estomac: ce qui fait voir que venant d'en-bas, elle entra par là, mais qu'elle sortit par les épaules. *Menoch.*

℣. 34. *Hebr.* Le combat fut fort opiniâtré.

Ibid. *Expl.* Pour ne point décourager ses gens.

Digitized by Google

Comme ce Chapitre est tout le même que le vingt-deuxiéme du troisiéme livre des Rois, il suffit d'y renvoyer ceux qui desireroient d'en voir les explications.

CHAPITRE XIX.

1. REversus est autem Josaphat rex Juda in domum suam pacificè in Jerusalem.

1. JOsaphat s'en revint en paix [1] dans son palais à Jérusalem.

2. Cui occurrit Jehu filius Hanani Videns, & ait ad eum: Impio præbes auxilium, & his qui oderunt Dominum amicitiâ jungeris, & idcircò iram quidem Domini merebaris:

2. Le prophéte Jéhu fils d'Hanani vint au-devant de luy, & luy dit: Vous donnez du secours à un impie, & vous faites alliance avec ceux qui haïssent le Seigneur: vous vous étiez rendu digne pour ce sujet de la colére de Dieu:

3. sed bona opera inventa sunt in te, eò quòd abstuleris lucos de terra Juda, & præparaveris cor tuum ut requireres Dominum Deum patrum tuorum.

3. mais il s'est trouvé de bonnes œuvres en vous, parce que vous avez exterminé de la terre de Juda les bois *consacrez aux idoles*, & que vous avez porté vôtre cœur à chercher le Seigneur le Dieu de vos péres.

4. Habitavit ergo

4. Josaphat demeura donc

℣. 1. *Lettr.* Pacificè, par où l'Ecriture marque le miracle par lequel Dieu l'avoit délivré.

Digitized by Google

à Jérusalem, & il fit encore la visite de son peuple, depuis Bersabée, jusqu'aux montagnes d'Ephraïm"; & il les fit rentrer dans le culte du Seigneur le Dieu de leurs péres.

Josaphat in Jerusalem: rursumque egressus est ad populum de Bersabee usque ad montem Ephraim, & revocavit eos ad Dominum Deum patrum suorum.

5. Il établit aussi des Juges dans toutes les places fortes de Juda, & dans chaque lieu" *particulier.*

5. Constituitque judices terræ in cunctis civitatibus Juda munitis per singula loca,

6. Et il donna ses ordres à ses Juges, & leur dit: Prenez bien garde à tout ce que vous ferez: car ce n'est pas la justice des hommes que vous exercez; c'est celle du Seigneur, & tout ce que vous aurez jugé retombera sur vous.

6. & præcipiens judicibus, Videte, ait, quid faciatis: non enim hominis exercetis judicium, sed Domini: & quodcúmque judicaveritis, in vos redundabit.

7. Que la crainte du Seigneur soit avec vous, & apportez tous les soins imaginables à vous bien acquitter de vôtre devoir. Car il n'y a point d'injustice dans le Seigneur nôtre Dieu, ni d'acception de personnes, ni aucun desir de presens.

7. Sit timor Domini vobiscum, & cum diligentia cuncta facite: non est enim apud Dominum Deum nostrum iniquitas, nec personarum acceptio, nec cupido munerum.

8. Josaphat établit" aussi

8. In Jerusalem quoque

℣. 4. *Expl.* Où le roy son pére s'étoit rendu maître de plusieurs villes.

℣. 5. *Hébr.* Dans chaque ville.

℣. 8. *Expl.* Il établit, ou plûtôt il rétablit; parce que cette autorité du Conseil qu'ils appelloient *Synedrim*, avoit été fort troublée sous le régne des mauvais Rois.

quoque constituit Josaphat Levitas, & Sacerdotes, & principes familiarum ex Israël, ut judicium & causam Domini judicarent habitatoribus ejus.

dans Jérusalem des Lévites des prêtres, & des chefs des familles d'Israël; afin qu'ils y rendissent la justice à ceux qui y demeuroient dans les affaires qui regardoient le Seigneur, & dans celles qui regardoient les particuliers".

9. Præcepitque eis, dicens: Sic agetis in timore Domini fideliter & corde perfecto.

9. Il leur donna ses ordres, & leur dit: Vous ferez toutes choses dans la crainte du Seigneur avec fidélité, & un cœur parfait.

10. Omnem causam, quæ venerit ad vos, fratrum vestrorum, qui habitant in urbibus suis inter cognationem & cognationem, ubicumque quæstio est de lege, de mandato, de cæremoniis, de justificationibus: ostendite eis, ut non peccent in Dominum, & ne veniat ira super vos & super fratres vestros: sic ergo agentes non peccabitis.

16. Quand quelque affaire de vos frères qui sont dans leurs villes *particulières*, viendra à vous", soit qu'il s'agisse de quelque intérêt de famille, ou de quelque question de la loy, des commandemens, des cérémonies, & des préceptes: apprenez-leur *ce qui est conforme à la loy*, de peur qu'ils ne pèchent contre le Seigneur, & que sa colére ne vienne sur vous & sur vos frères. Et si vous vous conduisez de la sorte, vous ne pécherez point.

11. Amarias autem

11. Amarias vôtre pon

℣. 8. *Expl.* On a suivi l'Hébreu, qui porte *ad judicium Domini, & ad litem.* Or *judicium Domini*, regarde proprement les choses saintes, & *lites* les affaires civiles.

℣. 10. *Expl.* Par appel.

Digitized by Google

tife" préſidera dans les choſes qui regardent Dieu : & Zabadias fils d'Iſmahel chef de la maiſon de Juda, préſidera dans les affaires qui regardent le Roy. Vous avez auſſi les Lévites parmi vous, qui vous ſerviront de maîtres. Soyez pleins de force, & acquittez-vous avec ſoin de vos devoirs, & le Seigneur vous traitera favorablement.

tem ſacerdos & pontifex veſtet, in his, quæ ad Deum pertinent, præſidebit : porrò Zabadias filius Iſmahel, qui eſt dux in domo Juda, ſuper ea opera erit, quæ ad regis officium pertinent : habetiſque magiſtros Levitas coram vobis, confortamini, & agite diligenter, & erit Dominus vobiſcum in bonis.

℣. 11. *Hébr.* Et ecce Amarias ſacerdos caput (*ſuppl.* erit) ſuper vos, *i. e.* præerit vobis. *Vatabl.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *VOus donnez du ſecours à un impie, & vous faites alliance avec ceux qui haïſſent le Seigneur. Sçachez donc, que vous vous étiez rendu digne de la colére de Dieu. Mais il s'eſt trouvé de bonnes œuvres en vous, &c.*

On a eu lieu en effet de s'étonner, lorſqu'on a vû dans le chapitre précédent, Joſaphat, ce roy ſi pieux, s'être uni ſi étroitement avec un impie, tel qu'étoit Achab, que cette même liaiſon l'ait comme aveuglé, juſqu'à l'engager à aller témérairement à une guerre, dont le prophéte du Seigneur avoit prédit en ſa preſence, que le ſuccès ſeroit très-malheureux. Il eſt encore étonnant, que ce même prince ayant vi

Digitized by Google

Achab s'emporter si injustement contre un prophéte qu'il avoit forcé de luy dire la vérité, & le faire empriſonner pour cette ſeule raiſon, n'ait rien dit pour le détourner de cette injuſtice, & y ait même conſenti par ſon ſilence. Ces ſuites funeſtes de la liaiſon qu'il avoit faite avec un roy ſi impie, ſont ſans doute très-capables de nous donner de l'horreur de tout commerce avec ceux qui ont ſecoüé le joug & la crainte du Seigneur, puiſqu'une lâche complaiſance pour ces perſonnes dont on ménage l'amitié, eſt capable de précipiter inſenſiblement les plus juſtes dans de grands péchez.

Cependant le cœur du roy Joſaphat, qui paroiſſoit attaché à la vraye Religion, lorſque tant d'impies l'abandonnoient, luy fit obtenir l'indulgence du Seigneur, quoiqu'il *eût effectivement mérité ſa colere.* Mais l'on ne peut s'empêcher de remarquer en même-tems la différence de la juſtice de ces anciens Juifs, d'avec celle que Dieu exige au tems de la loy nouvelle. Qu'on liſe en effet ce que JESUS-CHRIST dans le livre de l'Apocalypſe, dit aux Miniſtres de ſon Egliſe, & l'on ſera effrayé en conſidérant combien la vertu qu'il leur demande eſt plus parfaite. Je ſçay, dit-il à l'un d'eux, *quelles ſont vos œuvres, vôtre travail & vôtre patience;* Apocal. cap. 2. 2. *que vous ne pouvez ſouffrir les méchans .... que vous êtes patient; que vous avez ſouffert pour mon Nom; & que vous ne vous êtes point découragé; Mais j'ay un reproche à vous faire, qui eſt, que vous vous êtes relâché de vôtre premiére charité. Souvenez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchû, & faites-en pénitence.*

Digitized by Google

Ainſi que l'on ne ſe flatte pas par la vûë de cette indulgence dont Dieu uſa envers le roy Joſaphat, lorſque ſa conduite l'avoit rendu digne de ſa colére. C'étoit au tems de la loy des Juifs, qui étoit comme celuy de l'enfance à l'égard de l'homme parfait. D'ailleurs il falloit alors une grande force pour ſoûtenir, comme faiſoit Joſaphat, la Religion du vray Dieu contre la pente effroyable qu'avoient les Juifs à l'idolatrie. Et ſi le Seigneur eut égard à ces *bonnes œuvres qui ſe trouvérent en luy*, ce fut pour le délivrer du danger où il s'étoit vû de périr dans le combat, lorſqu'il *cria*, comme parle l'Ecriture, au milieu de tant d'ennemis qui l'attaquoient, pour demander *au Seigneur* ſon aſſiſtance. Mais depuis que JESUS-CHRIST eſt venu nous ouvrir par ſon exemple, & par le prix de ſa mort, une voye beaucoup plus parfaite; depuis qu'il a déclaré: Que Dieu eſt un pur eſprit, & que ceux qui le veulent adorer, le doivent faire en eſprit & en vérité, ne nous flattons point d'une juſtice extérieure, & ne nous appuyons point ſur des œuvres qui ne regardent, pour le dire ainſi, que le dehors de la Religion. Il ne ſuffit pas pour un Chrétien d'avoir abatu & foulé aux pieds les autels profanes. Mais il faut qu'il travaille avec ardeur toute ſa vie à détruire dans ſon cœur tout ce qui ſe ſent encore de l'idolatrie ſpirituelle de ſes paſſions. Il faut qu'il s'applique ſans relâche à y faire croître la charité, de peur que venant inſenſiblement à déchoir de ſon premier état, il ne mérite que celuy qui ſonde les cœurs & les reins *ne vienne à luy*, comme il

Digitized by Google

l'en menace, & n'ôte son chandelier de son lieu. *Ibid. ut sup. v. 5.*

℣. 6. 7. Prenez bien garde à tout ce que vous ferez. Car ce n'est pas la justice des hommes que vous exercez, mais celle du Seigneur: & tout ce que vous vous aurez jugé retombera sur vôtre tête, &c.

Nous voyons icy un prince qui fait des visites dans ses Etats, bien différentes sans doute de celles de la plûpart des autres rois de la terre. Il les fait, non pour s'assurer de la fidélité de ses sujets, ni pour fortifier les places de son royaume, ni pour faire la revûë de ses armées. Ce sont des visites qu'on pouvoit nommer Episcopales & Apostoliques avant le tems des Apôtres & des Evêques, puisqu'elles tendoient véritablement, comme celles de S. Paul, à affermir la vraye religion, & à rétablir par tout l'honneur qu'on devoit à Dieu. Car il sçavoit & il étoit convaincu que c'est en cela principalement que consiste toute la force des Princes.

Qu'il seroit à souhaiter que les avis que ce roy donnoit aux juges, en même-tems qu'il les établissoit dans les villes, fussent gravez encore aujourd'huy dans le fond des cœurs de tous ceux qui sont établis pour juger les peuples! S'ils se regardoient sérieusement les uns & les autres, comme *exerçant la justice de Dieu même* à l'égard des hommes, soit pour le spirituel ou pour le temporel, ils auroient soin de peser beaucoup dans les divines balances de ses Ecritures leurs jugemens, pour les rendre autant qu'ils pourroient, conformes à la vérité de sa parole, qui seule est capable de délivrer ceux qui sont jugez, aussi bien que ceux qui jugent.

Digitized by Google

S'ils faisoient un peu de réflexion sur cette terrible sentence que Josaphat prononce icy contre tous les juges, lorsqu'il leur dit, Que *ce qu'ils auront jugé retombera sur leur tête*, ils craindroient sans doute de prononcer contr'eux-mêmes un jugement de condamnation, en ne jugeant pas leurs frères selon les regles de la loy divine. Mais lorsque *la crainte du Seigneur*, dont il est parlé icy, *n'est point avec eux*, il est vray de dire, comme il est dit en ce lieu, qu'ils n'agissent pas comme les ministres de celuy, *en qui il n'y a ni injustice, ni acception des personnes*; mais comme des hommes intéressez & emportez par *le desir des presens*, ou par d'autres considérations humaines.

CHAPITRE XX.

An du monde 3108. 1. APrès cecy, les Moabites & les Ammonites avec leurs alliez " s'assemblérent contre Josaphat pour luy faire la guerre.

1. POst hæc congregati sunt filii Moab, & filii Ammon, & cum eis de Ammonitis, ad Josaphat, ut pugnarent contra eum.

2. Des courriers en vinrent apporter la nouvelle à Josaphat, l'informérent de ce dessein, & luy dirent: Voicy une grande multitu-

2. Veneruntque nuntii, & indicaverunt Josaphat, dicentes: Venit contra te multitudo magna, de his locis quæ trans

℣. 1. *Expl.* Les Iduméens ou les Amalécites, qui avoient pris l'habit des Ammonites pour secoüer le joug des Rois de Juda. *Menochius ex Hieron.*

Digitized by Google

mare sunt, & de Syria, & ecce consistunt in Asasonthamar, quæ est Engaddi.

de qui vient contre vous, des lieux qui sont au-delà de la mer", & de la Syrie", & ils sont campez à Asasonthamar, qui est Engaddi.

3. Josaphat autem timore perterritus, totum se contulit ad rogandum Dominum, & prædicavit jejunium universo Juda.

3. Alors Josaphat saisi de crainte, s'appliqua entiérement à Dieu, & fit publier un jeûne dans tout le royaume de Juda.

4. Congregatusque est Judas ad deprecandum Dominum: sed & omnes de urbibus suis venerunt ad obsecrandum eum.

4. Tout Juda" s'assembla pour implorer l'assistance du Seigneur: & tous ceux des autres villes vinrent aussi se joindre avec eux.

5. Cúmque stetisset Josaphat in medio cœtu Juda, & Jerusalem, in domo Domini ante atrium novum,

5. Après que Josaphat se fut levé au milieu de cette multitude dans la maison du Seigneur", devant le nouveau vestibule",

6. ait: Domine Deus patrum nostrorum, tu es Deus in cœlo, & dominaris cunctis regnis Gentium, in manu tua

6. il dit: Seigneur, qui êtes le Dieu de nos péres, vous êtes le Dieu du ciel, & vous dominez sur les royaumes des Nations: Vous a-

℣. 2. *Expl.* Ce que les uns entendent de la mer-Morte, & les autres de la mer-Rouge. Ibid. *Expl.* De la Syrie de Moab, & non pas de celle de Damas.

℣. 4. *Expl.* Tous les Juifs de Jérusalem.

℣. 5. *Expl.* Le Temple pris en général avec toutes ses dépendances. Ibid. *Expl.* Ce vestibule étoit appellé nouveau, ou parce qu'on y avoit fait une nouvelle division, pour séparer les hommes d'avec les femmes, ou parce qu'on l'avoit réparé & purifié de toutes les ordures que les Rois précédens y avoient faites. *Synopſ.*

Digitized by Google

vez la force & la puissance en vos mains, & nul ne peut vous resister.

est fortitudo & potentia, nec quisquam tibi potest resistere.

7. N'est-ce pas vous, mon Dieu, qui avez fait mourir tous les habitans de cette terre, en presence de vôtre peuple d'Israël, & qui l'avez donnée à la postérité d'Abraham vôtre ami, pour la posséder à jamais?

7. Nonne tu Deus noster interfeciſti omnes habitatores terræ hujus coram populo tuo Iſraël, & dediſti eam ſemini Abraham amici tui in ſempiternum?

8. Ils y ont établi leur demeure, & y ont bâti un sanctuaire à vôtre Nom, & ils ont dit:

8. Habitaverunt que in ea, & extruxerunt in illa ſanctuarium nomini tuo, dicentes:

9. Si les maux viennent fondre sur nous, l'épée de *vôtre* jugement", la peste, la famine; nous nous presenterons devant vous dans cette maison, où vôtre Nom a été invoqué, & nous pousserons nos cris vers vous dans nos afflictions, vous nous exaucerez, & vous nous délivrerez.

9. Si irruerint ſuper nos mala, gladius judicii, peſtilentia, & fames, ſtabimus coram domo hac in conſpectu tuo, in qua invocatum eſt nomen tuum: & clamabimus ad te in tribulationibus noſtris, & exaudies, ſalvoſque facies.

10. Voicy donc maintenant les enfans d'Ammon & de Moab, & *ceux qui habitent* la montagne de Séïr", sur les terres desquels vous,

10. Nunc igitur ecce filii Ammon, & Moab, & mons Seir, per quos non conceſſiſti Iſraël ut tranſirent quando egredie-

℣. 9. *Letr.* Gladius judicii, l'épée par laquelle Dieu exerce son jugement.

℣. 10. *Expl.* Habitée par les Idumé.ns.

Digitized by Google

bantur de Ægypto, sed declinaverunt ab eis, & non interfecerunt illos :

ne voulûtes pas permettre à vôtre peuple d'Israël de passer lorsqu'ils sortoient d'Egypte, les obligeant de prendre une autre route, & de ne les pas détruire ;

11. econtrariò agunt, & nituntur ejicere non de possessione, quam tradidisti nobis.

11. ces *Ammonites, dis-je,* & *les autres* tiennent une conduite bien différente, & font tous leurs efforts pour nous chasser des terres que vous nous avez données, & dont vous nous avez mis en possession.

12. Deus noster, ergo non judicabis eos ? In nobis quidem non est tanta fortitudo, ut possimus huic multitudini resistere, quæ irruit super nos. Sed cùm ignoremus quid agere debeamus, hoc solùm habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te.

12. Vous qui êtes nôtre Dieu, ne ferez-vous donc point justice de ces gens-là ? Nous reconnoissons que nous n'avons point assez de force pour resister à toute cette multitude qui vient fondre sur nous. Mais comme nous ne sçavons pas même ce que nous avons à faire, il ne nous reste autre chose que de tourner nos yeux vers vous.

13. Omnis verò Juda stabat coram Domino, cum parvulis, & uxoribus, & liberis suis.

13. Or tout le peuple de Juda étoit devant le Seigneur, avec leurs femmes, leurs enfans, & ceux-même qui étoient encore à la mamelle ".

℣. 13. Lect. *Cum parvulis.*

14. Là se trouva aussi Jahaziel fils de Zacharie, fils de Bananias, fils de Jéhiel, fils de Mathanias, Lévite de la famille d'Asaph : & l'Esprit de Dieu descendit sur luy au milieu de cette multitude,

14. Erat autem Jahaziel filius Zachariæ, filii Banaiæ, filii Jehiel, filii Mathaniæ, Levites de filiis Asaph, super quem factus est Spiritus Domini in medio turbæ,

15. & il dit : Ecoutez, vous tous *peuple de* Juda, & vous autres qui demeurez à Jérusalem, & vous aussi roy Josaphat. Voicy ce que le Seigneur vous dit : Ne craignez rien, & n'apprehendez point cette multitude. Ce ne sera pas vous qui combattrez, mais Dieu.

15. & ait; Attendite omnis Juda, & qui habitatis Jerusalem, & tu rex Josaphat : Hæc dicit Dominus vobis : Nolite timere, nec paveatis hanc multitudinem : non est enim vestra pugna, sed Dei.

16. Demain vous irez au-devant d'eux, car ils monteront par le côteau du mont *appellé* Sis" & vous les rencontrerez à l'extrémité du torrent qui regarde le desert de Jéruel.

16. Cras descendetis contra eos : ascensuri enim sunt per clivum nomine Sis. & invenietis illos in summitate torrentis, qui est contra solitudinem Jeruel.

17. Ce ne sera pas vous qui combattrez, demeurez seulement fermes, & vous verrez le secours du Seigneur sur vous : O Juda & Jérusalem, ne craignez point, & ne vous effrayez point ; vous marcherez demain con-

17. Non eritis vos qui dimicabitis, sed tantummodò confidenter state, & videbitis auxilium Domini super vos, ô Juda & Jerusalem : nolite timere, nec paveatis : cras egre-

¥.16. Sis. Ce mot signifie fleuri, ou couvert de fleurs.

Digitized by Google

diemini contra eos, & Dominus erit vobiscum.

18. Josaphat ergo, & Juda, & omnes habitatores Jerusalem, ceciderunt proni in terram coram Domino, & adoraverunt eum.

19. Porrò Levitæ de filiis Caath, & de filiis Core, laudabant Dominum Deum Israël voce magnâ, in excelsum.

20. Cúmque mane surrexissent, egressi sunt per desertum Thecue: profectisque eis, stans Josaphat in medio eorum, dixit: Audite me, viri Juda, & omnes habitatores Jerusalem: credite in Domino Deo vestro, & securi eritis: credite prophetis ejus, & cuncta evenient prospera.

21. Deditque consilium populo, &

tre eux, & le Seigneur sera avec vous.

18. Alors Josaphat & *le peuple de* Juda, & tous ceux qui demeuroient à Jérusalem, se prosternérent en terre devant le Seigneur, & l'adorérent.

19. Et en même-tems les Lévites de la famille de Caath & de celle de Coré, chantoient hautement les loüanges du Seigneur le Dieu d'Israël, & de toute la force de leurs voix ".

20. Et le lendemain au matin ils se levérent, & marchérent au travers du desert de Thécué. Et comme ils étoient en chemin, Josaphat se tint debout au milieu d'eux, & leur dit: Ecoutez-moy, homme de Juda, & vous tous qui demeurez à Jérusalem. Mettez vôtre cõfiance dans le Seigneur vôtre Dieu, & vous n'aurez rien à craindre; croyez ce qu'ont prédit ses prophétes, & tout vous réüssira.

21. Après avoir donné ses avis au peuple, il établit par

℣. 19. Lettr. *voce magnâ in excelsum*: A grands cris, & élevans fort leurs voix.

Digitized by Google

troupes des Chantres pour loüer le Seigneur. Ils marchoient devant l'armée, & tous ne faisant qu'un concert, ils chantoient ce Cantique : *Rendez graces au Seigneur, parce que sa miséricorde est éternelle.*

statuit cantores Domini, ut laudarent eum in turmis suis, & antecederent exercitum, ac voce consonâ dicerent : Confitemini Domino, quoniam in æternum misericordia ejus.

22. Et dans le même-tems qu'ils eurent commencé à chanter ces paroles, le Seigneur tourna tous les desseins des ennemis contre eux-mêmes; c'est à dire, des enfans d'Ammon & de Moab, & *des habitans* du mont-Séïr, qui s'étant mis en marche dans le dessein de battre Juda, furent tous défaits.

22. Cúmque cœpissent laudes canere, vertit Dominus insidias eorum in semetipso, filiorum scilicet Ammon, & Moab, & montis Seir, qui egressi fuerant ut pugnarent contra Judam, & percussi sunt.

23. Car les enfans d'Ammon & de Moab se soulevérent contre ceux du mont-Séïr, les tuérent & les defirent. Et aprés cette action ils tournérent encore leurs armes contre eux-mêmes, & ils se tuérent les uns les autres.

23. Namque filii Ammon, & Moab, consurrexerunt adversum habitatores montis Seir, ut interficerent & delerent eos : cúmque hoc opere perpetrassent, etiam in semetipsos versi, mutuis concidére vulneribus.

24. L'armée de Juda étant donc arrivée sur ce lieu élevé, dont on découvroit toute cette solitude, elle vit de loin toute la plaine couverte de corps morts, sans qu'il

24. Porrò Juda cùm venisset ad speculam, quæ respicit solitudinem, vidit procul omnem latè regionem plenam cadaveribus, nec su-

Digitized by Google

pereſſe quemquam, qui necem potuiſſet evadere.

25. Venit ergo Joſaphat, & omnis populus cum eo, ad detrahenda ſpolia mortuorum: inveneruntque inter cadavera variam ſupellectilem, veſtes quoque, & vaſa pretioſiſſima, & diripuerunt, ita ut omnia portare non poſſent, nec per tres dies ſpolia auferre præ prædæ magnitudine.

26. Die autem quarto congregati ſunt in Valle benedictionis: etenim quoniam ibi benedixerant Domino, vocaverunt locum illum Vallis benedictionis uſque in præſentem diem.

27. Reverſuſque eſt omnis vir Juda, & habitatores Jeruſalem; & Joſaphat ante eos, in Jeruſalem cum lætitia magna, eò quòd dediſſet eis Dominus gaudium de inimicis ſuis.

28. Ingreſſique

fût reſté un ſeul homme, qui eût pû ſe ſauver.

25. Joſaphat vint donc avec tout ſon monde, pour prendre les dépouilles des morts: ils trouvérent parmi les corps morts diverſes ſortes de meubles, des habits, & des vaſes trés-précieux qu'ils prirent: de ſorte qu'ils ne purent emporter tout, ni enlever pendant trois jours ces dépouilles, tant le butin fut grand.

26. Le quatriéme jour ils s'aſſemblérent dans la vallée de bénédiction. Et parce qu'ils y avoient beni le Seigneur, ils ont nommé ce lieu juſqu'aujourd'huy, la Vallée de bénédiction, & ce nom luy eſt demeuré juſqu'à preſent.

27. Enſuite tout Juda, & ceux qui habitoient dans Jéruſalem s'en retournérent à Jéruſalem. Joſaphat marchoit devant eux, & ils étoient tous comblez de joye, de ce que le Seigneur les avoit fait triompher de leurs ennemis.

28. Ils entrérent donc à

Digitized by Google

Jéruſalem & dans le Temple au ſon des harpes, des guitarres, & des trompettes.

29. Et la terreur du Seigneur ſe répandit ſur tous les royaumes voiſins *, lors qu'ils eurent appris que le Seigneur avoit luy-même combattu contre les ennemis d'Iſraël.

30. Ainſi le royaume de Joſaphat demeura tranquille, & Dieu luy donna la paix avec ſes voiſins.

31. Joſaphat régna donc ſur Juda : il commença à régner à l'âge de trente-cinq ans : il en régna vingt-cinq à Jéruſalem. Sa mere ſe nommoit Azuba, & étoit fille de Sélahi.

32. Il marcha dans les voyes de ſon pére Aſa, il ne s'en détourna point, & fit ce qui étoit agréable aux yeux de Dieu.

33. Néanmoins il ne détruiſit pas les hauts-lieux ; & le peuple n'avoit pas encore tourné ſon cœur au Seigneur le Dieu de ſes péres.

ſunt in Jeruſalem cum pſalteriis, & citharis, & tubis, in domum Domini.

29. Irruit autem pavor Domini ſuper univerſa regna terrarum, cùm audiſſent quòd pugnaſſet Dominus contra inimicos Iſraël.

30. Quievitque regnum Joſaphat, & præbuit ei Deus pacem per circuitum.

31. Regnavit igitur Joſaphat ſuper Iudam, & erat triginta quinque annorum cùm regnare cœpiſſet : viginti autem & quinque annis regnavit in Jeruſalem, & nomen matris ejus Azuba filia Selahi.

32. Et ambulavit in via patris ſui Aſa, nec declinavit ab ea, faciens quæ placita erant coram Domino.

33. Verumtamen excelſa non abſtulit, & adhuc populus non direxerat cor ſuum ad Dominum Deum patrum ſuorum.

* 29. *Latin.* Regna terrarum.

Digitized by Google

34. Reliqua autem gestorum Iosaphat priorum & novissimorum, scripta sunt in verbis Iehu filii Hanani, quæ digessit in libros regum Israël.

34. Or le reste des actions de Josaphat, tant les premières que les dernieres, est écrit dans l'histoire de Jéhu fils d'Hanani, qui a été insérée dans les livres des Rois d'Israël.

35. Post hæc iniit amicitias Iosaphat rex Juda cum Ochozia rege Israël, cujus opera fuerunt impiissima.

35. Après cela Josaphat roy de Juda fit amitié avec Ochozias roy d'Israël, dont les actions furent très-impies.

36. Et particeps fuit ut facerent naves, quæ irent in Tharsis: fecerunt-que classem in Asiongaber.

36. Et il convint avec luy qu'ils équipperoient une flotte pour aller à Tharsis*. Ils firent donc bâtir des vaisseaux à Asiongaber*.

37. Prophetavit autem Eliezer filius Dodaü de Maresa ad Iosaphat, dicens: Quia habuisti fœdus cum Ochozia, percussit Dominus opera tua; contritæque sunt naves, nec potuerunt ire in Tharsis.

37. Mais Eliézer fils de Dodaü de Maréſa, prophétisa à Josaphat, & luy dit: parce que vous avez fait alliance avec Ochozias, Dieu a renversé vos desseins, & vos vaisseaux ont été brisez; de sorte qu'ils ne pûrent aller à Tharsis.

*v. 36. *Expl.* Soit que ce nom marque une ville où un païs, on ne sçait point où il est situé. Quelques-uns veulent que ce soit l'isle de Sumatra.

Ibid. *Expl.* Port de la mer-Rouge.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 10. 11. *VOilà les enfans d'Ammon & de Moab, & toute la montagne de Séïr, sur les terres desquels vous ne voulûtes pas permettre à vôtre peuple d'Israël de passer lorsqu'ils sortirent d'Egypte..... qui tiennent une conduite bien différente, &c.*

Deuter. cap. 1. v. 27. 41. &c. 2. v. 1. &c. On a vû ailleurs, qu'après qu'Israël eut murmuré contre Dieu, à cause de la relation que leur firent ceux qu'ils avoient envoyé visiter la terre promise, il leur défendit d'aller combattre les habitans de la montagne de Séïr, qui étoient les Iduméens, & par conséquent leurs frères, comme étant descendus d'Esaü frére de Jacob; & qu'ils furent obligez de tourner long-tems au-tour de cette montagne, en punition de leur murmure. On a vû encore, que Moïse au bout de plusieurs années ayant envoyé des ambassadeurs au roy des Iduméens, pour le supplier de vouloir permettre aux Israëlites leurs frères, de passer par son païs, & luy donner assurance qu'ils ne leur feroient aucun tort; ce prince le refusa, & alla même au devant d'eux avec une puissante armée pour empêcher leur passage. Enfin on a vû, que le Seigneur ayant compassion de son peuple, dit à Moïse: Qu'ils avoient assez tourné au tour de cette montagne de Séïr, & luy donna ordre de leur dire, Qu'ils passeroient aux extrémitez des terres des enfans d'Esaü, parce qu'il imprimeroit leur crainte dans l'esprit

Numer. c. 20. v. 14. &c.

Deuter. cap. 22 &c.

des

des Iduméens, mais qu'ils se gardassent bien de s'élever en aucune sorte contr'eux ; parce qu'il ne leur donneroit pas un seul pied de terre dans leur païs, ayant donné en héritage à Esaü le mont de Séir.

Tous ces passages de l'Ecriture nous font donc voir le soin tout particulier que Dieu avoit pris anciennement de conserver les Iduméens, & l'obligation indispensable où étoient ces peuples de ménager par conséquent les Israëlites leurs frères, qui avoient usé par l'ordre de Dieu de si grands ménagemens à leur égard.

On peut dire encore la même chose des Moabites & des Ammonites dont il est aussi parlé en ce lieu. Car le Seigneur défendit de même à son peuple, après qu'ils eurent passé le païs des Iduméens, de faire la guerre à ces nations, en déclarant à Moïse, qu'il ne donneroit aucune chose de leur païs à Israël, parce qu'il avoit donné ces terres en héritage aux enfans de Loth, de qui étoient descendus les Moabites & les Ammonites. C'étoit donc une grande ingratitude à tous ces peuples de venir combattre le peuple de Dieu, qui les avoit épargnez comme ses frères, dans le tems que le Seigneur luy livroit toutes les autres nations voisines. Et c'est pour cette raison que Josaphat représente icy à Dieu, pour le toucher de compassion envers son peuple, combien ces Iduméens, ces Ammonites & ces Moabites étoient injustes de vouloir chasser Israël de l'héritage que sa providence luy avoit donné, après qu'il leur avoit conservé celuy qu'ils avoient aussi reçû de sa bonté. Deuter. cap. 2. 3.

Digitized by Google

℣. 12. *Pour nous, nous reconnoissons que nous n'avons point assez de force pour resister à toute cette multitude qui vient fondre sur nous, &c.*

Ce n'étoit point par lâcheté, mais par une humble piété, que Josaphat reconnoissoit devant Dieu son impuissance à resister à tant d'ennemis qui le venoient attaquer en même tems. Lorsque Dieu vouloit donner la victoire à Israël, il le réduisoit ordinairement à cet aveu de sa propre foiblesse, afin que l'orgueil eût moins de sujet de prendre part à l'avantage qu'ils remportoient dans la suite, & qu'ils en rendissent toute la gloire à la force de son bras divin. C'étoit donc véritablement une raison à son peuple, *d'avoir une entière confiance en Dieu*, que de se voir tout-à-fait sans force, & même *sans connoissance de ce qu'ils avoient à faire*, selon que ce roy vraiment humble l'avouë icy. Estre en cet état, & y être avec une parfaite dépendance de celuy qu'on reconnoît pour son Dieu, c'est la préparation la plus excellente pour pouvoir vaincre tous ses ennemis. Or ce qui étoit véritable des Israëlites à l'égard de tous ces peuples qui les venoient attaquer, ne l'est pas moins des Chrétiens à l'égard des ennemis de leur salut, dont la force & la multitude produit un effet très-avantageux sur leur cœur, lorsqu'elle ne leur donne de la crainte que pour les porter à cette confiance que JESUS-CHRIST exige d'eux, en leur disant : *Vous aurez des afflictions dans le monde : mais ayez confiance, j'ay vaincu le monde.*

Joan. c. 16. 33.

℣. 17. *Ce ne sera pas vous qui combattrez. Demeurez seulement fermes, & vous verrez la*

Digitized by Google

secours du Seigneur sur vous : O Juda & Iérusalem, n'ayez point de peur, & ne soyez point saisis de frayeur ; vous marcherez demain contr'eux, & le Seigneur sera avec vous.

C'est une chose admirable que la conduite que Dieu tient envers son peuple. Il permet d'abord qu'ils soient effrayez par la vûë de la grande multitude de leurs ennemis, comme il est marqué effectivement de Josaphat, qu'il *fut d'abord saisi de frayeur.* Et non seulement il le permet : mais on peut dire même qu'il le veut ainsi, afin que craignant leurs ennemis, ils se portent à avoir recours à luy : car c'est ce que l'Ecriture a eu soin de nous marquer, que la crainte produisit dans Josaphat, lorsqu'elle dit ; *Qu'étant tout épouvanté, il se tourna tout entier vers le Seigneur pour le prier, & fit publier un jeûne universel dans tout son royaume.* Mais quand la crainte a produit cet effet si salutaire dans le cœur du peuple de Dieu, il ne veut plus luy permettre de craindre ses ennemis, & il luy défend expressément de s'abandonner à la frayeur : luy faisant dire plusieurs fois par son prophéte, qu'il n'ait plus aucune crainte ; parce qu'en effet dès le moment qu'il ne met plus sa confiance dans ses forces, ce qu'a produit sa premiére frayeur, il feroit outrage à la toute-puissance de Dieu, s'il craignoit encore après avoir mis toute son espérance en luy seul. ℣. 3.

L'Eglise se sert tous les ans des paroles du texte sacré que nous expliquons, pour bannir du cœur des hommes le joug de la crainte, sous lequel ils gémissoient avant la naissance de JESUS-CHRIST, lorsqu'ils étoient accablez par

Digitized by Google

la multitude des ennemis de leur salut. Elle les assure, qu'ils *n'ont plus rien à apprehender*, parce que *le Seigneur va être avec eux* ; non pas seulement comme il y avoit été du tems des anciens Israëlites, mais d'une maniére sans comparaison plus excellente, en se faisant homme luy-même, & en demeurant au milieu d'eux. Elle leur déclare, non pas pour les rendre lâches & sans action, mais afin de leur inspirer l'humilité & la confiance ; Que *ce ne sera pas eux qui combattront* leurs ennemis, *mais le Seigneur*, parce qu'en effet le Fils de Dieu étant devenu par son Incarnation le chef de l'Eglise ; c'est luy-même qui agit, qui combat & qui surmonte le démon dans ses membres, quoiqu'ils agissent en même-tems conjointement avec luy.

Il est vray que les ennemis d'Israël qui le vinrent attaquer alors furent tous défaits, sans que ce peuple de Dieu y ait eu aucune part. Mais cela nous peut marquer seulement, que dans la victoire que JESUS-CHRIST a remportée sur le démon par sa mort, nul homme en effet n'y a pû avoir la moindre part : ce qui néanmoins n'empêche pas que le Sauveur ne communique dans la suite à tous ses vrais membres une partie de sa divine vertu, afin qu'ils puissent vaincre de nouveau ceux qu'il a déja vaincus.

℣. 35. &c. *Après cela Iosaphat roy de Iuda fit amitié avec Ochozias roy d'Israël, dont les actions furent très-impies. Et il consentit qu'ils équippe-roient une flotte, &c.*

cap. 19. On a déja remarqué, que Josaphat avoit mérité

Digitized by Google

d'être repris par le prophéte du Seigneur, à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec Achab cet impie roy d'Israël : mais que *les œuvres de piété qui s'étoient trouvées en luy*, comme parle l'Ecriture, l'avoient garanti de la colére de Dieu. Cependant il ne laisse pas de s'allier de nouveau avec Ochozias fils d'Achab, que l'impiété de sa conduite rendoit semblable à son pére. Et il semble néanmoins que cette trop grande facilité, qui pouvoit luy être si pernicieuse, ne luy gâta pas tout à-fait le cœur ; puisque Dieu paroît le traiter comme un prince qu'il aimoit, se contentant de le châtier temporellement, pour le faire revenir à luy, & pour luy donner de la confusion de ses fautes. C'est pourquoy comme il permit la premiére fois qu'il se trouvât exposé à un grand danger de perdre la vie, afin que la vûë de la mort presente luy fît reconnoître son péché ; & que même il luy envoya ensuite un prophéte comme à David, pour luy en faire un reproche très-sévére, il se contente encore à present de briser ses vaisseaux par une violente tempête qu'il excita sur la mer, où la flotte de ce prince étoit jointe à celle d'Ochozias ; & il luy envoye de nouveau un autre prophéte nommé Eliézer, pour luy déclarer de sa part, que c'étoit luy-même qui venoit de renverser tous ses desseins, à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec le roy d'Israël. *cap.* 18. 31. *cap.* 19. 2. *cap.* 20. 37.

C'est ce qui sert à entendre ce qui est dit dans le troisiéme livre des Rois, Qu'Ochozias fils d'Achab ayant voulu engager le roy Josaphat à faire aller sur la mer ses serviteurs avec les siens, 3. *Reg.* c. 22. 50.

Digitized by Google

ce prince ne le voulut pas, c'eſt-à-dire, qu'ayant reconnu ſi ſenſiblement que cette alliance déplaiſoit à Dieu, il y renonça, & ne voulut plus ſe mettre en danger d'éprouver enfin les derniers effets de ſa colére. Heureux ceux que Dieu daigne prendre ſoin luy-même de châtier ainſi dès ce monde, comme ſes enfans! Mais heureux encore plus ſont ceux qui étant ainſi châtiez par la diſcipline de ſa main paternelle, s'humilient ſous cette main favorable, & reconnoiſſant ſa miſéricorde dans la rigueur de cette juſtice apparente.

Il y en a néanmoins qui doutent ſi Joſaphat perſévéra juſqu'à la fin dans ſa premiére piété, à cauſe que dans le livre de l'Eccléſiaſtique il n'eſt point mis au nombre des rois pieux avec David, Ezéchias & Joſias. Et même ils entendent ce qui eſt dit en ce lieu, *Qu'il ne détruiſit pas les hauts-lieux*, comme ſi le peuple s'étoit encore laiſſé aller à la ſuperſtition du paganiſme, & que ce prince n'ait pas paru auſſi ferme, qu'il l'avoit été au commencement, & ait négligé de détruire ces autels profanes conſacrez à des idoles. Cependant on voit dans le chapitre ſuivant, que ſon fils Joram eſt repris de ce qu'il ne marchoit point dans les voyes de ſon pére Joſaphat, mais dans celle des rois d'Iſraël, ayant fait tomber Juda dans l'idolatrie. Et dans le vingt-troiſiéme chapitre il eſt dit encore, que Jéhu ayant fait mourir Ochozias roy de Juda, qui étoit un prince très-impie, on luy donna néanmoins la ſépulture, *à cauſe qu'il étoit fils*, c'eſt-à-dire, petit-fils *de Joſaphat, qui avoit cherché le Seigneur de tout ſon cœur.*

cap 49. Eſdras v. 33.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

1. DOrmivit autem Josaphat cum patribus suis, & sepultus est cum eis in Civitate David : regnavitque Joram filius ejus pro eo.

1. JOsaphat s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli avec eux dans la ville de David, & son fils Joram régna en sa place. An du monde. 3115. avant J. C. 889.

2. Qui habuit fratres, filios Josaphat, Azariam, & Jahiel, & Zachariam, & Azariam, & Michaël, & Saphatiam : omnes hi, filii Josaphat regis Juda.

2. Joram eut pour frére, Azarie *, Jahiel, Zacharie, Azarie *, Michel & Saphatie, tous fils de Josaphat roy de Juda *.

3. Deditque eis pater suus multa munera argenti, & auri, & pensitationes, cum civitatibus munitissimis in Juda : regnum autem tradidit Joram, eò quòd esset primogenitus.

3. Leur pére leur donna de grandes sommes d'or & d'argent, avec des pensions & des villes très-fortes dans le royaume de Juda : mais il donna le royaume à Joram * parce qu'il étoit l'aîné.

4. Surrexit ergo Joram super regnum

4. Joram prit donc possession du royaume de son

℣. 2. *Expl.* Deux fils de Josaphat nommez du même nom Azarie.

Ibid. *Hébr.* Roy d'Israël, soit que l'on prenne ce nom dans une signification plus étenduë pour tous les deux Royaumes ; soit que l'on veuille marquer qu'en effet le royaume d'Israël luy appartenoit ; soit enfin, parce que plusieurs des Israëlites se venoient donner au roy de Juda ; ou parce que le roy de Juda avoit pris plusieurs places sur le roy d'Israël. *Synops.*

℣. 3. Qu'il avoit déja associé dès auparavant.

Digitized by Google

pére, & lorſqu'il s'y fut bien affermi, il fit mourir par l'épée tous ſes fréres & quelques-uns des principaux d'Iſraël *.

5. Joram avoit trente-deux ans lorſqu'il commença à régner, & il régna huit ans * à Jéruſalem.

6. Il marcha dans les voyes des rois d'Iſraël, comme avoit fait la maiſon d'Achab: car ſa femme étoit fille d'Achab, & il fit le mal en la preſence du Seigneur.

7. Cependant le Seigneur ne voulut point perdre la maiſon de David, à cauſe de l'alliance qu'il avoit faite avec luy, & parce qu'il luy avoit promis qu'il luy donneroit toûjours une lampe * à luy & à ſes enfans.

8. Edom ſe révolta alors pour n'être plus aſſujetti à Juda, & ſe fit un Roy.

9. Joram ſe mit en cam-

patris ſui: cúmque ſe confirmaſſet, occidit omnes fratres ſuos gladio, & quoſdam de principibus Iſraël.

5. Triginta duorum annorum erat Joram cùm regnare cœpiſſet: & octo annis regnavit in Jeruſalem.

6. Ambulavitque in viis regum Iſraël, ſicut egerat domus Achab: filia quippe Achab erat uxor ejus, & fecit malum in conſpectu Domini.

7. Noluit autem Dominus diſperdere domum David, propter pactum quod inierat cum eo: & quia promiſerat ut daret ei lucernam, & filiis ejus omni tempore.

8. In diebus illis rebellavit Edom, ne eſſet ſubditus Judæ, & conſtituit ſibi regem.

9. Cúmque tranſ-

¥. 4. *Expl.* De Juda, qu'il craignoit auſſi bien que ſes fréres.

¥. 5. *Expl.* Quatre ans ſeul, & quatre avec ſon pére.

¥. 7. *Expl.* La dignité royale, qui oblige les Rois à éclairer leurs ſujets par l'exemple de leur vertu. *V. même expreſſion* 2. *Reg.* 21. 17. & 3. *Reg.* 11. 36. & 15. 4.

Digitized by Google

iſſet Joram cum principibus ſuis, & cuncto equitatu qui erat ſecum, ſurrexit nocte, & percuſſit Edom qui ſe circumdederat, & omnes duces equitatus ejus.

pagne avec ſes principaux officiers, & toute ſa cavalerie qui le ſuivoit, & s'étant levé la nuit, l'attaqua & défit Edom qui l'avoit environné, & tous ceux qui commandoient ſa cavalerie.

10. Attamen rebellavit Edom, ne eſſet ſub ditione Juda, unique ad hanc diem: eo tempore & Lobna receſſit ne eſſet ſub manu illius. Dereliquerat enim Dominum Deum patrum ſuorum:

10. Edom a continué néanmoins de ſe révolter juſqu'aujourd'huy, afin de n'être plus ſous la puiſſance de Juda *. En ce même-tems Lobna ſe retira auſſi de l'obéïſſance de Joram, parce qu'il avoit abandonné le Seigneur le Dieu de ſes péres.

11. inſuper & excelſa fabricatus eſt in urbibus Juda, & fornicari fecit habitatores Jeruſalem, & prævaricari Judam.

11. Il fit faire autre cela des hauts-lieux * dans les villes de Juda; & il engagea les habitans de Jéruſalem dans la fornication *, & rendit Juda prévaricateur.

12. Allatæ ſunt autem ei litteræ ab Elia propheta, in quibus ſcriptum erat: Hæc dicit Dominus Deus David patris tui: Quoniam non ambulaſti in viis Joſaphat patris tui, & in viis Aſa regis Juda,

12. Or on luy apporta des lettres du prophéte Elie, où il étoit écrit: Voicy ce que dit le Seigneur le Dieu de vôtre ayeul David: Parce que vous n'avez point marché dans les voyes de vôtre pére Joſaphat, ni dans celles d'Aſa roy de Juda: An du monde. 3116.

*. 10. *Expl.* V. 4. *Reg.* 8. 22.
*. 11. *Expl.* Des autels élevez aux faux-dieux. *Ibid.* *Expl.* L'idolatrie.

Digitized by Google

13. mais que vous avez suivi l'exemple des rois d'Israël, & que vous avez fait tomber Juda & les habitans de Jérusalem dans la fornication, imitant la fornication de la maison d'Achab; & que de plus vous avez fait tuer vos fréres qui étoient de la maison de vôtre pére, & meilleurs que vous:

13. sed incessisti per iter regum Israël, & fornicari fecisti Judam, habitatores Jerusalem, imitatus fornicationem domus Achab, insuper & fratres tuos, domum patris tui, meliores te, occidisti:

14. le Seigneur s'en va aussi vous frapper d'une grande playe vous & vôtre peuple, vos enfans, vos femmes, & tout ce qui vous appartient.

14. ecce Dominus percutiet te plagâ magnâ, cum populo tuo, & filiis, & uxoribus tuis, universaque substantia tua.

15. Vous tomberez dans une maladie très-fâcheuse, qui vous fera jetter tous les jours peu à peu vos entrailles".

15. Tu autem ægrotabis pessimo languore uteri tui, donec egrediantur vitalia tua paulatim per singulos dies.

16. Le Seigneur suscita donc contre Joram l'esprit des Philistins, & des Arabes voisins des Ethiopiens.

16. Suscitavit ergo Dominus contra Joram spiritum Philistinorum, & Arabum:, qui confines sunt Æthiopibus.

17. Ils entrerent dans la terre de Juda, la ravagérent & emportérent tout ce qu'ils trouvérent dans le palais du Roy, emmenérent ses fils & ses femmes; de sorte qu'il

17. & ascenderunt in terram Juda, & vastáverunt eam, diripuerantque cunctam substantiam, quæ inventa est in domo regis, insuper

¥. 15. *Latin.* Vitalia tua.

Digitized by Google

& filios ejus, & uxores: nec remansit ei filius, nisi Joachaz, qui minimus natu erat.

ne luy resta d'enfans que Joachaz " le plus jeune de tous.

18. Et super hæc omnia percussit eum Dominus alvi languore insanabili.

18. Et par dessus tout cela, Dieu le frappa d'une maladie incurable dans les entrailles.

19. Cúmque dies succederet diei, & temporum spatia volverentur, duorum annorum expletus est circulus: & sic longâ consumptus tabe, ita ut egereret etiam viscera sua, languore pariter & vita caruit. Mortuusque est in infirmitate pessima, & non fecit ei populus secundum morem combustionis, exequias, sicut fecerat majoribus ejus.

16. Ainsi les jours & les tems se succédant les uns aux autres, deux ans se passérent: de sorte qu'étant tout consumé & pourri par la longueur de ce mal, il jettoit méme ses entrailles, & il ne trouva la fin de son mal que dans celle de sa vie. Il mourut ainsi d'une très-horrible maladie; le peuple ne luy rendit point les honneurs de la sépulture qu'on avoit rendus à ses ancêtres; & l'on ne brûla point de parfums autour de son corps, ainsi qu'on avoit accoûtumé.

An du monde 3119.

20. Triginta duorum annorum fuit, cùm regnare cœpisset, & octo annis regnavit in Jerusalem. Ambulavitque non rectè, & sepelierunt

20. Joram avoit trente-deux ans quand il commença à régner, & il régna huit ans à Jérusalem. Mais il ne marcha pas droit ". On l'enterra dans la ville de David,

¥. 17. Nommé aussi Ochozias & Azaria. V. ch. suivant. ¥. 20. Expl. il ne vécut pas comme il devoit.

Digitized by Google

mais on ne le mit point dans le sepulcre des Rois.

cum in Civitate David: verumtamen non in sepulchro regum.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 12. *OR on luy apporta des lettres du prophéte Elie, ou étoient écrites ces paroles : Voicy ce que dit le Seigneur, le Dieu de vôtre pére David, &c.*

Il est très-certain, qu'au tems où ces lettres furent apportées à Joram, le prophéte Elie avoit été transferé hors de ce monde ; puisqu'il l'étoit dès le tems du régne de Josaphat, comme il paroît clairement par le quatriéme livre des Rois. Ainsi les Auteurs donnent aux paroles de nôtre texte différentes explications. Les Hébreux avec d'autres Interprétes qui les ont suivis, ont crû que ces lettres furent écrites par Elie avant sa transflation, c'est-à-dire, que connoissant par un esprit de prophétie quelle seroit l'impiété de Joram, il écrivit par avance cette lettre dont il est parlé icy, & la mit entre les mains de son disciple Elizée, pour la donner à Joram lorsqu'il seroit tems de la luy rendre.

4. Reg. c. 3. 11.

Mais d'autres Auteurs très-habiles ont crû plûtôt que cette lettre étoit véritablement miraculeuse, & écrite par Elie sous le régne de Joram, c'est-à-dire, depuis qu'il eut été luy-même enlevé au ciel. Et cecy sans doute n'est pas plus miraculeux, que cette main qui parut à Balthasar roy des Babyloniens, au milieu de ce grand festin où il profanoit les vases sacrez

Daniel. cap. 5. 5.

Digitized by Google

du temple de Jérusalem, & qui écrivit sur la muraille de la salle où il mangeoit, l'arrêt de sa condamnation : ou que la vision dont il est parlé dans l'histoire des Machabées, lorsqu'il est marqué expressément, que Judas Machabée vit Onias le grand Prêtre, prier pour le peuple après sa mort, & le saint prophéte Jéremie, qui étoit aussi mort alors, luy donner à luy-même une épée d'or en luy disant ; Qu'il prît cette épée, comme un present que Dieu luy faisoit, & avec laquelle il renverseroit les ennemis de son peuple. Ces événemens miraculeux étant un effet de la toute-puissance de Dieu, ne paroissent en aucune sorte incroyables. Et il est assez égal que l'on regarde la lettre dont il s'agit, ou comme écrite par Elie avant qu'il fût enlevé au ciel ; ou comme écrite depuis son enlevement, puisque l'un ou l'autre n'a pû se faire que d'une maniére surnaturelle, & élevée au-dessus du pouvoir ordinaire des hommes.

a *Mach.* *cap.* 15. 12. *&c.*

Dieu ne fait plus guéres maintenant de ces grands miracles, qui surprennent & qui abattent tout d'un coup l'orgueil des impies. Mais nous avons au milieu de nous comme un miracle, subsistant continuellement depuis seize siécles. Ce sont les lettres vraiment divines que le Fils de Dieu ressuscité d'entre les morts a écrites du haut du ciel à son Eglise, & qui se sont conservées dans cette admirable révélation qu'eut saint Jean son disciple bien-aimé, dans l'isle nommée Patmos, où, comme il le dit luy-même, il avoit été exilé pour la parole du Seigneur, & à cause du témoignage qu'il avoit rendu à JESUS. C'est dans ces lettres miracu-

Apocal. *cap* 1. *v.* 9. *&c.*

Digitized by Google

leuſes qu'il écrit prophétiquement de tout ce qui regardoit le cours de l'Egliſe.

C'eſt-là qu'il parle des differentes perſécutions qui la devoient attaquer dans tous les tems; & que pénétrant dans le fond le plus ſecret des conſciences de ceux qu'il appelle les anges, c'eſt-à-dire, les Evêques des différentes Egliſes, il nous donne lieu à tous de trembler à la vûë d'une pureté & d'une lumiére ſi redoutable. Songeons donc à ces lettres toutes divines, non d'un prophéte, mais du Seigneur de tous les prophétes, quand nous entendons parler de la lettre que le ſaint prophéte Elie écrivit au roy Joram, pour luy reprocher ſon impiété. Et craignons, mais d'une crainte chaſte & filiale, les reproches ſalutaires que ce Sauveur de nos ames nous y fait encore preſentement du haut du ciel, afin que nous méritions d'éviter les effets de ſes menaces, par le changement ſincére de nôtre cœur.

On ne peut lire qu'avec horreur la maniére dont Joram fut puni de ſon impiété dès cette vie. Mais ce qu'il ſouffrit alors n'étoit qu'une image de ce que doivent ſouffrir un jour ceux qui auront mépriſé les véritez adorables contenuës dans les ſaintes lettres dont nous venons de parler. Ces Philiſtins, ces Arabes & ces Ethiopiens qui ravagérent tout le royaume de ce prince malheureux, qui pillérent ſon palais, & qui enlevérent ſes fils & ſes femmes, nous figurent admirablement l'étrange déſolation, où d'autres ennemis infiniment plus redoutables nous doivent réduire, ſi nous ſommes aſſez malheureux pour négliger, ou pour

Digitized by Google

mépriſer des véritez qui pourroient être pour nous la ſource de nôtre ſalut. Diſons donc avec ſaint Jean, ou plûtôt écoutons ſaint Jean luy-même avec une ſainte frayeur, lorſqu'il nous dit : *Heureux celuy qui lit, & qui écoute les paroles de cette prophétie, & qui garde les choſes qui y ſont écrites : car le tems eſt proche.* Apoc. 1. 3.

CHAPITRE XXII.

1. CONſtituerunt autem habitatores Jeruſalem Ochoziam filium ejus minimum, regem pro eo : omnes enim majores natu, qui ante eum fuerant, interfecerant latrones Arabum, qui irruerant in caſtra : regnavitque Ochozias filius Joram regis Juda.

1. LEs habitans de Jéruſalem établirent roy en ſa place Ochozias le plus jeune de ſes fils : parce qu'une troupe de voleurs Arabes qui étoient venus fondre dans le camp, avoient fait mourir tous ſes frére qui étoient plus âgez que luy. Ainſi Ochozias fils de Joram roy de Juda prit poſſeſſion du royaume. La même année. 3119.

2. Quadraginta duorum annorum erat Ochozias cùm regnare cœpiſſet, & uno anno regnavit in Jeruſalem, & nomen matris ejus Athalia filia Amri.

2. Il avoit quarante-deux ans quand il commença à régner, & il ne régna qu'un an à Jéruſalem. Sa mére ſe nommoit Athalia fille d'Amri *y*.

3. Sed & ipſe in-

3. Ce prince ſuivit auſſi

y. 2. *Expl.* Fille d'Achab, & petite-fille d'Amri.

Digitized by Google

les voyes de la maiſon d'Achab ; car ſa mére le porta à l'impiété.

4. Il fit dòne le mal en la preſence du Seigneur comme la maiſon d'Achab qui luy ſervit de conſeil après la mòrt de ſon pére : & ce fut là la cauſe de ſa perte.

5. Il marcha ſelon leurs conſeils, & il alla avec Joram fils d'Acab roy d'Iſraël, porter la guerre à Hazaël roy de Syrie à Ramoth de Galaad, où Joram fut bleſſé par les Syriens.

6. Comme il avoit reçû beaucoup de bleſſures dans cette bataille, il s'en revint à Jezrahel pour s'y faire panſer. Ochozias donc fils de Joram roy de Juda vint à Jezrahel pour voir Joram qui y étoit malade.

7. Et ce fut par la volonté de Dieu, qui vouloit perdre Ochozias, qu'il vint rendre viſite à Joram, & qu'y étant venu, il marcha avec luy contre Jéhu fils de Namſi, que le Seigneur avoit

greſſus eſt per vias domus Achab : mater enim ejus impulit eum ut impiè ageret.

4. Fecit igitur malum in conſpectu Domini, ſicut domus Achab : ipſi enim fuerunt ei conſiliarii poſt mortem patris ſui, in interitum ejus.

5. Ambulavitque in conſiliis eorum. Et perrexit cum Joram filio Achab rege Iſraël, in bellum contra Hazaël regem Syriæ in Ramoth Galaad : vulneraverunteque Syri Joram.

6. Qui reverſus eſt ut curaretur in Jezrahel : multas enim plagas acceperat in ſupradicto certamine. Igitur Ochozias filius Joram rex Juda, deſcendit ut viſeret Joram filium Achab in Jezrahel ægrotantem.

7. Voluntatis quippe fuit Dei adverſus Ochoziam, ut veniret ad Joram : & cùm veniſſet, & egrederetur cum eo adverſum Jehu filium Namſi, quem unxit Dominus

Dominus ut deleret domum Achab.

8. Cùm ergo everteret Jehu domum Achab invenit principes Juda, & filios fratrum Ochoziæ, qui ministrabant ei, & interfecit illos.

9. Ipsum quoque perquirens Ochoziam, comprehendit latitantem in Samaria: adductúmque ad se, occîdit, & sepelierunt eum: eò quòd esset filius Josaphat; qui quæsierat Dominum in toto corde suo: nec erat ultrà spes aliqua, ut de stirpe quis regnaret Ochoziæ:

10. siquidem Athalia mater ejus, videns quòd mortuus esset filius suus; surrexit, & interfecit omnem stirpem regiam domus Joram.

11. Porrò Josabeth filia regis tulit Joas filium Ochoziæ, & furata est eum de medio filiorum regis, cùm interficerentur: abs-

oinct pour exterminer la maison d'Achab.

8. Comme donc Jehu s'appliquoit à ruïner la maison d'Achab, il trouva * les princes de Juda, & les fils des freres d'Ochozias qui le servoient; il les tua *tous*.

9. Et cherchant aussi Ochozias, il le surprit caché dans Samarie; après qu'on le luy eut amené, il le fit mourir. On luy rendit l'honneur de la sepulture, parce qu'il étoit fils de Josaphat, qui avoit cherché le Seigneur de tout son cœur. Mais il n'y avoit plus d'esperance qu'aucun de la race d'Ochozias pût regner,

10. parce qu'Athalie sa mere voyant que son fils étoit mort, fit tuer tout ce qui restoit de la maison royale de Joram.

11. Neanmoins Josabeth fille du roy, prit Joas fils d'Ochozias, & le déroba du milieu des autres enfans du Roy, lorsqu'on les massacroit: & elle le cacha luy &

* 8. *Expl.* Dans Samarie, où les deux rois s'étoient assemblez pour aller contre Jehu.

Digitized by Google

sa nourrice dans la chambre des lits *, & Josabeth qui l'avoit ainsi caché étoit fille de Joram, femme du pontife Joïada, & sœur d'Ochozias *; c'est pourquoy Athalie ne put point le faire mourir.

conditque eum cum nutrice sua in cubiculo lectulorum : Josabeth autem, quæ absconderat eum, erat filia regis Joram, uxor Joiadæ pontificis, soror Ochoziæ, & idcircò Athalia non interfecit eum.

12. Joas fut donc caché avec les prêtres dans la maison de Dieu, durant les six années que regna Athalie sur la terre *.

12. Fuit ergo cum eis in domo Dei absconditus sex annis, quibus regnavit Athalia super terram.

℣. 11. *Expl.* Dans laquelle les prêtres qui faisoient leurs fonctions se retiroient, couchant tous en un même lieu.

Ibid. *Expl.* Mais d'une autre mere que de la malheureuse Athalia. *Synopſ.*

℣. 12. *Expl.* De Juda.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *IL avoit quarante-deux ans quand il commença à regner, &c.*

Il se trouve de si grandes difficultez à accorder ce texte des Paralipoménes, qui marque qu'Ochozias avoit quarante deux ans lorsqu'il commença à régner, avec celuy du quatriéme livre des Rois, où il est dit, que ce prince en avoit vingt-deux au commencement de son régne, qu'il semble être en quelque sorte de la sagesse & du respect que l'on doit aux Ecritures, de n'entreprendre point l'éclaircissement de ce qui est si obscur, qu'on n'a pas lieu d'esperer d'en pouvoir mettre la verité dans son jour.

4. Reg. 8. 26.

Digitized by Google

Car les sentimens de tant d'Interprétes qui se trouvent opposez sur ce sujet, contribuent plûtôt à l'obscurcir, qu'à l'éclaircir. Il est vray que selon quelques manuscrits des Septante, on lit icy, aussi-bien que dans les Rois, qu'Ochozias commença à être roy de Juda à l'âge de vingt-deux ans; mais parce que les manuscrits de la Vulgate & de l'Hébreu portent tous également quarante-deux ans, & non vingt-deux, on ne voit point de solution à cette difficulté qui soit claire, & qui ne puisse être contestée. Ainsi la laissant à ceux qui ont plus de penetration, nous nous contentons de reverer la verité des Livres saints, que nous sçavons ne se pouvoir contredire; & nous sommes assurez que ce qui paroît une contradiction à la foiblesse de nôtre lumiere, ne l'est pas en elle-même, & sert seulement à humilier nôtre curiosité, qui voudroit tout penetrer & tout sçavoir.

Tout le reste de ce chapitre ayant été expliqué dans le huitiéme & le neuviéme chapitre du quatriéme livre des Rois, il suffit d'y renvoyer ceux qui souhaiteront en voir l'explication.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

An du monde 3126. avant J. C. 878.

1. LA septiéme année Joïada animé d'un nouveau courage choisit les Centeniers, Azarias fils de Jeroham, Ismahel fils de Johanan, Azarie fils d'Obed, Maasie fils d'Adaïe, & Elisaphat fils de Zechri, & fit un traité avec eux.

1. ANno autem septimo confortatus Joiada, assumpsit centuriones, Azariam videlicet filium Jeroham, & Ismahel filium Johanan, Azariam quoque filum Obed, & Maasiam filium Adaiæ, & Elisaphat filium Zechri: & iniit cum eis fœdus.

2. Et comme ils parcouroient toute la Judée, ils assemblerent les Levites de toutes les villes de Juda, & les chefs de toutes les familles d'Israël, qui se rendirent à Jerusalem.

2. Qui circumeuntes Judam, congregaverunt Levitas de cunctis urbibus Juda, & principes familiarum Israël, venerunteque in Jerusalem.

3. Toute cette multitude fit donc un traité dans le Temple avec le Roy; & Joïada leur dit: Voilà le fils du Roy, c'est luy qui doit regner, selon ce que le Seigneur a prononcé en faveur de tous les descendans de David.

3. Iniit ergo omnis multitudo pactum in domo Dei cum rege: dixitque ad eos Joiada: Ecce filius regis regnabit, sicut locutus est Dominus super filios David.

4. Voicy ce que vous devez faire;

4. Iste est ergo sermo quem facietis.

Digitized by Google

5. Tertia pars vestrûm qui veniunt ad sabbatum, Sacerdotum, & Levitarum, & janitorum, erit in portis: tertia verò pars ad domum regis: tertia ad portam, quæ appellatur fundamenti: omne verò reliquum vulgus sit in atriis domus Domini.

5. La troisiéme partie de vous tous, Prêtres, Levites, & Portiers, qui venez pour faire vôtre semaine dans le Temple, gardera les portes: l'autre troisiéme partie se placera vers le palais du Roy; & la troisiéme à la porte que l'on nomme du fondement": le reste du peuple se tiendra dans le parvis de la maison du Seigneur.

6. Nec quispiam alius ingrediatur domum Domini, nisi Sacerdotes, & qui ministrant de Levitis: ipsi tantummodo ingrediantur, quia sanctificati sunt: & omne reliquum vulgus observet custodias Domini.

6. Que qui que ce soit n'entre dans la maison du Seigneur, que les Prêtres & les Levites qui sont en fonction; il n'y en entrera que ceux-là, parce qu'ils sont sanctifiez. Le reste du peuple fera garde à la maison du Seigneur.

7. Levitæ autem circumdent regem, habentes singuli arma sua: (& si quis alius ingressus fuerit templum, interficiatur) sintque cum rege & intrante & egrediente.

7. Que les Levites demeurent toûjours auprès de la personne du Roy avec leurs armes. Et si quelque autre entroit dans le Temple, qu'on le tuë, qu'ils accompagnent toûjours le Roi soit qu'il entre ou qu'il sorte.

8. Fecerunt ergo Levitæ, & universus

8. Les Levites & tout Juda executerent tout ce que

℣. 5. *Expl.* Dicta fundamenti porta, quod in loco declivi sita esset, per quem è Regiâ in templum scandebatur. *Synops.*

Digitized by Google

le pontife Joïada leur avoit ordonné. Tous prirent les gens qui étoient sous eux, tant ceux qui venoient pour faire leurs fonctions dans le Temple, selon l'ordre de leur semaine, que ceux qui s'en étoient acquittez & qui devoient sortir, parce que le pontife Joïada n'avoit point permis aux troupes qui devoient se succeder chaque semaine, de se retirer.

9. Le grand Prêtre Joïada donna à tous les Centeniers les lances, les boucliers & les écussons du roy David, qu'il avoit consacrez dans la maison du Seigneur.

10. Et il rangea tout le peuple qui avoit l'épée " à la main devant l'autel, depuis le côté droit du Temple, jusqu'au côté gauche, tout autour du Roy.

11. Ensuite ils amenerent le fils du Roy, & luy mirent la couronne sur la tête. Ils le revêtirent des ornemens de sa dignité", l'y

Juda, juxta omnia quæ præceperat Joïada pontifex: & assumpserunt singuli viros qui sub se erant & veniebant per ordinem sabbati, cum his qui implevérant sabbatum, & egredi erant: siquidem Joïada pontifex non dimiserat abire turmas, quæ sibi per singulas hebdomadas succedere consueverant.

9. Deditque Joïada sacerdos centurionibus lanceas, clypeosque & peltas regis David, quas consecraverat in domo Domini.

10. Constituitque omnem populum tenentium pugiones, à parte templi dextra, usque ad partem templi sinistram, coram altari, & templo, per circuitum regis:

11. Et eduxerunt filium regis, & imposuerunt ei diadema, & testimonium, dederuntque in ma-

℣. 10. *Lettr.* Des poignars. *Hébr.* Des flêches.

℣. 11. Lettr. *Testimonium.* Ce qu'Estius entend principalement de la loy. Mais comme elle est expressément marquée après, il semble qu'il veuille dire icy quelqu'autre chose. V. *Synopſ.*

Digitized by Google

mn ejus tenendam legem, & constituerunt eum regem: unxit quoque illum Joiada pontifex, & filii ejus: imprecatique sunt ei, atque dixerunt: Vivat rex.

mirent dans la main le livre de la loy, & le declarerent Roy. Le grand prêtre Joïada assisté de ses enfans l'oignit & le sacra. Et luy souhaitant un heureux regne, ils crierent tous, VIVE LE ROY.

12. Quod cùm audisset Athalia, vocem scilicet currentium atque laudantium regem, ingressa est ad populum in templum Domini.

12. Lors qu'Athalie eut entendu la voix du peuple qui couroit & qui benissoit le Roy, elle vint vers ce peuple dans le Temple du Seigneur.

13. Cùmque vidisset regem stantem super gradum in introitu, & principes, turmasque circa eum, omnemque populum terræ gaudentem, atque clangentem tubis, & diversi generis organis concinentem, vocemque laudantium, scidit vestimenta sua, & ait: Insidiæ, insidiæ.

13. Et comme elle eut vû à l'entrée du Temple le Roy sur une estrade ", les princes & des troupes autour de luy, & tout le peuple dans la joye, qui sonnoit de la trompette & jouoit de toutes sortes d'instruments, & qu'elle eut entendu les voix de ceux qui chantoient les loüanges du Roy, elle déchira ses vétemens & dit: Trahison, trahison".

14. Egressus autem Joiada pontifex, ad centuriones, & principes exercitus, dixit eis: Educite il-

14. Or le pontifice Joïada sortit & s'avança vers les Centeniers & les chefs de l'armée, & leur dit: Tirez-

℣. 13. Lettr. *Super gradum.* Hebr. *Super* ou *juxta columnam.* C'étoit un lieu élevé, où l'on montoit par quelques degrez, & sur lequel le Roy se mettoit dans le Temple, dont il a déja été parlé au chap. 6.

Ibid. Lettr. *Insidiæ, insidiæ.*

Digitized by Google

la hors l'enceinte du Temple, & lorſqu'elle ſera dehors, percez-la de vos épées. Mais il leur commanda ſur tout de ne la pas tuer dans la maiſon du Seigneur.

15 Ils la prirent donc par le coû; & lorſqu'elle fut entrée dans la porte des chevaux de la maiſon du Roy, ils la tuerent en cet endroit.

16. Joïada fit une alliance entre luy, tout le peuple & le Roy, afin qu'ils fuſſent à l'avenir le peuple du Seigneur.

17. C'eſt pourquoy tout le peuple entra dans le Temple de Baal, & le détruiſit: il briſa toutes ſes images & ſes autels, & il tua Mathan prêtre de Baal devant l'autel.

18. Joïada établit auſſi des officiers pour la garde du Temple du Seigneur, qui dépendroient des Prêtres & des Lévites, ſelon la diſtribution que David en avoit faite; afin que l'on offrît des holocauſtes au Seigneur, comme il eſt écrit dans la loy de Moïſe, avec joye & avec des

lam extra ſepta templi, & interficiatur foris gladio. Præcepitque Sacerdos ne occideretur in domo Domini.

15. Et impoſuerunt cervicibus ejus manus: cùmque intraſſet portam equorum domus regis, interfecerunt eam ibi.

16. Pepigit autem Joiada fœdus inter ſe, univerſumque populum, & regem, ut eſſet populus Domini.

17. Itaque ingreſſus eſt omnis populus domum Baal, & deſtruxerunt eam: & altaria ac ſimulacra illius confregerunt: Mathan quoque ſacerdotem Baal interfecerunt ante aras.

18. Conſtituit autem Joiada præpoſitos in domo Domini, ſub manibus Sacerdotum, & Levitarum, quos diſtribuit David in domo Domini: ut offerrent holocauſta Domino ſicut ſcriptum eſt in lege Moyſi, in gaudio & canticis, juxta diſpoſi-

Digitized by Google

tionem David.

19. Constituit quoque janitores in portis domus Domini, ut non ingrederetur eam immundus in omni re.

20. Assumpsitque centuriones, & fortissimos viros ac principes populi, & omne vulgus terræ, & fecerunt descendere regem de domo Domini, & introire per medium portæ superioris in domum regis, & collocaverunt eum in solio regali.

21. Lætatúsque est omnis populus terræ, & urbs quievit: porrò Athalia interfacta est gladio.

cantiques, ainsi que David l'avoit ordonné.

19. Il mit encore des portiers aux portes de la maison du Seigneur, afin que nul souillé de quelque impureté que ce fût, n'y pût entrer.

20. Ensuite il prit les Centeniers, & les plus braves & les premiers du peuple, avec tout le reste de la multitude: & ils firent descendre le Roy de la maison du Seigneur: ils le conduisirent dans son palais, le firent passer par la grande porte, & ils le mirent dans le trône royal.

21. Tout le peuple fut dans la joye, & la ville en paix après que l'on eut fait mourir Athalie par l'épée.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 16. *Joïada fit en même-tems une alliance entre luy, tout le peuple, & le Roy, afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur.*

Nous ne disons rien icy de tout ce qui se passa alors dans le sacre de Joas, l'ayant déja

Digitized by Google

4. Reg. cap. 11. éclairci dans les explications, du quatriéme livre des Rois. Ce que l'Ecriture marque en ce lieu du pontife Joïada, Qu'il *fit une alliance entre luy, & tout le peuple, & le Roy*, regardoit principalement le culte de Dieu & la vraye Religion, qu'il avoit dessein de rétablir dans sa pureté, en mettant Joas sur le trône de David. Car la princesse Athalie faisant une profession publique d'impieté, & se déclarant ouvertement contre le Dieu d'Israël, ce grand pontife vouloit faire rendre au vray Dieu le culte qui luy étoit dû, en faisant rendre au successeur legitime de la couronne, le rang que cette princesse avoit voulu luy ôter, pour dominer seule dans le royaume de Juda.

C'est pourquoy aussi-tôt après que le sacré texte a parlé de cette alliance, il est dit, Que *c'étoit afin qu'il fussent à l'avenir le peuple du Seigneur*, c'est-à-dire, que leur cœur ne demeurât plus partagé entre le Seigneur & l'idole de Baal; mais que *détruisant*, comme ils firent, *le temple de ce faux Dieu, & brisant ses images & ses autels*, ils ne reconnussent à l'avenir pour leur Dieu, que le Dieu & le Seigneur de leurs peres. Joïada tenoit donc alors, en qualité de grand pontife, comme la place de Dieu même, lorsqu'il est dit, Qu'il fit une alliance *entre luy*, tout le peuple, & le Roy; c'est-à-dire, que le Roy & tout le peuple s'engagerent à le reconnoître pour le pontife du vray Dieu, & à rejetter en même-tems tous les prêtres des fausses divinitez: ce qu'ils firent en effet, en faisant mourir, aussi-tost après ce renouvellement d'alliance, Mathan prêtre de Baal, qu'ils égor-

Estius.

Digitized by Google

gérent devant l'Autel de ce faux Dieu.

Mais cette alliance que Joïada fit renouveller au Roy & à tout le peuple, afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple de Dieu consacré entierement à son service, fut suivie d'une autre alliance particuliere entre le Roy & le peuple. C'est pourquoy l'histoire sacrée des Rois, aprés avoir rapporté cette premiere alliance qui regardoit le Seigneur, parle aussi-tôt de la seconde, en ajoûtant: *Et entre le Roy & le peuple*, c'est à dire, selon l'explication d'Estius, que ce prince s'engagea en la presence de Dieu, de gouverner son peuple justement & selon les *regles* de sa loy divine; & que *le* peuple s'engagea aussi de son côté à luy obéïr comme à son roy legitime, & à luy être fidelle jusqu'à la mort.

Que si l'Ecriture n'a point parlé en ce lieu de cette seconde alliance, qui regardoit le Roy de Juda; c'est qu'elle en avoit parlé au commencement de ce chapitre Et d'ailleurs on peut bien dire, que la seconde se trouve nécessairement renfermée dans la premiere, parce qu'on ne peut passer pour fidelle serviteur de Dieu, sans garder aussi la fidelité qu'on doit à son prince, selon que l'a declaré saint Paul, lors qu'il a dit à tous les fideles; Que *la puissance* des rois *vient de Dieu*; Que *c'est luy qui a ordonné celles qui sont* sur la terre, & *qu'ainsi quiconque resiste aux puissances, resiste à l'ordre de Dieu, & s'attire la condamnation sur soy-même.* Rom. cap. 13. v. 1. 2.

CHAPITRE XXIV.

1. JOas n'avoit que sept ans quand il commença à regner, & il regna quarante ans à Jerusalem. Sa mere s'appelloit Sebie, & elle étoit de Bersabée.

1. SEptem annorum erat Joas cùm regnare cœpisset : & quadraginta annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Sebia de Bersabee.

2. Et il fit ce qui étoit bon en la presence du Seigneur, tant que vécut le pontife Joïada.

2. Fecitque quod bonum est coram Domino cunctis diebus Joiadæ sacerdotis.

3. Joïada luy fit épouser deux femmes dont il eut des fils & des filles.

3. Accepit autem ei Joiada uxores duas, è quibus genuit filios & filias.

4. Après cela Joïas conçut le dessein de réparer la maison de Dieu.

4. Post quæ placuit Joas ut instauraret domum Domini.

An du monde 3147. avant J. C. 857.

5. Ainsi il fit assembler les Prêtres & les Lévites, & il leur dit: Allez par toutes les villes de Juda, & ramassez de tout Israël l'argent qu'il doit fournir tous les ans pour les réparations du Temple, & faites cecy avec toute la diligence possible. Mais les Lévites éxecuterent cet ordre avec assez de negligence.

5. Congregavit Sacerdotes, & Levitas, & dixit eis: Egredimini ad civitates Juda, & colligite de universo Israël pecuniam ad sartatecta templi Dei vestri, per singulos annos, festinatòque hoc facite : porrò Levitæ egêre negligentiùs.

Digitized by Google

6. Vocavitque rex Joiadam principem, & dixit ei : Quare tibi non fuit curæ, ut cogeres Levitas inferre de Juda & de Jerusalem pecuniam, quæ constituta est à Moyse servo Domini, ut inferret eam omnis multitudo Israël in tabernaculum testimonii ?

6. Le Roy fit appeller le pontife Joïda, & luy dit : Pourquoy n'avez-vous point eu soin d'obliger les Lévites d'apporter tout l'argent qui se léve sur Juda & sur Jérusalem, selon l'ordonnance que fit Moïse serviteur de Dieu, lorsqu'il engagea tout Israël de contribuer à la construction du tabernacle de l'alliance ? l'année suivante.

7. Athalia enim impiissima, & filii ejus, destruxerunt domum Dei ; & de universis, quæ sanctificata fuerant in templo Domini, ornaverunt fanum Baalim.

7. Car la très-impie Athalie & ses enfans" avoient ruïné la maison de Dieu, & avoient orné le Temple de Baalim" de tout ce qui avoit été offert & consacré au Temple du Seigneur.

8. Præcepit ergo rex, fecerunt arcam : posueruntque eam juxta portam domus Domini forinsecus

8. Et le Roy leur commanda de faire un tronc, & ils le mirent auprés de la porte de la maison du Seigneur en dehors.

9. Et prædicatum est in Juda & Jerusalem, ut deferrent singuli pretium Domino quod constituit Moyses servus Dei super omnem Israël in deserto.

9. Puis on fit publier en Juda & en Jérusalem, que chacun vint apporter au Seigneur l'argent que Moïse son serviteur avoit imposé sur tout Israël dans le desert.

℣. 7. *Expl.* Son fils Ochozias ; car les autres avoient été emmenez captifs, *sup.* 21. 17.

Ibid. *Hébr.* Avoient employé au culte des idoles tout ce, &c.

Digitized by Google

10. Tous les officiers & le peuple eurent une grande joye". Ils entrérent & mirent dans le tronc du Seigneur l'argent *qu'ils devoient donner*, & ils y en jettérent tant qu'il en fut rempli.

10. Lætatique sunt cuncti principes, & omnis populus. & ingressi contulerunt in arcam Domini, atque miserunt ita ut impleretur.

11. Lors qu'il étoit tems de faire porter ce tronc devant le Roy, par les mains des Lévites, parce qu'ils voyoient qu'il y avoit beaucoup d'argent; le Secretaire du Roy venoit avec celuy que le grand Prêtre avoit choisi, & ils vuidoient tout l'argent de ce tronc, puis ils reportoient le tronc à sa place; ce qu'ils faisoient tous les jours: & ainsi ils amasserent une somme immense d'argent,

11. Cúmque tempus esset ut deferrent arcam coram rege per manus Levitarum (videbant enim multam pecuniam) ingrediebatur scriba regis, & quem primus sacerdos constituerat: effundebantque pecuniam quæ erat in arca: portò arcam reportabant ad locum suum: sicque faciebant per singulos dies, & congregata est infinita pecunia.

12. que le Roy & le Pontife mirent entre les mains des officiers qui conduisoient les ouvrages de la maison du Seigneur: ces officiers l'employoient à payer dés tailleurs de pierres, & tous les autres ouvriers qu'ils faisoient travailler aux réparations de la maison du Seigneur; ils en payoient aussi des artisans

12. Quam dederunt rex & Joiada his, qui præerant operibus domus Domini: at illi conducebant ex ea cæsores lapidum, & artifices operum singulorum, ut instaurarent domum Domini, fabros quoque ferri & æris, ut quod cadere cœperat, fulciretur.

¥. 10. *Expl.* De cette ordonnance.

Digitized by Google

qui travailloient en fer & en cuivre, afin qu'ils rétablissent ce qui menaçoit ruïne.

13. Egeruntque hi qui operabantur industriè, & obducebatur parietum cicatrix per manus eorum, ac suscitaverunt domum Domini in statum pristinum, & firmiter eam stare fecerunt.

13. Ces ouvriers habiles travaillerent avec beaucoup de soin & d'industrie, & ils reparerent toutes les fentes & les ouvertures des mers. Ils rétablirent la maison du Seigneur dans son premier état, & l'affermirent sur ses fondemens.

12. Cúmque complessent omnia opera, detulerunt coram rege & Joiada reliquam partem pecuniæ: de qua facta sunt vasa templi in ministerium, & ad holocausta, phialæ quoque, & cetera vasa aurea & argentea: & offerebantur holocausta in domo Domini jugiter cunctis diebus Joiadæ.

14. Après avoir fait faire entierement tout ces ouvrages, ils porterent au Roy & au pontife Joaïada l'argent qui restoit, & l'on en fit les vases necessaires pour le ministere du temple, & pour les holocaustes; des tasses & tous les autres vaisseaux d'or & d'argent: & l'on offroit continuellement des holocaustes dans le Temple du Seigneur durant toute la vie de Joïada.

15. Senuit autem Joiada plenus dierum, & mortuus est cùm esset centum triginta annorum.

15. Or Joïada vêcut jusqu'à une grande vieillesse, & étant plein de jours, il mourut âgé de cent trente ans.

16. Sepelieruntque eum in Civitate Da-

16. On l'ensevelit avec les Rois dans la ville de Da-

Digitized by Google

vid, parce qu'il avoit fait beaucoup de bien à Israël, & à sa maison.

17. Après que Joïada fut mort, les princes " de Juda vinrent trouver le Roy, & luy rendirent de profonds respects ". Ce prince gagné par ces témoignages *extraordinaires* de respect, consentit à ce qu'ils voulurent.

18. Ils abandonnérent le Temple du Seigneur le Dieu de leurs péres, & s'attachérent au culte des idoles, & des bois consacrez aux fauz-dieux. Et ce péché attira la colére *du Seigneur* sur Juda & sur Jérusalem.

19. Il leur envoya des prophétes pour les ramener au Seigneur, mais ils ne voulurent point les écouter, quelques protestatiõs qu'ils leur fissent ".

20. L'Esprit de Dieu remplit " donc le prêtre Zacharie fils de Joïada, & il vint se presenter devant le peuple, & leur dit: Voicy ce que dit le Seigneur *vostre*

vid cum regibus, eò quòd feciſſet bonum cum Iſraël, & cum domo ejus.

17. Poſtquam autem obiit Joiada, ingreſſi ſunt principes Juda, & adoraverunt regem; qui de linitus obſequiis eorum, acquievit eis.

18. Et dereliquerunt templum Domini Dei patrum ſuorum, ſervieruntque lucis & ſculptilibus, & facta eſt ira contra Judam & Jeruſalem propter hoc peccatum.

19. Mittebarque eis prophetas ut reverterentur ad Dominum. quos proteſtantes, illi audire nolebant.

20. Spiritus itaque Dei induit Zachariam filium Joiadæ ſacerdotem, & ſtetit in conſpectu populi, & dixit eis: Hæc dicit Dominus

℣ 17. *Aut.* Les chefs, les premiers de chaque famille. Ibid. *Lettr.* L'adorérent.

℣. 19. *Expl.* Prenãt le ciel & la terre à témoin contr'eux.

℣. 20. Lettr. *Induit*, le revétit.

Deus

Digitized by Google

Deus : Quare transgredimini præceptum Domini, quod vobis non proderit, & dereliquistis Dominum, ut derelinqueret vos?

Dieu: Pourquoy violez-vous les préceptes du Seigneur? cela ne vous sera pas avantageux". Et pourquoy avez-vous abandonné le Seigneur, pour le porter aussi à vous abandonner?

21. Qui congregati adversus eum, miserunt lapides juxta regis imperium in atrio domus Domini.

21. Ces gens s'unirent ensemble contre luy, & le lapidérent dans le vestibule" du tẽple, selon l'ordre qu'ils en avoïent reçû du Roy.

22. Et non est recordatus Joas rex misericordiæ, quam fecerat Joiada pater illius secum, sed interfecit filium ejus. Qui cùm moreretur, ait: Videat Dominus, & requirat.

22. Ainsi Joas ne se souvint point des extrêmes obligations qu'il dvoit à Joïada pére de Zacharie, mais il fit tuer son fils, qui sur le point d'expirer, dit: Dieu voit le traitement que vous me faites, & il vengera ma mort".

23. Cúmque evolutus esset annus, ascendit contra eum exercitus Syriæ: venitque in Judam &

23. L'année finie, l'armée de Syrie vint contre luy; elle entra dans Juda & dans Jérusalem, & fit mourir tous

℣. 20. *Lettr.* Vobis non proderit, *i.e.* maximè nocebit.

℣. 21. Expl. *J. C. in saint Matth.* 24. 25. dit que ce fut *entre le Temple & l'autel.* Mais c'est que par le mot de Temple, on entend simplement quelquefois, ce qui étoit couvert, & quelquefois tout l'enclos du bâtiment. Ainsi Zacharie ayant été tué dans le vestibule, il a été tué entre le Temple couvert, & l'autel des holocaustes, qui étoit à découvert.

℣. 22. *Expl.* Non imprecatur ex privato appetitu vindictæ, sed zelo & amore justitiæ, sicut Apostolus. 2. *Tim. c.* 4. *Estius.* Possunt etiam hæc verba accipi tamquam prænuntiativa. *Idem.*

Digitized by Google

les princes du peuple, & elle envoya au roy de Damas tout le butin qu'elle fit.

24. Et il eſt remarquable que ces Syriens étoient venus en fort petit nombre, & que Dieu leur livra entre les mains une multitude infinie, parce qu'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres. Et ils traiterent Joas même avec la derniére ignominie.

25. Ils ſe retirérent enſuite & le laiſſérent dans d'extrêmes langueurs : ſes ſerviteurs mêmes s'élevérent contre luy, pour venger le ſang du fils de Joïada ſouverain Pontife, & ils le tuérent dans ſon lit. Il fut enterré dans la ville de David, mais non dans le tombeau des Rois.

26. Ceux qui avoient conſpiré contre luy étoient Zabad fils de Semmaath Ammonite, & Jozabad fils de Sémarith Moabite.

27. Ses enfans, la grande ſomme d'argent qu'on avoit amaſſée ſous luy, & le

Jerusalem, & interfecit cunctos principes populi, atque universam prædam miserunt regi in Damascum.

24. Et certè cùm permodicus veniſſet numerus Syrorum, tradidit Dominus in manibus eorum infinitam multitudinem, eò quòd dereliquiſſent Dominum Deum patrum ſuorum : in Joas quoque ignominioſa exercuêre judicia.

25. Et abeuntes dimiſerunt eum in languoribus magnis : ſurrexerunt autem contra eum ſervi ſui, in ultionem ſanguinis filii Joiadæ ſacerdotis, & occiderunt eum in lectulo ſuo, & mortuus eſt : ſepelieruntque eum in Civitate David, ſed non in ſepulchris regum.

26. Inſidiati verò ſunt ei, Zabad filius Semmaath Ammanitidis, & Jozabad filius Semarith Moabitidis.

27. Porrò filii ejus, ac ſumma pecuniæ quæ adunata

Digitized by Google

fuerat sub eo, & instauratio domus Dei, scripta sunt diligentiùs in libro regum: regnavit autem Amasias filius ejus pro eo.

rétablissement de la maison de Dieu sont écrits avec plus de soin & plus en détail dans le livre des Rois"; & Amasias son fils régna au lieu de luy.

℣. 27. *Expl.* Ce livre est autre chose que ceux que nous avons. Il est même cité sous le nom de Journal des Rois, dans le *quatriéme liv. des Rois.* 22. 19. *où il est parlé de Joas.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 17. *APrès la mort de Joïada, les princes de Juda vinrent trouver le Roy, & luy rendirent de profonds respects. Ce prince gagné par ces témoignages* extraordinaires *de respect, consentit à ce qu'ils voulurent, &c.*

Une ancienne tradition des Hébreux porte, que ces chefs & ces princes du royaume de Juda flattérent Joas jusqu'à cet excez que de luy dire, Qu'il étoit digne des honneurs divins, comme ayant été nourri dans le temple du Seigneur: & que ce prince ne rejetta point ces basses & ces funestes flatteries, mais qu'il les reçut avec complaisance, comme Herodes Agrippa en reçut depuis de semblables, sans rendre à Dieu la gloire qui luy étoit dûë, & merita d'en être puni d'une maniere si terrible. *Act. c.* 12. 23.

Mais sans nous trop arrêter à cette tradition, l'Ecriture nous donne lieu de juger par ce qu'elle dit dans la suite, que les grandes flatte-

Digitized by Google

ries dont uſérent les principaux de Juda à ſon égard, tendoient principalement à l'engager dans l'idolatrie pour laquelle, comme on l'a dit pluſieurs fois, le peuple Juif a toûjours eu un penchant extraordinaire. Auſſi elles produiſirent tout l'effet qu'ils ſouhaitoient : c'eſt-à-dire, que ce prince leur donna la liberté *d'abandonner le temple du Dieu de leurs peres*, & d'embraſſer les ſuperſtitions du paganiſme, en preferant à la maiſon du Seigneur, *les bois profanes, & les idoles* des fauſſes divinitez. Qu'il eſt donc vray que les loüanges ſont étrangement pernicieuſes à tous les hommes, depuis que l'affectation d'une fauſſe reſſemblance avec Dieu a precipité nos premiers peres de l'état heureux de l'innocence, dans le plus grand de tous les
℣. 6. malheurs ! Qui d'entre les juſtes ne ſera ſaiſi de frayeur, en conſiderant que le roy Joas avoit travaillé auparavant avec tant de zéle à reparer les ruines du temple, & à faire rendre au culte de Dieu ſon ancien éclat ; & qu'aujourd'huy la fumée d'un vain encens que luy donnent de miſerables flatteurs eſt capable de l'enyvrer tout d'un coup, & de luy faire perdre de vûë ce que la raiſon & la pieté luy avoient fait voir juſqu'alors qu'il devoit à Dieu ?

L'exemple terrible de la chûte de ce prince nous doit bien convaincre, que ni les grands ni les petits ne connoiſſent point aſſez combien il eſt important pour leur ſalut, d'avoir un guide fidelle qui les éclaire, & qui les conduiſe juſqu'à la fin dans un chemin tout environné de précipices, où un ſeul pas eſt capa-
℣. 2. ble de les perdre ſans reſſource. Tant que le

Digitized by Google

pontife Joïada vêcut, dit le ſacré texte, *Joas fit toûjours ce qui étoit bon en la preſence du Seigneur.* C'étoit-là le fidelle conſeiller que Dieu luy avoit donné pour le ſoûtenir dans la pieté. Mais peut-être que ce prince ne reconnut pas, comme il le devoit, cette grace dont il luy étoit ſi redevable. Peut-être qu'il s'attribua à luy-même une lumiére qui ne venoit pas de luy. Et Dieu pour punir ſon ingratitude & ſon orgueil, permet que cette lumiere luy étant ôtée par la mort du ſaint Pontife qui luy ſervoit de miniſtre pour l'éclairer, il demeure tout d'un coup abandonné aux tenebres de ſon propre eſprit; & qu'il éprouve par une funeſte experience, de quoy eſt capable la fauſſe ſageſſe de celuy que la juſtice du Seigneur livre à luy-même & à la reprobation de ſon ſens. Car nous pouvons dire certainement, en nous appuyant ſur l'autorité du Saint Eſprit même, que ce prince ne déchut point de ſa premiere pieté, & ne ſe briſa point devant Dieu, ſans s'être élevé auparavant par l'orgueil: *Contritionem præcedit ſuperbia: & ante ruinam exaltatur ſpiritus.* Prov. c. 16. 18.

℣. 20. 21. *L'Eſprit de Dieu remplit donc Zacharie fils de Joïada qui étoit alors pontife, & il ſe preſenta devant tout le peuple, & il leur dit: Voicy ce que dit le Seigneur vôtre Dieu: Pourquoy violez-vous le precepte du Seigneur, &c.*

Tel qu'avoit été le pere, tel fut le fils. Joïada rempli de zéle pour la gloire du Seigneur, n'avoit pas craint de hazarder tout, & de s'expoſer à la fureur d'Athalie, pour remettre ſur le trône celuy qui devoit rétablir la liberté de la vraye Religion dans Juda. Et le même Eſprit

Digitized by Google

qui avoit animé ce pere si pieux, anime presentement Zacharie son fils, & le remplit d'un saint courage, pour reprocher à tout un peuple devenu prévaricateur de la loy de Dieu, l'énormité de son crime, & luy déclarer, Que *le Seigneur l'abandonneroit, comme il avoit abandonné le Seigneur.*

Que si Joïada ayant évité la cruauté d'Athalie, la fit punir elle même, & si au contraire Zacharie son fils fut exposé à la fureur des impies qui l'assommérent, pour leur avoir dit la verité : c'est que Dieu fait connoître quand il luy plaît, & qu'il n'est pas au pouvoir des plus méchans de nuire à ceux qu'il a résolu de proteger pour l'avantage de son Peuple, ainsi qu'il parut en la personne de Joïada, & que lors même qu'il leur permet d'exercer leur cruauté contre les justes, comme ils le firent à l'égard de Zacharie, c'est d'une part une gloire à ces hommes justes, de soûtenir sa verité aux dépens de leur vie même ; & c'est d'autre part la plus grande marque & le plus terrible effet de sa divine colere contre ces mêmes impies : car ce pouvoir qu'il leur donne d'executer leur mauvaise volonté contre ses Saints, les precipite bien-tôt eux-mêmes dans un abîme de malheurs. C'est ce qu'on voit dans la suite par les effroyables traitemens que les Syriens firent souffrir aux habitans de Juda & au roy même Joas, puisqu'ils exercerent sur ce prince les dernieres indignitez, en punition, dit un Ancien, de son horrible ingratitude envers Joïada, dont il fit mourir si inhumainement le fils, après qu'il avoit luy-même reçû, & la vie & la couronne du pere.

Apol. Hier. 2. Paral. in hunc loc.

Digitized by Google

Saint Jerôme croit, que ce saint Pontife, qui étoit fils de Joïada, est le même dont parle le Fils de Dieu dans l'Evangile, lorsque reprochant aux Juifs leur cruauté envers les prophétes, il ajoûte : *Afin que tout le sang des justes qui a été répandu sur la terre retombe sur vous ; depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple & l'autel.* Et le même Saint témoigne, que le nom de Barachie pouvoit être un second nom de Joïada ; ce qui est fort ordinaire dans les Ecritures. Il assûre aussi que dans l'Evangile Hébreu, Zacharie étoit nommé fils de Joïada. Nous nous contentons de rapporter le sentiment de saint Jerôme sur ce sujet, qui n'est pas sans difficulté, & que nous laissons à éclaircir aux sçavans. Matth. c. 23. 35.

CHAPITRE XXV.

1. Viginti quinque annorum erat Amasias cùm regnare cœpisset, & viginti novem annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Joadan de Jerusalem.

2. Fecitque bonum in conspectu Domini : veruntamen non in corde perfecto.

1. Amasias avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença à regner, & il en regna vingt-neuf à Jérusalem : Sa mere s'appelloit Joadan, *& étoit* de Jérusalem. Au du monde. 3161. avant J. C. 859.

2. Il fit le bien en la presence du Seigneur, mais non pas d'un cœur parfait.

Digitized by Google

3. Lorſqu'il vit ſon empire affermi, il fit mourir les ſerviteurs qui avoient tué le roy ſon pere ;

3. Cumque roboratum ſibi videret imperium, jugulavit ſervos, qui occiderant regem patrem ſuum,

4. mais il ne fit point mourir leurs enfans, comme il eſt écrit dans le livre de la loy de Moïſe, où le Seigneur fait cette ordonnance, & dit : Vous ne ferez point mourir les peres pour les enfans, ni les enfans pour les peres, mais chacun ſouffrira la mort pour ſon propre peché.

4. ſed filios eorum non interfecit, ſicut ſcriptum eſt in libro legis Moyſi, ubi præcepit Dominus, dicens : Non occidentur patres pro filiis, neque filii pro patribus ſuis, ſed unuſquiſque in ſuo peccato morietur.

5. Amaſias aſſembla donc tout le peuple de Juda ; il les diſtribua par familles, & leur donna des Tribuns & des Centeniers dans toute l'étenduë de Juda & de Benjamin. Et dans le dénombrement qu'il en fit, depuis l'âge de vingt ans & au-deſſus, il trouva trois cens mille jeunes hommes, qui pouvoient aller à la guerre & porter la lance & le bouclier,

5. Congregavit igitur Amaſias Judam, & conſtituit eos per familias, tribunoſque & centuriones in univerſo Juda & Benjamin : & recenſuit à viginti annis ſuprà, invenitque trecenta millia juvenum, qui egrederentur ad pugnam, & tenerent haſtam & clypeum.

6. Il prit auſſi à ſa ſolde cent mille hommes forts & robuſtes du royaume d'Iſraël, pour leſquels il donna

6. Mercede quoque conduxit de Iſraël centum millia robuſtorum, centum

Digitized by Google

talentis argenti.

7. Venit autem homo Dei ad illum, & ait : O rex, ne egrediatur tecum exercitus Israël : non est enim Dominus cum Israël, & cunctis filiis Ephraim :

8. quòd si putas in robore exercitus bella consistere, superari te faciet Deus ab hostibus : Dei quippe est adjuvare, & in fugam convertere.

9. Dixitque Amasias ad hominem Dei : Quid ergo fiet de centum talentis, quæ dedi militibus Israël ? Et respondit ei homo Dei : Habet Dominus unde tibi dare possit multò his plura.

10. Seperavit itaque Amasias exercitum, qui venerat ad eum ex Ephraim, ut reverteretur in lo-

cent talens d'argent ".

7. Alors un prophéte" le vint trouver, & luy dit: O Roy, ne souffrez point que l'armée d'Israël marche avec vous : car Dieu n'est point avec Israël, ni avec les enfans d'Ephraïm ".

8. Que si vous vous imaginez que le succez de la guerre dépend de la force de l'armée, Dieu fera que vous serez vaincu par vos ennemis. Car c'est Dieu qui soûtient *les armées*, & c'est luy qui *les* met en fuite.

9. Amasias répondit à l'homme de Dieu : Que deviendront donc les talens que j'ay donnez aux soldats d'Israël ? Et le prophéte repliqua : Dieu est assez riche pour vous en rendre beaucoup davantage.

10. Ainsi amasias sépara l'armée qui luy étoit venuë d'Ephraïm, & la renvoya en son païs. Ces troupes s'en

℣. 6. *Expl.* Qui font plus de quatre cens soixante mille livres.

℣. 7. *Expl.* Amos pere d'Isaïe.

Ibid. *Expl.* Qui donnoient le nom aux autres, parce que le Roy étoit de leur Tribu, & que Samarie capitale du royaume étoit dans cette même Tribu.

Digitized by Google

retournerent chez eux, mais étrangement irritez contre Juda.

11. Amasias plein de force & de confiance fit matcher son peuple, & se rendit dans la Vallée des salines, où il défit dix mille des enfans de Séir ".

12. Les fils de Juda prirent aussi dix mille prisonniers; ils les menérent sur la pointe d'un rocher, & les précipiterent du haut en bas, de sorte qu'ils furent tous brisez ".

13. Mais l'armée qu'Amasias avoit congediée, afin qu'elle ne vint point à la guerre avec luy, se répandit par toutes les villes de Juda, depuis Samarie" jusqu'à Béthoron", & après avoir défait trois mille hommes fit un grand butin.

14. Et Amasias après avoir taillé en pieces les Iduméens, & avoir emporté les dieux des enfans de Séir, en fit ses propres dieux, les a-

cum suum: at illi contra Judam vehementer irati, reversi sunt in regionem suam.

11. Porrò Amasias confidenter eduxit populum suum, & abiit in Vallem salinarum, percussitque filios Seir decem millia.

12. Et alia decem millia virorum ceperunt filii Juda, & adduxerunt ad præruptum cujusdam petræ, præcipitaveruntque eos de summo in præceps, qui universi crepuerunt.

13. At ille exercitus, quem remiserat Amasias ne secum iret ad prælium, diffusus est in civitatibus Juda, à Samaria usque ad Bethoron, & interfectis tribus millibus, diripuit prædam magnam.

14. Amasias verò post cædem Idumæorum, & allatos deos filiorum Seir, statuit illos in deos sibi, & adorabat eos, & illis

℣. 11. *Expl.* Iduméens qui demeuroient sur les montagnes de Séir.

℣. 12. *Lettr.* Ils crevérent tous.

℣. 13. *Expl.* Capitale du Royaume d'Israël.

Ibid. *Expl.* Ville de Juda.

Digitized by Google

adolebat incensum.

15. Quam ob rem iratus Dominus contra Amasiam, misit ad illum prophetam, qui diceret ei : Cur adorasti deos, qui non liberaverunt populum suum de manu tua ?

16. Cúmque hæc ille loqueretur, respondit ei : Num consiliarius regis es ? quiesce ne interficiam te. Discedensque propheta, Scio, inquit, quòd cogitaverit Deus occidere te, quia fecisti hoc malum, & insuper non acquievisti consilio meo.

17. Igitur Amasias rex Juda, initio pessimo consilio, misit ad Joas filium Joachaz filii Jehu, regem Israël, dicens : Veni, videamus nos mutuò.

18. At ille remisit

dora & leur offrit de l'encens.

15. Cette action irrita le Seigneur contre Amasias, & il luy envoya un prophéte pour luy dire : Pourquoy avez-vous adoré des dieux qui n'ont pû délivrer leur peuple de vos mains ?

16. Comme le prophéte parloit ainsi, Amasias répondit : Est-ce à vous à donner conseil au Roy ? Taisez-vous, de peur qu'il ne vous en coûte la vie ". Alors le prophéte se retira & luy dit; Je sçay que Dieu a résolu de vous perdre ", parce que vous avez commis un si grand crime, & que de plus vous n'avez pas voulu vous rendre à mes avis.

17. Amasias roy de Juda prit donc une malheureuse résolution, & envoya des Ambassadeurs à Joas fils de Joachaz, fils de Jéhu roy d'Israël, & luy fit dire : Venez, & voyons-nous l'un l'autre ".

18. Mais Joas luy fit cet-

℣. 16. Vulg. *Ne interficiam te. Hebr.* Interficiant.
Ibid. *Expl.* Il vêcut neanmoins encore quinze ans puis. *Infr. v.* 25.
℣. 17. *Expl.* A la tête de nos troupes.

Digitized by Google

te réponſe par ſes Ambaſſadeurs : Le chardon qui eſt ſur le mont Liban, envoya vers le cédre du Liban & luy dit : Donnez vôtre fille en mariage à mon fils : & voilà que les bêtes qui étoient dans la forêt du Liban, paſſerent & foulérent aux pieds le chardon.

nuntios, dicens : Carduus, qui eſt in Libano, miſit ad cedrum Libani, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem : & ecce beſtiæ, quæ erant in ſilva Libani, tranſierunt, & conculcaverunt carduum.

19. Vous avez dit ": J'ay défait Edom, & vôtre cœur s'eſt enflé d'orgueil de ce ſuccez: demeurez chez vous *en paix*, pourquoy vous attirez-vous du mal pour vous perdre vous & Juda avec vous ?

19. Dixiſti : Percuſſi Edom, & idcircò erigitur cor tuum in ſuperbiam : ſede in domo tua, cur malum adverſum te provocas, ut cadas & tu, & Juda tecum ?

20 Amaſias ne le voulut point écouter, parce que le Seigneur avoit réſolu de le livrer entre les mains des ennemis, à cauſe des dieux d'Edom ".

20. Noluit audire Amaſias, eò quòd Domini eſſet voluntas ut traderetur in manus hoſtium propter Edom.

21. Joas roy d'Iſraël s'avança donc, & les deux armées ſe mirent en preſence: Amaſias roy de Juda étoit campé à Bethſames de Juda:

21. Aſcendit igitur Joas rex Iſraël, & mutuòs ſibi præbuêre conſpectus : Amaſias autem rex Juda erat in Bethſames Juda :

22. & Juda plia devant

22. corruitque Ju-

℣. 19. *Expl.* Par une vaine complaiſance en vos propres forces.

℣. 20. *Expl.* Qu'il adoroit, ou qu'il avoit conſultez.

Digitized by Google

da coram Israël, & fugit in tabernacula sua.

23. Porrò Amasiam regem Juda, filium Joas filii Joachaz, cepit Joas rex Israël in Bethsames, & adduxit in Jerusalem: destruxitque murum ejus à porta Ephraim usque ad portam anguli, quadregintis cubitis.

24. Omne quoque aurum, & argentum, & universa vasa, quæ repererat in domo Dei, & apud Obededom, in thesauris etiam domus regiæ, necnon & filios obsidum, reduxit in Samariam.

25. Vixit autem Amasias filius Joas rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz rex Israël, quindecim annis.

26. Reliqua autem sermonum Amasiæ priorum & novissimorum, scripta sunt

Israël, & s'enfuit dans ses tentes.

23. Enfin Joas roy d'Israël prit Amasias roy de Juda, fils de Joas fils de Joachaz dans le camp de Bethsames, & l'emmena à Jérusalem, & jetta par terre quatre cens coudées de ses murailles, depuis la porte d'Ephraïm" jusqu'à la porte de l'angle".

24. Et il emporta à Samarie tout l'or & l'argent, & tous les vases qu'il trouva dans la maison de Dieu, chez les descendans d'Obededom & dans les trésors du palais royal. Il emmena aussi avec luy à Samarie les fils de ceux qu'il avoit en ôtage.

25. Amasias fils de Joas roy de Juda, vêcut quinze ans, après la mort de Joas fils de Joachaz roy d'Israël.

26. Le reste des actions" d'Amasias, tant les premiéres que les dernieres, est écrit

ỳ. 23. *Expl.* Par où l'on sort pour aller à la terre d'Ephraïm.

Ibid. *Expl.* Qui étoit dans l'angle où se joignoient les deux murailles du Septentrion & de l'Occident.

ỳ. 26. *Lettr.* Des paroles.

Digitized by Google

dans le livre des rois de Juda & d'Israël.

in libro regum Juda & Israël.

27. Après que ce prince eut abandonné le Seigneur, il se fit une conspiration contre luy dans Jérusalem. Et comme il se fut enfui à Lachis, les conjurez y envoyérent, & l'y firent assassiner.

27. Qui postquam recessit à Domino, tetenderunt ei insidias in Jerusalem. Cúmque fugisset in Lachis, miserunt, & interfecerunt eum ibi.

An du monde 3194.

28. Ils le rapporterent sur des chevaux, & l'enterrérent avec ses ancêtres dans la ville de David.

28. Reportantesque super equos, sepelierunt eum cum patribus suis in Civitate David.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 8. 9. *Que si vous vous imaginez que le succez de la guerre dépende de la force de l'armée, Dieu fera que vous serez vaincu par vos ennemis, &c.*

Comme les rois & les peuples d'Israël s'étoient éloignez de Dieu, le Seigneur les avoit abandonnez, & ne vouloit pas que les rois & les peuples de Juda eussent de liaison avec eux. C'est la raison pour laquelle il envoye exprés un prophéte à Amasias roy de Juda, qui avoit pris à sa solde cent mille hommes d'élite du royaume d'Israël, afin de luy dire de sa part, Qu'il se gardât bien de les faire marcher avec luy, parce que *Dieu n'étoit point avec Israël*, qui l'avoit abandonné d'une maniere si ingrate. Mais comme il paroit qu'Amasias mettoit un

Digitized by Google

peu trop ſa confiance dans la multitude & le courage de ces troupes, le Seigneur luy fait dire encore, Qu'il *ſeroit vaincu par ſes ennemis, s'il s'imaginoit que la victoire dépendît de la force de ſon armée :* & il l'aſſure de cette verité importante, Que les uns ne vainquent, & les autres ne ſont mis en fuite, que par un effet de ſa volonté toute-puiſſante.

Soyons donc bien convaincus de ce que les ſaintes Ecritures nous prêchent par tout ; Que nous combattrons en vain, ſi Dieu ne combat luy-même avec nous ; Qu'il ne combattra point avec nous, tant que nous nous lierons volontairement à ſes ennemis, & que nous aurons ſujet de nous tenir aſſurez de la victoire, ſi nous la conſiderons comme l'effet, non de nos forces, mais de ſon ſecours. C'eſt pour cela qu'il ne veut pas qu'on s'attache à tous les biens, & temporels & même ſpirituels, ſur leſquels on pretendroit s'appuyer, & qui pourroient affoiblir en quelque ſorte la confiance qu'on doit avoir en luy ſeul : car c'eſt ce qu'il eut deſſein de marquer alors par l'exemple d'Amaſias, qui témoignoit de la peine à renvoyer toutes ces troupes d'Iſraël, à cauſe qu'il leur avoit fait donner plus de quatre cens ſoixante mille livres pour les engager à ſon ſervice ; qu'il appuyoit ſes eſperances ſur cette ſomme ſi conſiderable qui les attachoit à ſon parti ; & qu'il regardoit comme une perte pour luy de ſe priver du ſecours de cet argent : *Que deviendront donc*, dit-il au prophete, *les cent talens que j'ay donnez aux ſoldats d'Iſraël* ? Mais le prophete confondit ſon peu de foy en luy re-

Digitized by Google

pliquant : *Le Seigneur a le pouvoir de vous en donner beaucoup davantage* ; ce qui eſt de même que s'il luy eût dit : Vous regrettez un peu d'argent, lorſqu'il s'agit de vous confier en celuy qui eſt tout-puiſſant pour vous rendre le centuple de ce que vous aurez mépriſé pour luy obéir.

Tout le reſte de ce chapitre étant expliqué dans le quatorziéme chapitre du quatriéme livre des Rois, il ſuffit d'y renvoyer ceux qui ſouhaiteront d'en voir l'éclairciſſement.

CHAPITRE XXVI.

1. TOut le peuple de Juda prit Ozias " âgé de ſeize ans, & le déclara " roy en la place d'Amaſias ſon pere.

2. Ce prince bâtit Elath", & la remit ſous l'empire de Juda après que le Roy " ſe fut endormi avec ſes peres.

3. Ozias avoit ſeize ans, quand il commença à ré-

1. OMnis autem populus Juda filium ejus Oziam annorum ſedecim, conſtituit regem pro Amaſia patre ſuo.

2. Ipſe ædificavit Ailath, & reſtituit eam ditioni Juda, poſtquam dormivit rex cum patribus ſuis.

3. Sedecim annorum erat Ozias cùm

℣. 1. Auſſi nommé Azarias. 4. R. 14. 21. Ces deux noms ont quelque reſſemblance en Hébreu, l'un ſignifiant la force de Dieu, & l'autre le ſecours de Dieu. *Synopſ.*

Ibid. *Lettr.* L'établit, c'eſt-à-dire, le reconnut, car il étoit roy par ſa naiſſance.

℣. 2. *Expl.* Ville ſur le bord de la mer-Rouge. Elle étoit de l'Idumée, mais ayant été conquiſe par les Rois de Juda, elle ſe revolta depuis. *Synopſ.*

Ibid. *Expl.* Amaſias ſon pere.

regnare

Digitized by Google

regnare cœpisset, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.

4. Fecitque quod erat rectum in oculis Domini, juxta omnia, quæ fecerat Amasias pater ejus.

5. Et exquisivit Dominum in diebus Zachariæ intelligentis & videntis Deum: cúmque requireret Dominum, direxit eum in omnibus.

6. Denique egressus est, & pugnavit contra Philistiim, & destruxit murum Geth, & murum Jabniæ, murumque Azoti: ædificavitque oppida in Azoto, & in Philistiim.

7. Et adjuvit eum Deus contra Philistiim, & contra Arabes, qui habitabant in Gurbaal, & contra Ammonitas.

gner, & il en régna cinquante-deux dans Jérusalem. Sa mere étoit de Jérusalem & s'appelloit Jéchelie.

4. Il fit ce qui étoit droit au yeux du Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasias son pere.

5. Il chercha le Seigneur tant que vécut Zacharie" qui avoit le don d'intelligence, & qui voyoit Dieu". Et parce qu'il cherchoit Dieu, Dieu le fit prosperer en toutes choses.

6. Enfin il sortit pour faire la guerre aux Philistins, il ruina les murs de Geth, de Jabnie & d'Azot, & il bâtit des places fortes dans Azot, & dans les terres des Philistins".

7. Et Dieu le soûtint contre les Philistins, & contre les Arabes qui demeuroient dans Gurbaal", & contre les Ammonites.

℣. 5. *Expl.* Fils de l'autre Zacharie, dont nous avons vû la mort auparavant. *Hieron.*

Ibid. *Expl.* A qui Dieu se communiquoit comme à son prophéte. *Synops.*

℣. 6. *Expl.* Pour les tenir en devoir.

℣. 7. *Expl.* S. Jérôme croit que c'est Gérara, où demeura Abraham.

Digitized by Google

8. Les Ammonites " faisoient des presens à Ozias ; & la réputation se répandit jusques à l'Egypte, à cause de ses frequentes victoires.

8. Appendebantque Ammonitæ munera Oziæ : & divulgatum est nomen ejus usque ad introitum Ægypti propter crebras victorias.

9. Ozias éleva aussi des tours à Jérusalem sur la porte de l'angle ", & sur la porte de la vallée, & d'autres encore dans le même côté de la muraille, & il fortifia ces tours.

9. Ædificavitque Ozias turres in Jerusalem super portam anguli, & super portam vallis, & reliquas in eodem muri latere, firmavitque eas.

10. Il bâtit encore des tours dans la solitude, & il fit creuser plusieurs citernes, parce qu'il avoit beaucoup de troupeaux, tant dans la campagne que dans le desert. Il avoit aussi des vignes, & des vignerons sur les montagnes, & dans le Carmel, parce qu'il se plaisoit fort à l'agriculture.

10. Extruxit etiam turres in solitudine, & effodit cisternas plurimas, eò quòd haberet multa pecora, tam in campestribus, quàm in eremi vastitate: vineas quoque habuit, & vinitores in montibus, & in Carmelo: erat quippe homo agriculturæ deditus.

11. L'armée de ses braves qui marchoient aux combats, étoit commandée par Jéhiel secretaire, par Maasie Docteur *de la loy*, & par Hananie, l'un des Généraux du Roy.

11. Fuit autem exercitus bellatorum ejus, qui procedebant ad prælia, sub manu Jehiel scribæ, Maasiæque doctoris, & sub manu Hananiæ, qui erat de ducibus regis.

℣. 8. *Expl* Qui étoient près de la mer-Rouge.
Ibid. *Letter.* jusques à l'entrée de l'Egypte.
℣. 9. *Expl.* Voyez le chapitre précedent, ℣. 23.

Digitized by Google

12. Omnisque numerus principum per familias virorum fortium, duorum millium sexcentorum.

12. Le nombre des chefs de familles, & des hommes d'une valeur distinguée, montoit à deux mille six cens.

13. Et sub eis universus exercitus, trecentorum & septem millium quingentorum: qui erant apti ad bella, & pro rege contra adversarios dimicabant.

13. Et toute l'armée qu'ils avoient sous eux, étoit de trois cens sept mille cinq cens soldats, tous gens de cœur & aguerris, & qui combattoient pour le Roy contre ses ennemis.

14. Præparavit quoque eis Ozias, id est, cuncto exercitui, clypeos, & hastas, & galeas, & loricas, arcusque & fundas ad jaciendos lapides.

14. Ozias donna ordre qu'il y eût toûjours provision d'armes pour toute cette armée; des boucliers, des picques, des casques, des cuirasses, des ares, & des frondes pour jetter des pierres.

15. Et fecit in Jerusalem diversi generis machinas, quas in turribus collocavit, & in angulis murorum, ut mitterent sagittas, & saxa grandia: egressumque est nomen ejus Procul, eò quòd auxiliaretur ei Dominus, & corroborasset illum.

15. Et il fit faire dans Jérusalem toutes sortes de machines, qu'il fit mettre dans les tours, & dans tous les angles des murailles, pour tirer des flêches & jetter de grosses pierres: de sorte que *la gloire de* son nom se répandit fort loin, parce que le Seigneur étoit son secours & sa force.

16. Sed cùm roboratus esset, elevatum est cor ejus in interitum suum, & neglexit Dominum Deum

16. Mais dans ce haut point de puissance & de grandeur son cœur s'éleva d'orgueil pour sa perte, il negligea le

Seigneur ſon Dieu ; & aprés être entré dans le Temple du Seigneur, il voulut y brûler de l'encens ſur l'autel des parfums.

17. Le pontife Azarias y entra auſſi-tôt après luy, accompagné de quatre-vingt Prêtres du Seigneur, tous gens d'une grande fermeté.

18. Ils s'oppoſerent au Roy, & luy dirent : Il ne vous appartient pas, *Sire*, de brûler de l'encens devant le Seigneur ; mais c'eſt aux Prêtres, c'eſt-à-dire, aux enfans d'Aaron, qui ont été conſacrez pour ce miniſtére. Sortez du ſanctuaire, & ne mépriſez point *nôtre conſeil*, parce que cette action ne vous ſera pas imputée à gloire par le Seigneur.

19. Ozias tranſporté de colére, & tenant toûjours l'encenſoir à la main pour offrir de l'encens, menaça les Prêtres. Dans ce moment il fut frappé de la lépre qui parut ſur ſon front en preſence des Prêtres, dans le Temple du Seigneur auprès de l'autel des parfums.

20. Et comme le pontife

ſuum : ingreſſuſque templum Domini adolere voluit incenſum ſuper altare thymiamatis.

17. Statimque ingreſſus poſt eum Azarias ſacerdos, & cum eo ſacerdotes Domini octoginta, viri fortiſſimi,

18. reſtiterunt regi, atque dixerunt : Non eſt tui officii, Ozia, ut adoleas incenſum Domino, ſed ſacerdotum, hoc eſt, filiorum Aaron, qui conſecrati ſunt ad hujuſcemodi miniſterium : egredere de ſanctuario, ne contempſeris : quia non reputabitur tibi in gloriam hoc à Domino Deo.

19. Iratuſque Ozias, tenens in manu thuribulum, ut adoleret incenſum, minabatur ſacerdotibus. Statimque orta eſt lepra in fronte ejus coram ſacerdotibus, in domo Domini ſuper altare thymiamatis.

20. Cúmque reſ-

Digitized by Google

pexisset eum Azarias pontifex, & omnes reliqui sacerdotes, viderunt lepram in fronte ejus, & festinatò expulerunt eum. Sed & ipse perterritus, acceleravit egredi, eò quòd sensisset illicò plagam Domini.

Azarias, & tous les autres Prêtres eurent jetté les yeux sur luy, ils apperçûrent la lépre sur son front; ils le firent sortir promptement. Et luy-même saisi de frayeur se hâta de sortir, parce qu'il sentit tout d'un coup que le Seigneur l'avoit frappé de cette playe.

21. Fuit igitur Ozias rex leprosus usque ad diem mortis suæ, & habitavit in domo separata plenus leprâ, ob quam ejectus fuerat de domo Domini. Porrò Joatham filius ejus rexit domum regis, & judicabat populum terræ.

21. Le roy Ozias fut donc lépreux jusqu'au jour de sa mort : & il demeura dans une maison séparée, à cause de cette lépre qui le couvroit & qui l'avoit fait chasser de la maison du Seigneur. Joatham son fils gouverna cependant la maison du Roy, & rendoit la justice au peuple du païs.

22. Reliqua autem sermonum Oziæ priorum & novissimorum, scripsit Isaïas filius Amos, propheta.

22. Le reste des actions d'Ozias, tant les premiéres que les derniéres, a été écrit par le prophéte Isaïe fils d'Amos [*].

23. Dormivitque Ozias cum patribus suis, & sepelierunt eum in agro regalium sepulchrorum,

23. Et Ozias dormit avec ses péres, & on l'enterra dans le champ où étoient les tombeaux des Rois [**], parce

Ÿ. 12. *Expl.* Ce qui semble se devoir encore entendre de quelque ouvrage qui aura été perdu; puisqu'il n'est dit qu'un mot de ce Roy, dans ce que nous avons de ce prophéte.

Ÿ. 23. *Expl.* Non intra specum ubi reges ponebantur, sed in agro conjuncto. *Synops.*

Digitized by Google

qu'il étoit lépreux : & Joatham son fils régna en sa place.

cò quòd esset leprosus : regnavitque Joatham filius ejus pro eo.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 4. 5. *IL fit ce qui étoit droit aux yeux du Seigneur, & il se conduisit en tout, comme avoit fait Amasias son pere. Il chercha toûjours le Seigneur tant que vêcut Zacharie, qui avoit le don d'intelligence, & qui voyoit Dieu, &c.*

4. Reg. c. 15. 3. On a déja remarqué ailleurs, qu'il paroît d'abord une espece de contradiction dans ces paroles de l'Ecriture, qu'Ozias *fit ce qui étoit droit aux yeux du Seigneur* ; & que cependant il se conduisit *en tout comme avoit fait Amasias son pere* : car Amasias s'étoit à la fin laissé aller jusqu'à adorer les idoles des Iduméens, après les avoir vaincus. Mais il est aisé de discerner par ce qui suit immédiatement ces paroles, comment il est vray qu'Ozias fit ce qui étoit droit devant le Seigneur ; & comment il ressembla neanmoins en toutes choses au roy son pere. Car le sacré texte ajoûte aussi-tost, Qu'il *chercha* toûjours *le Seigneur tant que vêcut Zacharie*, qui étoit, selon un Ancien, fils de Zacharie que le roy Joas fit lapider, & petit fils du grand Prêtre Joïada. Or ce Zacharie qui vivoit sous le régne d'Ozias, étoit un prophéte rempli de la lumiere du Saint-Esprit, & du *don de l'intelligence* pour connoître la volonté du Sei-

2. Paral. cap. 25. 14.

Hieron. Tradit. Hebr. 2. Paral. c. 24. v. 20. 21. 22.

gneur, & la déclarer aux hommes. De même lonc *qu'Amasias fit d'abord ce qui étoit bon & uste aux yeux de Dieu*; & qu'après qu'il eut raincu les Idumeens, il s'abandonna à l'orgueil, & s'éloigna du Seigneur en adorant les idoles. uſſi Ozias *fit ce qui étoit droit devant ſes yeux* ; ant que Zacharie le ſoûtint par ſa lumiere & ſa ieté ; mais *lorſqu'il eut vû ſon régne affermi, ſon œur s'éleva*, dit l'Ecriture, *pour ſa propre perte, il négligea le Seigneur ſon Dieu*, en ceſſant de le regarder comme l'Auteur de l'affermiſſement de ſon régne ; & il entreprit de violer ſon precepte, en uſurpant le miniſtére des Prêtres, & en s'ingerant de vouloir luy-même offrir de l'encens ſur l'autel des parfums : ce qui étoit une eſpece d'idolatrie, ſelon le reproche treſſevere que Samuel en fit au premier de tous les rois d'Iſraël, en luy déclarant, Que de ne ſe ſuſor d'obéir à Dieu, c'étoit devenir en quelque ſorte idolâtre. *Melior eſt obedientia, quàm victima . . . & quaſi ſcelus idolatriæ, nolle acquieſcere.* *Ibid. c. 15. v. 2.* *14. 19.* *27.* *Cap. 26.* *6.* *1. Reg. c. 15. v. 22. 23.*

℣. 19. 20. *Mais Ozias ſe mit en colere, & tenant toûjours l'encenſoir dans ſa main, pour offrir de l'encens, il uſoit de menaces contre les Prêtres. En même-tems la lépre parut ſur ſon front*, &c.

Cet exemple de la punition d'Ozias eſt devenu fort celébre dans la ſuite de tous les ſiecles. Et ce qui cauſa un ſi grand trouble à ce prince même, lorſqu'il *ſe ſentit frappé de cette playe du Seigneur*, & qu'il ſe hâta de ſortir du lieu ſaint où il l'avoit offenſé, a toûjours auſſi inſpiré une frayeur ſalutaire à tous les bons princes, pour les empêcher de paſſer les juſtes bornes de l'autorité que Dieu même leur a

Digitized by Google

confiée. Bien loin d'entreprendre de mettre la main à l'encensoir, comme fit alors le roy Ozias, ils ont même appréhendé de donner atteinte à la moindre chose qui regardât l'autorité sacré de l'Eglise & de ses Ministres. Et nous en voyons dans l'Histoire un exemple illustre en la personne de Constantin. Car les Evêques Donatistes s'étant adressez à ce grand prince, pour le rendre juge des accusations qu'ils avoient formées contre Cécilien Evêque de Carthage, si connu de tout l'univers par les injustes persécutions de ces Schismatiques; Constantin qui étoit rempli de respect pour la sainteté de l'Eglise & la dignité Episcopale, condamna à l'heure même leur procedé par ces excellentes paroles: *Ils demandent*, dit cet Empereur, *que je les juge, moy qui attends le jugement de* JESUS-CHRIST; *puisque celuy des Evêques doit être consideré veritablement comme celuy du Seigneur, qui juge luy-même en leur personne.*

Epist. Const. ad Epis. Athol.

Et lorsque depuis ce tems, & avant l'ouverture du Concile de Nicée, quelques Evêques Arriens s'adresserent de nouveau à ce même prince, & luy presenterent des libelles diffamatoires contre les plus saints Prélats, au lieu d'en laisser le jugement au Concile même; Constantin apprit encore à toute la posterité par son exemple, le respect que les Souverains devoient avoir pour l'Eglise. Car après les avoir reçûs, sans en vouloir lire un seul, il les fit brûler en presence des Prélats, & leur dit: „Que Dieu les ayant établis ses Pontifes, leur „avoit donné le pouvoir de juger & des peu-

Theod. l.1.c.10. Ruffin. l.1.c.2.

Digitized by Google

plus & des Princes ; & qu'ainſi ils ne devoient « pas être jugez par des hommes. «

Dieu n'a puni qu'un Ozias de cette hardieſſe avec laquelle il entreprit de mettre la main à l'encenſoir. Et l'on n'a vû que ce Prince frappé de lépre, pour avoir témérairement uſurpé un miniſtére qui ne lui appartenoient pas. Mais il y a une autre lépre ſpirituelle, dont celle d'Ozias n'étoit qu'une image, & qui néanmoins ne cauſe pas la même horreur, parce qu'elle eſt inviſible & inſenſible. Ce fut une eſpece de miſéricorde pour ce prince, de ce qu'il ſentit ce châtiment corporel ; de ce qu'il connut la main de Dieu qui le puniſſoit ; & de ce que la frayeur qu'elle luy cauſa le porta à ſe hâter de luy-même, comme le dit l'Ecriture, *à ſortir du ſanctuaire*, d'où les Prêtres le chaſſoient. Mais il eſt rare que ceux qui ne ſont frappez qu'intérieurement de cette autre lépre inviſible, qui rend l'ame toute difforme aux yeux du Seigneur & de ſes Anges, reçoivent les mêmes impreſſions de crainte & de trouble, & qu'ils ſe portent volontairement à ſortir des engagemens criminels, qui ont attiré ſur eux les effets funeſtes de la colere de Dieu.

On eſt ſouvent tout lépreux devant ce Juge inviſible des cœurs des hommes ; & on demeure neanmoins ſans crainte dans ſon ſanctuaire. On ſe glorifie même de ſa lépre, ou au moins de ce qui l'a cauſée. Et l'on vit ainſi dans une ſecurité étonnante, juſqu'à ce qu'à la lumiere du grand jour de l'éternité, cette lépre horrible paroiſſe : elle qu'elle eſt ſur le front des réprouvez, & cauſe à leur ame un tel deſpoir, qu'elle *ſe*

Digitized by Google

hâte, pour le dire ainſi, *de ſortir du ſanctuaire*, c'eſt-à-dire, de la preſence du Saint des Saints, ſelon cette excellente parole d'une grande Sainte, Que l'ame d'un réprouvé au ſortir du corps eſt frappé d'une telle horreur, en ſe regardant elle-même dans le miroir de la pureté parfaite de Dieu, que ce luy eſt une eſpece de ſoulagement de ſe précipiter dans les tenebres de l'enfer, quoiqu'elle ne puiſſe s'y dérober encore à cette lumiere ſouveraine qui cauſera éternellement ſon plus grand ſupplice.

Sainte Cather. de Gen. Purgatoire.

CHAPITRE XXVII.

L'an du monde 3246. avant J. C. 758.

1. IOatham avoit vingt-cinq ans quand il commença à régner, & il régna ſeize ans dans Jéruſalem. Sa mere s'appelloit Jéruſa, & étoit fille de Sadoc.

1. VIginti quinque annorum erat Ioatham cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Jeruſa filia Sadoc.

2. Il fit ce qui étoit droit en la preſence du Seigneur, & il ſe conduiſit en tout comme avoit fait Ozias ſon pere, ſi ce n'eſt qu'il n'entra point dans le temple du Seigneur, & le peuple continuoit encore de vivre dans ſes deſordres *.

2. Fecitque quod rectum erat coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Ozias pater ſuus, excepto quòd non eſt ingreſſus templum Domini, & adhuc populus delinquebat.

* 2. *Expl.* De croire qu'on pouvoit ſacrifier en tous lieux.

Digitized by Google

3. Ipſe ædificavit portam domus Domini excelſam, & in muro Ophel multa conſtruxit.

3. Ce fut luy qui bâtit la grande porte de la maiſon du Seigneur, & qui fit faire beaucoup de bâtimens ſur la muraille d'Ophel *.

4. Urbes quoque ædificavit in montibus Juda, & in ſaltibus caſtella & turres.

4. Il fit encore bâtir des villes ſur les montagnes de Juda, & des châteaux & des tours dans les bois.

5. Ipſe pugnavit contra regem filiorum Ammon, & vicit eos, dederuntque ei filii Ammon in tempore illo centum talenta argenti, & decem millia coros tritici, ac totidem coros hordei: hæc ei præbuerunt filii Ammon, in anno ſecundo & tertio.

5. Il fit la guerre au roy des Ammonites, & il les vainquit; & ils luy donnérent en ce tems-là cent talens d'argent, dix mille meſures de froment & autant d'orge. Ce fut-là ce que les enfans d'Ammon luy donnérent en la ſeconde & en la troiſiéme année.

6. Corroboratuſque eſt Joatham, eò quòd dirixiſſet vias ſuas coram Domino Deo ſuo.

6. Et Joatham devint puiſſant, parce qu'il avoit reglé ſes voyes en la preſence du Seigneur ſon Dieu.

7. Reliqua autem ſermonum Joatham, & omnes pugnæ ejus, & opera, ſcripta ſunt in libro regum Iſraël & Juda.

7. Mais le reſte des actions de Joatham, tous ſes combats, & ce qu'il a fait de grand, eſt écrit dans le livre des Rois d'Iſraël & de Juda.

8. Viginti quinque annorum erat cùm

8. Il avoit vingt-cinq ans quand il commença à re-

* 3. *Expl.* Ophel eſt une tour bâtie auprès, ou ſur cette muraille.

Digitized by Google

gner, & il en régna seize dans Jérusalem.

9. Et Joatham dormit avec ses péres, & ils l'ensevelirent dans la ville de David : & Achaz son fils régna en sa place.

regnare cœpisset, & sedecim annis regnavit in Jerusalem.

9. Dormivitque Joatham cum patribus suis, & sepelierunt eum in Civitate David : & regnavit Achaz filius ejus pro eo.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. &c. *Il fit ce qui étoit droit en la presence du Seigneur, & se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son pere, si ce n'est qu'il n'entra point dans le temple du Seigneur, & que le peuple continuoit encore à pécher, &c.*

On a expliqué ailleurs ce passage des Paralipomenes, en éclaircissant ce qui est dit de ce prince dans le quatriéme livre des Rois. On y peut voir les sentimens différens des Interprétes pour l'intelligence veritable de ces paroles. C'est pourquoy nous ne les repeterons point en ce lieu : & nous nous contenterons de dire icy seulement, que ce que le texte sacré marque dans la suite, lorsqu'il est dit, Que *Joatham devint puissant, parce qu'il avoit reglé ses voyes en la presence du Seigneur son Dieu*, se doit entendre avec quelque sorte de restriction. Il est donc vray que ce prince *régla ses voyes*, ou rendit ses voyes droites *devant Dieu*, en ce qu'il ne s'écarta point de la vraye Religion, & qu'il y marcha avec perseverance, sans sortir de cette

4. Reg. cap. 15. ℣. 4.

℣. 6.

Digitized by Google

oye où avoit toûjours marché David son pere. t l'on peut dire qu'il étoit tres-digne de loüanes, pour être ainsi demeuré ferme dans le culte u vray Dieu, lorsque l'exemple de plusieurs e ses ancêtres, & le panchant de sa nation vers idolatrie, luy pouvoient être un sujet de chûte res-dangereux. Ce fut aussi pour cela que Dieu *affermit son régne*, voulant faire voir par ces narques si sensibles de sa protection, qu'il étoit idelle à ceux qui étoient exacts à luy garder la idelité qu'ils luy devoient.

Mais cependant il est remarquable, que dans e dénombrement des meilleurs rois de Juda, Joatham ne se trouve point compris: car quoique d'ailleurs il ne parût rien de réprehensible dans sa vie, c'étoit assez, selon un ancien Pere, pour l'exclure de ce nombre, de ce qu'il n'eut point la force de *détruire les hauts-lieux*, où le peuple, contre la défence du Seigneur, continuoit de sacrifier, quoiqu'il sçût bien qu'il ne leur étoit permis de le faire que dans le seul temple de Jérusalem. Il est donc besoin qu'un prince pour être parfaitement agreable à Dieu, fasse paroître de la fermeté à soûtenir ses interêts, & à faire exécuter ses divines ordonnances. Il faut qu'en considerant l'exactitude avec laquelle il se fait luy même obéir par ses officiers & par ses sujets, il devienne tres-fidelle pour obéir le premier, & pour porter tous les autres à obéir à celuy, dont tous les rois de la terre sont les ministres. Il faut qu'il se donne bien de garde d'user des deux poids ou des deux balances que l'Ecriture témoigne être en abomination devant Dieu; c'est-à-dire, d'exiger de ceux qui

Eccl. cap. 49.

Theod. in 4. Reg. quæst. 46.

Digitized by Google

luy ſont ſoûmis, une entiere dépendance, & de negliger d'être luy-même parfaitement dépendant de ſon Souverain, qui eſt le Seigneur de tout l'univers. Si l'Ecriture nous déclare, que *le régne de Joatham fut affermi parce qu'il régla* & rendit droites *ſes voyes devant Dieu*; ſoyons donc tres-convaincus, que le réglement du cœur & la droiture de la conduite, ſera toûjours l'unique ſource de toute la force qu'on peut eſperer contre tous ſes ennemis. La chercher ailleurs, c'eſt ſe tromper, c'eſt courir en vain, & ſe vouloir appuyer ſur un roſeau.

CHAPITRE XXVIII.

An du monde 3262.

1. ACHAZ avoit vingt ans quand il commença à régner, & il régna ſeize ans à Jéruſalem. Il ne fit point ce qui étoit droit en la preſence du Seigneur, comme David ſon pere:

2. mais il marcha dans les voyes des rois d'Iſraël, & fit même fondre des ſtatuës à Baal.

3. C'eſt luy qui brûla de l'encens dans la vallée de Bénennom, & qui fit paſſer ſes enfans par le feu *, ſelon

1. VIginti annorum erat Achaz cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem: non fecit rectum in conſpectu Domini ſicut David pater ejus:

2. ſed ambulavit in viis regum Iſraël, inſuper & ſtatuas fudit Baalim.

3. Ipſe eſt, qui adolevit incenſum in valle Benennom, & luſtravit filios ſuos in igne, juxta ritum

℣. 3. *Expl.* Voyez les explications du troiſiéme verſet du ſeiziéme chapitre du quatriéme livre des Rois.

Digitized by Google

entium, quas interfecit Dominus in adventu filiorum Israël.

4. Sacrificabat quoque, & thymiamata succendebat in excelsis, & in collibus, & sub omni ligno frondoso.

5. Tradiditque eum Dominus Deus suus in manu regis Syriæ, qui percussit eum, magnamque prædam cepit de ejus imperio, & adduxit in Damascum: manibus quoque regis Israël traditus est, & percussus plagâ grandi.

6. Occiditque Phacee, filius Romeliæ, de Juda centum viginti millia in die uno, omnes viros bellatores: eò quòd reliquissent Dominum Deum patrum suorum,

7. Eodem tempore occidit Zechri, vir potens ex Ephraim, Maasiam filium regis, & Ezricam du-

la superstition des nations, que le Seigneur fit mourir à l'arrivée des enfans d'Israël.

4. Il sacrifioit aussi, & il brûloit des parfums sur les hauts-lieux, sur les colines & sous tous les arbres chargez de feuilles.

5. Et le Seigneur son Dieu le livra entre les mains du roy de Syrie [a] qui le défit, pilla ses Etats, & emmena un grand butin à Damas. Dieu le livra aussi entre les mains du roy d'Israël, qui le frappa d'une grande playe. An du monde 3163.

6. Car Phacée [b] fils de Romélie, tua six vingt mille hommes de Juda en un seul jour, tous gens braves; parcequ'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres.

7. En même-tems Zechri homme tres-puissant dans Ephraïm, tua Maasie fils du roy, Ezrica grand Maître de

℣. 5. *Expl.* Sçavoir Razin. Et la raison de cet abandonnement marquée dans Isaïe cap. 7. est qu'ayant déja été délivré une fois de ses mains, 4. R. 16. 5. il avoit encore abandonné Dieu.

℣. 6. *Expl.* Roy d'Israël. 4. R. c. 16. 5.

Digitized by Google

la maison du Roy, & Elcana qui tenoit après le Roy le second rang dans ses Etats.

8. Et les enfans d'Israël prirent & firent captifs deux cents mille de leurs freres, tant femmes que garçons & filles, avec un butin infini qu'ils emmenérent à Samarie.

9. Il y avoit là alors un prophéte nommé Oded, qui alla au-devant de l'armée qui venoit à Samarie, & il leur dit: Vous avez vû que le Seigneur le Dieu de vos peres étant en colere contre Juda la livré entre vos mains: & vous les avez tuez tres-inhumainement, en sorte que vôtre cruauté est montée jusqu'au ciel.

10. Mais outre cela, vous voulez encore vous assujettir les enfans de Juda & de Jérusalem pour en faire vos esclaves & vos servantes: ce que vous ne devez point faire; car vous avez en cela même peché contre le Seigneur vôtre Dieu.

11. Mais écoutez le conseil que je vas vous donner: Ramenez ces captifs que vous

cem domus ejus, Elcanam quoque secundum à rege.

8. Ceperuntque filii Israël de fratribus suis ducenta millia mulierum, puerorum, & puellarum, & infinitam prædam: pertuleruntque eam in Samariam.

9. Eâ tempestate erat ibi propheta Domini, nomine Oded: qui egressus obviam exercitui venienti in Samariam, dixit eis: Ecce iratus Dominus Deus patrum vestrorum contra Juda, tradidit eos in manibus vestris, & occidistis eos atrociter, ita ut ad cælum pertingeret vestra crudelitas.

10. Insuper filios Juda & Jerusalem vultis vobis subjicere in servos & ancillas: quod nequaquam facto opus est: peccastis enim super hoc Domino Deo vestro.

11. Sed audite consilium meum, & reducite captivos,

quos

Digitized by Google

quos adduxistis de fratribus vestris, quia magnus furor Domini imminet vobis.

avez amenez d'entre vos frères ; car Dieu est prêt de faire éclater sa fureur sur vous.

12. Steterunt itaque viri de principibus filiorum Ephraim, Azarias filius Johanan, Barachias filius Mosollamoth, Ezechias filius Sellum, & Amasa filius Adali, contra eos qui veniebant de prælio,

12. Ainsi quelques-uns des principaux des enfans d'Ephraïm, *sçavoir*, Azarias fils de Johanan, Barachias fils de Mosollamoth, Ezéchias fils de Sellum, & Amasa fils d'Adali se presentérent devant ceux qui venoient du combat,

13. & dixerunt eis : Non introducetis huc captivos, ne peccemus Domino. quare vultis adjicere super peccata nostra, & vetera cumulare delicta ? grande quippe peccatum est, & ira furoris Domini imminet super Israël.

13. & ils leur dirent : Vous ne ferez point entrer ici vos captifs, de peur que nous ne péchions contre le Seigneur. Pourquoy voulez-ajoûter de *nouveaux* péchez à ceux que nous avons deja commis, & mettre le comble à nos anciens crimes ? Car ce péché est grand, & le Seigneur est sur le point de faire tomber sur Israël les plus redoutables effets de sa fureur.

14. Dimiseruntque viri bellatores prædam, & universa quæ ceperant, coram principibus, & omni multitudine.

14. Cette armée renvoya le butin, & tout ce qu'elle avoit pris, en presence des principaux & de toute la multitude.

15. Steteruntque viri quos supra me-

15. Et ces braves dont nous avons parlé prirent les

Digitized by Google

catifs & tous ceux qui étoient nuds, les vétirent des dépoüilles, les habillérent, les chauſſerent, & leur donnérent à boire & à manger, ils les oignirent à cauſe qu'ils étoient fort fatiguez" & en prirent tout le ſoin qu'ils purent : ils mirent ſur des chevaux ceux qui ne pouvoient marcher, & dont les corps étoient dans une grande foibleſſe, & les emmenérent à Jéricho ville des palmiers vers leurs fréres ; après quoy ils s'en retournérent à Samarie.

moravimus, & apprehendentes captivos, omnesque qui nudi erant, vestierunt de spoliis : cúmque vestissent eos, & calceassent, & refeciſſent cibo ac potu, unxissentque propter laborem, & adhibuissent eis curam: quicumque ambulare non poterant, & erant imbecillo corpore, imposuerunt eos jumentis, & adduxerunt Jericho civitatem palmarum ad fratres eorum, ipsique reversi sunt in Samariam.

16. En ce même temps le roy Achaz envoya au Roy des Aſſyriens pour luy demander du ſecours.

16. Tempore illo misit rex Achaz ad regem Assyriorum postulans auxilium.

An du monde 3264.

17. Les Jduméens vinrent, tuérent beaucoup de monde de Juda, & firent un grand butin *.

17. Venerantque Idumæi, & percussérunt multos ex Juda, & ceperunt prædam magnam.

18. Les Philiſtins ſe répandirent auſſi par les villes de la campagne, & au midy de Juda, ils prirent Bethſamès, Aialon, Gadéroth, Socho, Thamnan & Gamzo, avec

18. Philisthiim quoque diffusi sunt per urbes campestres, & ad meridiem Juda: ceperuntque Bethsames, & Aialon, & Gaderoth, Socho

℣. 15. *Expl.* Fatigationi subvenit unctio. *Celsus lib.* 1. *cap.* 3.

℣. 17 Ozias les avoit défaits auparavant, parce qu'il avoit mis ſa confiance en Dieu. *ſup.* 6. 26.

Digitized by Google

quoque, Thamnan, & Gamzo, cum viculis suis, & habitaverunt in eis.

leurs bourgades, & ils s'y établirent.

19. Humiliaverat enim Dominus Judam propter Achaz regem Juda, eò quòd nudasset eum auxilio, & contemptui habuisset Dominum.

19. Car Dieu avoit humilié Juda à cause de son roy Achaz, qui l'avoit dépoüille de secours *, & qui avoit mépriſé le Seigneur

20. Adduxitque contra eum Thelgathphalnasar regem Assyriorum, qui & afflixit eum, & nullo resistente vastavit.

20. Le Seigneur fit aussi venir contre luy Thelgathphalnasar roy des Assyriens, qui le batit & ravagea *son Païs* sans trouver aucune resistance.

21. Igitur Achaz, spoliatâ domo Domini & domo regum ac principum, dedit regi Assyriorum munera, & tamen nihil ei profuit.

21. Achaz prenant donc tout ce qu'il y avoit dans la maison du Seigneur, & dans le palais du Roy & des Princes, fit des presens au Roy des Assyriens. Ce qui néanmoins ne luy servit de rien.

22. Insuper & tempore angustiæ suæ auxit contemptum in Dominum, ipse per se rex Achez,

22. Mais de plus le Roy Achaz dans le temps même de sa plus grande affliction, fit paroître encore un plus grand mépris du Seigneur par cette action qu'il fit de luy-même.

23. immolavit iis Damasci victimas percussoribus

23. Il immola des victimes aux dieux de Damas

* 19. *Expl.* Divin & humain; en ruinant le culte de Dieu, & en envoyant tous ses trésors aux Assyriens pour avoir leur secours, comme il va dire.

Digitized by Google

qu'il regardoit comme les auteurs de son malheur, & dit : Ce sont les dieux des rois de Syrie qui leur donnent secours ; je me les rendray favorables par mes sacrifices : & ils m'assisteront, au lieu qu'au contraire ils furent cause de sa ruine & de celle de tout Israël.

suis, & dixit : Dii regum Syriæ auxiliantur eis, quos ego placabo hostiis, & aderunt mihi, cum econtrario ipsi fuerint ruinæ ei, & universo Israël.

24. Achaz ayant donc pris tous les vases de la maison de Dieu, & les ayant brisez, fit fermer les portes du temple de Dieu " & il fit dresser " des autels dans toutes les places " de Jérusalem.

24. Direptis itaque Achaz omnibus vasis domus Dei, atque confractis clausit januas templi Dei, & fecit sibi altaria in universis angulis Jerusalem.

25. Il éleva aussi des autels dans toutes les villes de Juda pour y brûler de l'encens : & ainsi il provoqua la colére du Seigneur le Dieu de ses ancêtres.

25 In omnibus quoque urbibus Juda extruxit aras ad cremandum thus, atque ad iracundiam provocavit Dominum Deum patrum suorum.

26. Mais le reste de ses actions, & toute sa conduite " & premiére & derniére, est écrite dans les livres des Rois de Juda, & dans ceux des Rois d'Israël.

26. Reliqua autem sermonum ejus, & omnium operum suorum priorum & novissimorum, scripta sunt in libro regum Juda & Israël.

℣. 24. *Expl.* De peur que quelqu'un n'y entrât pour adorer le Seigneur.

Ibid. *Lettr.* Fecit sibi

Ibid. *Lettr.* angulis.

℣. 26. *Hébr.* Omnes viæ ejus

Digitized by Google

27. Dormivitque Achaz cum patribus uis, & se, elierunt um in civitate Jerualem : neque enim ecceperunt eum in seulchra regum Isaël. Regnavitque Ezechias filius ejus ro eo.

27. Enfin Achaz dormit avec ſes péres, & il fut enſeveli dans la ville de Jéruſalem : mais ils ne le mirent pas dans les tombeaux des rois d'Iſraël". Et Ezéchias ſon fils régna en ſa place.

℣. 27. C'eſt-à-dire, de *Iuda*, le tout étant mis icy our ſa partie.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 10. &c. *VOus avez vû que le Seigneur, le Dieu de vos péres, étant en colére ontre Juda, l'a livré entre vos mains, & vous les uez tuez inhumainement, enſorte que vôtre cruauté eſt montée juſques au ciel, &c.*

Un Interpréte a remarqué très-judicieuſement ſur ce ſujet, que le pouvoir que Dieu donne quelquefois à un prince ou à un peuple, de unir un autre peuple, ne luy doit pas être un ujet d'élevement, comme s'il étoit luy-même lus juſte que celuy qu'il a vaincu, ou comme i tout ce qu'il peut faire pour l'humilier & aſſujettir ne bleſſoit point la juſtice : car pour tre convaincu du contraire il ſuffit de conſidérer, que Dieu punit fort ſouvent les hommes ar le démon même ; & que cependant ce qui ſt très-juſte de la part de Dieu, lorſqu'il ſe ſert lé la malice du démon pour punir le péché de 'homme, eſt très-criminel du côté de cet eſprit

Digitized by Google

de ténébres, qui ne cherche en nous affligeant qu'à satisfaire sa fereur.

C'est donc le reproche que le prophéte de Dieu nommé Oded, fait icy aux troupes du roy d'Israël, lorsqu'il les reprend de la barbarie avec laquelle ils avoient tué un très-grand nombre de leurs fréres, & vouloient encore, contre la loy du Seigneur, emmener les autres en esclavage. Considerez, leur dit-il, que les habitans de Juda avoient péché contre Dieu; & que ç'a été pour cette raison que Dieu s'est mis en colére contr'eux, & les a livrez entre vos mains. Mais vous avez dû, vous autres, vous souvenir que ceux qu'il vous a livrez étoient vôs fréres; & par conséquent que vous étiez obligez d'épargner en eux vôtre propre sang. Cependant vous vous êtes emportez aux derniers excès de cruauté; ensorte que le traitement si barbare que vous avez exercé contr'eux a crié vengeance à Dieu, & s'est élevé jusqu'à son trône, pour vous accuser vous-mêmes d'une injustice qui méritoit sa colére. Ainsi vous vous êtes rendu criminels en usant inhumainement du pouvoir que Dieu vous donnoit contre les habitans de Juda, au lieu de les regarder & de les traiter comme vos fréres.

Galat. 6. 1. C'est donc avec très-grande raison que saint Paul disoit depuis aux Chrétiens, qu'ils prissent garde à eux-mêmes lorsqu'ils corrigeoient les autres: *Mes fréres*, leur disoit ce grand Apôtre, *si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant réflexion sur soy-méme, & craignant*

Digitized by Google

l'être tenté aussi bien que luy. Ainsi il faut que la charité tempére toujours la sévérité de la justice ; que l'homme en punissant un autre homme, se souvienne de sa propre infirmité ; & qu'il ait plûtôt à se reprocher d'avoir excedé en épargnant trop son frére, qu'en le châtiant trop durement.

v. 15. *Et ces hommes que nous venons de nommer prenant les captifs & tous les autres qui estoient nuds, les revêtirent de ces dépoüilles prises, &c.*

Exemple admirable du promt changement que peut produire la parole & la grace du Seigneur dans les cœurs les plus emportez ! Combien de fois avoient parlé inutilement à ce même peuple tant de saints prophétes ? Et le voicy abatu en un instant par une seule parole du prophéte Oded. Ils sont chargez de dépoüilles ; ils emmenent une grande multitude de captifs ; & ils retournent chez eux triomphans, & par consequent peu disposez à s'humilier dans leur victoire. Cependant sur la simple déclaration que leur fait un homme de la part de Dieu, qu'ils ont péché & offensé le Seigneur ; & sur l'avis qu'il leur donne, de renvoyer libres leurs fréres qu'ils menoient captifs, non seulement ils leur accordent la liberté, mais ils les traitent avec une charité aussi tendre qu'ils leur avoient fait paroître auparavant de cruauté ; & ils renoncent en même tems à tout le butin & à tous ces dépoüilles si riches qu'ils avoient prises sur ceux qu'ils avoient vaincus.

Qui desespérera, après un si grand exemple, des effets que peut produire la grace sur les

Digitized by Google

cœurs rebelles à la verité & à la piété ? Mais qui néanmoins ne sera aussi effrayé par ce même exemple d'un changement si général & si prompt de toute une armée, lorsqu'il voit presentement au milieu même de l'Eglise tant de prédications & de menaces réïterés de la part de Dieu, rendues inutiles par la dureté du cœur de ceux qui vivent au tems de la grace de l'Evangile ? Des troupes qui sont encore toutes transportées de la chaleur du combat, renoncent sans peine à tout l'avantage de leur victoire, parce qu'un homme leur fait entendre qu'ils ont péché & offensé le Seigneur, en dépoüillant si cruellement leurs fréres, quoiqu'il fût vray que Dieu même les avoit livrez entre leurs mains. Et nous sommes sourds nous autres à la parole d'un Homme-Dieu, qui nous prêche par son Incarnation, par ses souffrances & par sa mort. Nous mépriſons les menaces qu'il nous fait, lorsque nous osons dépoüiller aussi nos fréres par nos injustices, ou que nous leur refusons la nourriture & le vétement qu'ils ont droit de nous demander, comme à ceux qui sont établis pour les assister dans leur pauvreté. Qu'il y aura donc de ces anciens Iuifs qui s'éleveront contre beaucoup de Chrêtiens au jour que Dieu jûgera les hommes, pour leur reprocher par leur propre exemple la dureté de leur cœur ! Et que ce sera alors une terrible confusion pour des disciples de JESUS-CHRIST, d'être convaincus d'inhumanité envers leurs fréres par ceux-mêmes, dont leur divin Maître les obligeoit de surpasser la charité & la justice !

℣. 19. 20. &c. *Dieu humilia Iuda, à cause de*

Digitized by Google

son roy Achaz, qui l'avoit dépouillé de tout secours, & qui avoit méprisé le Seigneur. Le Seigneur fit aussi venir contre luy Thelgathphalnasar roy des Assyriens, qui le battit, & ravagea son pays, &c.

On a remarqué ailleurs, qu'on a de la peine à accorder ce qui est dit en ce lieu, Que le Seigneur irrité contre ce prince fit venir contre luy le Roy des Assyriens, avec ces autres paroles du quatriéme livre des Rois: Qu'Achaz envoya des Ambassadeurs à ce même roy des Assyriens, pour le prier de venir le délivrer des mains du roy de Syrie, & des mains du roy d'Israël, qui s'étoient unis contre luy. Mais il faut considerer, que dans ce même chapitre que nous expliquons, où il est dit, Que *le Seigneur fit venir le roy des Assyriens contre Achaz*; il est marqué aussi en propres termes un peu devant, comme au quatriéme livre des Rois, Que *le roy Achaz envoya au roy des Assyriens luy demander du secours.* Il paroît donc, que les rois de Syrie & d'Israël s'étant joints ensemble contre Juda pour le perdre, & étant venus mettre le siege devant la ville de Jérusalem, ne pûrent neanmoins s'en rendre maîtres, & que ce fut leur grand orgueil qui attira, comme le marque Isaïe, le secours de Dieu à Achaz, quoiqu'il en fut indigne.

4. Reg. c. 16. 7.

v. 16.

4. Reg. c. 16. 5. Isai. cap. 7.

Or ce Prince étant délivré de la sorte, ou même avant qu'il le fût, se confia davantage au secours des hommes qu'à celuy de Dieu. Ainsi ayant envoyé des Ambassadeurs à Thelgathphalnasar roy des Assyriens, il luy demanda son assistance. C'est pourquoy lorsque la

Digitized by Google

ſainte Ecriture dit icy, Que *le Seigneur envoya contre luy ce roy des Aſſyriens*, il eſt viſible qu'elle entend, qu'encore qu'Achaz eut envoyé de luy-même demander à Telgathphalnaſar du ſecours, ce prince marcha neanmoins veritablement par l'ordre de Dieu contre luy, pour le punir de ſon infidelité; parce qu'en effet au lieu de le ſecourir, il luy fit la guerre & pilla tous ſes Etats. Auſſi Dieu ayant donné à Achaz une auſſi grande aſſurance de ſon ſecours, que le Saint-Eſprit nous le declare dans le quatriéme livre des Rois, où l'on peut voir le ſigne miraculeux par lequel il s'engagea de le délivrer de ſes ennemis qui l'aſſiégeoient, ce prince merita bien, pour n'avoir pas crû à une parole ſi poſitive que Dieu luy donnoit, d'en être puni très-ſeverement par le roy même dont il oſa preferer l'aſſiſtance à celle du Dieu d'Iſraël.

Ce fut ce *mépris qu'il fit du Seigneur*: qui *le dépouilla* avec ſon peuple *de tout ſecours*, ſelon l'expreſſion du texte ſacré: car que pouvoit eſperer un prince qui mépriſoit le ſecours de Dieu même, & qui mettoit ſa confiance dans les troupes d'un Roi idolâtre? Tel eſt cependant le malheur de ceux, qui ſe devant aſſurer ſur la parole de JESUS-CHRIST, lorſqu'il leur declare, Qu'il a vaincu le monde, l'un des plus grands ennemis de leur ſalut, refuſent auſſi-bien qu'Achaz de ſe confier au Seigneur, & aiment mieux mettre encore leurs eſperances dans le monde, comme s'ils pouvoient y trouver leur avantage & leur ſureté. Ils appellent donc alors, pour le dire ainſi, le prince du

Digitized by Google

monde, figuré par le Roy des Assyriens. Mais il leur arrive enfin, comme à ce roy de Juda, d'être pillez & accablez par la tyrannie de celuy qu'ils ont preferé à JESUS-CHRIST.

℣. 22. 23. *Mais de plus, dans le tems même de sa plus grande affliction, le roy Achaz fit paroître encore un plus grand mépris du Seigneur par cette action qu'il fit de luy-même. Il immola des victimes aux dieux de Damas, qu'il regardoit comme les auteurs de son malheur*, &c.

On s'étonnera sans doute de l'extravagance de ce prince; mais elle étoit une suite naturelle du premier aveuglement, par lequel il avoit osé preferer l'assistance des Assyriens à celle de Dieu. Ainsi tombant de précipice en précipice, & passant facilement du premier mépris de Dieu à un plus grand, il quitta même ouvertement le culte exterieur de la Religion de ses peres, pour sacrifier à des faux dieux. Ce sont des démarches bien funestes & bien terribles, mais qui dépendent de la premiere; & qui doivent faire craindre à tous les hommes les premiers engagemens dans le peché, d'où peuvent naître tant de suites monstrueuses qu'on n'a pas d'abord envisagées. Quel étrange raisonnement pour un roy du peuple de Dieu, à qui tous les siecles passez fournissoient tant d'exemples de la foiblesse des idoles des nations, vaincuës mille fois par Israël? *Ce sont* disoït-il, *les dieux des roys de Syrie qui les assistent* si puissamment. *C'est pourquoy je veux me les rendre favorables par mes sacrifices. Et alors ils m'assisteront* aussi. Mais l'Ecriture détruit en un mot ce raisonnement extravagant & impie,

Digitized by Google

lorſqu'elle ajoûte, Que ces faux Dieux, au lieu d'aſſiſter ce prince, *furent cauſe de ſa ruine, & de celle de tout Iſraël*, parce qu'en les éloignant tout à fait du ſecours de Dieu, ils les expoſérent à la fin à une ruine entiere. On peut voir ailleurs l'application du reſte de ce chapitre.

4. *Reg.* *cap.* 16. 18.

CHAPITRE XXIX.

An du monde. 3278. avant J. C. 726.

1. EZéchias commença donc à regner à l'âge de vingt-cinq ans, & il en regna vingt-neuf dans Jéruſalem. Sa mere s'appelloit Abie, & étoit fille de Zacharie ".

1. IGitur Ezechias regnare cœpit, cùm viginti quinque eſſet annorum, & viginti novem annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Abia, filia Zachariæ.

2. Il fit ce qui étoit agreable aux yeux du Seigneur, ſelon tout ce qu'avoit fait David ſon pere ".

2. Fecitque quod erat placitum in conſpectu Domini, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

3. Dès le premier mois de la premiere année de ſon regne, il fit ouvrir les grandes portes" de la maiſon du Seigneur, & il les rétablit.

3. Ipſe anno & menſe primo regni ſui, apperuit valvas domus Domini, & inſtauravit eas.

4. Il fit auſſi venir les Prêtres & les Lévites, & les aſſembla dans la place qui

4. Adduxitque Sacerdotes atque Levitas, & congregavit

℣. 1. *Expl.* Du Pontife que Joas avoit fait tuer.
℣. 2. *Expl.* Son ayeul.
℣. 3. *Expl.* Que ſon pere avoit fermées. *ſupr.* 28. 24.

Digitized by Google

eos in plateam Orientalem.

5. Dixitque ad eos : Audite me, Levitæ, & sanctificamini, mundate domum Domini Dei patrum vestrorum ; & auferte omnem immunditiam de sanctuario.

6. Peccaverunt patres nostri, & fecerunt malum in conspectu Domini Dei nostri, derelinquentes eum : averterunt facies suas à tabernaculo Domini, & præbuerunt dorsum.

7. Clauserunt ostia, quæ erant in porticu, & extinxerunt lucernas, incensumque non adoleverunt, & holocausta non obtulerunt in sanctuario Deo Israël.

8. Concitatus est itaque furor Domini super Judam & Jerusalem, tradiditque eos in commotionem, & in interitum, & in sibilum, sicut ipsi cernitis oculis vestris.

étoit à l'Orient ".

5. Et il leur parla ainsi : Ecoutez-moy, Lévites; purifiez-vous; nettoyez la maison du Seigneur le Dieu de vos peres, & ôtez toutes les impuretez du sanctuaire.

6. Nos peres ont peché, & ils ont commis le mal devant le Seigneur nôtre Dieu en l'abandonnant. Ils ont détourné leur visage de son tabernacle, & luy ont tourné le dos.

7. Ils ont fermé les portes du vestibule, & ils ont éteint les lampes ; ils n'ont plus brûlé d'encens, & n'ont plus offert de victimes dans le sanctuaire au Dieu d'Israël.

8. Ainsi la colere de Dieu s'est enflamée contre Juda & Jerusalem, il les a livrez à tous les mauvais traitemens de leurs ennemis jusqu'à les faire perir, & il les a rendu l'objet de leurs railleries, comme vous le voyez vous-mêmes de vos propres yeux.

℣. 4. *Expl.* Le vestibule de la porte principale du Temple, qui étoit à l'Orient.

Digitized by Google

9. C'eſt ainſi que nos peres ſont peris par l'épée, & nos fils & nos filles, & nos femmes ont été emmenez captifs en punition d'un ſi grand crime.

9. En, corruerunt patres noſtri gladiis: filii noſtri, & filiæ noſtræ, & conjuges captivæ ductæ ſunt, propter hoc ſcelus.

10. Je ſuis donc d'avis que nous renouvellions l'alliance avec le Seigneur le Dieu d'Iſraël, & il détournera la fureur de ſa colere de deſſus nous.

10. Nunc ergo placet mihi, ut iniamus fœdus cum Domino Deo Iſraël, & avertet à nobis furorem iræ ſuæ.

11. Mes chers enfans ne negligez pas *cet avis*. Dieu vous a choiſi pour paroître devant luy, pour le ſervir, pour luy rendre le culte qui luy eſt dû, & pour brûler de l'encens en ſon honneur.

11. Filii mei, nolite negligere: vos elegit Dominus ut ſtetis coram eo; & miniſtretis illi, colatiſque eum, & cremetis ei incenſum.

12. Alors pluſieurs Lévites ſe leverent, *ſçavoir* Mahath fils d'Amaſai, & Joël fils d'Azarie, qui deſcendoient de Caath: mais des deſcendans de Mérari *s'éleverent* Cis fils d'Abdi, & Azarias fils de Jalaléel: des deſcendans de Gerſom, Joah fils de Zemma, & Eden fils de Joah.

12. Surrexerunt ergo Levitæ: Mahath filius Amaſai, & Joël filius Azariæ, de filiis Caath: Porrò de filiis Merari, Cis filius Abdi, & Azarias filius Jalaleel. De filiis autem Gerſom, Joah filius Zemma, & Eden filius Joah.

13. Des deſcendans d'Eliſaphan, Samri, & Jahiel; des deſcendans d'Aſaph, Zacharie & Mathanie:

13. At verò de filiis Eliſaphan, Samri, & Jahiel. De filiis quoque Aſaph, Zacharias, & Mathanias:

Digitized by Google

14. Necnon de filiis Heman, Jahiel, & Semei: Sed & de filiis Idithun, Semeias, & Oziel.

14. Des descendans d'Heman, Jahiel & Séméi, des descendans d'Idithun Séméïas, & Oziel.

15. Congregaveruntque fratres suos, & sanctificati sunt, & ingressi sunt juxta mandatum regis & imperium Domini, ut expiarét Domum Dei.

15. Ils assemblerent leurs freres, & s'étant sanctifiez ils entrerent dans le Temple suivant l'ordre du Roy & le commandement du Seigneur, pour le purifier.

16. Sacerdotes quoque ingressi templum Domini ut sanctificarent illud, extulerunt omnem immunditiam, quam intrò repererant in vestibulo domus Domini, quam tulerunt Levitæ, & asportaverunt ad torrentem Cedron foras.

16 Les Prêtres entrerent aussi dans le Temple du Seigneur pour le sanctifier, & ils ôterent tout ce qu'ils trouverent d'impur au dedans *, & le porterent dans le vestibule de la maison du Seigneur, où les Lévites le prirent pour le jetter dans le torrent de Cedron.

17. Cœperunt autem primâ die mensis primi mundare, & in die octavo ejusdem mensis ingressi sunt porticum templi Domini, expiaveruntque templum diebus octo, & in die sexta decima mensis jusdem, quod cœperant, impleverunt.

17. Ils commencerent le premier jour du premier mois * à tout nettoyer: & le huitiéme jour du même mois ils entrerent dans le portique du Temple du Seigneur. Ils employerent *encore* huit jours à purifier le Temple. Et le seiziéme du même mois, ils acheverent

℣ 16. Hebr. *Interiora domus* où les Lévites ne pouvoient entrer.

℣. 17. *Expl.* Du mois Nisan, qui répond pour la plus grande partie à nôtre mois de Mars.

Digitized by Google

ce qu'ils avoient commencé ".

18. Ils entrérent enſuite chez le Roy Ezéchias, & luy dirent: Nous avons ſanctifié toute la maiſon du Seigneur, l'autel de l'holocauſte, les vaſes ſacrez, la table où l'on expoſe les pains, avec tous les vaiſſeaux,

19. & tous les urenſiles du Temple que le roy Achaz avoit ſoüillez durant ſon regne, depuis qu'il eut abandonné Dieu: & l'on a tout expoſé devant l'autel du Seigneur.

20. Le roy Ezechias ſe leva de grand matin; il aſſembla les principaux de la ville, & monta dans la maiſon du Seigneur.

21. Ils offrirent donc enſemble ſept taureaux & ſept beliers, ſept agneaux & ſept boucs pour l'expiation des pechez, pour le royaume, pour le ſanctuaire", & pour Juda: Et il dit aux Prêtres

18. Ingreſſi quoque ſunt ad Ezechiam regem, & dixerunt ei: Sanctificavimus omnem domum Domini, & altare holocauſti, vaſaque ejus, necnon & menſam propoſitionis cum omnibus vaſis ſuis,

19. cunctamque templi ſupellectilem, quam polluerat rex Achaz in regno ſuo, poſtquam prævaricatus eſt: & ecce expoſita ſunt omnia coram altari Domini.

20. Conſurgenſque diliculò Ezechias rex, adunavit omnes principes civitatis, & aſcendit in domum Domini.

21. Obtuleruntque ſimul tauros ſeptem, & arietes ſeptem, agnos ſeptem, & hircos ſeptem pro peccato, pro regno, pro ſanctuario, pro Juda, dixitque ſacer-

℣. 17. *Expl.* Les huit premiers jours, ils purifiérent les parvis, l'autel des holocauſtes, la mer d'airain, & le reſte des dehors: Les autres huit jours, ils s'occuperent à purifier le Temple même.

℣. 21. *Expl.* Pour la ſanctification du Temple.

dotibus

lotibus filiis Aaron
it offerrent ſuper
Altare Domini.

22. Mactaverunt
gitur tauros, & ſuſ-
ceperunt ſanguinem
acerdotes, & fude-
unt illum ſuper al-
are, mactaverunt
tiam arietes, & illo-
um ſanguinem ſuper
ltare fuderunt, im-
nolaveruntque ag-
os, & fuderunt ſuper
ltare ſanguinem.

23. Applicuerunt
ircos pro peccato,
oram rege & uni-
erſa multitudine,
mpoſueruntque ma-
us ſuas ſuper eos:

24. & immolave-
unt illos ſacerdo-
es, & aſperſerunt
anguinem eorum co-
am altari pro piacu-
o univerſi Iſraëlis:
ro omni quippe Iſ-
aël præceperat rex
it holocauſtum fie-
et, & pro peccato.

25. Conſtituit quo-
que Levitas in domo
Domini, cum cym-
alis, & ſpalteriis, &
itharis, ſecundùm
liſpoſitionem David
egis, & Gad Videntis,

deſcendans d'Aaron d'offrir tout cela ſur l'autel du Seigneur.

22. Les Prêtres immolerent donc les taureaux, & ils en prirent le ſang qu'ils répandirent ſur l'autel. Ils immolerent auſſi des beliers, & en répandirent le ſang ſur l'autel. Ils immolérent de même les agneaux & en repandirent le ſang ſur l'autel.

23. Ils firent amener les boucs qui étoiét pour le péché, devant le Roy & devant tout le monde, & ils leur impoſerent les mains".

24. Les Prêtres les immolerent, & ils repandirent le ſang devant l'autel pour l'expiation des pechez de tout Iſraël. Car le Roy avoit commandé d'offrir l'holocauſte pour tout Iſraël, & pour le peché

25. Il établit auſſi les Lévites dans la maiſon du Seigneur, avec les cymbales, les harpes & les guitarres, en ſuivant ce que le roy David avoit reglé par l'avis des pro-

¥. 23. *Expl.* Selon ce qui étoit ordonné. *Levit. chap.* 4.

Digitized by Google

phétes Gad & Nathan : car c'étoit un ordre du Seigneur qui avoit été donné par le ministere des prophétes ".

& Nathan prophetæ : si quidem Domini præceptum fuit per manum prophetarum ejus.

26. Les Levites se trouverent donc dans le Temple, ils tenoient les instrumens de David ", & les Prêtres avoient des trompettes.

26. Steteruntque Levitæ tenentes organa David, & sacerdotes tubas.

27. Aussi-tôt Ezechias commanda qu'on offrît les holocaustes sur l'Autel : & lorsque l'on offroit les holocaustes, ils se mirent à chanter les loüanges du Seigneur à sonner des trompettes & à jouër de diverses sortes d'instrumens que David roy d'Israël avoit inventez.

27. Et jussit Ezechias ut offerrent holocausta super altare; cùmque offerrentur holocausta, cœperunt laudes canere Domino, & clangere tubis, atque in diversis organis, quæ David rex Israël præparaverat, concrepare.

28. Et pendant que le peuple *prosterné* adoroit *le Seigneur*, les Chantres & ceux qui tenoient des trompettes s'aquittoient de leur devoir jusqu'à ce que l'holocauste fut achevé.

28. Omni autem turbâ adorante, cantores, & ii qui tenebant tubas, erant in officio suo, donec compleretur holocaustum.

29. L'oblation finie, le Roy se prosterna, & tous ceux qui étoient avec luy, & ils adorérent ".

29. Cùmque finita esset oblatio, incurvatus est rex & omnes qui erant cum eo, & adoraverunt.

℣. 25. *Expl.* Dieu n'avoit point commandé par Moïse que l'on chantât en offrant les sacrifices: mais David inspiré par l'Esprit de Dieu, & suivant le conseil des prophétes Gad & Nathan, fut le premier qui l'ordonna.

℣. 26. *Expl.* Dont David étoit l'inventeur.

℣. 29. *Expl.* Le Seigneur.

Digitized by Google

30. Præcepitque Ezechias & prnicipes Levitis, ut laudarent Dominum sermonibus David, & Asaph Videntis: qui laudaverunt eum magnâ lætitia, & incurvato genu adoraverunt.

30. Ezéchias & les principaux de la Cour commandérent aux Lévites de chanter les louanges de Dieu, & de n'y employer que les paroles de David & du prophete Asaph", Ils le firent avec grande joye, & s'étant mis à genoux ils adorerent.

31. Ezechias autem etiam hæc addidit: Implestis manus vestras Domino, accedite, & offerte victimas, & laudes in domo Domini. Obtulit ergo universa multitudo hostias, & laudes, & holocausta, mente devotâ.

31. Ezechias ajoûta encore cecy: Vous avez empli vos mains *pour faire des offrandes* au Seigneur; approchez vous donc & offrez des victimes & des louanges dans la maison du Seigneur. Ainsi toute cette multitude offrit des hosties, des loüanges, & des holocaustes avec un esprit répli de devotion.

32. Porrò numerus holocaustorum, quæ obtulit multitudo, hic fuit, Tauros septuaginta, arietes centum, agnos ducentos.

32. Voicy le nombre des holocaustes qui furent offerts, soixante & dix taureaux, cent beliers, & deux cens agneaux.

33. Sanctificaverunt que Domino bo-

33. Outre cela ils sanctifierent" encore au Seigneur

℣. 30. *Expl.* Les Pseaumes dont plusieurs portent encore aujourd'huy le nom d'Asaph, soit qu'ils soient de luy comme ce lieu-cy semble le marquer; soit que l'air & le chant sur lequel on les avoit mis fussent de sa façon, & qu'ils eussent été chantez par l'école & le chœur où il présidoit. *Synopf.*

℣. 33. *Expl.* les luy consacrerent pour luy être offerts dans la suite.

Digitized by Google

six cens bœufs & trois mille moutons.

ves sexcentos, & oves tria millia.

34. Or il y avoit alors peu de Prêtres, & ils ne pouvoient suffire à ôter la peau des victimes destinées aux holocaustes. C'est pourquoy leurs freres les Levites les aiderent, jusqu'à ce que tout fut achevé, & que l'on eut consacré les Prêtres: car il y a bien moins de ceremonies à faire pour consacrer des Levites, que pour consacrer des Prêtres.

34. Sacerdotes verò pauci erant, nec poterant sufficere ut pelles holocaustorum detraherent: unde & Levitæ fratres eorum adjuverunt eos; donec impleretur opus, & sanctificarentur antistites: Levitæ quippe faciliori ritu sanctificantur, quàm Sacerdotes.

35. Ainsi l'on offrit beaucoup d'holocaustes, de graisses des hosties pacifiques", & de libations des holocaustes: & l'on rétablit entierement le culte de la maison du Seigneur.

35. Fuerunt ergo holocausta plurima, adipes pacificorum, & libamina holocaustorum, & completus est cultus domus Domini.

36. Et Ezechias avec tout son peuple temoigna une grande joye, de ce que le ministere du culte du Seigneur étoit rétabli"; car la resolution de le faire en fut prise tout d'un coup.

36. Lætatusque est Ezechias, & omnis populus, eò quòd ministerium Domini esset expletum. De repente quippe hoc fieri placuerat.

¥. 35. *Expl.* Qu'on brûloit sur l'autel.
¥. 36. *Expl.* On a suivi le sens de l'Hébreu. *Synopf.*

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 2. *IL fit ce qui étoit agreable aux yeux du Seigneur, ſelon tout ce qu'avoit fait David ſon pere.*

Autant qu'un enfant eſt criminel, lorſqu'il s'éloigne de la vertu de ſon pere, & que foulant ſous ſes pieds les exemples domeſtiques de pieté qu'il avoit ſans ceſſe devant les yeux, il devient luy même un exemple de déreglement & d'impieté à tous les autres; autant un fils eſt digne de toutes ſortes de louanges, lorſqu'il s'éloigne de la corruption dont ſon pere luy avoit donné l'exemple, & qu'il travaille avec d'autant plus d'ardeur à rendre à Dieu tout ce qu'il luy doit, qu'il reſſent plus de confuſion de toutes les infidelitez de ſes proches: Car ce n'eſt pas, dit ſaint Gregoire, une fort grande loüange d'être bon avec les bons; mais c'eſt une choſe très digne d'eſtime d'être bon au milieu même des méchans. Il ſuffit donc de ſe ſouvenir, qu'Ezechias étoit fils d'Achaz, pour donner de grandes louanges à un fils ſi vertueux, dont le pere étoit ſi impie, ou plûtôt pour relever l'admirable miſericorde du Dieu d'Iſraël, qui voulut faire éclater en la perſonne du fils les treſors de ſa bonté & de ſa grace, comme on avoit vû des effets terribles de ſa juſtice en la perſonne du pere. *Gregor. Magn. Moral. in 1. c. Job.*

Le plus grand éloge que l'Ecriture pouvoit faire d'Ezechias, a été de dire: Qu'il *imita en*

Digitized by Google

toutes choſes David ſon pere. Car quoique David eut commis deux grands pechez, Dieu n'a pas laiſſé de le nommer toujours depuis ſon fidelle ſerviteur, & parce qu'il fit une penitence tres-ſincere de ſes pechez, & parce qu'il demeura toujours très fidellement attaché à ſon ſervice, ne l'ayant jamais abandonné pour adorer des dieux étrangers. Ce fut donc à l'imitation de l'exemple de David qu'Ezechias s'attacha principalement. Il ne regarda l'exemple d'Achaz ſon propre pere, que pour en avoir de l'horreur & s'en éloigner de toutes ſes forces, & pour reparer, ſelon ſon pouvoir, tout le mal qu'il avoit fait. Mais il ſe propoſa le modelle de David, comme celuy qu'il devoit ſuivre. Et c'eſt pour cela que dans le dénombrement des plus ſaints rois, qui ſe trouve dans le livre de l'Eccleſiaſtique, il eſt nommé immediatement après David.

Eccli. cap. 49.

℣. 31. *Ezechias ajoûta encore cecy : Vous avez empli vos mains* pour faire des offrandes *au Seigneur ; approchez-vous donc, & offrez des victimes & des louanges dans la maiſon du Seigneur.*

Les Interprêtes entendent cecy, comme ſi le roy Ezechias ſe fut adreſſé aux Prêtres, & ils expliquent ces paroles : *Impleſtis manus veſtras Domino* ; vous avez conſacré vos mains au Seigneur. Mais il ſemble qu'il eſt plus ſimple & plus naturel, & plus conforme à ce qui ſuit immediatement après, d'entendre ces mêmes paroles d'Ezechias, comme s'adreſſant à tout le peuple. Ce Prince voyoit toute cette multit de d'Iſraëlites, qui étoient venus au Temple ſe preſenter devant le Seigneur, non *les mains vuides,*

Deuter. 16. 16

Digitized by Google

e que la loy leur défendoit, mais ayant *les mains pleines* de ce qu'ils vouloient luy offrir. Ainsi il leur dit : Puisque *vous avez empli vos mains* des offrandes que vous voulez faire *au Seigneur, approchez-vous, & offrez luy des victimes & des loüanges.* Il joint les loüanges aux victimes, parce que la loüange de Dieu qui part d'un cœur penetré de reconnoissance est une des plus excellentes victimes, & que si l'immolation de toutes les bêtes, & l'oblation de tous les fruits de la terre n'est accompagnée de cette victime spirituelle des loüanges de la bonté du Seigneur, ce n'est qu'un sacrifice exterieur & indigne de la majesté de Dieu.

Or ce qui peut faire connoître que le roy Ezechias s'adressoit alors, non aux Prêtres, mais à tout le peuple, c'est qu'aussi-tôt qu'il eut parlé de la sorte, l'Ecriture ajoute, Que *toute la multitude offroit des hosties, des loüanges & des holocaustes avec un esprit rempli de devotion*, c'est à dire, avec joye & avec ardeur.

℣. 34. *Or il y avoit alors peu de Prêtres, & ils ne pouvoient suffire pour lever la peau des victimes destinées aux holocaustes. C'est pourquoy leurs freres les Lévites les aidérent, &c.*

Nous ne nous arrêtons point à parler icy de tous ces differens sacrifices dont on a parlé souvent ailleurs. Mais nous dirons seulement avec un Ancien, Qu'on offrit alors contre la coûtume sept boucs pour le peché, quoiqu'on n'en offrit jamais qu'un seul, & que la grande multitudes des pechez & d'impietez qui s'étoient commises sous le regne de l'impie Achaz, obligerent apparamment à offrir un plus grand nom-

Hieron. Traditi. Hebraïc. in hunc locum.

Digitized by Google

bre de boucs; quoiqu'un seul eut pû suffire pour figurer la victime toute divine, qui s'étant depuis chargée de tous nos pechez, a voulu être immolée pour les racheter.

Le même Auteur témoigne encore que les Lévites levoient ordinairement la peau des victimes qu'on devoit offrir en holocauste, & que c'étoit au contraire aux Prêtres à lever la peau de celles qu'on offroit pour le peché. Et il ajoûte, que ce fut pour cette raison que les Prêtres étoient alors occupez à lever la peau des bêtes, parce que c'étoit un sacrifice qu'on offroit pour le peché. L'Ecriture marque cependant, que c'étoient les peaux des victimes destinées aux holocaustes que levoient alors les Prêtres. Mais de quelque sorte qu'on doive entendre ce que dit cet Auteur, il est certain que le nombre de ces Prêtres se trouva alors trop petit pour pouvoir fournir aux fonctions de leur ministere: ce qui put venir, de ce qu'ayant été peut-être dispersez par la violence du roy Achaz, ils pouvoient bien n'être pas encore revenus. C'est pourquoy il est marqué que leurs freres les Lévites les aiderent en cette rencontre.

Ce que nous devons admirer icy principalement, est cette ardeur avec laquelle Ezechias s'occupe tout entier dans les seules choses qui regardoient le rétablissement de la vraye Religion; sçachant bien, sans doute que le Seigneur prendroit soin d'affermir son regne, à proportion de celuy qu'il prendroit luy-même de bien établir son culte parmi son peuple. Et ce qu'il y a encore d'étonnant, c'est qu'on vit pas-

Digitized by Google

ſer tout d'un coup Juda d'un régne d'impiété à un régne de piété & de juſtice, comme le remarque expreſſément l'Ecriture : *car cette reſolution*, dit-elle, de rétablir le ſervice du Seigneur, *avoit été priſe tout d'un coup.* Mais qui put produire un changement ſi ſurpremant ſinon celuy, qui *tenant le cœur des rois dans ſa main*, ſelon l'expreſſion du Sage, *le tourne comme il luy plait*, & leur fait aimer ce qui doit être la ſource du ſalut de tous leurs peuples ? *Sicut diviſiones aquarum, ita cor regis in manu Domini : quocumque voluerit, inclinabit illud.* Heureuſe eſt la nation qui reconnoît le Seigneur pour ſon Dieu, & qui ſe rend digne qu'il luy donne pour ſon roy, un prince dont il ait rempli le cœur de ſa crainte ! Car c'eſt un bonheur qu'on ne peut bien eſtimer, qu'en le comparant au malheur ſi déplorable, & aux ſuites ſi funeſtes d'un regné tel que fut celuy d'Achaz, ce prince ingrat & ſuperbe, qui en *fermant*, comme il fit, *les portes du temple de Dieu*, s'étoit privé luy & ſon peuple de toutes les bénedictions qu'il avoit promiſes à ceux qui y viendroient adorer & invoquer ſon ſaint Nom.

Prov. c. 21. 1.

2. Paral. cap. 28. 24.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

1. EZéchias envoya aussi avertir tout Israël & Juda, & il écrivit à ceux d'Ephraïm & de Manassé, pour les inviter de venir au Temple de Jérusalem pour immoler la Pâque au Seigneur le Dieu d'Israël.

2. Car le Roy & les Princes & tout le peuple s'étant assemblez à Jérusalem, avoient arrêté qu'on la feroit au second mois*;

3. parce qu'ils n'avoient pû la faire en son tems, n'ayant pas assez de Prêtres sanctifiez, & que le peuple n'étoit pas encore assemblé à Jérusalem.

4. Cette résolution fut agreée du Roy & de tout le monde.

5. Et ils ordonnérent

1. Misit quoque Ezechias ad omnem Israël & Judam: scripsitque epistolas ad Ephraïm & Manassen, ut venirent ad domum Domini in Jerusalem, & facerent Phase Domino Deo Israël.

2. Inito ergo consilio regis & principum, & universi cœtus Jerusalem, decreverunt ut facerent Phase mense secundo.

3. Non enim potuerant facere in tempore suo, quia sacerdotes, qui possent sufficere, sanctificati non fuerant, & populus nondum congregatus fuerat in Jerusalem.

4. Placuitque sermo regi, & omni multitudini.

5. Et decreverunt

*v. 2. *Expl.* Suivant l'ordonnance de la loy. *Num.* 9. 10. & 11.

Digitized by Google

t mitterent nuntios n universum Israël, e Bersabee usque Dan, ut venirent & acerent Phase Domino Deo Israël in erusalem : multi nim non fecerant sicut lege præscriptum st.

qu'on envoyeroit des couriers dans tout *le royaume d'*Israël, depuis Barsabée jusqu'à Dan, pour les inviter à venir célébrer la Pâque du Seigneur le Dieu d'Israël dãs Jérusalem, parce que plusieurs ne l'avoient point célébrée le premier mois, cõme il est ordonné par la loy.

6. Perrexeruntque ursores cum epistolis x regis imperio, & rincipum ejus, in niversum Israël & udam, juxta id, quod rex jusserat, prædicantes : Filii Israël revertimini ad Dominum Deum Abraham, & Isaac, & Israël : & revertetur ad reliquias, quæ effugerunt manum regis Assyriorum.

6. Les couriers partirent par le commandement du Roy & des Princes, étant chargez de lettres, & ils passérent dans tout Israël & Juda, publiant par tout ce que le Roy avoit ordonné : Enfans d'Israël, revenez au Seigneur le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & d'Israël ; & il retournera vers ce petit nombre qui s'est échappé de la main des Assyriens.

7. Nolite fieri sicut patres vestri & fratres, qui recesserunt à Domino Deo patrum suorum, qui tradidit eos in interitum, ut ipsi cernitis.

7. Ne faites pas comme vos péres & vos fréres, qui se sont retirez du Seigneur le Dieu de leurs péres, qui les a livrez à la mort comme vous voyez.

8. Nolite indurare cervices vestras sicut patres vestri : tradite manus Domino, & ve-

8. N'endurcissez pas vos cœurs* comme vos péres *ont fait* ; donnez les mains*

*. 8. *Lettr.* Vos têtes.

Ibid. *Expl.* Soumettez-vous à luy, faites alliance avec luy.

Digitized by Google

au Seigneur, & venez à son sanctuaire, qu'il a sanctifié pour jamais. Servez le Seigneur le Dieu de vos péres, & il dérournera sa colere & sa fureur de dessus vous.

9. Car si vous revenez au Seigneur, vos fréres & vos enfans trouveront miséricorde auprès des maîtres qui les ont emmené captifs, & ils reviendront en ce païs-cy, parce que le Seigneur vôtre Dieu est bon, & porté à faire miséricorde; & il ne détournera point son visage de vous, si vous revenez à luy.

10. Les couriers faisoient diligence, & alloient de ville en ville dans toute la terre d'Ephraim, de Manassé & de Zabulon; mais ces peuples se mocquoient d'eux & leur insultoient d'une maniére insolente.

11. Néanmoins il y en eut quelques-uns d'Aser, de Manassé & de Zabulon qui suivirent l'avis qu'on leur donnoit, & vinrent à Jérusalem.

12. Pour ce qui est du royaume de Juda, la main

nite ad sanctuarium ejus, quod sanctificavit in æternum: servite Domino Deo patrum vestrorum, & avertetur à vobis ira furoris ejus.

9. Si enim vos reversi fueritis ad Dominum, fratres vestri, & filii habebunt misericordiam coram dominis suis, qui illos duxerunt captivos, & revertentur in terram hanc: pius enim & clemens est Dominus Deus vester, & non avertet faciem suam à vobis, si reversi fueritis ad eum.

10. Igitur cursores pergebant velociter de civitate in civitatem, per terram Ephraim & Manassé usque ad Zabulon, illis irridentibus & subsannantibus eos.

11. Attamen quidam viri ex Aser, & Manassé, & Zabulon acquiescentes consilio, venerunt Jerusalem.

12. In Juda verò facta est manus Do-

Digitized by Google

mini ut daret eis cor unum, ut facerent juxta præcepum regis & principum verbum Domini.

13. Congregatique sunt in Jerusalem populi multi, ut facerent solemnitatem azymorum, in mense secundo:

14. & surgentes destruxerunt altaria, quæ erant in Jerusalem, atque universa, in quibus idolis adolebatur incensum, subvertentes projecerunt in torrentem Cedron.

15. Immolaverunt autem Phase quartâ decimâ die mensis secundi. Sacerdotes quoque atque Levitæ tandem sanctificati, obstulerunt holocausta in domo Domini.

16. Steteruntque in ordine suo, juxta dispositionem & legem Moysi hominis

du Seigneur agit sur eux, & fit qu'ils n'eurent tous qu'un cœur " pour accomplir la parole du Seigneur, selon les ordres du Roy & des Princes.

13. Beaucoup de peuples s'assemblerent à Jérusalem pour y celebrer la solennité des azymes " le second mois.

14. Et se levant " ils détruisirent les autels qui étoient à Jerusalem ". Ils mirent en pieces tout ce qui servoit à offrir de l'encens aux idoles, & le jetterent dans le torrent de Cédron.

15. Ils immolerent donc la Pâque le quatorziéme jour du second mois. Et enfin les Prêtres & les Lévites qui s'étoient sanctifiez, offrirent des holocaustes dans la maison du Seigneur.

16. Et ils se mirent tous en leur rang, selon l'ordonnance & la loy de Moïse

℣. 12. *Expl.* Et une volonté.

℣. 13. *Expl.* Pains sans levain, *i. e.* la fête de Pâque.

℣. 14. *Expl.* Transportez de joye & de ferveur. Surgere, magnam alacritatem significat. *Vatabl.*

Ibid. *Expl.* Qu'Achaz avoit fait dresser dans toutes les ruës. *supr. c.* 28.

Digitized by Google

homme de Dieu: & les Prêtres recevoient de la main des Lévites le sang que l'on devoit répandre ;

Dei : Sacerdotes verò suscipiebant effundendum sanguinem de manibus Levitarum,

17. parce qu'une grande partie du peuple ne s'étoit point *encore* sanctifié " : & c'est pour cela que les Lévites immolérent la Pâque pour ceux qui n'avoient pas assez pris de soin de se sanctifier au Seigneur.

17. eò quòd multa turba sanctificata non esset : & idcircò immolarent Levitæ Phasc his, qui non occurrerant sanctificari Domino.

18. Une grande partie du peuple d'Ephraïm, de Manasse, d'Issachar, & de Zabulon, qui ne s'étoit point non plus sanctifié, ne laissa pas de manger la Pâque, ne suivant point en cela ce qui est écrit. Ezéchias pria pour eux, & dit : Le Seigneur est bon, il fera miséricorde

18. Magna etiam pars populi de Ephraïm, & Manasse, & Issachar, & Zabulon, quæ sanctificata non fuerat, comedit Phasc, non juxta quod scriptum est : & oravit pro eis Ezechias, dicens : Dominus bonus propitiabitur

19. à tous ceux qui cherchent de tout leur cœur le Seigneur le Dieu de leurs péres, & il ne leur imputera point ce défaut de sanctification.

19. cunctis, qui in toto corde requirunt Dominum Deum patrum suorum : & non imputabit eis quòd minùs sanctificati sunt.

20. Le Seigneur exauça ce Prince, & se rendit favorable au peuple.

20. Quem exaudivit Dominus, & placatus est populo.

21. Ainsi les enfans d'Israël qui se trouvérent à Jé-

21. Fecerunt que filii Israël, qui in-

℣. 17. *Expl.* Purifié des impuretez de la loy, & autres.

Digitized by Google

venti sunt in Jerusalem, solennitatem azymorum septem diebus in lætitia magna, laudantes Dominum per singulos dies: Levitæ quoque & Sacerdotes, per organa, quæ suo officio congruebant.

rusalem, celebrérent tous la solemnité des azymes durant sept jours, dans une grande joye, chantant tous les jours les loüanges de Dieu. Les Lévites & les Prêtres firent aussi la meme chose, en touchant les instrumens qui étoient convenables à leur fonction.

22. Et locutus est Ezechias ad cor omnium Levitarum, qui habebant intelligentiam bonam super Domino: & comederunt septem diebus solennitatis, immolantes victimas pacificorum, & laudantes Dominum Deum patrum suorum.

22. Ezechias parla avec beaucoup de bonté " à tous les Lévites, dont le cœur brûloit de zele pour le culte du Seigneur", & ils mangérent *la Pâque* durant les sept jours que dura cette fête, immolant des victimes d'actions de graces, & loüant le Seigneur le Dieu de leurs péres.

23. Placuitque universæ multitudini ut celebrarent etiam alios dies septem: quod & fecerunt cum ingenti gaudio.

23. Tout le monde fut aussi d'avis de célebrer encore sept autres jours de fête": ce qu'ils firent avec grande joye.

24. Ezechias enim rex Juda præbuerat multitudini mille tauros, & septem

24. Car Ezéchias roy de Juda avoit donné à tout ce monde mille taureaux, &

℣. 22. *Lettr.* Parla au cœur.

Ibidem *Autr.* Qui sçavoient parfaitement l'art de chanter, ou les cérémonies du culte de Dieu *Synops.*

℣. 23. *Expl.* En récompense de ce qu'ils avoient été tant d'années sans faire la Pâque. Et aussi afin que retenant plus long-tems les Israëlites à Jérusalem, ils eussent plus de tems pour les instruire.

Digitized by Google

sept mille moutons : & les principaux de la Cour donnérent au peuple mille taureaux & dix mille moutons. Ainsi il y eut une grande quantité de Prêtres qui se purifiérent".

millia ovium : principes verò dederant populo tauros mille, & oves decem millia: sanctificata est ergo sacerdotum plurima multitudo.

25. Et tout le peuple de Juda fut comblé de joye, tant les Prêtres & les Lévites, que toute la multitude qui étoit venuë du royaume d'Israël : & les proselytes" mêmes tant de la terre d'Israël, que ceux qui demeuroient dans celle de Juda.

25. Et hilaritate perfusa omnis turba Juda, tam Sacerdotum & Levitarum, quàm universæ frequentiæ, quæ venerat ex Israël : proselytorum quoque de Terra Israël, & habitantium in Juda.

26. Et il se fit une grande solennité à Jérusalem, telle qu'il n'y en avoit point eu de semblable dans cette ville depuis le tems de Salomon fils de David.

26. Factaque est grandis celebritas in Jerusalem, qualis à diebus Salomonis filii David regis Israël in ea urbe non fuerat.

27. Enfin les Prêtres & les Lévites se levérent pour benir" le peuple ; & leur voix fut exaucée, leur priére ayant pénetré jusques dans le sanctuaire du ciel.

27. Surrexerunt autem Sacerdotes atque Levitæ benedicentes populo : & exaudita est vox eorum : pervenitque oratio in habitaculum sanctum cæli.

℣. 24. *Expl.* Pour pouvoir suffire à l'immolation de tant de victimes.

℣. 25. *Expl.* Nouveaux convertis, où étrangers qui embrassoient la loy des Iuifs en se faisant circoncire.

℣. 27. *Aust.* Transportez de joye benirent. V. plus haut.

℣. 14. Les Prêtres par droit de leur office. *Num.* 6. 24. Et les Lévites en accompagnant cette bénédiction de leurs priéres & de leurs concerts. *Synopſ.*

SENS

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. 2. 3. *Ezéchias envoya aussi des couriers à tout Israël & à Juda, & il écrivit des lettres à ceux d'Ephraïm & de Manassé, les invitant de venir au temple de Jerusalem, afin d'immoler la Pâque au Seigneur le Dieu d'Israël, &c.*

Depuis que les dix Tribus s'étoient séparées du royaume de Juda, & que Jéroboam avoit fait, comme on l'a vû autre part, élever aux deux extrémitez de ses Etats deux veaux d'or, la plus grande partie de ces peuples ne venoient plus adorer le Seigneur leur Dieu dans le temple de Jérusalem. Et leurs princes devenus idolâtres, employoient même tout leur pouvoir pour en empêcher ceux d'entr'eux qui le vouloient. Mais comme Osée qui régnoit alors sur Israël étoit, selon que l'assure le texte sacré, moins méchant & moins impie que les rois ses prédecesseurs; & que d'ailleurs Ezéchias roy de Juda étoit tout rempli de zéle pour la gloire du Seigneur, & pour le salut des peuples, il envoya des couriers par tout, pour inviter aussi-bien les peuples des dix Tribus, que ceux du royaume de Juda, à venir se joindre tous ensemble pour célébrer la grande solemnité de la Pâque. 4. *Reg.* c. 17 2. *Exod.* c. 12. v. 2.

C'étoit l'ordre qu'on célébrât cette fête si solemnelle le quatorziéme jour du premier mois. Mais Dieu avoit mis une exception pour ceux 3. *Numer.* c. 9. v. 10. 11.

Digitized by Google

qui ne se trouveroient point alors purifiez des impuretez legales, en leur permettant de faire la Pâque le quatorziéme jour du second mois. Comme donc l'impieté du regne d'Achaz avoit troublé & renversé toutes choses ; qu'on s'étoit vû obligé d'employer beaucoup de tems pour purifier les lieux saints qui avoient été profanez ; qu'il ne se trouvoit point alors assez de Prêtres à Jérusalem qui fussent en état de satisfaire à toutes les cérémonies de cette grande solemnité ; & qu'enfin le peuple même n'avoit pû encore être tout assemblé à Jérusalem ; on jugea que l'exception portée par la loy pouvoit avoir lieu en cette rencontre. Ainsi il fut arrêté d'un commun consentement, que la Pâque universelle se celebroit cette année le quatorziéme jour du second mois.

Il est marqué que le Roy écrivit particuliérement à ceux d'Ephraïm & de Manassé : & peut-être qu'il le fit, soit parce qu'ils étoient *plus* voisins de ses Etats ; soit parce qu'il y avoit dans la Tribu d'Ephraïm des villes qui dépendoient du royaume de Juda, ou parce que plusieurs personnes de ces deux Tribus d'Ephraïm & de Manassé étoient venu se refugier, comme on l'a vû, dans ce royaume, pour s'éloigner de l'impieté des rois d'Israël.

2. Paral. cap. 15. v. 8. 9.

v. 10. 11. *Mais ces peuples se mocquoient d'eux & leur insultoient. Il y eut neanmoins quelques hommes des Tribus d'Aser, de Manassé, & de Zabulon, qui se rendant au conseil qu'on leur donnoit, vinrent à Jerusalem.*

Qui sont donc ces peuples qui *se mocquent* des conseils d'Ezechias, & qui *insultent* à ses

Digitized by Google

couriers ? Ne ſont-ce pas les deſcendans d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob ? N'eſt-ce pas la poſterité de ceux que le Seigneur tout-puiſſant avoit délivrez par tant de prodiges de l'eſclavage des Egyptiens ? Ne ſont-ce pas les enfans de ceux qui furent ſauvez miraculeuſement de l'épée de l'ange exterminateur des premiers-nez des Egyptiens, & qui en reconnoiſſance de cette grace, s'engagerent ſolemnellement, tant pour eux-mêmes, que pour tous leurs deſcendans, à celebrer toutes les années la fête de Pâque, qui devoit être un monument éternel de leur délivrance ? D'où vient donc qu'ils ſe mocquent inſolemment de ce qu'on les invitoit à s'acquiter d'une obligation ſi importante ? D'où vient qu'ils inſultent à ceux qu'un roy ſi pieux leur envoyoit pour les exhorter à venir rendre les vœux de leurs peres au Dieu leur liberateur ? *Exod. cap.* 12.

On eſt ſans doute effrayé d'une diſpoſition ſi impie, & frappé de cette horrible ingratitude qui a pû faire oublier ſi abſolument à ce peuple toutes les promeſſes de leur ancêtres, & leurs alliances ſi ſouvent renouvellées avec le Dieu d'Iſraël. Mais qu'on ceſſe toutefois de s'étonner de l'inſenſibilité de ces anciens Juifs, en conſidérant plus près de nous, & peut-être dans nous-mêmes l'aveuglement encore plus inconcevable que l'Egliſe déplore tous les jours dans ſes enfans. Les Prophétes, les Apôtres, les ſaints Evêques, & tous les Prédicateurs peuvent être regardez comme autant de *couriers* que Dieu a eu ſoin de nous envoyer dans tous les ſiecles, & qu'il *nous envoye* encore tous *℣.* 6.

Digitized by Google

les jours *avec ſes lettres* divines, qui contiennent ſes ſaints préceptes ; il n'a jamais ceſſé de nous crier par leur bouche ces mêmes paroles :

℣. 8. *Enfans d'Iſraël, revenez au Seigneur, le Dieu d'Abraham.... N'endurciſſez pas vos cœurs... Abaiſſez-vous ſous le Seigneur.... & le ſervez avec un cœur pur... & ſa colére ſe détournera*

℣. 9. *de deſſus vous.... Car le Seigneur voſtre Dieu eſt bon & plein de clemence ; & il ne détournera point ſon viſage de vous autres, ſi vous revenez à luy* ſincérement.

Comment cependant écoutons-nous & ſuivons-nous ces conſeils ſi ſalutaires qu'il nous fait donner ſans ceſſe par ces miniſtres, qui ne nous parlent qu'ayant en main *les lettres* ſacrées de ſes divines Ecritures ? Il eſt vray que peu s'en rient ouvertement, comme faiſoient ces Iſraëlites. Mais la plus grande partie s'en mocquent réellement, lorſqu'ils re-

Rom. c. 1. 18. *tiennent*, comme dit ſaint Paul, *la verité de Dieu dans l'injuſtice* ; c'eſt-à-dire, lorſqu'écoutant & connoiſſant les veritez que Dieu leur fait annoncer, ils ne veulent point s'y rendre pour les pratiquer, & perſeverent dans leurs injuſtices & dans tous leurs crimes comme auparavant. Heureux ceux que la divine miſericorde ſepare de ce grand nombre, comme il ſepara alors *quelques-uns d'Aſer, de Manaſſé, & de Zabulon*, pour leur inſpirer de ſe rendre à ſa parole, & de *venir à Jéruſalem*, c'eſt-à-dire, de marcher fidellement dans la voye qui les doit conduire à leur celeſte patrie ! Plus le nombre en eſt petit, plus ils doivent eſtimer un bonheur ſi grand & ſi rare.

Digitized by Google

v. 18. 19. 20. *Ezéchias pria pour eux, & dit: Le Seigneur eſt bon.... & il ne leur imputera point le défaut de ſanctification, &c.*

La Pâque ne devoit être mangée que par des gens purifiez, ſelon les régles de la loy. Et ils étoient menacez de mort s'ils n'avoient ſoin de ſe purifier auparavant. Ce fut donc alors une exception legitime de la régle génerale : car comme le tems avoit été court pour ſe preparer à la celebration de la Pâque, & que pluſieurs d'Iſraël, deſaccoûtumez de venir à Jeruſalem, & élevez ſous des princes idolâtres, pouvoient bien n'être pas tout-à-fait inſtruits des ceremonies de la loy; l'on jugea que le Seigneur étant *bon* & plein de *miſericorde*, auroit égard à la neceſſité preſente, & *ſe rendroit favorable à ceux qui le cherchoient de tout leur cœur*, lorſqu'il n'y avoit qu'une ceremonie exterieure qui leur manquât. Ainſi il leur fut permis, non pas d'immoler l'agneau, mais de *le manger*, parce que c'auroit été une trop grande incommodité pour ceux qui étoient de loin, de remettre encore la celebration de la Pâque à un autre mois, c'eſt-à-dire, au troiſiéme; outre que la diſpenſe que Moyſe avoit accordée pour ceux qui ne s'étoient pas purifiez, ne regardoit, comme on l'a vû, que le ſecond mois.

Numer. cap. 15. 31.

Synopſ. Critic.

Eſtius.

Cependant, parce que le tems de la loy étoit un tems de rigueur, il eſt remarqué expreſſement que le roy *Ezéchias pria le Seigneur pour toutes ces perſonnes*, auſquelles on accordoit cette diſpenſe, afin qu'il *ne leur imputât point le défaut de purification*, lorſque dans la neceſſité preſente il paroiſſoit ſupplée tres-avantageuſement

Digitized by Google

par la pureté interieure de leur cœur. C'eſt auſſi ce que le texte ſacré nous aſſûre être arrivé, lorſqu'il ajoûte : *Que le Seigneur exauça ce prince, & ſe rendit favorable au peuple*, pour lequel il l'avoit prié : c'eſt-à-dire, comme l'entendent quelques-uns, que fléchi par les prieres d'Ezechias, il fit connoître qu'il ne le leur imputoit point à peché, en ne faiſant point mourir ceux que la loy avoit menacez de mort;

Hieron. tradit. Hebr. in hunc loc. *Aiunt neminem pollutum potuiſſe Phaſe comedere, quin ſtatim moreretur, Et in eo placatum Dominum cognoverunt, quia comedentes extincti non ſunt.*

CHAPITRE XXXI.

1. TOutes ces choſes s'étant faites avec les ceremonies accoûtumées, tous les Iſraëlites qui ſe trouverent dans les villes de Juda, ſortirent & briſerent toutes les idoles, abatirent les bois profanes, ruïnerent les hauts-lieux, & renverſerent les autels, non ſeulement dans la terre de Juda & de Benjamin; mais auſſi dans celle d'Ephraïm & de Manaſſé", juſqu'à ce qu'ils euſſent tout détruit. Après

1. CUmque hæc fuiſſent rité celebrata, egreſſus eſt omnis Iſraël, qui inventus fuerat in urbibus Juda, & fregerunt ſimulacra, ſuccideruntque lucos, demoliti ſunt excelſa, & altaria deſtruxerunt non ſolùm de univerſo Juda & Benjamin, ſed & de Ephraim quoque & Manaſſe, donec penitus everterent: reverſique ſunt omnes filii Iſraël in poſſeſ-

V. 1. *Expl.* Qui leur étoient ſoûmiſes. *V. ſup.* 13. 19. & 15. 8.

ones & civitates suas.

cette action tous les enfans d'Israël s'en retournerent dans leurs heritages & dans leurs villes.

2. Ezechias autem constituit turmas Sacerdotales & Leviticas per divisiones suas, unumquemque in officio proprio, tam Sacerdotum videlicet quàm Levitarum, ad holocausta & pacifica, ut ministrarent & confiterentur, canerentque in portis castrorum Domini.

2. Et Ezechias établit des compagnies de Prêtres & de Levites selon leurs divisions *, chacun dans son office propre, tant des Prêtres que des Levites, pour les holocaustes & les sacrifices de paix, afin qu'ils pussent servir dans leur ministére, louer Dieu & chanter aux portes du camp du Seigneur *.

3. Pars autem regis erat, ut de propria ejus substantia offerretur holocaustum, manè semper & vesperè. Sabbatis quoque, & Calendis, & solennitatibus ceteris, sicut scriptum est in lege Moysi.

3. Et le Roy pour sa part voulut que l'on prît sur son domaine dequoy offrir l'holocauste du matin & du soir, comme aussi pour celuy des jours de Sabbat, des premiers jours des mois *, & des autres solemnitez, ainsi qu'il est marqué dans la loy de Moïse.

4. Præcepit etiam populo habitantium Jerusalem, ut darent partes Sacerdotibus, & Levi-

4. Il commanda aussi au peuple qui demeuroit à Jerusalem, de donner aux Prêtres & aux Lévites la part

℣. 2. *Expl.* Qui avoient été faites par David. 1. *Par.* 24. Ibid. *Expl.* Aux portes du Temple du Seigneur. *Septant.* in portis, & in atriis domus Domini.

℣. 3. *Lettr.* Des Calendes. *Num.* 28.

Digitized by Google

qui leur étoit dûë", afin qu'ils puſſent ſe donner tout entiers à la loy de Dieu.

iis, ut poſſent vacare legi Domini.

5. Ce qui étant venu aux oreilles du peuple, les enfans d'Iſraël leur offrirent pluſieurs prémices, du blé, du vin, de l'huile & du miel": & leur donnerent encore la dixme de tout ce que porte la terre.

5. Quod cùm percrebruiſſet in auribus multitudinis, plurimas obtulêre primitias filii Iſraël frumenti, vini, & olei, mellis quoque: & omnium, quæ gignit humus, decimas obtulerunt.

6. Les enfans d'Iſraël & de Juda qui demeuroient dans les villes de Juda, offrirent auſſi la dixme des bœufs, & des moutons, avec la dixme des choſes ſanctifiées" qu'ils avoient voüées au Seigneur leur Dieu: & portant tout cela, ils en firent de grands monceaux.

6. Sed & filii Iſraël, & Juda, qui habitabant in urbibus Juda, obtulerunt decimas boum & ovium, decimaſque ſanctorum, quæ voverant Domino Deo ſuo: atque univerſa portantes, fecerunt acervos plurimos.

7. Ils commencerent à faire ces monceaux le troiſiéme mois, & ils achevérent le ſeptiéme.

7. Menſe tertio cœperunt acervorum jacere fundamenta, & menſe ſeptimo compleverunt eos.

8. Le Roy & les principaux de ſa Cour étant entrez, virent ces grands monceaux, &

8. Cúmque ingreſſi fuiſſent Ezechias & principes ejus, vi-

℣. 4. *Expl.* Les dixmes, les prémices & les revenus du Temple.

℣. 5. *Expl.* Le miel n'étoit point admis aux ſacrifices. *Lev.* 2. 11. Mais Dieu le leur accorde icy pour les autres uſages particuliers.

℣. 6. *Expl.* La dixme que les Lévites payoient aux Prêtres de celles qu'ils avoient eux-mêmes reçûës du peuple. *V. Num.* 18. 26.

Digitized by Google

derunt acervos, & benedixerunt Domino ac populo Israël.

ils en loüerent le Seigneur, & souhaiterent des benedictions au peuple d'Israël.

9. Interrogavitque Ezechias Sacerdotes & Levitas, cur ita jacerent acervi.

9. Ezéchias demanda aux Prêtres & aux Lévites, pourquoy ces grands monceaux demeuroient ainsi exposez.

10. Respondit illi Azarias Sacerdos primus de stirpe Sadoc, dicens: Ex quo cœperunt offerri primitiæ in domo Domini, comedimus, & saturati sumus, & remansuerunt plurima, eò quòd benedixerit Dominus populo suo: reliquiarum autem copia est ista, quam cernis.

10. Le grand Prêtres Azarias qui étoit de la race de Sadoc, répondit. Nous avons toûjours vêcu de ces prémices, depuis que l'on a commencé à les offrir au Seigneur, nous en avons pris abondamment: cependant il en est encore resté beaucoup, parce que le Seigneur a beni son peuple, & cette grande abondance que vous voyez, n'en est que les restes.

11. Præcepit igitur Ezechias ut præparárent horrea in domo Domini. Quod cùm fecissent,

11. Ezéchias donna donc ordre que l'on préparât des greniers dans la maison du Seigneur.

12. intulerunt, tam primitias, quàm decimas, & quæcumque voverant fideliter. Fuit autem præfectus eorum Chonenias Levita, & Semei frater ejus, secundus,

12. Ce qui étant fait, ils y porterent fidellement tant les prémices que les dixmes, & tout ce qui avoit été offert, & l'on en donna le soin au Lévite Chonénias, & à son frére Séméï qui étoit comme son vicaire,

℣. 11. *Expl.* Soit en rétablissant ceux que Salomon avoit fait faire, ou en y en ajoûtant de nouveaux.

Digitized by Google

13. aprés lequel on établit encore pour garde Jahiel, Azarias, Nahath, Asaël, Jérimoth, Jozabad, Eliel, Jesmachias, Mahath & Banaïas, sous l'autorité de Chonénias & de Sémei son frére, par l'ordre du roy Ezéchias & Azarie pontife de la maison de Dieu, auſquels on rendoit compte de toutes choſes.

13. post quem Jahiel, & Azarias, & Nahath, & Asaël, & Jerimoth, Jozabad quoque, & Eliel, & Jesmachias, & Mahath, & Banaias, præpositi sub manibus Choneniæ, & Semei fratris ejus, ex imperio Ezechiæ regis & Azariæ pontificis domus Dei, ad quos omnia pertinebant.

14. Le Lévite Coré, fils de Jemna qui gardoit la porte orientale, étoit prépoſé ſur les dons qu'on offroit volontairement au Seigneur, & ſur les prémices & autres choſes que l'on offroit dans le ſanctuaire.

14. Core verò filius Jemna Levites & janitor Orientalis portæ, præpositus erat iis quæ sponte offerebantur Domino, primitiisque & consecratis in Sancta sanctorum.

15. Sous luy étoient Eden, Benjamin, Jéſué, Sémeïas, Amarias, & Séchénias, dans les villes des Prêtres, pour diſtribuer fidellement à chacun de leurs confréres leur part, tant aux grands qu'aux petits,

15. Et sub cura ejus Eden, & Benjamin, Jesue, & Semeias, Amarias quoque & Sechenias, in civitatibus Sacerdotum, ut fideliter distribuerent fratribus suis partes, minoribus atque majoribus:

16. & même aux enfans mâles, depuis l'âge de trois ans & au-deſſus*. Enfin à

16. Exceptis maribus ab annis trium & suprà, cunctis qui

ỳ. 16. *Expl.* C'eſt à-dire, à ceux qui étoient ſevrez, & qui commençoient à manger de ce qui avoit été offert.

Ibid. *Expl.* A tous les Officiers, Prêtres & Lévites.

Digitized by Google

ngrediebantur templum Domini, & quidquid per singulos dies conducebat in ministerio, atque observationibus juxta divisiones suas,

tous ceux qui avoient droit d'entrer " dans le Temple du Seigneur. Ces Officiers avoient encore soin de tout ce que l'on devoit distribuer chaque jour à ceux qui étoient en service & dans les divers offices selon la distribution qu'on en avoit faite,

17. Sacerdotibus per familias, & Levitis à vigesimo anno & suprà, per ordines & turmas suas,

17. aux Prêtres mêmes pris selon l'ordre de leurs familles, & aux Lévites, à compter depuis vingt ans & au-dessus " en les divisant par troupes selon leur ordre.

18. universæque multitudini, tam uxoribus, quàm liberis eorum utriusque sexus, fideliter cibi, de his quæ sanctificata fuerant, præbebantur.

18. Enfin l'on prenoit sur les choses qui avoient été offertes des vivres pour toute la multitude; pour les femmes & pour les enfans, garçons ou filles.

19. Sed & filiorum Aaron per agros, & suburbana urbium singularum, dispositi erant viri, qui partes distribuerunt universo sexui masculino de Sacerdotibus & Levitis.

19. Il y avoit même des descendans d'Aaron " dans la campagne, & dans les fauxbourgs de toutes les villes, qui avoient soin de ce qu'il falloit donner à tous les mâles qui descendoient des Prêtres ou des Lévites.

20. Fecit ergo Ezechias universa quæ

20. Ezéchias fit donc tout ce que nous venons de dire,

℣. 17. *Expl.* Les Lévites commencérent à entrer en charge à vingt ans, depuis que le Temple fut bâti : au lieu qu'auparavant il en falloit trente, parce que la peine étoit plus grande. V. 1. Par. 23.

℣. 19. *Expl.* Des Prêtres.

Digitized by Google

dans toute l'étenduë de Juda : & il fit ce qui étoit bon, droit & veritable en la presence du Seigneur son Dieu,

21. dans tout ce qu'il fit ou entreprit pour le service de la maison du Seigneur, selon la loy & les cérémonies, cherchant Dieu de tout son cœur. Il le fit & tout luy réüssit heureusement.

dixímus in omni Juda : operatusque est bonum & rectum & verum, coram Domino Deo suo,

21. in universa cultura ministerii domus Domini, juxta legem & ceremonias, volens requirere Deum suum in toto corde suo : fecitque & prosperatus est.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 20. 21. *Il fit ce qui étoit bon, ce qui étoit droit, & ce qui étoit veritable en la presence du Seigneur son Dieu.... n'ayant point d'autre passion, que de chercher Dieu de tout son cœur, &c.*

L'Ecriture ayant marqué en détail tout ce que fit Ezéchias pour le réglement de toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu, & la nourriture des familles Sacerdotales & Léviticques, fait cet éloge racourci de sa pieté : Qu'il *fit ce qui étoit bon, ce qui étoit droit, & ce qui étoit veritable en la presence du Seigneur son Dieu* : c'est-à-dire, que ce prince s'appliquant uniquement à accomplir la volonté du Seigneur, & l'ayant toûjours present au fond de son cœur, s'éloignoit de tout ce qui n'étoit pas conforme à la *verité*, à la *droiture*, & à la *bonté* de ses

Digitized by Google

saints préceptes, & qu'il suivit tres-exactement, dans tout ce qu'il ordonna qu'on observât pour le rétablissement de son divin culte, ce que sa loy prescrivoit, ne croyant pas qu'il pût y avoir ni rien de bon, ni rien de droit, ni rien de veritable en tout ce qui regardoit une Religion si divine, à moins que Dieu même, qui est la bonté & la verité par essence, n'en fût l'auteur. Car l'exemple de tant de rois d'Israël & de Juda, qui, pour s'être miserablement écartez de la droiture de cette loy toute sainte, & avoir suivi la vanité & l'illusion de leur propre esprit, étoient tombez dans de si prodigieux égaremens, qui avoient été suivis de si grands malheurs, luy apprit à s'attacher inviolablement à la verité de la parole de son Dieu. Il jugea tres-sagement, qu'il n'appartient point à l'homme de se faire une Religion à son caprice, comme avoient fait tous ces princes, & qu'il ne peut refuser ses adorations au Seigneur suprême qui l'a créé; que c'est seulement de cet Estre souverain qu'il peut recevoir, & sa lumiere & ses ordres, pour le connoître & luy obéïr, étant indispensablement obligé, & à cette connoissance & à cette obéissance, sans laquelle il ne sçauroit être heureux, & qu'ainsi il doit mettre tout son bonheur à *s'appliquer* uniquement *à chercher son Dieu de tout son cœur.* Car c'est ce que l'Ecriture louë d'une maniere si particuliere dans ce prince par ces paroles: *Volens requirere Deum suum in toto corde suo.*

Digitized by Google

CHAPITRE XXXII.

L'an du monde 3291. avant J. C. 713.

1. APrès que toutes ces choſes furent fidellement executées, Sennacherib roy des Aſſyriens vint & entra dans *les terres* de Juda, aſſiégea les plus fortes places pour s'en rendre maître.

1. POſt quæ & hujuſcemodi veritatem, venit Sennacherib rex Aſſyriorum, & ingreſſus Judam, obſedit civitates munitas, volens eas capere.

2. Ezéchias voyant que Sennachérib s'avançoit, & que tout l'effort de la guerre alloit tomber ſur Jéruſalem,

2. Quod cùm vidiſſet Ezechias, veniſſe ſcilicet Sennacherib, & totum belli impetum verti contra Jeruſalem,

3. Il tint conſeil avec les principaux de la Cour, & les plus braves Officiers, s'il ne falloit point boucher les ſources des fontaines qui étoient hors la ville; tous ſans exception déclarérent qu'il le falloit".

3. inito cum principibus conſilio, viriſque fortiſſimis, ut obturarent capita fontium, qui erant extra urbem: & hoc omnium decernente ſententiâ,

4. Il aſſembla beaucoup de monde, & ils boucherent toutes les ſources & le ruiſſeau" qui couloit au milieu

4. Congregavit plurimam multitudinem, & obturaverunt cunctos fontes, & rivum qui fluebat

℣. 3. *Expl.* En les couvrant & en détournant leurs eaux par des canaux ſous-terrains.

℣. 4. *Expl.* Le torrent de Cédron, qui couloit entre la ville de Jeruſalem & la montagne des Oliviers. *Synopſ.*

Digitized by Google

in medio terræ, dicentes : Ne veniant reges Assyriorum, & inveniant aquarum abundantiam.

du païs : afin, *disoient-ils*, que si les Rois des Assyriens viennent, ils ne trouvent point une si grande quantité d'eau.

5. Ædificavit quoque, agens industriè, omnem murum, qui fuerat dissipatus, & extruxit turres desuper : & forinsecus alterum murum : instauravitque Mello in Civitate David, & fecit universi generis armaturam & clypeos :

5. Il rebâtit aussi avec grand soin tous les remparts qui avoient été ruinez, & il fit faire des tours dessus, avec une autre enceinte de muraille par dehors. Il rétablit la forteresse de Mello en la ville de David [5], & donna ordre que l'on fit toutes sortes d'armes & de boucliers.

6. constituitque principes bellatorum in exercitu : & convocavit universos in platea portæ civitatis, ac locutus est ad cor eorum, dicens :

6. Il nomma ensuite des Officiers pour commander son armée ; puis assemblant tout le monde dans la place de la porte de la ville, il leur fit ce discours pour les animer ;

7. Viriliter agite, & confortamini : nolite timere, nec paveatis regem Assyriorum, & universam multitudinem, quæ est cum eo : multò enim plures nobiscum sunt, quàm cum illo.

7. Soyez braves, & conduisez-vous en gens de cœur : ne craignez rien, & n'ayez point de peur du roy des Assyriens, ni de toute cette multitude qui l'accompagne ; car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec luy.

8. Cum illo enim

8. Tout ce qui est avec

5. *Expl.* La montagne de Sion.

Digitized by Google

luy n'eſt qu'un bras de chair: mais nous avons avec nous le Seigneur nôtre Dieu, qui nous ſecoure & combat pour nous. Le peuple prit un nouveau courage & de nouvelles forces par ces paroles d'Ezéchias roy de Juda.

est brachium carneum: nobiscum Dominus Deus noster, qui auxiliator est noster, pugnatque pro nobis. Confortatusque est populus hujuscemodi verbis Ezechiæ regis Juda.

9. Après cela Sennacherib roy des Aſſyriens, qui aſſiégeoit Lachis avec toute ſon armée *, envoya quelque Officiers à Jeruſalem vers Ezechias roy de Juda, & à tout le peuple qui étoit dans la ville, pour leur dire:

9. Quæ postquàm gesta sunt, misit Sennacherib rex Assyriorum servos suos in Jerusalem (ipse enim cum universo exercitu obsidebat Lachis) ad Ezechiam regem Juda, & ad omnem populum qui erat in urbe, dicens:

10. Voicy ce que vous mande Sennacherib roy des Aſſyriens: Sur qui pouvez-vous vous appuyer, pour demeurer ſans rien faire aſſiégez dans Jeruſalem?

10. Hæc dicit Sennacherib rex Assyriorum: In quo habentes fiduciam sedetis obsessi in Jerusalem?

11. Ne voyez-vous pas qu'Ezechias vos trompe pour vous faire mourir de faim & de ſoif, vous aſſurant que le Seigneur vôtre Dieu vous délivrera de la main du roy des Aſſyriens?

11. Num Ezechias decipit vos, ut tradat morti in fame & siti, affirmans quòd Dominus Deus vester liberet vos de manu regis Assyriorum?

12. N'eſt-ce pas cet Ezechias qui a renverſé ſes

12. Numquid non iste est Ezechias, qui

* 9. *Expl.* A ſon retour d'Egyte où il avoit défait Séthon. *V. Iſai.* 20.

destruxit

estruxit excelsa illus, & altaria, & præcepit Juda & Jerusalem, dicens: Coram altari uno adorabitis, & in ipso comburetis incensum?

hauts-lieux & ses autels, & qui a publié un ordre dans Juda & dans Jerusalem, qui porte que vous ne devez adorer que devant un seul autel, & que vous y brûlerez aussi vos encens?

13. An ignoratis quæ ego fecerim, & patres mei, cunctis terrarum populis? Numquid prævaluerunt dii gentium, omniumque terrarum, liberare regionem suam de manu mea;

13. Ignorez vous ce que nous avons fait moy & mes ancêtres à tous les peuples de la terre, Les dieux des nations & de toutes les provinces du monde, ont-ils été assez forts pour les retirer de mes mains?

14. Quis est de universis diis gentium quas vastaverunt patres mei, qui potuerit eruere populum suum de manu mea, ut possit etiam Deus vester eruere vos de hac manu.

14. Qui de tous les dieux des nations que mes ancêtres ont ravagées, a pû tirer son peuple de mes mains, pour vous donner lieu de croire que vôtre Dieu vous pourra tirer de cette main"? Et vous pensez que vôtre Dieu le pourra faire?

15. Non vos ergo decipiat Ezechias, nec vanâ persuasione deludat, neque credatis ei. Si enim nullus potuit Deus cunctarum gentium atque regnorum liberare populum suum de manu mea, & de

15. Prenez donc garde qu'Ezéchias ne vous trompe, & qu'il ne vous jouë par une vaine persuasion. Ne croyez rien de ce qu'il vous dit. Si aucun dieu des nations ni des autres royaumes n'a pû délivrer son peuple de ma main ni de celle

†. 14. *Expl.* Puissance.

Digitized by Google

de mes péres, vôtre Dieu conſéquemment ne pourra non plus vous tirer de la mienne.

manu patrum meorum, conſequenter nec Deus veſter poterit eruere vos de manu mea.

16. Ces officiers de Sennachérib dirẽt encore beaucoup d'autres choſes contre le Seigneur & contre Ezéchias ſon ſerviteur.

16. Sed & alia multa locuti ſunt ſervi ejus contra Dominum Deum, & contra Ezechiam ſervum ejus.

17. Il écrivit auſſi des lettres pleines de blaſphêmes contre le Seigneur le Dieu d'Iſraël, & il parla contre luy. Comme les dieux des autres nations n'ont pû délivrer leur peuple de ma main, de même le Dieu d'Ezéchias ne pourra pas non plus tirer ſon peuple de cette main.

17. Epiſtolas quoque ſcripſit plenas blaſphemiæ in Dominum Deum Iſraël, & locutus eſt adverſus eum: Sicut dii gentium ceterarum non potuerunt liberare populum ſuum de manu mea, ſic & Deus Ezechiæ eruere non poterit populum ſuum de manu iſta.

18. Il ajoûta à cela de grands cris qu'il faiſoit retentir, parla en langue Judaïque au peuple qui étoit ſur les murailles de Jéruſalem, pour l'épouvanter, & ſe rendre ainſi maître de la ville.

18. Inſuper & clamore magno linguâ Judaïcâ, contra populum qui ſedebat in muris Jeruſalem, perſonabat, ut terreret & caperet civitatem.

19. Il parla contre le Dieu de Iéruſalem comme il avoit fait contre les dieux des peuples de la terre, qui ſont les ouvrages des mains des hommes.

19. Locutuſque eſt contra Deum Jeruſalem, ſicut adverſum deos populorum terræ, opera manuum hominum.

Digitized by Google

20. Oraverunt igitur, Ezechias rex, & Isaias filius Amos prophetes, adversum hanc blasphemiam, ac vociferati sunt usque in cælum.

21. Et misit Dominus angelum, qui percussit omnem virum robustum, & bellatorem, & principem exercitus regis Assyriorum: reversusque est cum ignominia in terram suam. Cúmque ingressus esset domum dei sui, filii qui egressi fuerant de utero ejus, interfecerunt eum gladio.

22. Salvavitque Dominus Ezechiam & habitatores Jerusalem de manu Sennacherib regis Assyriorum, & de manu omnium, & præstitit eis quietem per circuitum.

23. Multi etiam deferebant hostias, & sacrificia Domino in Jerusalem, & munera Ezechiæ regi Juda: qui exaltatus est post hæc coram cunctis gentibus.

20. Mais le roy Ezéchias & le prophéte Isaïe fils d'Amos, opposérent leurs priéres à ces blasphémes, & poussérent des cris jusqu'au ciel.

21. Le Seigneur envoya un Ange qui tua " tout ce qu'il y avoit de gens forts & propres à la guerre dans l'armée du roy des Assyriens, & le chef même qui la commandoit; de sorte que *Sennachérib* s'en retourna avec ignominie en son païs: & étant entré dans le Temple de son dieu, ses enfans qui étoient sortis de luy, le tuérent de leur *propre* épée.

22. Le Seigneur délivra ainsi Ezéchias & les habitans de Jérusalem de la main de Sennachérib roy des Assyriens, & de la main de tous leurs ennemis, & il leur donna la paix avec leurs voisins.

23. Plusieurs mêmes faisoient porter des victimes à Jérusalem pour y offrir des sacrifices au Seigneur, & faisoient des presens à Ezechias roy de Juda, dont la répu-

℣. 21. *Letr.* Frappa.

Digitized by Google

tation fut depuis fort grande parmi toutes les nations.

An du monde 3291. avant J. C. 713.

24. En ce tems Ezéchias fut malade d'une maladie mortelle, & il fit sa priére au Seigneur qui l'exauça, & il luy en donna un signe :

25. Mais Ezéchias ne rendit pas à Dieu ce qu'il luy devoit pour les biens qu'il avoit reçûs de luy : parce que son cœur s'éleva, & la colére *de Dieu* s'alluma contre luy, contre Iuda & contre Jérusalem.

26. Il s'humilia ensuite, luy & tous les citoyens de Jérusalem ; parce que son cœur s'étoit élevé. C'est pourquoy la colére de Dieu ne vint point sur eux durant la vie d'Ezéchias.

27. Or Ezéchias fut un Prince très-riche & très-glorieux; il amassa de grands tresors d'argent, d'or, & de pierreries, d'aromats, de toutes sortes d'armes & de vases de grand prix.

28. Il avoit aussi de grands magasins de blé, de vin & d'huile, des étables & des

24. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem, & oravit Dominum, exaudivitque eum, & dedit ei signum.

25. Sed non juxta beneficia, quæ acceperat, retribuit, quia elevatum est cor ejus : & facta est contra eum ira & contra Judam & Jerusalem.

26. Humiliatusque est postea, eò quòd exaltatum fuisset cor ejus, tam ipse, quàm habitatores Jerusalem : & idcircò non venit super eos ira Domini in diebus Ezechiæ.

27. Fuit autem Ezechias dives, & inclytus valdè, & thesauros sibi plurimos congregavit argenti & auri & lapidis pretiosi, aromatum, & armorum universi generis, & vasorum magni pretii.

28. Apothecas quoque frumenti, vini, & olei, & præ-

Digitized by Google

epia omnium jumentorum, caulasque pecorum,

écuries pour toutes sortes de grandes bêtes, & des parcs & des bergeries pour ses troupeaux.

29. & urbes ædificavit sibi: habebat quippe greges ovium & armentorum innumerabiles, eò quòd ledisset ei Dominus substantiam multam nimis.

29. Et il fit bâtir des villes pour luy parce qu'il avoit une infinité de troupeaux de brebis, & de toutes sortes de grandes bêtes: & que le Seigneur luy avoit donné une abondance infinie de biens.

30. Ipse est Ezechias, qui obturavit superiorem fontem aquarum Gihon, & avertit eas subter ad Occidentem Urbis David: in omnium operibus suis fecit prosperè quæ voluit.

30. C'est ce même roy Ezéchias qui boucha la haute fontaine des eaux de Gihon, & les fit couler sous terre à l'occident de la ville de David, & qui réüssit heureusement en toutes ses entrepriſes.

31. Attamen in legatione principum Babylonis, qui missi fuerant ad eum, ut interrogarent de portento, quod acciderat super terram, dereliquit eum Deus ut tentaretur, & nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.

31. Néanmoins Dieu pour le tenter, & pour faire voir tout ce qu'il avoit dans son cœur, se retira de luy dans cette ambassade des princes* de Babylone, qui avoient été envoyez vers luy, pour s'informer du prodige* qui étoit arrivé sur la terre.

32. Reliqua autem sermonum Eze-

32. Or le reste des actions d'Ezéchias, & de toutes ses

℣. 31. *Expl.* Des plus grands seigneurs.

Ibid. *Expl.* Tant du soleil qui s'étoit reculé de dix lignes, que des 185. mille hommes qui avoient été défaits par l'ange du Seigneur en une nuit.

Digitized by Google

bonnes œuvres, est écrit dans les prophéties" du prophéte Isaïe fils d'Amos, & dans le livre des rois de Juda & d'Israël.

chiæ, & misericordiarum ejus, scripta sunt in visione Isaiæ filii Amos prophetæ, & in libro regum Juda & Israël.

An du monde 3306. 33. Et Ezéchias dormit avec ses péres, & on l'ensevelit dans un lieu plus élevé que les tombeaux des Rois ses prédécesseurs. Tout Juda & tout Jérusalem celebrérent ses funérailles": & Manasse son fils régna en sa place.

33. Dormivitque Ezechias cum patribus suis: & sepelierunt eum super sepulchra filiorum David: & celebravit ejus exequias universus Juda, & omnes habitatores Jerusalem: regnavitque Manasses filius ejus pro eo.

℣. 32. *Lettr.* In visione.

℣. 33. *Expl.* Pour marquer l'estime qu'ils faisoient de luy *Hieron.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. &c. *Aprés que toutes ces choses eurent été fidellement exécutées, Sennachérib roy des Assyriens vint, & étant entré dans le païs de Juda, il en assiégea les plus fortes places, &c.*

Qui n'eût crû que la grande piété d'Ezéchias, & un zéle si ardent pour toutes les choses de la Religion du vray Dieu, luy auroit dû procurer une paix entiere du côte de ses ennemis? C'étoit en effet ce que tous les Juifs charnels se promettoient & se proposoient en rendant à Dieu le culte qui luy est dû. Nous avons vû

Digitized by Google

autre part, que ce qui luy put attirer cette guerre, fut qu'Achaz s'étant engagé à payer au roy des Assyriens un tribut, Ezéchias le luy refusa, & comme dit l'Ecriture, *secoüa son joug, ne voulant point luy être assujetti.* Mais disons plûtôt, que Dieu le permit principalement pour faire éclater & l'humilité de ce prince, & sa propre toute-puissance : car après qu'Ezéchias eut d'abord témoigné quelque foiblesse, & commis même une faute, selon quelques-uns, comme on le peut voir dans le quatriéme livre des Rois, l'orgueil de son ennemi devenu plus insolent, servit à ce prince à s'humilier encore plus devant Dieu, & à mériter qu'il déployât, pour parler ainsi, toute la puissance de son bras, afin de confondre & de renverser tant d'impies. 4. Reg. cap. 18. v. 7. 14.

Encore qu'Ezéchias mît en Dieu toute sa confiance, il ne laissa pas, lorsqu'il sçut que Sennachérib se disposoit à venir attaquer avec toutes ses forces la ville de Jérusalem, de prendre toutes les mesures, & d'user de toutes les précautions nécessaires pour se défendre, comme si sa sureté en eût dépendu. Car Dieu ne fait pas toûjours des miracles : & c'est même en quelque sorte une conduite plus humble, d'avoir recours aux voyes ordinaires & légitimes pour se défendre dans ces grandes occasions, lorsqu'on ne s'appuye en même-tems que sur le bras du Seigneur, dont on a soin d'implorer la protection.

℣. 7. 8. *N'ayez aucune appréhension du roy des Assyriens, ni de toute cette grande multitude qui l'accompagne : car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec luy, &c.*

Digitized by Google

La foy de ce prince étoit la même qu'avoit été autrefois celle d'Elizée ce grand prophéte, qui pour raſſurer ſon ſerviteur effrayé par la vûë des troupes de Syrie, luy dit ces mêmes paroles qu'Ezéchias dit maintenant à ſon peuple : *Ne craignez point : car il y a plus de gens avec nous, qu'il n'y en a avec eux.* Et pour être convaincu que ce ſaint Roy entendoit la même choſe que le prophéte, il ſuffit de voir ce qu'il ajoûte auſſi tôt après, comme la raiſon de ce qu'il venoit de dire : *Car ce n'eſt*, dit-il, *qu'un bras de chair*, c'eſt-à-dire, une force humaine, *qui eſt avec* le roy des Aſſyriens : *mais c'eſt le Seigneur nôtre Dieu qui eſt avec nous, qui nous donne ſon ſecours, & qui combat pour nous.* Ce Dieu eſt donc plus puiſſant luy ſeul que toutes les plus nombreuſes armées de nos ennemis : ou bien, le nombre de ſes miniſtres, c'eſt-à-dire, des ſaints Anges qui combattent par ſon ordre pour ſes ſerviteurs, eſt beaucoup plus grand que de ceux qui nous attaquent. C'eſt *un bras de chair* que toute la force de nos ennemis. Mais *c'eſt un Dieu qui combat pour nous.* Pourquoy donc craindriez-vous des hommes foibles & mépriſables, ayant pour vous la protection du Tout puiſſant ?

4. *Reg.* c. 6. 16.

Ibid. v. 21.

On a vû ailleurs que Rabſacès, le plus inſolent homme qui fut jamais, & l'un des premiers officiers de Sennachérib, fit dire à Ezéchias entre autres choſes, pour le porter à ſe ſoumettre à ſon maître, Que s'il eſperoit du ſecours de Pharaon roy d'Egypte, il le devoit regarder comme *un roſeau qui étoit briſé, & qui ne pouvoit que percer la main de tous ceux qui met-*

Digitized by Google

troient en luy leur confiance. Il avoit peut-être raison de parler ainsi d'un prince qui n'étoit pas si puissant que luy : mais il se trompoit grossiérement, lorsque regardant un autre prince, ainsi qu'un roseau brisé, en comparaison de soy, il ne songeoit pas qu'il n'étoit luy-même qu'un roseau très-foible, & qu'un bras de chair, en comparaison de Dieu, le protecteur d'Israël. Tel a été cependant l'orgueil de ces Princes idolâtres, de n'envisager jamais dans les autres rois & les autres peuples, que leur foiblesse apparente qu'ils mépriſoient fiérement ; & de ne songer jamais ce qu'ils étoient eux-mêmes en la presence de Dieu. Ainsi un neant d'orgueil & un monstre en impieté s'élevoit insolemment contre le Très-haut, & osoit nier hautement qu'il eut le pouvoir de délivrer son peuple de la puissance du Roy des Assyriens.

℣. 12. *N'est-ce pas là cet Ezechias, qui a détruit ses hauts-lieux, & ses autels, &c.*

Nous avons marqué ailleurs, que lorsqu'il est dit dans l'Ecriture, Qu'Ezechias *détruisit les hauts-lieux*, quoique la plûpart des Interprétes entendent par là, les lieux profanes consacrez à l'adoration des idoles ; saint Augustin semble néanmoins l'avoir entendu principalement des lieux élevez où l'on sacrifioit au vray Dieu, mais contre son ordonnance. On peut voir l'endroit où l'on a traité ce point. Mais soit qu'on l'entende, comme a fait saint Augustin, des lieux consacrez au vray Dieu ; ou comme les autres Interprêtes, des lieux prostituez aux fausses divinitez, il paroit toûjours de l'extravagance dans la maniere dont raisonnoit

4. Reg. cap. 18. v. 3. 4.

Digitized by Google

Rabſacès. Car ſi on l'entend des autels conſacrée au Dieu d'Iſraël, cet officier ne pouvoit blâmer Ezéchias de les avoir renverſez, lorſqu'il en rendoit la raiſon luy-même, en ajoûtant; qu'il l'avoit fait pour porter ſon peuple à s'unir enſemble afin d'adorer tous leur Dieu *devant un ſeul autel*, ſelon l'ordre que Dieu même leur avoit donné. Que ſi au contraire on veut l'entendre des autels profanes des idoles, il étoit encore plus ridicule à ce General d'armée, de pretendre que cela dût empêcher le Dieu d'Iſraël de ſe declarer alors pour ſon peuple; puiſqu'en abattant ces autels impies, ils ſe rendoient encore plus favorable le Seigneur leur Dieu. Et c'eſt auſſi ce qui nous donne tout lieu de juger que Rabſacès ne crut point que les autels renverſez par Ezechias euſſent été ceux des idoles.

Comme tout ce qui regarde cette hiſtoire de Rabſacès, de la defaite de l'armée de Sen-
Iſai. cap nachérib, de la maladie d'Ezechias, du prodi-
36. 37. ge qui parut dans le ſoleil, & de la faute que
38. 39. commit ce Prince en s'élevant dans ſon cœur,
4. *Reg.* a été déja expliqué aſſez au long dans le pro-
cap. 18. phéte Iſaïe, & dans le quatriéme livre des
19. 20. Rois, il ſuffit d'y renvoyer ceux qui en voudront voir l'explication, qu'on a tirée principalement de ſaint Jérôme. Nous ajoûterons icy ſeulement cette parole remarquable que dit l'Ecriture au ſujet de l'élevement où le
℣. 31. cœur d'Ezechias ſe laiſſa aller; Que le Seigneur l'abandonna, afin qu'il fût tenté, & que tout ce qui étoit dans ſon cœur fut connu: *Dereliquit eum Deus, ut tentaretur, & nota fierent*

Digitized by Google

omnia, quæ erant in corde ejus: c'eſt à dire, que ce prince s'étant déja élevé ſecrettement dans la vûë des grandes choſes que Dieu avoit faites pour luy, Dieu *l'abandonna* à luy-même, & permit en même temps qu'il fut expoſé à être tenté de nouveau par l'orgueil, à l'occaſion de l'ambaſſade celebre que le roy des Babyloniens luy envoya, pour ſçavoir de luy, dit l'Ecriture, *comment étoit arrivé ce* grand *prodige*, par lequel on avoit vû *l'ombre du ſoleil retourner en arriere de dix degrez*. Ce ne fut pas Dieu qui le tenta. Mais comme le cœur de ce prince s'étoit déja élevé, Dieu en s'éloignant de luy, permit ſeulement que cette occaſion des ambaſſadeurs de Babylone ſe preſentât, afin que ce qui étoit encore caché dans ſon cœur, ſe produiſit au dehors, & *fût connu* de tout le monde par la vaine oſtentation qu'il leur fit de ſes richeſſes. 2 Paral. 32. 31. 4. Reg. c. 20. 11.

C'eſt là ce que l'Ecriture appelle une ingratitude, lorſqu'elle dit: Qu'il *ne rendit pas à Dieu ce qu'il luy devoit pour les biens qu'il avoit reçûs de luy*. Car en s'élevant de cette ſorte, il s'attribuoit à luy même une gloire qui ne luy appartenoit pas; au lieu de faire remonter juſqu'à Dieu, qui l'avoit rendu ſi heureux, toute la cauſe de ſon bonheur. C'eſt ainſi que Dieu permet quelquefois, pour faire connoître à ſes ſerviteurs l'élevement ſecret de leur cœur, qu'ils tombent même au dehors dans quelque peché viſible, qui en les humiliant devant les hommes, leur donne lieu de ſonder le fond de leurs conſciences, & de travailler plus ſincerement à guerir cet orgueil caché qu'ils doi- ℣. 25.

Digitized by Google

vent enviſager comme la ſource de leur chûte.

Le texte ſacré nous aſſure auſſi qu'Ezechias
℣. 26 *s'humilia dans la ſuite avec tous les habitans de*
4. *Reg.* *Jéruſalem*, lorſque le prophéte Iſaïe luy eut fait
cap. 20. connoître ſon peché ; & qu'ainſi les effets de la colére du Seigneur ne tomberent point ſur eux tant que ce prince vécut.

CHAPITRE XXXIII.

La même année. 3306. avant J. C. 698.

1. MAnaſſé avoit douze ans quand il commença à regner, & il en regna cinquante-cinq à Jéruſalem.

2. Mais il fit le mal devant le Seigneur, ſuivant les abominations des peuples que le Seigneur avoit exterminez devant les enfans d'Iſraël.

3. Il rebâtit les hauts-lieux que ſon pere Ezechias avoit démolis ; il dreſſa des autels à Baal, il planta des bois profanes, & il adora toute la milice du ciel ", & leur ſacrifia.

4. Il bâtit auſſi des autels

1. DUodecim annorum erat Manaſſes cum regnare cœpiſſet, & quinquaginta quinque annis regnavit in Jeruſalem.

2. Fecit autem malum coram Domino, juxta abominationes gentium, quas ſubvertit Dominus coram filiis Iſrael :

3. & converſus inſtauravit excelſa, quæ demolitus fuerat Ezechias pater ejus : conſtruxitque aras Baalim, & fecit lucos, & adoravit omnem militiam cæli, & coluit eam.

4. Ædificavit quo-

℣. 3. *Expl.* Tous les aſtres du ciel.

Digitized by Google

que altaria in domo Domini, de qua dixerat Dominus: In Jerusalem erit nomen meum in æternum.

5. Ædificavit autem ea cuncto exercitui cœli, in duobus atriis domus Domini.

6. Transireque fecit filios suos per ignem in valle Benennom: observabat somnia, sectabatur auguria, maleficis, artibus inserviebat, habebat secum magos, & incantatores: multaque mala operatus est coram Domino ut irritaret eum.

7. Sculptile quoque & conflatile signum posuit in domo Dei, de qua locutus est Deus ad David, & ad Salomonem filium ejus, dicens: In domo hac & in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israël, ponam nomen meum in sempiternum.

8. Et moveri non faciam pedem Israël de terra, quam tradidi patribus eorum:

dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit: Mon Nom demeurera éternellement dans Jérusalem.

5. Mais il les éleva en l'honneur de toute l'armée du ciel, dans les deux vestibules du Temple du Seigneur.

6. Il fit aussi passer ses fils par le feu dans la vallée de Bénennom, il observoit les songes, il suivoit les augures, il s'adonnoit à l'art de magie, il avoit auprès de lui des magiciens & des enchanteurs, & commit beaucoup de maux devant le Seigneur qui en fut irrité.

7. Il mit aussi une idole & une statuë de fonte dans la maison du Seigneur, de laquelle Dieu avoit dit, parlant à David & à Salomon son fils: J'établiray mon Nom pour jamais dans cette maison & dans Jérusalem, que j'ay choisie entre toutes les Tribus d'Israël.

8. Et je ne feray plus sortir Israël de la terre que j'ay donnée à leurs peres;

Digitized by Google

pourvû seulement qu'ils ayent soin d'accomplir ce que je leur ay commandé, toute la loy, les cérémonies & les preceptes que je leur ay donnez par l'entremise de Moïse.

ita dumtaxat si custodierint facere quæ præcepi eis, cunctamque legem & cæremonias, atque judicia per manum Moysi.

9. Manassé seduisit donc Juda & tous les habitans de Jérusalem, les porta à faire plus de mal que toutes les autres nations que le Seigneur avoit détruites en presence des enfans d'Israël.

9. Igitur Manasses seduxit Judam, & habitatores Jerusalem, ut facerent malum super omnes gentes, quas subvertera Dominus à facie filiorum Israël.

10. Et Dieu luy parla, à luy & à son peuple, & ils ne voulurét point l'écouter.

10. Locutusque est Dominus ad eum, & ad populum illius, & attendere noluerunt.

11. C'est pourquoy Dieu fit venir sur eux les princes de l'armée du roy des Assyriens, qui aprés avoir pris Manassé", luy mirent les fers aux pieds & aux mains & l'emmenerent à Babylone".

11. Idcircò superinduxit eis principes exercitus regis Assyriorum: ceperuntque Manassen, & vinctum catenis atque compedibus duxerunt in Babylonem.

12. Manassé reduit dans cette grande extremité, pria le Seigneur son Dieu, & il conçut un très-vif repentir

12. Qui postquam coangustatus est, oravit Dominum Deum suum: & egit pœnitentiam valdè coram

℣. 11. L'Hébreu ajoûte, dans des épines. *Estius.*

Ibid. *Expl.* Les Hébreux remarquent que Manassé fut emmené captif l'an 22. de son regne, & 33. auparavant sa mort. Ce qui montre que cette captivité a été fort courte, puisqu'il est dit qu'il regna 55. ans à Jerusalem.

Digitized by Google

Deo patrum suorum.

en la presence du Dieu de ses peres.

13. Deprecatusque est eum, & obsecravit intentè: & exaudivit orationem ejus, reduxitque eum Jerusalem in regnum suum, & cognovit Manasses quòd Dominus ipse esset Deus.

13. Il luy adressa ses gémissemens & ses instantes supplications: & le Seigneur exauça sa priere, & le ramena à Jerusalem dans son royaume: & Manassé reconnut que le Seigneur étoit *le vray* Dieu.

14. Post hæc ædificavit murum extra civitatem David, ad Occidentem Gihon in convalle, ab introitu portæ piscium per circuitum usque ad Ophel, & exaltavit illum vehementer: constituitque principes exercitus in cunctis civitatibus Juda munitis:

14. Aprés cela il fit travailler à la muraille qui est hors la ville de David [y], à l'Occident de Gihon dans la vallée, depuis l'entrée de la porte des poissons continuant l'enceinte jusqu'à Ophel: & il éleva fort cette muraille. Il mit aussi des officiers de l'armée dans toutes les places fortes de Juda.

15. & abstulit deos alienos, & simulacrum de domo Domini: aras quoque, quas fecerat in monte domus Domini, & in Jerusalem, & projecit omnia extra urbem.

15. Il ôta les dieux étrangers & l'idole de la maison du Seigneur. Il détruisit les autels qu'il avoit fait faire sur la montagne de la maison du Seigneur & en Jerusalem, & il fit jetter tout hors la ville [y].

16. Porrò instau-

16. Il rétablit aussi l'au-

[y]. 14. *Expl.* Le Mont de Sion.

[y]. 15. *Expl.* Dans le torrent de Cédron, à l'exemple de son pere Ezechias.

Digitized by Google

tel du Seigneur, & il y immola des victimes & des hosties pacifiques & d'actions de graces: & il ordonna à tous les peuples de Juda de servir le Seigneur le Dieu d'Israël.

ravit altare Domini, & immolavit super illud victimas, & pacifica, & laudem: præcepitque Judæ ut serviret Domino Deo Israël.

17. Cependant le peuple immoloit encore sur les hauts-lieux au Seigneur son Dieu.

17. Attamen adhuc populus immolabat in excelsis Domino Deo suo.

18. Le reste des actions de Manassé, la priere qu'il fit à son Dieu, & les remontrances qui luy furent faites par les prophétes qui luy parloient de la part du Seigneur le Dieu d'Israël, sont rapportées dans les livres des rois d'Israël.

18. Reliqua autem gestorum Manasse: & obsecratio ejus ad Deum ejus: verba quoque Videntium, qui loquebantur ad eum in nomine Domini Dei Israël, continentur in sermonibus regum Israël.

19. La priere aussi qu'il fit à Dieu, & la maniere dont Dieu l'exauça, tous les crimes qu'il commit & le mépris de Dieu, les hauts-lieux qu'il fit construire, les bois profanes qu'il planta, & les statuës qu'il y érigea avant sa penitence, sont écrits dans les livres d'Hozaï ".

19. Oratio quoque ejus & exauditio, & cuncta peccata atque contemptus, loca etiam in quibus ædificavit excelsa, & fecit lucos & statuas, antequam ageret pœnitentiam, scripta sunt in sermonibus Hozai.

20. Manassé s'endormit donc avec ses peres, & il fut enseveli dans sa maison:

20. Dormivit ergo Manasses cum patribus suis, & sepe-

℣. 19. *Expl.* Que nous n'avons pas.

lierunt

lierunt eum in domo sua : regnavitque pro eo filius ejus Amon.

21. Vigesimo duorum annorum erat Amon cùm regnare cœpisset, & duobus annis regnavit in Jerusalem.

22. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus : & cunctis idolis, quæ Manasses fuerat fabricatus, immolavit atque servivit.

23. Et non est reveritus faciem Domini, sicut reveritus est Manasses pater ejus : & multò majora deliquit.

24. Cúmque conjurassent adversus eum servi sui, interfecerunt eum in domo sua.

25. Porrò reliqua populi multitudo, cæsis iis, qui Amon percusserant, constituit regem Josiam filium ejus pro eo.

son fils Amon regna au lieu de luy.

21. Amon avoit vingt-deux ans quand il commença à regner, & il regna deux ans dans Jerusalem.

22. Il fit le mal en la presence du Seigneur, comme Manassé son pere, & il sacrifia à toutes les idoles que Manassé avoit fait faire, & il les adora.

23. Et il ne respecta point le Seigneur comme son pere Manassé l'avoit respecté"; mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

24. Ses serviteurs conspirerent contre luy, & le tuérent dans sa maison.

25. Mais le reste du peuple ayant fait mourir tous ceux qui avoient tué Amon, établit roy Josias son fils au lieu de luy.

℣. 23. *Hebr.* Il ne s'humilia point devant le Seigneur comme son pere Manassé s'étoit humilié.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 12. 13. *Manassé étant dans cette grande extrêmité, pria le Seigneur son Dieu, & il conçut un tres-vif repentir en presence du Dieu de ses peres. Il luy adressa ses gémissemens & ses instantes supplications. Et le Seigneur exauça sa priere, &c.*

Heureuse l'ame à qui Dieu fait retirer de son malheur un si grand bien, & à qui il donne la grace de trouver la vie dans sa mort même! Le roy Manassé étoit perdu devant Dieu, s'il n'avoit été perdu, pour le dire ainsi, devant les hommes. Il seroit toûjours demeuré esclave du peché, comme dit saint Paul, s'il ne fût tombé dans l'esclavage du roy des Assyriens. Les chaînes de fer de sa volonté endurcie dans le crime, comme parle saint Augustin, l'auroient retenu toûjours lié malheureusement pour sa propre condamnation, si ses ennemis n'avoient chargé ses mains & ses pieds d'autres chaînes, & ne l'eussent emmené prisonnier à Babylone. Les impies le regardoient comme heureux, lorsqu'il étoit sur le trône, & qu'enyvré de sa puissance, il s'abandonnoit à ses passions avec une liberté, que rien ne troubloit. Mais Dieu qui avoit des desseins de misericorde sur luy troubla tout d'un coup cette grande prosperité dont il abusoit pour sa propre perte & pour celle de ses sujets; & renversant, pour parler ainsi, le lit sur lequel il se reposoit, lorsqu'il jouïssoit paisiblement de

Rom. 6. v. 16. 17.

August. Confess.

Digitized by Google

ous ſes plaiſirs, & qu'il commettoit impuné-
nent toutes ſortes de crimes, il le fit tomber
orſqu'il y penſoit le moins, dans le plus grand
le tous les malheurs, qui devoit luy procurer
e plus grand de tous les biens, ſçavoir la re-
:onciliation avec ſon Dieu.

Mais qui ne s'étonnera de la bonté infinie de
:e Pere des miſericordes, en conſidetant que le
›rince qu'il veut ſauver par une ſi prodigieuſe
umiliation étoit un impie, un ennemi declaré
le ſa Divinité, un monſtre d'ingratitude, & le
res-indigne fils d'Ezechias qu'il avoit comblé
le faveurs, & qui avoit travaillé durant tout ſon
egne à rétablir la veritable Religion, que ce-
uy-cy s'efforçoit tout de nouveau de détruire à
C'eſt ainſi que Dieu faiſoit éclater dés lors com-
ne les prémices de cette grande & ineffable mi-
ericorde, dont il fit depuis une profuſion ſi ad-
nirable, lorſque, comme dit ſaint Paul, tous les *Rom.* 5.
iommes étant *pecheurs*, & *impies* & *ſes ennemis* 1. v. 6.
léclarez, JESUS-CHRIST *eſt mort pour eux*, *afin* 7. 8. 9.
le les reconcilier avec ſon Pere. 10.

Conſiderons donc avec l'Ecriture, que ce fut
lans *l'extrême affliction* où Manaſſé ſe trouva
:eduit, qu'il commença à avoir recours à Dieu,
& à le prier : *Poſtquam coangustatus eſt, oravit Dominum Deum ſuum.* Mais ſa priere n'étoit pas
:omme celle d'Antiochus le fut depuis, un ſim-
›le effet naturel de la douleur. Elle partoit
res-ſincérement d'un cœur percé d'un vif re-
ientiz de ſes pechez, dans la vûë de la divine Ma-
eſté qu'il avoit ſi outrageuſement offenſée : *Et egit pœnitentiam valdè coram Deo patrum ſuorum.* Et cette priere qu'il fit à Dieu fut perſeverante,

Digitized by Google

& accompagnée de toute l'ardeur qui devoit être proportionnée à la grandeur de ſes crimes, dont il demandoit le pardon : *Deprecatuſque eſt eum, & obſecravit intentè.* Car ce n'eſt pas ſans grande raiſon que le Saint-Eſprit a fait marquer toutes ces particularitez de la priere de Manaſſé, avant que de déclarer que le Seigneur l'exauça : *Et exaudivit orationem ejus.*

Ce fut donc alors que Manaſſé reconnut, comme parle l'Ecriture, *que le Seigneur* d'Iſraël, *étoit le vray Dieu.* Ainſi il fut neceſſaire que ce prince tombât dans la derniere affliction, & que cette affliction luy ouvrît le cœur & l'eſprit pour avoir recours à la priere, & pour concevoir un vif repentir de tous ſes crimes ; & que cette priere accompagnée de ce repentir fût exaucée par l'ardeur de ſon humble perſeverance, afin qu'il fût en état de *connoître* & d'être bien convaincu qu'il s'étoit trompé juſqu'alors, en ſe regardant luy-même comme puiſſant, & en refuſant de regarder *Dieu*, comme *le Seigneur* ſuprême de tous les rois & de tous les peuples. *Et cognovit Manaſſes, quòd Dominus ipſe eſſet Deus.*

℣. 15. 16. 17. *Il ôta les dieux étrangers, & l'idole* qu'il avoit miſe *dans la maiſon du Seigneur.... Il rétablit l'autel du Seigneur.... & ordonna à tous les peuples de Juda de ſervir le Seigneur le Dieu d'Iſraël. Cependant le peuple immoloit encore ſur les hauts-lieux, &c.*

Le repentir de Manaſſé n'eût pas été veritable s'il n'avoit produit de dignes fruits de penitence. Ce prince repara en deux manieres l'outrage qu'il avoit fait au Seigneur. Il ren-

Digitized by Google

verſa les idoles qu'il avoit fait adorer à la place du vray Dieu ; & il rétablit ſon autel qu'il avoit détruit. Mais de plus, comme l'Ecriture a marqué auparavant, Qu'il *avoit ſéduit Juda & les habitans de Jeruſalem, en les portant à faire même plus de mal que toutes les nations* infidelles ; il eſt dit icy expreſſement, qu'il *commanda à tous les peuples de Juda de ſervir le Seigneur le Dieu d'Iſraël* : c'eſt-à-dire, que les ayant pervertis par ſon exemple & par ſon autorité, il uſa alors plus juſtement de la même autorité pour les obliger de rentrer dans leur devoir, & de le ſuivre dans ſa penitence. ℣. 9.

Que ſi l'Ecriture ajoûte, Que *le peuple cependant immoloit encore dans les hauts-lieux*, elle a ſoin de prévenir le ſoupçon qu'on eût pû avoir, que ce ne fût aux idoles qu'ils immoloient, lorſqu'elle dit nettement, Que c'étoit *au Seigneur leur Dieu* qu'ils offroient ces ſacrifices. C'étoit neanmoins un mal, puiſque Dieu avoit, comme on l'a dit pluſieurs fois, défendu qu'on luy ſacrifiât ailleurs qu'à Jeruſalem. Mais c'étoit un mal en quelque façon tolérable, ſur tout en un tems où il ſembloit que c'étoit faire beaucoup de retirer au moins ces peuples des ſuperſtitions de l'idolatrie, pour leſquelles ils avoient toûjours un ſi horrible penchant.

℣. 18. 19, 20. *Le reſte des actions de Manaſſé, & la priere qu'il fit à ſon Dieu, & les paroles des prophétes qui luy parlerent au nom du Seigneur le Dieu d'Iſraël, ſont rapportées dans les livres des rois d'Iſraël*, &c.

Les Interprétes remarquent fort bien, que ces livres dont il eſt parlé icy, ne peuvent être *Eſtius.*

Digitized by Google

ceux des Rois qui precedent les Paralipoménes; puiſqu'on n'y voit rien du tout de la penitence de Manaſſé, ni de la priere qu'il fit à Dieu. Ainſi ils croyent que ce ſont des livres qui furent perdus pendant la captivité de Babylone. Et quant à cette priere de Manaſſé, ce ne peut être non plus celle qui s'imprime ordinairement à la fin de l'Ecriture; puiſqu'elle a été rejettée par l'Egliſe qui ne la regarde point comme Canonique.

Ce qui eſt dit en ce lieu de la ſepulture de Manaſſé, qui ne fut point mis dans le tombeau des rois de Juda, mais *dans ſa maiſon*; c'eſt-à-dire, *dans le jardin de ſa maiſon*, ou *dans le jardin d'Oza*, comme il eſt marqué au quatriéme livre des Rois, a donné lieu de juger diverſement de ce qui en fut la cauſe. Quelques-uns ont crû que c'étoit ce prince qui l'avoit ainſi ſouhaité par un eſprit de penitence, comme ſe jugeant indigne de la ſepulture royale, à cauſe de tous les grands crimes qu'il avoit commis. D'autres diſent, que ce fut le peuple même qui luy refuſa la ſepulture des Rois; parce qu'encore qu'il eût rétabli l'honneur du temple, & édifié tout ſon royaume par ſa penitence, il attira neanmoins ſur Jeruſalem & ſur tout Juda la grande colere du Seigneur, qui en pardonnant à ce prince ne laiſſa pas de punir enſuite d'une maniere terrible tous ces peuples, juſqu'à ce que Jeruſalem fût entierement détruite. Car c'eſt aux abominations, & à toutes les impietez qui ſe commirent ſous le regne de Manaſſé, que nous ſommes obligez d'attribuer tous les malheurs qui ſuivirent; puiſque Dieu même

4. *Reg.* c. 21. 18.

Eſtius.

Digitized by Google

s'en est déclaré formellement, en disant par la bouche de ses prophétes, Que *parce que Manassé avoit commis des abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avoit fait avant luy, & qu'il avoit fait pecher Juda par ses infamies..... il effaceroit Jerusalem comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes, & passeroit & repasseroit souvent la plume de fer par dessus, afin qu'il n'en restât rien.* 4. Reg. c. 21. v. 10. 11. 12. 13.

Effets étonnans & incompréhensibles, mais tres-justes sans doute, du jugement du Dieu d'Israël, qui punit avec une si terrible rigueur sa ville sainte à cause des crimes d'un prince, à qui neanmoins il pardonne ces mêmes crimes! Aveuglement déplorable des hommes charnels, qui comptent pour rien les plus grandes iniquitez qu'ils avallent comme de l'eau, & qui se reposent mollement sur ce que nôtre Dieu est bon; sans considerer que ces mêmes iniquitez sont capables quelquefois d'attirer sa juste colere, & de faire tomber tous le poids de sa fureur sur des peuples & sur des royaumes entiers! Disons neanmoins que les peuples de Juda contribuérent aussi eux-mêmes à leur propre perte; & qu'ayant suivi le roy Manassé dans ses abominations, ils ne le suivirent pas sans doute de même dans la sincerité de sa penitence; & qu'ainsi Dieu irrité par l'impieté détestable de leur conduite, s'éloigna d'eux de plus en plus, jusqu'à ce qu'il accomplit entierement cet oracle par lequel il avoit déclaré, Qu'il *étendroit sur Jerusalem le cordeau de Samarie*, pour la ruiner & la raser tout-à-fait.

℣. 22. 23. Il immola à toutes les idoles que Ma-

Digitized by Google

naſſé avoit fait faire, & les adora. Et il ne fut point touché de la crainte du Seigneur, comme Manaſſé ſon pere en fut touché : mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

On eſt ſans doute ſurpris d'entendre parler icy des idoles que Manaſſé avoit fait faire ; puiſqu'on peut dire que ſa penitence n'eût pas été veritable, s'il n'avoit ôté de devant les yeux de ſon peuple, & briſé ces ſtatuës profanes qui avoient été l'ouvrage impie de ſes mains, & un ſujet tres-funeſte de ſcandale & de chûte pour Juda. Quelques-uns on crû qu'il en avoit ôté une partie ; c'eſt-à-dire, toutes celles qu'il avoit pû. Mais ce n'étoit point aſſez pour un prince penitent, tel qu'il l'a été. Et comme un peu de levain peut aigrir toute la pâte, ſelon ſaint Paul, Manaſſé étoit obligé d'exterminer juſqu'aux moindres reſtes de ce qui pouvoit ſervir à corrompre ſes ſujets ou ſes ſucceſſeurs. Il en eut même tout le tems ; puiſqu'après ſa penitence il regna encore, autant qu'on en peut juger, plus de vingt années. Ainſi il paroît plus vraiſemblable, que le fils de Manaſſé trouva dans ſoy-même ce levain de corruption & d'impieté ; & qu'ainſi lorſqu'il eſt dit Qu'*Amon ſacrifia à toutes les idoles que ſon pere Manaſſé avoit fait faire*, on doit entendre, non que ce fuſſent effectivement les mêmes idoles, mais de ſemblables qui repreſentoient les mêmes dieux.

Eſtius.

Et l'on ne peut en cela déplorer aſſez les ſuites ſi malheureuſes d'un méchant exemple, tel qu'avoit été celuy du roy Manaſſé, dont la penitence put bien le ſauver luy-même, mais

Digitized by Google

non effacer les damnables impreſſions qu'il avoit formées dans le cœur de ſes ſujets & de ſes enfans. Auſſi Dieu vouloit nous convaincre par l'exemple de ces rois, que la pieté ne devoit point être regardée comme un bien abſolument hereditaire ; puiſqu'on avoit vû le ſaint roy Ezechias ſucceder à un pere tres-impie, tel qu'avoit été Achaz : Que Manaſſé, qui a attiré par ſes abominations les plus terribles effets de la colere de Dieu ſur Jeruſalem, ſucceda à Ezechias ce roy ſi pieux : & que Manaſſé ayant merité d'être reconcilié avec Dieu par ſa penitence, eut pour ſucceſſeur un fils, à qui l'exemple de cette même penitence ne ſervit de rien, ſinon pour le rendre encore plus criminel, par l'abus qu'il fit de cet exemple de ſon pere converti & touché ſi vivement de la crainte du Seigneur, auquel il n'eut par le moindre égard.

Il eſt dit, Qu'Amon *commit des crimes beaucoup plus grands* que ſon pere. Cependant la ſainte Ecriture ſemble exagerer en divers endroits les pechez de Manaſſé, comme s'ils avoient ſurpaſſé ceux des autres rois de Juda. Et nous voyons en effet, que dans le livre des Rois, & dans le prophéte Jeremie, le Saint-Eſprit nous déclare, Que la pieté même de Joſias, l'un des plus ſaints rois de Juda, ne fut point capable *d'appaiſer l'extréme colere & la fureur du Seigneur, qui s'étoit allumée contre ce royaume, à cauſe des crimes par leſquels Manaſſé l'avoit irrité, qu'ainſi il réſolut d'expoſer ces peuples à la perſecution pleine de fureur de tous les royaumes de la terre, à cauſe de ce même Manaſſé*

4. *Reg.* cap. 23. 26. *Jerem.* 6. 15. 4.

Digitized by Google

fils d'Ezéchias roy de Juda, & de tous les crimes qu'il avoit commis dans Jerusalem.

Pour concilier cette contradiction apparente, il semble que l'on peut dire, que l'impieté, *les infamies*, & les *abominations détestables* de Manassé, comme les appelle l'Ecriture, ayant *seduit* les peuples de Juda, jusqu'à *les porter à commettre de plus grands pechez, que les nations que le Seigneur avoit détruites, pour les établir en leur place*; ce prince a dû être effectivement regardé comme la cause principale de la ruine de Jerusalem, parce qu'il devint à l'égard de son royaume, comme un piége d'impieté qui engagea tous ses peuples & son fils même dans les plus grands crimes. Mais parce que ce même fils & ces mêmes peuples étant une fois engagez dans l'impieté dont Manassé leur avoit donné l'exemple, s'y enfoncerent de plus en plus, selon qu'il est dit ailleurs, Que celuy qui commet l'injustice, la commette encore plus, & que celuy qui est soüillé, se soüille encore davantage : *Qui nocet, noceat adhuc, & qui in sordibus est, sordescat adhuc*; il ne faut pas s'étonner s'il est dit d'Amon fils de Manassé, Qu'il *commit des crimes beaucoup plus grands* que son pere, puisque le pere s'arrêta au milieu de son impieté, & en fit une penitence publique devant tous ses peuples, au lieu que le fils multiplia jusqu'à la fin ses abominations, *sans être touché comme son pere de la crainte du Seigneur.*

4. Reg. cap. 21. v. 9. 11.

Apocal. cap. 22. 11.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV.

OCto annorum erat Josias cùm regnare cœpisset, & triginta & uno anno regnavit in Jerusalem.

2. Fecitque quod erat rectum in conspectu Domini, & ambulavit in viis David patris sui: non declinavit neque ad dextrâ neque ad sinistram.

3. Octavo autem anno regni sui, cùm adhuc esset puer, cœpit quærere Deum patris sui David: & duodecimo anno postquam regnare cœperat, mundavit Judam & Jerusalem ab excelsis, & lucis, simulacrisque & sculptilibus.

4. Destruxeruntque coram eo aras Baalim: & simulacra, quæ superposita fuerant, demoliti sunt: lucos etiam & sculptilia succidit atque comminuit: & super

1. JOsias avoit huit ans quand il commença à regner, & il regna trente & un an à Jérusalem. An du monde 3363. avant J. C. 641.

2. Il fit ce qui étoit juste en la presence du Seigneur, & il marcha dans les voyes de David son pere sans se détourner ni à droit ni à gauche.

3. Dés la huitiéme année de son regne, n'étant encore qu'un enfant, il commença à chercher le Dieu de David son pere. Et la douziéme année après qu'il eut commencé à regner, il purifia Juda & Jerusalem des hauts-lieux, des bois profanes, des idoles, & des figures de sculpture.

4. Il fit détruire en sa presence les autels de Baal, & briser les idoles qu'on avoit posées dessus. Il fit encore abatre les bois profanes, & mit en pieces les idoles qui y étoient, & en jetta tous les

Digitized by Google

morceaux sur les tombeaux de ceux qui avoient accoûtumé de leur offrir des victimes.

5. De plus il brûla les os des Prêtres " sur leurs autels ", & il purifia Juda & Jerusalem.

6. Il renversa encore tout" dans les villes de Manassé, d'Ephraïm, & de Siméon jusqu'à Nephthali.

7. Et après qu'il eut renversé les autels & les bois profanes, & qu'il eut mis en piéces les idoles & ruiné tous leurs Temples dans toute la terre d'Israël ", il s'en revint à Jerusalem.

An du monde 3380. avant J. C. 624. 8. Ainsi l'an dix-huit de son regne, ayant déja purifié la terre " & le Temple du Seigneur, il envoya Saphan fils d'Eselie, & Maasias gouverneur " de la ville, & Joha fils de Joachaz, son

tumulos eorum, qui eis immolare consueverant, fragmenta dispersit.

5. Ossa præterea sacerdotum combussit in altaribus idolorum, mundavitque Judam & Jerusalem.

6. Sed & in urbibus Manasse, & Ephraim, & Simeon, usque Nephtali, cuncta subvertit.

7. Cúmque altaria dissipasset & lucos, & sculptilia contrivisset in frusta, cunctaque delubra demolitus esset de universa terra Israël, reversus est in Jerusalem.

8. Igitur anno octavo decimo regni sui, mundatâ jam terrâ, & templo Domini, misit Saphan filium Eseliæ, & Maasiam principem civitatis, & Joha filium

℣. 5. *Expl.* Des Prêtres des idoles.

Ibid. *Expl.* Selon la prédiction d'un prophéte. *Voy.* 3. *Reg.* 13.

℣. 6. *Expl.* Toutes ces abominations.

℣. 7. *Expl.* Il poussa son zele jusques sur le royaume d'Israël, dont le roy avoit été enlevé avec une partie de son peuple. *Synopſ.*

℣. 8. *Expl.* La Judée.

Ibid. Lettr. *Principem*, le premier.

Digitized by Google

Joachaz à commentariis, ut instaurarent domum Domini Dei sui.

9. Qui venerunt ad Helciam Sacerdotem magnum: acceptamque ab eo pecuniam, quæ illata fuerat in domum Domini, & quam congregaverant Levitæ, & janitores, de Manasse, & Ephraim, & universis reliquiis Israël, ab omni quoque Juda, & Benjamin, & habitatoribus Jerusalem,

10. tradiderunt in manibus eorum, qui præerant operariis in domo Domini, ut instaurarent templum, & infirma quæque sarcirent.

11. At illi dederunt eam artificibus, & cæmentariis, ut emerent lapides de lapicidinis, & ligna ad commissuras ædificii, & ad contignationem domorum, quas destruxerant reges Juda.

secretaire, pour rétablir la maison du Seigneur son Dieu:

9. qui étant venu trouver le grand Prêtre Helcias, & ayant reçû de luy l'argent qui avoit été porté en la maison du Seigneur, & que les Lévites & les Portiers avoient recueilli de la Tribu de Manassé & d'Ephraïm, & de tout ce qui étoit resté d'Israël, & encore de tout Juda, & Benjamin, & de ceux qui demeuroient à Jerusalem,

10. ils le mirent entre les mains de ceux qui faisoient travailler les ouvriers dans le Temple pour le rétablir, & pour en réparer toutes les ruïnes *.

11. Et ceux-cy donnérent cet argent à des ouvriers & à des tailleurs de pierres, afin qu'ils en achetassent des pierres de carriéres *, & du bois pour la charpente, & pour faire les planchers des maisons que les rois de Juda avoient détruites.

℣. 10. Lettr. *Infirma sarcirent.*
℣. 11. *Expl.* Propres à être taillées.

Digitized by Google

12. Et ces officiers s'acquittoient fidellement de toutes choſes ". Or ceux qui avoient ſoin de faire travailler les ouvriers étoient, Jahath & Abdias de la race de Merari, Zacharie & Moſolla de la race de Caath. C'étoient eux qui preſſoient l'ouvrage, & tous les Lévites qui ſçavoient joüer des inſtrumens.

12. Qui fideliter cuncta faciebant. Erant autem præpoſiti operantium, Jahath & Abdias de filiis Merari, Zacharias & Moſollam de filiis Caath, qui urgebant opus: omnes Levitæ ſcientes organis canere.

13. Mais ceux qui portoient les fardeaux pour divers uſages, étoient commandez par des Scribes, des Juges & des Portiers de l'ordre des Lévites.

13. Super eos verò, qui ad diverſos uſus onera portabant, erant ſcribæ, & magiſtri de Levitis janitores.

14. Or comme l'on transferoit l'argent qui avoit été porté au Temple du Seigneur, le pontife Helcias trouva un livre de la loy " du Seigneur donnée par les mains de Moïſe,

14. Cúmque efferrent pecuniam, quæ illata fuerat in templum Domini, reperit Helcias ſacerdos librum legis Domini per manum Moyſi.

15. & il dit au ſecretaire Saphan: J'ay trouvé le livre de la loy du Seigneur dans le Temple, & il le luy mit entre les mains.

15. Et ait ad Saphan ſcribam: Librum legis inveni in domo Domini: & tradidit ei.

℣. 12. *Expl.* Sans qu'on leur en fit rendre compte. *Synaſſ.*

℣. 14. *Expl.* L'original que Moïſe avoit laiſſé, & qu'on devoit reſſerrer au côté de l'Arche. *Deut.* 31. 26. qui avoit été perdu ſous Manaſſé.

Digitized by Google

16. At ille intulit olumen ad regem, : nunciavit ei, dicns : Omnia quæ deisti in manu servoim tuorum, ecce omplentur.

16. Et Saphan porta ce livre au Roy : & luy rendant compte de tout, il luy dit : Ce que vous aviez commandé " à vos serviteurs s'éxecute fidellement.

17. Argentum, uod repertum est in omo Domini, conaverunt, datumque st præfectis artifium, & diversa opea fabricantium.

17. Ils ont ramassé tout l'argent qu'ils ont trouvé dans la maison du Seigneur, & ils l'ont donné à ceux qui veillent sur les ouvriers, & sur les gens de métier qui font divers ouvrages.

18. Præterea tralidit mihi Helcias acerdos hunc librum. Quem cum rege præsente recitasset,

18. Outre cela le pontife Helcias m'a encore chargé de ce livre : & il le lut devant le Roy.

19. audissetque ille verba legis, scidit vestimenta sua :

19. Le Roy ayant entendu les paroles de la loy, déchira ses vêtemens,

20. & præcepit Helciæ, & Ahicam filio Saphan, & Abdon filio Micha, Saphan quoque scribæ, & Asaæ servo regis, dicens :

20. & il donna ses ordres à Helcias, à Ahicam fils de Saphan, à Abdon " fils de Micha, à Saphan secretaire, & à Asaas " serviteur du Roy, & leur dit :

21. Ite, & orate Dominum pro me, & pro reliquiis Israël & Juda, super universis sermonibus libri istius, qui reper-

21. Allez, & priez le Seigneur pour moy & pour ce qui reste d'Israël & de Juda, sur tout ce qui est écrit dans ce livre qui a été trouvé;

℣. 16. *Lettr.* Donné en main.
℣. 20. *Expl.* Nommé *Achobor.* 4. R. 22. 12.
Ibid. *Autr.* Asaïas.

car la colére du Seigneur eſt prête de fondre ſur nous, parce que nos peres n'ont point écouté les paroles du Seigneur, & n'ont point accompli ce qui a été écrit dans ce livre.

tus eſt: magnus enim furor Domini ſtillavit ſuper nos, eò quòd non cuſtodierint patres noſtri verba Domini, ut facerent omnia quæ ſcripta ſunt in iſto volumine.

22. Helcias & les autres qui avoient été envoyez par le Roy, s'en allérent donc trouver la prophéteſſe Olda, femme de Sellum fils de Thécuath, fils de Haſra, gardien des vêtemens; laquelle demeuroit à Jeruſalem dans la ſeconde partie de la ville": & ils luy dirent ce que nous venons de rapporter cy-deſſus.

22. Abiit ergo Helcias, & hi qui ſimul à rege miſſi fuerant, ad Oldam prophetidem, uxorem Sellum filii Thecuath, filii Haſra cuſtodis veſtium: quæ habitabat in Jeruſalem in Secunda: & locuti ſunt ei verba, quæ ſuprà narravimus.

23. Olda leur répondit: Voicy ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël: Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moy:

23. At illa reſpondit eis: Hæc dicit Dominus Deus Iſraël: Dicite viro, qui miſit vos ad me:

24. Le Seigneur a dit: Je vas faire tomber ſur ce lieu & ſur ſes habitans les maux & toutes les malédictions qui ſont écrites dans ce livre qui a été lû devant le roy de Juda;

24. Hæc dicit Dominus: Ecce ego inducam mala ſuper locum iſtum, & ſuper habitatores ejus, cunctaque maledicta, quæ ſcripta ſunt in libro hoc, quem legerunt coram rege Juda.

25. parce qu'ils m'ont

25. Quia dereli-

℣. 22. *Expl.* Où étoit le Temple. *Hieron.*

querunt

querunt me, & sacrificaverunt diis alienis, ut me ad iracundiam provocarent in cunctis operibus manuum suarum, idcircò stillabit furor meus super locum istum, & non extinguetur.

abandonné, & qu'ils ont sacrifié aux dieux étrangers & qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains. C'est pourquoy ma fureur se repandra sur ce lieu, & elle ne s'appaisera point.

26. Ad regem autem Juda, qui misit vos pro Domino deprecando, sic loquimini: Hæc dicit Dominus Deus Israël: Quoniam audisti verba voluminis,

26. Quant au roy de Juda qui vous a envoyez pour implorer par vos prieres la misericorde du Seigneur, vous luy direz: Voicy ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël:

27. atque emollitum est cor tuum, & humiliatus es in cõspectu Dei, super his quæ dicta sunt contra locum hunc, & habitatores Jerusalem, reverituſque faciem meam, scidisti vestimenta tua, & flevisti coram me: ego quoque exaudivi te, dicit Dominus.

27. Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre, que vôtre cœur en a été touché, & que vous vous êtes humilié devant Dieu, en entendant les maux dont Dieu menace ce lieu cy, & les habitans de Jerusalem; & parce que vous avez été touché de ma crainte, que vous avez déchiré vos vêtemens, & que vous avez pleuré devant moy: je vous ay aussi exaucé, dit le Seigneur.

28. Jam enim colligam te ad patres tuos, & inferêris in sepulchrum tuum in

28. C'est pourquoy je vous feray reposer avec vos peres: Vous serez mis en paix dans vôtre tombeau, &

vos yeux ne verront point tous les maux que je dois faire tomber sur cette ville & sur ses habitans. Ils vinrent donc rapporter au Roy tout ce que cette prophetesse leur avoit dit.

pace : nec videbunt oculi tui omne malum, quod ego inducturus sum super locum istum, & super habitatores ejus. Retulerunt itaque regi cuncta quæ dixerat.

29. Et le Roy ayant fait assembler tous les anciens de Juda & de Jerusalem,

29. At ille convocatis universis majoribus natu Juda & Jerusalem,

30. il monta dans la maison du Seigneur accompagné de tous les hommes de Juda, & des citoyens de Jérusalem, des Prêtres, des Lévites, & de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Eux écoutant dans la maison du Seigneur, le Roy leur lut toutes les paroles de ce livre;

30. ascendit in domum Domini, itaque omnes viri Juda & habitatores Jerusalem, Sacerdotes & Levitæ, & cunctus populus à minimo usque ad maximum. Quibus audientibus in domo Domini, legit rex omnia verba voluminis:

31. & se tenant debout dans son tribunal *, il fit alliance avec le Seigneur pour marcher après luy dans ses voyes, & pour garder ses préceptes, ses ordonnances & ses ceremonies, de tout son cœur & de toute son ame, & pour accomplir tout ce qui étoit écrit dans ce livre qu'il avoit lû.

31. & stans in tribunali suo, percussit fœdus coram Domino, ut ambularet post eum, & custodiret præcepta, & testimonia, & justificationes ejus, in toto corde suo, & in tota anima sua, faceretque quæ scripta erant in volumine illo quod legerat.

* v. 31. *Expl.* C'étoit un lieu élevé où l'on montoit par quelques degrez *V. cy-dessus.* 23. 13.

Digitized by Google

32. Adjuravit quoque super hoc omnes, qui reperti fuerunt in Jerusalem & Benjamin: & fecerunt habitatores Jerusalem juxta pactum Domini Dei patrum suorum.

32. Et il fit promettre avec serment la même chose à tous ceux qui s'étoient trouvez à Jerusalem & dans la terre de Benjamin. Et tous ceux qui demeuroient à Jerusalem consentirent à cette alliance du Seigneur le Dieu de leurs peres.

33. Abstulit ergo Josias cunctas abominationes de universis regionibus filiorum Israël: & fecit omnes, qui residui erant in Israël, servire Domino Deo suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt a Domino Deo patrum suorum.

33. Ainsi Josias bannit toutes sortes d'abominations de toutes les terres des enfans d'Israël: & il obligea tous ceux qui restoient encore dans Israël, de servir le Seigneur, qui étoit leur Dieu. Et tant qu'il vécut ils ne se separerent point du Seigneur le Dieu de leurs peres.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. 4. 5. *DEs la huitiéme année de son régne, n'étant encore qu'un enfant, il commença à chercher le Dieu de David son pere, &c.*

Josias dont on a beaucoup parlé en expliquant le quatriéme livre des Rois, commença, selon l'Ecriture, à regner dès *la huitiéme année de son âge.* Et lorsqu'il étoit en *la huitiéme de son régne*, c'est à dire, lorsqu'il étoit seulement âgé 4. *Reg.* cap. 22. v. 23

Digitized by Google

de seize ans, ce que l'Ecriture appelle, *être encore enfant*, il commença à *chercher le Dieu de David son pere*. La tutelle duroit alors jusqu'à treize ans accomplis. Ainsi Josias à l'âge de seize ans, jouissoit déja de l'administration de son royaume. Et même il étoit marié dès auparavant, puisqu'il paroit par l'Ecriture, qu'il eut un fils cette même année, qui fut nommé Eliakim, & à qui le roy d'Egypte fit changer depuis de nom, en le nommant Joakim. Lors donc que Josias commençoit à être maître de sa personne, & qu'il se vit en état de se soutenir par sa propre autorité, *il commença*, dit l'Ecriture, *à chercher le Dieu de David son pere*.

Synopſ. 2 Paral. c. 36. 5.

Cette expression est admirable, & nous fait comprendre que le tems où il vivoit, étoit un tems d'irreligion & de tenebres, où pour connoître la verité, il étoit besoin de la chercher. Car comme il avoit succedé à un pere très-impie, & que les peuples portez par eux-mêmes au paganisme, ne manquoient jamais de se conformer à l'impieté de leurs rois, on peut juger s'il étoit aisé à un prince engagé encore, selon l'expression de l'Ecriture, dans l'enfance, c'est à dire, dans une très grande jeunesse, de percer toutes les tenebres de l'idolatrie qui l'environnoient. Ainsi, lorsque l'Ecriture nous dit, Que *Josias commença à chercher le Dieu de David son pere*, nous devons entendre, qu'au milieu de ces tenebres de l'impieté qui couvroient le royaume de Juda, Dieu même inspira au fond du cœur de ce prince le desir de le chercher.

Celuy qu'il cherchoit est nommé icy particuliérement *le Dieu de David son pere*, parce

Digitized by Google

que David ne l'avoit jamais abandonné pour adorer les idoles, & avoit toûjours cherché à luy plaire & à le faire adorer par tous ses sujets. Mais où est-ce donc que Josias cherchoit le Dieu de David? Cet Estre infini ne l'envisonnoit-il pas, & ne s'étoit-il pas fait connoître de tous les Juifs par tant de prodiges qu'il avoit faits en leur faveur, & par tant de saintes ordonnances qu'il avoit daigné leur prescrire pour les rendre heureux? Ce qui est dit dans la suite de ce chapitre, de l'étonnement où fut Josias, en entendant lire le livre du Deutéronome, qu'on retrouva en ce même tems, abandonné & negligé, comme dit saint Chrysostome, fait bien juger quel étoit alors le renversement de toute la Religion des Juifs, & l'effroyable ignorance où ils étoient de leur propre loy. Ainsi Josias cherchoit le Dieu d'Israël, au milieu même d'Israël qui l'avoit quitté. Il le cherchoit parmi les Prêtres du temple de Dieu, où il ne le trouvoit plus, parce qu'ils s'étoient eux-mêmes, ou abandonnez à l'idolatrie avec leurs princes, ou relâchez tout à fait dans l'observance des preceptes de la loy. Mais il le cherchoit principalement dans soy-même par l'ardeur de ses desirs, voulant connoître ce que le Seigneur demandoit de luy, & desirant très-sincerement luy plaire.

Chrysost in Matt. hom. 9. tom. 1. p. 193.

℣. 4. 5. *Il mit en pieces les idoles, dont il jetta les morceaux sur les tombeaux de ceux qui avoient accoûtumé de leur offrir des victimes. Il brula de plus les os de leurs Prêtres sur leurs autels, &c.*

Il étoit très-necessaire d'inspirer aux Juifs une grande horreur de l'idolatrie. C'est pourquoy

Digitized by Google

le roy Josias, voulant rétablir au fond de leurs cœurs la profonde veneration qu'ils devoient avoir pour le vray Dieu, lorsqu'il se vit plus affermi en autorité, & qu'il eut atteint environ l'âge de vingt ans, il ne se contenta pas de briser toutes les idoles qu'il trouva dans son royaume, & d'en répandre tous les restes sur le tombeaux de ceux qui les avoient adorées, mais
4. *Reg.* *cap.* 23. 20. il fit mourir tous leurs Prêtres, & brûla leurs os sur les autels mêmes consacrez à ces fausses divinitez. Il en usa de la sorte pour soüiller & ces autels des idoles, & ces tombeaux de leurs adorateurs. Car c'est de même que s'il leur eut dit : Que vos dieux perissent, & soient reduits comme vous en cendres. Vous les avez regardez comme de vrais dieux, en leur immolant des victimes : soyez-en donc les victimes vous-mêmes, & que vôtre mort apprenne à tout Israël, que quiconque d'entre nous sacrifie à un autre Dieu qu'à celuy qui a délivré son peuple de la servitude de l'Egypte, merite d'être exterminé du milieu de ce peuple consacré à son service.

4. *Reg.* *cap.* 22. & 23. Tout le reste de ce chapitre étant expliqué dans le quatriéme livre des Rois, il suffit d'y renvoyer ceux qui en pourroient desirer quelques éclaircissemens.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXV.

FEcit autem Josias in Jerusalem Phasε Domino, quod immolatum est quartâ decimâ die mensis primi:

2. & constituit sacerdotes in officiis suis, hortatusque est eos ut ministrarent in domo Domini.

3. Levitis quoque ad quorum eruditionem omnis Israël sanctificabatur Domino, locutus est: Ponite arcam in sanctuario templi quod ædificavit Salomon filius David rex Israël, nequaquam enim eam ultrà portabitis: nunc autem ministrate Domino Deo vestro, & populo ejus Israël.

4. Et præparate vos per domos & cognationes vestras, in divisionibus singulo-

1. JOsias fit ensuite celebrer à Jerusalem la Pâque du Seigneur, & elle fut immolée le quatorziéme du premier mois.

2. Il établit les Prêtres dans leurs fonctions, & les exhorta de servir dans la maison du Seigneur.

3. Il parla aussi aux Lévites par les exhortations desquels tout Israël étoit sanctifié au Seigneur *: Remettez l'Arche dans le sanctuaire du Temple ** que Salomon fils de David roy d'Israël a fait bâtir; car vous ne la porterez plus. Ayez seulement soin maintenant de servir le Seigneur vôtre Dieu & son peuple d'Israël.

4. Preparez-vous donc par vos maisons & par vos familles, selon la distribu-

℣. 3. *Hebr.* Qui étoient chargez de l'instruction des peuples, & qui étoient saints. *i.e.* consacrez au Seigneur.

Ibid. *Expl.* D'où elle avoit été ôtée sous le regne d'Amon. *Menoch.*

Digitized by Google

tion de chacun de vous, ainsi que l'avoit ordonné David roy d'Israël, & que l'a écrit Salomon son fils.

rum sicut præcepit David, rex Israël, & descripsit Salomon filius ejus.

5. Et servez dans le sanctuaire selon la distribution, des familles & des compagnies établies parmi les Lévites.

5. Et ministrate in sanctuario per familias turmasque Leviticas,

6. Après vous être sanctifiez, immolez la Pâque, & disposez aussi vos freres " à pouvoir faire ce que le Seigneur a commandé par le ministére de Moïse".

6. & sanctificati immolate Phasc: fratres etiam vestros ut possint juxta verbu quæ locutus est Dominus in manu Moysi facere, præparate.

7. Josias donna à tout le peuple qui se trouva à la solennité de Paque, des agneaux, & des chevreaux de ses troupeaux, & du reste de son betail " jusqu'à trente mille, & trois mille bœufs. Le roy donna tous ces animaux de son propre bien.

7. Dedit præterea Josias omni populo, qui ibi fuerat inventus in solennitate Phasc, agnos & hœdos de gregibus, & reliqui pecoris triginta millia, boum quoque tria millia: hæc de regis universa substantia.

8. Ses officiers offrirent aussi ce qu'ils avoient promis tant au peuple qu'aux Prêtres & aux Lévites. Outre cela, Helchias, Zacharie, & Jahiel, qui étoient les premiers officiers de la maison

8. Duces quoque ejus, sponte quod voverant, obtulerunt, tam populo, quam Sacerdotibus & Levitis. Porrò Helcias, & Zacharias, & Jahiel, principes domus Do-

℣. 6. *Expl.* En les purifiant selon les ceremonies de la loy.

Ibid. *Lettr.* In manu Moysi.

℣. 7. *Expl.* Propre à être immolé dans les autres sacrifices, cõme les holocaustes ou les oblatiõs pacifiques.

Digitized by Google

mini, dederunt sacerdotibus ad faciendum Phasε pecora commixtim duo millia sexcenta, & boves trecentos.

9. Chonenias autem, & Semeias, etiam Nathanaël, fratres ejus, necnon Hasabias, & Jehiel, & Iozabad, principes Levitarum, dederunt cæteris Levitis ad celebrandum Phasε quinque millia pecorum, & boves quingentos.

10. Præparatumque est ministerium, & steterunt sacerdotes in officio suo: Levitæ quoque in turmis, juxta regis imperium.

11. Et immolatum est Phasε: asperseruntque sacerdotes manu suâ sanguinem, & Levitæ detraxerunt pelles holocaustorum:

du Seigneur, donnérent aux Prêtres pour célebrer cette Pâque, deux mille six cens bêtes de menu bétail", avec trois cens bœufs.

9. Mais Chonénias avec Sémeïas & Nathanaël ses fréres; comme aussi Hasabias, & Jéhiel, & Jozabad, chefs des Lévites, donnérent aux autres Lévites pour célebrer la Pâque, cinq mille menuës bêtes", & cinq cens bœufs.

10. Après que ce ministére fut préparé, les Prêtres se rendirent à leurs fonctions; & les Lévites aussi divisez par compagnies", selon le commandement du Roy.

11. On immola donc la Pâque: & les Prêtres en répandirent eux-mêmes le sang, & les Lévites écorchérent les victimes" des holocaustes:

℣. 8. & 9. *Expl.* Moutons, agneaux, chevreaux. *Sept.*

℣. 10. *Expl.* Il n'y en avoit pas seulement une troupe comme dans les autres tems, mais tous s'y trouvérent à la fois, quoique divisez par bandes selon leurs familles.

℣. 11. *Expl.* A cause de l'empressement où l'on étoit, ce qui autrement auroit été la fonction des Prêtres.

Digitized by Google

12. & ils les séparérent, pour les distribuer selon les maisons & les familles, & pour les offrir au Seigneur, selon ce qui est écrit dans le livre de Moïse : & ils firent la même chose des bœufs.

12. & separaverunt ea ut darent per domos & familias singulorum, & offerrentur Domino, sicut scriptum est in libro Moïsi : de bobus quoque fecerunt similiter.

13. Ensuite ils firent rôtir la Pâque sur le feu, comme il est écrit dans la loy, & ils firent cuire les victimes pacifiques dans des marmites, des chaudrons, & des pots, & ils en firent promtement la distribution au peuple.

13. Et assaverunt Phase super ignem, juxta quod in lege scriptum est : pacificas verò hostias coxerunt in lebetibus, & cacabis, & ollis, & festinatò distribuerunt universæ plebi:

14. Après quoy ils en préparérent pour eux, & pour les Prêtres : car les Prêtres furent occupez jusqu'à la nuit à offrir les holocaustes & les graisses ; ce qui fut cause que les Lévites n'en purent préparer pour eux, & pour les Prêtres fils d'Aaron que les derniers.

14. sibi autem, & sacerdotibus postea paraverunt : nam in oblatione holocaustorum & adipum usque ad noctem sacerdotes fuerunt occupati : unde Levitæ sibi, & sacerdotibus filiis Aaron paraverunt novissimis.

15. Les Chantres fils d'Asaph étoient aussi là dans leur rang selon l'ordre de

15. Porrò cantores filii Asaph stabant in ordine suo, juxta præceptum David, &

℣. 12. *Expl.* Ils séparérent ce qui devoit être offert en holocauste, d'avec ce qui devoit être la portion du peuple. *Vatabl. Tirin.*

℣. 13. *Expl.* Les agneaux de Pâque.

Digitized by Google

Asaph, & Heman, & Idithun, prophetarum regis: Janitores verò per portas singulas observabant, ita ut nec puncto quidem discederent à ministerio: quam ob rem & fratres eorum Levitæ paraverunt eis cibos.

David, & d'Asaph, Héman & Idithun, prophétes du Roy. Les portiers étoient aussi soigneux de garder toutes les portes, sans s'éloigner un seul moment de leur office: c'est pourquoy les Lévites leurs freres leur préparérent à manger.

16. Omnis igitur cultura Domini ritè completa est in die illa, ut facerent Phase, & offerrent holocausta super altare Domini, juxta præceptum regis Josiæ.

16. Tout le culte du Seigneur fut donc exactement accompli ce jour-là, soit dás la celebration de la Pâque, soit dans l'oblation des holocaustes qui se fit sur l'autel du Seigneur, selon que le roy Josias l'avoit ordonné.

17. Fecerunteque filii Israël, qui reperti fuerant ibi, Phase in tempore illo, & solennitatem azymorum septem diebus.

17. Et les enfans d'Israël qui se trouverent là firent la Pâque en ce tems, & celebrerent les azymes durant sept jours.

18. Non fuit Phase simile huic in Israël à diebus Samuelis prophetæ: sed nec quisquam de cunctis regibus Israël fecit Phase sicut Josias, Sacerdotibus, & Levitis, & omni Judæ, & Israël qui repertus fuerat, & habitanti-

18. Il n'y eut point de Pâque semblable " à celle-cy dans Israël, depuis le tems du prophéte Samuel: & de tous les rois d'Israël, il n'y en a point eu qui ait fait une Pâque comme celle que Josias fit avec les Prêtres, les Lévites, tout le peuple de

℣. 18. *Expl.* Par rapport à la liberalité de Josias, qui fit de plus grands presens au peuple que n'avoient fait David & Salomon. *Estius.*

Digitized by Google

Juda & ce qui se trouva d'Israël, & les habitans de Jérusalem.

19. Cette Pâque fut célebrée la dix-huitiéme année du regne de Josias.

20. Aprés que Josias eut réparé le Temple Néchao Roy d'Egypte alla porter la guerre à Charcamis " sur l'Euphrate.

21. Mais ce prince " luy envoya des Ambassadeurs, qui luy dirent : Qu'avez-vous à démêler avec moy, ô roy de Juda. Ce n'est pas contre vous que je viens aujourd'huy; mais je viens faire la guerre à une autre maison, contre laquelle Dieu m'a commandé de marcher en diligence. Cessez donc de vous opposer aux desseins de Dieu qui est avec moy, de peur qu'il ne vous tuë.

22. Josias ne voulut point s'en retourner; mais il se prepara à le combattre, & il ne se rendit point à ce que

bus in Jerusalem.

19. Octavo decimo anno regni Josiæ hoc Phasc celebratum est.

20. Postquam instauraverat Josias templum, ascendit Nechao rex Ægypti ad pugnandum in Charcamis juxta Euphratem; & processit in occursum ejus Josias.

21. At ille, missis ad eum nuntiis, ait: Quid mihi & tibi est, rex Juda, non adversum te hodie venio, sed contra aliam pugno domum, ad quam me Deus festinatò ire præcepit: desine adversum Deum facere, qui mecum est, ne interficiatte.

22. Noluit Josias reverti, sed præparavit contra eum bellum, nec acquievit sermonibus Nechao

℣. 20. *Expl.* Charcamis étoit une ville qui appartenoit aux Assyriens, dont Néchao vouloit se rendre maître.

℣. 21. *Expl.* Néchao.

Digitized by Google

x ore Dei : Verùm
'errexit ut dimicaret
n campo Mageddo.

luy dit Néchao de la part de Dieu ; mais il continua ſa marche pour luy livrer bataille dans le champ de Mageddo ".

23. Ibique vulneratus à ſagittariis, dixit pueris ſuis : Educite me de prælio, quia oppidò vulneratus ſum.

23. Et étant là il fut bleſſé par des archers, & il dit à ſes gens : Tirez-moy d'icy, parce que je ſuis extrêmement bleſſé.

24. Qui tranſtulerunt eum de curru in alterum currum, qui ſequebatur eum more regio, & aſportaverunt eum in Jeruſalem, mortuuſque eſt, & ſepultus in mauſoleo patrum ſuorum : & univerſus Juda & Jeruſalem luxerunt eum,

24. Ils le tranſportérent d'un char dans un autre qui le ſuivoit, ſelon la coûtume des Rois, & ils le portérent à Jéruſalem. Il mourut & il fut mis dans le tombeau de ſes péres : & tout Juda & Jéruſalem le pleura,

25. Jeremias maximè : cujus omnes cantores atque cantatrices, uſque in præſentem diem, lamentationes ſuper Joſiam replicant ; & quaſi lex obtinuit in Iſraël : Ecce ſcriptum fertur in lamentationibus.

25. particuliérement Jérémie, dont les muſiciens & les muſiciennes chantent juſques à cette heure les lamentations ſur la mort de Joſias : & c'eſt ce qui a paſſé comme une eſpece de loy dans Iſraël. Auſſi vous trouverez ces lamentations écri-

℣. 22. *Expl.* Qui eſt en la Tribu de Manaſſé. *Joſ.* 17. Ainſi l'on voit que Joſias ne s'oppoſoit à l'Egyptien que parce qu'il paſſoit ſur ſes terres. Cependant Dieu ne laiſſa pas de le frapper, parce qu'il s'oppoſoit à ſes volontez, qui luy étoient apparemment confirmées par quelque prophéte, comme Jéremie ou autre.

Digitized by Google

tes dans ſes Lamantations".

26. Or le reſte des actions de Joſias & toutes ſes bonnes œuvres conformes à ce qui eſt ordonné par la loy de Dieu,

26. Reliqua autem ſermonum Joſiæ & miſericordiarum ejus, quæ lege præcepta ſunt Domini;

27. & tout ce qu'il a fait tant au commencement qu'à la fin de ſon régne, eſt écrit dans le livre des rois de Juda & d'Iſraël.

27. opera quoque illius prima & noviſſima, ſcripta ſunt in libro regum Juda & Iſraël.

℣. 25. *Expl.* Jéremie avoit écrit pluſieurs Lamentations, comme entre autres celle où il déplore la ruine future de Jéruſalem. Et nôtre hiſtorien dit que l'on trouvera celles-cy parmi les autres. *Men.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *IL parla auſſi aux Lévites par les exhortations deſquels tout Iſraël étoit ſanctifié au Seigneur, & il leur dit: Mettez l'Arche dans le ſanctuaire du temple, &c.*

Il ſemble que les Lévites faiſoient alors en quelque ſorte la fonction dont ſe ſont depuis acquittez les Diacres dans l'Egliſe, lorſqu'ils étoient, ſelon le langage des anciens, comme les yeux de l'Evêque, pour examiner tout ce qui ſe paſſoit parmi le peuple, qu'ils travailloient par ſon ordre à conſerver la diſcipline parmi les fidelles. & que dans le tems des ſaints myſtéres, ils crioient, Que les choſes ſaintes étoient pour les Saints, & que les profanes & les pécheurs euſſent à ſe retirer. Les Lévites

Digitized by Google

roient donc chargez aussi dans le tems des uifs, d'instruire ces peuples, & de les faire souenir de ce qu'ils avoient à faire pour se sanctier, c'est-à-dire, pour se purifier des impuretez égales, & se rendre dignes de se presenter deant le Seigneur, & de s'acquitter de leurs deoirs dans le temple

L'ordre que Josias donne à ces Lévites, de *nettre l'Arche dans le sanctuaire du temple* de Dieu, fait bien voir qu'elle n'y étoit donc pas. Aussi il falloit que sous le regne de quelqu'un les rois ses prédecesseurs, cette Arche sainte eût été enlevée par une suite de l'impieté de ces rinces, qui avoient entiérement profané la naison consacrée à la gloire du Seigneur, en y aisant même élever des statuës des fausses diinitez. Et il n'est point surprenant que quelqu'un de ces princes idolâtres ait fait transporter l'Arche du Dieu d'Israël hors de ce temple; puisque nous voyons que le roy Achaz en avoit fait transporter l'autel d'airain si célebre pour les sacrifices, & briser tous les vaisseaux destinez au ministére sacré de la maison du Seigneur. 4. Reg. cap. 16. 14. 2. Paral. cap. 28. 24.

Mais comme on a remarqué, que le roy Ezéchias fit rétablir toutes choses dans le temple, & que Manassé, depuis qu'il fit pénitence de toutes ses abominations, leva de même tous les scandales qu'il avoit causez, en rendant à Dieu toute la gloire qu'il luy devoit; on ne peut pas croire que l'Arche, qui a toûjours été regardée comme la chose la plus sainte de la Religion des Juifs, ait pû être négligée par l'un ou l'autre de ces deux princes. Ainsi il paroît très vraisemblable, que ce fut sous le régne impie d'A-

Digitized by Google

mon fils de Manassé, que cette Arche sainte fut transportée hors du temple, par un mépris très-criminel qu'eut ce prince pour la majesté de Dieu. Mais Josias se hâta de réparer cet outrage que son pére luy avoit fait, en la faisant replacer au lieu destiné pour sa demeure.

Ce qu'il dit ensuite aux Lévites, Qu'ils *ne seroient plus obligez de la porter*, tendoit seulement à les faire souvenir que le lieu de l'Arche étant fixe, & eux n'étant plus par conséquent occupez à la porter, comme autrefois, sur leurs épaules, toutes les fois que le camp des Israëlites changeoit, ils devoient uniquement s'appliquer aux autres fonctions de leur ministére, c'est-à-dire, comme il l'explique luy-même, *à servir Dieu & son peuple.* Car c'est en effet à cette fin principale que se doivent rapporter tous les exercices que font dans l'Eglise ses saints Ministres. Et si toutes leurs differentes fonctions ne se terminent à rendre *à Dieu* le service qu'ils luy doivent comme *à leur Seigneur*, par le culte d'un amour pur & fervent, *colitur enim Deus amando*, & aux fidelles par tous les devoir les plus exacts que la charité, & l'obligation de leur ministére exigent d'eux; on peut dire que c'est en vain qu'ils font profession de l'honorer, lorsqu'ils negligent l'essentiel de sa Religion, selon qu'il le dit luy-même: *In vanum autem me colunt.... relinquentes mandatum Dei.*

Augusti.

Marc cap. 7. v. 7. 8.

℣. 7. 8. 9. *Iosias donna aussi à tout le peuple qui se trouva là à la solennité de Pâque, des agneaux & des chevreaux.... jusqu'au nombre de trente mille.... Les premiers officiers du temple donnérent aux Prêtres pour célebrer cette Pâque,*

e deux mille six cens bêtes de menu bétail, c.

Il étoit de la charité & de la générosité, tant i roy que des principaux de sa Cour, & des rsonnes les plus riches, d'aider le peuple, & s Prêtres & les Lévites à offrir à Dieu divers crifices, afin que l'on vît alors une figure de : qui devoit, selon saint Paul, se pratiquer ins la suite parmi les fidelles. *Je n'entends pas,* 2. Cor. *i soit cet Apôtre à ceux de l'Eglise de Corinthe,* cap. 8. v. 13. *e les autres soient soulagez, & que vous soyez* 14. *rchargez; mais que pour ôter l'inégalité, vostre bondance supplée maintenant à leur pauvreté fin que vostre pauvreté soit soulagée un jour par ur abondance, & qu'ainsi tout soit réduit dans égalité*: c'est-à-dire, qu'il se doit faire un saint ommerce de la charité entre les rois & les euples, entre les riches & les pauvres, ensorte ue l'abondance des uns suppléant à la pauvréte es autres, ils soient en état d'offrir tous en- mble des sacrifices de reconnoissance & de oüange à la majesté de celuy qui est égale- ment le Seigneur des riches, & le Dieu des auvres.

Il est parlé en ce lieu, & d'agneaux, & de che- reaux, & de bœufs, &c. parce qu'on n'immo- oit pas seulement l'agneau Paschal dans cette grande solennité, mais qu'il paroit par l'Ecri- Numer. ure, que l'on sacrifioit encore différentes sortes cap 8. le bêtes dans tout le tems que duroit cette fête v. 16. &c. i solennelle. Ainsi la grande piété du roy Josias ayant excité une loüable émulation dans tous les grands de Juda, pour reconnoitre par leurs hommages la souveraineté supréme du Dieu de

Digitized by Google

leurs péres, on immola en cette Pâque un très-grand nombre de victimes à sa gloire, & on s'efforça de réparer en quelque sorte par la multitude de ces sacrifices, les horribles indignitez qui s'étoient commises dans ce même lieu contre son honneur.

¥. 22. Iosias ne voulut point s'en retourner, mais il se prépara à le combatre, & il ne se rendit point à ce que Néchao luy dit de la part de Dieu.

Nous avons déja parlé de cette action du roy Josias, en expliquant le quatriéme livre des Rois. Il suffit donc d'ajoûter icy, que le roy d'Egypte marchoit alors contre le roy des Assyriens, en ayant, comme il l'assûroit, & comme l'Ecriture même semble le dire en ce lieu, reçû un ordre du ciel, soit en songe, soit par un prophéte, comme l'a crû saint Jérôme; soit enfin par quelqu'autre voye. Ainsi le roy de Juda auroit dû, ou consulter un prophéte sur cette guerre qu'il entreprenoit, ou ne la pas entreprendre sans être assûré que Néchao en voulût à son royaume, ou au moins s'en désister, & se tenir seulement sur ses gardes, lorsque ce prince luy envoya dire, *Qu'il n'avoit rien à démêler avec luy; que c'étoit contre une autre maison que le Seigneur l'envoyoit en diligence; & qu'il cessât de s'opposer aux ordres de Dieu.*

4. Reg. cap. 23. 29.

Hieron. Epist. ad Ctesiph.

Il est vray, comme on l'a marqué ailleurs, qu'il n'étoit pas obligé d'ajoûter foy tout d'un coup à ce que le roy d'Egypte luy fit dire de sa part. Mais aussi il semble que la piété, qui doit toûjours inspirer aux bons princes de l'é-

Digitized by Google

loignement des guerres, devoit l'arrêter un peu en cette rencontre, & le porter à s'assûrer autant qu'il pourroit, à l'exemple du saint roy David, dont il tâchoit d'imiter la conduite, si c'étoit la volonté du Seigneur qu'il marchât contre les Egyptiens, lorsque leur roy l'assûroit qu'il marchoit luy-même par l'ordre de Dieu contre les Assyriens. Ainsi il est difficile de justifier entiérement Josias en cette rencontre. Et la maniére dont Dieu le punit temporellement de cette faute, en permettant qu'il reçût une playe mortelle dans le combat, & qu'il en mourût ensuite, nous donne lieu de trembler, lorsque nous considérons, que les plus justes ne sont point en assûrance tant qu'il vivent sur la terre; & sur tout, qu'il est très-rare de conserver jusqu'à la fin une exacte humilité & une entiére fidélité, lorsqu'on se voit élevé au-dessus des autres, & par conséquent exposé à une continuelle tentation de l'orgueil.

Mais à Dieu ne plaise, que nous regardions Josias, comme étant déchû alors tout-a-fait de cet état de justice, où la grace du Seigneur l'avoit établi. La faute qu'il put commettre en cela, étoit du nombre de celles, dont Dieu par son infinie miséricorde se sert très-avantageusement pour humilier ceux qui sont à luy. Elle l'obligea de s'abaisser & de s'anéantir au fond de son cœur. Et luy faisant perdre un royaume temporel avec la vie, elle nous donne sujet de comprendre en même tems, combien les moindres péchez son grands devant Dieu; puisqu'ils rendent dignes ceux qui les commettent, d'être privez de ce qui paroît le

Digitized by Google

plus grand aux yeux des hommes; & que Dieu même uſe envers eux de miſericorde, en les traitant de la ſorte.

On ne peut douter que le prince dont nous parlons ne fut de ce nombre; puiſque l'Ecriture a fait elle-même, long-temps après ſa mort, cet éloge ſingulier de ſa pieté: *La memoire de Joſias eſt comme un parfum d'une odeur admirable, compoſé par un excellent parfumeur. Son ſouvenir ſera doux à la bouche de tous les hommes, comme le miel, & comme un concert de muſique dans un feſtin de vins délicieux. Il a été deſtiné divinement, pour faire rentrer le peuple dans la penitence: & il a exterminé les abominations de l'impieté. Il a marché vers le Seigneur avec un cœur droit: & dans un temps de pechez, il s'eſt affermi dans la pieté. Hors David, Ezechias, & Joſias, tous ont peché.* Dieu n'a donc compté pour rien la faute de ce pieux prince, non plus que celle d'Ezechias, & de David; puiſqu'en parlant de ceux qui avoient peché, il en excepte David, Ezechias, & Joſias; non qu'ils n'euſſent effectivement peché; mais parce que la ferveur de leur pieté, & leur penitence couvroit à ſes yeux les pechez qu'ils avoient commis, en ſorte qu'il ne s'en ſouvenoit plus.

Eccli. cap. 49. 1. &c.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVI.

1. TUlit ergo populus terræ Joachaz filium Josiæ, & constituit regem pro patre suo in Jerusalem.

2. Viginti trium annorum erat Joachaz cùm regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem.

3. Amovit autem eum rex Ægypti cùm veniſſet in Jerusalem, & condemnavit terram centum talentis argenti, & talento auri.

4. Constituitque pro eo regem, Eliakim fratrem ejus, super Judam & Jerusalem: & vertit nomen ejus Joakim: ipsum verò Joachaz tulit secum, & adduxit in Ægyptum.

5. Viginti quinque

1. LE peuple de ce païs prit donc Joachaz fils de Josias, & l'établit Roy en la place de son pére dans Jérusalem.

2. Joachaz avoit vingt-trois ans quand il commença à regner, & il regna trois mois dans Jérusalem.

3. Mais le roy d'Egypte" étant venu à Jérusalem le dépoſa, & condamna le païs à luy donner cent talens d'argent, & un talent d'or".

4. Et il établit Eliakim son frére Roy en sa place sur Juda & sur Jérusalem, & l'appella Joakim". Et après s'être saiſi de Joachaz il l'emmena en Egypte avec luy.

5. Joakim avoit vingt-

℣. 3. *Expl.* Néchao, nommé cy dessus.

Ibid. *Expl.* Qui ensemble font près de cinq cens vingt-sept mille cinq cens livres.

℣. 4. *Expl.* Pour marque que comme il tenoit de luy son nom, il en tenoit aussi sa puissance.

Digitized by Google

cinq ans quand il commença à régner, & il régna onze ans à Jérusalem : mais il fit le mal devant le Seigneur son Dieu.

annorum erat Joakim cùm regnare cœpisset, & undecim annis regnavit in Jerusalem : fecitque malum coram Domino Deo suo.

6. Ce fut contre luy que marcha Nabuchodonosor roy des Chaldéens; & l'ayant chargé de chaînes il l'emmena à Babylone ",

6. Contra hunc ascendit Nabuchodonosor rex Chaldæorum, & vinctum catenis duxit in Babylonem.

7. où il transporta aussi les vases du Seigneur, & les mit dans son temple.

7. Ad quam & vasa Domini transtulit, & posuit ea in templo suo.

8. Le reste des actions de Joakim, & des abominations qu'il commit & qui se trouvérent en luy, est contenu dans le livre des rois de Juda & d'Israël. Son fils Joachin régna en sa place.

8. Reliqua autem verborum Joakim, & abominationum ejus, quas operatus est, & quæ inventa sunt in eo, continentur in libro regum Juda & Israël. Regnavit autem Joachin filius ejus pro eo.

9. Joachin avoit huit ans quand il commança à régner ", & il régna trois mois & dix jours dans Jérusalem, où il commit le mal en la

9. Octo annorum erat Joachin cùm regnare cœpisset, & tribus mensibus, ac decem diebus regnavit in Jerusalem, fe-

℣. 6. *Expl.* C'est d'icy que commencent les 70. années de la captivité, qui est la quatriéme du régne de Joakim, premiere de Nabuchodonosor. *Jerem.* 25. 1. *An du monde* 3198. *avant J. C.* 606. *Usser.*

℣. 9. *Expl.* Avec son pére Car il en avoit 18. (4. R. 24. 8.) quand il commença à régner seul. *Tostat.* Ou plûtôt il en avoit huit, non de sa naissance, mais du commencement de la captivité où les tenoit Nabuchodonosor. *Usser. in fine sua chronol.*

Digitized by Google

que malum in conspectu Domini.

10. Cúmque anni circulus volveretur, misit Nabuchodonosor rex, qui adduxerunt eum in Babylonem, asportatis simul pretiosissimis vasis domus Domini. Regem verò constituit Sedeciam patruum ejus super Judam & Jerusalem.

11. Viginti & unius anni erat Sedecias cùm regnare cœpisset, & undecim annis regnavit in Jerusalem.

12. Fecitque malum in oculis Domini Dei sui, nec erubuit faciem Jeremiæ prophetæ, loquentis ad se ex ore Domini.

13. A rege quoque Nabuchodonosor recessit, qui adjuraverat eum per Deum: & induravit cervicem suam & cor, ut non reverteretur ad Dominum Deum Israël.

14. Sed & univer-

presence du Seigneur.

10. Et à la fin de l'année, le roy Nabuchodonosor envoya des troupes qui l'emmenérent à Babylone, & emportérent avec luy les vases les plus précieux de la maison du Seigneur: & il établit roy en sa place sur Juda & Jerusalem, son oncle Sédecias.

11. Sédecias avoit vingt & un an quand il commença à régner, & il régna onze ans à Jérusalem.

12. Il fit le mal en la presence du Seigneur son Dieu, & il n'eut point de respect pour la presence du prophéte Jéremie, qui luy parloit de la part du Seigneur.

13. Il se revolta même contre le roy Nabuchodonosor, à qui il avoit juré fidélité, en employant le nom de Dieu ". Il endurcit donc sa teste & son cœur pour ne plus retourner au Seigneur le Dieu d'Israël.

14. Et même tous les prin-

¥. 13. C'est pour cela qu'il avoit changé son nom de *Mathanias* en celuy de *Sédecias*, qui signifie justice de Dieu.

Digitized by Google

ces des Prêtres & le peuple s'abandonnérent à toutes les abominations des Gentils, & ils profanérent la maison du Seigneur qu'il avoit sanctifiée" pour soy à Jérusalem.

si principes sacerdotum, & populus, prævaricati sunt iniquè juxta universas abominationes Gentium, & polluerunt domum Domini, quam sanctificaverat sibi in Jerusalem.

15. Or le Seigneur le Dieu de leurs péres leur adressoit souvent sa parole par l'entremise" de ceux qu'il leur envoyoit; & il se hâtoit de leur donner tous les jours de nouveaux avis", afin qu'il pût pardonner à son peuple & à sa maison".

15. Mittebat autem Dominus Deus patrum suorum ad illos per manum nuntiorum suorum, de nocte consurgens, & quotidie commonens: eò quòd parceret populo & habitaculo suo.

16. Mais eux se mocquoient des personnes que Dieu leur envoyoit, ils mépriſoient ses paroles, & traitoient très-indignement ses prophétes, jusqu'à ce que la fureur du Seigneur s'élevât contre son peuple, & que le mal fût sans remède.

16. At illi subsannabant nuntios Dei & parvipendebant sermones ejus, illudebantque prophetis, donec ascenderet furor Domini in populum ejus, & esset nulla curatio.

17. Car il fit venir contre eux le roy des Chaldéens qui égorgea leurs enfans dans la maison de son sanctuaire; sans avoir pitié ni des jeunes gens,

17. Adduxit enim super eos regem Chaldæorum, & interfecit juvenes eorum gladio in domo sanctuarii sui: non

℣. 14. *Hébr.* Qu'il avoit sanctifiée. *Expl.* Par plusieurs signes, qui étoient des preuves de sa presence.

℣. 15. *Lettr.* Par les mains.

Ibid. *Expl.* Ne perdant aucune occasion de leur donner des avis salutaires.

Ibid. *Expl.* A son temple [illegible] demeure.

Digitized by Google

est misertus adolescentis, & virginis, & senis, nec decrepiti quidem, sed omnes tradidit in manibus ejus.

ni des jeunes filles, ni des personnes âgées, ni même de ceux qui étoient dans la derniere vieillesse, *Dieu* les livra tous entre ses mains;

18. Universaque vasa domus Domini, tam majora quàm minora, & thesauros templi, & regis, & principum, transtulit in Babylonem.

18. comme aussi tous les vaisseaux du Temple, tant grands que petits, tous les tresors de la maison de Dieu & de celle du Roy & des princes, qu'il fit emporter à Babylone.

19. Incenderunt hostes domum Dei: destruxeruntque murum Jerusalem, universas turres combusserunt, & quidquid pretiosum fuerat, demoliti sunt.

19. Les ennemis ensuite brûlerent la maison du Seigneur, & ruinerent les murs de Jérusalem, ils mirent le feu à toutes les tours, & détruisirent tout ce qu'il y avoit de précieux.

20. Si quis evaserat gladium, ductus in Babylonem servivit regi, & filiis ejus, donec imperaret rex Persarum,

20. Si quelqu'un avoit échappé la mort il étoit emmené à Babylone pour être esclave du Roy & de ses enfans", jusqu'à ce que Dieu mît le roy de Perse" sur le trône;

21. & complerétur sermo Domini ex ore Jeremiæ, & celebraret terra sabbata sua: cunctis enim diebus desolationis

21. & que la parole du Seigneur s'accomplit, qui avoit été prononcée par la bouche de Jeremie; & que la terre celebrât ses jours de

¥. 20. *Expl.* De ses descendans. Evilmérodach son fils, & Balthasar son petit-fils.

Ibid. *Expl.* Cyrus.

Digitized by Google

sabbat": car elle fut dans un sabbat continuel" durant tout le tems de sa désolation jusqu'à ce que les soixante-dix années *de servitude* fussent accomplies.

egit sabbatum, usque dum complerentur septuaginta anni.

An du monde 3468. avant J. C. 536.

22. Mais la premiere année de Cyrus roy des Perses, pour accomplir la parole du Seigneur qui avoit parlé par la bouche du prophéte Jeremie, Dieu toucha le cœur de Cyrus roy des Perses, qui commanda de publier dans tout son royaume, & même par écrit, l'édit qui suit, & d'en expedier même les patentes en cette forme :

22. Anno autem primo Cyri regi Persarum, ad expleudum sermonem Domini, quem locutus fuerat per os Jeremiæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum : qui jussit prædicari in universo regno suo, etiam per scripturam, dicens:

23. Voicy ce que dit Cyrus : Le Seigneur le Dieu du ciel m'a mis tous les royaumes de la terre entre les mains, & il m'a aussi commandé de luy bâtir une maison dans Jerusalem qui est dans la Judée Qui d'entre vous se trouve être de son peuple? Je souhaite que Dieu soit avec luy. Qu'il parte donc promtement".

23. Hæc dicit Cyrus rex Persarum: Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cæli, & ipse præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem, quæ est in Judæa: quis ex vobis est in omni populo ejus? sit Dominus Deus suus cum eo, & ascendat.

℣. 21. *Lettr.* Celebraret sabbata sua.

Ibid. *Lettr.* Egit sabbatum.

℣. 23. Ce verset est le commencement de l'édit de Cyrus, dont la suite est dans le premier chapitre d'Esdras, qui doit être inséparablement uni à ceey.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *JOachaz avoit vingt trois ans quand il commença à regner, & il régna trois mois dans Jerusalem. Mais le roy d'Egypte étant venu à Jerusalem, le déposa,* &c.

L'Ecriture nous marque ailleurs la raison pour laquelle la divine providence permit que le Roy d'Égypte eut l'avantage sur Joachaz roy de Juda, & qu'il le fit prisonnier : car elle declare que ce prince *fit le mal devant le Seigneur*, c'est à dire, qu'en ce peu de tems qu'il régna, qui ne fut que de trois mois, il s'abandonna à l'impieté ; *& qu'il commit tous les mémes crimes que ses peres avoient commis.* Qui ne sera étonné encore une fois, en considerant que Josias, ce roy si pieux, dont nous venons de parler, soit sorti d'une tige aussi corrompuë qu'étoit Amon fils de Manassé; & qu'il ait eu pour fils & pour successeur Joachaz, dont l'impieté luy fit meriter d'être esclave de Néchao ? A peine ce jeune prince avoit commencé à regner, qu'il renversa par son exemple tout le bien qu'avoit pû produire la pieté de son pere. Trois mois seulement de régne effacent de son esprit toute la vertu qu'il luy avoit inspirée. Il paroissoit un homme consommé dans l'impieté, avant presque qu'il eut le tems de donner des marques de sa conduite. Et l'on peut dire de luy, quoiqu'en un sens tout opposé, ce que l'Esprit saint dit du juste dans la Sagesse : *Qu'ayant peu* 4. Reg. c. 23 32

Sapient. c. 4. 13. vécu, ou peu regné, *il ne laissa pas de remplir la course d'une longue vie*, ou d'un long regne: *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

Mais comme ce prince se hâta, pour le dire ainsi, de courir dans la voye de l'impieté & de l'injustice, le Seigneur aussi se hâta de luy faire ressentir les tristes suites de cet horrible déreglement, qui l'avoit fait dégenerer en si peu de temps de la sainteté dont son pere luy avoit donné l'exemple. Et l'on peut bien dire encore du saint roy Josias à l'égard de Joachaz, ce que Dieu ajoûte dans le même livre de la Sagesse: Que ce juste tout mort qu'il étoit, condamnoit très-severement ce fils impie qui le survivoit : *Condemnat autem justus mortuus vivos impios.* Ibid. v. 16.

℣. 6. *Ce fut contre luy que marcha Nabuchodonosor roy des Chaldéens : & l'ayant chargé de chaînes, il l'emmena à Babylone.*

On a remarqué ailleurs, ce qu'il n'est pas inutile de repeter en ce lieu, Que le prophéte Jeremie dit quelque chose qui paroît contraire à cecy, lorsqu'il declare de la part de Dieu, Que *la sepulture de Ioakim seroit comme celle d'un âne mort ; qu'on le jetteroit tout pourri hors les portes de Iérusalem.* Car si Joakim fut mené à Babylone, comment mourut-il à Jerusalem ? Pour concevoir donc comment ce passage de Jeremie, & celuy des Paralipomenes que nous expliquons, se doivent entendre, il est necessaire de les éclaircir tous deux par cet autre du quatriéme livre des Rois, qui porte ; Que Joakim fut vaincu par Nabuchodonosor, & luy demeura assujetti pendant trois Ierem. cap. 22. 4. Reg. cap. 24. 1. &c.

Digitized by Google

ans : mais qu'ayant voulu enſuite ſecoüer le joug de ce Prince, Dieu envoya contre luy des troupes de Chaldeens, de Syriens, de Moabites, & d'Ammonites, qui exterminerent tous ſes Etats, & qui le tuérent auſſi luy-même, ſelon ſaint Jerôme. *Hieron. in Jer.*

Ainſi ce que l'Ecriture dit en ce lieu, Que *Nabuchodonoſor chargea Ioakim de chaînes, & l'emmena à Babylone*, marque ſeulement, ſelon quelques Interprêtes, qu'il l'avoit fait enchainer pour le mener en captivité. Mais depuis, comme il ſe fut ſans doute racheté, Nabuchodonoſor le relâcha, ſoit avant ſon arrivée à Babylone, ſoit même avant qu'il l'eût fait ſortir de Jéruſalem ; à condition toutefois, qu'il tiendroit de luy ſon royaume, & qu'il luy payeroit tribut. Ainſi Joakim vécut trois ans dans cet aſſujettiſſement ſous Nabuchodonoſor. Mais parce qu'il voulut depuis ſe délivrer de cette honteuſe dépendance, & que cependant il ne vouloit pas non plus dépendre du Dieu d'Iſraël, qui l'avoit aſſujetti à ce prince étranger pour le punir de ſes crimes, il mérita de tomber dans un ſecond châtiment plus rigoureux que le premier. Ainſi il perdit & le royaume & la vie par la violence de ces troupes de differentes nations, que le Seigneur envoya luy-même, dit le ſacré texte, contre luy. Et ce fut alors que, ſelon la prédiction du prophete Jeremie, il demeura même ſans ſepulture ; en ſorte que *ſon corps fut jetté pourri hors les portes de Jéruſalem, comme celuy d'un âne mort.* Cela fait ſans doute horreur à entendre ; mais rien cependant n'eſt plus capable de nous faire

Digitized by Google

concevoir quelle doit être aux yeux de Dieu l'horrible difformité d'une ame, qui en refusant à son créateur les justes hommages qui luy son dûs, merite que son corps même soit traité comme celuy des plus viles bêtes que l'on traiteavec le dernier mépris.

℣. 8. *Le reste des actions de Ioakim, & de abominations qu'il commit, & qui se trouverent en luy, est rapporté dans les annales des rois de Iuda & d'Israël*, &c.

Estius. Les Hébreux avec plusieurs autres Interprétes, disent que ces *abominations* qui *se trouverent*, selon l'Ecriture, en la personne de *Ioakim*, se doivent entendre de quelques signes ou caracteres particuliers, que ce prince impie avoit luy-même fait imprimer sur sa chair en l'honneur des idoles qu'il adoroit, & dont il tenoit à gloire de porter les marques. Et ils ajoûtent, que l'on découvrit ces impressions profanes sur son corps, lorsqu'il fut jetté hors la ville de Jérusalem, & qu'il demeura sans sepulture comme celuy d'une bête. On voit en effet encore aujourd'huy plusieurs imposteurs, qui se joüant de la vanité des hommes superstitieux & credules, impriment sur eux, ou leur donnent certains caractéres & certaines figures, en les assûrant en même temps des effets qu'ils doivent produire. Ainsi les adorateurs des idoles se faisoient des incisions, ou s'imprimoient certains signes qui marquoient la détestable dépendance où ils étoient de ces faux dieux, qu'ils reconnoissoient pour leurs maîtres.

Mais sans rejetter, ni approuver cette explication du passage dont nous parlons, il semble

Digitized by Google

qu'on peut l'entendre aussi, avec un sçavant Auteur, d'une autre maniere plus simple, & conforme même au langage assez ordinaire de l'Ecriture, en disant que cette expression par laquelle l'Ecrivain sacré parle icy des abominations qui *se trouverent en Joakim*, ne marque autre chose que les abominations dont il se trouva coupable. Car c'est ainsi qu'il est dit ailleurs: *L'iniquité ne s'est point trouvée en moy*, Ps. 16. 3 & d'autre part: *La science & la sagesse se sont trouvées en luy*. Daniel. cap. 5. 11. Il n'est donc pas necessaire de se figurer, que des caracteres sensibles de l'impieté de Joakim fussent imprimez extérieurement sur son corps. L'ame de ce Prince en portoit d'autres très-visibles aux yeux de Dieu. Et c'est ainsi que JESUS-CHRIST fait dire dans l'Apocalypse á l'Ange de l'Eglise de Sardes, Qu'il *ne trouvoit point ses œuvres pleines devant Dieu*, Apocal. cap. 3. 2. c'est-à-dire que toutes les ames portent véritablement chacune leurs caracteres, ou de pieté ou d'impieté, de cupidité ou de charité, d'humilité ou d'orgueil, d'élection ou de réprobation. C'est Dieu seul qui découvre par sa lumiere tous ces divers caracteres dans les ames; mais avec cette difference, que ceux de la pieté, de la charité, de l'humilité & de l'éternelle élection, ne sont imprimez en elles que par le doigt adorable de son Saint-Esprit; au lieu que ceux de l'impieté, & de la cupidité, de l'orgueil & de la reprobation, sont leur propre ouvrage, & celuy du prince de tous les méchans. Or ce n'est qu'aprés la mort que *se trouvent* & se reconnoissent ces caracteres si differens des ames des hommes; tout étant mêlé

Digitized by Google

& confondu pendant cette vie, & n'étant permis à personne de faire ce discernement jusques au jour des lumieres, où toutes choses seront *trouvées* devant Dieu, & paroîtront en effet telles qu'elles sont.

℣ 10. *Le roy Nabuchodonosor envoya des troupes qui l'emmenerent à Babylone, &c.*

Tout ce qui regarde la captivité de Joachin fils de Joakim est rapporté plus en détail dans le quatriéme livre des Rois, où il est marqué, Que ce prince ayant commis les mêmes crimes que son pere, les officiers du roy de Babylone vinrent assiéger Jerusalem, & l'enfermerent par une circonvallation, Que Nabuchodonosor vint aussi luy-même en personne, pour presser davantage cette ville, Que Joachin se voyant alors pressé, suivit le conseil de Jérémie, qui declaroit aux habitans de Jerusalem de la part de Dieu, que pour éviter la mort, ils devoient se rendre à Nabuchodonosor, & qu'étant venu se remettre entre les mains de ce prince avec sa mere, ses serviteurs, ses princes & ses eunuques, il fut ainsi transferé à Babylone, sur quoy l'on peut voir les explications du vingt-quatriéme chapitre de Jeremie, sans qu'il soit besoin de les repeter icy. L'on voit encore dans les explications de la suite de ce prophète, tout ce qui regarde l'impieté de Sédécias successeur de Jéchonias; son extrême obstination à resister aux remontrances de Jeremie, & sa ridicule credulité à l'égard des faux prophétes, qui luy promettoient toûjours, contre les oracles du Seigneur, une victoire imaginaire; le déreglement & l'impieté tant des Prêtres que des peuples, qui

4. *Reg. cap. 24. v. 8. & sequent.*

Jerem. cap. 24.

Digitized by Google

qui se mocquoient des personnes que Dieu même leur envoyoit, qui les maltraitoient & mépriſoient ſa parole ; & enfin la derniere déſolation de Jeruſalem ; de ſon roy & de tous ſes habitans. C'eſt pourquoy nous n'en diſons rien icy, ayant déja éclairci très-amplement toutes ces choſes.

℣. 15. Or le Seigneur, le Dieu de leurs peres leur adreſſoit ſouvent ſa parole par l'entremiſe de ceux qu'il leur envoyoit ; & il ſe hâtoit de leur donner tous les jours de nouveaux avis, afin qu'il pût pardonner à ſon peuple, &c.

Plus la juſtice de Dieu étoit prête à fondre ſur ſa propre ville de Jéruſalem & ſur ſon temple, plus ſa divine miſericorde paroiſſoit en quelque ſorte s'y oppoſer. Et c'eſt pour cela qu'il eſt dit icy, *Que le Seigneur le Dieu de leurs peres*, c'eſt à dire, celuy que leurs peres Abraham, Iſaac & Jacob avoient toûjours adoré & aimé comme leur Dieu & leur Seigneur, ſe ſouvenant de l'humble fidelité de ces anciens patriarches, *faiſoit parler par ſes prophétes à leurs enfans*, pour les exhorter à ſe convertir à luy. *Il ſe hâtoit*, dit l'Ecriture, *de leur donner tous les jours de nouveaux habits, afin qu'il pût pardonner à ſon peuple* : ce qui eſt la même choſe que ſi l'Ecriture nous diſoit, Que Dieu employoit tous les moyens qu'on auroit pû deſirer, pour porter ce peuple à reconnoître ſes égaremens, & à faire penitence, *afin qu'il luy pardonnât.*

Mais Dieu ne pouvoit-il donc pas, dira quelqu'un, pardonner à Iſraël qu'il avoit choiſi pour ſon peuple, & épargner ſon propre temple ?

Digitized by Google

Ne pouvoit-il pas d'une parole changer le cœur de ce peuple, & le rendre digne de sa misericorde; luy dont la parole a pû tirer du néant tout l'univers, & qui par la prédication d'un de ses prophétes changea tout d'un coup une grande ville, comme étoit Ninive, lorsqu'elle étoit à la veille de sa ruine? Dieu sans doute le pouvoit, & il l'auroit fait s'il l'avoit voulu. Mais s'il n'a pas exercé cette grande misericorde envers son peuple, qui en avoit abusé déja tant de fois avec le dernier mépris, cela ne diminuoit en aucune sorte la malice inconcevable de ceux qui sembloient disputer en quelque façon contre Dieu par l'horrible dureté avec laquelle ils mépriſoient toutes les menaces & toutes les exhortations qu'il leur faisoit faire tous les jours par Jeremie, & par ses autres fidelles Ministres.

Que si l'on demande pourquoy il est dit, Que *Dieu se hâtoit de leur donner continuellement de nouveaux avis, afin qu'il leur pardonnât*, ou *parce qu'il vouloit les épargner*; puisqu'il l'eut pû faire s'il l'avoit voulu; ce n'est point à nous de penetrer dans la profondeur de ses conseils, qui sont toûjours adorables, lors même qu'ils sont incompréhensibles, & qui ont donné sujet à saint Paul, qui étoit monté jusques au troisiéme ciel, de les adorer plûtôt avec une humble frayeur, que de les vouloir sonder. *Car qui a connu*, dit cet Apôtre, *les desseins de Dieu, ou qui est entré dans le secret de ses conseils? Qui luy a donné quelque chose le premier, pour prétendre qu'il luy en doive récompense?* Contentons-nous donc de dire encore avec le même saint

Rom. c. 11. 33.

'aul, Que *s'il plaît à Dieu de faire éclater* l'une part, *sa colere & sa puissance à l'égard des vases de colere destinez à la perdition*; & de l'autre, *les richesses de sa gloire &* de sa grace *sur les vases de misericorde qu'il a preparez pour la gloire*, l'homme n'a aucun sujet de se plaindre. *Ibid. c.* 9. 22.

Ainsi il est vray de dire, que plus Dieu faisoit menacer, exhorter & presser ces peuples de rentrer dans leur devoir, plus il leur faisoit connoître que c'étoit à leur propre malice qu'ils devoient s'en prendre, s'il ne leur pardonnoit pas; puisque c'étoit par leur faute qu'ils refusoient de luy obéir. Et la multitude des crimes auſquels ils s'étoient abandonnez avec la derniere impieté, le portant à s'éloigner de plus en plus de leur cœur, on peut dire encore, que plus il travailloit par ses Ministres à leur presenter tous les moyens qui auroient dû les porter à rentrer dans la voye de la pieté qu'ils avoient quittée; plus le mépris qu'ils faisoient de tous ces moyens qu'il leur presentoit pour leur salut, donnoit lieu à sa justice d'éclater contr'eux. Ce qui doit causer à tous les fidelles une frayeur toute sainte du mépris des saints preceptes, qui peut conduire insensiblement jusqu'à cet état des Israëlites, où les prophéties, les menaces & les exhortations de ses Ministres ne contribuoient, par un effet de leur propre endurcissement, qu'à les aveugler en quelque façon, & à les enraciner plus fortement dans l'impiété.

℣. 22. *Mais la premiere année de Cyrus roy des Perses, pour accomplir la parole du Seigneur,*

Digitized by Google

qui avoit parlé par la bouche du Prophète Jéré-
mie, Dieu toucha le cœur de Cyrus, &c.

Comme le livre d'Esdras commence par c
mêmes paroles qui finissent les Paralipomene
nous nous reservons à les expliquer au co
mencement d'Esdras ; & nous finirons celuy-
avec cette seule reflexion ; qu'il est un peu t
d'attendre, comme firent les habitans de Jud
à ajoûter foy aux paroles du Seigneur, qu'
en voye & qu'on en éprouve l'accomplissemen
C'est une chose terrible, dit saint Paul, de to
Hebr. c. ber entre les mains du Dieu vivant : *Horre-*
10. 31. *dum est incidere in manus Dei viventis.* L'im
℣. 17. ge affreuse que ce chapitre nous represente
18. 19. quatre versets, de la désolation où se trouv
20. rent les peuples de Jerusalem par l'accompli
sement funeste des menaces du Seigneur, d
Jerem. que l'on peut voir encore dans Jérémie, d
cap. 39 sans doute bien capable de nous inspirer pl
& 52. d'attention & plus de foy pour les paroles qu'
a soin aussi de nous faire tous les jours annon
cer par ses ministres. Qu'on ne se mocque donc
℣. 16. pas, comme les Juifs, de sa verité. Qu'on n'in
sulte pas aux paroles de ses serviteurs : & qu
l'on n'attende pas, selon qu'il est dit icy, q
la fureur du Seigneur vienne à tomber sur le
peuple, & qu'il n'y ait plus alors aucune e
pérance ni aucun remede : *Donec ascenderet fu-*
ror Domini in populum ejus, & esset nulla cu-
tio.

FIN.

Digitized by Google

TABLE

DES CHOSES PRINCIPALES
contenuës dans les deux Livres des Paralipomenes.

A

ABRAHAM, pourquoy appellé, le Pere des fideles. *page* 37

ACHAB fait jetter en prison le prophéte Michée. *Liv.* 2. *ch.* 18. *v.* 25. *& suiv.*

Achab blessé mortellement d'une fléche tirée au hazard. *ibid. v.* 33.

ACHAZ. Impieté de ce roy de Iuda. *L.* 2. *c.* 28

Païs de Iuda ravagé par Thelgathphalnazar roy des Assyriens sous le régne d'Achaz. *ibid. v.* 20

Achaz n'est point mis dans le tombeau des rois ses predecesseurs. 501

AINESSE. Privileges attachez au droit d'aîneſſe. 44

AMASIAS roy de Iuda assassiné. *Liv.* 2. *ch.* 25. *v.* 27

AMBASSADEUR. Outrage fait aux ambassadeurs de David par les Ammonites. *Liv.* 1. *ch.* 19

AMMONITES. Châtiment terrible exercé sur les Ammonites. *L.* 1. *ch.* 20. *v.* 3

AMON. Il imite l'impieté de Manassé son pere : mais il n'imite pas sa pénitence. *Liv.* 2. *ch.* 33. *v.* 22. *&* 23

Il est assassiné par ses serviteurs. *ibid. v.* 24

ANGE. Le nom d'Ange donné aux Evêques dans l'Apocalypse. 446.

ARCHE, appellée le marche-pied du Seigneur. *Liv.* 1. *ch.* 28. *v.* 2

ASA. Sa priere avant que de combattre contre Zara roy d'Ethiopie qui avoit un million d'hommes. *Liv.* 2. *ch.* 14. *v.* 11. *& p.* 381. *&* 383

Asa ne peut souffrir d'être repris par le prophéte Hanani, mais le fait mettre en prison. *Liv.* 2. *ch.* 16. *v.* 7. *& suiv.*

Asa étant tombé malade n'a point recours au Sei-

Digitized by Google

gneur: mais met sa confiance dans la science des médecins. *ibid. v.* 12. *& p.* 398. *& suiv.*

C

CINE'ENS, pourquoy célébres parmi le peuple d'Israël? 19

CHANDELIER d'or garni de sept lampes qu'on allumoit le soir. *Liv.* 2. *ch.* 13. *v.* 11

CHARITE'. Il faut temperer par la charité la sévérité de la justice, se souvenant de sa propre infirmité. 503

COLOMNE. Deux colomnes dans le vestibule du temple, l'une à droit, l'autre à gauche. *Liv.* 2. *ch.* 3. *v.* 17.

CONSTANTIN le grand. Respect de cet Empereur pour les Evêques. 488

CHERUBINS. Deux chérubins dans le Sanctuaire ayant la face tournée vers son entrée. *Liv.* 2. *ch.* 3. *v.* 13

D

DAVID. Il a passé par plusieurs traverses avant que d'être reconnu roy de tout Israël. 114.

Il ne veut point boire l'eau que luy avoient apportée au peril de leur vie trois des plus vaillans hommes de son armée. *Liv.* 1. *ch.* 11. *v.* 17. *& suiv.*

Il fait transporter l'arche de Cariathiarim. *Liv.* 1. *c.* 13. *v.* 5. *& suiv.* & *Liv.* 2. *ch.* 1. *v.* 4

David sautant & dansant devant l'arche est mépris par Michol. *Liv.* 1. *ch.* 15. *v.* 29. *& p.* 139

Chûte de David. 11.

Vanité de David qui le porte à faire faire un dénombrement de tout Israël. *Liv.* 1. *ch.* 21

Sage remontrance de Joab à David sur ce sujet *ibid.*

Le prophéte Gad envoyé à David pour luy donner le choix de trois fleaux dont Dieu vouloit punir sa faute. *ibid. v.* 9

David achete l'aire d'Ornan pour y dresser un autel & y offrir des sacrifices. *ibid. v.* 18. *& suiv.*

Comment on peut accorder ce que dit le livre des Paralipomenes, que ce fut satan qui excita David à faire le dénombrement d'Israël, avec le livre des Rois qui dit que ce fut le Seigneur qui y poussa David. 180

Priere de David pleine d'humilité & de reconnoissance. *Liv.* 1. *ch.* 29. *v.* 10. *& suiv.*

Dieu ne veut pas que ce soit David qui luy bâtisse

Digitized by Google

un temple. *Liv.* 1. *ch.* 22. *v.* 7. *& ſuiv. & ch.* 28. *v.* 3

Richeſſes immenſes que David laiſſa à ſon fils Salomon pour l'édifice du temple 266

David avoit pour ſa garde chaque mois vingt-quatre mille hommes. 239. *&* 240.

Devotion. La vraye dévotion ne rend point les hommes timides. 119.

Dieu. Rien ne nous rend plus formidables au demon que la dépendance où nous vivons à l'égard de Dieu. 128

Dieu regarde principalement le cœur. 193. *&* 196

Grande difference entre ſervir Dieu & ſervir les rois de la terre. *Liv.* 2. *ch.* 12. *v.* 8. *& p.* 363. *&* 364

Une même choſe à l'égard de Dieu de ſecourir avec un petit nombre & avec un grand. *Liv.* 2. *ch.* 14. *v.* 11

Dieu regarde ceux qui ſe confient en luy. 397

Discipline. Abus contre la diſcipline tolérez par l'Egliſe, & non approuvez. 382

E

Elevation, ſort à craindre. 185

Eliakim établi roy de Juda au lieu de Joachaz ſon frere par le roy d'Egypte, qui luy change ſon nom & luy donne celuy de Joakim. *Liv.* 2. *ch.* 36. *v.* 3. *&* 4. *& p.* 580

Elie. Lettres du prophéte Elie apportées à Joram roy de Juda. *Liv.* 2. *ch.* 21. *v.* 12. *& ſuiv. & p.* 444

Emath, autrement Rebla, appellée depuis Antioche de Syrie. *Liv.* 2. *ch.* 7. *v.* 8

Ezechias. Piété de ce roy de Juda. *Liv.* 2. *ch.* 29

Dans le dénombrement des plus ſaints rois qui ſe trouve dans le livre de l'Eccléſiaſtique, il eſt nommé immediatement après David. 518

Ezéchias guéri miraculeuſement. *Liv.* 2. *ch.* 32. *v.* 24

Le cœur d'Ezéchias s'éleve après tant de graces qu'il avoit reçûës de Dieu. *ibid. v.* 25

Ambaſſadeurs envoyez de Babylone vers Ezéchias. *ibid. v.* 31

Ezechias & Iſaïe oppoſent la priere aux blaſphémes de Sennachérib. *Liv.* 2. *ch.* 32

F

Feste des Azymes. *Liv.* 2. *ch.* 8. *v.* 13

Digitized by Google

Fête des semaines. *ibid.*
Fete des Tabernacles. *ibid.*

G

GRANDS. Chûte des Grands, une grande tentation pour ceux qui dépendent d'eux. *Liv.* 2. *ch.* 12. *v.* 1. & *p.* 356
GUIDE, directeur. Très-important pour le salut d'avoir un guide fidelle. *p.* 468

H

HAUTS-LIEUX. Il y en avoit de deux sortes. 381
HOLOCAUSTE. On en offroit le matin & le soir. *Liv.* 2. *ch.* 13. *v.* 11
Feu du Ciel descendu sur les holocaustes. 315
HUMILITE'. La vraye humilité doit être reconnoissante, & elle prend un nouvel accroissement par cette reconnoissance des dons de Dieu. 250
S'humilier sous la main de Dieu qui nous châtie. 438.

I

JABES, pourquoy ainsi nommé. *Liv.* 1. *ch.* 4. *v.* 9
Jabes Galaad. Generosité & respect de ses habitans pour le corps de Saül. *Liv.* 1. *ch.* 10. *v.* 11. & 12
IDOLATRIE, appellée une fornication, *Liv.* 1. *ch.* 5. *v.* 25
JEROBOAM. Il eleve deux veaux d'or. *Liv.* 2. *ch.* 11. *v.* 15
IERUSALEM, appellée auparavant Jébus. *Liv.* 1. *ch.* 11. *v.* 4
Jérusalem, le centre de la religion Judaïque. 312
JETHRO, beau pere de Moïse descendu des Cinenéens. 19
JOAB, fait General de l'armée pour avoir monté le premier à l'assaut de la ville de Jérusalem. *Liv. ch.* 11. *v.* 6
JOACHIN ne regne que trois mois & dix jours, & Sédécias son oncle est mis en sa place. *Liv.* 2. *ch.* 36. *v.* 9. & 10
JOAKIM est emmené chargé de chaînes à Babylone par Nabuchodonosor, & son fils Joachin est mis en sa place. *Liv.* 2. *ch.* 36. *v.* 6. & 8. & *p.* 604
JOAS. Chûte de Joas, grand sujet de tremblement. 468. & 469
JOÏADA grand pontife fait reconnoître roy de Juda Joas, qui n'avoit que sept ans, & fait tuer Athalie. *Liv.* 2. *ch.* 23
Après la mort de Joïada Joas se laisse pervertir par les flatteries de ses courtisans. *Liv.* 2. *ch.*

Digitized by Google

24. v. 17
JOPPE', port de mer de la Paleſtine. *Liv.* 2. *ch.* 2. *v.* 16
JORAM, maladie horrible de ce roy de Juda. *Liv.* 2. *ch.* 21. *v.* 18. *&* 19
JOSABETH femme du pontife Joïada, enleve Joas fils d'Ochozias, & le ſouſtrait à la cruauté d'Athalie qui vouloit le faire tuer. *Liv.* 2 *ch.* 22. *v.* 10. *&* 11.
JOSAPHAT roy de Juda. Sa piété. *Liv.* 2. *ch.* 17
Il eſt repris par Jéhu prophéte de Dieu, d'avoir fait alliance avec un roy impie. *Liv.* 2. *ch.* 19. *v.* 2
Il fait publier un jeûne dans tout ſon royaume. *Liv.* 2. *ch.* 20. *v.* 3
Belle priére de ce Roy. *ibid. v.* 6. *& ſuiv.*
Armée ennemie qui venoit attaquer Joſaphat, toute défaite par elle-même. *ibid. v.* 22. *&* 23
Joſaphat fait encore alliance avec Ochozias, qui étoit un roy impie, & en eſt repris par le prophéte Eliézer. *Liv. ch.* 20. *v.* 35. *& ſuiv. & p.* 437
JOSIAS porté à la piété dés ſon enfance. *Liv.* 2. *ch.* 34. *v.* 3
Il eſt bleſſé à mort dans un combat qu'il donna à Néchao roy d'Egypte. *Liv.* 2. *ch.* 35. *v.* 22. *&* 23
JUGE. Les Juges doivent ſe regarder comme exerçant la juſtice de Dieu même, 421

L

LEVI, ſon crime à l'égard des Sichimites reparé par ſes deſcendans. 86
LEVITES. Ils n'étoient admis au miniſtére du temple qu'à l'âge de vingt ans. *Liv.* 1. *chap.* 23. *v.* 24

M

MALADIE. Le péché en eſt la cauſe. 399
MANASSE', roy très-impie. *Liv.* 2. *ch.* 33.
Il eſt emmené priſonnier à Babylone. *Liv.* 2. *ch.* 33. *v.* 11
La miſére où il ſe trouve réduit le fait rentrer en luy-même, & reconnoître ſes impiétez. *ibid. v.* 12. *& p.* 563. *& ſuiv.*
MER, ou cuve de fonte, poſée ſur douze bœufs. *Liv.* 2. *ch.* 4. *v.* 4
MORIA, montagne ſur laquelle Abraham voulut immoler ſon fils. 184
C'eſt ſur cette montagne qu'étoit l'aire d'Ornan. *ibid.*

Digitized by Google

C'eſt ſur cette montagne que Salomon bâtit depuis le temple. *ibid.* & *Liv.* 2. *ch.* 3. *v.* 1

N

NEMROD, le premier qui a établi une monarchie. *Liv.* 1. *ch.* 1. *v.* 10

NUE'E qui remplit le temple, marque de la preſence divine. *Liv.* 2. *chap.* 5. *v.* 13. & 14. & *p.* 321

Cette même nuée appellée la gloire du Seigneur. *ib.*

NOMBRE. S'appuyer ſur le nombre dans l'affaire du ſalut, égarement & illuſion. 373

O

OBEDEDOM. Sa maiſon comblée de bénédictions par la preſence de l'arche. *Liv.* 1. *ch.* 13. *v.* 14

Arche tranſportée de la maiſon d'Obededom dãs la ville de Jéruſalem. *Liv.* 1. *ch.* 15. *v.* 25

OEUVRE. Quelques bonnes œuvres que Dieu trouva dans Juda, cauſe de la conſervation de ce royaume. *Liv.* 2. *c.* 12. *v.* 12

OLDA, prophéteſſe ſous le roy Joſias. *Liv.* 2. *ch.* 34. *v.* 22. & *ſuiv.*

OR, Symbole de la charité. 341

ORGUEIL, combien à craindre. 36. & 362

ORIGENE, avant que d'être élevé aux Ordres ſacrez, inſtruiſoit les peuples. 404

OZA frappé de mort pour avoir touché l'arche. *Liv.* 1. *ch.* 13. *v.* 9. & 10. & *p.* 136

OZIAS roy de Juda, frappé de lepre pour avoir voulu offrir de l'encens dans le temple. *Liv.* 2. *ch.* 26. *v.* 16. & *ſuiv.* & *p.* 289

P

PASTEUR. Celuy qui s'ingére de luy-même dans la conduite des ames, n'a point droit de demãder à Dieu les graces dont il a beſoin pour les bien conduire. 277

S. PAULIN. Grande devotion de ce ſaint pour ſaint Felix. 83

PE'CHE' Laideur d'une ame morte dans le péché inſupportable à elle-même. 490

PHINE'ES mérite que le ſacerdoce demeure dans ſa poſtérité à cauſe de ſon zéle. 194

POIDS. Originaux des poids & des meſures cõſervez dans le temple de Jeruſalem. 205

Ce que c'eſt que d'avoir un double poids & une double meſure. 206

Digitized by Google

PRINCE L'autorité des princes eſt celle de Dieu même. *Liv.* 1. *chap.* 29. *v.* 23

PROPHE'TE. Quatre cens faux prophétes promettent un heureux ſuccés à Achab, lorſqu'un ſeul vray prophéte ne luy prédit que du mal. *Liv.* 2. *ch.* 18

S. PROSPER quoique laïque, n'a pas laiſſé de défendre la doctrine de l'Egliſe. 405

S. PROSPER regardé par ſaint Auguſtin comme un autre luy-même. *ibid.*

PROSELYTE, ce que c'eſt. *Liv.* 1. *ch.* 22. *v.* 2.

PROSPE'RITE', pernicieuſe. 45

R

RECHABITES, non deſcendus de la race d'Iſraël, mais des Cinéens. 20

RICHES, non propriétaires de leurs biens, mais comme les fermiers & les œconomes. 168

ROBOAM. La réponſe dure qu'il fait au peuple qui luy demandoit quelque ſoulagement, luy fait perdre dix Tribus. *L.* 2. *ch.* 10

Pluſieurs Prêtres & Lévites qui étoient répandus dans tout Iſraël, quittent leurs demeures & viennent ſe rendre auprès de Roboam. *Liv.* 2. *ch.* 11. *v.* 13

RUBEN. Son droit d'aîneſſe transféré à Joſeph. *Liv.* 1. *ch. v.* 1

S

SABA. La reine de Saba vient voir Salomon. *Liv.* 2. *ch.* 9

SACERDOCE communiqué à Moïſe, & non à ſes enfans. *Liv.* 1. *ch.* 23. *v.* 14

Eléazar & Ithamar, les chefs des deux branches ſacerdotales. *Liv.* 1. *ch.* 24. *v.* 3

SACRIFICES de l'ancienne loy incapables d'appaiſer la colére de Dieu. 185

SAINT. Les plus grands Saints capables de tomber. 183. & 595

Les ames ſaintes ne ſe diſtinguent point des pécheurs, mais s'attribuent les péchez des autres. 121

Saint des Saints. Le grand Prêtre ſeul avoit permiſſion d'y entrer, & n'y pouvoit entrer qu'une fois l'an. *Liv.* 1. *ch.* 23. *v.* 13

SAÜL défait par les Philiſtins *Liv.* 1. *ch.* 10

Les Philiſtins luy coupent la tête, & l'attachent dans le temple de Da-

Digitized by Google

gon. *ibid.*
Quelle fut la cause de la perte de Saül. 88
SALOMON. Comment il se dit fils unique de sa mére. 25
Salomon sacré une seconde fois. *Liv. 1. ch. 29. v. 22*
Salomon demande à Dieu non des richesses ou de la gloire ou une longue vie, mais la sagesse pour pouvoit bien conduire son peuple. *Liv. 2. ch. 1. v. 11*
Humble disposition de Salomon lorsqu'il entreprit de bâtir un temple au Seigneur. 284
L'or & l'argent aussi communs à Jérusalem que les pierres, du tems de Salomon. *Liv. 2. ch. 1. v. 15*
SAMUEL, pourquoy ainsi nommé. 58
Si Samuël a été Prétre. 59
SEDECIAS faux prophéte, frappe sur la joüe Michée prophéte de Dieu. *Liv. 2. ch. 18. v. 23*
SENNACHERIB. Toute l'armée de ce roy des Assyriens défaite par un Ange du Seigneur. *Liv. ch. 32. v. 21*
Ce roy impie est tué par ses propres enfans dans le temple de son Dieu. *ibid.*
SESAC. Irruption de ce roy d'Egypte dans le royaume de Juda. *L. 2. c. 12*
SOUVERAIN. David & saint Loüis modelles pour les Souverains. 322

T

TABERNACLE que Moïse avoit fait dans le desert, demeuré à Gabaon du tems de David. *Liv. 1. ch. 21. v. 29. & Liv. 2. ch. 1. v. 3*
TEMPLE. Sa longueur & sa largeur. *Liv. 2. ch. 3. v. 3*
Sa hauteur. *ibid. v. 4*
Le temple tout couvert de lames d'or. *ibid. v. 5*
Temple du Seigneur fut sept ans à bâtir. *Liv. 2. ch. 8. v. 1*
Dédicace du temple, ou y sacrifia 22. mille bœufs & six vingt mille moutons. *Liv. 2. ch. 7. v. 5*
Temple de Jérusalem détruit par Nabuchodonosor roy des Babyloniens. *Liv. 2. ch 36*
THARSIS estimée par quelque-uns être l'isle de Sumatra. *Liv. 2. ch. 20. v. 36*
THRÔNE d'yvoire de Salomon. *Liv. 2 ch. 9. v. 17. 18. & 19. & p.* 339

V

VICTIME. Loüange de Dieu qui part d'un cœur pénétré de reconnoissance, une des plus

Digitized by Google

excellentes victimes qu'on puiſſe luy offrir. 519.

VICTOIRE. Elle n'eſt pas toûjours une marque de la piété des victorieux. 376

Reconnoître ſa foibleſſe & ſe tenir dans une entiére dépendance de Dieu, excellente préparation pour vaincre ſes ennemis. 434

Z

ZACHARIE fils du Pontife Joïada, lapidé dans le veſtibule du temple par l'ordre du roy Joas, irrité de ſes repréhenſions ſalutaires. *Liv. 2. ch. 14. v. 20. & ſuiv.*

Dieu vange la mort de Zacharie, & permet que Joas ſoit tué par ſes propres ſerviteurs. *Liv. 2. chap. 24. v. 25. & p. 470*

ZARA. Armée de Zara d'un million d'hommes taillée en piéces ſans qu'il en reſtât un ſeul. *Liv. 2. ch. 14. v. 12. & 13*

Fin de la Table.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google

Digitized by Google